

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

\*\*\*\*\*

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

\*\*\*\*\*

CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET  
EDUCATIVES

\*\*\*\*\*

UNITÉ DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

\*\*\*\*\*

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

\*\*\*\*\*

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

POST GRADUATE SCHOOL FOR  
SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES

\*\*\*\*\*

DOCTORAL RESEARCH UNITY FOR  
SOCIAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

DEPARTMENT OF HISTORY

\*\*\*\*\*

**LES ENFANTS COMBATTANTS DANS LES GUERRES CIVILES  
ET LES PROGRAMMES DE REINSERTION POST-CONFLITS  
AU TCHAD (1965-2015)**

Thèse présentée publiquement en vue de l'obtention d'un Doctorat/Ph.D en Histoire, option  
Histoire Des Relations Internationales

*A Dissertation submitted in fulfillment of the requirements for the awards of a Doctoral/Ph.D  
degree in History, International Relations History Option*

par:

**Daniel TCHOKONTE KAMENI**

*Titulaire du Diplôme de Master en Histoire des Relations Internationales*

Président :

**Pr ABWA Daniel**

Rapporteur :

**Pr ESSOMBA Philippe Blaise**

Membres :

**MC SAHA Zacharie**

**MC KENNE Faustin**

**Pr WANYAKA BONGUEN Virginie**

**30 Juin 2022**



**A**

**ma tendre épouse Jacqueline Eva Guemako Tchokonte et à la mémoire de ma sœur  
Pascaline Tientcheu Kouedjeu**

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	ii
REMERCIEMENTS .....	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES CARTES, FIGURES, GRAPHIQUES, PHOTOS ET SCHÉMAS .....	vi
LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES.....	viii
RÉSUMÉ .....	xii
ABSTRACT.....	xiii
INTRODUCTION GÉNÉRALE .....	1
<b>CHAPITRE I : HISTOIRE POLITIQUE CHAOTIQUE ET LES GUERRES CIVILES</b>	
TCHADIENNES : 1965-2010 .....	52
I- LES ERREURS DES DIFFÉRENTS CHEFS D'ÉTAT SUDISTES.....	53
II- DE GOUKOUNI A DEBY: LES FAILLES DE LA GOUVERNANCE MILITAIRE	
NORDISTE AU TCHAD .....	60
III-LES ACTEURS EXTERIEURS DES GUERRES CIVILES TCHADIENNES .....	76
IV- HISTORISATION ET SPÉCIFICITÉS DES GUERRES CIVILES TCHADIENNES .	95
<b>CHAPITRE II : ENRÔLEMENT ET DESTABILISATION DU TCHAD PAR LES ENFANTS</b>	
SOLDATS : 1979-2015 .....	106
I- LES RAISONS MILITAIRES ET TECHNOLOGIQUES DU RECRUTEMENT	
D'ENFANT SOLDAT AU TCHAD .....	107
II- LE TISSU SOCIO-ÉCONOMIQUES TCHADIEN, FACTEUR DE SA	
DESTABILISATION .....	122
III- LES FONDEMENTS ADMINISTRATIFS ET POLITIQUES DE LA LEVÉE DES	
ENFANTS SOLDATS AU TCHAD .....	140
IV- LES CARACTÉRISTIQUES PROPRES AUX ENFANTS.....	149
<b>CHAPITRE III: DU RECRUTEMENT À L'UTILISATION DES ENFANTS SOLDATS DANS</b>	
<b>LES GUERRES CIVILES TCHADIENNES 1979-2010.....</b>	<b>160</b>
I- LES SEIGNEURS DE GUERRE ET LA MARCHANDISATION DES ENFANTS	
SOLDATS AU TCHAD .....	161
II- LES STRATEGIES DE RECRUTEMENT DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD	181
III- LA FORMATION MILITAIRE DES ENFANTS SOLDATS .....	193
IV- LA PRÉSENCE DES ENFANTS DANS LES GUERRES CIVILES TCHADIENNES	
.....	199
<b>CHAPITRE IV: MÉCANISMES ET PRATIQUES DE LA DÉMOBILISATION DES</b>	
<b>ENFANTS SOLDATS DANS LES BANDES ARMÉES AU TCHAD: 1992–2011 .....</b>	<b>208</b>
I- LES EXPÉRIENCES ANTÉRIEURES DES PROGRAMMES DE DEMOBILISATION	
AU TCHAD .....	209

II- LE PROGRAMME NATIONAL DE RETRAIT, PRISE EN CHARGE TRANSITOIRE ET RÉINSERTION DES ENFANTS ASSOCIÉS AUX FORCES ET GROUPES ARMÉS (PNRPT) .....	219
III- LA DÉMOBILISATION DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD: UNE TÂCHE NON AISÉE.....	225
IV- BILAN DES DIFFÉRENTS PROCESSUS DE DÉMOBILISATION DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD .....	247
CHAPITRE V: LE DÉSARMEMENT DES ENFANTS SOLDATS DANS LES GUERRES CIVILES TCHADIENNES: ÉCHES ET ACQUIS 1997-2011 .....	255
I –LES ARMES AU TCHAD: UN FACTEUR DE DESTABILISATION POLITIQUE ET SECURITAIRE.....	256
II-LES PRINCIPES DE BASE DU DÉSARMEMENT DES ENFANTS SOLDATS ASSOCIÉS AUX CONFLITS AU TCHAD .....	272
III-LES FAIBLESSES DU DÉSARMEMENT DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD.....	282
IV- LES RAISONS D’UN BILAN MITIGÉ DU DESARMEMENT DES ENFANTS ASSOCIÉS AUX GUERRES CIVILES TCHADIENNES .....	291
CHAPITRE VI: LA PROBLÉMATIQUE DE LA RÉINSERTION DES EX ENFANTS SOLDATS AU TCHAD ET LEURS DEFIS 2007-2015 .....	302
I- LE CAHIER DE CHARGE DE LA RÉINSERTION DES ENFANTS SOLDATS.....	303
II- LA PRATIQUE DE LA RÉINSERTION DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD ..	314
III- LES ENTRAVES À LA MISE EN PLACE EFFICACE DES PROGRAMMES DE RÉINSERTION .....	332
CHAPITRE VII: ÉVALUATION CRITIQUE DES POLITIQUES DDR POUR ENFANTS SOLDATS AU TCHAD: DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES.....	343
I- POUR UNE NOUVELLE TCHADISATION DU PROGRAMME .....	344
II- POUR UN NOUVEAU CHAPITRE DE LA DÉMOBILISATION AU TCHAD .....	349
III- LA NOUVELLE DONNE DE RÉINSERTION DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD.....	356
IV- UNE MEILLEURE CONCEPTION DU PROGRAMME DDR POUR LES ENFANTS SORTIS DES CONFLITS .....	370
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	377
ANNEXES .....	386
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	407
INDEX .....	441
TABLE DE MATIÈRES .....	445

## REMERCIEMENTS

Qu'il nous soit permis de présenter nos remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont rendu possible la présente réflexion et qui nous ont soutenu durant son élaboration.

Nous tenons, tout d'abord, à dire notre profonde gratitude et notre parfaite reconnaissance à notre directeur de thèse, le Professeur Philippe Blaise Essomba qui a accepté, sans aucune réserve, de diriger cette thèse. Il s'y est grandement et sérieusement impliqué par ses directives, ses remarques et suggestions pertinentes, mais aussi et surtout pour ses vifs encouragements dans les moments clés de son élaboration.

Nous disons également merci à tous les enseignants du Département d'Histoire de l'Université de Dschang et Yaoundé I, qui ont mis leur savoir à contribution pour nous assurer une bonne formation.

Nous adressons, par ailleurs, nos remerciements et notre gratitude aux personnes qui ont accepté de collaborer avec nous lors de notre séjour au Tchad. Nous citerons, par exemple, les responsables du Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille. Il s'agit d'Ibrahim Dagui, de Mahamat Allamine, d'Adoum Dangbi Mandé. Au Ministère de la Défense Nationale de la Sécurité des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre, notre reconnaissance va à l'endroit de Mahamat Abali Salah et d'Aboudolahi Saïd.

Aux aînés dans la recherche, les docteurs Julien Marie Danga, Jean Pierre Togolo, Fabrice Akono, Germain Otabela, Willy Foga, Erick Sourna, Edouard Yogo, Arnold Ngwa, et Romuald Francis Mvo'o, qui ont de manière particulière contribué à la réalisation de ce modeste travail grâce à leurs conseils et leur orientation, nous leur disons merci.

Aux informateurs qui ont accepté volontiers de mettre à notre portée des informations utiles, nous leur adressons nos remerciements. Un merci également aux personnels des centres de documentations au Tchad et au Cameroun qui, de près, ont contribué à l'édification de cette œuvre par leur disponibilité.

Notre reconnaissance va aussi à l'endroit de Monsieur Didier Mbom, pour la mise en forme de l'« *abstract* », de même qu'au docteur Marie Michelle Nganmo et à l'avocat Nathalie Kouoto Pemboura pour la relecture du présent travail.

Nous disons merci aux familles Kouedjeu, Tandja, Yamekam, Kameni, Gcaek, G 90, Asfine et Mutuelle du 30 et à mes amis : Anicet Kombou, Destain Mbouyom, Pascaline Epok Nnomo, Florent Ewané et Eric Tedjouni, pour leur assistance multiforme.

Que tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation effective de ce travail et dont les noms ne figurent pas dans ces pages trouvent ici nos sincères remerciements.

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Matrice conceptuelle et théorique d'étude de la conflictualité transnationale...	94
<b>Tableau 2</b> : Indice de développement humain en Afrique 2015 .....	124
<b>Tableau 3</b> : Le Déficit céréalier du Tchad .....	127
<b>Tableau 4</b> : Les allocations budgétaires aux secteurs prioritaires de 2004 à 2007 .....	136
<b>Tableau 5</b> : Récapitulatif des initiatives DDR en Afrique depuis 1990.....	211
<b>Tableau 6</b> : Phase 1 des projets de démobilisation des soldats au Tchad .....	212
<b>Tableau 7</b> : Typologie de financement du projet pilote au Tchad .....	213
<b>Tableau 8</b> : Principe de fonctionnement de la démobilisation / réinsertion par le SPR puis le CDR .....	216
<b>Tableau 9</b> : Accord de paix précède le programme DDR.....	226
<b>Tableau 10</b> : Statistiques d'enfants reçus par institution .....	237
<b>Tableau 11</b> : Synoptique des principaux exportateurs et des volumes acquis sur la période 2005-2009 .....	258
<b>Tableau 12</b> : Évolution des dépenses militaires du Tchad de 2000 à 2008.....	260
<b>Tableau 13</b> : Dotation des différentes armes par l'armée Tchadienne de 2005-2010 .....	263
<b>Tableau 14</b> : Aperçu général des exportations françaises de matériel militaire vers le Tchad sur la période 2004-2009. ....	271
<b>Tableau 15</b> : Principaux programmes DDR en cours d'exécution.....	274
<b>Tableau 16</b> : Les programmes DDR avec enfants soldats .....	296
<b>Tableau 17</b> : Répartition de l'échantillon d'étude .....	316
<b>Tableau 18</b> : Répartition de la population d'étude par sexe et par âge.....	317
<b>Tableau 19</b> : Enfants bénéficiaires des services lors de leur passage dans les CTO .....	320
<b>Tableau 20</b> : Formation professionnelle des enfants dans les CTO.....	326
<b>Tableau 21</b> : Résumé des réunifications par organisme et selon le sexe des enfants .....	330
<b>Tableau 22</b> : L'état de la réunification des enfants soldats au Tchad .....	331

## LISTE DES CARTES, FIGURES, GRAPHIQUES, PHOTOS ET SCHÉMAS

### A- CARTES

<b>Carte 1:</b> Le Tchad situé dans une zone conflictogène .....	6
<b>Carte 2:</b> Le Tchad, théâtre des bruits de bottes militaires entre 2005 et 2010 .....	71
<b>Carte 3:</b> Mobilité des rebelles tchadiens en 2008.....	73
<b>Carte 4 :</b> Déploiement de l'Eufor Tchad/RCA.....	75
<b>Carte 5 :</b> Géographie des enfants soldats dans le monde (2008).....	108
<b>Carte 6 :</b> Cartographie des zones grises à l'Est du Tchad .....	130

### B- FIGURES

<b>Figure 1 :</b> Les principales étapes d'un programme DDR.....	232
<b>Figure 2 :</b> L'environnement indispensable à la réintégration de l'enfant soldat .....	304
<b>Figure 3 :</b> Les services et les besoins de réintégration .....	310
<b>Figure 4 :</b> La réintégration communautaire des ex jeunes combattants .....	315

### C- GRAPHIQUES

<b>Graphique 1:</b> Évolution des dépenses militaires du Tchad de 2000 à 2008 .....	155
<b>Graphique 2 :</b> Nombre des enfants démobilisé du FUC, de l'ANT, du CNT et CRDT en pourcentage (%) et selon leur âge .....	229
<b>Graphique 3:</b> Répartition des enfants soldats reçus dans les CTO par niveau d'étude .....	240
<b>Graphique 4 :</b> Types d'assistance bénéficiée par les enfants soldats dans les CTO.....	318
<b>Graphique 5 :</b> Liberté ou l'imposition de la filière aux enfants dans les CTO.....	319
<b>Graphique 6 :</b> Les enfants ayant reçu un apprentissage des métiers dans les CTO.....	322
<b>Graphique 7:</b> La typologie des filières de formation proposées.....	323
<b>Graphique 8 :</b> De la réception ou non du kit de réinsertion après la formation .....	324
<b>Graphique 9:</b> De l'auto-prise en charge ou non des enfants avec le kit de réinsertion .....	325
<b>Graphique 10 :</b> Du milieu de vie de réintégration après être sortis des groupes armés .....	329
<b>Graphique 11 :</b> De la portée de l'apprentissage reçu dans les CTO .....	329

### D- PHOTOS

<b>Photo 1:</b> Armes légères et de petits calibres .....	114
<b>Photo 2 :</b> Spécimen de fusils de traite au Tchad.....	118

<b>Photo 3:</b> Des enfants soldats Tchadien de l'Armée Nationale .....	163
<b>Photo 4 :</b> Un exemple d'enfant soldat au Tchad.....	167
<b>Photo 5 :</b> Exposition à Abéché des armes récupérées aux enfants .....	287
<b>Photo 6:</b> Destruction des armes au CTO de Koundoul.....	288
<b>Photo 7:</b> Peinture murale réalisée par un ancien enfant-soldat dans un centre de réinsertion à Ndjamena .....	362

## **E- SCHÉMAS**

<b>Schéma 1:</b> Les cinq étapes de la démarche d'analyse géopolitique des conflits.....	78
<b>Schéma 2:</b> Les trois temps d'analyse des guerres et conflits.....	103
<b>Schéma 3 :</b> Le désordre administratif facteur du recrutement d'enfants soldats.....	142
<b>Schéma 4:</b> La modélisation sur la base de l'idéologie et de la pauvreté .....	153
<b>Schéma 5:</b> Les principales étapes de la démobilisation.....	235
<b>Schéma 6 :</b> Points de collecte des armes .....	276
<b>Schéma 7:</b> Les transformations nécessaires pour la reconstruction par la promotion de la paix .....	357
<b>Schéma 8:</b> Processus de développement économique local .....	367



## LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

- ADM** : Armes de Destruction Massive
- AEF** : Afrique Equatoriale Française
- AFRC** : Conseil Révolutionnaires des Forces Armées
- ALPC** : Armes Légère de Petits Calibres
- ALS** : Armée de Libération du Soudan
- AN** : Alliance Nationale
- ANR** : Alliance Nationale de Résistance
- APRD** : Armée Pour la Restauration de la République et la Démocratie
- ANS** : Agence Nationale de Sécurité
- ANT** : Armée Nationale Tchadienne
- APE** : Agence de Protection de l'Enfance
- ARD** : Agence pour la Recherche et le Développement
- AUC** : Autodéfenses Unies de Colombie
- BCAH** : Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
- BET** : Borkou-Ennedi-Tibesti
- BIT** : Bureau International du Travail
- BSIR** : Brigade Spéciale d'Intervention Rapide
- CCFAN** : Conseil de Commandement des Forces Armées du Nord
- CCR** : Conseil de Commandement Révolutionnaire
- CDE ou CIDE** : Convention Relative aux Droits de l'Enfant, ou la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- CDR** : Conseil Démocratique révolutionnaire
- CDS** : Comité de Défense et de Sécurité
- CEDEAO** : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
- CEEAC** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
- CEFOD** : Centre de Formation et Développement
- CICR** : Comité International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge
- CLP** : Comités Locaux Préfectoraux
- COM LEGION** : Commandant de Légion de Gendarmerie
- COM RM** : Commandant de Région Militaire
- CNAR** : Comité National d'Assistance aux Réfugiés
- CNS** : Conférence Nationale Souveraine
- CNT** : Concorde Nationale du Tchad

**COTONFRAN** : Compagnies de Coton Françaises  
**CPI** : Cour Pénale Internationale  
**CPDC** : Coordination des Partis politiques pour la Défense de la Constitution  
**CPR** : Cellules Préfectorales de Réinsertion  
**CREPLA** : Centre Régional pour la Promotion du Livre en Afrique  
**CREPS** : Centre de Recherche des Etudes Politiques et Stratégiques  
**CSM** : Conseil Supérieur Militaire  
**CSNPD** : Comité de Sursaut National pour la Paix et la Démocratie  
**CTS** : Compagnies Tchadiennes de Sécurité  
**DDR** : Désarmement Démobilisation et Réinsertion  
**DDS** : Direction de la Documentation et de la Sécurité  
**DEL** : Développement Economique Local  
**DGSSIE** : Direction Générale des Services de la Sécurité des Institutions de l'Etat  
**DHSF** : Droits Humains Sans Frontières  
**DIH** : Droit International Humanitaire  
**DIP** : Droit International Public  
**EAFGA** : Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés  
**ELN** : Armée de Libération Nationale  
**EUFOR** : Force de l'Union Européenne  
**ES** : Enfants Soldats  
**ESD** : Enfants Soldats Démobilisés  
**ESPT** : Etat de Stress Post-Traumatique  
**FAIDT** : Front d'action pour l'instauration de la démocratie au Tchad  
**FALHS** : Faculté des Arts Lettres et Sciences Humaines  
**FAN** : Forces Armées du Nord  
**FANT** : Forces Armées Nationales du Tchad  
**FAT-MRP** : Forces armées tchadiennes-Mouvement révolutionnaire du peuple  
**FAO** : Forces Armées Occidentales  
**FAP** : Forces Armées Populaires  
**FNLT** : Front National de Libération du Tchad  
**FNP** : Front National Patriotique  
**FNUAP** : Fonds des Nations Unies pour la Population  
**FPLT** : Front Population de Libération du Tchad  
**FPR** : Front Populaire pour le Redressement  
**FPRN** : Front Populaire pour la Renaissance Nationale  
**FSR** : Front pour le Salut de la République

**FUC** : Front Uni pour le Changement  
**FROLINAT** : Front Libération National du Tchad  
**GAS** : Groupes Armés Soudanais  
**GUNT** : Gouvernement d'Union Nationale de Transition  
**HCR** : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés  
**ICC** : Intérim Care Centre  
**IDDRS** : Normes Intégrées de Désarmement, Démobilisation et Réintégration  
**IDH** : Indice de Développement Humain :  
**IFY** : Institut National de Yaoundé  
**INALCO** : Institut National des langues et civilisations Orientales  
**INS** : Institut National de la Statistique  
**INSH** : Institut National des Sciences Humaines  
**IRIC** : Institut des Relations Internationales du Cameroun  
**JEM** : Mouvement pour la Justice et l'Egalité  
**JRS** : Service Jésuite des Réfugiés  
**LRA** : Armée de Résistance de Seigneur  
**LTDH** : Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme  
**MDJT** : Mouvement pour la Démocratie et la Justice du Tchad  
**MJE** : Mouvement pour la Justice et l'Egalité  
**MN (coalition)** : Mouvement National  
**MNR** : Mouvement National pour le Redressement  
**MNRCS** : Mouvement National pour la Révolution Culturelle et Sociale  
**MOSANAT** : Mouvement pour le salut national du Tchad  
**MPL** : Mouvement Populaire pour la Libération du Tchad  
**MPS** : Mouvement Patriotique du Salut  
**NU** : Nations Unies  
**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique  
**OIT** : Organisation Internationale du Travail  
**OLP** : Organisation de Libération de la Palestine  
**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé  
**ONG** : Organisation Non Gouvernemental  
**ONU** : Organisation des Nations Unies  
**PAM** : Programme Alimentaire Mondiale  
**PDDR** : Programmes de Désarmement, Démobilisation et Réintégration  
**PESD** : Politique Européenne de Sécurité et de Défense  
**PNDR** : Programme National de Désarmement et de Réintégration

**PPT** : Parti Progressiste Tchadien

**PTSD** : Post Traumatism Stress Disorder

**RAFD** : Rassemblement des Forces Démocratiques

**RDA** : Rassemblement Démocratique Africain

**RDL** : Rassemblement pour la Démocratie et les Libertés

**RENAMO** : Résistance Nationale Mozambicaine

**RFC** : Rassemblement des Forces pour le Changement

**RFI** : Radio France Internationale

**RUF** : Front Révolutionnaire Uni

**SALT** : Strategics Arms Limitations Talks

**SCUD** : Socle pour le changement, l'unité et la démocratie

**SCLSP** : Sous-Comité Locaux Sous-Préfectoraux

**SNRP** : Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté

**SPR** : Secrétariat permanent à la réinsertion

**UA** : Union Africaine

**SPLA** : Armée Populaire de Libération du Soudan

**UDC** : Union pour le Changement Démocratique

**UFCD** : Union des Forces pour le Changement et la Démocratie

**UFD** : Union des Forces Démocratiques

**UFDD** : Union des Forces pour la Démocratie et le Développement

**UFDD-F** : Union des Forces pour la Démocratie et le Développement–Fondamental

**UFDD-R** : Union des forces pour la démocratie et le développement-Rénovée

**UFDR** : Union des forces démocratiques pour le rassemblement

**UFDD** : Union des Forces pour la Démocratie et le Développement

**UFR** : Union des Forces de la Résistance

**UND** : Union Nationale Démocratique

**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

**UNIR** : Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution

**UNT** : Union Nationale Tchadienne

**USA** : Etats Unis d'Amérique

## RÉSUMÉ

Ce travail, qui s'intitule "Les enfants soldats dans les guerres civiles et les programmes de reconstructions post-conflit au Tchad (1965-2015)", a pour objet d'étudier les mesures mises en place au Tchad à travers les programmes DDR, en vue de mettre fin aux conflits et garantir la reconstruction efficace des enfants soldats démobilisés. Cette étude repose sur une exploitation de plusieurs fonds d'archives déposés au Tchad et portant sur les guerres civiles au Tchad et les programmes de reconstruction pour enfants soldats. À ces sources d'informations'ajoutent les sources orales et la webographie. Quatre théories aident à mieux comprendre les motivations du recours aux enfants soldats, le déroulement de la guerre et la pratique de la reconstruction. Il s'agit de la théorie du transnationalisme, la théorie de la rationalité économique, la théorie de la sécurité humaine et la théorie du constructivisme. En s'appuyant sur ces théories, on parvient à une meilleure identification et appréhensions des dispositions sur lesquelles repose la prolifération des mineurs dans les différents conflits internes au Tchad avec des conséquences dans les pays frontaliers. Pour l'argumentation, nous exploiterons une approche à la fois chronologique, critique et thématique. L'analyse souligne que, depuis la décolonisation, l'histoire politique du Tchad s'est caractérisée par un factionnalisme violent. Les tensions politiques et ethniques ont été exacerbées au début des années 2000, lorsqu'un conflit a éclaté entre le gouvernement et des groupes armés d'opposition, suite au mécontentement suscité par le régime. Ces tensions internes se sont encore aggravées lorsque le conflit du Darfour, au Soudan voisin, a débordé les frontières et engendré une guerre par procuration entre le Tchad et le Soudan à partir de 2005. La conséquence de ces flambées persistantes du conflit armé est le recrutement et une utilisation généralisés d'enfants de la part de toutes les parties antagonistes. Pour donner une alternative à ces enfants soldats, un plan de reconstruction post-conflit dénommé, Programme National de Retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés, a été instauré en 2007 grâce auquel 1 031 enfants ont été démobilisés sur les 11 000 pouvant avoir participé aux conflits. Les mesures en faveur de la reconstruction des ex enfants soldats dans la société n'ont pas donné entière satisfaction. La mauvaise conception du programme n'a pas été de nature à garantir son attraction par les groupes armés afin que les enfants soldats s'y trouvant soient reconstruits. Le programme s'est terminé en décembre 2011, et à cette date, son incapacité à faciliter la reconstruction substantielle d'enfants soldats était devenue apparent. La réussite de la réinsertion de l'enfant soldat passe par la correction de certains manquements conceptuels des DDR, la restructuration des Centres de Transit et d'Orientations, l'implication des familles, de la communauté internationale, la sincérité du gouvernement et des parties belligérantes.

Mots clés : enfants soldats ; programme DDR ; Centre de transits et d'orientations, reconstruction post-conflit.

## ABSTRACT

*This work titled “Child Soldiers in Civil Wars and Post-Conflict Reconstruction Programmes in Chad (1965-2015)”, aims to examine the measures put in place in Chad through DDR programmes in order to encourage the end of conflicts and ensure the effective reconstruction of demobilised child soldiers. This study is based on an exploitation of primary and secondary sources relating to the civil wars in Chad and reconstruction programmes. In addition to these sources, oral sources and webography were also used. Four theories are used in this study, namely the theory of transnationalism, the theory of economic rationality, the theory of human security, and the theory of constructivism. They provided an opportunity to identify, understand and analyse the provisions on which the widespread use of minors in the various internal conflicts in Chad and neighbouring countries is based, and to examine the reintegration mechanism implemented. For the rest, it follows a chronological, critical and thematic approach. Indeed, since decolonisation, Chad’s political history has been one of violent factionalism. Existing political and ethnic tensions were exacerbated when, in the early 2000s, conflict broke out between the government and armed opposition groups as a result of dissatisfaction with the regime. These internal tensions were further escalated when the conflict in Darfur, in neighbouring Sudan, spread across the border and led to a proxy war between Chad and Sudan from 2005. From the early 2000s onwards, these persistent outbreaks of armed conflict resulted in widespread recruitment and use of civilians, including children by all parties, including the Chadian National Army (ANT). To give these child soldiers an alternative, a post-conflict reconstruction plan called the Disarmament, Demobilisation and Reintegration (DDR) programme was set up in 2007. The DDR programme has proven to be relatively ineffective with regard to the release of children from armed groups in the National Army, and the poor programme design did not ensure that armed groups would be attracted to the programme so that the child soldiers who were part of them could be rehabilitated. The DDR programme ended in December 2011. At that point, its failure to foster the substantial reintegration of child soldiers had become apparent. The success of the reintegration of child soldiers depends on the correction of certain conceptual shortcomings of DDR, the restructuring of Transit and Orientation Centres (TOC), involvement of families, the international community, the sincerity of the government, parties and the conscientisation of the demobilised.*

*Keywords : Child Soldiers, DDR programmes, Transit and Orientation Centres, Post-Conflict Reconstruction.*

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

### 1-CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE

Le continent africain a été depuis les années 1960 le théâtre d'une pluralité de conflits ayant entraîné plus de 7 millions de morts, 13 millions de personnes déplacées et 5 millions de réfugiés<sup>1</sup>. Les guerres, les crises, les conflits, les coups d'états et les rebellions semblent être le mode de règlement des différends auxquels les protagonistes des crises africaines ont le plus souvent recouru. Les problèmes de sécurité continuent d'être vivement préoccupants en Afrique. Le continent semble être marqué de plus en plus de la violence armée au point d'apparaître comme son propre bourreau après son affranchissement des tutelles diplomatiques étrangères<sup>2</sup>.

Pour s'en convaincre, le rapport de Graça Machel pour le Secrétaire Général des Nations Unies évaluait à 250 000<sup>3</sup> en 1996 le nombre de mineurs de moins de 18 ans qui combattaient dans des conflits en cours. Aujourd'hui, selon le programme international pour l'abolition du travail des enfants soldats, ils seraient estimés à 300 000<sup>4</sup> le nombre d'enfants enrôlés dans les conflits armés à l'échelle mondiale ; encore que l'on observe une tendance inquiétante quant au recrutement d'enfants plus jeunes<sup>5</sup>. Il ressort également de ce rapport qu'environ 120 000 enfants soldats se retrouvent en Afrique, avec près de 10 000 enfants soldats pour le Tchad, enrôlés aussi bien dans l'armée régulière que dans les groupes rebelles<sup>6</sup>.

En effet, ces dernières années le Tchad a été ébranlé par les conflits meurtriers et les plus dévastateurs de toute son histoire contemporaine. De nombreux soulèvements usent encore en permanence ce pays et ne cessent de livrer au monde un spectacle d'horreur, d'atrocité et de barbarie que la communauté internationale observe souvent médusée. La participation des enfants dans ces multiples crises tchadiennes en est une parfaite illustration<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Commission de l'Union Africaine., *Afrique notre destin commun*, Addis -Abeba, mai 2004, p. 16.

<sup>2</sup>P. Leymarie., "Espoirs de renaissance, dérive d'un continent : ces guerres qui usent l'Afrique", *Le monde diplomatique*, avril 1999, p 7.

<sup>3</sup>Le principe fondamental qui inspire ce rapport est que les enfants n'ont rien à faire dans la guerre. Le rapport relève l'ampleur de la participation des enfants aux conflits armés qui font rage dans beaucoup de parties du monde et énonce des conclusions et recommandations à l'intention des gouvernements, des entités du système des Nations Unies, des organismes intergouvernementaux, des organisations de la société civile et du public.

<sup>4</sup>Le rapport de l'ONU parlait de 200 000 à la fin des années 80. Graça Machel (ancienne Ministre de l'Éducation du Mozambique) dans son rapport à l'ONU en 1996, a mentionné qu'il y a environ 250 000 enfants soldats. En 2001 la coalition pour mettre fin à l'utilisation des enfants comme soldat avança le chiffre de 300 000. Un nombre encore revu à la hausse. Un général Sierra léonais a évoqué le chiffre de 500.000 déjà en 2001. Nous travaillons avec ce chiffre de 300.000 parce qu'il est le seul disponible et surtout le seul autour duquel il y a le consensus. Les différents chiffres avancés ici et là nous permet de voir aussi comment un phénomène passe de la banalisation à un phénomène réellement social au point de vue du droit. Mais remarquons également que du point de vue des droits de l'homme les chiffres ne jouent pas un rôle aussi important. L'individu étant indivisible.

<sup>5</sup>Rapport du bureau international du travail, "Enfance blessée, les enfants dans les conflits armés: une pire forme du travail des enfants", 13 avril 2009, p 19.

<sup>6</sup> Ibid. p.32.

<sup>7</sup> Rapport annuel du Centre d'Etude et de la Recherches Internationales, p .13.

Pour ces jeunes enfants soldats Tchadiens, plongés malgré eux dans les affres de la guerre, le retour à la vie civile constitue une autre forme d'épreuve, aussi âpre qu'intense. Privés de tout accès à l'éducation et à la santé au cours de leur enrôlement, beaucoup peinent à se reconstruire loin du front<sup>8</sup>, à la fois parce que leur capacité d'autonomie est réduite, mais aussi parce qu'il leur faut recouvrer une identité que le contexte militaire a brisée, voire profondément remodelée.

La décennie 1980-1990 a connu l'émergence de mouvements politique et humanitaire, pour dénoncer l'instrumentalisation des enfants soldats dans les conflits armés en Afrique. C'est donc fort de ce constat que la Communauté internationale a envisagé des mécanismes de reconstruction post-conflits à travers les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Au Tchad, un seul programme spécifiquement consacré à l'enfant soldat a été mis en œuvre en 2007 sous l'appellation de programme national de prévention retrait, pris en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés.

Ce programme est arrivé à son terme 2011. Toutefois en dépit de sa mise en œuvre, il semblerait qu'un fossé se soit creusé entre le cadre légal établi et la situation sur le terrain. Cet écart peut s'expliquer en partie en analysant la nature de ce programme. Ainsi, malgré l'adoption par les parties impliquées des mécanismes favorisant la réinsertion des ex-enfants soldats, on continue de recenser un nombre croissant d'enfants impliqués dans divers conflits oubliés au Tchad<sup>9</sup>. Nous n'avons pas été indifférent face à ce phénomène. C'est la raison pour laquelle nos premiers pas dans le monde de la recherche nous ont orientés vers cette étude qui porte sur : "les enfants soldats dans les guerres civiles et les programmes de reconstruction post-conflit au Tchad (1965-2015)".

Le choix de ce sujet repose sur un certain nombre de motivations.

## **2- MOTIVATIONS DU CHOIX DU SUJET**

François Dépelteau affirme que "le choix d'un sujet est un acte purement objectif. Il va de soi que ce choix se fasse en fonction de l'expérience passée et de la personnalité du chercheur"<sup>10</sup>. Le choix de ce sujet trouve sa première justification dans des raisons personnelles et affectives. Pendant notre formation à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS) de Yaoundé entre 2005 et 2008, nous avons établi une relation de proximité avec deux étudiants originaires du Tchad. De ce rapprochement, nous avons fait notre premier voyage dans ce pays en 2006. C'est fort de cette excursion que nous avons eu un contact saisissant avec ce pays qui a connu une instabilité

---

<sup>8</sup>J. R. Gondzi., "Enfants-soldats, conflits armés, liens familiaux: Quels enjeux de prise en charge dans le cadre du processus de DDR? Approche comparative entre les deux Congo", Thèse de doctorat /Ph.D. en Science Politique, Université de Montesquieu Bordeaux iv, 2013.p.18.

<sup>9</sup> Lire à ce sujet T.Toliton Dikpo., "La question des enfants soldats: quels problèmes pour la défense du droit, le maintien, la garantie et la promotion de la sécurité internationale?" Thèse de Doctorat en science politique, Université Jean Moulin Lyon, 2008 et M. Debos., "Des combattants entre deux guerres: sociologie politique du métier des armes au Tchad", Thèse Doctorat en Science Politique, Institut d'études politiques de Paris, 2009.

<sup>10</sup>F. Dépelteau., *La démarche d'une recherche en science humaine. De la question de départ à la communication des résultats, Méthodes en sciences humaines*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p.100.



politique structurelle, un cycle de violence et de la rébellion armée régulière. Le Tchad est un pays qui n'a jamais fait l'expérience d'un transfert de pouvoir sans violence. Environ soixante ans après son indépendance, le coup d'état continu d'être le principal moyen d'accès au pouvoir. Compte tenu du fait que la préservation de la paix est une préoccupation majeure pour l'humanité, nous avons cherché à connaître les réponses qui ont été apportés aux différents conflits au Tchad dans lesquels les enfants soldats ont activement participés.

Notre seconde motivation est académique. Nous signalons que de nombreux travaux de recherche ont été effectués au Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I et dans d'autres Départements des Universités du Cameroun sur les crises et les conflits en Afrique centrale. Les dimensions politiques, géostratégiques et économiques y sont largement décrites. L'historiographie relative aux questions des enfants militaires demeure le "parent pauvre" de la production historique. En effet, rares sont les travaux qui se sont intéressés à l'importance de la reconstruction post-conflit. En vérité dans le cas des conflits africains, la question de l'enfance en guerre a d'abord été l'apanage des organisations humanitaires<sup>11</sup>.

La circonscription de notre champ de recherche nous a permis de constater que très peu de travaux ont été menés sur ce sujet<sup>12</sup>. En réalité, malgré l'omniprésence de la figure de l'enfant soldat tchadien dans l'espace public, nous avons eu l'impression au cours de nos lectures d'informations d'un évitement de ce sujet. L'intérêt pour cette question est d'ailleurs relativement récent. L'histoire de l'enfant vue en situation de conflit n'a fait jusque-là l'objet de deux travaux spécifiques<sup>13</sup> au Département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I.

La troisième motivation est scientifique et historique. Elle a été guidée par nos travaux antérieurs<sup>14</sup>. En effet, nous avons étudié les raisons fondamentales de la présence des enfants soldats dans les multiples guerres civiles au Tchad. Il nous a été donné de comprendre que la présence de ces derniers dans les différents conflits qu'a connu ce pays allaient bien au-delà des raisons économiques et de sécurité. Aussi avons-nous voulu agrandir notre champ de recherche à travers une étude dédiée aux mécanismes de reconstruction post- conflit proposés à ces jeunes soldats afin de rebâtir cette humanité que les guerres civiles ont profondément altéré. Quel est dès

---

<sup>11</sup>Nous faisons bien une différence entre notre travail scientifique et les rapports, des associations et autres ONG qui luttent contre le phénomène des enfants dans les conflits. Sans remettre en cause le travail de ces humanitaires, nous pensons au contraire que nombre de ces études sont réalisées à partir d'enquêtes de terrain dont pourraient s'inspirer bien des historiens de l'Afrique.

<sup>12</sup>Nous n'avons trouvé au Département d'Histoire de l'université de Yaoundé I aucune thèse de doctorant portant spécifiquement sur le désarmement la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats.

<sup>13</sup>Dans les différentes bibliothèques de l'Université de Yaoundé I nous n'avons pu trouver que deux mémoires d'histoires traitant de la question de l'enfant en situation difficile. Il s'agit du mémoire de Master II d'Albert Jitsa portant sur "la main d'œuvre infantile dans l'Ouest Cameroun de 1960 à 2006 (approche historique)" et celui de Miriam Alhadji sur "le travail des enfants au Cameroun : le cas de la ville de Yaoundé (1952-2005), approche historique".

<sup>14</sup>D. Kameni Tchokonte., "Les Enfants Soldats et les Guerres Civiles au Tchad de 1965 à 2010", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2013.

lors l'intérêt d'une étude portant sur la reconstruction post-conflit des enfants soldats ayant participé aux guerres civiles?

### 3-INTÉRÊT DU SUJET

Nous voudrions, à travers cette étude, enrichir l'historiographie africaine des mécanismes efficaces de promotion de la paix post-conflit. Contrairement aux suppositions actuelles, la reconstruction post-conflit des enfants soldats à travers les centres de transit et d'orientations (CTO) est de loin moins importante que le nombre de ceux ayant activement ou passivement participé aux guerres civiles au Tchad. Il est particulièrement choquant de constater que ce sont des jeunes enfants qui avaient été impliqués dans les guerres civiles au Tchad. La situation de paupérisation qui les caractérisaient a poussé à s'interroger sur les mécanismes qui ont été mis en œuvre pour leur assurer une vie d'après la guerre.

Ce sujet présente dès lors un intérêt certain. Sur le plan politique, tirant les enseignements des conflits armés qui, depuis plusieurs décennies, secouent ce pays et ceux avoisinants, cette étude tente d'apporter une modeste contribution à l'effet de réduire l'implication des enfants et à proposer aux acteurs politiques et institutionnels des pistes de solutions durables au problème de la militarisation des enfants. Les carences actuelles des politiques sociales, l'application partielle des conventions internationales relatives à la protection des droits de l'enfant et des processus de réinsertion des enfants soldats au Tchad rendent indispensables l'apport d'autres solutions complémentaires. À ce sujet, Diomandé Aboubacar Sidiki<sup>15</sup>, va analyser le phénomène des enfants soldats à l'aune du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Il conclut qu'à défaut d'une application de certaines mesures, ces programmes resteront incomplets et inefficaces pour les nombreux enfants soldats recrutés par les forces gouvernementales ou par des groupes armés.

Sur le plan épistémologique, cette thèse s'attèle à initier une nouvelle approche d'étude des phénomènes historiques basés sur les acteurs sociaux que constituent les enfants soldats. Cette étude vise également à mettre en relief une évaluation des mécanismes de réinsertion sociale, économique et communautaire d'anciens enfants soldats. Par cette étude, nous espérons donc poser les jalons d'une approche interdisciplinaire de l'implication et de la reconstruction enfantine dans les phénomènes guerriers passés et actuels. Il s'agit également de montrer la nécessité de la pratique d'une méthode objective d'identification et d'analyse à la fois quantitative et qualitative des pratiques de l'enrôlement des enfants soldats.

Sur le plan stratégique, cette étude met à la disposition des experts et des chercheurs des instruments d'appréciations et d'examen pour préparer les politiques de prévention et de gestion des guerres civiles, à partir de la prise en compte des efforts mis en œuvre pour la promotion de la

---

<sup>15</sup>D. A. Sidiki., "L'enfant soldat confronté au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion", *Études internationales*, Volume 44, Décembre, 2013, p. 567-595

reconstruction post-conflit des enfants soldats. Pour s'en convaincre, il est bon de constater qu'en 1996, Rachel Brett et Margaret McCallin ont ouvert la voie par une réflexion<sup>16</sup> considérée comme une référence incontournable de l'étude de la militarisation des enfants. Par la suite, la question de l'innocence et de la culpabilité des enfants-soldats va être abordée. Ces jeunes guerriers ont été placés sur le théâtre des conflits comme des acteurs tactiques<sup>17</sup>. Enfin, Joseph Vincent Ntuda Ebode<sup>18</sup> a analysé les conflits d'un genre nouveau qualifiés de conflits post bipolaire auxquels prennent part des enfants. Il attribue les causes principales aux conflits régionaux en Afrique.

Au demeurant, cette étude pose un regard critique sur l'implémentation mitigée dans la société tchadienne des processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion des enfants soldats. C'est donc forte de cela que nous que ce travail se termine par la proposition d'une institution internationale qui sera une chargée de coordonner les programmes et de faire le suivi des décisions politiques prises. Cette institution est le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Enfants soldats et les programmes DDR. D'ailleurs, celle-ci reste quelque chose de nouveau dans ce travail.

Pour mieux appréhender l'intérêt de cette étude, une délimitation spatiale et temporelle est indispensable.

#### **4- CADRE SPATIAL ET TEMPOREL**

Pour réaliser ce travail, et conformément aux exigences de la science historique, deux modalités ont été mises en évidence afin d'analyser tous les faits décrits dans cette étude, il s'agit: de l'espace et du temps.

##### **4.1- Cadre spatial**

Le cadre spatial de notre étude est le Tchad. Cette recherche a été menée dans les zones qui ont connu l'implication des enfants soldats dans les différentes guerres civiles que ce pays a connues depuis son avènement à l'indépendance. Les camps de réfugiés, les zones humanitaires, les centres d'orientations et de transit ont également été des lieux privilégiés pour cette recherche. Les investigations se sont particulièrement limitées aux zones ayant connu de fortes tensions et dans lesquelles des mécanismes ont été mis sur pied afin de faciliter la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants mineurs. La borne temporelle a également été mise en exergue afin de circonscrire la durée sur laquelle l'étude s'est étendue.

---

<sup>16</sup> R. Brett-M. McCallin, *Children, The Invisible Soldiers*, Växjö (Suede): Rädda Barnen, 1996.

<sup>17</sup> A. Honwana., *Innocents et coupables: "les enfants-soldats comme acteurs tactiques"*, *Dossier, Enfants, jeunes et politique*, n°58, pp.58 -78.

<sup>18</sup> J. V. Ntuda Ebodé., "Les enfants soldats dans les crises africaines: entre logique militaire et stratégies politiques", dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2006, N°222 pp.111 à 119.

Carte 1: Le Tchad situé dans une zone conflictogène<sup>19</sup>



Source International Crisis Group, "Boko Haram au Tchad : au-delà de la réponse sécuritaire", Rapport Afrique n°246, Brussels, 2015, p.32.

Cette carte laisse percevoir des réalités qu'il serait intéressant de comprendre. Assurément situé au cœur du continent, le Tchad est un carrefour de civilisations entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Subsaharienne. Il se caractérise par sa continentalité, une très grande diversité géographique et ethnique, ainsi que par un peuplement humain très ancien<sup>20</sup>. C'est un pays continental sans accès à la mer et un territoire enclavé et sans littoral. Le Tchad partage ses frontières avec six (06) pays limitrophes: la Libye au Nord, la République Centrafricaine au Sud, le Soudan à l'Est, le Cameroun, le Nigeria et le Niger à l'Ouest. Le désert occupe la moitié du territoire dans sa partie Nord (Borkou, Ennedi, Tibesti), le sahel au Centre et à l'Est. Le Sud du pays est de type subtropical et c'est la région où se concentre la majorité des 10 032 millions d'habitants<sup>21</sup>. La population tchadienne est une mosaïque ethnique<sup>22</sup>. Elle ne compte pas moins de

<sup>19</sup>La situation sécuritaire du Tchad pose de problème sérieux. Un regard attentif sur les voisins de ce pays, laisse entrevoir un enlèvement au vu de la résilience des groupes insurrectionnels qui l'entourent.

<sup>20</sup> Nous faisons allusions ici aux peintures et gravures rupestres du Tibesti et de l'Ennedi, et à la civilisation Sao.

<sup>21</sup> Bad/Ocde., *Perspectives économiques en Afrique*, 2007.

<sup>22</sup>Une ethnie, selon la définition rapportée dans l'Atlas du Tchad, est un ensemble d'êtres humains ayant conscience d'appartenir à un groupe et possédant une identité particulière qui s'est constituée à travers le temps et qui s'incarne dans un nom, des institutions politiques (sociétés à Etat/sociétés segmentaire), un système économique, un territoire et parfois une langue spécifique (Atlas du Tchad, 2006).

140 ethnies et plusieurs groupes ou sous-groupes linguistiques. Les principales ethnies et leur poids relatif dans la population totale sont: Sara (34%), Arabe (14%), Maba (5%), Toubou Gorane (3,9%), Hadjerai (2,6%), Bilala (2,5%), Kanembou (1,8%), Zaghwa et Bideyat (1,2%), Fellata (1,2%), Autres (34%)<sup>23</sup>. Le Tchad fut pendant des siècles une zone de contact entre les Arabes d'Afrique du Nord et les populations de l'Afrique noire.

Il a connu une histoire agitée, marquée par des luttes ethniques et religieuses. Au royaume du Kanem qui, prend son essor au XI<sup>e</sup> siècle et dont la conversion de ses souverains répandit l'islam dans toute la sous-région, succèdent des royaumes tels que ceux de l'Ouadaï au XIV<sup>e</sup> siècle et du Baguirmi au XVI<sup>e</sup> siècle. Ces royaumes, qui couvrent la zone sahélienne, coexistent avec des sociétés sans organisation étatique dans le Nord et le Sud du pays. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'affaiblissement de ces royaumes par les guerres et les luttes intestines permis au conquérant Rabah d'y fonder un vaste empire, qui se heurta à la colonisation française<sup>24</sup>. Après soixante ans de colonisation française (1900-1960), le Tchad devint indépendant le 11 août 1960<sup>25</sup>.

#### 4.2-Cadre temporel<sup>26</sup>

Cette étude couvre la période allant de 1965 à 2015. La borne 1965 marque l'éclatement de la première bataille de Ndjamen, qui aboutira à un processus de violence et sera le prélude à une série d'épisodes qui allaient plonger le Tchad dans la guerre civile et l'insécurité, obligeant par la même occasion de milliers d'enfants à prendre les armes pour combattre dans les différents groupes armés.

La borne 2015 marque la limite chronologique supérieure à l'étude. Cela se justifie par le fait que le 23 octobre 2015, le nouveau représentant pour l'Unicef au Tchad, M. Philippe Barragne Bigot<sup>27</sup> a fait le bilan de la réinsertion des ex- enfants soldats au Ministre des Affaires Étrangères et de l'Intégration Africaine, M. Moussa Faki Mahamat. Nonostant ces limites, l'analyse et la compréhension des faits de cette étude nous a poussé à visiter les temps de l'histoire de la période ancienne jusqu'à celle contemporaine<sup>28</sup>.

Il faut observer que la question du désarmement et de la réinsertion des ex- enfants soldats tchadiens est néanmoins un phénomène dynamique. Un accroissement du processus de prise de

---

<sup>23</sup>G-F Dumont., "Géopolitique et populations au Tchad" Paris, ERES, Outre-Terre n°20, *Revue française de géopolitique, Académie européenne de géopolitique*, 2008.

<sup>24</sup>Seres-Dme, *Evaluation de la coopération française au Tchad*, 2005, p.37.

<sup>25</sup>Ibid.

<sup>26</sup>De prime abord, le cadre temporel de la présente étude paraît assez complexe. En réalité, au plan temporel. Il ne nous a pas été facile de délimiter notre travail, tant le phénomène d'enfants soldats remonte, comme nous l'avons souligné, dans les guerres anciennes.

<sup>27</sup>Il a réaffirmé par la même occasion, l'engagement de son institution à soutenir le Tchad dans ses efforts de promotion des droits des enfants et la détermination de son organisation à promouvoir la reconstruction des enfants sortis des groupes et bandes armés.

<sup>28</sup>Au demeurant, l'originalité de ce thème qui se justifie par la tendance à l'extension de la participation des enfants aux conflits armés tchadiens, ne sera suffisant mis en relief que si nous relativisons nos bornes chronologiques.

conscience, et une grande mobilisation des organismes, de la société civile et du gouvernement pour réduire la gravité des dégâts générés par les guerres civiles a été remarquée.

Il devient dès lors judicieux de présenter les concepts clés de cette étude afin d'éviter toute amalgame.

## 5- CLARIFICATIONS DES CONCEPTS

La définition des concepts d'une étude est un prolegomènes à toute étude sociologique. Emile Durkheim disait à ce sujet que : "la première démarche du sociologue, doit être de définir les choses dont il traite, afin que l'on sache bien de quoi il est question"<sup>29</sup>. Aussi, devient-il important dans le cadre de cette étude d'élucider certains concepts fondamentaux et sous-jacents. Nous citerons les mots et expressions suivants : enfant, soldat, enfant soldat, guerre-civile, reconstruction post-conflit, désarmement, démobilisation et réinsertion.

### 5.1- Enfant

La définition de la notion enfant tient compte des plans dictionnaire, doctrinal et conventionnel. Étymologiquement et selon le dictionnaire pratique du droit humanitaire<sup>30</sup>, le terme enfant vient du latin "*infan*", "*infantem*" et "*infantis*". Il est formé de "*in*" qui est un préfixe faisant référence au négatif et de "*fan*" qui signifie parler. Le mot "*infan*" veut alors dire ici "qui ne parle pas". Le mot "*infan*" désigna d'abord le bébé, le petit enfant qui ne parle pas encore, puis le jeune enfant âgé de moins de sept (07) ans. C'est donc l'être humain dans la période de l'enfance.

Pour le Dictionnaire Universel<sup>31</sup>, l'enfant est l'être humain dont l'âge est compris entre le moment de la naissance et celui de la puberté. Cet âge de la puberté varie cependant d'une région à une autre et selon le sexe de l'enfant. Cette définition nous paraît insuffisante pour l'objet de notre étude, en ce qu'elle ne nous situe pas sur la limite d'âge de l'enfance.

Plus intéressantes alors paraissent les définitions doctrinales, dont celle de Torelli. Elle nous renseigne que l'enfant est cet être humain particulièrement faible aussi bien sur le plan physique, intellectuel ou moral, en raison de son âge. Cette situation lui fait bénéficier le droit à une protection spéciale, mais lui interdit en même temps l'accès à tous les droits de l'homme<sup>32</sup>.

Cette définition montre clairement que l'enfant est un être qui n'a pas atteint une maturité intellectuelle, psychologique et morale, donc qui est incapable de faire preuve d'analyse et d'apprécier les choses à leur juste valeur. Dans ces conditions, l'enfant se trouve dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'adulte. En clair, l'enfant se distingue de l'adulte par le fait qu'il lui est nécessaire d'être protégé, d'être canalisé, d'être orienté, en raison de sa situation de vulnérabilité.

<sup>29</sup> Cf. E. Durkheim, *Les règles De La Méthode Sociologique*, Paris, Minuit, 20<sup>e</sup> Edition, 1981, p 34.

<sup>30</sup>F.Bouchet-Saulnier., *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, La Découverte, 2000.p 538.

<sup>31</sup>C.Braucourt, et L. Loric. *Dictionnaire Universel*, 2<sup>ème</sup> édition Paris, Agence Universitaire de la Francophonie, Edicef, 1995. p.419.

<sup>32</sup> Cf. M. Torelli., *Introduction à la protection internationale des droits de l'enfant*, travaux Cerdiri, 2002, p.9.

Quant aux définitions données par l'arsenal juridique, elles diffèrent quelque peu des deux précédentes. En effet, la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) du 20 Novembre 1989<sup>33</sup> spécifie en son article premier que l'enfant s'entend comme étant "tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable".

La distinction opérée ici réside dans la limite d'âge, dont fait référence ladite Convention. L'enfant est un individu âgé de moins de dix-huit ans. Autrement dit, tout être humain dont l'existence est située entre la période allant de la naissance jusqu'à dix-sept ans révolus est juridiquement considéré comme un enfant.

La définition que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant<sup>34</sup> (CADBE) donne à celui-ci en son article 2 s'inscrit dans le même registre. Elle définit l'enfant comme "tout être humain âgé de moins de 18 ans". L'article susmentionné de la CADBE, contrairement à la CDE n'ajoute aucune réserve à la définition de l'enfant. À l'inverse des autres textes en la matière, elle lui garantit des droits, "sans distinction de race, de groupe ethnique, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'appartenance politique ou autre opinion, d'origine nationale et sociale, de fortune, de naissance ou autre statut et sans distinction du même ordre pour ses parents ou son tuteur légal"<sup>35</sup>.

Cette Charte<sup>36</sup> protège les enfants en cas de conflits armés. En son article 22, elle interdit leur enrôlement dans l'armée et les protège s'ils sont réfugiés en son article 23.

Dans ce texte novateur, plusieurs articles sont consacrés aux droits et aux responsabilités de la famille, considérée comme "la cellule de base naturelle de la société"<sup>37</sup>. En outre, cette charte appelle les États à prendre :

toutes les mesures appropriées pour abolir les coutumes et les pratiques négatives, culturelles et sociales qui sont au détriment du Bien-être, de la dignité, de la croissance et du développement normal de l'enfant, en particulier les coutumes et pratiques préjudiciables à la santé, voire à la vie de l'enfant.<sup>38</sup>

À la lecture de cet article, il est observable que, même si le terme n'est pas employé, cet article fait référence notamment à l'excision. La charte interdit également le mariage des mineurs

---

<sup>33</sup>Voir les objectifs, les dispositions principales et les Etats ayant ratifié la convention relative aux droits de l'enfant de 1989.

<sup>34</sup> La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant a été adoptée lors de la 26<sup>e</sup> conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine en juillet 1990. Elle est entrée en vigueur le 29 novembre 1999, après avoir reçu la ratification de 15 États, conformément à son article 47. Elle s'inspire de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant et sur la Déclaration sur les droits et le bien-être de l'enfant africain, adopté par l'OUA en juillet 1979, ainsi que de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine. Si certains de droits déclinés dans cette charte sont identiques à ceux de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, la plupart sont interprétés dans le contexte africain. Le Tchad l'a ratifié le 30 mars 2000.

<sup>35</sup> Article 3 la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

<sup>36</sup> La Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant garantit à tout enfant le droit imprescriptible; droit à la vie en son article 5, droit à l'éducation en son article 11, aux loisirs et à la culture en son article 12, à la protection contre l'exploitation et les mauvais traitements en ses articles 15, 26, 27, 29, à la santé son article 14. Elle reconnaît à l'enfant le droit d'expression, d'association, la liberté de pensée en ses articles 7 à 9 et à la protection de la vie privée en son article 10.

<sup>37</sup> Se référer à l'article 18 la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

<sup>38</sup> Lire sur cette question l'article 21 la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

de 18 ans. L'article 31 énonce les "responsabilités de l'enfant envers sa famille, la société, l'État et toute autre communauté reconnue légalement, ainsi qu'envers la communauté internationale". Ceci est une innovation par rapport à la plupart des textes internationaux sur les droits de l'Homme, en général, et les droits de l'enfant, en particulier, où il n'y a que des droits et pas d'obligations. Cet article montre également la particularité de la société africaine, où les enfants sont conçus, non pas en tant qu'individu isolé, mais comme appartenant à une communauté.

Pour les acteurs impliqués dans le domaine humanitaire au Tchad, l'enfant désigne une personne de moins de 18 ans. Il en est de même de la constitution<sup>39</sup> tchadienne, qui reconnaît que l'enfant est un être humain de moins de 18 ans, et qui lui garantit des droits et une protection.

Au-delà de ces affirmations de bonnes intentions, les données relatives à cette frange de la population au Tchad, qu'il s'agisse des conditions de vie, de la santé, de la nutrition, de la mortalité, de l'éducation ou de la protection, font état d'une situation préoccupante, car près de 80% de la population vivent en milieu rural (dont la majorité est pauvre ou vit en-dessous du seuil de la pauvreté).

Cette situation de pauvreté a conduit un certain nombre de parents à pousser leurs enfants très tôt au travail, car d'une manière générale un tchadien occupé à un travail rémunérateur supporte plus de deux ou trois personnes en plus de sa famille nucléaire<sup>40</sup>.

## 5.2- Soldat

La notion de soldat, quant à elle, renferme étymologiquement la réalité d'un homme équipé et instruit pour la défense du pays. Il désigne un homme de troupe de l'armée de terre, marine ou de l'air<sup>41</sup>. C'est donc celui qui sert dans une armée. Il exclut donc théoriquement les employés civils de l'armée ou les individus utilisés pour les tâches de soutien aux troupes, ainsi que ceux associés de manière encore plus lointaine comme les enfants des écoles militaires ou les enfants résidant dans les casernes<sup>42</sup>.

## 5.3- Enfant combattant ou enfant soldat

Le rapport rendu par Graça Machel en 1996, sur la participation des enfants aux conflits armés, nous a apporté une première définition, un peu sommaire, de l'enfant soldat. Selon ce rapport, l'enfant soldat se définit comme :

Tout enfant de moins de 18 ans recruté par la force, la contrainte ou volontairement (l'enfant peut sembler avoir «choisi d'être soldat», mais il n'est pas question de libre choix) ou encore utilisé d'une autre manière dans les hostilités par des groupes armés<sup>43</sup>.

---

<sup>39</sup> Constitution du Tchad adoptée par le référendum du 31 mars 1996 et révisée par la loi constitutionnelle N°8 /PR/2005 du 15 juillet 2005.

<sup>40</sup> Rapport de la Cour Suprême du Tchad sur le droit de l'enfant en 2005.

<sup>41</sup> A. Corvisier., (Dir), *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, Paris, PUF, 1988, p.45.

<sup>42</sup>J.C. ALT., "Enfants-soldats, un essai de définition, "Le bulletin de la Commission Enfants", *Les Enfants-soldats*, janvier 2004, n°8, p.5.

<sup>43</sup>Graça Machel., "Impact des conflits armés sur les enfants", Nations Unies, New-York, 26 août 1996: [http://www.unicef.org/french/emerg/files/Garca-Machel\\_fr.pdf](http://www.unicef.org/french/emerg/files/Garca-Machel_fr.pdf), Accédé le 12 janvier 2016.



Une deuxième définition a été proposée lors de la conférence internationale sur les enfants soldats tenue en avril 1997 au Cap (Afrique du Sud). Cette conférence a connu une avancée significative avec l'adoption des "Principes du Cap", qui ont permis d'unifier les différents courants au niveau des organisations de protection de l'enfance, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies, parmi lesquels : l'Unicef et la Banque Mondiale. Les Principes du Cap définissent l'enfant soldat comme :

Toute personne sous l'âge de dix-huit ans faisant partie d'une force armée, régulière ou irrégulière quelle qu'elle soit et dans n'importe quelle capacité. Ceci inclut, mais ne se limite pas à tout cuisinier, porteur, messenger et tous ceux qui accompagnent ces groupes, en tout rôle autre que celui purement de membre de famille. La définition comprend les filles recrutées pour des fins sexuelles et de mariage forcé. Elle ne décrit donc pas simplement un enfant qui porte ou qui a porté des armes<sup>44</sup>.

Cette définition marque une sensible amélioration, notamment en étendant la notion d'enfant soldat aux filles recrutées à des fins sexuelles, ou enlevées ou mariées de force par des seigneurs de la guerre. La définition de l'enfant soldat est de ce fait essentiellement conventionnelle. Dans la même logique, un rapport du Conseil de Sécurité des Nations Unies définit l'enfant soldat comme "toute personne âgée de moins de dix-huit ans qui appartient à une force armée, quel que soit le rôle qu'il exerce"<sup>45</sup>.

Allant dans le même sens des "principes et meilleures pratiques du Cap"<sup>46</sup>, les experts des années 1990 ont cherché à faire de l'expression "enfant soldat" un terme générique, officiel, prenant en compte toutes les situations qui conduisent à la situation d'un enfant intégré par une force armée ou un groupe armé. Quinze ans après cette réunion, un constat mitigé s'impose. Cette réunion d'experts a permis d'homogénéiser, en convergeant vers une définition commune, le sens donné depuis plus d'une décennie au vocable d'enfants soldats, qui jusque-là pouvait exprimer des réalités plus ou moins hétérogènes.

Afin de mettre un terme définitif aux quiproquos sémantiques, il aurait fallu que cette définition élargie soit légitimée par une norme internationale ou régionale. L'adoption du protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant (CIDE)<sup>47</sup> aurait pu consacrer officiellement cette approche. Cela n'a pas été le cas, car des États ont exercé des pressions pour aboutir à un texte peu contraignant.

La conférence de Paris organisée les 5 et 6 février 2007, à l'initiative du Ministre français des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy et la Directrice générale de l'Unicef, Ann

---

<sup>44</sup>Se référer au site [www.childsoldiers.org/cs/childsoldiers.nsf/CSCJJpaperFR.pdf](http://www.childsoldiers.org/cs/childsoldiers.nsf/CSCJJpaperFR.pdf), site consulté le Samedi 06 novembre 2016.

<sup>45</sup>Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies au Conseil de Sécurité, S/2000/101 du 11 février 2000.

<sup>46</sup>Dans le cadre de l'effort visant à faire face au problème tragique et toujours plus grave des enfants enrôlés dans les forces armées, le Groupe de travail des ONG sur la Convention relatives aux droits de l'enfant et l'Unicef ont organisé un symposium qui s'est déroulé au Cap (Afrique du Sud) du 27 au 30 avril 1997.

<sup>47</sup>Protocole facultatif à la (CIDE) concernant la participation des enfants aux conflits armés, adopté en 2000.

Veneman, a abouti aux "engagements de Paris" dits "Principes de Paris"<sup>48</sup>, qui retiennent le terme d'Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés, résumés par l'acronyme (EAFGA).

En janvier 2008, une réunion de travail portant sur les enfants dans les conflits armés s'est à nouveau tenue à Paris. Cette rencontre a renforcé la définition des Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés<sup>49</sup>. L'usage de cette nouvelle terminologie n'est pas neutre, en raison de l'extension qu'elle permet de la notion d'enfant soldat, rejoignant celle qui avait été adoptée en avril 1997 au Cap.

D'abord, au plan politique, les EAFGA ne sont pas considérés comme soldats et sont amnistiés pour les exactions commises lors des hostilités. Au plan juridique ensuite, la définition des EAFGA permet d'ouvrir à de nouveaux enfants le régime de protection élaboré par les Conventions de Genève du 12 août 1949 et leurs Protocoles Additionnels du 8 juin 1977, qui leur étaient fermés jusque-là. Enfin au sens pratique, la réhabilitation des jeunes soldats s'impose dans toutes les zones de conflits.

L'expression "enfant soldat" laisse un espace trop large à l'interprétation<sup>50</sup>, ce qui constitue un véritable obstacle à une protection réellement efficace des enfants dans les conflits armés. Cette réflexion montre que notre premier défi se situe au niveau de la définition même de l'expression "enfant soldat".

Nous entendons par "enfant soldat" personne de moins de dix-huit ans, qui fait partie d'une force ou d'un groupe armé, régulier ou irrégulier, à n'importe quel titre, autre que purement familial. Ainsi, dans l'espace géographique tchadien, l'enfant soldat peut se définir comme tout jeune de moins de dix-huit ans, engagé comme membre d'une force armée, que ce soit pour les forces rebelles ou pour le gouvernement. Qu'il porte des armes ou pas, cela dépend du contexte, il s'agit de tout mineur ayant été recruté de force ou de toute autre manière et servant dans un groupe armé.

Au cours de cette étude, nous utiliserons naturellement l'expression "enfant soldat", mais aussi, selon le contexte, ceux "d'enfant associé aux forces et groupes armés", "enfants dans les conflits armés", ou encore "jeune combattant", "enfance en guerre", "enfant guerrier", "enfance engagé", "gosse de guerre", "enfant militaire", "guerrier juvénile" pour traduire le même phénomène.

---

<sup>48</sup>En 2007, La Conférence de Paris sur les enfants-soldats a abouti aux principes directeurs qui renforcent la protection des enfants et interdisent leur utilisation par les forces armées et les groupes armés. Voir: [http://www.unicef.org/french/protection/files/Paris\\_Principes\\_French\\_310107.pdf](http://www.unicef.org/french/protection/files/Paris_Principes_French_310107.pdf), consulté le 12 février 2017.

<sup>49</sup>Réunion de travail sur les enfants dans les conflits armés sous la présidence de la France, Paris, 16 janvier 2008: [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/droits-homme\\_1048/droits-enfant\\_4669/enfants-soldats\\_15658/reunion-travail-sur-les-enfants-dans-les-conflits-armes-16.01.08\\_58372.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/droits-homme_1048/droits-enfant_4669/enfants-soldats_15658/reunion-travail-sur-les-enfants-dans-les-conflits-armes-16.01.08_58372.html).

<sup>50</sup>A titre d'exemple sur la question, lire J. C. Biagui., "La privatisation de la guerre en Afrique à l'ère de la globalisation: dynamiques des acteurs autour du Fleuve Mano et des Grands Lacs", Thèse de Doctorat en science politique, Toulouse, Université Toulouse 1 Cap, 2010, p.19.

#### 5.4- Guerre civile

Pour être considérées comme guerre, les hostilités doivent atteindre un certain degré d'intensité et se prolonger dans le temps. Ces deux critères permettent de distinguer la guerre civile des troubles intérieurs qui peuvent se caractériser par des actes de violence similaires, mais qui ne présentent pas les particularités d'un conflit armé<sup>51</sup>.

Une guerre civile est la situation qui existe lorsqu'au sein d'un État, une lutte armée oppose les forces de défenses régulières à des groupes équipés identifiables, ou des groupes armés entre eux, dans des combats dont l'importance et l'extension dépasse la simple révolte ou l'insurrection<sup>52</sup>. Plus précisément, c'est une lutte qui a lieu à l'intérieur d'un territoire national, et elle implique la participation de la population.

En d'autres termes, c'est une guerre armée entre les parties d'un même pays et au cours de laquelle, il existe habituellement une dualité des forces antagoniste, si bien que l'État semble ne pas avoir le monopole des moyens de coercition. Les auteurs latins en faisaient à leur époque le plus grand des maux<sup>53</sup>. Pour eux, elle est incommensurable avec la guerre étrangère, régulière et extérieure, c'est donc le signe le plus visible de la barbarie. Pourtant, on assiste de nos jours à une multiplication des conflits internes poreux. La localisation du conflit au sein d'un État distingue la guerre civile du conflit armé international, qui oppose les forces armées d'au moins deux États. Toutefois, il est courant que les groupes armés soient soutenus, plus ou moins ouvertement, par d'autres États.

L'origine d'une guerre civile peut être de toute nature, ethnique, religieuse, communautaire, sociale, économique, politique, idéologique, territoriale. Dans le contexte où elle est générée par la "terre", une guerre civile pourra être considérée comme une guerre d'indépendance, si elle a pour objectif la lutte contre une domination coloniale ou une occupation étrangère<sup>54</sup>. Lorsqu'une guerre civile est gagnée par les opposants au régime établi antérieurement, ceux-ci l'inscrivent habituellement dans le cadre d'une révolution, terme plus général qui désigne un changement profond de régime ou de structures.

#### 5.5- Réinsertion post-conflit ou DDR

La réinsertion post-conflit a pour but de permettre la stabilisation d'une société pour lui éviter de replonger dans le conflit<sup>55</sup>. Depuis la fin de la guerre froide, la Communauté internationale a adopté une combinaison de mesures pour faciliter la transition de la guerre à la

<sup>51</sup> Par exemple émeute, insurrection, répressions, luttes de factions entre elles ou contre le pouvoir en place.

<sup>52</sup> R. Calaverie et M. Fontaine., *Dictionnaire de droit*, 2<sup>ème</sup> édition, Foucher, Paris, 2000, p.743.

<sup>53</sup> Lucain, *La guerre civile (Pharsale)*, I, V, 1 et 2, p.1.

<sup>54</sup> H. Grotius., *Le droit de la guerre et de la paix*, livre I, chap. III, I, 1-2, (trad. P. Pradier-Fodéré), Paris, PUF, 1999, p. 88.

<sup>55</sup> F. Gere., *Dictionnaire de la pensée stratégique*, Paris, Larousse, 2000, p.578.

paix. Il s'agit des réformes des institutions publiques, du secteur de la sécurité, et de la justice compensatoire. Ces mesures ont été couronnées de plus ou moins de succès ; ce qui souligne l'immense difficulté de la tâche à accomplir dans un environnement post-conflit.

Dans un environnement d'après-guerre, la transition d'une société gouvernée par la violence à une société régie par des règles et des institutions et par une loi suprême qui vise à lier tous les membres de la société est un défi fondamental. Le risque toujours présent est que le renforcement de l'État se traduise par des changements superficiels, et crée des structures faibles, instables ou même criminelles. Dans le cadre de cette étude, la reconstruction post- conflit des enfants soldats au Tchad va faire référence aux programmes DDR qui va leur être proposé au sortir des guerres civiles.

Les Nations Unies ont, au fur et à mesure, à travers les différentes OMP menées dans le monde, développé un certain nombre de normes standardisées et des recommandations, basées sur les "leçons et meilleures pratiques tirées de l'expérience de tous les départements, organismes, fonds et programmes qui participent à la création d'un ensemble de politiques, principes directeurs et procédures pour le système des Nations Unies"<sup>56</sup>, destinées à uniformiser l'application la plus efficace des composantes du DDR. Ces normes et recommandations sont rassemblées dans ce qui est communément appelé les Integrated Disarmament, Demobilization and Reintegration Standards (IDDRS).

Ces standards internationaux ont été développés par le Groupe de travail Inter-Agences sur le DDR (GTIA-DDR), qui rassemble quatorze institutions onusiennes ainsi que l'OIT, dans le but de donner des balises à l'implémentation de programmes, projets, OMP ou même accords de paix, ayant trait, d'une manière ou d'une autre, à un ou plusieurs processus de DDR. Étant mis à jour presque chaque année, ce document constitue la source la plus sûre et inclusive des recommandations concernant le DDR. Ces recommandations concernent aussi logiquement les enfants soldats. Les IDDRS contiennent un module entier sur la prise en charge des enfants dans les processus de DDR.

L'acronyme DDR fait référence aux trois composantes des programmes humanitaires intervenant dans le but de contribuer à la sécurité et à la stabilité du contexte après un conflit et de faciliter ainsi le début du relèvement et du développement<sup>57</sup>. Dans l'ordre, celles-ci sont : la démobilisation, le désarmement et la réintégration. Ces trois composantes correspondent à trois phases distinctes d'une même initiative de paix voulant prendre en compte les dimensions politiques, civiles, militaires, sécuritaires, humanitaires et socio-économiques.

---

<sup>56</sup>United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre, IDDRS, New York : ONU, <http://www.unddr.org/iddrs.aspx>, dernière consultation le 26 mars 2019.

<sup>57</sup>United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre, Qu'est-ce que le DDR?, New York: ONU, [http://www.unddr.org/what-is-ddr/introduction\\_1.aspx](http://www.unddr.org/what-is-ddr/introduction_1.aspx), dernière consultation le 26 mars 2018.

La préoccupation pour les programmes de DDR date d'une vingtaine d'années<sup>58</sup>. Au départ, ces derniers se limitaient au sort des soldats mais aujourd'hui, ils prennent en compte toute une série de paramètres visant la promotion et la consolidation de la paix ainsi que le développement économique et politique d'un pays ou d'une région. C'est pourquoi les programmes de DDR ne sont plus pensés comme des programmes purement techniques mais plutôt comme un processus d'ingénierie sociale, c'est ce qu'on appelle la seconde génération du DDR. Elle constitue une notion moderne sur laquelle nous allons nous attarder<sup>59</sup>.

Au Tchad, cet outil de réhabilitation prend l'appellation de programme national de prévention, retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés. Les définitions ci-dessous, consacrée par le Secrétaire Général de l'ONU en 2005<sup>60</sup>, reprise par les IDDRS et par les principaux acteurs internationaux<sup>61</sup>, constituent désormais la référence reconnue.

Le désarmement doit s'entendre comme étant le processus de collecte, de documentation, de contrôle et d'élimination des armes de petit calibre, des munitions, des explosifs, des armes légères et lourdes des combattants, et souvent également, de la population civile<sup>62</sup>. Le désarmement comprend également l'élaboration de programmes de gestion responsable des armes. On peut aussi l'entendre comme étant l'acte de remise volontaire d'armements légers ou lourds et de tout autre équipement militaire par le combattant à l'autorité compétente.

La démobilisation, quant à elle, consiste en la libération officielle et contrôlée des combattants actifs de forces armées ou d'autres groupes armés. La première étape de la démobilisation peut s'étendre du traitement des combattants dans des centres temporaires jusqu'à la concentration de troupes dans des camps désignés à cette fin (sites de cantonnement, camps, zones de regroupement ou casernes)<sup>63</sup>. La deuxième étape de la démobilisation comprend la fourniture de moyens d'appui aux démobilisés. La démobilisation est un acte plus administratif, en vertu duquel l'enfant soldat ou le combattant change de statut et revient à la vie civile.

La réinsertion est une assistance offerte aux anciens enfants soldats pendant la démobilisation et avant le processus à plus long terme de réintégration<sup>64</sup>. C'est une forme d'assistance transitoire

---

<sup>58</sup>Les activités de DDR sont devenues des caractéristiques essentielles des nouvelles opérations de maintien de la paix. En Afrique, la démobilisation des forces ennemies de près de 10.000 combattants en Namibie en 1989 fut innovatrice d'un vaste mouvement d'opérations onusiennes dans le domaine du DDR. Depuis lors, plus d'une quinzaine d'opérations onusiennes se sont chargées de mener d'importantes responsabilités dans ce domaine.

<sup>59</sup>R. Muggah, *Innovations in disarmament, demobilization and reintegration policy and research—Reflections on, the last decade*, Oslo: Norwegian Institute of International Affairs, NUPI Working Paper, n°774, 2010, p. 4.

<sup>60</sup>Rapport du Secrétaire-Général de l'ONU, Désarmement, démobilisation et réintégration, A/C.5/59/31. Cette définition est le fruit du groupe de travail de l'ONU sur le DDR qui a produit les IDDRS

<sup>61</sup>Ainsi l'Union Européenne: EU Concept for support to Disarmament, Démobilisation and Reintegration et le Royaume-Uni: Post-Conflict Disarmament, Demobilisation and Reintegration: A UK View.

<sup>62</sup>Sur cette notion, lire Mokhtar Lakehal, *Dictionnaire de science politique*, Paris, l'Harmattan, 2005

<sup>63</sup>S.Mesure et P. Savidan, *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, P.U.F, 2006.

<sup>64</sup>T.G Labaki., *Les conflits communautaires et ethniques dans le monde contemporain*, Paris, Universalia, 1993.

visant à satisfaire les besoins fondamentaux des anciens combattants et de leur famille. Elle peut comprendre des indemnités de sûreté transitoire, des aliments, des vêtements, un abri, des services médicaux, des services d'éducation à court terme, une formation, un emploi et des outils.

Alors que la réintégration est un processus social et économique continu et à long terme de développement, la réinsertion est une assistance matérielle et/ou financière à court terme visant à satisfaire des besoins immédiats, et peut durer jusqu'à un an. De manière générale, ces programmes ont pour objectifs de favoriser et de consolider les dynamiques de paix, de réconcilier les populations avec elles-mêmes et de définir des solutions durables au problème des enfants associés aux forces et groupes armés.

On remarquera que la définition de l'ONU distingue réinsertion et réintégration ; la réinsertion faisant partie de l'étape de démobilisation et assurant sur le court-terme la transition vers la réintégration. Cette dernière est en revanche définie comme un processus de long terme visant un retour durable de l'ex-combattant dans la vie civile<sup>65</sup>.

Le Tchad a expérimenté le programme DDR pour les enfants soldats en 2007. Ces programmes de DDR, mis en place après la survenue d'un conflit, constituent souvent le point de passage obligé, essentiel et conditionnel avant un retour à la paix. Toutefois, étant donné le nombre élevé, voire grandissant d'enfants soldats, il est impératif que ceux-ci soient pris en compte dans les processus de DDR" afin d'éviter la récurrence des hostilités"<sup>66</sup>.

En effet, s'ils sont écartés des programmes, ne bénéficiant dès lors d'aucun soutien durable, il est fort probable qu'ils reprennent les armes et qu'ils reploient dans le cycle de survie et de violence. Comme le note l'ONG Save The Children, "support for child soldier programming is an investment in future stability and security"<sup>67</sup>. Il est donc essentiel de leur accorder une protection privilégiée étant donnée leur vulnérabilité constatée.

Après la clarification des concepts clés de cette étude, un examen préliminaires des écrits et publications en rapport avec ce sujet semble indiqué.

## **6-REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE**

D'une manière générale, la revue de littérature est l'état de la connaissance sur un sujet. Il s'agit de "faire un inventaire raisonné, détaillé et critique de l'ensemble des sujets traitant le document principal, secondaire et même accessoire"<sup>68</sup>. Ainsi, toute œuvre scientifique s'inscrit inéluctablement dans un continuum et peut être située par rapport à des courants de pensée qui la

---

<sup>65</sup>Il faut souligner que cette distinction est récente. La confusion entre réinsertion et réintégration était fréquente jusque-là, comme le montrent plusieurs documents officiels, et persiste encore dans une moindre mesure

<sup>66</sup>De Montigny Chentale, *DDR, enfants et conflits armés: une protection inadéquate* in CONOIR Yvan, Verna Gérard (sous la direction de), *DDR: Désarmer, démobiliser et réintégrer*, Québec: Les Presses de l'Université Laval, 2006, p. 367

<sup>67</sup>De Montigny Chentale., *DDR, enfants et conflits armés : une protection inadéquate*, p.369.

<sup>68</sup>J. Rouveran., *Mémoire et thèse : l'art et les méthodes*, Paris, Maison Neuve, 1999.

précèdent et qui l'influencent par ailleurs. Il est normal et important que le chercheur en prenne connaissance afin de préciser ce qui rapproche ou distingue son travail de ceux de ses prédécesseurs.

Cette revue de littérature est assez sélective. La logique qui la guide est la présentation de certains ouvrages qui nous ont servi de base dans le cadre de ce travail de recherche et qui ont été jugés comme ayant le plus de rapport avec le thème étudié. C'est un devoir d'autant plus contraignant qu'une thèse doit contribuer, même si c'est dans une petite proportion, à l'amélioration et à l'élargissement de la connaissance dans le domaine qu'elle analyse<sup>69</sup>.

Nous signalons que très peu de chercheurs ont travaillé sur la question de la reconstruction post-conflit des enfants soldats. La littérature que nous avons trouvée fait la part belle aux programmes de reconversions mises à la disposition des soldats adultes. Compte tenu de la formulation du sujet, cinq tendances principales des auteurs ont été mises en évidence.

La première tendance fait référence aux auteurs traitant de la violence, de l'insécurité et des fondements des guerres civiles au Tchad. En effet, Varsia Konava<sup>70</sup> retrace dans un sens global trente-cinq années de vie politique du Tchad. Il explique comment se trouvent nouées, dès les premières années de l'indépendance sous le gouvernement de Tombalbaye, toutes les intrigues qui vont se dérouler par la suite sur la scène politique. Pour lui, l'ingérence étrangère, ainsi que les sanctuaires voisins participent de la déstabilisation chronique du pays. Ce "précis" trace la ligne rouge qui relie les quatre républiques successives, personnalisation du pouvoir, repli identitaire clanique, pillage du bien public et privé, répression systématique, langage des armes. Les insuffisances de cet ouvrage, par ailleurs fort utile est qu'il ne s'appesantit pas sur le phénomène des enfants soldats qui est une des conséquences de ces longues guerres que nous débattons dans cette thèse.

Dans le même ordre d'idées, Thierry Lemoine<sup>71</sup> fait comprendre que depuis l'indépendance du 11 août 1960 les Chefs d'État tchadiens ne travaillent que pour le bien de leur pays et qu'ils iront jusqu'au bout dans le sens de leurs convictions et des réalités de leur entourage, mais seront souvent désemparés par l'ampleur de la tâche à accomplir. Cet auteur affirme que le lien particulier que Paris a toujours eu avec ses anciennes colonies l'est encore plus au Tchad et se caractérise par quatre opérations militaires d'envergure, le déclenchement d'un conflit violent jusqu'à la défaite des Libyens, la chute d'Hissène Habré et la victoire d'Idriss Deby. Les travaux de cet auteur n'évoquent néanmoins pas la responsabilité de ces chefs d'Etat tyranniques dans la périlleuse quête d'une quelconque stabilité durable.

---

<sup>69</sup> M. Beaud., *L'art de la thèse*, P.44.

<sup>70</sup> Varsia. Konava., *Précis des guerres et conflit au Tchad*, Paris, l'Harmattan, 1994.

<sup>71</sup> T. Lemoine., *Tchad 1960-1990. Trente années d'indépendance*, Paris : Lettres du monde, 1997.

Michel Klein, dans deux articles paru la même année, aborde aussi bien les questions des guerres civiles à répétition au Tchad<sup>72</sup> que celles d'affrontements politiques qui ont souvent entraîné l'intervention de la France<sup>73</sup>. Il explique d'abord la complexité du pays et en énumère les composantes, sous le titre "les trois pièces du puzzle" avec un découpage géographique compliqué, des différences ethniques et de religion, qui débouche en fait sur une fracture Nord-sud. Ensuite, il expose un imbroglio politique avec des mouvements d'opposition armés, des chefferies traditionnelles hostiles à la démocratie, un banditisme généralisé, une violence figée par le temps qui explique l'échec de la réunion de réconciliation inter-tchadienne<sup>74</sup> et qu'aggravent les blocages économiques que l'auteur détaille et chiffre. Enfin, il dévoile un pays affaibli par des oppositions structurelles majeures (Nord-Sud), traversé par une longue crise économique qui a accentué ses difficultés internes.

Il constate que la coopération militaire française se nuance en aide multiforme. Parmi les composantes sociales énumérées, l'on note au Sud, des communautés agraires animistes, mais une ethnie importante les "Saras", à majorité chrétienne confirmera son emprise sur l'administration et l'armée après l'indépendance. Le centre, comprend une région pastorale, mais stratégique avec Abéché comme capitale économique du pays. Au Nord nous avons un groupe hétérogène où s'affrontent, Toubou Teda (des montagnes) et Toubou Daza, (de la plaine).

L'auteur ne fait pas mention oubli du rôle troublant du voisin libyen. Il conclut en prétextant que la découverte récente de gisements de pétrole pourraient couvrir 70% des besoins énergétiques du pays à partir de l'an 2000 et le pays aura plus que jamais besoin d'un gouvernement stable pour gérer ces nouvelles ressources. Cette esquisse des problèmes du Tchad a l'avantage de nous informer sur les différentes raisons des guerres civiles et les bonnes perspectives pour l'économie de ce pays. Son insuffisance par rapport à notre problématique est qu'il reste vague sur la problématique des enfants soldats et des mécanismes de leur réhabilitation.

Pour Robert Buijtenhuijs<sup>75</sup> le comportement des dirigeants tchadiens au lendemain des indépendances pose des soucis. L'auteur affirme que devant une série de mauvaises décisions, le pouvoir dictatorial du président Tombalbaye a atteint son paroxysme en 1975. En réalité, les militaires, soucieux de décrier la situation, ont renversé le régime et tenté de créer un climat de dialogue avec le retour au pays du commandement des forces armées du Nord (C.C.F.A.N), une faction rebelle dirigée par Hissène Habré. La charte fondamentale adoptée le 25 octobre 1978 aux

<sup>72</sup> M. Klein, "La problématique tchadienne", *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, N°2619, 1996

<sup>73</sup> ----- "Le Tchad face à son destin", *Revue Défense Nationale*, Numéro, N°7, juillet 1996.

<sup>74</sup> Une table ronde inter tchadienne de réconciliation s'est ouverte au Gabon en janvier 1996, en présence du président tchadien Idriss Deby et des représentants d'une quinzaine de mouvements politico-militaires d'opposition armée. Étaient absents Laokein Barde, dont les Forces armées pour la République Fédérale (FARF) étaient actives dans le Sud du Tchad, et Moussa Medellah, leader d'une des tendances du Mouvement pour la démocratie et le développement (MDD), actif dans la région du lac Tchad. Les délégués d'une dizaine de partis politiques, sur les 58 que compte le pays, ont suspendu leur participation dès l'ouverture des travaux.

<sup>75</sup> R. Buijtenhuijs, *Le Frolinat et les révoltes populaires au Tchad*, La Haye, Mouton, 1978.



fins de la réconciliation nationale porta Habré au poste de Premier Ministre. Au terme de la charte, non seulement le Premier Ministre n'est responsable que devant le Conseil de l'Union (organe consultatif prévu par la charte), mais encore, tous les textes signés par le Président de la République devraient être contresignés par lui. Ce système bicéphale instauré par la charte va conduire le pays, selon l'auteur, dans une impasse politique dont les retombées seront dramatiques pour l'avenir du Tchad. Malgré la pertinence de ces analyses et les critiques importantes fait par l'auteur, les questions des conséquences des guerres qu'il décrit sur l'enrôlement des enfants en tant que soldats dans les différents groupes armés du pays n'ont pas été abordées ici.

Des auteurs comme Bernard Lanne<sup>76</sup> Michel N'gangbet<sup>77</sup> situent l'origine des conflits au Tchad dans des mobiles d'ordre tribal, régional et religieux. Ils retracent l'origine des premières manifestations de violences entre les tchadiens et présentent les principales raisons de la permanence des conflits au Tchad. Pour ces auteurs, la rébellion du Nord qui commence en 1965 va considérablement bouleverser le pays. À cela s'ajoute les erreurs de tous les chefs d'État qui vont arriver au pouvoir. Le décor était donc bien planté pour que le Tchad vive des années terribles. Ces articles, contrairement à ce que nous entreprenons de faire, n'évoquent pas les enfants soldats, encore moins leur prise en charge pendant et après les guerres civiles et les violences au Tchad qu'il décrit pourtant abondamment.

Dadi Abderrahmane<sup>78</sup> traite de la question des guerres tchadiennes en s'inspirant de la période coloniale. Pour lui, durant celles-ci, ce pays affiche une situation conflictuelle entre le Nord et le Sud. Cette situation se caractérise, d'une part, par l'esclavage et, d'autre part, par la disparité économique et culturelle. De son analyse, il ressort que la scolarisation en français fut le plus grand facteur de disparité culturelle. En effet, il va favoriser les régions les plus scolarisées à celles qui le sont le moins, et c'est ainsi qu'ils vont s'accaparer de l'appareil de l'État. Cette analyse pertinente donne l'opportunité d'avoir une idée sur les causes lointaines des guerres civiles au Tchad. Toutefois, elle ne fait pas mention de l'impact de ces guerres sur les populations tchadiennes, en particulier sur les enfants ; d'où notre contribution à poursuivre cette analyse.

Saibou Issa<sup>79</sup> va analyser les facteurs favorisant la violence aux abords Sud du Lac Tchad. Il explique en substance qu'elle est l'un des piliers de la pauvreté dans cette zone ; d'où l'urgence d'y trouver des alternatives. Cette thèse s'appesantit sur le sort des personnes déplacées et en particulier

---

<sup>76</sup> B. Lanne., "Les conflits et violences au Tchad" *Afrique Contemporaine*, 4<sup>e</sup> trimestre, numéro spécial, 1996.

<sup>77</sup> M. N'gangbet, *Peut-on encore Sauver le Tchad ?* Paris, Karthala, 1984.

<sup>78</sup> D. Abderrahmane., *Tchad : l'Etat retrouvé*, paris harmattan, 1988.

<sup>79</sup> I. Saibou., "Conflit et problèmes de sécurité aux abords sud du lac Tchad: dimension historique (XVII-XX siècles)", Thèse de Doctorat en histoire, Université de Yaoundé I, 2000.

sur celui des réfugiés. Très peu de mentions font références aux enfants soldats. En plus, on n'y voit aucune analyse faite sur le processus de reconstruction post-conflit en faveur des enfants.

Vincent Ntuda Ebode<sup>80</sup> présente les raisons des guerres au Tchad. Il insiste sur l'irresponsabilité des dirigeants tchadiens. Pour lui, après l'accalmie des années 96, on assiste au début de l'année 2000 à un ensemble de décisions irresponsables qui font replonger le Tchad dans le désarroi. L'initiative présidentielle de réviser la constitution de mars 1996, qui a abouti à l'élection boycottée du 3 mai 2006, a fait intergerer chez certains tchadiens que seule la prise du pouvoir par la force pourrait déclencher une alternance politique. Si on y joint l'opposition acharnée du gouvernement à la Banque Mondiale sur la gestion des fonds mis de côté pour les générations futures et aux firmes pétrolières sur la répartition des revenus du pétrole, on comprend que ce pays est dans un dilemme. À travers cet article, on aperçoit mieux les acteurs externes des conflits tchadiens. Mais rien n'est dit sur le phénomène des enfants soldats, que ces guerres ont provoqué. On se serait attendu à ce que cet auteur mette en relief la vie difficile des mineurs victimes des conflits qui les déshumanisent au Tchad.

Philippe Blaise Essomba<sup>81</sup> va aborder les relations bilatérales entre le Tchad et la France dans un sens global et historique. Pour lui, les relations pluridirectionnelles devraient être dans le meilleur cas, envisagées pour réconcilier ce pays avec lui-même, et se constituer en une véritable coopération dans les domaines économique, militaire, culturel et social. Celles-ci ne devraient pas être seulement diplomatiques. Il constate donc que c'est plutôt un problème stratégique qui sera au centre de cette coopération. Cette prééminence de la diplomatie mettra en second plan les autres domaines de la coopération, et le Tchad va apparaître comme le fer de lance et le bouclier des puissances étrangères, en l'occurrence la France. Même si ce mémoire n'aborde pas directement la question des enfants soldats et des processus de démilitarisation que nous ambitionnons de traiter dans notre thèse, il a le mérite de nous présenter l'instabilité politique du Tchad dû à l'ingérence étrangère. Après cette analyse des auteurs qui présentent les diverses causes des guerres civiles au Tchad, la compréhension des facteurs expliquant l'implication guerrières des enfants soldats doit être de mise.

La deuxième tendance porte sur les auteurs qui ont traités de l'implication guerrière des enfants soldats. Le rapport de 2011 d'Amnesty international<sup>82</sup> sur la base des enquêtes effectuées de 2007 à 2010 est arrivé à la conclusion selon laquelle les enfants soldats sont dans les rangs de toutes les parties en conflits au Tchad. Ce document soutien que le gouvernement tchadien et des chefs

---

<sup>80</sup> J. V. Ntuda Ebode, "Le Tchad dans la tourmente" *Enjeux Méditerranée*, juillet-septembre 2006, n°2, PP. 90-95.

<sup>81</sup> P. B. Essomba., "Les relations bilatérales entre le Tchad et la France depuis 1978" mémoire de DEA en histoire du XX<sup>ème</sup> siècle (Histoire des Relations Internationales), Université de Strasbourg III, Institut de Hautes Etudes Européennes, 1982.

<sup>82</sup> Amnesty International., "Un Avenir Compromis les enfants recrutés par l'armée et les groupes armés dans l'Est du Tchad" Londres, Amnesty International, Février 2011.

locaux appartenant à divers groupes ethniques emploient des enfants pour participer aux violents conflits et aux troubles intercommunautaires. Il défend que l'instabilité politique, l'insécurité et l'absence de protection sont l'environnement dans lesquels vivent ces enfants au quotidien. De son point de vue, la pauvreté, le manque de perspective en termes d'éducation, les conflits ethniques et les pratiques locales sont les facteurs explicatifs de cette implication guerrière des enfants au Tchad. Il met en relief les différents recruteurs d'enfants soldats et recommande les programmes DDR comme une alternative pour la reconstruction de ces enfants militaires. Ce rapport est d'une importance de premier plan dans le cadre de ce travail. Il a le mérite de nous fournir beaucoup d'informations sur la pratique de l'utilisation de l'enfant soldat à l'est du Tchad. Cependant, ce travail n'étudie pas spécifiquement notre cadre chronologique, et l'espace géographique n'est pas le même.

Philippe Chapleau<sup>83</sup> donne des précisions sur la situation scandaleuse des ex-enfants soldats, qui, loin d'être un épiphénomène sociétal, constitue, depuis la deuxième guerre mondiale, un vrai problème militaire. Il établit un cadre socio-économique, historique et tactique qui précise les facteurs se combinant pour favoriser l'implication directe des enfants dans les conflits armés. Il estime que la société militaire se trouve dans une posture beaucoup plus délicate face aux enfants soldats. Il constate que les combattants traditionnels sont désarmés, en ce sens que leur code de conduites et leurs tactiques apparaissent inopérants face aux menaces faites par ces enfants, qu'ils considèrent comme de véritables guerriers asymétriques, compte tenu des succès militaires qu'ils connaissent sur le champ de bataille. Ce succès est dû en grande partie à l'audace. Chapleau pense que cette réinsertion doit être le soubassement d'une paix durable dans la communauté. La lecture de cet ouvrage nous a fourni des éclairages importants. Son auteur se focalise sur la question de la responsabilité des enfants soldats. Si cet ouvrage s'intéresse à la question des enfants soldats et de leur retour à la vie civile, il ne décrit pas les mécanismes et les méthodologies y afférentes. C'est ce que nous ambitionnons de combler avec le cas tchadien.

À sa suite, les travaux de Sophie Nolet<sup>84</sup> montrent que les enfants et jeunes adolescents combattent volontairement ou de manière forcée dans les groupes gouvernementaux ou des groupes armés d'une trentaine de pays en toute légalité. Elle énumère une série de causes qui font que les enfants soient de plus en plus visibles dans les groupes armés. Elle cite notamment la pauvreté des familles, la docilité des enfants qui fait qu'ils soient faciles à enrôler. Pour elle, les enfants sont plus impitoyables et s'infiltrent facilement dans les camps adverses. Elle énumère les pays dans lesquels les enfants sont utilisés comme soldats dans le monde, notamment en Afrique et en Asie pour la plupart. L'analyse de cette auteure est d'une aide importante pour comprendre les phénomènes des enfants soldats et les raisons qui les poussent à rejoindre les groupés armés. Mais

---

<sup>83</sup> P. Chapleau, *Enfant soldats, victimes ou criminels*, Paris, Rocher, 2007.

<sup>84</sup> S. Nolet, *Les Enfants soldats, armes légères et conflits en Afrique*, Bruxelles, 2003.

elle n'a pas abordé de manière exhaustive les raisons de leur implication dans les guerres, de même qu'elle oublie de citer le Tchad comme étant un pays qui enrôle et utilise les enfants soldats. Nous pensons nous focaliser aussi bien sur les raisons justifiant leur implication dans les conflits armés que sur les nouvelles exigences pour une reconstruction réussie.

Mouzayan Osseiran-Houballa<sup>85</sup> soutient que, dès l'âge de 10 ans parfois, ces cruels combattants répandent la terreur dans certains pays. De son point de vue, alors que pendant la Deuxième Guerre mondiale, 45% des victimes étaient des civils, ce chiffre peut parfois atteindre 90% de nos jours. Elle prétend que les enfants soldats ont renversé les règles du jeu. Les victimes deviennent les bourreaux et exécutent parents, amis, voisins et compatriotes. Mouzayan Osseiran-Houballah étudie en psychanalyste les conditions et les mécanismes qui favorisent l'enrôlement et l'encadrement de ces machines à tuer. Elle décrit également le traumatisme d'anéantissement qui se met en place chez eux, et aborde plusieurs cas emblématiques et réfléchit aux voies que doit emprunter le nécessaire travail thérapeutique avec eux. Cette auteure démontre les mécanismes de la violence à l'œuvre chez ces acteurs de guerres qui les dépassent. Par rapport à notre thème d'étude, cet ouvrage est très intéressant, car il permet de poser de bonnes questions. L'une d'entre elles est de savoir si un endoctrinement militaire suffit-il pour faire d'une génération d'enfants des combattants en puissance. Toutefois, elle ne met pas en évidence la question de la reconstruction des soldats dont elle parle et que nous comptons prioritairement aborder dans cette thèse.

André Lysiane<sup>86</sup>, dans un article, met en orbite les chiffres de l'Unicef qui estime à 300 000 le nombre d'enfants engagés dans des armées régulières, des groupes paramilitaires ou rebelles. Elle ajoute qu'invitée à participer en février 2007 à la Conférence de Paris sous le thème "libérons les enfants soldats!", la présidente de "Terre des Hommes France" a appelé au refus de l'impunité pour le recrutement d'enfants et au contrôle strict du commerce des armes, en particulier de la part des cinq grands exportateurs mondiaux dont la France fait partie. Cet article traite d'un sujet assez délicat. L'auteure reconnaît ici que la prolifération des armes légères et de petit calibre est un facteur favorisant l'entrée en guerres des enfants soldats. Elle appelle donc les pays producteurs d'armes à réduire significativement la fabrication de celle-ci. Toutefois, la question relative au désarmement de ces enfants et à leur reconstruction post-conflit n'est pas abordée.

Jean-Hervé Jézéquel<sup>87</sup> tout comme Manon Pignot<sup>88</sup> apportent un regard historique à ce phénomène. Dans leurs analyses, ils démontrent, en se servant de faits historiques, que ce comportement n'est pas l'apanage de l'Afrique. Pour le prouver, ils remontent aussi loin que la "croisade des enfants" du début du XIII<sup>ème</sup> siècle en Occident, pour Jézéquel et au XIX<sup>ème</sup> siècle

---

<sup>85</sup>M.O. Houballah., *L'Enfant soldat : victime transformée en bourreau*, Liège, Odile Jacob, 2003.

<sup>86</sup>A. Lysiane., "Les enfants soldats, une bombe à retardement" *Altermondes*, N°11, septembre 2007.

<sup>87</sup>J. H. Jézéquel., "Les enfants soldats d'Afrique, un phénomène singulier", *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, janvier-mars 2006, n°89, pp 3-10.

<sup>88</sup>Manon Pignot, *L'enfant-soldat: XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, collection Génération Grande Guerre, 2012.

quant à Manon Pignot. Jézéquel dévoile le roi Prusse (Frédéric Guillaume I<sup>er</sup>), qui obligeait tous les enfants garçons de suivre une formation militaire de deux à trois mois à partir de l'âge de 10 ans, puis il souligne le rôle des "*boys soldiers*" dans les guerres civiles américaines. Il termine en mettant en évidence le rôle de la jeunesse hitlérienne pendant la deuxième guerre mondiale.

Manon Pignot retient que l'enfant soldat est l'objet de toutes les attentions des instances internationales et humanitaires et une figure incontournable dans la réflexion sur le phénomène guerrier actuel. Elle prétend que ce premier archétype est fréquemment associé au continent africain. Le recours à des enfants raptés, exploités, abusés, drogués parfois apparaît comme un sommet d'horreur et heurte les consciences. Bousculant les stéréotypes, elle remonte aux origines de la guerre moderne, en passant par les guerres mondiales, d'un continent à l'autre, pour livrer une analyse fouillée de la figure de l'enfant soldat et de ses représentations. Elle fait un recours aux autres sciences humaines et sociales pour s'émanciper d'une vision purement historique, et saisir la dimension contemporaine de ce phénomène dans toute sa complexité.

Les auteurs de ces articles apporteront une distinction entre la considération qu'on doit faire de l'enfant en Afrique et en Occident. En mettant en exergue les facteurs favorisant l'entrée des jeunes combattants dans les conflits, ces auteurs essayent de dépasser la "victimisation" d'enfants en guerres. S'ils dénoncent les violences faites aux gosses pendant la guerre, ils montrent également que les enfants sont de véritables acteurs capables de déployer leur propre tactique dans un champ de contraintes imposées par les dynamiques de guerres. Ces articles ne présentent pas en quoi la guerre a créé le phénomène d'enfants soldats ni les mécanismes africains et occidentaux pour ramener ces enfants, après les accords de paix, à une vie reconstruite.

Pour Joseph Vincent Ntuda Ebode<sup>89</sup>, les causes de la prolifération des enfants soldats dans les guerres en Afrique sont pluridimensionnelles. Il y a en premier lieu l'apparition des conflits d'un genre nouveau. En seconde analyse, l'auteur affirme que la guerre cesse d'être l'affaire d'organisations professionnelles centralisées, répondant aux principes de la hiérarchie militaire et soumise à l'autorité civile. Dans la suite de cet article, l'auteur relève que le développement et la prolifération des armes légères et portatives de petit calibre stimule également cette situation. Par la suite, il ajoute que les caractéristiques propres aux enfants pourraient aussi expliquer qu'ils soient plus nombreux dans les conflits. Il termine cet article, très riche en mettant en lumière le rôle politique des enfants soldats dans les crises. Son étude nous a énormément aidé dans le cadre de ce travail. Sauf que, comme les travaux précédemment cités, celui-ci n'aborde pas la problématique de la reconstruction post-conflit, que nous comptons mettre en évidence dans cette thèse. En outre, il ne présente aucun cas d'étude spécifique.

---

<sup>89</sup>J.V. Ntuda Ebode., "Les enfants soldats dans les crises africaines: entre logique militaire et stratégies politiques" *Guerres et conflits contemporains*, N°222,2006.

Dans sa thèse de doctorat, Toliton Dikpo<sup>90</sup> met en avant le phénomène de l'enfant soldat depuis l'histoire ancienne. Il y scrute la question des enfants soldats sous l'angle de la défense du droit et la garantie de la sécurité internationale. Il analyse dans quelles mesures le phénomène d'enfants soldats, tout en portant atteinte aux droits des enfants, trouble également la paix et la sécurité internationale. Cette thèse analyse et examine les variables expliquant l'usage des enfants aux fins militaires. Les facteurs et les effets de l'emploi des enfants soldats dans la stratégie militaire, les raisons et les conséquences de l'utilisation des enfants comme soldats sur les plans économique, politique, administratif, militaire sont aussi mentionnés. Il expose les conséquences psychologiques de la guerre chez les enfants et envisage des tentatives de solutions politiques au problème des enfants soldats. C'est donc une thèse très importante qui, sans faire une étude de cas sur notre espace de travail, nous permet d'avoir une vue générale sur le phénomène des enfants soldats.

David M. Rosen<sup>91</sup> parle des enfants qui ont servi comme soldats à travers l'histoire. Il affirme que ces derniers ont combattu pendant la révolution américaine, la guerre civile et les deux guerres mondiales. Pour lui, ils ont servi en tant que soldats en uniforme, insurgés camouflés et même kamikazes. Dans ce livre provocateur, David M. Rosen affirme que cette réponse simplifie énormément le problème des enfants soldats et, en s'appuyant sur trois exemples dramatiques de la Sierra Leone, de la Palestine et de l'Europe de l'Est au cours de l'Holocauste, il illustre parfaitement ce point de vue controversé. Dans chaque cas, il montre que les enfants ne sont pas toujours des victimes passives, mais prennent souvent la décision rationnelle de ne pas se battre et pire de se battre. Il exhorte le lecteur à réexaminer la situation des enfants soldats à la lumière des circonstances et de l'histoire, avant d'adopter des points de vue protectionnistes. Ce livre nous donne une vision différente de l'implication des enfants soldats dans les conflits armés. Son auteur dresse un tableau mémorable et troublant du rôle des enfants dans les conflits internationaux.

Dans un article, Alcinda Honwana<sup>92</sup> fait une représentation de la situation des enfants soldats dans les guerres. De son point de vue, ils sont à la fois innocents et coupables et sont par conséquent des agents interstitiels et tactiques. Elle indique que le concept même d'enfant soldat contredit les représentations établies de l'enfance et des normes associées. L'auteure affirme que les jeunes guerriers occupent des espaces sociaux interstitiels. Ils sont pris entre les mondes adulte et juvénile qui conditionnent leur mode de vie. Dans ces espaces ambivalents, les enfants soldats ne sont pas dépourvus de responsabilité. À la fois innocents et coupables, ils sont des acteurs

---

<sup>90</sup>T. Toliton Dikpo, "La question des enfants soldats: quels problèmes pour la défense du droit, le maintien, la garantie et la promotion de la sécurité internationale ?" Thèse de doctorat en Science Politique, Université Jean Moulin Lyon, 2008.

<sup>91</sup>D. M. Rosen, *Armies of the Young, Child Soldiers in War and Terrorism*, New Brunswick, Rutgers University Press, 2005.

<sup>92</sup>A. Honwana., "Innocents et coupables: les enfants-soldats comme acteurs tactiques", [Http://horizon.documentation.ird.fr/exl-consulté](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-consulté) le 28/03/2016. Le même article d'Alcinda Honwana a été publié dans *Politique africaine*, décembre, 2000, n°80, pp.58.

tactiques. Cet article a le mérite de nous conduire graduellement vers la connaissance de certains faits qui sont reprochés aux jeunes combattants. Seulement il ne met pas en évidence les mécanismes qu'il faut envisager pour leur reconstruction après les conflits.

Pour les auteurs Nairi Arzoumanian et Francesca Pizzutelli<sup>93</sup>, la responsabilité liée à la problématique des enfants soldats peut être faite avec un regard particulier sur les expériences africaines. Après des remarques préliminaires sur l'approche du droit international humanitaire à la question de la définition d'enfant, la première partie de l'article analyse l'interdiction du recrutement et de la participation des enfants aux hostilités en tant que règle de droit international. La deuxième partie de l'article étudie les outils adoptés par le Conseil de sécurité des Nations Unies au sujet de la responsabilité des États et des groupes armés pour violations de ces règles.

La responsabilité pénale individuelle des recruteurs est aussi examinée, surtout en vue d'établir l'éventuelle nature coutumière du crime de recrutement et d'utilisation d'enfants soldats. Cet article a un intérêt certain, car il contient des informations importantes sur la responsabilité, aux termes du droit international, des personnes recrutant des enfants ainsi que celle des enfants soldats qui commettent de graves violations du droit de la guerre. Nous allons utiliser leur proposition relative à l'armistice, au jugement pénal et commissions de réconciliation pour proposer une meilleure reconstruction des jeunes combattants.

Reynaud Oriane<sup>94</sup> met l'accent sur la rétrospective de ce phénomène, puis présente l'engagement de la communauté internationale en vue de l'endiguement du phénomène par l'énumération des droits qui doivent être protégés. Ce mémoire étale un ensemble impressionnant de textes qui ont pour vocation de protéger les enfants des conflits. Les stratégies pérennes pour la réintégration dans la vie ordinaire des gosses de guerres n'y sont pas examinées. C'est ce que nous comptons relever par cette recherche.

Rosalie Azar<sup>95</sup> observe que dans un certain nombre de conflits, la participation active des enfants n'est pas un épiphénomène, mais une donnée centrale et, en tant que tel, est sous-estimé. Bien qu'elle remonte très loin dans l'histoire, la figure de l'enfant soldat a évolué de manière quantitative et qualitative. Cette augmentation n'est pas sans conséquence sur la nature même des conflits, qui se transforment en "guerre d'enfants" plus violentes et moins organisées que les guerres d'adultes. Elle propose de passer en revue les différentes lacunes que les processus DDR posent afin de savoir où ils peuvent être améliorés. Pour cette auteure, il faut redonner ensuite envie à ces enfants de rejoindre la vie civile en répondant à leurs besoins économiques, sociaux,

---

<sup>93</sup>N. Arzoumanian et F. Pizzutelli, "Victimes et bourreaux: questions de responsabilité liées à la problématique des enfants-soldats en Afrique".  
<https://www.icrc.org/fr/doc/resources/documents/misc/5wnk3g.htm>, consulté le 30 novembre 2016 à 17h 25min.

<sup>94</sup>R. Oriane., "Les droits de l'enfant soldat : contribution de l'Union Européenne aux efforts de la communauté internationale", Master 2 en Etude politique, Université de Lyon, Juillet 2009.

<sup>95</sup>R. Azar., "Les guerres d'enfants: causes, résolution et prévention: perspective socio-historique de la participation des enfants aux conflits armés," Thèse de doctorat en Science politique, Institut d'études politiques (iep) de Paris, 2007.

éducationnels et professionnels. Elle continue en précisant que la multiplication des acteurs et la prévention sont une chance majeure d'aboutir à ce résultat. Ces travaux, par ailleurs fort utiles, sont qu'ils ne traitent aucun cas d'étude et ils s'appuient uniquement sur le mécanisme traditionnel de programme DDR que nous essayerons de dépasser dans la présente thèse.

Rachel Brett et Margaret McCallin<sup>96</sup> décrivent le comportement de l'enfant soldat et éclairent le phénomène de la militarisation de l'enfance. Cet ouvrage est considéré comme une référence incontournable de l'étude de la militarisation des enfants. Il permet une première approche de l'analyse, de l'appréhension de la réalité et de l'ampleur du phénomène des enfants soldats, ainsi que des stratégies de leurs recruteurs. Ces auteures nous décrivent de manière précise l'idéologie qui participe à la militarisation des jeunes combattants. S'il est vrai qu'ils donnent des informations très importantes, ils ne parlent pas du processus de démilitarisation et du retour à la vie civile, de ces enfants. Cela fait l'objet de notre étude dans cette thèse. Cependant avant d'y arriver, il est judicieux de prendre bonne note de la tendance des auteurs qui précise le rôle joué par la circulation des ALPC dans le bassin du lac Tchad.

La troisième tendance regroupe les auteurs suivants: Marielle Debos<sup>97</sup>, Thierno Bah, Vincent Ntuda Ebodé, Julien Danga et Saïbou Issa.

Dans sa thèse de doctorat et dans ses différents travaux, elle se pose la question de savoir comment les armes deviennent-elles une forme ordinaire de la contestation et un mode de vie. Ses travaux fondé sur une enquête de terrain de dix mois au Tchad, analyse pourquoi et comment les armes sont devenues un métier, exercé alternativement ou simultanément dans les forces régulières, les mouvements rebelles et le banditisme de grand chemin. Elle démontre, d'abord, que si ce métier a été réinventé au fil des décennies sans jamais disparaître, c'est qu'il n'est pas uniquement lié à la guerre, mais aussi à une économie politique et à un mode de gouvernement marqués par la violence. Il apparaît ensuite que ce métier est régi par des règles et structuré par des frontières. Enfin, elle a considéré les modes de gouvernement à l'œuvre au sein d'une armée paradoxalement non disciplinaire et d'un État façonné par une trajectoire historique violente. La sociologie politique du métier des armes souligne l'importance des éléments non directement articulés à la guerre pour analyser les conflits et les sorties de crise. Cette thèse sans aborder la question de la reconstruction post-conflit donne des informations capitales permettant de comprendre pourquoi les armes sont devenues une manière de vivre au Tchad.

---

<sup>96</sup> R. Brett et M., McCallin. *Children, the Invisible Soldiers*, Växjö (Suede): Rädda Barnen, 1996.

<sup>97</sup>D. Marielle, "Des combattants entre deux guerres : sociologie politique du métier des armes au Tchad" thèse Doctorat en Science Politique, Institut d'études politiques de Paris, 2009.

-----, *Living by the Gun in Chad: Combatants, Impunity, and State Formation*, London, Zed Books, 2016.

-----, *Le métier des armes au Tchad : Le gouvernement de l'entre-guerre*, Paris, Karthala, 2013.

-----"Living by the gun in Chad. Armed violence as a practical occupation", *Journal of Modern African studies*, Vol. 49, n°3, 2011

----- "Fluid Loyalties in a Regional Crisis: Chadian 'Ex-Liberators' in the Central African Republic," *African Affairs*, N°107/427, 2008.



Plusieurs décennies avant Marielle Debos, Thierno Bah<sup>98</sup>, dans le premier volume de la Thèse de Doctorat d'État édifiât déjà sur l'ensemble des armes à feu et de traite en circulation entre le Lac-Tchad et la côte camerounaise. Toutefois, son étude ne met pas en premier plan les enfants soldats et porte principalement sur le XIX<sup>e</sup> siècle, et les armes à feu citées ne sont pas toujours en relation avec notre période chronologique.

Dans le même ordre d'idées, Vincent Ntuda Ebodé<sup>99</sup>, Andreas Brehens<sup>100</sup>, Claude Arditi<sup>101</sup>, Mahamat Saleh<sup>102</sup> examinent dans leurs travaux la disponibilité des armes au Tchad. Par la suite, ces auteurs mettent en évidence le rôle joué par les ALPC dans l'intensification des conflits dans la sous-région du bassin du lac Tchad. Pour ces auteurs la disponibilité des ALPC ont favorisé les rebellions et encouragés les seigneurs de guerres. Il s'en est suivi une forte criminalité transfrontalière. Ils montrent également comment des bandes lourdement armées entretiennent une économie de la guerre entre le Cameroun, le Tchad et les autres pays de la sous-région, en rançonnant les éleveurs, en détroussant les passagers de leurs biens à travers des scènes razzias et toutes sortes de pillage d'assassinat. Ces auteurs permettent de comprendre l'ampleur de la criminalité transfrontalière alimentée par la circulation illicite des ALPC.

Suivant cette même orientation, Julien Marie Danga<sup>103</sup> dans sa Thèse de Doctorat et ses travaux antérieurs, pose le problème de la mise en œuvre de la législation et du contrôle en la matière par les autorités coloniales et postcoloniales au Cameroun. Il analyse les stratégies liées à la lutte contre la criminalité transnationale et la dissémination illicite des ALPC au Cameroun et dans les pays contigus. Il note que le contrôle des armes légères de petit calibre et des munitions au Cameroun est un héritage colonial. Il signale qu'une loi de 2016, portant sur le régime général actuel des armes à feu et des munitions, avait pour objectif la lutte contre le terrorisme, la criminalité urbaine et transnationale avec les États frontaliers, seulement n'a pas eu les résultats escomptés. Bien qu'il ne travaille pas de façon spécifique au Tchad, cette thèse a l'avantage de présenter la difficulté qui existe à réduire et à régler la circulation des ALPC dans la zone du bassin du lac Tchad.

---

<sup>98</sup> Th. Mokhtar Bah., "Guerre pouvoir et société dans l'Afrique précoloniale entre le Lac Tchad et la Côte du Cameroun", Thèse de Doctorat d'Etat en Histoire, volume I, Université de Paris Panthéon Sorbonne, 1985.

<sup>99</sup>J. V. Ntuda Ebodé., "L'insécurité transfrontalière dans la zone RCA-Tchad-Cameroun et l'initiative tripartite", *Piraterie et terrorisme: de nouveaux défis sécuritaires en Afrique Centrale*, Yaoundé, F.E.S, 2010.

<sup>100</sup>A. Behrends., (Dir), "Crisis in Chad: Approaching the Anthropological Gap", *Sociologus*, Vol. 57, n°1, 2007.

<sup>101</sup> Arditi Claude., "Les violences ordinaires ont une histoire : le cas du Tchad", *Politique africaine*, n°91, 2003.

<sup>102</sup> Mahamat Saleh Yacoub, (Dir), *Tchad : des rebelles aux seigneurs de guerre : la désagrégation de l'armée nationale*, Ndjaména, Editions Al-Mouna, 2005.

<sup>103</sup>M. J. Danga, "Contrôle des armes légères de petit calibre (ALPC) au Cameroun de 1950 à 2016" thèse Doctorat en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, FALSH, 2021.

-----, "Le contrôle des armes à feu et des munitions au Cameroun: 1916-1960", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, FALSH, 2016.

Saïbou Issa<sup>104</sup> a fait de la circulation des armes dans le bassin du lac Tchad un domaine prisé de la recherche. Dans ses différentes œuvres, il analyse le rôle joué par ces armements légers dans le banditisme rural et urbain et dans la criminalité transfrontalière entre le Tchad, le Cameroun, le Nigéria et la RCA. Il défend que ces armes sont à l'origine de nombreuses et importantes crises sécuritaires dans le bassin tchadien depuis l'ère des empires du Kanem sous le règne d'Idriss Alaoma au 16<sup>ème</sup> siècle, en passant par la période coloniale française. Des événements historiques qui sont porteurs des germes des crises politiques actuelles dans les pays voisins, marqués par une détention et un maniement frauduleux des armes de tous calibres, accentuent la polémologie dans toute la région.

Ces "hordes", selon son expression, déambulent dans le Logone, le Chari avec des flux incommensurables des fusils Kalachnikov AK-47, de carabines, des mitraillettes, des fusils automatiques légers. Cet auteur évoque l'historicité de la circulation des armes dans la région du bassin du lac Tchad. Même si les acteurs et les chronologies ont changé, les problèmes d'armement restent toujours un enjeu dans cette Zone. Nous ambitionnons de nous servir de ceriche document pour analyser la problématique de la possession des ALPC par les enfants soldats au Tchad. Il est judicieux de noter à l'observation que la crise de valeur morale et de socialisation a été longuement étudiée par des auteurs qui ont travaillé sur les enfants soldats, d'où la quatrième tendance de cette revue critique de littérature.

La quatrième tendance est celle des auteurs qui présentent la problématique de la socialisation et la crise des valeurs morales chez l'enfant soldat. Au rang des auteurs ayant choisi cette ligne d'écriture Rahmat Noubarangar<sup>105</sup>, qui a travaillé sur les enfants soldat du CTO de Ndjamena. Sa recherche menée auprès de ces ex-enfants soldats tchadiens relève aussi le manque d'accompagnement psychologique, qui accentue le traumatisme de l'enfant, même après plusieurs années.

Il constate qu'une prise charge psycho-éducative, a été inexistante, pourtant elle constitue un levier incontournable de la construction identitaire pour relancer le processus de maturation

---

<sup>104</sup>I. Saïbou., "Les coupeurs de route". *Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010 ;

----- "Conflits et problèmes de sécurité aux abords Sud du Lac Tchad. Dimension historique (XV<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle)", Thèse Doctorat Ph.D. en Histoire, Université de Yaoundé I, 1999-2000.

-----L'embuscade sur les routes des abords Sud du Lac Tchad", Paris, Karthala "*Politique africaine*", n°94/2/2004/ ;

----- "Les jeunes patrons du crime organisé et de la contestation politique aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad" International conférence "*Youth and Global South : Religion, Politics and the Making of Youth in Africa, Asia and the Middle East*", Dakar, Sénégal, 13-15 October 2006.

----- "La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier", *Polis /R.C.S.P/C. P.S.R.* Vol.13, Numéros 1-2, 2006.

-----*Ethnicité, frontières et stabilité aux confins du Cameroun, du Nigéria et du Tchad*, Yaoundé, l'Harmattan, 2012.

<sup>105</sup> Rahmat Noubarangar "Approche psychanalytique et psychopathologique des troubles identitaires chez les enfants soldats centrafricains et tchadiens une fois désarmés intégrés au programme: DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion) au Tchad" Thèse de doctorat en Recherches en Psychanalyse et Psychopathologie, Université de Paris, 2019.

psycho-affective chez un ex-enfant soldat. Afin d'enrichir la théorie et la pratique clinique, cette recherche a permis de faire une analyse des stratégies mises en place pour identifier les difficultés rencontrées et de proposer des solutions susceptibles, d'une part, de sensibiliser les parents et les communautés sur les conséquences de l'implication des enfants dans les conflits armés et, d'autre part, de contribuer à une meilleure réinsertion socio-économique des enfants soldats. Pour cet auteur, les enfants soldats rapatriés à Ndjamena se trouvent confrontés à d'énormes problèmes et difficultés psychopathologiques qui ne leur permettent pas d'exister en tant que sujet ou de se subjectiver sur tous les plans socioculturels, économiques et psychologiques. Cette thèse constitue un travail important et pédagogique qui pourrait permettre à un chercheur de s'imprégner des problématiques de reconstruction clinique et psychologique.

Ahmadou Kourouma<sup>106</sup>, s'illustre à travers différents romans ayant en commun la dénonciation des crises. Il est un qui se démarque car mettant en lumière un sujet très intéressant. Il s'agit d'*Allah n'est pas obligé*<sup>107</sup>. La particularité de ce roman découle du fait qu'il évoque la problématique de la socialisation de l'enfant soldat. Drapé dans un contexte de crises, notamment de guerre tribale, le roman de cet écrivain fait des révélations horribles sur les processus de socialisation de l'enfant en Afrique. C'est dire que la problématique de la condition de l'enfant en société contemporaine est sujette à caution. Et c'est sous un aspect très triste que la littérature africaine contemporaine dresse un tableau de la condition sociale de l'enfant, le présentant tantôt dans des contextes de guerre en Afrique et surtout dans son cadre social et familial.

Sur un autre plan, des articles, à l'instar de celui de Louis Bertin Amougou<sup>108</sup>, font ressortir la question de la défaillance langagière perceptible chez des enfants soldats. Le développement de cet article est axé sur l'utilisation abusive du français par des enfants soldats, qui se justifie par la non maîtrise des règles grammaticales. L'auteur perçoit dans cette défaillance langagière le désir ardent pour ces enfants de traduire le monde miné d'extrêmes violences dans lequel ils vivent. Mais également, il s'agissait pour lui de révéler la cause de cette défaillance, qui n'est autre que la non-scolarisation. En somme, son étude met l'accent sur les difficultés langagières des enfants soldats dans les contextes de guerre en Afrique. Notre analyse diffère de celle-ci en ce sens qu'elle va s'appuyer sur une éducation scolaire inachevée chez l'enfant soldat. De cette éducation inachevée, va naître une crise : celle de la défaillance des valeurs morales qui favorise l'enrôlement des enfants soldats.

---

<sup>106</sup> Cet important auteur de la littérature africaine s'est investi à dénoncer les dictatures et les désillusions des indépendances, de même que les crises qui minent le continent africain. notamment *Les soleils des indépendances* en 1968, *Monnè, outrages et défis* en 1990, *Le vote des bêtes sauvages* en 1998, *Allah n'est pas obligé* en 2000 et *Quand on refuse on dit non* en 2004.

<sup>107</sup> Kourouma, Ahmadou., *Allah n'est pas obligé*, Paris, Editions du Seuil, 2000.

-----, *Quand on refuse on dit non*, Paris, Editions du Seuil, 2004.

<sup>108</sup> L.B Amougou., "Tragédies africaines postcoloniales et poétique de la défaillance des mots", Disponible sur : [Phantasma.lett.ubbcluj.ro](http://Phantasma.lett.ubbcluj.ro), consulté le 25 mai 2020.

Un autre auteur s'est plutôt investi dans l'analyse du conflit politique et culturel liée aux enfants soldats. Alain Joseph Sissao<sup>109</sup> fait percevoir tour à tour les différents contextes de conflits. De prime abord s'agissant du conflit politique, l'auteur met en relief, les différents hommes politiques qui se sont succédé au pouvoir au Liberia et en Sierra Léone. Cette succession à répétition à la tête de l'État a entraîné des bouleversements qui ont fini par des guerres civiles.

Il montre également un système politique corrompu. À cet effet, toutes ces guerres ont drainé avec elles un cortège de malheurs et ont désocialisé les enfants. Cet article nous a beaucoup appris sur les contextes sociopolitique et culturel qui prévalent pendant et après les guerres en Afrique ; ce qui nous permettra de mieux orienter notre analyse sur les contextes de reconstruction post-conflit de l'enfant soldat.

Dans le même sillage, Judicaël Gnanoui<sup>110</sup> va mettre l'accent sur le personnage de l'orphelin comme étant la figure narrative qui engage une écriture liée à la critique des institutions étatiques africaines. Dans cette thèse, l'auteur voit l'enfant soldat orphelin en Afrique comme celui qui a soit perdu un parent ou les deux. Il montre que l'enfant orphelin, dans la plupart des cas, est confié à la famille proche (généralement celle de la mère), et par conséquent occupe une place moins importante au sein de sa nouvelle famille où il est, pour la plupart du temps utilisé comme esclave de la maison. C'est ce qui pousse certains parmi eux à s'enfuir et à devenir soit enfant de la rue, soit enfant soldat.

Dans le cas d'espèce de Birahima<sup>111</sup>, il a été un enfant orphelin différent, car il n'a pas pu vivre avec sa tutrice qui devait devenir sa seconde mère. Il s'est plutôt enrôlé directement dans les guerres au Liberia et en Sierra-Leone en tant qu'enfant soldat. Cependant, cette figure de l'enfant soldat orphelin est certes présente dans notre travail, mais elle est n'est pas l'épicentre de notre analyse. Nous avons focalisé notre étude sur les contextes de socialisation post-conflit de l'enfant soldat. Ces productions font de l'enfant soldat une instance incontournable dans la littérature africaine contemporaine. Contrairement à celle-ci, notre étude, bien qu'ayant pour référent l'enfant soldat, sera axée sur la problématique de sa reconstruction en lien avec les guerres civiles, d'où la dernière tendance d'auteur.

---

<sup>109</sup>A. J. Sissao., "Les conflits politiques, linguistiques et culturels dans Allah n'est pas obligé", *Francofonia*, 2007.

<sup>110</sup>J. Gnanoui., "*Statut et dynamique du personnage de l'orphelin dans le roman francophone d'Afrique subsaharienne*", Thèse de Doctorat en Littérature, Université-Paris 3, 2013.

<sup>111</sup>Birahima, c'est l'histoire de cet enfant de la rue qui, à la recherche de sa tante, devient enfant soldat et traverse les guerres tribales des républiques de la Côte-d'Ivoire, du Liberia et de la Sierra Leone. Il est accompagné de son protecteur Yacouba sorte de super marabout, surnommé "multiplicateur de billets" et capable de transformer les balles en eau.

La cinquième tendance regroupe les auteurs mettant en relief le processus de démilitarisation et reconstruction d'anciens enfants soldats. À ce sujet, Elie Mvié Meka<sup>112</sup> examine les opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et le programme multi-pays de DDR au sein de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). L'auteur expose les différents DDR déjà mis en place aussi bien pour les adultes que pour les enfants. Il déroule l'état des enfants soldats démobilisés des différentes forces belligérantes en RDC au lendemain des accords d'Arusha. Il évoque à ce sujet, le chiffre de 18 000 enfants démobilisés et représentant soit à peu près 30 à 40% des enfants associés à des forces ou à des groupes armés. Il dévoile également quelques cas de reconversions réussies dans la CEEAC et quelque cas d'échecs. C'est un travail important qui pourra permettre à un chercheur de s'imprégner des problématiques de la pratique des DDR dans la CEEAC. Seulement, il ne propose aucune grille de lecture quant à la situation du Tchad.

Une place de choix est accordé à Yvan Conoir et Gérard Verna<sup>113</sup> qui, dans un ouvrage, se consacrent au programme DDR qui succède aux accords de paix signés de par le monde. Ils notent que dès qu'un conflit s'achève, il vient le temps de la reconstruction. La première partie de l'ouvrage fait une large place aux étapes des DDR, parties intégrantes du processus de paix. Les autres parties de l'ouvrage appréhendent des situations très variées.

Sous la froideur des chiffres, ces auteurs présentent des exemples de drames et de déchirures souvent oubliées. Ils font la part belle à l'abnégation de ces acteurs de terrain. Ces agents des Nations Unies ou des ONG associées qui conduisent, au-delà de la reconstruction économique, celle encore plus difficile des individus de tous sexes et de tous âges. Cet ouvrage recèle une mine d'informations très précises, seulement il ne va pas au-delà des standards en matière de démobilisation, aucun cas d'étude n'est mis en évidence.

Diomandé, Aboubacar Sidiki<sup>114</sup>, analyse le phénomène des enfants soldats à l'aune du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. Cet article se propose de rendre plus efficaces les programmes DDR pour une meilleure réinsertion sociale de l'enfant soldat. Il pense qu'à défaut d'une application de ces mesures, ces programmes resteront incomplets et inefficaces pour les nombreux enfants soldats recrutés par les forces gouvernementales ou par des groupes armés. La logique qui oriente cet article est la présentation de certaines activités qui ont servi de

---

<sup>112</sup>E. Mvié Meka, *Architecture de la Sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC*, Yaoundé, PUCAC, 2007.

<sup>113</sup>Yvan Conoir-Gérard Verna (Dir), *Désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains, enjeux globaux*, Québec, Presses universitaires de Laval. Collection Nord-Sud. 2006.

<sup>114</sup>Diomandé, Aboubacar Sidiki., "L'enfant soldat confronté au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion", *Études internationales*, Volume 44, Décembre, 2013, p.567-595.

base à la démilitarisation des jeunes combattants. Bien que cet article nous a plongé dans les mécanismes de retour à la vie communautaire des enfants associés aux forces armées, il ne présente pas les résistances à la réinsertion. Il n'évoque pas en outre le comportement de la communauté sociale qui reçoit ces enfants à la fin de la guerre. Enfin, aucun cas d'étude n'est attaché à cette analyse.

Selon Michel Arsenault<sup>115</sup> trois cent mille garçons et filles seraient mêlés à une trentaine de conflits de par le monde. Il affirme que de très jeunes recrues portent encore des armes au Tchad, en République Centrafricaine, en Ouganda et au Soudan. Il remarque en outre que depuis 2001, le Secrétariat Général des Nations Unies publie chaque année un rapport sur les enfants dans les conflits armés, dont deux annexes, qualifiées de "liste de la honte", comportant entre autres les groupes armés qui embrigadent des mineurs. Il s'interroge sur l'idée selon laquelle la guerre a promu ces petits au rang d'adultes. Dans cet article, il note que le recours aux enfants soldats n'est pas près de disparaître, d'autant plus qu'ils manient des armes de plus en plus faciles. Il aborde la question de la justice internationale qui ne paraît pas effrayer les sergents recruteurs<sup>116</sup>. Malheureusement, l'auteur n'aborde pas la question des méthodes à mettre en exergue pour envisager la reconstruction des jeunes enrôlés volontairement qui voient les armées comme un moyen d'ascension social.

Après cet exercice qui est loin d'être exhaustif, ces ouvrages fournissent des informations et des orientations non négligeables sur les guerres civiles au Tchad, les enfants soldats et les programmes de reconstruction post-conflit que constituent les DDR. S'il est incontestable que cette littérature met en évidence l'implication militaire des enfants soldats, aucune n'a systématiquement pénétré l'univers de la forte implication de ces derniers dans les différentes guerres civiles au Tchad en soulignant les motivations profondes, les enjeux et, encore moins, le bilan de leur reconstruction.

La particularité de notre sujet de réflexion repose de ce point de vue de la mise en orbite de l'évolution et du caractère spécifique des enfants soldats Tchadiens. Nous saisissons cette opportunité que nous offre cette réflexion pour non seulement, critiquer et compléter certaines conclusions, mais surtout analyser et expliquer à l'aide de nouvelles sources d'informations, le mécanisme paradoxal de la prise en charge des enfants soldats par les programmes de réinsertion à

---

<sup>115</sup>M. Arsenault., "Comment démobiliser les enfants soldats?" *Le Monde Diplomatique*, <https://www.monde-diplomatique.fr/2009/10/ARSENAULT/18234>, octobre 2009, consulté le 29 novembre 2018 à 10h43min.

<sup>116</sup>On aurait pu croire selon cet auteur que le procès de M. Thomas Lubanga, un dirigeant rebelle inculpé de crimes de guerre par la CPI pour avoir enrôlé des enfants en RDC au début des années 2000, avait eu un effet dissuasif. Mais il n'a échappé à personne, à Kinshasa, que quatre ex-rebelles ont été promus généraux, en 2005, bien qu'ils aient tué, torturé, violé, mutilé et recruté des enfants, selon Human Rights Watch, citant des « centaines de témoins ».

l'issu des guerres civiles au Tchad. Pour tout dire, notre sujet épouse les contours d'une nouveauté au regard de la précédente revue de littérature ; cela exige donc la présentation du problème de fond de cette étude.

## **7-PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE**

### **7-1 Problématique centrale**

La problématique est selon Beaud<sup>117</sup>, l'ensemble construit, autour d'une question principale, des hypothèses de recherche et des lignes d'analyse qui permettront de traiter le sujet choisi. Elle est de ce fait, une composante essentielle du travail de préparation de la thèse.

Ainsi, nous notons que l'une des conséquences des multiples guerres civiles que le Tchad a connus depuis 1965 est la naissance du phénomène des enfants soldats et celui d'un climat de violence généralisée dans la population<sup>118</sup>. Rien qu'à l'est du Tchad on a estimé à 7 000, le nombre d'enfants qui pourraient avoir été utilisés tant que combattant ou associés à des groupes d'oppositions de l'armée tchadienne ou soudanaise<sup>119</sup>.

La volonté de la communauté internationale combinée à celle du Tchad allait se matérialiser par la création d'un cadre normatif tant au plan stratégique qu'au plan opérationnel. Ce dernier visait aussi bien à s'assurer de la démobilisation des enfants soldats dans les conflits tout en leur facilitant le retour dans leur communauté d'origine et à la vie sociale. C'est ainsi que, prenant l'exemple réalisé en 1989 en Namibie<sup>120</sup>, il va naître au Tchad<sup>121</sup> en 2007 l'unique programme DDR consacré à la reconstruction post-conflit des enfants soldats.

Face à la recrudescence des guerres civiles au Tchad à la participation massive des enfants au sein des factions antagonistes, et malgré l'adoption des lois interdisant ces pratiques, il y a lieu de s'interroger sur la portée des initiatives prises par le Tchad et ses partenaires pour mettre fin aux guerres civiles et favoriser une reconversion réussie de l'enfance en guerre. De ce qui précède, il se pose une question fondamentale :

---

<sup>117</sup>M. Beaud., *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris la Découverte, 2009, p.55.

<sup>118</sup>Le 10 février 2011 s'est tenue à Ndjamena une conférence d'Amnesty internationale portant sur le thème: «Tchad, il faut mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés». A cette occasion, ce groupe de travail a fait le constat selon lequel plus de quarante mineurs venaient d'être conscrits par les groupes militaires au Tchad. Dans le même ordre d'idées ce groupe de travail a fait des reproches sévères à l'attitude du Président Idriss Deby qui le 20 janvier 2011, a décrété une amnistie pour tous les crimes commis par les membres de l'opposition armée. A leurs avis, il a de fait, perpétuer l'impunité pour les atteintes aux droits humains commises contre les enfants utilisés dans les hostilités.

<sup>119</sup>Groupe de travail du conseil de sécurité de l'ONU sur les enfants et les conflits armés. Conclusion concernant les enfants et les conflits au Tchad, Ndjamena le 24 septembre 2007, p.16.

<sup>120</sup>Les activités de DDR sont devenues des caractéristiques essentielles des nouvelles opérations de maintien de la paix. En Afrique, la démobilisation des forces ennemies de près de 10.000 combattants en Namibie en 1989 fut innovatrice d'un vaste mouvement d'opérations onusiennes dans le domaine du DDR

<sup>121</sup>Au Tchad, les efforts à fournir pour la démobilisation et la réinsertion des gosses de guerres sont considérables car, il faut construire les fondements d'une société mis à mal par les guerres civiles et constamment fragilisé par une instabilité liée aux ambitions contradictoires de la classe politique.

Les mesures mises en place au Tchad à travers les programmes DDR sont-elles de nature à encourager la fin des conflits et à garantir la reconstruction efficace des enfants soldats démobilisés?

Ceci dit, quelle évaluation peut-on faire des efforts de reconstructions de la paix et de la société tchadienne à travers la réinsertion soci-professionnelle d'anciens enfants soldats ?

Pourquoi malgré la forte implication des organisations internationales et locales pour la réinsertion des enfants soldats au Tchad on continue de voir un nombre important d'entre eux dans les différentes forces armées du pays ?

## 7-2 L'hypothèse de recherche

À une question centrale correspond une hypothèse de recherche. Claude Bernard la définit comme étant une proposition de réponse à la question principale posée. Son importance n'est plus à démontrer, tant elle oriente le travail du chercheur. À ce sujet, il pense que si on expérimentait sans idées préconçues, on irait à l'aventure. Il va définir l'hypothèse comme étant "l'interprétation anticipée et rationnelle des phénomènes"<sup>122</sup>.

Il découle de la question fondamentale posée une hypothèse principale et cinq hypothèses secondaires.

**Hypothèse Principale:** les programmes de désarmement, de démobilisations et de réinsertion qui ont été proposés aux enfants soldats ayant été impliqués dans les guerres civiles au Tchad, présentent des insuffisances importantes dans leur conception et dans leur mise en œuvre.

**Hypothèse secondaire 1:** ce processus qui vise à réintégrer socialement les enfants soldats au Tchad ne tient pas spécifiquement compte des troubles de tout ordre dont a été victime ces derniers pendant les conflits.

**Hypothèse secondaire 2:** les motivations personnelles d'enrôlement des enfants soldats dans les bandes armées de même que les pesanteurs familiales rendent inefficaces la réussite des programmes de reconstructions post-conflit.

**Hypothèse secondaire 3:** les programmes de reconstruction post-conflit restent un processus périlleux au Tchad, compte tenu de l'attitude des forces armées qui ne reconnaissent pas l'existence des enfants militaires dans leurs camps et par conséquent, ne les désarment pas.

**Hypothèse secondaire 4:** le climat d'insécurité permanent au Tchad ne favorise pas le déploiement efficient des programmes de reconstruction post-conflit.

**Hypothèse secondaire 5 :** les instruments de démobilisation et de suivi des enfants soldats sont inappropriés et rendent difficiles la mise en place des programmes de reconstruction post-conflit.

La clarification d'une problématique et des hypothèses principales et secondaires de ce travail oblige à situer les considérations théoriques et courants historiques.

---

<sup>122</sup> C. Bernard., *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*, Paris, Nouvelles éditions, 1996, p.67.



## 8-CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES ET COURANTS HISTORIQUES

### 8.1 Les considérations théoriques

Selon Philippe Braillard<sup>123</sup>, on peut dire, d'une façon tout à fait générale, qu'une théorie est une expression, qui se veut cohérente et systématique, de notre connaissance de la réalité. Elle exprime ce que nous savons ou ce que nous croyons savoir de la réalité. La principale fonction d'une théorie est d'expliquer un phénomène en établissant des liens, notamment causals, entre les éléments qui la composent. Michel Beaud souligne en substance que "la qualité d'une théorie ne peut se juger à une seule cohérence interne mais par rapport à sa capacité à rendre compte du réel<sup>124</sup>". Dans le cadre de ce travail, une présentation de plusieurs théories sera faite. Sans avoir la prétention d'étudier tous les aspects sur lesquels reposent ces théories, il est plutôt questions de présenter l'idée centrale défendue par chacune d'elle et d'établir par la suite le lien avec le thème de recherche.

#### a. La théorie du transnationalisme

La perspective transnationale est privilégiée par plusieurs auteurs, allant des précurseurs aux contemporains, en passant par plusieurs écoles. L'approche transnationale date du tournant des années 1970 avec en première ligne des auteurs comme Karl Kaiser<sup>125</sup>, Robert Keohane et Joseph Nye<sup>126</sup>. Si la perspective transnationale contemporaine remonte à John Burton, Richard Mambash et Edward Morse, elle est de nos jours associée au nom de James Rosenau avec des figures de proue tels que : Marcel Merle, Bertrand Badie et Marie-Claude Smouts<sup>127</sup>.

En 1990, James Rosenau publie un ouvrage<sup>128</sup> qui lui permet de souligner que les paramètres issus des traités de Westphalie, qui avaient été à l'origine des systèmes internationaux modernes fondés sur l'État, sont devenus caducs. De son point de vue, la multiplication des acteurs agissant en dehors du cadre de la souveraineté et la disparition des identités, qui ne peuvent plus s'incarner dans une allégeance unique envers l'État du fait de la fragmentation des solidarités, seraient à l'origine de ces turbulences. Les turbulences constatées auraient donc pour origine la scission entre le système étatique qui coexiste dorénavant avec un système multacentrique aussi puissant mais plus décentralisé<sup>129</sup>.

<sup>123</sup> P. Braillard., *Théories des relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 1977, p.12.

<sup>124</sup> M. Beaud., *L'art de la thèse. Comment préparer un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*. Paris, Edition la Découverte 2006, p.70.

<sup>125</sup> K. Kaiser., *La politique transnationale. Vers une théorie de la politique multinationale* (1969), (in Braillard (Philippe), *Théories des relations internationales*, Paris, PUF, 1977, pp.222-247.

<sup>126</sup> R. Keohane et J.Nye., *Transnational Relations and World Politics, International Organization*, 1971, numéro spécial.

<sup>127</sup> D. Battistella., *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Science Po, septembre 2003, p. 202-203.

<sup>128</sup> J. Rosenau., *Turbulence in world politics: a theory of change and continuity*, Princeton, N.J.: Princeton University Press, 1990.

<sup>129</sup> J.J Roche., *Théorie des relations internationales*, Paris, Montchrestien, Clefs/Politique, 3<sup>e</sup> édition 1999, p.20.

L'originalité de Rosenau c'est qu'il met en évidence l'érosion des pouvoirs de l'État, en portant son attention sur le paramètre individuel. Alors que l'individu n'avait jamais été pris en compte par les théories réalistes, il insiste sur les mutations affectant les comportements individuels, pour expliquer la concurrence que subissent les mécanismes interétatiques. Il reprend une approche qu'il avait déjà suggérée vers la fin des années soixante et il tente d'analyser les rapports entre politique intérieure et politique extérieure<sup>130</sup>.

Dans le domaine de la sociologie, de l'anthropologie et de la géographie, l'intuition, fondatrice à l'origine du transnationalisme, peut se résumer en arguant que si l'immigration est source de ruptures et d'arrachement, elle est aussi source de liens, de rencontres et d'aller-retour, qui ont été traditionnellement négligés par les recherches sociologiques et anthropologiques en matière migratoire. C'est cette perspective du lien, plutôt que de la coupure, que trois anthropologues américaines<sup>131</sup> ont entrepris de développer dans un livre pionnier<sup>132</sup>.

Depuis lors, les tentatives de définition se sont multipliées, des plus simples aux plus complexes. Pour une première catégorie d'auteurs, c'est "Le processus par lequel des populations établissent et maintiennent des liens socio-culturels par-delà les frontières géopolitiques"<sup>133</sup>. Pour une seconde catégorie, c'est "un ensemble durable de liens transfrontaliers à longue distance"<sup>134</sup>.

En tout état de cause, lorsque des échanges effectifs de ressources, d'informations, de mariages ou de visites surviennent par-delà des frontières entre les membres de la diaspora eux-mêmes ou avec des personnes demeurées au pays d'origine, on peut les qualifier d'activités transnationales. C'est donc dire qu'être transnational signifie appartenir en même temps à deux sociétés ou plus<sup>135</sup>. La théorie transnationale s'appuie en définitive sur les principes de mobilité, de dynamisme des hommes pour montrer leur interaction et leurs échanges.

Au-delà du phénomène de mode, qu'apporte le transnationalisme à notre compréhension du phénomène des enfants soldats dans les guerres civiles au Tchad et de programme de

---

<sup>130</sup> J.J Roche., *Théorie des relations internationales*, Paris, Montchrestien, Clefs/Politique, 3<sup>e</sup> édition 1999, p.20.

<sup>131</sup>Ce concept récent introduit dans les sciences sociales au début des années 1990 en tant que théorie du transnationalisme a été l'œuvre d'un un groupe d'anthropologues américaines, il s'agit de Linda Basch, Cristina Blanc Szanton et Nina Glick Schiller. Le transnationalisme s'est depuis lors répandu comme une traînée de poudre dans les milieux académiques spécialisés dans les études migratoires. Le monde transnational c'est le monde créé par le capitalisme mondialisé, les échanges économiques mondiaux.

<sup>132</sup>N.Glick Schiller, (Dir), *Towards a Transnational Perspective on Migration. Race, Class and Ethnicity Reconsidered*, New York, New York Academy of Sciences, 1992.

<sup>133</sup>Organisation Internationale des migrations, *World Migration: Managing Labour Mobility in the Evolving Global Economy*, IOM, and Genève. 2008, p.500.

<sup>134</sup>S. Vertovec., "Trends and impacts of transnationalism", *Centre on Migration, Policy and Society Working Paper N°3*, University of Oxford, 2004, p.3.

<sup>135</sup>S. Vertovec., "The political importance of diasporas", *Centre on Migration, Policy and Society Working Paper No.13*, University of Oxford, 2005, pp.3-4.

reconstruction post-conflit ? Avec l'extension des guerres civiles tchadiennes à la sous-région du Bassin du lac Tchad, on est passé à une dimension transnationale de ce conflit.

Les trois principaux acteurs de la théorie transnationale sont perceptibles dans ce conflit. Il s'agit des citoyens tchadiens, soudanais, darfouriens, libyens, centrafricains, camerounais, nigériens et nigériens. Le déplacement des enfants soldats, des ALPC, des armés, des réfugiés, des groupes islamistes et des aides humanitaires au-delà des frontières du Tchad pour ces pays limitrophes aux grés des circonstances a globalisé ce conflit avec l'entrée des responsables politiques et les acteurs privés.

Le Soudan va profiter des guerres civiles au Tchad pour contenir les ardeurs indépendantistes du Darfour qui avait le soutien de la Libye<sup>136</sup>. C'est au nom de cette logique qu'après son désaccord avec Goukouni, Habré, qui était anti-libyen, trouva refuge à la frontière soudano-tchadienne. Ce déplacement fréquent des hommes de troupe et de leurs artilleries était consécutif à des calculs politiques<sup>137</sup>. Le Soudan a aussi fourni une opportunité majeure à tous les dissidents, tentés par la voie armée de trouver un sanctuaire, au point que Khartoum et al-Geneina font figure de points de rassemblement transnational de plusieurs générations d'opposants plus ou moins crédibles<sup>138</sup>.

En définitive, cette théorie cadre parfaitement avec notre travail. Elle montre comment les guerres civiles déclenchée au Tchad, ce sont progressivement étendues au Soudan et dans tous les pays partageant une frontière avec le Tchad. Le soudan et le Tchad ont respectivement soutenu les rebellions opposées au pouvoir central en leur offrant des commodités pour leur déploiement. Cependant, dans cette étude il y a lieu de noter que s'arrêter à la dimension transnationale reviendrait à rendre compte de façon partielle de la réalité ; d'où le besoin de présenter en complément les explications économiques.

### **b. La théorie de la rationalité économique**

La théorie de la rationalité économique mérite également d'être mise un relief pour expliquer et comprendre les différentes composantes des guerres civiles au Tchad, l'implication des enfants soldats et des mécanismes de la reconstruction après les conflits engagés.

---

<sup>136</sup>Voir les rapports de Crisis Group Africa Report N°105, *To Save Darfur*, 17 March 2006; Africa Briefing N°32, *Unifying Darfur's Rebels: A Prerequisite for Peace*, 6 October 2005;

<sup>137</sup>Car désireux de voir s'installer à Ndjamena un régime résolument opposé à la présence libyenne, le président Jaafar el-Nimeiry convainquit Habré de signer les accords de Khartoum de septembre 1977. Ces accords étaient un prélude à la Charte Fondamentale et un congrès constitutif du FROLINAT qui se tint au Soudan. Prévenir la rébellion au Darfour était également omniprésent dans l'esprit des dirigeants soudanais. En réalité, depuis 1969, le Soudan est obsédé par la Libye. Dès 1972 vont naître des tensions entre les deux pays. L'opposition politique et sociale au Soudan permet à Jaafar el-Nimeiry d'accuser Kadhafi de vouloir utiliser le Tchad pour déstabiliser son régime. C'est dans ce sens qu'il s'introduit dans les affaires tchadiennes pour avoir un contrepoids à tout soutien au Darfour.

<sup>138</sup> Issa .Saibou..., "L'Impact de la Crise Tchadienne au Nord-Cameroun" 1994, p.19.

Le référentiel de départ de l'approche de la rationalité économique de l'utilisation des enfants soldats est bien le concept de guerres de ressources. Cette notion a forgé depuis la fin des années 1990 une économie politique des conflits armés, qui est devenu un des cadres de pensée dominants l'analyse de la conflictualité armée actuelle.

En effet, la labellisation internationale de la notion de guerres de ressources comme concept nouveau d'explication des conflits armés actuels depuis les guerres du diamant de l'Angola, de la Sierra Léone et de la RDC a suscité un regain d'intérêt pour politologues, économistes et anthropologues et historiens à analyser, non sans opposition méthodologique interdisciplinaire, la variable économique des confrontations armées. Les facteurs économiques, soulignent Philippe Hugon, "jouent un rôle important mais ils sont fortement controversés selon les auteurs et selon les disciplines"<sup>139</sup>.

Sur la même question, Ian Smilie<sup>140</sup> admet que la campagne internationale contre les "diamants de sang" ou "diamants de guerre" a favorisé une éclosion d'études sur les aspects économiques des conflits armés. Dans le même ordre d'idées, Karen Ballentine et Heiko Nitzschke<sup>141</sup> admettent, dans leur étude sur l'économie politique des conflits armés, que l'idée de guerres de ressources en Angola, en Sierra Léone et en RDC a énormément contribué à une explosion de recherches scientifiques sur les facteurs économiques des conflits armés actuels.

Ils en arrivent à établir l'explication de la relation entre économie et conflits armés autour de deux courants de pensée : d'une part, l'approche rebel-centric<sup>142</sup>, fondée sur les motivations économiques des rebellions et, d'autre part, l'approche state-centric<sup>143</sup>, expliquant les opportunités économiques des conflits armés sur la base de la faiblesse ou de la faillite de l'Etat.

En 2000, la théorie économique des conflits armés connaîtra une internationalisation avec le projet de recherche de l'académie internationale de la paix de New York<sup>144</sup>. Cet ouvrage a permis d'avoir un regard pluridisciplinaire sur l'économie des conflits armés et de développer différentes facettes de cette problématique. Mais le fait important de cet engouement scientifique pour l'analyse des guerres de ressources est le retour de la science économique dans le domaine de la

---

<sup>139</sup>P. Hugon, Les Conflits armés en Afrique: Apports, Mythes et Limites de l'analyse économique", *Revue Tiers monde*, Tome 44, n°176, 2003, p.829.

<sup>140</sup>I. Smilie., *Blood on the stone, Greed, corruption and war in the global diamond Trade*, International Development Research Centre, Anthem Press, London, 2010.

<sup>141</sup>B. Karen., (Dir), *Policy Lessons From Studies in The Political Economy of Armed Conflict*, International Peace programm, Lynne Rienner Publisher, Decembre 2003,

<sup>142</sup> B. Karen, (Dir), *Policy Lessons*, p.3.

<sup>143</sup> Ibid.

<sup>144</sup>Ce projet intitulé, "Economic Agendas in civil Wars (EACW)" a abouti à la publication de l'ouvrage *Greed and Grievance: Economic Agendas in Civil Wars* qui est aujourd'hui une référence sur les questions économiques des conflits armés.

conflictualité. C'est Paul Collier et son équipe de chercheurs de la Banque mondiale qui apparaîtront comme tenants de ce renouveau de l'économie néo-classique des conflits armés<sup>145</sup>.

Considéré comme l'un des pionniers de la théorie économique utilitariste des conflits armés actuels<sup>146</sup> ou théorie de la rationalité économique, Paul Collier<sup>147</sup> a, de par ses recherches, suscité de nombreux débats autant dans le milieu universitaire que dans celui des praticiens des conflits et de la paix. Par ailleurs, l'intérêt de l'analyse de Paul Collier<sup>148</sup> réside dans le fait qu'il innove en développant une ligne de compréhension scientifique et rigoureuse de l'implication des enfants soldats dans les guerres de ressources. Il ne se limite pas à un simple constat ou à une simple juxtaposition entre ressources naturelles et enfants soldats, tel qu'il ressort de l'observation des acteurs internationaux.

Il établit un rapport de cause à effet évident entre ressources naturelles et utilisation des enfants soldats, d'autant plus que durant la décennie 1990 à 2000, les pays des diamants de guerre ont connu un fort taux d'implication des enfants dans les conflits armés<sup>149</sup>. Dans la section "Emergence" des guerres de ressources de l'examen décennal, on peut souligner que les conflits actuels se distinguent par des caractéristiques qui leur sont propres puisqu'on assiste à l'émergence des guerres de ressources.

Cet examen décennal est à l'image de nombreux rapports d'organisations internationales qui traitent le sujet sous l'angle d'une certaine morale internationale de protection de l'enfant, victime des conflits armés. Sur cette base, on pourrait reconnaître à Collier, en proposant une explication scientifique quantitative de l'utilisation des enfants soldats dans les guerres de ressources, le crédit de rompre avec le simplisme ou le moralisme qui caractérise l'action des acteurs internationaux et le débat public international. En considérant les enfants soldats comme des jeunes participant, rationnellement au pillage des ressources naturelles, l'auteur place ces acteurs dans un rôle purement instrumental qui semble les détacher des contextes politiques, économiques et sociaux du conflit armé.

En dehors de cela, il y a un intérêt certain à étudier de manière critique l'approche de Collier dans le cadre de cette recherche sur les enfants soldats au Tchad et les perspectives envisageables pour leur reconstruction. Elle s'est non seulement imposée dans la littérature sur les

---

<sup>145</sup> Aranson Cynthia et Zartman William, *Rethinking the Economics of War. The intersection of Need, Creed and Greed*, Johns Hopkins University Press, 2004, P.285.

<sup>146</sup> P.Hugon, "Les Conflits armés en Afrique : Apports, Mythes et Limites de l'analyse économique" p.932.

<sup>147</sup> P. Collier., *Economic Causes of Civil Conflict and their Implications for Policy*, Banque mondiale, 15 juin 2000;

<sup>148</sup> Anke Hoefler et P. Collier, *On the Incidence of Civil War in Africa*, Banque mondiale, 16 août 2000.

<sup>149</sup> Selon les rapports de 2001, 2004 et 2008 de la coalition internationale contre l'utilisation des enfants-soldats, les enfants-soldats ont été fortement utilisés dans les guerres de ressources diamantifères en Angola, en Sierra Léone et en RDC. Parmi les conflits armés recensés en Afrique de 1990 à 2000, ces pays de diamants de guerres' en sortent avec un fort taux d'implication des enfants soldats.

conflits armés comme un paradigme dominant, mais également elle justifie les stratégies libérales de consolidation de la paix de la Banque Mondiale, très présentes au Tchad.

Il y a cependant lieu, de relativiser cette position qui concentre l'analyse sur l'implication des jeunes dans les conflits armés et la question de leur désarmement, démobilisation et réintégration autour de la théorie du capital humain<sup>150</sup>. Fondamentalement basée sur le choix rationnel, cette théorie considère la formation et l'emploi des jeunes comme le remède par excellence contre leur engagement dans les conflits armés, en faisant fi des réalités sociologiques de leur implication.

Les situations de système de conflits<sup>151</sup> avec déplacement des jeunes combattants d'une région à une autre ou la présence de jeunes diplômés et qualifiés au sein de groupes armés montrent bien qu'elle n'est pas une panacée indiscutable<sup>152</sup>. Bien qu'importante dans le cadre de cette recherche, la théorie de la rationalité économique des enfants soldats à un manquement : il s'agit du fait qu'on considère ici que la participation de l'enfant soldat à un conflit armé repose sur la seule maximisation économique de son intérêt personnel. En le faisant, il ignore les contextes politiques, sociaux, économiques et culturels de son implication au Tchad, et son besoin de garantir sa sécurité.

### **c. La théorie de la sécurité humaine**

La théorie de la sécurité humaine a connu à partir des années 1990, grâce à l'effondrement du bloc soviétique, un fort retentissement au niveau diplomatique. Dans un monde globalisé et interdépendant, la sécurité humaine s'est construite autour de la personne humaine afin de combler les apories d'une sécurité jusqu'alors centrée sur l'État<sup>153</sup>.

Prenant en considération l'homme dans toutes ses dimensions, elle permet de faire faces aux menaces qui pèsent sur lui, qu'elles soient politiques, économiques, sociales, environnementales ou culturelles et les mesures à prendre pour les endiguer. Pour Florence Basty, la sécurité humaine remet donc en question la prédominance de l'État dont elle complète la sécurité, car elle s'intéresse aux menaces qui pèsent sur les individus et qui ne sont pas nécessairement les mêmes que celles définies pour la sécurité de l'État<sup>154</sup>. La notion d'acteur, qu'elle promeut, loin de se borner à l'État, est élargie aux individus et à la collectivité. En effet, la principale menace contre la paix n'étant plus la guerre entre États mais la guerre civile, le problème de la sécurité se pose de façon nouvelle.

---

<sup>150</sup>M.L.E. Pratley., "Youth": victim, troublemaker or peacebuilder? Constructions of Youth-in-conflict In United Nations and World Bank youth Policies, Mémoire de Master en Relations Internationales, Victoria University of Wellington, 2011.

<sup>151</sup>R. Marchal., Tchad/Darfour: Vers un système de conflits, politique africaine, n°102, 2006, pp.135-154.

<sup>152</sup>Voir par exemple, Kone Gnagadjomon, *Comprendre l'émergence du mouvement des "Jeunes patriotes" à travers l'engagement de ses leaders*, Oxford, Crise Working Paper, avril, 2007.

<sup>153</sup>Commission sur la sécurité humaine, *La sécurité humaine maintenant*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

<sup>154</sup>F. Basty., "La sécurité humaine: Un renversement conceptuel pour les relations internationales" dans *Raisons politiques*, N°32, 2008, pp.35 - 57.

Dans le passé, on estimait que la sécurité était menacée de l'extérieur. Assurer la sécurité de l'État consistait surtout à protéger l'État contre toute attaque extérieure. La sécurité des individus découlait directement de la sécurité de leur État qui les protégeait de toute menace extérieure. Aujourd'hui, de nombreuses menaces qui pèsent sur les individus viennent de l'État lui-même<sup>155</sup>.

Les prévisions euphoriques liées aux thèses kantienne sur l'avènement d'une paix perpétuelle entre les nations ont poussé des politologues comme Francis Fukuyama<sup>156</sup> et Maurice Bertrand<sup>157</sup> à considérer la violence guerrière comme un anachronisme, puisque devenue désormais sans fondement. Aujourd'hui chez certains analystes contemporains, le concept de sécurité humaine tend davantage à affaiblir celui de sécurité de l'État. Amartya Sen écrit : "ce concept donne une dimension supplémentaire au développement humain et aux droits de l'Homme"<sup>158</sup>. Il poursuit : "l'émergence de la sécurité humaine relève d'une logique pluricausale"<sup>159</sup>. Amartya Sen énonce, "les considérations d'ordre moral qui, à son sens, permettent de mettre en évidence l'existence d'une humanité commune aux individus"<sup>160</sup>, relayant ainsi le concept kantien de cosmopolitisme par lequel s'exprime la capacité de tout être humain à participer de l'universalité, sans renier sa particularité. Le cosmopolitisme place l'individu au cœur de l'histoire humaine et rappelle que tout être humain a des devoirs envers lui-même. Pour Yves Charles Zarka et Caroline Guibet Lafaye affirment que "la citoyenneté cosmopolitique s'énonce comme l'histoire de tous les peuples, portée par une même destination, commune à tous les membres de notre espèce"<sup>161</sup>.

Le désordre régnant dans un État en transition peut créer, par exemple, une insécurité réelle pour les individus. Si l'on se demande où se trouve l'intérêt de l'État et celui des individus, l'analyse va soudain s'intéresser à l'impact de l'État sur les civils, y compris à l'extérieur de ses frontières, et par conséquent poser des questions étrangères à la sécurité militaire.

Au cours des dernières décennies, la compréhension de la notion de sécurité des États et des nombreux types de menaces existants s'est donc élargie. Outre la protection des frontières, de la population, des valeurs et des institutions, il est devenu nécessaire d'inclure dans la notion de sécurité, la protection contre des dangers entraînés par la pollution, l'environnement, le terrorisme international, les mouvements massifs de population et certaines maladies infectieuses comme le sida.

Le concept de sécurité humaine n'est plus centré sur un agresseur extérieur, mais sur la protection des citoyens contre un ensemble de menaces. Aussi les acteurs impliqués dans les

---

<sup>155</sup> R.J. Rummel, *Death by Government: Genocide and Mass Murder since 1900*, New Brunswick, Transaction Publications, 1994.

<sup>156</sup> F. Fukuyama., *the End of History and the Last Man*, Free Press, New York, 1992.

<sup>157</sup> M. Bertrand, *La fin de l'ordre militaire*, Coll. La bibliothèque du citoyen, Presse de Sciences Po, Paris, 1996.

<sup>158</sup> A. Sen, "La sécurité humaine: une nouvelle politique pour favoriser la sécurité internationale", in Bernard ADAM, *Europe, Puissance tranquille? Rôle et identité sur la scène mondiale*, Bruxelles, Coédition GRIP - Éditions Complexe, 2006, p.79.

<sup>159</sup> Ibid.

<sup>160</sup> A. Sen, "La sécurité humaine: une nouvelle politique pour favoriser la sécurité internationale", p.80.

<sup>161</sup> Y.C. Zarka et C. Guibet Lafaye, *Kant Cosmopolitique*, Paris, Éditions de l'éclat, 2008, p.35.

questions de sécurité sont-ils plus nombreux. Organisations internationales et régionales, organisations non gouvernementales et société civile sont investies dans le traitement de plusieurs questions de sécurité, telles que : la lutte contre les mines anti-personnels, la démilitarisation des enfants soldats et la mobilisation de masse en faveur des droits de l'homme<sup>162</sup>. L'idée est d'assurer la sécurité immédiate du citoyen et non de défendre seulement son territoire. La sécurité humaine renvoie bien entendu à la notion de conflit violent, quelle que soit sa forme : terrorisme, criminalité, guerre, qui continue à compromettre la sécurité du citoyen, car plus de 800 000 personnes décèdent chaque année d'une mort violente et on comptait près de 16 millions de réfugiés en 2000<sup>163</sup>. Les effets catastrophiques de la guerre persistent de génération en génération.

Le souvenir d'une guerre et des pertes qu'elle a causées a des conséquences sur l'aptitude des individus à vivre en paix. Mais la notion de sécurité humaine renvoie aussi à l'idée de privation qui peut relever de la misère, de la pollution, de la mauvaise santé ou de l'illettrisme. L'absence de scolarisation représenter une menace à long terme pour la sécurité humaine, puisque les enfants non scolarisés risquent d'être désavantagés plus tard, aussi bien dans leur travail, qu'en tant que pères et mères de famille ou encore comme citoyens pouvant agir sur leur environnement<sup>164</sup>.

Théoriquement, la sécurité humaine cadre parfaitement avec notre travail sur le Tchad. Elle met les enfants soldats au centre de ses préoccupations. Elle renvoie l'État tchadien en second plan. Pire, elle fait même comprendre que gouvernement du Tchad peut constituer enfin un frein à l'épanouissement des enfants. La remarque la plus importante est qu'elle décrit à travers les ONG, la société civile, les parties d'oppositions, les diverses associations les mécanismes à mettre en évidence pour faire sortir les enfants soldats de la guerre et leur offrir une sécurité et une reconversion durable après la guerre. Le rapprochement avec ce travail est donc plus que manifeste. En dépit de sa pertinence, nous avons jugé approprié de présenter également la théorie du constructivisme qui permet d'envisager d'autres contours à cette étude.

#### **d. La théorie du constructivisme**

Veritable anthropologie de la sécurité, la théorie du constructivisme est devenue une perspective analytique importante des relations internationales, à la suite de la publication des écrits de Nicholas Onuf<sup>165</sup> et Alexander Wendt<sup>166</sup>. Le terme constructivisme désigne les théories qui s'intéressent à la structure sociale des relations internationales. Ces théoriciens prétendent que les

---

<sup>162</sup>Le Conseil de sécurité a commencé à s'intéresser à la mise au point de sanctions intelligentes contre des activités telles que le commerce de matières premières, ou la prolifération d'armes légères et celle des mines terrestres qui alimentent les conflits.

<sup>163</sup>OMS, Rapport sur la santé dans le monde, Genève, 2001.

<sup>164</sup>Banque mondiale, "Combattre la pauvreté", Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001, Paris, Éditions ESKA (pour la Banque mondiale), 2001. p.69.

<sup>165</sup>N Onuf., *World of our Making: Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, Columbia, University of South Carolina Press, 1989.

<sup>166</sup>AWendt., "Anarchy is What States Make of It: The Social Construction of Power Politics", *International Organization*, n°46, 2,1992, pp.391-425.



individus, plutôt que de chercher à maximiser leurs intérêts particuliers, adoptent le comportement qui leur paraît le plus correct ou le plus approprié dans une situation donnée, compte tenu de leurs liens identitaires avec telle communauté, à tel ou tel moment de leur vie.

Le constructivisme a donné lieu à plusieurs interprétations. Ralph Pettman<sup>167</sup> distingue le constructivisme conservateur, le constructivisme social et le constructivisme du bon sens. Martha Finnemore<sup>168</sup> identifie aussi le constructivisme social ou institutionnalisme réflexif, le constructivisme étatique et l'institutionnalisme sociologique. Ainsi, pour les constructivistes, il est essentiel de reconnaître que la réalité d'un acteur est toujours historiquement construite. Elle est le produit de l'activité humaine, et peut, au moins en théorie, être transcendée en instituant de nouvelles pratiques sociales. Ce processus de transformation peut être lent, les acteurs affrontant parfois des milliers d'années de socialisation.

L'intuition fondamentale des constructivistes considère "les intérêts et les identités des États comme le produit hautement malléable de processus historiques spécifiques"<sup>169</sup>. Il adhère à l'idée selon laquelle le système international est en partie construit par les pratiques cognitives des acteurs, c'est-à-dire leurs idées, leurs croyances, leurs aspirations, leur attachement émotif à telle culture identitaire, leur acceptation ou rejet des normes créées par les régimes internationaux. Ils croient toutefois que ces pratiques cognitives peuvent être appréhendées à l'aide d'une combinaison des théories scientifiques des sciences sociales, notamment celles des relations internationales, de la sociologie et de la psychologie. Pettnam réserve le qualificatif de constructivisme social aux travaux plus éclectiques qui recourent aux théories scientifiques et à d'autres approches de nature intuitive et interprétative pour comprendre et expliquer les attitudes et comportements irrationnels et subjectifs des acteurs.

La théorie du constructivisme cadre véritablement avec notre travail de recherche sur les guerres civiles au Tchad et les programmes mise en place pour endiguer ce phénomène. En nous proposant la nécessité de contextualiser le fait, elle invite à une bonne étude de l'environnement des guerres internes au Tchad et du rôle des pays voisins. En, outre en admettant d'autres acteurs du jeu international, autre que les États, et en militant pour la promotion de la paix et de la sécurité, cette théorie interpelle dans la présentation du phénomène social que représente l'enfance en guerre et des modalités de réponse portées par les différentes entités.

À ce niveau de la présentation des différentes théories en rapport avec ce travail de recherche, il est aisé de dire que les visions transnationale, celles de la sécurité humaine, de la rationalité économique et du constructivisme cadrent le mieux avec l'objet d'étude. Conformément à ces théories, l'anarchie ne fait pas partie du système international. Elles privilégient une analyse

---

<sup>167</sup> R. Pettman, *Commonsense Constructivism*, New York, M. E. Sharpe, 2000.

<sup>168</sup> M Finnemore. *National Interests in International Society*, Ithaca, Cornell University Press, 1996.

<sup>169</sup> S. M. Walt, "International Relations: One World, Many Theories", *Foreign Policy*, n°110, Spring 1998, p.40.

interprétative en mettant en jeu différents acteurs : les États, les personnes physiques et les personnes morales qui font œuvrer pour la reconstruction post-conflit. Ces quatre théories visent à faciliter la reconstruction des sociétés qui ont été en conflit, en montrant que ce qui a provoqué les conflits est précisément le manque de respect des exigences en matière de sécurité humaine. La présentation des courants historiques qui encadrent la rédaction de ces travaux est aussi importante que celle ces théories.

## **8.2 Les courants historiques convoqués**

Pour Christian Delacroix<sup>170</sup>, un courant historique doit être entendu comme le produit du lien entre les travaux du chercheur, les résultats auxquels il a abouti, la technique qu'il a choisie, les règles de recherche, les procédures d'enquêtes proposées et l'analyse qui lui est propres. Il est, en définitive, une écriture, une mise en récit ; ce qui implique que l'attention doit être prêtée aussi bien aux règles d'énonciation, à l'usage discursif des sources, aux effets de langage, qu'aux pressions du pouvoir ou des groupes sociaux qui toujours chercheront à l'enrégimenter. Dans le cadre de la présente recherche, deux courants historiques principaux ont été convoqués. Il s'agit de l'histoire des temps présents et de l'histoire Globale.

### **a-L'histoire des temps présents**

L'histoire du temps présent est aujourd'hui un domaine reconnu de la recherche historique. Fort de plusieurs revues spécialisées, de collections d'ouvrages, cette période historique occupe une large place dans les programmes scolaires. Cette situation contraste avec celle des années 1970, parce que la notion même "d'histoire du temps présent" n'était pas encore problématisée en tant que telle. Elle ne se diffuse vraiment qu'avec la création de l'institut qui porte ce nom en 1978, mais surtout du fait des réserves encore fréquemment émises sur la possibilité de faire, de façon professionnelle, l'histoire du passé le plus proche. L'étude de l'histoire proche par les historiens, en dehors de quelques figures pionnières comme René Rémond<sup>171</sup>, est stimulée par la décision du CNRS de créer en 1978 un laboratoire qui prenne notamment en charge le dossier de Vichy et relaie le Comité d'histoire de la Seconde Guerre Mondiale<sup>172</sup>. La dénomination finalement retenue intervient presque par défaut<sup>173</sup>.

---

<sup>170</sup>C. Delacroix, (Dir), *les courants historiques en France. xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, Edition revue et augmentée, Gallimard, 2007.

<sup>171</sup>Historien français. Il est né le 30 septembre 1918 à Lons-le-Saunier et est mort le 14 avril 2007 à Paris. Ses travaux sur l'histoire politique, intellectuelle et religieuse de la France contemporaine, par leur souci d'ouvrir l'histoire politique à la science politique et de dégager les tendances de long terme des courants de pensée et de la vie politique, ont contribué au renouvellement du domaine à partir des années 1970. Il a joué également un rôle important dans la constitution en France du courant historiographique de l'histoire du temps présent.

<sup>172</sup>Le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale est une institution française créée le 17 décembre par un décret signé du président du Conseil, René Pleven. L'objectif du Comité était de rassembler tous ceux qui

En dépit de sa légitimation et de son développement récent, l'histoire du temps présent est pourtant souvent inscrite dans une longue tradition d'écriture de l'histoire par les contemporains des événements. Thucydide, le stratège athénien et historien de la guerre du Péloponnèse, est ainsi fréquemment convoqué comme figure fondatrice d'une écriture à chaud de l'histoire qui n'aurait, depuis lors, cessé d'exister malgré quelques éclipses.

La justification du bien fondé et de la possibilité de faire l'histoire du temps présent par l'ancienneté de cette pratique est régulièrement employée. Dans façon régulière, il fallait légitimer ce secteur de l'historiographie lorsqu'au début des années 1980, l'histoire proche regagne droit de cité dans les programmes scolaires et que son institutionnalisation. Cette période a soulevé un certain nombre de préventions au sein de la communauté historique. Elle n'est cependant pas sans présenter de nombreux inconvénients. Le premier est celui de masquer la rupture fondamentale que représente l'affirmation de ce champ de la recherche historique au sein de la tradition historique.

La présente étude, qui vise à analyser la question de la reconstruction post-conflit des enfants soldats ayant participé aux guerres civiles au Tchad entre 1965 et 2015, s'inscrit dans la volonté manifeste de faire l'histoire du présent<sup>174</sup>. Cette étude apporte donc une nouvelle interprétation à l'idée selon laquelle les historiens seraient voués à l'étude du passé, au respect de la distance temporelle, imposant le fameux recul indispensable à la sérénité de leurs analyses. C'est ce "glacis", selon les métaphores de Ulrich Raulff<sup>175</sup>, qui sépare le présent du moment que l'historien pourrait seul légitimement étudier, qui remet en cause l'intégration du présent dans l'étude du phénomène passé.

Le choix du thème de cette thèse et de la période chronologique qu'elle entend étudier marque en outre, comme le souligne Ulrich Raulff, un déplacement du centre de gravité des recherches historiques de la quête de l'origine, condition indispensable à l'élaboration d'un travail historique vers "l'actualité" et la volonté de rendre le présent intelligible. Ce travail sur les guerres civiles au Tchad s'appuie sur la réflexion épistémologique développée par Marc Bloch dans

---

pouvaient travailler à la rédaction de l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale. Pour son fonctionnement, il bénéficiait de crédits et de personnels provenant du CNRS ainsi que de subventions de divers ministères.

<sup>173</sup> Le premier nom envisagé pour ce laboratoire est celui d'Institut du monde contemporain qui est abandonné car il prêtait à confusion avec l'acception historique classique de "contemporain" à savoir la période qu'inaugure la Révolution française et avec l'Institut d'histoire moderne et contemporaine créé, la même année, par le CNRS.

<sup>174</sup> On retrouve la même caractéristique lors de la fondation en 1983 de Vingtième siècle dont le titre précise qu'il s'agit d'une revue d'histoire, ce qui certes l'individualise au sein des différentes approches disciplinaires du contemporain mais résonne, aussi, comme un manifeste.

<sup>175</sup> U. Raulff., "De l'origine à l'actualité. Marc Bloch, l'histoire et le problème du temps présent", *Conférences annuelles de l'Institut Historique Allemand*, 3, Sigmaringen, Thorbecke, 1997, pp. 14-47.

*l'Apologie pour l'histoire* et reprise, au milieu des années 1950, par Henri-Irénée Marrou<sup>176</sup>. Cette réflexion pose que toute connaissance historique est non seulement située dans le temps mais s'élabore depuis le présent qui ne cesse de renouveler le questionnement de l'historien.

On peut estimer cette précédente conception, trouve l'une de ses sources d'inspiration dans les interrogations d'Augustin sur la nature du temps, passé et présent. Pour lui les temps sont indissociables et l'écriture de l'histoire, en tant que rapport dialogique entre présent et passé, il affirme que : "tout ensemble analyse du passé, mise en perspective du présent et anticipation de l'avenir<sup>177</sup>". En dehors de ce courant historique, celui relatif à l'approche global des conflits a également été utilisé dans la rédaction de cette thèse.

### **b. L'approche globale de l'histoire**

Dans la dernière décennie, les débats sur la manière d'internationaliser, voire de globaliser l'historiographie se sont multipliés dans de nombreuses régions du monde. Dans beaucoup de pays, des universitaires de renom ont contribué à la multiplication rapide des productions théoriques sur la question de l'écriture de l'histoire à un niveau global. Même si ces analyses restent bien souvent limitées à une seule aire nationale ou régionale, elles relèvent d'un débat dont les thèmes centraux sont comparables. Dans de nombreux pays, on reproche de plus en plus à la recherche historiographique de continuer d'opérer essentiellement au sein de frontières nationales ou dans des domaines culturels isolés.

Depuis les années 1980, le courant de la "world history" ou "histoire mondiale" a connu un vif essor. Nous avons en ensemble les travaux de l'Américain Patrick Manning<sup>178</sup>, qui appréhende l'histoire avec une vision d'ensemble, en articulant études de cas monographiques et larges synthèses portant sur des aires géographiques et des périodes très vastes. Ce n'est que lentement que ce courant a pénétré en Europe et en Afrique, où il a eu du mal à s'imposer du fait des cloisonnements institutionnels, de l'habitude de travailler sur des aires et des périodes très circonscrites et du fait d'une certaine méfiance à l'égard de ce qui pouvait être considéré comme de la simple compilation, du travail de seconde main. Pourtant en France, il y avait eu des précurseurs de l'histoire mondiale dès les années 1920, avec Marc Bloch et sa volonté d'histoire comparée<sup>179</sup>. Dans les années 1950, il y a eu Lucien Febvre<sup>180</sup> et sa vision totalisante concrétisée par sa collection d'histoires générales<sup>181</sup>, puis Fernand Braudel<sup>182</sup>.

---

<sup>176</sup>H.I. Marrou., *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1954.

<sup>177</sup>F. Bédarida., "Le temps présent et l'historiographie contemporaine", Vingtième siècle, *Revue d'histoire*, n°69, janv.-mars 2001, p.153-160.

<sup>178</sup> Patrick Manning, *the African Diaspora. A History through Culture*, New York, Columbia University Press, 2010, 394 p.

<sup>179</sup>Marc Bloch publie en 1924 son œuvre magistrale, *Les Rois thaumaturges*. Il y expérimente avec audace une méthode comparatiste empruntée aux maîtres de la linguistique.

Dans la comparaison entre des lieux et des époques éloignés, au-delà des barrières des frontières nationales, va permettre d'identifier des liens, des analogies, et de tirer des conclusions, qui seraient restées occultées avec une approche strictement nationale ou locale. La compréhension des programmes de reconstruction post-conflit des enfants soldats actuels au Tchad demande, de ce point de vue, de s'intéresser à des courants proches de l'histoire mondiale, comme l'histoire globale, l'histoire transnationale, l'histoire connectée. Cela requiert aussi d'examiner les liens de l'histoire mondiale avec différents autres courants tels que l'histoire des mentalités et l'histoire populaire<sup>183</sup>. Cette réflexion historiographique et épistémologique sera enrichie par l'étude des apports d'autres disciplines: anthropologie, sociologie, économie et géographie. Cela amènera à réfléchir sur la possibilité d'une histoire culturelle mondiale ou d'une histoire sociale mondiale, sur le modèle de l'histoire économique qui présente souvent un récit unifié à l'échelle mondiale. Il devient crucial de présenter la méthodologie qui a été adoptée dans le cadre de l'étude de la question complexe des guerres civiles au Tchad, des enfants soldats et des mécanismes de leur réinsertion.

## 9-METHODOLOGIE

Cette méthodologie repose sur l'examen respectif de la typologie des sources utilisées et la démarche suivie pour la réalisation de cette étude. Quatre (04) types de sources ont été consultés dans le cadre de l'élaboration de ce travail. Il s'agit des sources primaires (archivistique), des sources secondaires (écrites), des sources orales et des documents électroniques (numériques ou webographiques). On distingue deux phases dans la réalisation de ces travaux : la phase de la collecte des données et celle de leur analyse critique.

### 9.1 Méthode de collecte des données

Les Archives du Consulat du Tchad à Garoua et de l'Ambassade du Tchad à Yaoundé, celle de la représentation tchadienne de l'Unicef à Ndjamen, ainsi que celle de Ministères Tchadiens de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance, de la Santé Publique et de la Solidarité Nationale nous ont été d'un apport significatif. Ces documents de première source

---

<sup>180</sup> L. Febvre. *Combats pour l'histoire*, Paris, Librairie Armand Colin, 1992.

<sup>181</sup>Dans les années 1920, il était éditeur de la Revue de Synthèse et, en 1929, il fonda avec Marc Bloch la Revue des Annales qui, davantage encore qu'une revue, est l'expression d'une école historique dont l'influence n'a pas disparu. Pour l'école des Annales, l'objet de l'histoire était les hommes. Les hommes, seuls objets de l'histoire, d'une histoire qui s'inscrit dans le groupe des disciplines humaines de tous les ordres et de tous les degrés, à côté de l'anthropologie, de la psychologie, de la linguistique.

<sup>182</sup>Fermeement convaincu de l'unicité profonde des sciences humaines, il est l'un des représentants les plus populaires de «l'École des Annales» et a marqué durablement les historiographies françaises. Son ouvrage *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, publié à Paris, par Armand Colin, en 1949. Cet ouvrage va d'un apport fondamental par l'inversion volontaire de l'objet étudié (la Méditerranée au détriment de Philippe II) par rapport aux canons de l'histoire politique dominante alors et la mise en œuvre d'une nouvelle approche de la temporalité historique.

<sup>183</sup> Représentée par Howard Zinn notamment.

s'articulent autour des rapports annuels des personnels administratifs, des notes de service administratives des fonctionnaires. Ces sources comprennent des lois, des circulaires, des arrêtés, des tableaux statistiques, des décrets des ordonnances, des convocations des lettres de mission et des décisions. Ces fonds d'archives ont ainsi contribué à l'élargissement du champ de documentation de cette étude tout en améliorant la qualité des informations de cette recherche. À ces fonds d'archives se sont ajoutés des documents écrits, et donc des sources secondaires.

Ces sources secondaires comprenant essentiellement les mémoires, thèses et ouvrages qui ont été principalement consultées à Yaoundé et à Ndjama. Des recherches ont été effectuées dans plusieurs bibliothèques des différents départements de l'Université de Yaoundé I, notamment la Bibliothèque Centrale, celle de la FALSH et celle du Département d'Histoire. Ce travail de recherche a également été fait à l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), l'Institut Français de Yaoundé (IFY), la fondation Paul Ango Ela pour la promotion de la Géopolitique en Afrique Centrale, la représentation camerounaise de l'Unicef, la bibliothèque Friedrich-Ebert, celle de l'Agence pour la Recherche et le Développement (ARD). Des informations significatives ont également été tirées de la Librairie des Peuples Noirs et au Centre Régional pour la Promotion du Livre en Afrique (CREPLA). Ces agences nous ont fourni également un ensemble de documents qui ont servi à enrichir ce travail. Il en est de même de l'Université de Yaoundé II, particulièrement la bibliothèque de la Faculté des sciences juridiques et politiques<sup>184</sup>, et celle du Centre de Recherche des Études Politiques et Stratégiques (CREPS).

Lors de deux séjours à Dschang en mai 2015 et en juin 2016, nos lectures informatives ont été desnifiées grâce à la bibliothèque de l'Alliance Franco-camerounaise. La situation a été la même à Douala, où des recherches dans plusieurs bibliothèques de cette ville, spécialement à l'Institut Français de Douala, à la Faculté des sciences juridiques et politiques et au Département d'Histoire de cette université ont été faites.

Deux voyages effectués au Tchad en septembre 2017 et en octobre 2018 ont donné l'opportunité d'entreprendre des lectures à l'Université de Ndjama, au Centre de Formation et Développement (C.E.F.O.D) et à l'Institut National des Sciences Humaines (I.N.S.H). Le bureau de l'Unicef au Tchad nous a donné un nombre important de rapports, qui ont été exploités. Les sources orales reçues au Tchad ont complété la littérature écrite.

Des personnes ayant une connaissance sur la question des enfants soldats, les guerres civiles et les processus de reconstruction ont été écoutées. Il s'agit du personnel de l'ONG Care international situé à Ndjama et dont les entretiens sur la mise en œuvre effective des DDR pour les enfants ont été d'un apport de premier plan dans la compréhension du processus de

---

<sup>184</sup>De manière générale, nous avons consulté dans ces lieux des ouvrages généraux sur le Tchad et spécifiques sur les enfants soldats et les programmes de reconstructions post-conflit, sans lien direct avec les deux notions.

réinsertion des gosses de guerres. Il en est de même pour du Comité International de la Croix Rouge et de l'ONG JRS, qui ont facilité la visite des Centres de Transit et d'orientation de Ndjamaena et de Koundoul, permettant ainsi le contact effectif avec les lieux de reconstruction des jeunes soldats. Le Ministère de l'Action Sociale de la Solidarité Nationale et de la Famille au Tchad nous a été d'un apport significatif par la disponibilité de certains responsables. Le passage au Ministère de la Défense du Tchad et plus précisément à l'Inspection Militaire qui est chargé de veiller à la protection de l'enfant mineur contre le recrutement dans l'armée a été bénéfique dans le cadre de cette recherche. Les organisations, telles que : Child protection, le centre des réfugiés et la JRS ont donné d'importantes informations orales. En plus de ses sources orales, la webographie<sup>185</sup> a été d'une grande aide dans la présente étude.

Pour atteindre le but assigné à cette étude, 239 personnes, représentant un échantillon, ont été enquêtées parmi les habitants de la ville de Ndjamaena. Cette population est estimée à 1 243 994 habitants<sup>186</sup>, vivant dans un espace de 395 km<sup>2</sup>. Cet échantillon est constitué de 80 anciens enfants soldats, 86 familles d'accueils, 25 personnels des institutions gouvernementales, 48 responsables d'ONG œuvrant dans la réinsertion d'enfants sortis des forces et groupes armés. Selon le professeur Emmanuel Pondi dans son cours "d'échantillonnage et estimation", cet échantillon est représentatif.

De son point de vue dans la détermination de l'échantillon, le nombre n'est pas une garantie absolue de représentativité. La détermination de la taille de l'échantillon dépend essentiellement de deux facteurs: la précision souhaitée (plus on souhaite des résultats précis, plus l'échantillon nécessaire et important) et le budget disponible (plus on augmente la taille, plus le coût de l'enquête s'accroît)<sup>187</sup>. Étant donné que les enfants sortis des forces et groupes armés, les responsables d'ONG œuvrant dans la reconstruction des EAFGA et les familles d'accueil des enfants sortis des forces et groupes armés sont nombreux et qu'il est souvent impossible de les atteindre tous, nous avons recouru à l'échantillon aléatoire simple stratifié qui nous a permis de cibler un effectif constituant un échantillon pour chaque catégorie. Mais nous avons aussi fait usage de l'approche à boule de neige, qui nous a aidé à découvrir, grâce aux informations fournies par nos enquêtés, là où pourraient se trouver d'autres sources d'informations.

À ce niveau de cette étude, des précisions sur les techniques utilisées dans le traitement des données sont nécessaires.

---

<sup>185</sup> Cette notion peut être définie comme étant l'ensemble des sites web utilisés dans le cadre d'une étude. Il s'agit plus précisément des pages web hyper liées entre elles par une adresse web qui permet de se mettre en ligne et de consulter des informations.

<sup>186</sup> Estimation de 2015.

<sup>187</sup> E. Pondi, "Echantillonnage et estimation", séminaire doctoral, l'université, Yaoundé, 2016.

## 9.2- Techniques de traitement des données

Dans le cadre de l'élaboration de ce travail scientifique, la méthodologie utilisée est à la fois thématique, chronologique, explicative et conceptuelle. Il a été question d'aller du général au particulier, en suivant les étapes classiques d'une recherche: observation, hypothèse, vérification, loi<sup>188</sup>. Une démarche interdisciplinaire a été adoptée, de laquelle les frontières entre les disciplines ont été régulièrement transgressées<sup>189</sup>. Cette démarche se justifie par le fait que penser la guerre revient à faire appel à plusieurs disciplines dont l'histoire militaire, le droit, la sociologie militaire, la stratégie et la psychologie militaire. Toutes ces approches et recherches, appelées polémologie ou analyse scientifique des conflits armés, ont permis ainsi de saisir, les aspects du phénomène à décrire.

Deux approches méthodologiques à savoir : les approches quantitative et qualitative, ont été convoquées. L'approche qualitative s'attèle à comprendre les questions liées aux profils des enfants soldats ayant participé de façon active ou passive aux différentes guerres civiles que ce pays a connues. Cette approche permet au chercheur de découvrir, de décrire, d'analyser et de comprendre les contours liés à l'implication enfantine dans la sphère guerrière jusqu'en 2015. Elle se veut donc combinatoire: chronologie, diachronique, critique et thématique.

L'approche quantitative, quant à elle, s'appuie sur les données quantifiables et observables, à travers les différentes collectes des données statistiques liées à la prise en charge dans les programmes de reconstruction post-conflit des enfants soldats via les centres de transit et d'orientation au Tchad. Cette approche conduit aussi à la confection des tableaux, des graphiques, des courbes évolutives, des diagrammes, des schémas, des figures et histogrammes. En somme, les enquêtes ont permis de mesurer l'ampleur du problème des jeunes combattants dans les guerres civiles au Tchad<sup>190</sup> et d'observer les solutions proposées pour leur réintégration dans leur communauté. Cette étude se veut descriptive, analytique et narrative. Ce travail de collecte des données a rencontré quelques difficultés.

## 10-DIFFICULTES RENCONTREES

Tout chercheur est confronté à des difficultés dans la quête des informations, mais l'essentiel est de contourner ces obstacles. Sur le plan documentaire, la rareté d'ouvrages scientifiques abordant la question de la démobilisation des enfants soldats au Tchad non pas sous

---

<sup>188</sup>G. Bachelard, cité par Louisa Yousfi, *La Formation de l'esprit scientifique*, in "Histoire et philosophie des sciences", 2013, pp.161-162.

<sup>189</sup>D'ailleurs, il ne peut en être autrement car la problématique elle-même des enfants soldats relève aussi de la transgression des normes internationales relatives au respect des civils lors de conflits armés. Du point de vue des axes syntagmatique et paradigmatique, cette problématique nécessite forcément une démarche interdisciplinaire.

<sup>190</sup>International Crisis Group, Tchad : vers le retour de la guerre ? Rapport Afrique n°111, 1<sup>er</sup> juin 2006



l'angle de son éradication comme le font les ONG et les associations militant en faveur de la protection de l'enfance, mais sous un aspect critique et systématique mettant en exergue les ressorts théoriques nécessaires à toute recherche scientifique a fait défaut. Cette insuffisance à la fois quantitative et qualitative a été associée aux difficultés d'accès aux archives de certains Ministères au Tchad. Il y a lieu de relever ici la réticence des autorités administratives, de sécurité ou de défense, à donner certaines informations importantes qui auraient pu enrichir ce travail si elles avaient été livrées.

La rencontre de ces différentes autorités n'a pas été de tout repos. Il a fallu ainsi prendre trois, quatre, voire cinq rendez-vous pour ne pas être finalement reçu, dans beaucoup de cas. Dans certaines bibliothèques, les ouvrages répertoriés dans les fichiers ne se retrouvaient pas dans les rayons. En plus de cela, la grève du personnel de l'administration et celle des étudiants pendant la première période d'investigation au Tchad a causé du tort à l'avancement de la recherche. Par ailleurs, le temps imparti pour mener cette recherche hors du Cameroun était court ; ce qui n'a pas donné la possibilité de collecter toutes les informations nécessaires pour faire des analyses beaucoup plus approfondies.

Une autre difficulté, et non des moindres, a été celle de l'audition des anciens enfants soldats. On a du mal à s'imaginer que ces enfants peuvent avoir donné la mort et qu'ils l'ont frôlée. L'embarras se trouvait dans ces regards de meurtriers qui nous fuyaient et qui refusaient de croiser les nôtres. Il se trouvait aussi dans le fait que tout au long des enquêtes, nous avons croisé ces enfants traumatisés dont plusieurs se sont effondrés, car leur témoignage se terminait souvent par des pleurs. La difficulté a été aussi de se battre contre ces histoires déstabilisantes et de ne pas craquer devant ces enfants pour qui se confier était le premier pas vers la guérison.

Notons également qu'il a été perceptible, comme il est déjà coutume dans ce type d'exercice, la méfiance des enquêtés à notre égard. Nous signalons que le caractère politique et actuel du thème a également encouragé cette peur. En outre, on a fait face à la difficulté de langue et d'expression, étant donné la sous scolarisation des ex- enfants soldats. Il y a aussi le mutisme<sup>191</sup> de certaines sources orales sur la question de la reconstruction post-conflit.

Enfin en Janvier 2017, notre véhicule a été vandalisé, et des personnes non identifiées ont emporté notre ordinateur contenant d'importants documents de recherche et deux chapitres du travail déjà corrigés et validés par notre directeur de thèse. Il a fallu le concours de ce dernier, de notre épouse et de quelques amis pour trouver la force nécessaire pour recommencer ce travail. À

---

<sup>191</sup> Notre travail de recherche précédent et portant sur les enfants soldats dans les guerres civiles au Tchad de 1965 à 2010 avait connu pareille fortune.

tout cela, s'ajoute l'impossibilité d'accès à certaines régions du pays Tchad, notamment l'Extrême-sud de la province d'Abéché, qui nous a handicapé dans notre collecte d'informations.

## **11- PLAN DU TRAVAIL**

Outre l'introduction et la conclusion, ce travail de recherche s'articule autour de sept chapitres.

Le premier chapitre "**Histoire politiques chaotique et les des guerres civiles au tchadiennes: 1965-2010**", présente une pluralité de facteurs tout autant endogènes qu'exogènes qui ont conduit à une situation d'instabilité récurrente au Tchad.

Le deuxième chapitre "**Enrôlement et déstabilisation du Tchad par les enfants soldats: 1979-2015**" explore les raisons qui poussent les parties en conflit au Tchad à faire usage des enfants dans les affrontements.

Dans le troisième chapitre, "**Du recrutement à l'utilisation des enfants soldats dans les guerres civiles tchadiennes 1979-2010**" il est question de mettre en évidence les recruteurs d'enfants au Tchad, les différents modes de ces recrutements, le type de formation et le rôle assignés à ces mineurs dans le champ des opérations guerrières au Tchad.

Le quatrième chapitre "**Mécanismes et stratégies de la démobilisation des enfants soldats dans les bandes armes au Tchad: 1992-2011**", met en relief le processus de démobilisation des jeunes soldats impliqués dans les conflits internes au Tchad.

Le cinquième chapitre "**Le désarmement des enfants soldats dans les guerres civiles tchadiennes: acquis et échecs 1997-2011**" met en relief le processus de désarmement des enfants soldats impliqués dans les guerres civiles au Tchad.

Dans le sixième chapitre "**La problématique de la réinsertion des ex-enfants soldats au Tchad et leurs défis 2007-2015**" met en exergue les méthodes de réinsertion des enfants associés au conflit interne au Tchad afin de leur garantir une reconstruction.

Le septième chapitre "**Evaluation critique des politiques DDR pour enfants soldats au Tchad : difficultés et perspectives**" examine les difficultés réelles de la prise en charge des enfants soldats dans les DDR au Tchad et propose des stratégies pour des DDR réussi.

## CHAPITRE I : HISTOIRE POLITIQUE CHAOTIQUE ET LES GUERRES CIVILES TCHADIENNES : 1965-2010

L'histoire politique postcoloniale du Tchad<sup>1</sup> s'est caractérisée par un factionnalisme brutal qui a constamment mis à mal les droits humains et le fonctionnement d'un État de droit. Les tensions politiques et ethniques existantes ont été exacerbées lorsqu'au début des années 2000, un conflit a éclaté entre le gouvernement et des groupes armés d'opposition, suite au mécontentement suscité par le régime.

Ces tensions internes se sont encore aggravées lorsque le conflit du Darfour, au Soudan voisin, a débordé la frontière et engendré une guerre par procuration entre le Tchad et le Soudan à partir de 2005. Qu'est ce qui peut expliquer cette situation permanente de conflictualité et quelles en seront les conséquences pour les enfants ? Bien qu'il existe déjà une abondante littérature à ce sujet<sup>2</sup>, il n'est pas superflu de faire savoir que la première bataille de Ndjamena de 1965 a abouti à un processus de violence et d'insécurité au Tchad.

Depuis que le Président Idriss Déby Itno est arrivé au pouvoir en 1990, on a assisté à une concentration de plus en plus forte du pouvoir et de la richesse entre les mains des *Zaghawa*<sup>3</sup>. Cet état de fait a mis en cause la légitimité du gouvernement et a entraîné l'émergence d'une opposition armée. En 2005, un amendement de la Constitution a permis au Président Déby d'être élu pour un troisième mandat, ce qui a eu pour effet d'intensifier l'opposition à son encontre, notamment de la part d'anciens membres de l'ANT qui se sont joints aux groupes armés d'opposition. La question tchadienne est assez vaste et difficile à saisir. Toutefois, dans l'analyse des origines de ces crises qui ont plongé ce pays dans une longue série de guerres civiles<sup>4</sup>, entraînant la mort de nombreux combattants et obligeant de milliers d'enfants à prendre le chemin des armes, le rôle des différents acteurs sera présenté.

---

<sup>1</sup>Avec une superficie de 1 284 000km<sup>2</sup> le Tchad se place au vingtième rang mondial par sa superficie. C'est également le cinquième plus grand pays d'Afrique après le Soudan, l'Algérie, la République Démocratique du Congo (RDC) et la Libye.

<sup>2</sup>Lire à cet effet Varsia. Konava., *Précis des guerres et conflit au Tchad*, Paris, l'Harmattan, 1994, mais également Thierry Lemoine., *Tchad 1960-1990. Trente années d'indépendance*, Paris: Lettres du monde, 1997, Michel. Klein., *La problématique tchadienne*, Marches Tropicaux et Méditerranéens, 1996 et Robert. Buijtenhuijs, *Le Frolinat et les révoltes populaires au Tchad*, La Haye, Mouton, 1978. Ces auteurs ont en commun de retracer la longue agonie de l'Etat du Tchad due à l'attitude des hommes de pouvoirs, à la composition de sa population et la qualité de ses voisins et de ses partenaires

<sup>3</sup>Les Zaghawa sont un groupe ethnique semi-nomadique originaire de la région du Dar Zaghawa qui s'étend sur l'est du Tchad et le Nord du Darfour. Ils ne représentent qu'un à trois pour cent de la population tchadienne mais dominent la vie politique du pays que ce soit du côté du gouvernement ou au sein de l'opposition armée. Le Président Déby est Zaghawa.

<sup>4</sup>Depuis 1965, le Tchad a connu plusieurs guerres civiles, les plus significative sont la guerre civile de 1965-1979, celle de 1979-1982, celle de 1998-2002, celle de 2005 et celle de 2008.

## I- LES ERREURS DES DIFFÉRENTS CHEFS D'ÉTAT SUDISTES

L'accession du Tchad à l'indépendance a suscité beaucoup d'espoirs pour la majorité des Tchadiens. Elle était porteuse de promesses et d'aspirations à une vie meilleure ainsi qu'à la jouissance des libertés fondamentales qui faisaient défaut sous la colonisation. Malheureusement, au bout d'à peine deux ans d'indépendance, ces espoirs ont commencé à s'émousser. Pour Thierry Lemoine<sup>5</sup> l'une des causes étant le clivage entre les différentes composantes de la société tchadienne.

### A- François Tombalbaye: précurseur du militarisme tchadien

L'indépendance du Tchad le 11 août 1960 a amené au pouvoir François Tombalbaye<sup>6</sup>, un sudiste, dirigeant du Parti Progressiste Tchadien (PPT). Ce dernier va diriger le pays jusqu'au coup d'État de 1975<sup>7</sup>. C'était un régime démocratique converti en 1962, peu après l'indépendance, en une véritable dictature du parti unique et qui, à travers une politique oppressive et inégalitaire, a posé les germes de l'éclatement de la société tchadienne déjà fragilisée par le passé colonial.

### 1- L'épuration ethnique comme marque de fabrique de Tombalbaye

Les premières années du mandat de François Tombalbaye sont marquées par l'épuration ethnique. Il a commencé par la classe politique. Il était question pour lui de réduire au silence tous ceux qui étaient susceptibles de le gêner. C'est au nom de cette logique que le 24 août 1960, Gabriel Lisette, administrateur antillais et fondateur du PPT, est déchu de sa nationalité tchadienne alors qu'il se trouvait en Israël pour une mission<sup>8</sup>. Au cours du mois de juillet 1961, c'est fut au tour de Jean Baptiste<sup>9</sup>, Maire de Fort-Lamy, d'être mis à l'écart. Quelques mois plus tard et précisément au mois d'octobre, Ahmed Kotoko, qui était député du Mayo Kebbi et

<sup>5</sup> T. Lemoine., *Tchad 1960-1990. Trente années d'indépendance*, Paris : Lettres du monde, 1997, p.85.

<sup>6</sup> D'ethnie Sara et originaire du Moyen-Chari, instituteur de formation et de confession chrétienne protestante, François Tombalbaye est membre du Parti progressiste tchadien (PPT), section locale du RDA. Proche de la gauche française de la IV<sup>e</sup> République, il est élu conseiller territorial du Moyen-Chari en 1952 puis vice-président du Grand Conseil de l'AEF en 1957 (sous le statut de la loi-cadre Defferre de 1956). Dès cette époque, il s'oppose au député antillais Gabriel Lisette. L'indépendance ayant été proclamée le 11 août 1960, il réussit à démettre Lisette de tous ses mandats en lui interdisant par télégramme de revenir au Tchad lors d'un voyage à l'étranger. Il est le premier chef de l'État tchadien.

<sup>7</sup> B. Lanne, "Conflits et violences au Tchad" in *Afrique Contemporaine*, 4<sup>e</sup> trimestre 1996, numéro spécial, pp53-61. Dans cet article l'auteur nous présente une biographie du premier président de la République Tchadienne. Dans cet exercice, il insiste sur sa formation, son origine, sa conception du pouvoir et ses liens avec le Rassemblement Démocratique Africain (RDA).

<sup>8</sup> Lisette Gabriel arrive au Tchad en 1946 pour occuper le poste d'adjoint au chef de région du Logone. Premier Ministre, chef du Gouvernement provisoire (déc. 1958-fév. 1959), il crée le Parti Progressiste tchadien, sa carrière politique sera interrompue par François Tombalbaye le 24 août 1960, alors qu'il se trouve en mission en Israël.

<sup>9</sup> Jean-Baptiste est un métis franco-tchadien originaire de la région du B.E.T. Ancien combattant devenu commerçant, il est entré en politique en 1952. Il est élu conseiller à l'Assemblée territoriale sous les couleurs de l'UDT.

également Président de l'Assemblée Nationale, fut être limogé de ses fonctions et expulsé vers le Cameroun<sup>10</sup>.

En juillet 1962, il fut du même tenant pour Toura Gaba qui, en tant que Ministre des Travaux Publics, apparaissaient comme la deuxième haute personnalité du parti. Il avait été arrêté et écarté du cercle dirigeant du PPT. Cette première analyse permet de percevoir qu'il y avait chez Tombalbaye une volonté malsaine d'éloigner de la gouvernance du nouvel État une composante particulière de la population. Les événements qui suivirent confortent cette position.

En effet, dès janvier 1963, toutes les formations politiques en dehors du PPT ont été interdites. Après ce premier nettoyage à l'intérieur du PPT, Tombalbaye peut maintenant s'en prendre à la classe politique nordiste. En réalité en 1963, le Nord n'a plus que cinq représentants au gouvernement<sup>11</sup>. Cette situation posa problème. Une pratique ancienne au Tchad voulut que les portefeuilles ministériels soient équitablement répartis entre les différentes régions du pays.

Cette réorganisation administrative, qui sonna comme de la condescende à l'égard des populations du Nord, ne fut pas sans conséquence. Il s'en suivit des agitations dans le Nord du pays. Ces expressions de mécontentement entraînèrent des réactions vives du gouvernement qui se traduisit par l'arrestation de la plupart des personnalités musulmanes du PPT. Ces derniers furent jugés, condamnés, puis emprisonnés à perpétuité. Au même moment d'anciens dirigeants de l'UDT furent arrêtés, car accusés de fomenter un complot contre le chef de l'État. Ces derniers ont été tous condamnés à la peine capitale. Le 16 septembre 1963, plusieurs anciens ministres du Nord furent également arrêtés au cours d'une réunion clandestines à Fort-Lamy. Parmi eux se trouvait Ahmed koulamallah, Djibrine Kerallah et Jean Baptiste qui mourra en prison<sup>12</sup>.

Désormais, le Nord était exclu de la classe dirigeante de l'État. L'opportunité fut alors donnée à Tombalbaye de choisir ses nouveaux collaborateurs. Il le fit au sein de l'ethnie Sara et ses proches amis. Dans un contexte pareil, l'animosité s'installa au sein de l'élite intellectuelle du Nord. Mais, elle n'était pas la seule à vivre le martyr. Il en fut de même pour les paysans, les éleveurs et le petit peuple qui souffraient au quotidien de la mauvaise situation socio-économique et de la condescendance des agents de l'administration du Sud, qui de surcroît, leur imposaient des contraintes qu'elles supportaient de plus en plus mal<sup>13</sup>.

---

<sup>10</sup> Né au Cameroun en 1918, de nationalité tchadienne. Député, conseiller, Ministre. Il sera expulsé au Cameroun en 1961 par François Tombalbaye, où il exerce des fonctions diplomatiques jusqu'à sa mort en 1988. La qualité de ce haut fonctionnaire d'origine camerounaise mais travaillant pour le gouvernement du Tchad interroge quand t'a la mutabilité des frontières entre ces deux pays.

<sup>11</sup> C. Bouquet., *Tchad : genèse d'un conflit*, Paris, L'Harmattan, 1982, p.8.

<sup>12</sup>En septembre 1963, des manifestations pacifiques ont été réprimées dans le sang. Plusieurs leaders politiques, en majorité ressortissants de la partie septentrionale du pays, furent arrêtés et mis en prison. Certains rescapés vont prendre le maquis afin de mener la lutte armée contre le régime.

<sup>13</sup> C. Bouquet, *Tchad : genèse d'un conflit*, p. 126.

## 2- Le coton tchadien: un carburant pour l'économie de la guerre

La situation va s'empirer en 1964 quand le gouvernement lance l'emprunt national obligatoire dans le but de financer un certain nombre de projets. Pierre Toura<sup>14</sup> pense que cette aide vient s'ajouter à une fiscalité assez lourde et à un bilan économique déjà suffisamment désastreux. Nous rappelons que la principale source de devise du pays demeurait entre les mains des Compagnies de Coton Françaises<sup>15</sup>.

En outre, l'essentiel des activités industrielles se trouvaient dans le Sud et le gouvernement de Ndjamena ne faisait aucun effort pour viabiliser le Nord du pays, qui vivait dans un état de paupérisation de tout ordre. Les paysans, agriculteurs et éleveurs, qui versaient divers impôts, se sentaient asphyxiés par cette conjoncture. Dans un premier temps, elle a occasionné des soulèvements épisodiques. Mais le zèle et la cupidité du personnel des impôts vont pousser les populations dans leurs derniers retranchements. C'est dans ce sens qu'en janvier 1964, l'attaque de la préfecture d'Am Timan dans le Centre-Est du pays coûte la vie à plusieurs soldats. L'année suivante, il c'est produit un événement important de l'histoire contemporaine du Tchad à *Mangalmé*. En effet, près de trois cent paysans d'ethnies *Moubi*, munis d'armes, ont attaqué une délégation ministérielle, tuant deux personnalités et six gendarmes. La répression sanglante qui s'en suivra entraîna la rupture entre le Nord et le régime de Tombalbaye, perçu plus que jamais comme la matérialisation d'un Sud répressif<sup>16</sup>.

Le comble fut atteint lorsqu'en 1966, le Derdé Kihidémi<sup>17</sup> fut fouetté en public, puis contraint à l'exil en Libye. Il fut suivi par des dizaines de nomades qui sont exilés avec lui. Le Derdé était venu dans l'idée de demander une aide militaire au roi Idriss<sup>18</sup> pour retourner combattre l'administration en place. Il n'aura pourtant pas les moyens qu'il espérait.

---

<sup>14</sup> P. Toura Gaba, *Non à Tombalbaye! : Fragments autobiographiques*, L'Harmattan, Paris, 1998, 69 p.

<sup>15</sup> La Compagnie cotonnière équatoriale française, ou Cotonfran est une entreprise cotonnière coloniale affiliée à la Société financière du Congo français. Elle est fondée sous le nom de Les Cotons du Congo, le 29 novembre 1926.. Elle installe des usines d'égrenages à proximité des régions de plantations. La Cotonfran contrôle diverses filiales et participations : Société des oléagineux du Logone-Tchad, SOLT (huilerie de Moundou) ; Société agricole Logone-Tchad, SALT (avec participation de la Cotoubangui, de la Compagnie cotonnière congolaise, de la CFDT (Compagnie française pour le développement des fibres textiles) et de la COMAL (Constructions métalliques au Tchad); ICOT (Industrie cotonnière de l'Oubangui et du Tchad), usine textile de Boali, avec la CEGEPAR (Banque de Paris et des Pays-Bas); SOTRAF (Société de transit en A.E.F) (Pointe-Noire) filiale commune de quatre compagnies cotonnières dont COTOUNA, COMOUNA (Compagnie commerciale Ouhamé-Nana). Après l'indépendance du Tchad en 1960, la compagnie est dénommée Compagnie cotonnière franco-tchadienne, et l'Etat tchadien détient une participation de 20%. Au terme de la convention décennale, et face au refus d'augmenter le prix d'achat du coton aux producteurs, l'entreprise est nationalisée et ses activités sont reprises par la Société cotonnière du Tchad, Cotontchad créée le 29 octobre 1971.

<sup>16</sup> P. Toura Gaba, *Non à Tombalbaye ! : Fragments autobiographiques*, p.34.

<sup>17</sup> Chef traditionnel et spirituel des Toubous dans le Tibesti et père de Goukouni Weddeye. C'était le représentant d'une institution dont l'autorité va être déposée par la colonisation. Le Derdé qui était jusqu'ici le détenteur unique du pouvoir politique et judiciaire est cantonné à un rôle d'arbitre et reçoit le statut de juge coutumier. Il reste toutefois un homme important dans le Tibesti. Son déplacement, était l'occasion de fêtes pour les populations des localités visitées. Le Derdé, durant son séjour, réglait alors les jugements en suspens

<sup>18</sup> Le roi Idriss est renversé le 1<sup>er</sup> septembre 1969 par un groupe de militaires qui met en place un Conseil de Commandement Révolutionnaire. Une semaine après le coup d'État, on découvre le nom du nouvel homme fort :

Devant tant de frustrations, les mécontents du régime de François Tombalbaye cherchent également à s'organiser. Des militants de l'UNT (l'Union Nationale Tchadienne) ont eux aussi dû quitter le pays. Ibrahim Abatcha, Aboubakar Djallabo, Mahamat Ali Taher. Ils passent par le Ghana et l'Algérie<sup>19</sup>. L'alliance avec le FLT<sup>20</sup> (Front National de la Libération du Tchad) d'Hassan Ahmat Moussa leur permet de créer le Frolinat (Front de Libération Nationale du Tchad) au Soudan à Nyala en juin 1966.

Aux divers mécontentements des populations du Nord, il faut ajouter la colère de celles du Sud liées à la Révolution culturelle et la politique du *Yondo*<sup>21</sup>. Certes, à l'indépendance du Tchad, le régime de Tombalbaye a hérité d'une situation précoloniale et coloniale de profondes divisions et de rivalités claniques et ethniques, Mais au lieu d'influencer le cours des choses et de bâtir un territoire d'union et de rassemblement, il entretient et favorise la division, opposant les Tchadiens les uns aux autres pour devenir seul arbitre.

François Tombalbaye a gardé le *statu quo* colonial et n'a engagé aucune réforme pour adapter l'Etat aux exigences d'une vie moderne et éviter les inconvénients de l'État unitaire hérité de la colonisation. Au contraire, il va multiplier des erreurs qui vont diviser la population<sup>22</sup>.

Signalons alors que c'est sans étonnement que, dans la nuit du 12 au 13 avril 1975, un coup d'État militaire, conduit par le Chef d'État-major par intérim, le Général Odinga, s'empare du pouvoir. Ngarta Tombalbaye meurt au cours des combats et le Général Félix Malloum inaugure la Seconde République. Ne tirant pas les enseignements des échecs des politiques répressives de son prédécesseur, Felix Malloum va à son tour s'engager dans une voie sanglante et sans issue, caractérisée par des rivalités au sein de l'exécutif ; ce qui aboutit et à des dissensions entre les différentes factions armées.

---

Muhammar Kadhafi. Il est présenté comme le président de ce CCR. Le roi Idriss avait semble-t-il déjà fourni un soutien au mouvement de révolte des Toubous du Tibesti, mais c'est avec l'arrivée au pouvoir de Kadhafi que l'aide au Frolinat va réellement s'organiser. Cf. R. Buijtenhuijs, *Le Frolinat et les révoltes populaire du Tchad, 1965-1976*, Mouton, 1978 p.337.

<sup>19</sup>L'Union Nationale Tchadienne est un parti politique tchadien créé en 1958, au moment du référendum sur l'intégration dans la Communauté française. C'est l'un des deux mouvements qui sera à l'origine du FROLINAT le 22 juin 1966. L'UNT a été créée par un groupe de militants tchadiens du Mouvement Socialiste Africain qui a fait campagne pour le «non» lors du référendum, contre le consensus politique ambiant au Tchad. L'UNT est interdite en janvier 1962.

<sup>20</sup> Le Front National de la Libération du Tchad a été créé en avril 1965. Il s'est installé au Soudan. Sous la direction d'Hassan Ahmed Moussa, il engage dès la fin 1965 des actions armées à la frontière avec le Tchad, notamment contre le poste frontière d'Adré.

<sup>21</sup>Tombalbaye a appliqué une politique d'africanisation ou de tchadisation ou encore de retour à l'authenticité qui alimente le mécontentement des populations du Nord et Sud du Tchad qui se voyait imposer le rite initiatique yondo, inspiré de son ethnie Sara.

<sup>22</sup>Saibou Issa, "Conflits et problèmes de sécurité aux abords Sud du lac Tchad: dimension historique XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles", Thèse de Doctorat /Ph .D. en Histoire, Université de Yaoundé I, 2000, pp.134-137.

## **B-Félix Malloum: digne héritier de la répression militaire de Tombalbaye**

Au moment de sa prise du pouvoir, le Général Félix Malloum<sup>23</sup>, Président du Conseil Supérieur Militaire, appela les différentes factions à la réconciliation nationale. C'est au nom de ce principe qu'en décembre 1975, accompagné du Derdé Kihidemi revenu d'exil, il se rendit à Abéché dans l'est du pays pour faire un culte au nom de la paix. Il va émettre le vœu de rencontrer les rebelles dans un lieu qui leur conviendrait. Il promet par la même occasion de mettre un terme à la présence française, d'engager des réformes sociales et démocratiques.

### **1- L'échec de la politique de réconciliation nationale**

En quelques mois, le CSM dissipa l'immense popularité qu'il avait gagnée. La plupart de ces membres étaient originaires du Sud. Ce conseil ne manqua pas de bonne volonté au début. Il tenta de négocier l'établissement d'un gouvernement d'Union Nationale avec le Frolinat qui le repoussa avec toutes ses propositions<sup>24</sup>. Bernard Lanne pense qu'aux yeux du Frolinat, le CSM n'était que du "tomlbayisme sans Tombalbaye"<sup>25</sup>.

Cette vision n'est pas dénuée de vérité. Effectivement, Malloum va continuer avec une gestion militaire et ethnique du pouvoir comme son prédécesseur<sup>26</sup>. Cette situation ne va pas rassurer les autres groupes ethniques, en particulier ceux du Nord du pays. Mais, on ne doit pas omettre de noter l'amorce de quelques ralliements de groupuscules rebelles aux pouvoirs centraux de Malloum, à l'instar du Front Populaire de Libération du Tchad (FPLT) du Dr Awat, du Front de Libération du Tchad (FLT) de Mahamat Moussa, le Derdé de Kihidemi.

Les négociations avec les autres membres de la classe politique, notamment Abba Siddick et Goukouni Weddeye s'étaient soldées par un échec en janvier 1977 et juillet 1978. Au centre de la divergence se trouvait la qualité du statut à donner aux troupes françaises stationnées au Tchad et pouvant intervenir à tout moment dans les conflits en raison de l'accord militaire<sup>27</sup> que la France venait de signer avec le Tchad de Malloum.

Alors que Goukouni exigeait le retrait des troupes françaises avant de se rallier, Malloum subordonnait ce départ à la signature d'un accord politique explicite entre les rebelles

---

<sup>23</sup>D'ethnie sara, il est né le 10 septembre 1932 à Fort-Archambault, actuel Sarh. Accusé de complot, le général Malloum est arrêté le 24 juin 1973 et libéré le 13 avril 1975 à la suite d'un coup d'État militaire, à la faveur duquel il est désigné président du Conseil supérieur militaire (CSM), organe suprême chargé de diriger le pays, puis chef de l'État quelques mois plus tard. Chassé du pouvoir par les troupes armées associées à son premier ministre, Hissène Habré. Le 31 mai 2002, après vingt-trois ans d'exil, le général Malloum regagne le pays pour y jouer un rôle de sage aux côtés du président Idriss Déby Itno, il bénéficie à ce moment des privilèges habituellement accordés aux anciens présidents. Il meurt le 12 juin 2009 des suites d'un arrêt cardiaque, à l'hôpital américain de Neuilly, en France.

<sup>24</sup>B. Lanne, "Les conflits et violences au Tchad" in *Afrique Contemporaine*, 4<sup>e</sup> trimestre 1996, numéro spécial, p.57.

<sup>25</sup>Ibid.

<sup>26</sup>DNAT, Djonouma Abdoulaye, perspective économique de la République du Tchad, mémoires originaux, école coloniale de la France d'Outre-mer, FM, 3<sup>e</sup>écol, 1979.

<sup>27</sup>Voir l'annexe 1, la convention du 6 mars 1976 fixant les règles et conditions du concours ou soutiens logistiques des forces armées françaises aux forces tchadiennes.



et les autorités de Ndjamena. Finalement, à la faveur du rapprochement amorcé avec Hissène Habré, en septembre 1977, un accord eu lieu. Le Conseil Supérieur Militaire signa un accord donnant naissance à la Charte Fondamentale le 25 août 1978 avec les Forces Armées du Nord (FAN), une faction dissidente du Frolinat. Son leader, Hissène Habré, devint Premier ministre le 29 août de la même année. Les dissensions entre les différentes factions armées et l'impossible cohabitation entre lui et Malloum ont de nouveau conduit le pays à la guerre<sup>28</sup>.

## **2- Le Tchad : un laboratoire d'une insécurité politico-militaire**

La Charte équilibrait les pouvoirs entre le Président de la République et le Premier Ministre. Cette mesure, qui était jugé de bon aloi, avait pour finalité d'attirer d'autres leaders de la rébellion. Cependant, ce compromis avait un caractère ambigu qui laissait une grande marge d'interprétation<sup>29</sup>.

Très rapidement, des incidents d'ordre ethnique et politique ont empoisonnés les relations entre les deux dirigeants et leurs partisans réciproques. Lorsque dans un discours de politique générale, le Premier Ministre promet d'assainir l'administration tchadienne, les fonctionnaires sudistes y voient une volonté de les écarter des grands centres de décisions<sup>30</sup>. À la fin du mois de septembre 1978, le Chef du gouvernement escorté d'une horde d'hommes lourdement armés, entra dans la salle de production de la radio-Tchad pour arrêter la traduction de son discours en langue Sara<sup>31</sup>.

Hissène Habré va provoquer le Chef de l'État en refusant de participer à la cérémonie de présentation des vœux du nouvel an. L'attaque contre Habré, au début de 1979, creuse le fossé entre le FAN et le CSM. Les extrémistes des deux camps entraînent toutes les factions armées du pays dans la guerre civile. Lorsque la même année quatre civils français sont tués, l'ancienne métropole intervient avec ses parachutistes. Dans ce conflit par alliés interposés, la France soutient l'Armée nationale tchadienne contre le FAN de Habré et le Frolinat, soutenus par la Libye, qui a elle aussi des troupes stationnées au Nord, dans la bande d'Aozou<sup>32</sup>, depuis 1973.

---

<sup>28</sup>P. Conesa, "Le Tchad des Crises à répétitions" in *Le Monde Diplomatique*, mai 2001, p.4.

<sup>29</sup>Le gouvernement était responsable devant le CDS (Comité de Défense et de Sécurité) qui est un organe de dévolution du pouvoir. Cet organe comptait seize membres, dont huit partisans du Président Malloum et huit autres du Premier Ministre Habré. Le Chef de l'Etat pouvait légiférer par voie d'ordonnance et de règlement, après un conseil de ministres. Mais le Premier Ministre concevait et conduisait l'action du gouvernement. On se trouvait de fait dans un bicéphalisme.

<sup>30</sup>Anonyme, "Le drame tchadien" *le Monde* du 14 février 1979, p.5.

<sup>31</sup> Le français et l'arabe étaient les deux langues nationales au titre de la Charte. Mais ce jour, après son discours en français, c'est la traduction en Sara qui suivit. Habré pris cela comme une manœuvre de provocation et une violation des textes, pourtant la traduction en arabe n'était pas encore prête.

<sup>32</sup>La bande d'Aozou est un territoire tchadien, de 114 000km<sup>2</sup> et 100km de large comprenant la ville d'Aozou, revendiquée par la Libye, qui l'a envahie en 1973 et annexée en 1976, avant sa reconquête par le Tchad en 1987, pendant le conflit tchado-libyen.

Les dissensions entre les deux apparaissent officiellement le 11 février 1979. En réalité, à la faveur d'une interview à lui accordé par le journal *Demain l'Afrique*, le président accuse son premier ministre d'être responsable de la fragilité des institutions et d'encourager les grèves. Le 12 février, la guerre civile éclata à Ndjamena. Au cœur même de la capitale, les Forces Armées du Nord<sup>33</sup> de Habré et les Forces Armées Tchadiennes<sup>34</sup> de Malloum s'affrontèrent. Des massacres inter-ethniques s'ensuivirent et les sudistes par milliers gagnèrent leur région d'origine où par contrecoup, il se fit un grand carnage de musulmans<sup>35</sup>. Pierre Biarnés<sup>36</sup> explique que des assassinats au faciès et une politique d'extermination envers les ressortissants du Nord vont être mis en œuvre.

Au-delà de cette vision, il faut comprendre que la peur et la haine se donnèrent alors libre cours au Tchad dans un environnement de suspicion continue. Un constat est clair c'est que l'État tchadien devint déliquescents, et il s'effondra. L'administration territoriale fut emportée dans la tourmente et le Tchad se divisa en de multiples petites principautés dirigées par des chefs de guerres.

Des conférences interafricaines se réunirent, notamment à Kano<sup>37</sup>, et décidèrent du cessez-le-feu et de la tenue d'élections. Rien de tel ne se produisit. Le 19 février 1979, une trêve est signée entre l'ANT et le FAN. Le 16 mars 1979, une entente quadripartite est conclue à Kano au Nigéria. Elle implique notamment le président Malloum ainsi que Habré et Goukouni. Dès le 20 mars, la France accepte les demandes du Frolinat et retire graduellement ses troupes, une trêve étant assurée par l'intermédiation du Cameroun, de l'Empire centrafricain, de la Libye, du Niger, du Nigéria et du Soudan.

Progressivement le Général Malloum s'effaça au profit d'un Gouvernement d'Union National de Transition (GUNT), présidé par Lol Mahamat puis par Goukouni Weddeye<sup>38</sup>. Le 23 mars, Goukouni Weddeye devient président d'un Conseil d'État provisoire de huit membres. Il va commencer un long règne des ressortissants du Nord du pays et donner une nouvelle grille de lecture au conflit interne au Tchad.

---

<sup>33</sup>Après la rupture avec Goukouni Weddeye, les combattants qui ont décidé de suivre Hissène Habré prennent l'appellation de FAN, Forces Armées du Nord.

<sup>34</sup>Les FAT, Forces Armées Tchadiennes sont censées constituer à l'époque l'armée nationale du Tchad. Elles vont dans les faits devenir un groupe armé similaire aux autres, défendant les intérêts des populations sudistes.

<sup>35</sup>P. Biarnés., "Le Conflit tchadien : une décolonisation manquée", *L'Histoire Au Jour Le Jour. Une Aussi Longue Crise*, tome IV, 1986, p.148.

<sup>36</sup>Ibid.

<sup>37</sup>Une des solutions de sortie de la guerre civile de 1979 a été la signature en mars 1979 au Nigeria des accords de Kano.

<sup>38</sup>P. Biarnés., "Le Conflit tchadien : une décolonisation manquée". 1986, p.149.

## **II- DE GOUKOUNI À DEBY: LES FAILLES DE LA GOUVERNANCE MILITAIRE NORDISTE AU TCHAD**

La prise du pouvoir central par des leaders originaires du Nord du pays ne va pas changer grand-chose à la situation sécuritaire du Tchad. Bien au contraire, ses dirigeants font plonger le pays dans une série de guerres qui auront ont des lourdes pour les populations, et en particulier les enfants.

### **A- Goukouni Weddeye précurseur du gouvernement d'Union nationale de 1979**

C'est Lol Mahamat Choua qui prend la tête du 1<sup>er</sup> GUNT<sup>39</sup> le 29 avril 1979. Hissène Habré est Ministre de la Défense. Goukouni Weddeye prend le Ministère de l'Intérieur. Le 1<sup>er</sup> GUNT, qui n'a duré que trois mois, était un gouvernement qui n'était reconnu de nulle part ; ni des pays voisins, ni de l'extérieur. En dépit du fait que la sérénité ne régnait pas du tout, il a en tout état de cause le mérite d'avoir réussi à maintenir l'unité et la cohésion de ses composantes jusqu'à la conférence de Lagos.

#### **1-L'impossible compromis avec les auteurs acteurs**

Les années 79 et 80 restent dans l'histoire politique du Tchad comme celles au cours desquelles le pays s'enfonce dans ses contradictions invraisemblables. Cela est d'autant plus perceptible que pratiquement tous les efforts de paix, qui ont été élaborées pour faire face aux différents conflits, se sont soldés par des échecs systématiques. En février 79, l'accord qui avait été signé à Khartoum<sup>40</sup> en 1977 par le général Malloum et Hissène Habré vole en éclat.

Initialement, la direction des FAP souhaite ne pas s'impliquer dans la bataille. Elle envisage même de tirer parti de ces affrontements pour attaquer à la fois les positions de Malloum et d'Habré. Mais la troupe FAP, elle, ne le voit pas de cette manière. À un moment où un Sudiste (Malloum) affronte un Nordiste (Habré), elle refuse de combattre Habré.

Les FAP sortent de leur « neutralité », selon Goukouni Weddeye, pour défendre les quartiers où vivent des nordistes. À la suite de ces combats, les réunions de Kano I et II<sup>41</sup>, puis celle de Lagos II échouent à faire émerger une solution viable pour le pays. Les rivalités entre

---

<sup>39</sup>Le Gouvernement d'Union Nationale de Transition (GUNT) était une coalition de groupes armés qui régnaient sur le Tchad entre 1979 et 1982, durant la phase la plus chaotique de la guerre civile depuis 1965. Il était dirigé par Goukouni, remplaçant l'alliance fragile de Félix Malloum et de Hissène Habré. L'intervention française, soutenue par les États-Unis, après l'invasion libyenne, marque un terme au GUNT, Habré reprenant le pouvoir et Goukouni étant contraint à l'exil. Le GUNT est officiellement dissous en 1986 en raison de dissensions internes et avec la Libye.

<sup>40</sup>Par ces accords, Hissène Habré devrait rentrer à Ndjamena et partager le pouvoir avec Félix Malloum. Un exécutif à deux têtes, car Habré sera Premier ministre avec plein pouvoir et Malloum président de la République avec aussi plein pouvoir. Le germe d'une guerre au sommet de l'Etat était déjà porté par les accords de Khartoum.

<sup>41</sup>Du 10 au 15 mars 79, le Nigeria accueille suite aux affrontements la conférence de Kano I. Il y a autour de la table le général Malloum, Hissène Habré, Goukouni et une délégation de la troisième armée dirigée par Aboubakar Abderahmane. L'accord conclu prévoit un cessez-le-feu, la démilitarisation de la région qui entoure Ndjamena, la création d'un gouvernement d'union nationale avec les 4 tendances signataires, la création d'une armée qui rassemblerait toutes les forces militaires et le déploiement d'une force nigériane.

chefs de guerre tchadiens paralysent les deux GUNT, qui sont mis en place successivement. Le pays est divisé en fiefs tenus par les principaux groupes armés. Ndjamena est le champ clos au sein duquel ces groupes s'observent et tentent de cohabiter. L'explosion se produit en mars, après l'attaque par les FAN du quartier général de la 1<sup>ère</sup> armée à *Mongo*. Des soldats FAN sont assassinés à Ndjamena, les combats éclatent. La guerre durera neuf mois. Elle ne prend fin que le 15 décembre 1980 avec le départ d'Hissène Habré et des FAN de Ndjamena, suite au déploiement libyen au Tchad.

Les différentes forces en présence s'épient. Les différentes tendances tchadiennes se retrouvent lors de la conférence de Lagos II, en août 1979. Les discussions cette fois rassemblent toutes les sensibilités. Onze factions sont représentées<sup>42</sup>. Lol Mahamat Choua cèdera sa place à Goukouni Weddeye le 21 août 1979. Il s'était discrètement réconcilié avec les Libyens.

Ce nouveau GUNT, comme le premier, ne parvient pourtant pas à gérer le pays. Le territoire était morcelé. Chaque mouvement avait une zone sur laquelle il avait le contrôle exclusif, et où il levait des taxes. L'Ouadaï et le Batha c'était pour le CDR<sup>43</sup>. Le Kanem, le BET<sup>44</sup> et une partie du Chari-Baguirmi, appartenaient aux FAP. Le Salamat et le Guera, étaient occupés par la 1<sup>ère</sup> armée. Le Sud était en totalité sous le contrôle du comité permanent du général Kamougué. Le Chari-Baguirmi et Ndjamena, étaient presque la représentation de tous ces mouvements avec leurs hommes armés, Ce qui fait que le GUNT avait eu des marges de manœuvre très limitées<sup>45</sup>. L'administration territoriale est toujours en place, mais elle doit obéir à une hiérarchie parallèle, celle des groupes armés qui occupent les différentes parties du pays. Toutes les autres tendances surveillent les FAN. Hissène Habré n'était pas satisfait du compromis. Il accusera Goukouni de faire le jeu de la Libye.

## **2- Du Gouvernement d'Union Nationale de transition à la guerre**

Le 21 mars 1979, c'est l'embrasement. En dehors des FAT qui se sont retirées dans le Sud, les autres tendances se sont liguées contre le FAN. Les renforts considérables, venus de la Libye

---

<sup>42</sup>FAN Forces Armées du Nord (Hissein Habré), FAP Forces Armées Populaires (Goukouni Weddeye), MPLT Mouvement Populaire pour la Libération du Tchad (Aboubakar Abderhamane), FAO Forces Armées Occidentales (Moussa Medela), 1<sup>ère</sup> armée (Mahamat Abba Seïd), FROLINAT originel (Abba Sidick), FROLINAT fondamental (Hadjéro Senoussi), Armée Volcan (Adoum Dana), CDR Conseil Démocratique Révolutionnaire (Ahmat Acyl), FAT Forces Armées Tchadiennes (Wadal Abdelkader Kamougué), UND Union Nationale Démocratique (Facho Balam).

<sup>43</sup>Le CDR, Conseil Démocratique Révolutionnaire est une scission de l'Armée Volcan créée après la mort de Mohamed El-Baghalani. La guerre de succession oppose Abdallah Adoum Dana à Ahmat Acyl. Abdallah Adoum Dana conserve finalement l'appellation Volcan, Ahmat Acyl crée le CDR.

<sup>44</sup>BET (Borkou-Ennedi-Tibesti) partie Nord du pays, formée des trois régions du Borkou, de l'Ennedi et du Tibesti.

<sup>45</sup>S.Bessis, "Le Tchad mal remis de ses années de Feu", *Le Monde Diplomatique*, septembre 1990, p.26.

mettent à mal les positions des FAN<sup>46</sup>. Habré et ses partisans se retirent vers Abéché. Un accord de cessez-le-feu dit de Lomé est rédigé. Habré le signe, mais continue de considérer le régime en place d'illégitime et entend poursuivre le combat. Trois semaines après la victoire sur les FAN, Goukouni Weddeye est à Tripoli. Un communiqué conjoint, qui prend tous les observateurs par surprise, est publié. La Libye et le Tchad annoncent qu'ils ont décidé de s'unir totalement "dans une seule *Jamahiriya*"<sup>47</sup>. Beaucoup a été dit et écrit sur cette signature. Goukouni explique en fait que :

La signature de ce communiqué ne cache ni un marché en contrepartie de l'engagement militaire libyen, ni des menaces de la part des Libyens. J'ai signé le communiqué pour la simple raison que la Libye nous avait beaucoup soutenus dans notre combat contre les FAN et que nous voulions répondre aux vœux ardents du Guide ,d'une part, et d'autre part, montrer à l'opinion nationale et internationale que nous étions unis et solidaires face à nos ennemis<sup>48</sup>.

Une analyse de ce communiqué laisse percevoir que Kadhafi créa l'éphémère union des États islamiques du sahel avec Goukouni, l'opposant tchadien qu'il soutenait. Cette stratégie se doubla le temps d'une approche plus large saharo-sahélienne qui visait à fédérer les peuples nomades de la zone tampon entre le Maghreb et l'Afrique noire en un ensemble cohérent. Les échecs expansionnistes de la Libye au Tchad, à cause de la France, mirent provisoirement un terme à ses ambitions unionistes. Face au tollé que ce communiqué crée, ses signataires décident finalement de revenir en arrière. Muhammad Kadhafi<sup>49</sup> revient pourtant à la charge plus tard à Sebha. Mais cette fois-ci, Goukouni Weddeye refuse. Et ce refus, lui vaudra les foudres du Guide de la Révolution libyenne<sup>50</sup>.

Une autre clés de compréhension de cette expansion libyenne au Tchad est observable dans l'élaboration de sa politique impérialiste en vers les pays sahéliens. Le retrait des troupes libyennes en novembre 1981 et le déploiement d'une force interafricaine (FIA) d'interposition ont facilité l'avancement du FAN. Ndjamenà était redevenu une ville à portée de main pour les FAN d'Hissène Habré. Elles ont traversé tout le pays et se sont approcher de Ndjamenà, sans grande résistance. Goukouni a pu trouver le temps de se réfugier au Cameroun avant de poursuivre son chemin vers l'Algérie<sup>51</sup>. Le GUNT n'a pas réussi dans sa mission de ramener la paix et ce sera cause du conflit qui va dégénérer en guerre ouverte entre les factions rivales. La faction de

---

<sup>46</sup>DNAT, Roelsperger Gustave, opération militaires dans le territoire du Tchad, Gallica cote Q100 100CEFAD-Tchad, 20 mars 1980.

<sup>47</sup>Type d'organisation politique théorisée par le colonel Kadhafi et censée permettre une démocratie directe.

<sup>48</sup>"Goukouni weddeye: *Témoignage pour l'histoire du Tchad*" RFI, 2008.

<sup>49</sup>En 1998, il créait la Communauté des États sahélo-sahariens qui comptait dix-huit membres en 2002. Entre-temps, après s'être partiellement réconcilié avec Idriss Déby, le président tchadien, il a continué à soutenir financièrement les mouvements Touaregs. Mais sa dernière grande affaire fut l'unité africaine globale. En 2003, il parvenait à convaincre ses homologues africains de transformer l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en Union africaine avec en ligne de mire l'idée de transformer cette organisation en États-Unis d'Afrique.

<sup>50</sup>"Weddeye: *Témoignage pour l'histoire du Tchad*" RFI, 18 juillet 2008.

<sup>51</sup>G.J. Ngansop, *Tchad : vingt ans de crise*, Paris, L'Harmattan, 1986, p.108.

Hissène Habré réussit finalement à prendre le dessus. Le GUNT sera renversé Hissène Habré et ce dernier s'installera au pouvoir en juin 1982. Au bout de huit années de règne de brutalité, il sera son tour chassé du pouvoir.

### **B- Hissène Habré: l'extrême répression au service de la dictature**

Le 07 juin 1982, Hissène Habré <sup>52</sup>, devenu Chef de l'État, entre dans un Ndjamena en ruine. S'il est vrai qu'il va amorcer quelques réformes permettant de restaurer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, il est significatif de remarquer qu'il va gérer son pays en autocrate, acceptant de moins en moins les critiques et les médias. Il va mettre sur pied un dispositif répressif qui recourt à la torture et à l'assassinat pour stopper toute contestation.

#### **1-La répression et les crimes dans le Sud du Tchad**

La guerre, l'instabilité et une politique discriminatoire mise en place par Goukouni Weddeye à l'égard des cadres sudistes de l'administration conduisirent beaucoup de Tchadiens originaires du Sud et vivant dans la capitale à se réfugier dans leur région d'origine. Le Sud du Tchad échappa petit à petit au contrôle de Ndjamena et était dirigé par un Comité permanent composé d'anciens fonctionnaires sudistes.

Lorsqu'il arriva au pouvoir en 1982, Habré voulut pacifier le Sud par la négociation ou par la force<sup>53</sup>. De nombreuses exactions furent commises par les forces de Habré, provoquant l'émergence d'une opposition armée hétérogène, des comités d'autodéfense "*codos*"<sup>54</sup>, qui se coordonnèrent rapidement. Habré négocia avec eux leur intégration dans l'armée nationale, mais continua en réalité à les marginaliser.

Après la conclusion de négociations en août 1984, des centaines de "*codos*" se rendirent à la ferme du village de Déli pour une cérémonie de réconciliation et pour intégrer l'armée tchadienne. Il s'agissait en fait d'un piège. Lorsque l'armée tchadienne arriva, près de 200 "*codos*", ainsi que des civils travaillant à la ferme furent tués<sup>55</sup>.

---

<sup>52</sup>Lors de l'arrivée au pouvoir de Hissène Habré, le Tchad était en proie à de fortes tensions et ces conditions persistèrent tout au long de sa présidence. A l'intérieur des frontières, le gouvernement était confronté à des guerres civiles contre des factions armées au sud et au nord. A l'extérieur, l'histoire du Tchad était rythmée par ses conflits avec la Libye du Colonel Mouammar Kadhafi qui n'hésitait pas à s'immiscer dans les affaires nationales.

<sup>53</sup>Hissène Habré prit le pouvoir en juin 1982, alors que le pays était plongé dans le chaos. Les forces gouvernementales menèrent une guerre contre les forces armées de Kadhafi et furent confrontées, dès 1983, à des groupes d'opposition armés, notamment le GUNT de Goukouni Weddeye soutenu par la Libye et son armée. Après des années de nombreux et violents combats, Habré et Kadhafi conclurent en septembre 1987 un cessez-le-feu et les relations entre les deux pays s'apaisèrent.

<sup>54</sup>C'est une opposition armée dénommée Codos, créés pour résister à l'invasion très meurtrière du Sud par les forces de Habré. Les Codos purent s'imposer lors d'engagements considérables mais jamais déterminants. En effet, l'appui extérieur obtenu par Habré pour le conflit d'Aouzou, l'existence de multiples groupes de Codos, l'absence de base arrière les rendirent vulnérables. Mais leur action a amené Habré à la négociation permettant un rééquilibrage politico-militaire. Les Codos réintégreront les organes administratifs militaires et civils.

<sup>55</sup>V. Korana, *Précis des guerres et conflits au Tchad*, Paris, 1944, p. 23.

Certains soutiennent que cet évènement fut le déclencheur du tristement célèbre "*septembre noir*"<sup>56</sup>, point culminant d'une vague de répression meurtrière de juin 1984 jusqu'au début de l'année 1985, visant non seulement les "*codos*", mais aussi la population civile et les cadres soupçonnés de complicité avec les rebelles. A partir de septembre 1984, de très nombreux Tchadiens éduqués, originaires du Sud, furent arrêtés et exécutés dans plusieurs villes méridionales, puis remplacés par des cadres plus dociles et originaires du Nord. De nombreuses personnes, qui avaient été dans les rouages de l'administration locale à différents niveaux, furent également éliminées ainsi que de nombreux commerçants et hommes d'affaires. Les enseignants et les intellectuels furent aussi pris pour cibles, afin de supprimer l'élite éduquée du Sud capable de s'opposer au pouvoir de Habré.

À la différence de la répression dans les villes du Sud du Tchad, répression très ciblée, les attaques systématiques dans les villages et les campagnes touchèrent toutes les populations sans discrimination. Sous prétexte de lutter contre l'opposition armée, les forces armées de Habré attaquèrent, pillèrent, incendièrent et détruisirent de nombreux villages, tuèrent des hommes, femmes et enfants, et violèrent des femmes, créant ainsi un véritable climat de terreur. Les villages étaient visés parce qu'ils étaient soupçonnés de collaborer avec les "*codos*" ou en représailles aux attaques menées par les "*codos*" contre les forces gouvernementales. Des "*codos*" capturés lors des confrontations avec les forces armées du Tchad étaient souvent sommairement exécutés sur les lieux mêmes des combats. Dans de nombreux cas, révèle Korana<sup>57</sup>, les forces armées du Tchad ne se donnaient pas la peine de déterminer s'il s'agissait vraiment de combattants capturés ou simplement de personnes soupçonnées d'être des "*codos*".

Ce régime reposait sur la personne du chef que le système avait inéluctablement transformé en despote. Maître du Tchad par la force des armes et à la tête des FAN, il comprit au delà de toute brutalité que le ralliement des Tchadiens au CCFAN (Conseil de Commandement des Forces Armées du Nord) n'était pas enthousiaste. Pour le sudiste, elle restait un instrument de domination au service des dirigeants du Nord.

En juin 1984, il décida de la dissolution de ce groupement et la création d'un nouveau parti dénommé symboliquement UNIR (Union Nationale pour l'Indépendance et la Révolution),

---

<sup>56</sup>En pèlerinage à La Mecque, Hissein Habré confie théoriquement son intérim de chef de l'État à Gouara Lassou, ministre des Affaires étrangères et Secrétaire exécutif de l'UNIR. Durant cet intérim, Idriss Déby va, sous la férule de ses combattants, déclencher l'un des terribles épisodes génocidaires de sa politique d'extermination des cadres administratifs et politiques du Sud, de nettoyage ethnique et de terre brûlée. Alors qu'il se trouve à Bardaï, il se fait déposer à Sarh par avion militaire français à la suite d'une tension entre l'armée et les ex-éléments rebelles de M. Tokinon ralliés au gouvernement quelques semaines plus tôt. De Sarh à Moundou, en passant notamment par Danamadji, Maro, Ngalo, Moissala, Koumra, Bédjondo, Goundi, Békamba, Bédaya, Doba, Goré, Béboudja, Mbaïbokoum, Bessao, et de Moundou à Bongor en passant par Déli, Mbaïnarmar, Krim-Krim, Bénoyo, Kélo, Laï, Donomanga, Gounou-Gaya, Pala, Léré, Fianga, c'est une litanie d'actes de génocide qu'accomplit, en ce mois de septembre 1984.

<sup>57</sup>Korana., *Précis des guerres et conflits au Tchad*, 1944, p. 29.

où il fit entrer tous ceux qui s'étaient opposés à lui. En fait et en droit, on était revenu au système du parti unique. Tout événement important, extérieur ou intérieur, donnait lieu à des manifestations, discours, cortèges avec pancartes, congrès avec vote de résolutions enflammées, bref des techniques totalitaires<sup>58</sup>.

L'UNIR se transforme très vite en un instrument au service du culte de la personnalité du Chef de l'État. Sur les antennes de la radio et de la télévision, on n'en finit pas avec les déclarations et pensées du président. En outre, des émissions apologétiques organisent un véritable matraquage psychologique des tchadiens. À cela, le grand effort de guerre contre le GUNT et son allié la Libye, puis la domination de l'ethnie *gorane* sur le dispositif étatique et le levier de production renforçaient l'amertume des populations même celles du Nord non originaire du Borkou<sup>59</sup>. Quelques années avant Habré, Tombalbaye avait délaissé l'armée régulière pour ne donner sa confiance qu'aux CTS. Les excès de zèle de cet organe avaient entraîné sa chute, or Habré semble n'avoir pas retenu la leçon. Il va créer la Direction de la Documentation et de la sécurité (DDS), de même que la Brigade Spéciale d'Intervention Rapide (BSIR), qui dépendent directement de la Présidence de la République. Instrument de contrôle, de tortures et d'assassinats, ils vont valoir à Habré une impopularité vite acquise<sup>60</sup>. L'universitaire Saibou Issa soutient que le règne d'Habré a une autre face, plus cachée, implacable : c'est la férocité de la police.

## **2-La Direction de la documentation et de la sécurité de Habré, instrument de torture et d'épuration ethnique**

Les tensions entre groupes ethniques ont été une constante de l'histoire récente du Tchad. Les victimes de Habré étaient fréquemment arrêtées et persécutées, du fait de leur appartenance ethnique, qu'elles soient issues de l'ethnie des Arabes tchadiens, des Hadjarais<sup>61</sup> ou des Zaghawas. La torture et les conditions inhumaines de détention faisaient également partie intégrante de la politique visant à éliminer la contestation. Sur une simple dénonciation, on entrait dans des prisons, qui acquièrent vite des réputations terrifiantes, et d'où fort peu sortaient<sup>62</sup>.

Dès 1982, la répression visa les Arabes tchadiens. Aussi bien au cours de sa lutte pour le pouvoir qu'une fois devenu le maître de Ndjamen, Hissène Habré se positionna définitivement comme résolument anti-libyen. Suspectés d'être des alliés naturels des Libyens, les Arabes tchadiens furent pour la plupart assimilés à des opposants politiques, et durant le conflit entre le

<sup>58</sup>J.V. Ntuda Ebode., "Le Tchad dans la tourmente" *Enjeux Méditerranée*, n°2, juillet-septembre 2006, p.92.

<sup>59</sup>V. Korana., *Précis des guerres et conflits au Tchad*, 1944, p.58.

<sup>60</sup>I. Saibou. "Conflits et problèmes de sécurité aux abords Sud du lac Tchad: dimension historique XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles", Thèse de Doctorat /Ph.D. en Histoire, Université de Yaoundé I, 2000, p.143.

<sup>61</sup>Hadjarai forment un groupe ethnolinguistique comptant plus de 150 000 personnes et représentant environ 6,7 % de la population du Tchad.

<sup>62</sup>T. Lemoine, *Tchad 1960-1990.trente années d'indépendances*, Paris, Lettre du Monde, 1997, pp.66-69.



Tchad et la Libye, ils furent souvent réprimés par l'appareil d'État. Beaucoup furent victimes d'exécutions extrajudiciaires. La famille ethnique hadjaraï fut principalement victime de persécutions dès 1984<sup>63</sup>.

Une fois les guérillas éteintes, Habré négocia le ralliement de ses chefs réfugiés à l'étranger. En 1985, des accords furent signés, qui prévoyaient l'intégration des rebelles dans l'armée nationale et la participation de leur dirigeant aux organes gouvernementaux. Ces adhésions n'étaient que de façade<sup>64</sup>. La méfiance de Habré envers cette communauté devint générale et de nombreux Hadjaraïs, notamment d'autres figures importantes de la communauté, furent pris pour cibles au cours des années suivantes.

Bernard Lanne<sup>65</sup> souligne qu'en octobre 1986, Maldoum Bada, qui était devenu la principale figure de la communauté hadjaraï après la mort d'Idriss Miskine, fonda un mouvement d'opposition clandestin, le "*mosanat*" dont la base se trouvait dans la région du Guéra, au Centre-est du pays, d'où les Hadjaraïs sont majoritairement originaires. Hissène Habré tenta de faire arrêter Maldoum Bada le 28 mai 1987, mais ce dernier réussit à s'échapper et rentra à nouveau dans la clandestinité. Pour Olivier Bercault<sup>66</sup>, à partir de cette date, Hissène Habré déclencha une répression contre les Hadjaraïs, qui frappa d'abord les personnalités de la communauté avant de s'étendre à tous ses membres, uniquement en raison de leur appartenance à ce groupe ethnique. Beaucoup furent sommairement exécutés, individuellement ou collectivement à Ndjamena, mais aussi en province et nombreux décédèrent suite aux tortures ou aux mauvaises conditions de détention dans le Guéra, où la répression fut très violente. Habré pu compter sur de nombreux *Zaghawas* comme ses plus fidèles compagnons de route, avant sa prise de pouvoir et pendant la majeure partie de sa présidence. Les soldats *zaghawas*, très aguerris aux combats en zones désertiques et semi-désertiques, constituèrent l'épine dorsale d'une partie de l'armée tchadienne sous Habré.

Cependant, le 1<sup>er</sup> avril 1989, accusés de complots et craignant d'être arrêtés, plusieurs leaders *zaghawas* et proches alliés de Habré firent défection, notamment Hassan Djamous, Chef

---

<sup>63</sup>Les Hadjaraïs furent pendant longtemps les compagnons de lutte de Hissène Habré et avaient même constitué, avec les *Zaghawas*, la principale force de frappe qui l'avait porté au pouvoir en juin 1982. La méfiance de Hissène Habré à l'encontre des Hadjaraïs débuta dès 1984, au moment où son ministre des Affaires étrangères de l'époque, Idriss Miskine, un homme de renommée internationale et très apprécié de la population tchadienne, commença à lui faire de l'ombre. Il décéda le 7 janvier 1984 dans des circonstances mystérieuses.

<sup>64</sup>Les Hadjaraïs furent pendant longtemps les compagnons de lutte de Hissène Habré et avaient même constitué, avec les *Zaghawas*, la principale force de frappe qui l'avait porté au pouvoir en juin 1982. La méfiance de Hissène Habré à l'encontre des Hadjaraïs débuta dès 1984, au moment où son ministre des Affaires étrangères de l'époque, Idriss Miskine, un homme de renommée internationale et très apprécié de la population tchadienne, commença à lui faire de l'ombre. Il décéda le 7 janvier 1984 dans des circonstances mystérieuses.

<sup>65</sup>B. Lanne, "Conflits et Violences au Tchad" p 65.

<sup>66</sup>O. Bercault., *La Plaine des Morts Le Tchad de Hissène Habré 1982-1990*, Barcelone Sant Andrieu, 2013, p.18.

d'État-major de l'armée tchadienne, Ibrahim Mahamat Itno, Ministre de l'Intérieur et Idriss Déby Itno<sup>67</sup>, conseiller militaire du président Habré.

Le 12 avril 1989, les troupes de Hissène Habré rattrapèrent les autres insurgés et Hassan Djamous fut capturé et ramené à Ndjamena où il trouva la mort quelques jours plus tard. Idriss Déby réussit à gagner le Soudan et créa une faction armée, le Mouvement patriotique du Salut. Il obtint ensuite le soutien des *Zaghawas* soudanais, de la Libye et de la France. L'ethnie *zaghawa* devint alors le dernier groupe victime de la répression. Les arrestations ponctuelles se transformèrent très vite en une vague d'arrestations, touchant d'abord les parents des supposés complices, puis les militaires *zaghawas* pour s'étendre ensuite à tous les *Zaghawas* sans distinction. Même ceux qui n'avaient rien à voir avec la rébellion furent considérés comme "suspects de complicité avec l'ennemi".

Aux yeux de la DDS, tout ressortissant *zaghawa* était forcément coupable comme le déclara un agent de la DDS au professeur Zakaria Fadoul Khidir lors de son arrestation. Une analyse des listes trouvées dans les archives de la DDS montre que les arrestations ont eu lieu dans plus de quarante localités différentes à travers le pays. De nombreux *Zaghawas* ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires sans avoir été transférés dans un centre de détention. D'autres ont été enlevés de leurs cellules la nuit pour être exécutés<sup>68</sup>.

S'appuyant sur la police politique, sur le parti et l'ethnie *gorane*, Habré va instaurer un régime totalitaire qui contrôle la population, multiplie les assassinats d'opposants, institutionnalise la torture, favorise la délation et met le pays en coupe réglée<sup>69</sup>. En réalité, Habré organise la purge. De ce fait, Idriss Miskine, Ministre des Affaires Etrangères, devenu douteux, meurt de "jaunisse" subite. Hassan Djamous, commandant en chef de Forces Armées Nationales Tchadiennes exprime son désaccord vis-à-vis des méthodes d'Habré. Il sera arrêté pendant qu'il tentait de s'en fuir et mourra dans les prisons. Quant à Idriss Deby, Ministre de la Défense et de la Sécurité, il a plus de chance, car il réussit à se réfugier au Soudan le 1<sup>er</sup> avril 1989.

Le règne d'Hissène Habré touchait à sa fin. À partir du soudan et avec l'aide de la Libye, Deby lança une série d'attaques contre l'armée gouvernementale. Affaiblie, celle-ci manquait de cohésion. Ceux qui quelques semaines auparavant défilaient avec des pancartes disparurent et

---

<sup>67</sup>Hissène Habré se retourna également contre ses anciens alliés. A partir de 1987, le régime lança une répression féroce à l'égard de l'ethnie hadjaraï, à la suite de la création par Maldoum Bada d'un groupe d'opposition clandestin, le MOSANAT (Mouvement du Salut National du Tchad), formé principalement des Hadjaraïs. Puis au début de l'année 1989, les rapports entre Hissène Habré et ses plus proches alliés de l'ethnie *zaghawa*, dont Idriss Déby Itno, se détériorèrent. Accusé de complot et craignant d'être arrêté, Déby s'enfuit au Soudan et organisa un mouvement armé, le Mouvement patriotique du Salut (MPS). Habré organisa alors une répression massive contre les membres de cette ethnie, qu'il considérait désormais comme une menace. Les membres de l'ethnie *Zaghawa* furent visés en tant que tels, sans aucune considération de leurs actions réelles.

<sup>68</sup> O. Bercault., *La Plaine des Morts Le Tchad de Hissène Habré 1982-1990*, p.20.

<sup>69</sup>Saïbou Issa. "Conflits et problèmes de sécurité aux abords Sud du Lac Tchad: dimension historique XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles", p.143.

Deby entra à Ndjamena le 2 décembre 1990. Le 4 décembre 1990 Idriss Déby, son ex-bras droit, entré en dissidence un an auparavant, s'installe au pouvoir. Dans la foulée des promesses, le nouveau Chef de l'État proclame la démocratisation de la vie publique, annonce le multipartisme et la reconnaissance des libertés fondamentales.

### **C- Idriss Deby: le Ministre de la Défense tombeur d'Habré**

Après les années de plomb du règne de Hissène Habré, l'arrivée au pouvoir d'Idriss Déby, le 1<sup>er</sup> décembre 1990, marque en quelque sorte un retour à la démocratie formelle, car à sa prise du pouvoir, Deby<sup>70</sup> promet de démocratiser le pays. La reconnaissance des libertés fondamentales et l'instauration du multipartisme, qui résultent de la déclaration du nouveau président, ont semblé inaugurer une nouvelle ère dans la vie politique tchadienne. Mais très tôt, l'image du nouveau régime est assombrie ; ce qui fait douter de la réelle volonté de celui-ci d'instaurer une véritable démocratie au Tchad<sup>71</sup>. Après la modification de la constitution de 2005 et la répression que les éléments de l'armée exercent sur le peuple, le pays se trouve à la limite d'une explosion.

#### **1- Déby officialise une démocratie au bout du canon**

En juillet 1996, la première élection présidentielle multipartiste est organisée et remportées par Deby. Officiellement, le Tchad paraît être une République Démocratique. En effet, en juin 2001, répondant à une question d'un journaliste du quotidien *Le Monde*, Idriss Déby déclarait :

Je prends cet engagement, publiquement : je ne serai pas candidat à l'élection présidentielle en 2006. Je ne modifierai pas la Constitution quand bien même j'aurais une majorité de 100%. Je le dis haut et fort: ce qui me reste à faire au cours de mon dernier mandat, c'est de préparer le Tchad à l'alternance au pouvoir, une alternance démocratique, pacifique, sans rupture. Je veux que ce pays passe d'une étape à une autre, en douceur, sans déchirure. Voilà la responsabilité qui sera la mienne. Je l'assumerai quoi qu'il arrive<sup>72</sup>.

Cette déclaration du Président Deby a montré ses limites avec la modification constitutionnelle de juin 2005. En outre, le nouvel ordre politique qui supposait, pour la première fois depuis la suppression du multipartisme en 1962, que la conquête et l'exercice du pouvoir

---

<sup>70</sup>Idriss Déby né le 18 juin 1952 à Berdoba et mort le 20 avril 2021 à Ndjaména, est un officier et homme d'État tchadien. Avec l'appui de la France, il chasse Hissène Habré de la tête du pays en 1990, prenant le titre de président du Conseil d'État. L'année suivante, il est désigné président de la République; il remporte ensuite les élections présidentielles de 1996, 2001, 2006, 2011, 2016 et 2021. Il est également Président de l'Union africaine de 2016 à 2017. En 2020, il est nommé maréchal du Tchad à la suite d'une offensive victorieuse contre Boko Haram. Moins d'un an plus tard, juste après l'annonce de sa cinquième réélection, il est blessé au front face à une rébellion du Front pour l'alternance et la concorde venue de Libye; il succombe à ses blessures à 68 ans et après plus de trente ans passés au pouvoir. Son fils Mahamat Idriss Déby prend aussitôt la tête d'un Conseil militaire de transition.

<sup>71</sup>W. Miles, "Democracy and security in Chad" *The Journal of Modern Africa Studies*, vol.33, 1995, pp.23.

<sup>72</sup>Idriss Déby à Stephen Smith: "Il me reste à préparer le Tchad à l'alternance...", *Le Monde*, 5 juin 2001.

suprême se ferait par la voie des urnes et non par celle des armes n'a pas pu trouver un champ d'expression substantiel au Tchad. Un regard rétrospectif laisse constater que de 1990 à 2021, plusieurs consultations pluralistes ont été organisées : présidentielles, législatives, référendaires et communales, et tous ces scrutins ont été remportés par Idriss Déby et son parti, le Mouvement patriotique du Salut. On comprend donc qu'il n'y a pas de volonté chez Deby de quitter le pouvoir et encore moins d'instaurer une transition à l'intérieur. Certes, il a annoncé très rapidement la nécessité de rompre avec une histoire sociopolitique monopolisée par les partis uniques et les seigneurs de la guerre<sup>73</sup>, mais la construction du système politique et l'ouverture tant espérée furent maintenues dans des limites très contraignantes par le nouveau Chef d'État.

En 2011, le Tchad va connaître une série d'échéances électorales supposées consolider la paix dans le pays. Ces élections législatives et présidentielles, qui se sont tenues respectivement le 13 février et le 25 avril, s'inscrivaient dans la continuité d'une l'histoire politique mouvementée. Pourtant rétrospectivement, l'arrivée au pouvoir d'Idriss Idriss Deby Itno avait été accueillie avec espoir par la population et la communauté internationale. Plusieurs événements avaient alors été interprétés comme le signe d'une démocratisation en bonne voie: l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine en 1993<sup>74</sup>, la promulgation d'une Charte Nationale garantissant la liberté d'expression et le multipartisme en 1996, et l'adoption d'une nouvelle Constitution en 1996. Cependant, les années 2000 ont marqué la fin de l'espoir démocratique dans ce pays. Le gouvernement a été accusé de corruption, de gestion ethnique du pouvoir, et de triche électorale.

Un retour en arrière montre qu'en novembre 2003, à l'issue de la tenue d'un congrès extraordinaire, le MPS avait fait voter une résolution recommandant au Gouvernement de réviser la Constitution. Pour faire passer la pilule, c'est finalement la voie parlementaire qui sera privilégiée, ce qui découle sur l'adoption en mai 2004, par l'assemblée nationale, du principe de la révision de la constitution, laquelle sera entérinée par référendum en 2005. Il n'y avait plus d'obstacle constitutionnel pour qu'Idriss Déby se présente pour un troisième et énième mandat présidentiel, et c'est ce qui fut fait en mai 2006<sup>75</sup>.

---

<sup>73</sup> Mahamat Saleh Yacoub, *Tchad. Des rebelles aux seigneurs de la guerre*, Ndjamena, Editions Al-Mouna, 2005, cité par ICG, op.cit. p.2, note 3.

<sup>74</sup> Pour un approfondissement de la question, lire Robert Buijtenhuijs, *La conférence nationale souveraine: un essai d'histoire immédiate*, Paris, Khartala, 1993.

<sup>75</sup> La première dimension de la crise intrasystémique, consécutive à la décision de révision constitutionnelle, est l'apparition de dissensions à l'intérieur du parti présidentiel. Celles-ci se sont manifestées ouvertement et pour la première fois lors de la tenue, en novembre 2003, du congrès extraordinaire du parti présidentiel. En effet, l'absence des deux frères [Tom et Timan Erdi] lors du congrès du MPS, la mise à pied de Tom Erdimi de ses responsabilités dans le secteur pétrolier et la nomination de Mahamat Hissène, une personnalité arabe auparavant proche des frères Erdimi, en tant que secrétaire général du MPS en sont les dernières expressions publiques avant la crise ouverte.

Ces amendements constitutionnels, adoptés en juin 2005 et qui ont permis au Président Idriss Déby de briguer un troisième mandat, ont aggravé les tensions portant sur les questions de gouvernance et d'accès aux ressources pétrolières du Tchad et intensifié l'opposition politique et armée au président tchadien. La presse étant soumise à un sévère contrôle, les articles de presse seront régulièrement censurés, les journaux saisis et les arrestations de journalistes seront nombreuses. Arrivé au pouvoir par les armes et solidement installé, Deby a pu organiser des élections à sa convenance. En 2011, Deby est encore vainqueur de l'élection, situation qu'il va réitérer également en 2016 et en 2021.

En réponse aux manœuvres de Deby, l'opposition a choisi de constituer une coordination pour défendre la démocratie en prônant le boycott de toutes les consultations électorales organisées par le régime. Cette situation a abouti à une impasse politique interne. Las de tant de condescendance, les principaux groupes rebelles avaient formé le Front Uni pour le Changement pour chasser Idriss Deby du pouvoir par les armes<sup>76</sup>.

## **2-Les conflits interminables: la face cachée de deby depuis 1990**

Depuis l'année 1900<sup>77</sup>, les Tchadiens vivent dans un environnement interminable de violences. Le pouvoir de Déby ne va pas atténuer le climat d'insécurité. À ce propos, Lanne<sup>78</sup> pense qu'il y a au Tchad 30 000 à 40 000 porteurs de kalachnikov dont l'arme est devenue un moyen de vivre. Il découle de ce mauvais climat que le 18 décembre 2005, des membres du Rassemblement pour la démocratie et la liberté attaquèrent la ville d'Adré, près de la frontière soudanaise. Il s'agissait de la troisième attaque dans la région en quelques jours. Les combats provoquèrent la mort de 100 à 300 rebelles, trois à cinq soldats et trois civils<sup>79</sup>.

---

Pour les observateurs, cette absence notoire était une façon, pour les frères jumeaux, d'exprimer leur mécontentement par rapport à l'ordre du jour dont "le seul point important (...) était la modification de la constitution pour ouvrir la voie à un nouveau mandat d'Idriss Déby .Or, pour les cercles de réflexion zaghawa, le régime était devenu si impopulaire que le maintien de Déby au pouvoir était contraire aux intérêts bien compris des Zaghawa et qu'un nouveau mandat de ce dernier serait suicidaire. Le nom de Timam Erdimi fut alors cité comme alternative. Il n'était pas le seul 'bon' candidat parmi les Zaghawa. car au moins, répétaient nombre d'intellectuels Zaghawa, il savait gérer l'appareil d'État et s'entourer de cadres originaires de toutes les régions du Tchad. L'autre désapprobation la plus manifeste émanait d'un autre haut cadre du parti présidentiel. Il s'agissait de la réaction de l'Ambassadeur du Tchad aux États-Unis. Lors des assises du fameux congrès extraordinaire du MPS, M. Ahmat Hassaballah Soubiane, a adressé une lettre ouverte à ses camarades congressistes pour dénoncer l'initiative de la révision constitutionnelle et la personnalisation du pouvoir par Déby. Il a été immédiatement démis de ses fonctions et n'est pas rentré au Tchad depuis, préférant participer au mouvement politique d'opposition au pouvoir, depuis son exil aux USA.

<sup>76</sup>Au Tchad, le pouvoir n'a jamais été qu'un instrument d'oppression et de soumission, pour les populations du Nord et du centre exclues de la participation au pouvoir colonial, comme pour celles du Sud, principales victimes du travail forcé qui suscita les révoltes de 1929 et 1930. Dans le Tchad indépendant, ce pouvoir est systématiquement pratiqué selon une conception autoritaire, clientéliste et patrimoniale, au bénéfice quasi exclusif du clan.

<sup>77</sup> Lire à ce sujet la thèse de Doctorat d' Abakar Abdoulaye, portant "La situation économique et politique du Tchad de 1900 à 1960", soutenue à l'université de de Strasbourg en 2010.

<sup>78</sup> B. Lanne, "Conflits et Violences au Tchad", p .60.

<sup>79</sup> Ibid.

## Carte 2: Le Tchad, théâtre des bruits de bottes militaires entre 2005 et 2010



Source: [http://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre\\_civile\\_tchadienne](http://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_civile_tchadienne), consulté le 29 novembre 2016

Cette carte nous présente les différentes batailles que le Tchad a connu depuis la modification constitutionnelle de 2005 jusqu'à 2010. On peut tirer la conclusion que sans perspective d'alternance au pouvoir par les urnes à travers des élections libres et transparentes, de nombreux Tchadiens ont pensé que seul le recours à la force peut permettre de renverser la situation. L'opposition armée, qui avait certainement d'autres préoccupations que l'instauration d'une véritable démocratie, profitera de ce contexte d'animosité des forces progressistes au régime de Déby pour refaire surface. Abéché, Adré, Mongo font connaître les attaques des groupes armés contre les forces gouvernementales. Les rebelles redoublèrent d'intensité et firent poursuivre leurs activités tout au long de l'année 2007 et en 2008 à Adé et Borota.

En 2005<sup>80</sup>, une tentative de coup d'État a été organisée par les frères Erdimi<sup>81</sup>, suivie de la création du Rassemblement des Forces pour le Changement (RFC), fédérant les membres scissionnistes du clan. Puis, un autre mouvement, l'Union des Forces du Changement (UFC), créé par Mahamat Nour, mal équipé, tente sans succès d'attaquer la capitale en mars 2006, juste avant la tenue de l'élection présidentielle contestée et finalement boycottée. Le 6 janvier 2006, des rebelles traversèrent la frontière pour attaquer les villes de Borota, Adé et de Moudaina, tuant

<sup>80</sup>La première bataille d'envergure contre la ville-garnison d'Adré a été lancée le 18 décembre 2005 par le Rassemblement pour la Démocratie et la Liberté (RDL). Les combats provoquent de nombreuses pertes en vies humaines et en matériel. Le gouvernement soudanais fut ouvertement accusé de soutien actif aux groupes armés lors de cette attaque. Les autorités de Khartoum nièrent cette accusation mais le Tchad se déclara désormais en état de belligérance avec le Soudan.

<sup>81</sup> Proches cousins du Chef de l'Etat tchadien Idriss Deby Itno.

neuf civils et en blessant trois autres. Human Rights Watch <sup>82</sup> confirma le raid, ainsi que d'autres visant une quarantaine de villages dans la région de Borota et dénombra 16 morts et 6 blessés entre le 16 et le 20 janvier.

Le 8 février 2006<sup>83</sup>, Idriss Déby, Omar el-Béchir ainsi que Mouammar Kadhafi signèrent les accords de Tripoli censés mettre fin au conflit. Le 6 mars 2006, des rebelles franchirent la frontière soudanaise pour attaquer la ville tchadienne d'Amdjereme, en violation des accords de Tripoli. Le même jour, une centaine de civils furent massacrés par des rebelles tchadiens et soudanais dans le village de Djawara, à l'Est du pays. Selon Human Rights Watch, au moins 43 autres personnes furent tuées dans trois villages des environs entre le 12 et le 13 avril.

Les 12, 13 et 14 avril 2006, les troupes du FUC ont attaqué Ndjamena. En mai, Mahamat Nouri a rejoint la rébellion. En novembre de la même année, le gouvernement déclara l'état d'urgence dans la capitale ainsi qu'au Nord, à l'Est et au Sud du pays. Les organisations internationales évacuèrent une grande partie de leur personnel civil de la ville d'Abéché. En décembre de cette année, de lourds combats éclatèrent entre l'armée et les rebelles, à l'issue desquels Mahamat Nour Abdelkerim, leader des Forces unies pour le changement, signa un traité de paix avec Idriss Deby.

Au Tchad, suite à la première attaque de l'UFC en 2006<sup>84</sup>, la communauté internationale a mis en place plusieurs mécanismes qui visaient à favoriser la paix, ou tout au moins limiter les affrontements et les pertes humaines. On a ainsi vu le déploiement d'une force ONU/UA au Darfour, puis une force européenne (l'EUFOR), plus tard remplacée par une autre force des Nations Unies le long de la frontière entre le Soudan, le Tchad et la République Centrafricaine (la MINURCAT), dont le mandat a pris fin en décembre 2010.

Le 1<sup>er</sup> février 2007, les forces l'UFDD font attaquer la ville d'Adré, située dans l'Est du Tchad sur la frontière soudanaise, à 30 kilomètres à l'Ouest d'El Geneina, capitale du Darfour occidental. De cette attaque, il va en découler des combats violents pendant des jours.

---

<sup>82</sup>Nations Unies., Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Tchad et la République, 23 février 2007.

<sup>83</sup>Le 28 août 2006, un accord-cadre a été signé à Khartoum par les belligérants. Il était censé sceller la paix des braves entre les dirigeants soudanais et tchadien. Pourtant, cette réconciliation de façade va être de très courte durée. Le Soudan fut à nouveau accusé de soutien aux groupes rebelles tchadiens qui ont attaqué d'autres localités à l'Est du Tchad.

<sup>84</sup>Pour le Gouvernement tchadien, "dans cette nouvelle aventure comme dans les précédentes à Adré, Hadjar Marfaine et à Ndjamena, l'implication du Soudan ne fait l'ombre d'aucun doute. Les infiltrés sont arrivés à bord de plus de 70 véhicules tout terrain, équipés d'armes lourdes dont les missiles qui ont servi à tirer sur un avion de reconnaissance français. Ceci constitue une violation de tous les accords de normalisation des relations avec le gouvernement soudanais et sème le doute sur les intentions véritables du gouvernement soudanais au moment où le Tchad donne toutes les preuves de sa bonne volonté pour voir se normaliser durablement ses relations avec ce pays. La preuve de cette volonté est la remise aux autorités soudanaises des militaires qui s'étaient réfugiés au Tchad après les combats qui les ont opposés à leurs rebelles". Lire cela dans *la communication du gouvernement à l'Assemblée nationale sur les événements à l'Est*, Journal N°Djamena BIHEBDO n°988 du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2006.

À l'issu de ceux-ci, les forces armées tchadiennes conserveront la ville et repousseront les rebelles à l'intérieur du Soudan. Par la suite, le gouvernement tchadien signa le 26 octobre 2007, un accord de paix avec les rebelles<sup>85</sup>. Le 30 novembre, l'UFDD déclara l'état de guerre contre la France et les forces militaires étrangères stationnées au Tchad. Le 31 janvier 2008, les rebelles annoncèrent la prise d'Oum Hadjer, ville de la région centrale de Batha, distante d'environ 400 km de la capitale. Le 2 février, ils parvinrent à entrer dans la capitale, Ndjamen, et se dirigèrent vers le palais présidentiel où se déroulèrent de combats.

Les troupes françaises, stationnées dans le pays, renforcèrent leurs patrouilles et empêcha leur avancée. Parallèlement en 2007, un processus de dialogue politique entre les partis politiques de la majorité et de l'opposition a été mis en œuvre avec l'appui de l'Union Européenne, et a abouti à la signature de "l'Accord politique en vue du renforcement démocratique au Tchad", dit "l'Accord du 13 août". Après la signature de cet Accord, l'ensemble de la vie politique tchadienne s'est focalisée sur le processus électoral. Une seconde attaque rebelle sur Ndjamen, en février 2008, échoue de nouveau, cette fois-ci en raison des divisions internes des groupes politico-militaires. La guerre «par rébellion interposée<sup>86</sup>», a contribué à renforcer la dimension régionale de cette crise.

### Carte 3: Mobilité des rebelles tchadiens en 2008



Source: [http://18alexterieur Tchad.blogspot.com/2008\\_0201archive.html](http://18alexterieur Tchad.blogspot.com/2008_0201archive.html), consulté le 24 septembre 2016.

Cette carte met en orbite l'avancée des groupes rebelles vers la capitale Ndjamen depuis la zone du Darfour en passant par l'Est du Tchad. Elle présente en l'occurrence les mécanismes

<sup>85</sup>Cet accord de paix n'est pour Deby qu'un moyen pour mieux préparer son offensive et attendre le soutien de l'EUFOR et de l'armée Française. Il volera en éclat lorsque ce dernier se sentira prêt à continuer les combats.

<sup>86</sup>Caractérisée par les soutiens apportés par le gouvernement tchadien aux rebelles soudanais du Mouvement pour la Justice et l'Égalité (JEM) d'une part, et par Khartoum aux rebelles tchadiens d'autre part.



d'extraction des étrangers et particulièrement des Gabonais piégés entre les tirs des troupes gouvernementales et ceux d'oppositions armées. En tout état de cause, après plusieurs heures de combats, à l'artillerie lourde, les rebelles contrôlèrent toute la capitale, à l'exception du quartier présidentiel et de ses environs immédiats. Les chars d'assauts et les hélicoptères gouvernementaux firent la différence. Par la suite les rebelles, visiblement à court de munitions, se retirèrent de la ville, mais occupèrent dans leur repli les villes de Mongo, Bitkine et Am Timan. Finalement, ils quittèrent ces villes et regagnèrent leur base arrière soudanaise.

En 2011, à la veille des élections, les différents acteurs politiques et observateurs internationaux ont noté de nets progrès enregistrés quant aux instruments juridiques et politiques devant garantir la réussite d'élections transparentes: instauration d'une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) paritaire et d'un Comité de Suivi et d'Appui (CSA) de l'Accord. Mais l'entrée du Tchad dans l'ère pétrolière, au début des années 2000, a donné une dimension nouvelle à la conflictualité tchadienne. Pourtant le 10 octobre 2003, lors de la cérémonie inaugurale d'exportation des premiers barils du pétrole brut de Doba, on a entendu le président Deby dire :

Le pétrole tchadien servira la paix au Tchad, la paix avec nos voisins, avec le reste de l'Afrique et le reste du monde. Il permettra au Tchad, le pivot du continent, de jouer finalement son rôle comme maillon et instrument de dialogue entre les diverses régions du continent...J'affirme que ce pétrole tchadien doit être une source d'harmonie et de réconciliation entre les fils et les filles du Tchad<sup>87</sup>.

Cette déclaration faite par le président tchadien, Idriss Déby, situe de manière non équivoque les enjeux géopolitiques de l'exploitation du pétrole au Tchad en induisant implicitement le lien entre exploitation du pétrole et conflictualité. Avec l'exploitation du pétrole et la perspective des revenus importants pour le pays, cette conflictualité s'est renforcée.

La situation tchadienne devient intenable au point que l'Union européenne décide d'une intervention au Tchad<sup>88</sup>. Le 08 février 2008, la Décision 2008/101/PESC du Conseil du 28 janvier 2008, relative au lancement de "l'opération militaire de l'Union Européenne en République du Tchad et en RCA"<sup>89</sup> est prise.

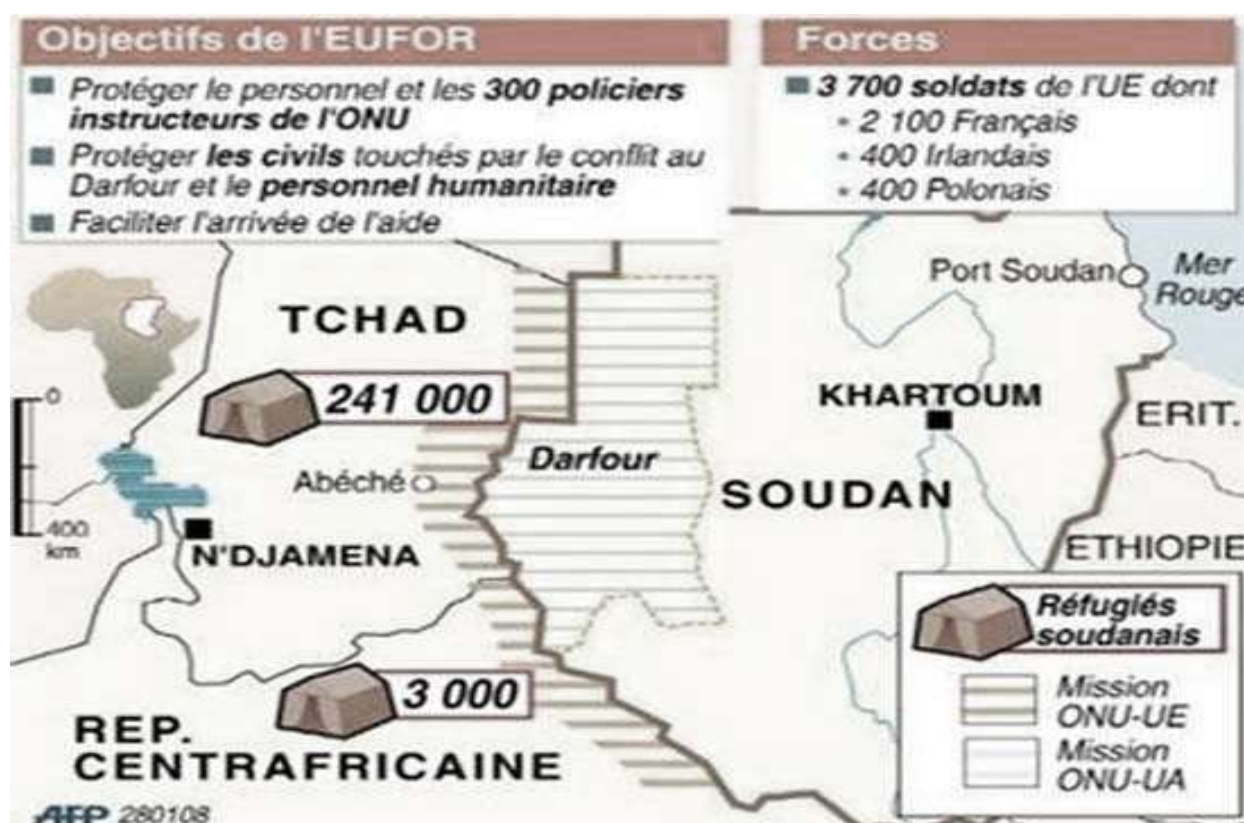
---

<sup>87</sup>Extrait du discours prononcé par le Chef de l'Etat tchadien le 10 octobre 2003 lors de la cérémonie officielle d'inauguration de l'exportation du pétrole de Doba au Sud du pays.

<sup>88</sup>Avec cette décision, le Conseil approuvait le plan d'opération et les règles d'engagement et fixait la date de lancement de l'opération au 28 janvier 2008. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

<sup>89</sup>D. Mascré., *Le Tchad entre jeux pétroliers et jeux guerriers*, Working Papers, Série Géopolitique africaine, avril 2007, p.16.

Carte 4: Déploiement de l'Eufor Tchad/RCA



**Source:** Maoundonodji Gilbert, "Enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad" Thèse de doctorat en sciences politiques, Université Catholique de Louvain, 2009, p.413.

Cette carte présente le déploiement des forces de l'eufor Tchad/Rca. Ainsi, au-delà du caractère humanitaire de cette opération militaire dont le but déclaré est la protection des réfugiés soudanais et des déplacés internes des pays d'implantation, l'Eufor Tchad/Rca est un dispositif géostratégique des pays occidentaux. Il vise à stabiliser la zone pour favoriser l'exploitation des gisements pétroliers et garantir la sécurité de leurs approvisionnements en hydrocarbures. Certes, c'était une opération limitée dans la durée, puisque son mandat c'est terminé le 15 mars 2009, mais c'est aussi un test de puissance et une tentative de mise en œuvre en grandeur nature de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD)<sup>90</sup>.

Le conflit armé entre le Tchad et la secte islamique boko haram<sup>91</sup> va, lui également, complexifier la situation sécuritaire au Tchad. L'instabilité politique chronique que connaît le Tchad n'est pas uniquement la résultante de facteurs endogènes relatifs aux rébellions armées, putschs militaires, tentatives de coup d'État, régimes autoritaires. Elle est également alimentée

<sup>90</sup>W. Miles., "Democracy and security in Chad", *The Journal of Modern African studies*, vol.33, 1995, pp.233-258.

<sup>91</sup>Boko Haram est un groupe terroriste salafiste et jihadiste présent en Afrique de l'Ouest. Le mouvement a été créé dans le Nord-est du Nigeria, à Maiduguri, en 2002, par Mohamed Yusuf. D'abord qualifié de secte prônant un islam radical et rigoriste, il s'est ensuite rapproché d'Al-Qaïda puis de l'État islamique. Depuis 2009, il est dirigé par Abubakar Shekau.

par des facteurs exogènes. Parmi ceux-ci, il y a notamment les ingérences étrangères sous forme de soutiens militaires, politiques ou diplomatiques, tant aux régimes en place qu'aux groupes armés. L'internationalisation de cette guerre clanique pouvait se produire à n'importe quel stade<sup>92</sup>.

### **III-LES ACTEURS EXTÉRIEURS DES GUERRES CIVILES TCHADIENNES**

Les formes de la crise tchadienne ont notablement évolué depuis les années 1960. Les capacités de l'État, la vie politique, les acteurs civils et militaires ont souvent, sous leur apparente constance, été profondément affectés par le cours des événements nationaux et internationaux. S'il est important de ne pas réifier les protagonistes internes de la crise tchadienne, il est judicieux de faire preuve d'une égale prudence vis-à-vis de ses acteurs externes. En réalité, les Tchadiens n'ont pu s'entre-tuer longuement que parce que des gouvernements étrangers ont mis la logistique nécessaire à leur disposition.

#### **A-La France : un acteur colonial aux missions troubles dans la région**

L'omniprésence de la France<sup>93</sup> dans les différentes guerres civiles tchadiennes peut être subdivisée en deux périodes principales. Dès 1960, la politique française<sup>94</sup> et dominée par la nécessité de maintenir au pouvoir un ardent défenseur des intérêts français. À partir de 1990, il est question d'échanger son soutien politique contre le maintien de sa base militaire.

#### **1- Se maintenir par opportunisme**

Au Tchad, la France fait preuve d'opportunisme. Elle souhaite au départ maintenir au pouvoir les *Sudistes* francophones et présumés francophiles, plutôt que de courir le risque de voir s'installer un régime où les musulmans pourraient attirer le Tchad vers d'autres influences<sup>95</sup>. En fait, les Français ont souvent plus accompagné les changements à la tête de l'État tchadien qu'ils ne s'y sont opposés jusqu'à la dernière minute. On en a pour preuve le coup d'État contre François NGarta Tombalbaye, la mise à l'écart du Général Malloum, le renversement de Hissène

---

<sup>92</sup>Chacune des factions allant chercher appui à l'étranger, en fonction de ses liens ethniques traditionnels, de ses besoins d'argent ou d'armes, de solidarités religieuses ou politiques, de sa capacité de propagande ou de ses objectifs affichés. Chaque pays allié dont la France, mais aussi la Libye se voit sollicité pour payer les salaires des fonctionnaires, former des cadres, mettre en place de nouvelles structures militaires et régler les soldes. En outre, ils leur ont donné des zones de repli pendant les moments difficiles et leur ont procuré le soutien diplomatique dont ils avaient parfois besoin. Cet d'intérêt pour les problèmes du Tchad est loin d'être désintéressé.

<sup>93</sup> DNAT, colonel Lacomme, "Tchad, l'expansion française", tropique numéro 328, 120 pages; janvier 1967.

<sup>94</sup>Dans le conflit interne au Tchad et plus tard les conflits transfrontalier entre le Tchad et ses voisins, la France est omniprésente. Cette ancienne puissance colonisatrice, va continuer d'influencer le cours des événements politiques dans ce pays, et dans l'environnement immédiat du Tchad, en fonction de ses propres intérêts.

<sup>95</sup>Robert Buijtenhuijs cité par Michalon, *le Frolinat et les révoltes populaires au Tchad*, p.95

Habré qui ont, chacun dans des circonstances propres, démontré que les décideurs français savaient faire preuve de réalisme lorsque leur client avait perdu la mise, même si leur revirement tardif se révélait souvent coûteux en vies tchadiennes<sup>96</sup>.

L'objectif était de maintenir intact le "pré-carré"<sup>97</sup> français. En outre, il fallait empêcher l'expansion de la politique que la Libye voulait conduire au Sud du Sahara. Pour atteindre cet objectif, la France a souvent apporté son soutien à des régimes en place. Elle a aussi parfois joué le jeu des rebelles<sup>98</sup>. Devant l'avancée des rebelles suite à l'aide massive que la Libye leur apporta, la France opta pour la solution politique. Elle proposa une réconciliation entre le CSM et la rébellion. Elle va porter son choix sur Hissène Habré qui, au sein de cette dernière était hostile à la Libye<sup>99</sup>. Pour la France, bien que n'ayant pas vaincu par les armes, cette rébellion est susceptible de parvenir au pouvoir un jour, plutôt que d'y assister, il vaut mieux accompagner son ascension, afin, le moment venu, d'en tirer les profits<sup>100</sup>.

---

<sup>96</sup>Pour le seul mandat de Hissène Habré, le rapport de la commission d'enquête sur les crimes et les détournements, publié en mai 1992 fait état de 40000 victimes.

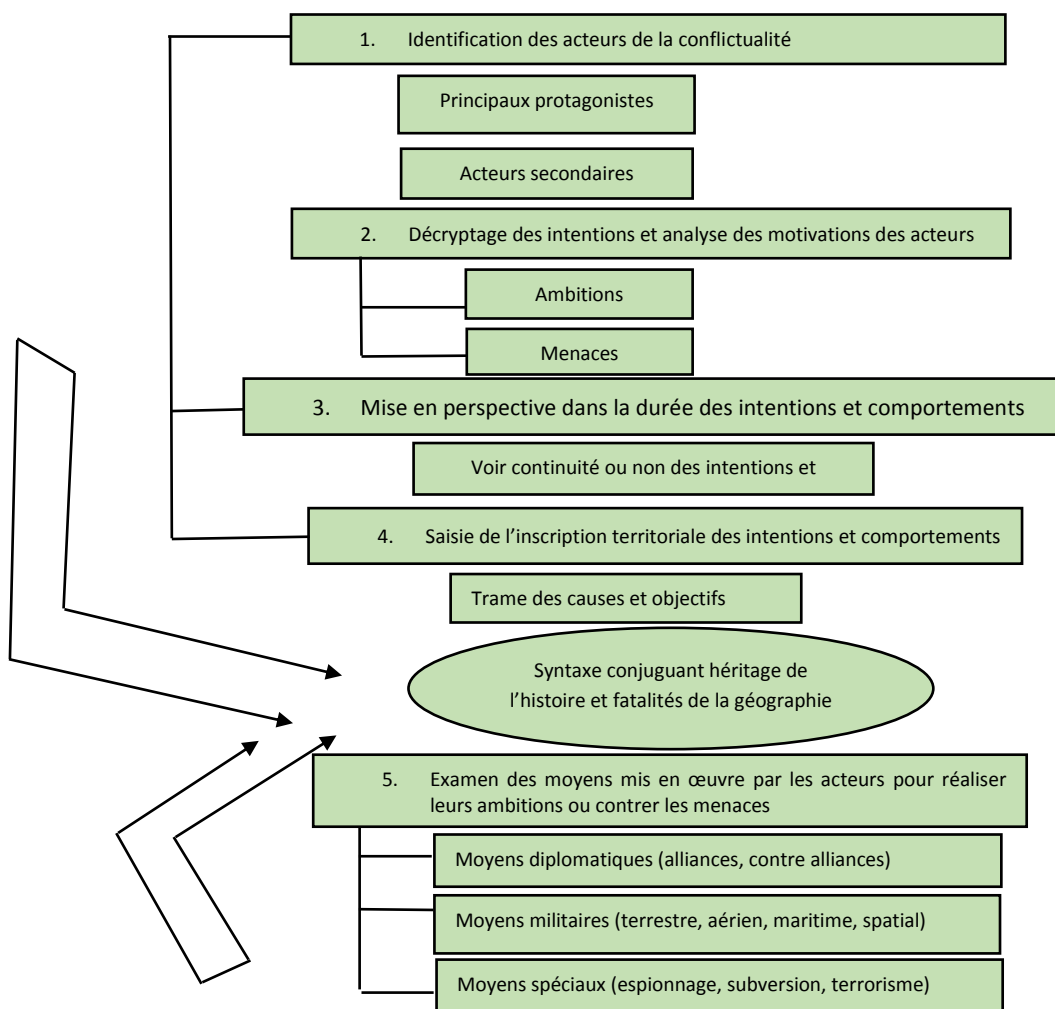
<sup>97</sup>L'expression "pré carré" est fort ancienne. Dans la France du Moyen Âge, elle était utilisée pour désigner le domaine d'un propriétaire ou le territoire d'un Seigneur. Vauban a beaucoup fait pour la promouvoir. Aujourd'hui, le pré carré est une métaphore qui désigne, dans l'administration, un domaine réservé (avec les prérogatives qui s'y attachent) qu'on doit protéger contre ceux qui chercheraient à y empiéter. Son application au domaine politique est récente. Depuis le début des années 1980, elle est surtout utilisée, avec une connotation négative, pour souligner l'étroitesse des liens entre certains pays africains et l'ancienne métropole.

<sup>98</sup>Entre la fin des années 1960 et le début des années 1970, la France sera donc aux côtés de Tombalbaye et ce, en dépit de l'anticolonialisme verbal et de la propagande anti-française propagés par le gouvernement tchadien. Dans le cadre de l'affaire Claustre, le gouvernement français établit des contacts avec la rébellion en vue de libérer l'anthropologue. Ce qui entraîne le refroidissement des relations entre le gouvernement de Ndjama et l'administration du président Giscard d'Estaing. On pense que du fait de cet antagonisme, la France qui était au courant de l'imminence d'un coup de force, aurait laissé faire, dès que les mutins promettaient de rester dans le sillage de Paris. Au lendemain du coup d'Etat de 1975, les négociations secrètes avec la rébellion susciteront des tensions entre le CSM et le gouvernement français.

<sup>99</sup>Pendant le conflit entre le Tchad d'Hissène Habré et la Libye de Kadhafi, la République Française fournit en armes les deux camps. D'une part, par les accords de coopération signés à l'indépendance du Tchad, elle est le premier partenaire de son ancienne colonie dans le domaine militaire. Ainsi, 310 formateurs militaires de l'armée française sont en permanence à Ndjama, rattachés à l'état-major tchadien. En même temps, la France est un important fournisseur d'armes pour l'armée libyenne : un contrat prévoyant la livraison de 100 Mirages est signé en 1970 entre le colonel Kadhafi et le Président Pompidou.

<sup>100</sup>N. Mouric, "La politique tchadienne de la France sous Valéry Giscard d'Estaing : vers la prise en compte de la rébellion" *Politique Africaine*, n°16, 2005, pp.86-88.

### Schéma 1: Les cinq étapes de la démarche d'analyse géopolitique des conflits



Source : Philippe Braillard, *Théorie des systèmes et relations internationales*, Bruxelles, Bruylant, 1977, p.216.

Ce schéma a pour avantage de faciliter l'identification des acteurs impliqués dans la conflictualité<sup>101</sup>. Il en constitue de ce fait une étape essentielle, car il permet de connaître et distinguer les principaux protagonistes et les acteurs secondaires. Une telle distinction peut faciliter le travail de décryptage des intentions et donner des indications sur les motivations des uns et des autres. Étant donné qu'il s'agit ici de l'analyse de la conflictualité, le principal objectif consiste à décrypter, c'est-à-dire décrire, comprendre et expliquer les heurts d'intérêts passés et présents entre les différents protagonistes des crises tchadiennes, qu'ils soient dus à des motivations politiques, économiques, idéologiques, géopolitiques, géostratégiques.

<sup>101</sup>Si la France officielle affirme haut et fort que la présence militaire française au Tchad n'est pas une nécessité puisque le dispositif français en Afrique est centré sur Djibouti, force est de reconnaître qu'un départ français n'est pas à l'ordre dans un Tchad devenu un géant pétrolier dont l'exportation des ressources peu lui rapporté pratiquement 80 millions de dollars par ans. Tel est donc le paradoxe de la politique française au Tchad. La Libye et le Soudan, en s'introduisant au Tchad, font prolonger ce conflit.

Ce schéma renseigne également sur le contexte et les mobiles ayant poussés les enfants à faire partie intégrante des conflits au Tchad, afin de prévenir les conflits futurs susceptibles de compromettre l'objectif ultime de faire de la démobilisation et de la réinsertion de ces derniers un moyen de lutte contre la pauvreté. Enfin, en proposant d'intégrer dans la systématisation l'examen des moyens mis en œuvre diplomatique, militaire, spéciaux par les acteurs pour réaliser leurs ambitions ou en vue de contrer les menaces, on pense que cette étape est essentielle, car les dispositifs géopolitiques des acteurs sont révélateurs de leurs intentions offensives ou défensives, présentes ou futures et peuvent orienter leurs comportements.

Il faut prendre la mesure du rôle très particulier qu'a joué le Tchad dans la culture des armées françaises. Ce pays a d'abord joué un rôle éminent dans la constitution de la France libre lors de la seconde guerre mondiale. Il a été également le lieu de formation d'une partie des troupes d'élites françaises, du fait des multiples interventions militaires décidées par Paris depuis la fin des années 1960 pour sauver un régime tchadien menacé ou contrecarrer les ambitions libyennes. L'armée française, notamment ses fusiliers de marine, a nourri jusqu'aujourd'hui une admiration pour le désert, les nomades, les "ethnies combattantes" nordistes qui leur rappellent la grande époque coloniale. Ces schèmes culturels se traduisent par un attachement réel au pays et évidemment par des amitiés. Cette réalité est également confortée par l'histoire personnelle d'Idriss Deby qui a résidé en France deux fois pour de longues périodes de formation et s'y est lié d'amitié avec des officiers depuis montés en grade<sup>102</sup>. L'armée française a certes à plusieurs moments joué un rôle essentiel dans les affrontements entre Idriss Déby et son opposition: renseignements vitaux sur les forces adverses et logistiques d'une armée tchadienne passablement désorganisée, mais la France ne s'est pas encore complètement engagée dans un conflit qui ne peut être le sien<sup>103</sup>.

## **2- Une base militaire contre un soutien politique**

En 2006, la France apparaît comme le pays le plus en flèche dans le soutien à Idriss Deby<sup>104</sup>. Cette apparente permanence du soutien français aux dirigeants tchadiens ne doit pas faire illusion. D'autres motivations interviennent également pour expliquer l'ingérence française au Tchad. En premiers rang nous avons : le maintien d'une base militaire française en Afrique centrale en plus de celle de Libreville, et en second lieu une reformulation radicale des ambitions libyennes sur le Tchad. On peut comprendre pourquoi le dispositif militaire français "*Epervier*",

---

<sup>102</sup> International Crisis Group "Tchad vers le retour de la guerre?", juin 2006, p.17.

<sup>103</sup> Philippe Bernard et Laurent Zecchini, "Paris ne défendrait pas le régime tchadien en cas de Coup d'État", *Le Monde*, 31 mars 2006, p.16.

<sup>104</sup> Pour avoir une d'ample information sur ce soutien naturel du Tchad que représente la France bien vouloir cet article de bonne facture, "Le piège tchadien" publié dans le journal *Le Monde*, 16 avril 2006.

mis en place le 16 février 1986 a été maintenu et demeure aujourd'hui le second en Afrique après Djibouti, soit plus de 1 200 hommes et 6 Mirages stationnent ainsi sur le territoire tchadien<sup>105</sup>.

De ce point de vue, la France justifie son soutien et ses interventions militaires par les accords de coopération signés avec le Tchad en la matière. Il s'agit principalement de la convention de "soutien logistique des forces armées de la République du Tchad" du 06 mars 1976<sup>106</sup>, du "protocole additionnel du 07 avril 1990 relatif au stationnement des troupes françaises à la base aérienne Sergent-Chef Adjii Kosseï" et du "protocole modificatif du 16 juin 1998 relatif au stationnement des troupes françaises à la base aérienne sergent-chef Adjii Kosseï et sur d'autres sites du territoire du Tchad" définis par entente entre les deux gouvernements.

Si l'objet principal de la convention du 06 mars 1976 n'est rien d'autre que la fourniture "à titre onéreux ou exceptionnellement à titre gratuit, de matériels et équipements"<sup>107</sup>, le protocole additionnel et sa modificatif permet aux troupes françaises de s'installer au Tchad. La contrepartie de cette présence est donc la protection tous risques que la France apporte au régime actuellement en place à Ndjamena. Parallèlement, nous notons qu'en 1976, sous l'impulsion de Valéry Giscard d'Estaing, les deux pays avaient remplacé l'accord de défense par un accord de coopération militaire technique. La principale différence de ce type d'accord tient au contenu de l'article 4, qui définit le cadre d'intervention des forces françaises et qui stipule :

Les personnels militaires français servent dans les forces armées tchadiennes avec leur grade. Ils revêtent l'uniforme tchadien ou la tenue civile suivant les instructions de l'autorité militaire tchadienne. (...) Ils ne peuvent en aucun cas participer directement à l'exécution d'opérations de guerre, ni de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou de la légalité.

Cet article est assez interpellateur. En théorie, il affirme que les soldats français de la coopération militaire n'ont pas le droit de faire la guerre. En pratique, il suffit qu'ils soient en dehors de ce cadre de coopération pour jouer un rôle actif. Tous les observateurs ont en mémoire le massif déploiement aérien d'avril 2006 qui, non content d'effrayer les rebelles tchadiens, avait surtout permis de fournir aux forces tchadiennes des renseignements indispensables pour mettre en déroute la colonne de pick-up menaçant Ndjamena.

---

<sup>105</sup>Voir Laurent Zecchini, "Un élément important mais non essentiel du dispositif français en Afrique", *Le Monde*, 15 avril 2006, p.32-41.

<sup>106</sup>Loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération militaire technique, ensemble une annexe, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad, signés à Ndjamena le 06 mars et 19 juin 1976, et de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad fixant les règles et les conditions du concours de la République française au soutien logistique des forces armées de la République du Tchad, signée à Ndjamena le 6 mars 1976. Fait en double exemplaire original en langue française. Pour le Gouvernement de la République française, par le Premier Ministre, Jacques Chirac. Pour le Gouvernement de la République du Tchad, par le Président du Conseil supérieur militaire, Chef de l'État, Général Félix Malloum Ngakoutou Bey-Ndi.

<sup>107</sup>Convention entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République du Tchad fixant les règles et conditions de concours de la République Française au soutien logistique des forces armées de la République du Tchad, signée à N'Djamena le 6 mars 1976, Article II.

Cette dernière précision sur le maintien de l'ordre n'est pas anodine, car dans plusieurs États africains, une convention secrète de maintien de l'ordre a été signée, dès les années 60, pour garantir aux potentats locaux la tranquillité. C'est une sorte d'assurance vie ou plutôt d'assurance de conserver le pouvoir. À ce propos, Alain Gérard<sup>108</sup> révélait en 1984 que ces textes secrets prévoient une intervention, à la discrétion du Président de la République française, en faveur des présidents africains qui en font la demande. Selon cet auteur, le premier point de ces accords secrets permet à la France d'intervenir, mais n'a aucune obligation de le faire. C'est à la discrétion du président de la République française, seul décisionnaire sur ce sujet.

La demande pour toute intervention doit obligatoirement passer par l'ambassadeur de France. En ce qui concerne le deuxième point de cet accord secret, c'est aux chefs de l'Etats africains que revient l'initiative de formuler la demande dans une situation particulièrement grave. Cette situation n'est pas plus détaillée et il n'est pas fait mention d'agression extérieure ou de menace quelconque. Les termes restent suffisamment vagues pour justifier toute demande. Le troisième point mentionne que le commandement des troupes locales et l'usage du feu sont immédiatement transférés à l'Officier français envoyé sur place. Ces textes seraient toujours en vigueur, si l'on en croit du moins les explications données en mars 2006 par le Général Henri Bentégeat<sup>109</sup> au Sénat, qui venaient compléter ses précédents propos de 2002, tenus à l'Assemblée nationale. Ce haut gradé de l'armée affirme en substance :

Personne n'imagine aujourd'hui une application des accords de défense en dehors des situations ne correspondant pas à une agression extérieure, même si certains accords de défense passés par la France comportent des clauses secrètes prévoyant des cas d'intervention plus larges.

L'histoire du Tchad prouve à suffisance la véracité de ces propos. En effet, les nouveaux accords des années 70 n'ont rien changé à la conception gaulliste de l'Afrique. Aussitôt conclus, les nouveaux accords de coopération vont se doubler d'un dispositif *ad hoc* baptisé "*Dami*"<sup>110</sup>. Il s'agit de promouvoir une coopération plus légère, plus efficace et plus professionnelle. En fait, les "*Dami*", composés de troupes issues des forces spéciales, vont devenir des unités de renseignement et de protection du pouvoir en place. Placés du sommet à la base de la hiérarchie

---

<sup>108</sup>A. Gérard, "Nimeiry face aux crises tchadiennes", Le Tchad, Paris, Khartala, *Politique Africaine* n°16, décembre 1984, p. 120.

<sup>109</sup>Est un militaire français. Général d'armée, il est chef de l'état-major particulier du Président de la République du 30 avril 1999 au 2 octobre 2002 et chef d'état-major des armées du 30 octobre 2002 au 03 octobre 2006. En 1979, il devient officier presse au Service d'informations et de relations publiques des armées (SIRPA) à Paris. Au cours de cette période il est détaché au Tchad en 1980 et en Centrafrique en 1981. En avril 1999, il devient chef d'état-major particulier du Président de la République. En octobre 2002, il est nommé chef d'état-major des armées (CEMA). Du 06 novembre 2006 au 6 novembre 2009, il dirige l'euroépéenne. Il est admis en 2<sup>e</sup> section en 2009.

<sup>110</sup>Détachement d'assistance militaire et d'instruction. Officiellement, l'origine des DAMI est le dispositif de mise en place de détachement d'assistance militaire d'instruction (DAMI) au Tchad permettant de maintenir une sécurité conforme aux accords signés entre la France et le Tchad. Ce sont des hommes du DAO du 2<sup>e</sup> Rima arrivée le 06 février 1986 pour repartir le 04 juin 1986. Leur mission former les FANT (Force Armée Nationale Tchadienne) au centre d'instruction de Koundoul. Ce détachement de 40 hommes on pris une part active à la mise sur pied d'unités opérationnelles Tchadiennes.



de l'armée tchadienne, les conseillers "*Dami*" forment une chaîne de commandement parallèle à la hiérarchie officielle. Cela permet à la France de maintenir ou de changer les dirigeants en place, avec l'intervention discrète de la DGSE si nécessaire. Hissène Habré, puis Idriss Déby en sont les exemples achevés. Ainsi en 2006, lors d'une précédente tentative de coup d'État, Idriss Déby fut protégé par un groupe de "*Dami*" composé de spécialistes de l'action, du renseignement humain et du contre-terrorisme.

En tout état de cause, ce déploiement est budgété comme une intervention extérieure et son coût ne relève donc pas du Ministère de la Défense, mais du Ministère des Finances. Pour les militaires français, il s'agit dans une période d'austérité budgétaire d'une situation singulière et agréable qui leur permet à la fois de garantir des périodes d'entraînement en condition réelle et des suppléments de solde afférant à l'expatriation. On ne s'étonnera pas de trouver parmi eux les plus chaleureux défenseurs du président Habré, quel que soit par ailleurs leur sentiment profond sur celui-ci<sup>111</sup>. Cela est d'autant plus vrai que dans les dernières années, Idriss Déby a octroyé aux troupes françaises présentes sur le territoire tchadien des libertés de mouvement peu communes et a défiscalisé l'essentiel de leurs opérations. Ce qu'il perdait en taxes diverses: frais d'atterrissage, et de décollage, par exemple, il le gagnait en soutien politique et militaire, un calcul qui s'est révélé jusqu'en 2006 absolument correct<sup>112</sup>.

Sur le plan diplomatique, toutes les déclarations et résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, en lien avec la crise transfrontalière impliquant le Tchad et le Soudan ou entre les groupes armés s'opposant au gouvernement central sont faites ou prises, soit à l'initiative de la France, soit avec sa bénédiction, soit encore avec son approbation. De même, la mission de l'Union Européenne au Tchad et en République Centrafricaine, notamment l'opération militaire Eufor Tchad/RCA est l'œuvre de la France.

Au plan militaire, le soutien de la France à Ndjamena se fait sous forme de fourniture de renseignements, d'armements et d'appuis logistiques, voire tactiques avec la coordination de certaines opérations aux forces armées tchadiennes. Ce soutien a été très décisif dans les deux tentatives majeures de renversement du pouvoir d'Idriss Déby, le 13 avril 2006 et en début février 2008, par les mouvements armés tchadiens soutenus par Khartoum. Si lors de la première tentative la France a nié toute intervention directe de ses troupes aux côtés des forces armées tchadiennes, parlant simplement de coup de semonces de ses mirages pour stopper l'avancée des rebelles; dans la seconde, de nombreuses sources ont mis en évidence le rôle déterminant joué

---

<sup>111</sup> Ainsi Hissène Habré suscitait des sentiments très ambivalents chez les militaires français pour les avoir humiliés à différents moments.

<sup>112</sup> Voir International Crisis Group "Tchad vers le retour de la guerre?", Rapport Afrique n°111, 1 juin 2006, p.16.

par le Commandement des Opérations Spéciales (COS) dans l'issue de la bataille de Ndjamena de février 2008<sup>113</sup>.

Sur le plan politique, le soutien de la France au Tchad, à quelques exceptions près, se fonde sur la doctrine de la stabilité des régimes en place. Même si tout le monde sait aujourd'hui que c'est la France qui a aidé Idriss Déby à renverser militairement le régime de son prédécesseur, Hissène Habré, celle-ci s'oppose à l'utilisation du même *modus operandi* pour la prise du pouvoir. En clair, pour la France, il n'est ni envisageable ni acceptable de laisser des rebelles tchadiens, soutenus par Khartoum, prendre le pouvoir par les armes au Tchad. C'est en dépit ou grâce à sa position d'allié naturel et de soutien de Ndjamena que la France de Chirac a tenté de faire baisser la tension entre les deux pays et dans la région, notamment en amenant les dirigeants du Tchad, du Soudan et de la RCA à signer la déclaration de Cannes de février 2007<sup>114</sup>.

### **B- L'incontournable Libye et le Soudan s'invitent dans le conflit tchadien**

La Libye a été un des principaux acteurs du drame tchadien. L'arrivée au pouvoir du Colonel Mouammar Kadhafi, le 1<sup>er</sup> septembre 1969, a eu de profondes répercussions sur le conflit tchadien. En intensifiant de mille manières le soutien que la Libye octroyait aux insurgés tchadiens du Frolinat, le jeune colonel entendait affirmer un certain nombre de priorités qui marquèrent les relations de son pays avec le Tchad jusqu'à la moitié des années 1990. Tout comme celle de la Libye, l'implication du Soudan au Tchad a eu des conséquences énormes sur la stabilité interne du pays, qui va connaître des conflits à répétition provoquant la militarisation des groupes armés antagonistes et celle des enfants.

#### **1-La Libye de Kadhafi : de l'occupation militaire de la bande d'Aozou<sup>115</sup> au Tchad à une neutralité bienveillante**

Dès 1966, la Libye, voisin au Nord du Tchad, soutient les rebelles du Nord<sup>116</sup>. Le roi Idris Ier laisse s'installer des bases arrière rebelles en territoire libyen. Cependant, l'ingérence

---

<sup>113</sup>Pour avoir des informations supplémentaires sur cette question, il faut s'en référer aux articles suivants publiés dans le journal Le monde, "Les rebelles tchadiens sont aux portes du pouvoir" du lundi 4 février 2008"; "Au Tchad, l'Eufor est désormais associée à un processus de liquidation de l'opposition démocrate" du 25 mars 2008; Obscénité francotchadienne, Soutenir M. Déby est une honte et un mauvais calcul même pour obtenir la grâce pour l'Arche Zoé" (<http://www.lemonde.fr>).

<sup>114</sup>Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les relations franco-africaines et sur les efforts de la France en faveur de la paix et du développement en Afrique, à Cannes le 15 février 2007.

<sup>115</sup> La bande d'Aozou est une bande de terres tchadiennes de 104 000km<sup>2</sup> (comprenant la ville d'Aozou) revendiquée par la Libye qui l'a annexé en 1973, avant d'être reconquise en 1987 par le Tchad. L'origine du différend remonte à la signature en 1935 entre Pierre Laval et Mussolini d'un traité prévoyant la cession par la France à l'Italie de cette bande au Sud de la frontière tchado-libyenne, telle qu'elle avait été fixée antérieurement par un accord de 1919. L'Italie s'étant alliée à l'Allemagne d'Hitler, le traité n'a pas été ratifié. La Libye faisait aussi valoir un soi-disant traité secret signé par François Tombalbaye qui aurait reconnu les prétentions libyennes sur la bande d'Aozou en échange d'une aide financière substantielle.

<sup>116</sup>DNAT, Boisson Jacques, l'histoire du Tchad et de Fort-Archambault, document renseignement, commentaire, pris, vécus et concours de 1940 à 1976, éditions du scorpion, BDIC, côte O123558 juin 1976.

libyenne dans les affaires tchadiennes prend une autre tournure avec l'arrivée au pouvoir de Mouammar Kadhafi en 1969. Ce dernier accentue son soutien au CCFAN en leur fournissant armements et bases arrière en Libye, et se propose au même moment comme médiateur dans la guerre civile au président François Tombalbaye. Le dirigeant libyen revendique en contrepartie l'évacuation du corps de 310 formateurs militaires français permanent<sup>117</sup>, la rupture des relations entre le Tchad et Israël, le renvoi des conseillers israéliens présents au Tchad, la création d'une université arabe à Ndjamena et la création d'un organisme de gestion commune des ressources à la frontière tchado-libyenne.

Le besoin d'un positionnement politique et stratégique est l'enjeu de la ruée de la Libye sur le Tchad, car il est question pour Kadhafi de réduire l'influence israélienne en Afrique au Sud du Sahara. Pour y parvenir, il va fortement s'impliquer dans les guerres civiles tchadiennes, mettant des armes à la disposition de l'opposition afin de contraindre Tombalbaye à rompre ses relations diplomatiques avec Israël et reconnaître l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP)<sup>118</sup>. Cet objectif étant atteint en 1972, Kadhafi s'engage à apporter une aide financière au gouvernement tchadien et surtout à prendre sa distance avec le Frolinat. Cependant, le Tchad représentait pour le président libyen un test de puissance, dans la mesure où il désirait s'opposer à l'influence française en Afrique noire et ériger son pays en pôle d'influence régional<sup>119</sup>.

En 1973, Kadhafi occupe la bande d'Aouzou<sup>120</sup> et inaugure sa politique de puissance, en utilisant cette bande comme un instrument de politique régionale. Pour le Colonel Kadhafi, réussir au Tchad devient alors un impératif et une obsession personnelle<sup>121</sup>. Pour matérialiser ce but, il adoptera une position changeante aux portées fâcheuses pour le Tchad. Il s'agit de l'utilisation simultanée de tous les protagonistes du conflit : permutation des alliances, vraies interventions armées et faux retraits, conciliation et raidissement alternativement. La Libye a subi ou créé toutes les situations imaginables dans le conflit au Tchad<sup>122</sup>.

Dans ce sens, Kadhafi a renforcé la rébellion tchadienne et a trouvé en son sein des hommes prêts à jouer son jeu<sup>123</sup>. C'est dans cette perspective qu'il accorda ses soutiens divers

<sup>117</sup>Garantis en vertu des accords de coopération signés avec la France à l'indépendance du Tchad en 1960.

<sup>118</sup>S. Bessis, "Le Tchad mal remis de ses années de Feu", *Le Monde Diplomatique*, septembre 1990, pp.26-32.

<sup>119</sup> Le guide de la révolution libyenne n'a jamais supporté la présence de la France colonisatrice en Afrique noire en générale et particulièrement au Tchad qu'il considérait (bande d'Aouzou) comme une partie naturelle de son territoire. Ce sentiment a toujours créé une tension perceptible entre les différents présidents français et Mohammed Kadhafi. Malheureusement, les événements connus sous le nom de « printemps arabe » font donner l'occasion aux français de profiter de cet d'imbroglio pour commettre l'assassinat de l'un des plus audacieux chefs d'Etat Africain.

<sup>120</sup> Le 03 février 1994, La Cour Internationale de Justice de la Haye a reconnu par un arrêté la souveraineté du Tchad sur cette bande de terrain d'environ 114 000km<sup>2</sup> que se disputaient le Tchad et la Libye à leur frontière.

<sup>121</sup> R. Otayeh., *La politique Africaine de la Libye*, Paris, Karthala, 1987, p.18

<sup>122</sup> R. Otayeh., "La Libye face à la France au Tchad: qui perd gagne ?" *Politique Africaine*, n°16, 1984, p.67.

<sup>123</sup> Saibou. Issa, "L'impact de la Crise Tchadienne Sur le Nord-Cameroun", Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1994, pp.17-19.

aussi au bien à Abba Siddick, Ahmed Acyl, Goukouni Weddeye qu'au sudiste Kamougué Wadal.

En visite en France au mois de juillet 1978, Abdessalam Jalloud, numéro deux de la Jamahiriya libyenne, avait affirmé que son pays est un acteur incontournable du conflit tchadien avant que Kadhafi ne le confirme, avertissant que toute solution au Tchad qui n'aura pas l'accord du Guide sera vouée à l'échec<sup>124</sup>. Promouvoir l'arabisme au Tchad est le résumé la deuxième prétention du Guide. Dans l'esprit du dirigeant libyen, plus qu'une volonté de puissance, il s'agissait de la restauration d'une influence et de la valorisation de la dimension arabe de cette politique, dans la mesure où l'arabisme a été, pratiquement jusqu'aux sanctions internationales, décidées en 1992, un pan essentiel de la diplomatie libyenne.

En revanche, l'opposition d'Hissène Habré à la Libye n'a jamais faiblit et celle-ci le lui rendit bien. Pour ce faire, Tripoli n'hésita pas à soutenir les Sudistes du Général Wadal Abdelkader Kamougué après 1982 qui n'étaient en rien des chantres de l'arabisme ou du Livre vert<sup>125</sup>. Ahmad Ibrahim, un propagandiste libyen du livre vert, est chargé de former les cadres tchadiens à la pensée du Guide. En 1978, avant l'attaque d'Ati par les forces d'Acyl Ahmat, les forces du GUNT ont eu à discuter en réunion du Conseil de la Révolution sur une proposition faite par ce dernier. Elle consistait à prendre en compte le livre vert pour bénéficier d'une aide accrue de la Libye. Le conseil a rejeté en bloc la proposition. Tout au long de la collaboration avec les Libyens, l'affaire d'Aozou<sup>126</sup> a constitué un hic qui entravait souvent la bonne entente entre les Libyens et les Tchadiens de l'opposition<sup>127</sup>.

En dépit de son rôle historiquement ambigu, notamment pour tout ce qui touche au Tchad et au Soudan parallèlement, Tripoli a essayé de rester à équidistance des belligérants. C'est sans nul doute cette apparente neutralité, mais bienveillante, qui a permis au leader libyen,

---

<sup>124</sup>R. Otayeh, "La Libye face à la France au Tchad: qui perd gagne?", *Politique Africaine*, n°16, 1984, pp.66-85.

<sup>125</sup>Le livre vert est document de propagande. Il a été publié pour la première fois en 1975, il présente de manière détaillée la vision de la démocratie et de la politique Mouammar Kadhafi «guide de la révolution libyenne». Il est divisé en trois parties, respectivement paru en 1975, 1977 et 1979. Mouammar Kadhafi y expose les fondements de sa pensée politique et de sa conception du socialisme. La doctrine Kadhafiste exposé dans cet ouvrage, appelée par son auteur la troisième théorie universelle, devient l'idéologie officielle du régime de la Jamahiriya arabe libyenne. Le titre de l'ouvrage fait référence au petit livre rouge du président Mao. La mention de la couleur verte n'est pas dénuée de portée symbolique: le vert est la couleur de l'islam et Mouammar Kadhafi entendait faire de son livre le remplaçant de la sunna comme fondement du droit en Libye. En 2011, au début de la révolte contre Kadhafi, les exemplaires de l'ouvrage sont publiquement brûlés à Benghazi, principal fief des insurgés.

<sup>126</sup>En 1935, le Président du Conseil français, Pierre Laval, signe avec le dictateur italien Benito Mussolini un accord prévoyant la cession de la bande d'Aozou à l'Italie, alors présente en Libye. L'accord n'est jamais ratifié en raison de l'alliance entre Mussolini et Hitler, mais il sert de prétexte au colonel Kadhafi, le dirigeant libyen, pour occuper ce territoire.

<sup>127</sup>*Goukouni weddeye : Témoignage pour l'histoire du Tchad'* film documentaire de Laurent. Correau, produit par RFI.

Mouammar Kadhafi, d'être médiateur dans cette conflictualité. En sa qualité de principal médiateur dans la crise politique interne il va entreprendre des négociations ayant abouti à la signature de l'accord de Syrte du 25 octobre 2007 entre le Gouvernement et les mouvements armés tchadiens<sup>128</sup>. En effet, c'est sous l'égide de Kadhafi qu'a été organisé, en février 2006, le premier mini-sommet des Chefs d'États, ayant abouti à l'adoption d'une Déclaration et à la signature, le 8 février 2006, par le Tchad et le Soudan, de l'Accord de paix de Tripoli pour le règlement de leur différend. En outre, c'est toujours grâce à la médiation libyenne que deux autres accords ont été signés par le Tchad et le Soudan<sup>129</sup>. En 2008, les initiatives libyennes, pour apaiser la tension entre le Tchad et le Soudan se sont poursuivies, surtout dans le cadre du Groupe de Contact de l'Accord de Dakar co-présidé par la Libye et la République du Congo<sup>130</sup>.

En fin de compte, la question qu'on peut se poser est de savoir pourquoi la Libye est-elle omniprésente dans la recherche de solutions tant dans les guerres civiles au Tchad que dans la crise transfrontalière tchado-soudanaise. Selon les analyses de nombre d'experts, il semble que trois ambitions structurent la politique libyenne. D'abord, pour Tripoli, il s'agit de s'opposer à toute internationalisation du conflit qui conduirait à une présence occidentale à proximité de ses frontières nationales<sup>131</sup>. Ensuite, il s'agit de se rétablir et d'apparaître comme l'incontournable médiateur régional. En effet, tant dans la crise du Darfour que dans la conflictualité transfrontalière entre le Tchad et le Soudan, la Libye a su cultiver ses relations avec les différents protagonistes aussi bien avec les gouvernements des deux pays qu'avec les mouvements rebelles. Elle a également su, prendre des initiatives ou rejeter celle qui ne lui sied pas. Enfin, l'on indique qu'il s'agit, pour la Libye, de profiter de cette situation pour regagner une influence sur le Tchad, que les bonnes relations entre Khartoum et Ndjamena ont largement entamée<sup>132</sup>. La Libye a toujours considéré le Tchad comme son arrière-cour et sa porte d'entrée en Afrique noire.

---

<sup>128</sup>La ville de Syrte en Libye a servi de cadre le 25 octobre 2007 à la signature d'un accord de paix entre le Gouvernement et les ténors de la rébellion à l'Est du Tchad. Cet accord qui consacre le retour de la paix au Tchad a été signé en présence des présidents soudanais, tchadien et du Guide de la Révolution libyenne principal médiateur de la réconciliation des frères ennemis. Cet accord prévoit le cessez-le feu immédiat et l'implication des ex rebelles dans la gestion de la chose publique. Cet accord brasse en 12 articles des points ayant trait au cantonnement des politico-militaires, leurs réintégrations dans les forces régulières, la réhabilitation des civils rayés de l'effectif de la fonction publique pour leur appartenances aux mouvements rebelles et l'amnistie accordée aux politico-militaires entre autres.

<sup>129</sup>Il s'agit de l'accord de Ndjamena du 26 juillet 2006 et de celui de Khartoum et ses protocoles additionnels du 28 août 2006. En 2007, au plus fort moment de la crise consécutive à une contre-offensive lancée le 9 avril par l'armée tchadienne en territoire soudanais, le dirigeant libyen, Mouammar Kadhafi, a dépêché une délégation à Ndjamena pour faire part de sa préoccupation.

<sup>130</sup>G. Prunier, *Armed Movements in Sudan, Chad, CAR, Somalia, Eritrea and Ethiopia*, Center for international peace operations, Addis Ababa-Berlin, February 2008, p.45.

<sup>131</sup>Si les forces de l'Union Africaine sont acceptables in fine, c'est parce qu'elles empêchent les Nations unies ou les puissances occidentales de jouer un rôle militaire éminent dans son environnement.

<sup>132</sup>ICG., *Tchad : vers le retour de la guerre*, Rapport Afrique n°111, 1er juin 2006, pp.21-22.

## 2-Le Soudan : un voisin fondamental dans la déstabilisation du Tchad ?

Le Soudan menait au Tchad une politique dont le but essentiel était de contenir l'expansion libyenne<sup>133</sup> qui, en atteignant les frontières du Soudan, risquait d'activer les ardeurs indépendantistes du Darfour. C'est au nom de cette logique qu'après son désaccord avec Goukouni, Habré (qui était anti-libyen), trouva refuge à la frontière soudano-tchadienne.

Khartoum a poussé à une dégradation rapide des relations avec Ndjamenà et à un soutien de plus en plus conséquent aux factions armées s'opposant au régime pro-libyen. Elle a fourni une opportunité majeure à tous les dissidents tentés par la voie armée de trouver un sanctuaire, au point que Khartoum et al-Geneina font figure de points de rassemblement de plusieurs générations d'opposants plus ou moins crédibles<sup>134</sup>. Enfin, et de façon majeure, elle a exprimé son isolement du pouvoir de Ndjamenà. De même, désireux de voir s'installer à Ndjamenà un régime résolument opposé à la présence libyenne, le Président Jaafar el-Nimeiry convainquit Habré de signer les accords de Khartoum de septembre 1977. Ces accords étaient un prélude à la Charte Fondamentale et au congrès constitutif du Frolinat qui se tint au Soudan.

Prévenir la rébellion au Darfour était également omniprésent dans l'esprit des dirigeants soudanais. En réalité depuis 1969, le Soudan est obsédé par la Libye. Dès 1972, vont naître des tensions entre les deux pays. L'opposition politique et sociale au Soudan permet à Jaafar el-Nimeiry d'accuser Kadhafi de vouloir utiliser le Tchad pour déstabiliser son régime. C'est dans ce sens qu'il s'introduit dans les affaires tchadiennes pour avoir un contrepoids à tout soutien au Darfour.

Le Soudan a toujours perçu le régime tchadien non comme un État ami, mais comme le pouvoir d'un groupe ethnique<sup>135</sup>. Les commissions mixtes entre les deux pays abordaient très rarement d'autres points que la situation sur la frontière. L'affirmation selon laquelle le conflit du Darfour s'exporte à l'Est du Tchad par l'entremise des milices *Janjawids* est largement répandue. Il s'agit pourtant là d'une simplification de la dynamique ethnique et politique de la région qui est d'autant plus dangereuse qu'elle néglige l'importance de la crise politique qui sévit au Tchad. Khartoum et Ndjamenà se livrent bataille par intermittence et par mouvements rebelles interposés depuis le début du conflit au Darfour en 2003 et plus intensément depuis 2005<sup>136</sup>. Khartoum a tenté à de nombreuses occasions de fédérer les groupes rebelles tchadiens

---

<sup>133</sup>Voir les rapports de Crisis Group Africa Report N°105, *To Save Darfur*, 17 March 2006; Africa Briefing N°32, *Unifying Darfur's Rebels: A Prerequisite for Peace*, 6 October 2005; Africa Briefing N°28, *The AU's Mission in Darfur: Bridging the Gaps*, 6 July 2005; Africa Report N°89, *Darfur: The Failure to Protect*, 8 March 2005;

<sup>134</sup>Saibou. Issa, "L'Impact de la Crise Tchadienne au Nord-Cameroun" 1994, p. 19.

<sup>135</sup>R. Marchal., "The roots of the Darfur conflict and the Chadian civil war" *Public Culture*, N°20-3, 2008, pp.429-436.

<sup>136</sup>J. Tubiana., "The Chad-Sudan proxy war and the Darfurisation of Chad: myths and reality", *Working Paper*, Small Arms Survey, 2008.

afin de déstabiliser, voire de renverser le régime de Déby. Ce dernier a non seulement survécu à deux attaques sur sa capitale, mais a également réussi à se maintenir au pouvoir à coups de répression ou de récompenses pour ceux qui se rallient à sa cause<sup>137</sup>.

Au début du conflit ouvert en février 2003, les responsables de Khartoum étaient disposés à admettre la bonne volonté du président tchadien et ont reconnu la difficulté pour lui de brider les siens<sup>138</sup>. Mais rapidement, et notamment à l'occasion de la médiation entreprise par Ndjamenam en 2004, la perception soudanaise a changé : l'intimité des insurgés darfouriens avec des proches parents du président faisaient planer un doute sur un double jeu possible<sup>139</sup>. On n'examinera pas les options politiques de Khartoum face à ces groupes armés dissidents. Mais, pour le régime de Déby, la conclusion est que le Soudan a choisi de soutenir l'opposition armée et a décidé de remettre en cause les orientations du président tchadien, sans doute même sa position personnelle<sup>140</sup>.

Le Tchad, fidèle à sa politique pacifique et de bon voisinage avec le Soudan et à sa volonté de favoriser le processus d'Abuja, n'a ménagé aucun effort pour que les responsables du MLS se retrouvent à Ndjamenam pour mettre un terme à leurs divisions et participer à ces pourparlers dans le but de parvenir d'urgence à un accord final avec le Gouvernement soudanais avant la fin de l'année 2005<sup>141</sup>. En mars 2004, Idriss Déby poussa quelques membres du MJE à faire dissidence, en créant le Mouvement National pour la Réforme et le Développement (MNRD). Cette branche dissidente du MJE signa en décembre 2004 un accord de cessez-le-feu avec Khartoum. Même si cet accord n'a pas fait long feu, il permit au Président tchadien de réaffirmer son rôle de médiateur. Mais en poussant à la scission au sein du MJE, il perdit la confiance de ce mouvement. De plus, la médiation tchadienne a perdu de sa crédibilité aussi bien chez les rebelles qu'au sein du gouvernement soudanais.

Dès le mois de février 2004, plusieurs villages tchadiens sont attaqués et incendiés par les milices soudanaises progouvernementales, les tristement célèbres *Janjaouids*. Les 5 et 7 mai, indique le mémorandum du Gouvernement tchadien précédemment cité, les milices soudanaises sous la protection de deux hélicoptères gouvernementaux attaquent les localités tchadiennes de

---

<sup>137</sup>République du Tchad., *Mémorandum sur les menées subversives du Soudan contre le Tchad*, Ndjamenam, 26 décembre 2005, p.62.

<sup>138</sup> International Crisis Group, "Tchad: vers le retour de la guerre ?", juin 2006, P.11.

<sup>139</sup>Rappelons par exemple que Daoussa Déby est l'un de leurs financiers, que Timan Deby est lié par sa mère à Khalil Ibrahim. Les deux mères sont cousines au premier degré. Daoussa Déby, le frère aîné du président, a grandi dans la même famille que Khalil Ibrahim.

<sup>140</sup>Rappelons par exemple que Daoussa Déby est l'un de leurs financiers, que Timan Deby est lié par sa mère à Khalil Ibrahim. Les deux mères sont cousines au premier degré. Daoussa Déby, le frère aîné du président, a grandi dans la même famille que Khalil Ibrahim.

<sup>141</sup> République du Tchad., *Mémorandum sur les menées subversives du Soudan contre le Tchad*, p.25.

Bourgué, Djaga et Kounou : 1 tchadien tué, 7 blessés et 700 dromadaires emportés<sup>142</sup>. Le 18 juillet 2004, toujours selon les sources tchadiennes, des forces venues du Soudan et d'un mouvement dénommé Front National Démocratique Tchadien (FNDT) attaquent la localité tchadienne de Harze Mangueigne.<sup>143</sup>

Ces raids meurtriers, orchestrés depuis le territoire soudanais et perpétrés contre les populations tchadiennes des localités frontalières, se sont poursuivis périodiquement durant toute l'année 2005 et en 2006. À chacune de ces différentes attaques, le Tchad mettait déjà en garde le Soudan et proclamait son droit de protéger sa population contre les incursions des milices soudanaises. Toutefois, il considéra le bombardement de la localité tchadienne de Tiné<sup>144</sup>, ayant fait de nombreuses victimes civiles innocentes, comme le *casus belli*<sup>145</sup>. Pour le Gouvernement tchadien, ce bombardement est "l'un des plus flagrants premiers actes d'agression contre le Tchad. Par cet acte, le Soudan a violé la souveraineté et l'intégrité du territoire du Tchad"<sup>146</sup>. Les prémisses d'une crise ouverte entre les deux pays étant ainsi réunies, il fallait juste un élément déclencheur.

L'attaque de la ville d'Adré le 18 décembre 2005 par la rébellion tchadienne constitue l'élément déclencheur de la crise ouverte entre le Tchad et le Soudan, car, au lendemain de cette attaque, le Gouvernement tchadien a accusé le Soudan d'en être l'instigateur. Le porte-parole du Ministère soudanais des Affaires Etrangères a nié catégoriquement ces accusations en réfutant tout soutien aux rebelles tchadiens. Depuis lors, le Tchad s'est déclaré en état de belligérance avec le Soudan. À son tour, ce dernier accuse le premier de violer régulièrement son espace aérien et de soutenir les groupes rebelles du Darfour. Le 6 janvier 2006, les nouvelles incursions des milices soudanaises progouvernementales en territoire tchadien et les attaques des localités de Borota, Ade et Moudaina font monter la tension d'un cran.

Dans son rapport au Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union Africaine (UA), le président de la Commission de l'UA s'inquiète de "la détérioration de la situation à la frontière entre le Soudan et le Tchad et de la tension entre les deux pays"<sup>147</sup>. Il recommande des mesures urgentes susceptibles d'éviter les affrontements directs entre les armées des deux pays. L'attaque de la capitale tchadienne, le 13 avril 2006, par le Front Uni pour le Changement (FUC), a eu pour conséquence de provoquer la première crise diplomatique ouverte entre le Tchad et le

<sup>142</sup> ICG., *Tchad : vers le retour de la guerre*, Rapport Afrique n°111, 1<sup>er</sup> juin 2006, pp.21-22.

<sup>143</sup> Ibid.

<sup>144</sup> République du Tchad., *Mémoire sur les menées subversives du Soudan contre le Tchad*, p.21.

<sup>145</sup> Est une locution latine, signifiant littéralement « cas de guerre », qui désigne un acte de nature à motiver, pour un gouvernement, une déclaration de guerre.

<sup>146</sup> J. Tubiana., *La guerre par procuration entre le Tchad et le Soudan et la « darfourisation » du Tchad : Mythes et réalité*, Genève, Small Arms Survey, Institut de hautes études internationales, 2008, p.15.

<sup>147</sup> Union Africaine., Rapport du président de la Commission, Conseil de paix et de sécurité, 45<sup>e</sup> réunion, 12 janvier 2006, Addis Abeba, Ethiopie.



Soudan. Le Soudan fut accusé d'être directement responsable de la préparation, la planification et l'exécution de ce raid meurtrier qui a fait plusieurs dizaines de morts et de nombreux blessés. Le 14 avril 2006, soit au lendemain de l'attaque de Ndjamena, le Tchad rompt les relations diplomatiques avec le Soudan. Il menace d'expulser les centaines de milliers de civils du Darfour réfugiés au Tchad et renonce à son rôle de co-médiateur dans la crise soudanaise. Le 8 août 2006, la cérémonie d'investiture du Président Idriss Déby, réélu le 3 mai 2006, a favorisé le dégel entre les dirigeants des deux pays.

À cette occasion, les deux frères ennemis ont été solennellement réconciliés par le Guide libyen, Mouammar Kadhafi, en présence d'autres Chefs d'États africains et des représentants de la communauté internationale. Pour sceller cette réconciliation entre les deux pays en tant qu'amis et bons voisins, un accord-cadre, officialisant la normalisation des relations diplomatiques, a été signé le 28 août à Khartoum. Certes, selon les observateurs, cet accord constituait la première tentative bilatérale qui ait eu un impact réel sur le terrain, mais, côté tchadien, Déby a demandé à ce que les rebelles du Darfour, cherchant asile, quittent le Tchad, ce que certains ont fait. Pendant ce temps, les rebelles tchadiens, basés au Darfour, sont retournés au Tchad, mais avec l'intention claire de reprendre l'offensive le plus rapidement possible<sup>148</sup>.

La poursuite des activités des rebelles en décembre 2006 et en janvier 2007 contribuera à rendre la tension très vive entre le Tchad et le Soudan<sup>149</sup>. Pour désamorcer la crise, les efforts diplomatiques se sont multipliés. À l'initiative du président de la République française, Jacques Chirac, une rencontre se tient, en marge du sommet des Chefs d'États d'Afrique et de France, entre les présidents Idriss Déby et Oumar Hassan al Béchir. À l'issue de celle-ci, une déclaration dite de Cannes, a été signée. Pour l'essentiel, les deux dirigeants se sont engagés à "respecter les souverainetés et à ne pas soutenir les mouvements armés, en conformité avec l'accord de Tripoli"<sup>150</sup>.

En dépit des accords du 8 février 2006 et du 3 mai 2007 au sujet de la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan, le 26 novembre le Gouvernement tchadien a accusé le Soudan de soutenir les groupes rebelles opérant dans l'Est du Tchad<sup>151</sup>. Le 26 décembre, le Premier Ministre tchadien, M. Nouradine Delwa Kassiré Coumakoye, a publié un communiqué dans lequel il a notamment accusé le Gouvernement soudanais d'accueillir, de former et

---

<sup>148</sup> Small Arms Survey., *L'instabilité tchadienne et le conflit du Darfour*, p.3.

<sup>149</sup> R. Marchal, "Tchad/Darfour: Vers un système de conflits", *Politique Africaine*, N°102, 2006, pp.135-154.

<sup>150</sup> Nations Unies, Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Tchad et la République centrafricaine, établi en application des paragraphes 9 d) et 13 de la résolution 1706 (2006) du Conseil de sécurité, S/2006/1019, 22 décembre 2006.

<sup>151</sup> Nations Unies, Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le Tchad et la République centrafricaine, S/2007/488, 10 août 2007, p. 2.

d'équiper des groupes armés tchadiens, dans le but de déstabiliser le Tchad et d'empêcher le déploiement de l'Eufor Tchad/République centrafricaine et la mise en place de l'opération hybride ONU-Union africaine au Darfour (MINUAD)<sup>152</sup>.

Dans une lettre du 28 décembre, adressée au Conseil de sécurité, le Gouvernement soudanais s'est défendu de planifier une attaque contre le Gouvernement tchadien et a accusé le Tchad de soutenir un groupe armé soudanais, le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), qui, disait-il, avait récemment tenu une réunion sur le territoire tchadien<sup>153</sup>. Le Gouvernement soudanais a également accusé le Tchad d'effectuer des incursions terrestres et des bombardements aériens dans les régions de Rijl al-Harzaya et de Karmoula, dans le Darfour-Ouest, à quelques 56 kilomètres au Sud-Ouest de Geneina.<sup>154</sup> Le 30 janvier, la situation s'est détériorée à la frontière avec le Darfour, à la suite d'informations selon lesquelles un avion des Forces armées nationales tchadiennes (FANT) avait été abattu au Sud d'El Geneina, au Darfour Ouest, par des membres d'un groupe d'opposition armé tchadien. Au même moment, des hélicoptères militaires tchadiens auraient bombardé des positions supposées être tenues par des rebelles près de Goz Beida, dans l'Est du Tchad<sup>155</sup>. Le Soudan cherche également à imposer son influence religieuse au Tchad pour encercler le Darfour. C'est dans les écoles théologiques soudanaises que furent formés les intellectuels et lettrés musulmans de la première armée fondée par Abatcha Ibrahim en 1965. Le Soudan ne tolérait pas la laïcité qui devait caractériser l'État tchadien<sup>156</sup>.

L'ambiguïté de la Chine et du Nigeria au Tchad ont eu pour effet de stimuler la conflagration entre les différentes parties en guerre.

### **C- La Chine et les USA : deux acteurs incontestables de la déflagration au Tchad**

La Chine et le Nigéria ont eu au Tchad des positions qui ne prêtaient pas à équivoque et qui s'inscrivaient dans leur vision politique.

#### **1-La Chine: un acteur et un partenaire géostratégique**

Le conflit entre le Tchad et le Soudan est révélateur d'une double confrontation géopolitique et géostratégique, dont les terrains d'affrontements sont diplomatiques, économiques

---

<sup>152</sup>Souleymane Abdoulaye Adoum, "Tchad: des guerres interminables aux conséquences incalculables", *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2012, n°248, pp.5-55.

<sup>153</sup>L. Zecchini., "Un élément important mais non essentiel du dispositif français en Afrique", *Le Monde*, 15 avril 2006.

<sup>154</sup>P. Quantin, "L'Afrique centrale dans la guerre: les Etats fantômes ne meurent jamais", *Revue Africaine de Science Politique*, Vol. 4, n°2, 1999, pp.106-125.

<sup>155</sup>J-V Ntuda Ebode., "Le Tchad dans la tourmente", *Enjeux Méditerranée*, n°2, juillet-septembre 2006, pp.181-186.

<sup>156</sup>N.Mouric, "La politique tchadienne de la France sous Valéry Giscard d'Estaing: vers la prise en compte de la rébellion", *Politique Africaine*, n°16, 2005, pp.12-25.

et militaires<sup>157</sup>. Au plan diplomatique, après plusieurs années de coopération fructueuse entre Pékin et Ndjama, le Tchad a rompu ses relations diplomatiques avec la République Populaire de Chine au profit de Taïwan en 1997. Les guerres civiles au Tchad et la conflictualité transfrontalière tchado-soudanaise va donner l'occasion à l'Empire du Milieu de punir le pays des *Sao et de Toumaï*<sup>158</sup> pour cet acte inamical.

On peut donc en déduire que l'intervention de la Chine au Tchad est directement liée à Taïwan. Le Tchad était d'ailleurs, après la défection du Sénégal en octobre 2005, l'un des rares États africains, sinon, le seul à reconnaître Taïwan et à en recevoir les bénéfices. L'aide de Pékin à Khartoum et, directement ou indirectement, aux oppositions armées tchadiennes, n'est sans doute pas simplement le fruit d'un lobbying de Khartoum ou des forces d'opposition armées du Tchad. Elle s'inscrit aussi dans une posture classique de la Chine populaire depuis plus d'une dizaine d'années, qui consiste à ramener Taïwan sous son aile et à punir ses appuis internationaux de quelque manière que ce soit.

Dans ce sens, cette stratégie a payé pour le Tchad, puisque Pékin a obtenu exactement le résultat escompté. Ainsi, lorsqu'il était clairement établi par Ndjama que derrière les rebelles tchadiens se trouvaient non seulement le Soudan, mais aussi la Chine, qui leur apportaient appuis matériels, financiers et logistiques, le Gouvernement tchadien a sérieusement envisagé de rompre ses relations diplomatiques avec Taipei et de renouer avec Pékin<sup>159</sup>. L'attaque de la capitale par les rebelles du FUC le 13 avril 2006, qui a failli emporter le régime, n'a guère laissé le choix aux dirigeants au pouvoir à Ndjama. Trois mois après cette menace directe sur l'intérêt vital, à savoir la survie du régime, le Gouvernement tchadien rompt les relations avec Taïwan et renoue avec la République Populaire de Chine (RPC). Le Ministre des Relations extérieures du Tchad se rend à Pékin, début en août 2006, et les relations diplomatiques entre les deux pays sont officiellement rétablies le 06 août.

## **2- Les États Unis d'Amérique : un allié discret ou stratégique ?**

Dans la dernière décennie des années 1980, période de la fin de la guerre froide, les États-Unis étaient l'allié de Khartoum et le soutien de Hissène Habré. Ce dernier était replié au Darfour soudanais avec ses combattants après l'échec de sa tentative de coup d'État contre le régime de Goukouni Weddeye. Le Soudan se transforma en base arrière des hommes de Habré, qui

---

<sup>157</sup>F. Basty., "La sécurité humaine: Un renversement conceptuel pour les relations internationales" dans *Raisons politiques*, N°32, 2008, pp.35-57.

<sup>158</sup>Les Sao sont considérés comme les ancêtres des Tchadiens. Toumaï est le nom du terroir donné au nouvel hominidé (crâne holotype), *Sahelantropus tchadensis*, découvert au Tchad en 2001 et dont l'âge biochronologique est estimé à 7 millions d'années, faisant du Tchad le berceau de l'humanité. Pour d'avantage d'information, se référer à l'Atlas de l'Afrique, Le Tchad, Editions Jeune Afrique, 2006.

<sup>159</sup>D. Bigo., "Guerres, conflits transnationaux et territoires", *Cultures et conflits*, vol. XXI-XXII, printemps-été 2006, pp.21-32.

recrutèrent parmi les dizaines de milliers de Tchadiens réfugiés au Darfour. Ils y ont reçu une aide américaine grâce aux actions clandestines égyptiennes et de la CIA<sup>160</sup>.

L'objectif stratégique des États-Unis fut d'aider Hissène Habré, à travers leurs alliés soudanais et égyptien, à contrer la menace que représentait la Libye de Kadhafi comme tête de pont de l'avancée du communisme en Afrique subsaharienne via le Tchad<sup>161</sup>. Cette aide a permis à Hissène Habré d'arriver au pouvoir le 7 juin 1982. Ce dernier fut l'ennemi intime et irréductible de Kadhafi, qui soutenait Goukouni Weddeye et dont les troupes occupaient la bande d'Aozou ainsi que la quasi-totalité de la partie septentrionale du Tchad.

Au début des années 1990, avec la fin de la guerre froide, les États-Unis étaient restés en retrait par rapport aux événements touchant la politique intérieure tchadienne<sup>162</sup>. Ceux-ci n'avaient pas non plus fait grand chose pour éviter le renversement du régime de leur allié Hissène Habré. Ils se sont contentés d'organiser un pont aérien pour récupérer les prisonniers de guerre libyens, les transférer en Amérique et en faire des opposants politiques au régime de Kadhafi<sup>163</sup>.

L'exploitation du pétrole tchadien de Doba par un Consortium, dont les intérêts sont majoritairement détenus par deux Majors américains, Exxon Mobil et Chevron, pouvait a priori accroître le rôle des États-Unis au Tchad, au nom de la défense de leur intérêt national. Toutefois, Washington semblait n'avoir sur le Tchad qu'une doctrine : "Mieux valait déléguer aux Français le suivi de la vie politique tchadienne, dans la mesure où les intérêts économiques américains étaient convenablement défendus par les firmes elles-mêmes, Exxon en tête"<sup>164</sup>. Pourtant, les attentats terroristes du 11 septembre 2001 et l'éclatement de la crise du Darfour en février 2003 vont amener les États-Unis à revoir leur perception du Tchad, désormais épice de la nouvelle géopolitique africaine. Ce pays, carrefour entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne est, de ce fait, un État tampon idéologique<sup>165</sup>. Il est également à la lisière du Sahel, dont la limite géographique est le Soudan, situé sur "l'Axe du Mal"<sup>166</sup> défini par l'Amérique de G. Bush.

---

<sup>160</sup>A. Gérard. "Nimeiry face aux crises tchadiennes, Le Tchad", *Politique Africaine* n°16, Paris, Khartala, décembre 1984, p. 129.

<sup>161</sup>P. Conesa., "Le Tchad des Crises à répétitions", *Le Monde Diplomatique*, mai 2001, pp.23-47.

<sup>162</sup>M. Fonrier, "Des armées africaines: comment et pourquoi faire ?", *Outre-Terre*, n°11,2005, pp.347-374.

<sup>163</sup>S. Loungou., "Économies parallèles et pérennisation des conflits armés en Afrique subsaharienne", *Stratégique*, no 80, 2000, pp.104-125.

<sup>164</sup>ICG, *Tchad: Vers le retour de la Guerre ?*, Rapport Afrique n°111, 1<sup>er</sup> juin 2006.

<sup>165</sup>B. Philippe et L. Zecchini., "Paris ne défendrait pas le régime tchadien en cas de coup d'Etat", *Le Monde*, 31 mars 2006.

<sup>166</sup>C'est est un slogan néo-conservateur qui sert à désigner les différents pays présentés par l'administration de l'ex-président américain George W. Bush comme souhaitant se procurer des armes de destruction massive et soutenant le terrorisme. Selon cette administration, ces pays soutiendraient le terrorisme et posséderaient des armes de destruction massive ou pourraient s'en procurer, ou/et auraient tendance à violer les traités de non-prolifération et de désarmement des armes nucléaires qu'ils ont signés. Bien que la plupart des démocraties reconnaissent que ces pays représentent un danger pour la stabilité et la paix de leur région pour diverses raisons, elles sont nombreuses à

Dès lors, le Tchad est intégré dans les dispositifs géopolitique et géostratégique des États-Unis en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme dans cette partie de l'Afrique. Il est l'un des pays participant à l'initiative anti-terroriste pan-sahélienne. Dans le cadre de cette initiative, les États-Unis développent des programmes de formation et d'entraînement des unités militaires spécialisées dans les différents pays de la région<sup>167</sup>. C'est tout logiquement donc que les États-Unis apportent leur soutien au gouvernement du Tchad dans sa confrontation interne ou avec le Soudan. En effet, pour mobiliser des soutiens et alliés occidentaux, le régime de Ndjamen a utilisé l'argument qu'il est le seul rempart contre le terrorisme et l'intégrisme islamique, incarné par Khartoum. Cet argument a payé puisque l'Europe et les États-Unis ont pris faits et cause pour le Tchad<sup>168</sup>. Il découle de cette représentation transnationale des conflits au Tchad une matrice conceptuelle de différentes oppositions.

**Tableau 1: Matrice conceptuelle et théorique d'étude de la conflictualité transnationale**

Niveau systémique	Structure du système considéré	Caractéristiques structurelles du système	Types d'interaction entre acteurs		Modalités ou modes d'interaction	Nature de la relation	Distribution de puissance ou pouvoir	Effets et impact systémique
			A, A', A''...N	B, B', B''...N				
Système Transnational	Interdépendance complexe	PolycentréMulticentré	Asymétrie Symétrie	Symétrie Asymétrie	Négociation, Collaboration, Echange	Interdépendance complexe	Puissance réversible, Influence	Equilibre /Stabilité
Système international	Hiérarchique	Multipolarité bipolarité unipolarité	Symétrique Symétrique	Complémentaire Symétrique	Contrainte confortation	compétition	Domination puissance	Crise, Tension, Conflit, Guerre, Stabilité relative, instabilité
Sous-système international	Polyarchique	Polyarchie	Complémentaire	Complémentaire	Négociation, coopération	Coopération ou dépendance mutuelle	Influence réciproque	Crise, Tension, Conflit, Guerre, Stabilité relative, instabilité
Système politique interne	Hiérarchique	Hiérarchie	Symétrique	Complémentaire	Médiation institutionnel, socialisation	Dépendance absolue, Dépendance relative	Contrainte (violence légitime, illégitime)	Crise, Tension, Conflit, Guerre, Stabilité relative, instabilité

**Source :** Gilbert Maoundonodji 'Enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad', Thèse de doctorat en sciences politiques, Université Catholique de Louvain, 2009, p.119.

Le tableau ci-dessus résume parfaitement la situation de conflictualité transnationale observable entre le Tchad et le pays africains et européens. Grâce à cette matrice, nous pouvons situer l'étude de notre phénomène à différents niveaux d'analyse et suivant une approche

---

critiquer cette expression, qui serait inexacte, simpliste et qui jetterait plus d'huile que d'eau sur le feu des discordes qui règnent actuellement.

<sup>167</sup>A. DeWaal, "Mission without end? Peacekeeping in the African political marketplace", *International Affairs*, n°85-1, 2009, pp. 9-11.

<sup>168</sup>A. DeWaal, "Mission without end? Peacekeeping in the African political marketplace", *International Affairs*, n°85-1, 2009, pp. 9-11.

transdisciplinaire et systémique. Cette conflictualité transnationale au Tchad favorise une meilleure lecture du jeu des différents acteurs. En effet, chacun des États africains craint des effets de retour de cette crise : le Nigeria sur les États du Nord, la Libye sur ses propres nomades, le Soudan sur la rébellion au Sud. Il est vrai que les frontières représentent plus une velléité administrative qu'une réalité politique pour des populations dont les conceptions de l'espace ne sont pas figées. Le Tibesti ouvre sur le même désert au Nord et au Sud, l'Est se situe dans la continuité du Darfour soudanais peuplé de *Zaghawa*, les mêmes *Peuls* migrent sur tout l'espace sahélien. La France s'est investie au Tchad pour défendre un régime qu'elle avait mis en place après l'indépendance. Cette militarisation excessive du Tchad fait ressortir également des particularités qui lui sont inhérentes.

#### IV- HISTORISATION ET SPECIFICITES DES GUERRES CIVILES TCHADIENNES

Le problème tchadien est complexe. Faisant un bilan critique de la situation, Pierre Messmer<sup>169</sup> analyse les guerres civiles tchadiennes en ces termes :

Nous avons aidé les gouvernements dominés par les sudistes, d'ethnie Sara, à établir leur autorité sur le Nord du pays peuplé de nomades, (...) malgré nos coopérants, nos soldats, notre argent, nos armes, nous avons échoué. Nous avons alors tenté un accord avec les nordistes, eux-mêmes divisés: on connaît les résultats ! L'anarchie est installée pour longtemps. Elle se nourrit des haines tribales, des luttes politiques parfois artificielles, mais souvent explicables sinon justifiables par la géographie, l'histoire et la religion<sup>170</sup>.

Ce constat résume les deux facteurs principaux de la crise de l'État tchadien, à savoir : le grand fossé qui existe entre les nordistes et les sudistes et l'échec d'un modèle étatique qui a du mal à s'enraciner dans les réalités tchadiennes<sup>171</sup>. Cependant, une telle vision simpliste semble ne plus résister à l'analyse du phénomène de la militarisation au Tchad. Assurément, les clivages régionaux et ethniques, c'est-à-dire l'opposition, supposée générale et irréductible, entre le Nord musulman et le Sud chrétien et animiste a longtemps servi à masquer la véritable nature des problèmes tchadiens, qui est en réalité d'ordre essentiellement politique et non pas ethnique ou religieux<sup>172</sup>. Même s'il arrive que des clivages se recourent, il importe d'autant plus de ne pas, d'une part, prendre les effets pour des causes et, d'autre part, de ne pas donner à l'éventuelle

---

<sup>169</sup>Pierre Messmer, né le 20 mars 1916 à Vincennes et mort le 29 août 2007 à Paris, est un homme d'État français. Engagé dans les Forces françaises libres, il est après-guerre administrateur colonial. Ministre des Armées du général de Gaulle de 1960 à 1969, il est nommé ministre d'État, chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer en 1971. Il occupe le poste de Premier ministre du 05 juillet 1972 au 27 mai 1974, sous la présidence de Georges Pompidou et l'intérim d'Alain Poher. Il est également maire de Sarrebourg de 1971 à 1989 et Président du Conseil Régional de Lorraine de 1978 à 1979.

<sup>170</sup>G. Ngothé, *Tchad guerre civile et désagrégation de l'État*, Paris, l'Harmattan, 2006, p.8.

<sup>171</sup>DNAT, Lecornec Jacques, Histoire politique du Tchad de 1900 à 1965, librairie générale du droit de la jurisprudence, cote 0 pièce 4011, 1965.

<sup>172</sup>DNAT, Cabot Jean, "Au Tchad, le problème des *koros*, département du Logone, Annales de géographie, t 7, numéro 382, pp .627-633, décembre 1968.

attitude personnelle régionaliste ou tribaliste de tel ou tel dirigeant une portée générale, en la projetant sur l'ensemble d'un groupe de la population.

### **A-La violence sur la longue durée au Tchad : les racines des antagonismes cycliques**

Si, au Tchad, la violence affecte de manière récurrente la vie quotidienne et s'est, pour ainsi dire, banalisée, c'est aussi et surtout parce que le pays a connu de manière pratiquement ininterrompue, depuis des siècles l'esclavage, la guerre et l'insécurité<sup>173</sup>. S'il paraît donc nécessaire de rappeler les principaux moments de cette histoire, il convient néanmoins de rester conscient du fait que ses protagonistes actuels n'en ont qu'une connaissance rudimentaire et que la mémoire collective de leurs sociétés d'origine n'en a conservé, en les simplifiant à l'extrême, que des oppositions binaires<sup>174</sup>.

#### **1- Le legs colonial : une épée à double tranchant**

La période coloniale, dans l'histoire du Tchad, a été une césure avec l'époque précoloniale, qui avait vu les tribus islamisées du Nord exercer leur hégémonie sur les populations du Sud.

L'aridité du climat et la pauvreté du sol du Nord, ainsi que l'adversité de ses États hiérarchisés et centralisés<sup>175</sup> avait conduit à l'isolement progressif de cette région.

Contrairement à la période précoloniale où elle était délaissée, le Sud va contre une grande marque d'attention pendant celle coloniale<sup>176</sup>. C'est d'ailleurs dans cette région, en majorité animiste et chrétienne, que la politique coloniale française, basée sur l'assimilation, aura été profondément ancrée. On a eu comme conséquence l'émergence d'une élite sudiste formée à "l'école du Blanc" et assez docile, en face d'une élite musulmane, formée dans les institutions académiques égyptienne et soudanaise et suffisamment réfractaire. Elle va donner du fil à retordre à l'administration coloniale. L'on se souvient qu'elle avait voté contre la communauté française lors du référendum de 1958. C'est dans ce contexte que la France va composer avec les Sudistes, qui conduiront le pays à l'indépendance en 1960. Le nouveau gouvernement de Tombalbaye ne réussit pas à promouvoir une politique d'intégration nationale, ce qui exaspéra l'élite du Nord qui se sentait discriminée, mis à l'écart<sup>177</sup>.

---

<sup>173</sup> DNAT, Dalgarrando Suggier, la mise en valeur du Tchad, école française d'étude agricole, cote CF 00 474 CEFOD –Tchad, 1975.

<sup>174</sup> En raison d'un lourd héritage colonial et d'un mauvais modèle d'Etat pour la société tchadienne, les conflits et les tensions vont se multiplier, lesquels n'ont jamais durablement cessé, fonctionnant depuis quatre décennies selon une mécanique cyclique.

<sup>175</sup> Nous avons par exemple le Bornou, l'Emmedi et le Tibesti, qui ne vont être pacifié qu'en 1917.

<sup>176</sup> DNAT, A.E.F., Projet de budget général exercice, rapport de présentation et exposé des motifs, fides, carton numéro 324, 1959.

<sup>177</sup> G. Ngothé, *Tchad guerre civile et désagrégation de l'État*, 2006, p.37.

## 2- Le Tchad : un État né des centres des guerres civiles

L'héritage de l'État colonial au Tchad a influencé lourdement la conception de l'État indépendant. L'administration à l'européenne en vigueur jusqu'à date au Tchad et dans les autres pays africains est conçue pour gérer les sociétés développées qui ont résolu le problème de l'analphabétisme, de la langue nationale, de la communication et de l'alimentation. Elle ne peut valablement accomplir sa mission sans être enracinée dans les querelles et les intrigues. L'existence juridique de l'État tchadien n'a jamais été mise en cause, mais c'est son existence sociologique qui pose problème<sup>178</sup>.

La décolonisation politique est intervenue alors que le processus de constitution de l'État-nation demeurait inachevé. Au lendemain de l'indépendance, l'appareil de l'État connaît une expansion. Il favorise un début d'industrialisation par substitution, les opérations de développement rural autour des cultures vivrières et du coton, et la mise en place d'infrastructures économique de l'État, alors que les luttes s'intensifient autour de son contrôle. Ainsi l'intervention militaire française au Tchad, décidée en 1968 par le Général de Gaulle, était assortie d'une recommandation française portant sur la réforme de l'administration tchadienne, inefficace et peu crédible aux yeux des populations<sup>179</sup>. En effet, la rébellion a été générée par les dérapages des administrateurs manquant d'expérience. Le chef de l'État de l'époque a fait le même constat d'échec: "Nous avons voulu relever rapidement l'administration coloniale par des cadres sans expérience"<sup>180</sup>. Il fait ainsi appel à une réforme de l'Etat.

Le divorce apparut alors croissant entre la "caste mandarinale", qui contrôle l'État colonialiste, et les populations rurales. La guerre civile est ainsi un affrontement des chefs dont les populations sont les réelles victimes<sup>181</sup>. L'analyse de la crise actuelle oblige à un retour à 1979, date clé de l'histoire contemporaine du Tchad. Cette année n'a pas seulement été marquée par la fin du pouvoir sudiste du président Malloum et l'alternance en faveur du Nord, mais aussi par une rupture profonde dans le pays et dans les consciences individuelles<sup>182</sup>. La conquête du pouvoir par l'élite nordiste en 1979 a fait entrer la crise tchadienne dans une phase sanglante, et aucun des

<sup>178</sup>DNAT, Chef du territoire du Tchad, agriculture, enseignement, fonds communs et actions rurales dans les territoires d'Outre-mer, lettre au haut-commissaire de la République en A.E.F, Fort-lamy, CEFOD- Tchad, 31 décembre 1959.

<sup>179</sup>DNAT, L'œuvre des sociétés françaises d'outre-mer, l'exemple de la cotonfran au Tchad, CAOM, br 9788, 1965.

<sup>180</sup>Amnesty International, *Tchad : le cauchemar continu*, Les Editions Francophones d'Amnesty International, 1993.

<sup>181</sup>Ibid.

<sup>182</sup>Lors d'un colloque organisé en mai 1995 par le centre culturel Al-Mouna de Ndjamena, intellectuels et responsables politiques rassemblés autour du thème Conflit Nord Sud, mythe ou réalité ont mis en relief l'importance des événements de 1979 dans la dislocation du lien national et l'accroissement de l'incompréhension entre les communautés, notamment entre les gens du Sud et leurs compatriotes musulman. Notons qu'il aura fallu attendre le renversement d'Hissène Habré (1990) et la Conférence nationale souveraine (1993) pour que le conflit Nord-Sud, dont l'étude ou même la simple mention était devenue taboue pendant la période de la dictature, fasse à nouveau l'objet de séminaires et d'analyse.



responsables politiques qui se sont succédés au pouvoir depuis ne se sont jamais attaqués sérieusement aux racines du conflit ou à ses manifestations quotidiennes. Les politiques menées par les différents gouvernements depuis 1979 n'ont contribué qu'à approfondir cette fracture. En privilégiant l'usage de la violence, les promotions sur base tribale, l'arabisation incomprise de l'enseignement et le renforcement de l'autoritarisme présidentiel, les hommes politiques au pouvoir ont perpétué un système d'oppression similaire à celui qu'ils dénonçaient et ont accentué le clivage entre les communautés du pays.

La responsabilité du régime Déby dans la dégradation de la situation générale du pays, notamment la dissolution du lien national, la déliquescence de l'appareil d'État et des services publics et la disparition du concept même d'armée nationale, est très lourde<sup>183</sup>. Bien qu'ils aient bénéficié d'une longue période de relative stabilité de 1990 à 2002, d'un soutien continu de l'extérieur<sup>184</sup> et d'un accroissement significatif de ses ressources financières<sup>185</sup>, le président Déby et ses nombreux gouvernements ont été incapables de réconcilier les Tchadiens, de réformer les institutions politiques et sociales et de refonder la nation.

Malgré la mise en place d'une commission chargée d'enquêter sur les crimes commis au cours du règne d'Hissène Habré, les personnes identifiées comme complices de l'ancien dictateur n'ont cependant jamais été inquiétées. La plupart d'entre elles ont en fait été réintégrées dans l'appareil sécuritaire du nouveau régime. Les dix premières années de pouvoir du nouveau président ont été celles des occasions perdues. En 1990, il a bénéficié d'une période de grâce qui aurait pu permettre l'amorce d'une politique de réconciliation. Mais l'assassinat, le 16 février 1992, de Joseph Behidi, avocat et vice-président de la Ligue tchadienne des droits de l'homme à Ndjamena<sup>186</sup> et les massacres de Doba<sup>187</sup> en août de la même année, ne l'ont pas permis. La

---

<sup>183</sup> *Jeune Afrique économique*: dix clés pour comprendre l'imbroglie, n°374 du 16 décembre 2002 au 19 janvier 2003, p.8.

<sup>184</sup> Il s'agit de la France, les Etats-Unis, la Libye et du Soudan jusqu'en 2003.

<sup>185</sup> Surtout depuis 2004 suite au début de l'exploitation pétrolière.

<sup>186</sup> L'assassinat de ce personnage emblématique connu pour son franc-parler a constitué un véritable tournant dans la vie politique tchadienne. Le 16 février 1992, son corps a été retrouvé au petit matin, atteint de deux balles en pleine tête. Sa voiture qui lui a été arrachée par son ou ses meurtrier(s), aurait été aperçue à la présidence de la République. Ses obsèques ont été l'occasion d'une forte mobilisation populaire, notamment dans les quartiers « sudistes » de Ndjamena. L'enquête promise par le pouvoir pour élucider ce meurtre n'a donné aucun résultat, ni le meurtrier, ni le commanditaire n'ayant été identifiés. D'après la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH), le meurtrier serait bel et bien un membre de la garde présidentielle. Le régime, quant à lui, a mis cet assassinat sur le compte de l'insécurité ambiante de l'époque.

<sup>187</sup> En 1991, suite à une tentative avortée de coup d'Etat, Kette Nodji Moïse, un officier originaire du Sud a créé une rébellion dans la préfecture du Logone oriental. Le mode opératoire de cette rébellion consistait à occuper les zones rurales autour de Doba (capitale régionale du Logone oriental) afin d'y harceler les forces gouvernementales. La répression par l'armée tchadienne de cette insurrection a conduit à de graves exactions contre la population civile accusée de renseigner les rebelles. Selon la LTDH, des dizaines de personnes ont été enlevées et exécutées sommairement à Doba en août 1992. En réaction au tollé suscité par cette affaire, le ministre tchadien de l'intérieur de l'époque, Ahmat Hassaballah Soubiane (maintenant en rébellion) avait parlé de simple « bavure », ce qui lui a valu par ailleurs d'être surnommé Monsieur Bavure par la presse locale.

Conférence Nationale Souveraine (CNS), tenue entre janvier et avril 1993, s'était fixée comme tâche principale de refonder l'État tchadien, notamment par des réformes en profondeur de l'armée, de l'administration et de l'école, et par l'organisation d'élections libres.

Toutefois, le poids excessif du président de la République dans la gestion de la transition, la valse des premiers ministres et les manœuvres préélectorales ont eu raison des objectifs prioritaires de la CNS, dont les principaux protagonistes se sont hâtés de rallier le camp du vainqueur de l'élection présidentielle. Les élections de 1996-1997 auraient pu également être l'occasion d'un sursaut national et d'une véritable relégitimation des institutions et des gouvernants. Malheureusement, le désintérêt grandissant des électeurs au fil des trois scrutins (référendaire, présidentiel et législatif), la très forte et trop visible implication de la France dans le financement, la logistique et l'organisation des élections et la disproportion des moyens mis en œuvre ont altéré le processus démocratique.

Pendant les campagnes électorales le parti présidentiel et les partis d'opposition, en ont fait, au pire des élections sous contrôle<sup>188</sup>, au mieux le dernier épisode d'une transition garantissant la légitimation du président en place. Ces élections n'ont jamais été un moment d'expression démocratique et de rassemblement populaire. La situation s'est même considérablement aggravée après la décision du président Déby de modifier la Constitution afin de s'octroyer un troisième mandat en 2005<sup>189</sup>. Ayant alors perdu ses dernières illusions, l'opposition politique a boycotté aussi bien le référendum organisé pour légitimer la modification constitutionnelle que l'élection présidentielle qui a suivi en mai 2006. La disparition de la force d'arbitrage et de médiation révéla une réalité que plus personne ne conteste celle de savoir que le Tchad est composé par une juxtaposition de très nombreuses ethnies ayant accédé à l'indépendance sans être une nation<sup>190</sup>. À toutes ces difficultés structurelles, il faut y ajouter l'asymétrie économique.

### **B- Le Tchad : une économie de rente au service des régimes militaires.**

Les puissances coloniales qui, par les accords signés entre 1894 et 1919, façonnèrent le Tchad, entendaient évidemment délimiter les colonies et non fixer les frontières d'un État souverain<sup>191</sup>. À propos de ces disparités constatées à tous les niveaux, Abebderahman Dadi<sup>192</sup> écrit:

---

<sup>188</sup> A. Bangui-Rombaye, *Tchad: Elections sous contrôle (1996-1997)*, Paris, l'Harmattan, 1999.

<sup>189</sup> Le 23 mai 2004, l'Assemblée nationale tchadienne, au sein de laquelle les partisans de Déby étaient largement majoritaires, a adopté une proposition de loi permettant au président de briguer un troisième mandat. Le référendum ayant avalisé la modification constitutionnelle a eu lieu le 6 juin 2005. L'élection présidentielle à l'issue de laquelle Déby a été réélu s'est tenue le 3 mai 2006.

<sup>190</sup> M. Vemhes et J. Bloch, *Guerre coloniale au Tchad*, La Cité, Lausanne, 1972, p.75.

<sup>191</sup> DNAT, Beaufre., Les travaux de la commission scientifique du Logone et du Tchad, industrie et travaux d'outre-mer, numéro 207-229, pp.539-544, 1958.

"Le Tchad est constitué par une juxtaposition de très nombreuses ethnies ayant peu de valeurs communes, rassemblées du seul fait colonial, à l'intérieur d'un même territoire". Cette assertion trouve un écho favorable lorsqu'on s'intéresse à son peuplement séculaire<sup>193</sup>. On peut donc comprendre par là que l'inégale répartition des biens à tout niveau a été préjudiciable au Tchad.

### **1- Le Tchad : un État contiguë aux conflits séculaires**

Situé entre les isohyètes 0 et 800 mm, le territoire tchadien est vaste et peu peuplé. Il est marqué par la prédominance d'une aridité très forte. Cette aridité s'intensifie davantage lorsqu'on va vers le Nord, où prédominent les contextes purement désertiques. Au Sud, zone beaucoup plus humide, le climat dit "soudanien" permet des mises en cultures significatives de plantes à plus forts besoins en eau, telles que le coton<sup>194</sup>, et l'existence d'importantes ressources en pâturage. Entre les deux, existent une gamme très large de situations de transition, avec les divers faciès de savane à baobab, de brousses à épineux et de steppes arides. Le contexte géologique et hydrogéologique est lui-même très diversifié et comporte plusieurs grandes zones.

Au Sud du pays, s'étendent des savanes arborées, que plusieurs cours d'eaux arrosent de façon permanente. Au Nord du 13<sup>e</sup> parallèle, se trouve une zone sahélienne et aride. Elle est faite de steppes épineux et où les précipitations sont régulièrement en-dessous de 700 mm par année. Les cours d'eaux sont assez irréguliers et n'y coulent qu'environ trois mois par an. Territoire enclavé et sans Littoral, le Tchad partage ses frontières avec six pays limitrophes qui font tous face est des conflits internes ou transnationaux : la Libye au Nord, la République centrafricaine au Sud, le Soudan à l'Est, le Cameroun, le Nigeria et le Niger à l'Ouest. Le désert occupe la moitié du territoire dans sa partie Nord (Borkou, Ennedi, Tibesti), le sahel au centre et à l'Est.

### **2- La distribution inégale des ressources : un carburant à la déstabilisation tchadienne**

Concernant les potentialités naturelles du pays, il est admis que le Tchad est un scandale écologique. Situé dans le bassin central du continent africain, son envasement lui a en quelque sorte procuré tous les biens dont un pays puisse rêver. Avec une végétation fort variée et un écosystème très riche, le pays regorge de ressources naturelles et minières encore très peu exploitées<sup>195</sup>.

---

<sup>192</sup> Abebderahman Dadi, *Tchad, l'Etat retrouvé*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 207

<sup>193</sup> Le Tchad fut pendant des siècles une zone de contact entre les Arabes d'Afrique du Nord et les populations de l'Afrique noire. Il a connu une histoire agitée, marquée par des luttes ethniques et religieuses. Au royaume du Kanem qui prend son essor au XI<sup>e</sup> siècle et dont la conversion de ses souverains répandit l'islam dans toute la sous-région, succèdent des royaumes tels que ceux du Ouaddaï au XIV<sup>e</sup> siècle et du Baguirmi au XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>194</sup> DNAT, Cabot Jean "La culture du coton au Tchad", *Annale de géographie*, volume 66, numéro 358, pp.499-508, CAOM, cote 194, novembre-décembre 1967.

<sup>195</sup> Il s'agit principalement de l'or, l'uranium, le pétrole, le tungstène, le fer, les cours d'eaux poissonneux, des sites écotouristiques, etc.).

L'économie de base du pays est constituée autour de l'agriculture et de l'élevage, qui occupent plus de 75% de la population. Jusqu'à une date récente, ces deux secteurs constituaient la matrice essentielle de l'économie nationale bâtie autour de la culture du coton et de l'exportation de la viande sur pied ou de chair. Ces deux secteurs subissent maintenant des aléas, à cause, de l'appauvrissement des sols, de l'extension des espaces cultureux, entraînant la réduction du pâturage et de couloirs de passage de bétail<sup>196</sup>. L'exode rural vers les villes est toujours en croissance. Le secteur de culture de rente est parfois délaissé au profit d'autres activités comme l'orpillage, le ramassage de gomme arabique, etc. Tout ceci entretient une situation conflictogène entre agriculteurs et éleveurs, si l'on y ajoute un déficit de management administratif et politique.

Cette répartition des ressources naturelles est disproportionnelle au Tchad. La plupart des ressources naturelles, telles que : le pétrole, le coton et l'huile étaient basées dans le Sud du pays. La société du Nord a vécu dans la stagnation et son économie a peu évolué. Le Sud au contraire, attiré par les délices du monde moderne, a bouleversé ses structures et s'est propulsé vers le commerce. Le Sud fut alors tenté par l'hégémonie qu'il estimait justifiée par ses efforts pour aller de l'avant. On parle dès lors de "Tchad utile"<sup>197</sup>. C'est cette inégalité des ressources qui explique en partie les disparités socioculturelles au Tchad.

### **C-Les disparités socio-culturelles au Tchad : engrenage à une déflagration perpétuelle**

Comme nous l'avons montré plus haut, ce sont les dissemblances à tous les paliers de la vie qui vont davantage enflammer les différents protagonistes des crises tchadiennes. Au rang de ces paliers, on peut mentionner l'école, la langue et la religion.

#### **1- Un État au cahier coûteux mais à la gâchette facile**

Une analyse rétrospective laisse voir le Tchad est devenu une colonie française en 1920, après sa séparation de l'AEF en 1910. Le colonisateur installé dans ce pays s'intéressa d'abord aux régions septentrionales. C'est là-bas que fut créé les premières écoles : Fort-Lamy en 1921 et Abéché en 1923<sup>198</sup>. Les premiers fonctionnaires tchadiens furent musulmans : Hanoun Othman et

---

<sup>196</sup>DNAT, La culture vivrière du mil et le problème de l'alimentation dans le delta du Chari (Tchad), médecine tropicale, numéro 3, pp.278-288, 1971.

<sup>197</sup>Expression consacrée par les journalistes qui ont conclu qu'il y avait désormais des Tchadiens soucieux et travailleur dans un pays où les habitants sont réputés paresseux. Elle s'adresse aux préfectures du Mayo Kebbi, Tandjilé, Logone Occidentale et Moyen-Chari, rassemblant l'ensemble des activités industrielles liées à la culture du coton.

<sup>198</sup>Allmahi Oumar, *Tchad : De la colonisation à l'indépendance (1894-1960)*, Le Caire, Organisation générale du livre, 1982, p.86.

Béahir Sow<sup>199</sup>. Cependant vers 1945, on s'aperçut que le Nord boudait l'école française où l'on n'enseignait ni l'arabe, ni le coran et où les filles et les garçons se côtoyaient<sup>200</sup>. Au Sud au contraire, la scolarisation en français remporta un vif succès. Les écoles primaires s'y emplirent vite, puis les collèges. À long terme, il en résulta que la fonction publique fut constituée surtout après la loi-cadre de 1956, grâce aux concours ouverts aux diplômés, dont 80% à 90% était d'agents provenant du Sud<sup>201</sup>.

La disparité au niveau de la politique scolaire est assez perceptible avec le cas du BET<sup>202</sup>. Il constitue globalement ce qui fut appelé Tchad jusqu'à 1935 au moins. Il fait partie des régions les mieux étudiées du Tchad et ayant suscité une certaine inclinaison coloniale. Cette région est aussi celle qui n'a pas beaucoup subi des modifications structurelles par le fait colonial. Les habitudes sociales ont été maintenues, la colonisation ne se souciant que de sa légitimation en s'accommodant les communautés. En dehors des territoires se situant autour de Biltine où un effort de scolarisation a été opéré, l'on note partout un état d'illettrisme notoire.

## **2- Les rivalités ethniques et religieuses au service des régimes militaires**

Les deux blocs du pays ont des habitudes distinctes. Par exemple au Sud, on avait un peuple à la fois chrétien et animiste, alors qu'au Nord vivaient des populations musulmanes et peu scolarisés. La diversité linguistique est l'une des caractéristiques de ce peuple. On y dénombre plus de 130 langues réparties en trois grandes familles linguistiques. Seules 18 des 130 langues sont parlées par 50 000 locuteurs ou plus. Dès lors, la religion et la langue qui constituent habituellement des facteurs d'unité nationale, ont échoué ici.

Le Tchad semble retenir l'attention, particulièrement par ses guerres et conflits internes interminables, le plus souvent à une dynamique culturelle et identitaire synthétisée dans un Nord musulman contre un Sud chrétien. Cette vision binaire des rapports sociaux, nourrie par nombre de publications et recherches, traduit en réalité une tendance à une solution de facilité, non seulement pour justifier une certaine domination d'une partie des communautés sur d'autres, mais surtout pour empêcher l'émergence d'une synergie d'action plus large et citoyenne.

---

<sup>199</sup> Mbaïosso Adoum, *L'Éducation au Tchad. Bilan, problèmes et perspectives*, Paris, Karthala, 1990, p.148.

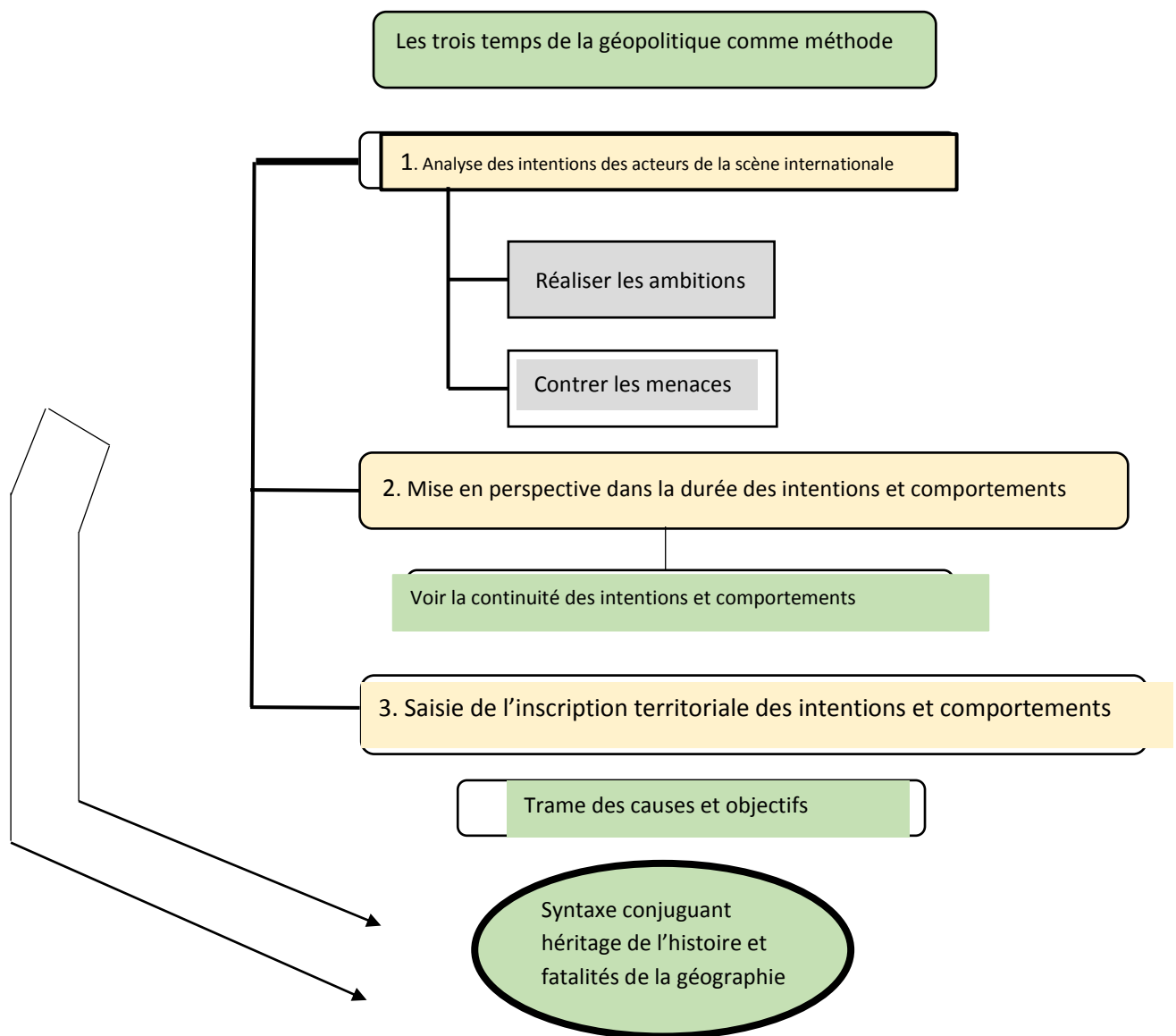
<sup>200</sup> C. Ardit., "Les conséquences du refus de l'école chez les populations musulmanes du Tchad au XX<sup>ème</sup> siècle", *Journal des Africanistes*, Vol. 73, n°1, 2003, pp.7-22.

<sup>201</sup> C. Ardit., "Les conséquences du refus de l'école chez les populations", p.18.

<sup>202</sup> Le Borkou-Ennedi-Tibesti (BET) est une ancienne unité administrative du Tchad. Entre 2002 et 2008, le Borkou-Ennedi-Tibesti a été l'une des 18 régions du Tchad avec comme chef-lieu la ville de Faya-Largeau. En février 2008, la région du Borkou-Ennedi-Tibesti a été démembrée pour faire place à trois nouvelles régions: le Borkou, l'Ennedi et le Tibesti.

Pour rendre opératoire l'étude sur les guerres civiles, il est admis qu'un certain nombre d'étapes à franchir. F. Thual<sup>203</sup> propose une grille de lecture articulée dans un protocole de questions. Ainsi, pour cet auteur, chaque fois qu'il y a négociation, crise, tension, conflit, guerre, il faut se poser les questions suivantes : Qui veut quoi ? Pourquoi ? Comment ? A partir de ce protocole, est-il donc possible de décrire, comprendre et expliquer les heurts d'intérêts qui ont poussé au déclenchement des guerres civiles et au Tchad, et d'appréhender les enjeux géopolitiques et géostratégiques liés à l'implication des enfants soldats dans ces guerres ? La grille de lecture proposée par F. Thual est systématisée par le Professeur Tanguy de Wilde d'Estmael dans ce qu'il appelle "Les trois temps de la géopolitique comme méthode".

### Schéma 2: Les trois temps d'analyse des guerres et conflits



**Source:** Richard Rosecrance, *Action and Reaction in World Politics*. Boston, Little Brown, 1963, p.314.

<sup>203</sup> F. Thual, *Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité*, Paris, Ellipses, 1996, p.56

Cette systématisation a le mérite de clarifier les étapes principales d'un conflit. Cependant, si l'on scrute l'horizon méthodologique de la géopolitique, on s'aperçoit que la systématisation peut être améliorée par le rajout de quelques étapes essentielles, dont celles de l'identification des acteurs et l'examen des dispositifs mis en œuvre par ceux-ci pour réaliser leurs ambitions ou objectifs géopolitiques. Au Tchad, les forces armées et les groupes d'opposition armés ont utilisés des enfants face à la menace d'un conflit armé et au climat de violence généralisée dans la région. Les enfants soldats, surtout les garçons ont, pendant longtemps, continué d'être incités à rejoindre ces forces et ces groupes. Ils entrent dans la trame des causes et objectifs et permettent de comprendre la situation géopolitique. Ainsi, un pays qui commence à s'armer, un groupe terroriste qui pose des bombes et un Gouvernement qui signe un accord de défense ou un traité d'assistance militaire avec un autre pays, qui lui-même n'entretient pas de bons rapports avec le premier, font apparaître leurs intentions géopolitiques.

La crise domestique tchadienne s'est vue compliquée encore par l'existence de groupes ethniques qui se trouvent de part et d'autre de la frontière entre le Tchad et le Soudan<sup>204</sup>. Le déclenchement de la guerre du Darfour et l'entrée du Tchad dans le cercle des pays producteurs de pétrole en d'octobre de la même année vont, contribuer à exacerber la crise interne.

A la fin de ce chapitre, quelques constats méritent d'être faits. Les dissidences et insurrections armées ont jalonné l'histoire politique du Tchad de l'indépendance à nos jours<sup>205</sup>. Ainsi, depuis l'accession de ce pays à la souveraineté internationale le 11 août 1960, le recours à la violence armée comme moyen de contestation des pouvoirs en place est une donnée constante de la scène politique tchadienne. Pourtant, en théorie, le processus de démocratisation de la vie publique, amorcé au début des années 1990, devait mettre un terme à la logique de la violence politique, notamment la lutte armée comme instrument de conquête ou d'exercice du pouvoir. Paradoxalement, c'est à partir de cette date que le pays a connu les dissidences armées les plus

---

<sup>204</sup>De nombreux Zaghawa au Darfour ont été touchés par les violences perpétrées par le gouvernement soudanais et ses milices, et ont été accueillis à bras ouverts par le gouvernement de Ndjamenà lorsqu'ils ont commencé à chercher refuge au Tchad entre 2003 et 2004. Certains groupes armés soudanais et notamment le Mouvement pour la justice et l'égalité ont été autorisés à établir des bases arrière dans l'Est du Tchad. Au même moment, des groupes armés d'opposition tchadiens, dont les rangs avaient augmenté suite aux changements constitutionnels de 2005, ont bénéficié du soutien militaire du gouvernement de Khartoum et ont commencé à utiliser le Soudan comme base arrière pour lancer des attaques contre le gouvernement de Déby. La guerre par procuration entre le Tchad et le Soudan a éclaté en 2005, lorsque les groupes armés d'opposition tchadiens ont effectué un raid sur Adré, dans l'Est du Tchad. Les violences se sont encore intensifiées en février 2008, lorsque les groupes armés tchadiens soutenus par le gouvernement soudanais ont lancé une attaque contre l'ANT à Ndjamenà, alors que les groupes armés soudanais soutenus par le gouvernement tchadien organisaient en mai 2008 un raid sur Omdurman, une ville proche de Khartoum.

<sup>205</sup>Qu'il s'agisse des régimes des présidents François Tombalbaye (1960-1975), Félix Malloum (1975-1978), Lol Mahamat Choua (1979), Goukouni Weddeye (1980-1982), Hissein Habré (1982-1990), Idriss Déby (depuis 1990), chacun de ces dirigeants a été confronté aux groupes politico-armés.

importantes contre le régime en place<sup>206</sup>. Toutes ces dissidences armées, suivies dans certains cas de tentatives sérieuses de renversement du régime, se sont toujours terminées, soit par la liquidation physique des leaders, soit par des ralliements contre espèces sonnantes et trébuchantes, soit enfin par des accords de ralliement en échange de postes dans les institutions (l'Armée, le Gouvernement et la Fonction publique). Ces accords, souvent patronnés par des acteurs régionaux comme la Libye et le Soudan, n'ont jamais abouti à une vraie réconciliation nationale ; d'où "*la permanence du factionnalisme armé*"<sup>207</sup>.

Ce climat permanent d'insécurité et de délabrement de la vie politique va constituer du Tchad va constituer un bouilllon de culture pour développement phénomène des enfants soldats. C'est ainsi que par milliers des jeunes soldats ce sont fait enrôler aussi bien dans les forces gouvernementales que dans les bandes armées rebelles. Le chapitre qui suit se consacre essentiellement à l'examen des raisons qui justifient une présence si importante des enfants dans les différentes forces antagonistes au Tchad.

---

<sup>206</sup>Parmi ces dissidences armées, les plus significatives ont été celle attribuée à M. Maldoum Abbas, alors vice-président du MPS, en octobre 1991 qui conduit au massacre de nombreux civils Hadjarai dans le Guéra; celle de M. Moïse Kette, en février 1992 qui exprime la frustration des officiers sudistes maltraités par leurs collègues Zaghawa et Gorane, cette dernière révolte débouche sur une tentative d'insurrection ; celle d'Abbas Kotty, en juin 1992 qui traduit l'aiguïsement des rivalités entre Bideyat et Kobé, au sein des Zaghawa et aussi les limites de l'influence libyenne); celle de M. Youssouf Togoïmi, en octobre 1998, qui s'est terminée pratiquement avec la mort de ce dernier le 25 septembre 2002

<sup>207</sup>International Crisis Group (ICG), "Tchad: vers le retour de la guerre", Rapport Afrique n°111, 1<sup>er</sup> juin 2006, pp.4-5.



## CHAPITRE II : ENRÔLEMENT ET DESTABILISATION DU TCHAD PAR LES ENFANTS SOLDATS : 1979-2015

Les conflits armés au Tchad contemporains, marqués par des attaques sanglantes et sans pitié, ont accablé de manière croissante les populations civiles et plus particulièrement les enfants. L'on a pu voir des images désolantes d'enfants, donnant lieu à des blessures physiques et psychologiques. Sur le visage de ceux-ci on a pu lire la peur et le désespoir<sup>1</sup>. Il existe au Tchad un schéma ancien et bien établi de recrutement et d'utilisation d'enfants par toutes les parties en conflit. Parmi elles se trouvent l'ANT, les groupes armés tchadiens ou soudanais affiliés à un gouvernement, ainsi que les nombreux groupes armés d'opposition tchadiens.

Bien que la complexité du réseau constitué par les groupes armés au Tchad, qui se divisent et fusionnent régulièrement, fasse qu'il soit difficile d'identifier les différentes forces et la tendance de chacune à recruter et à utiliser des enfants, des sources<sup>2</sup> révèlent qu'au moins 20 entités armées opérant ou ayant opéré au Tchad au cours des vingt dernières années ont compté des enfants dans leurs rangs.

Le recrutement et l'utilisation d'enfants par des groupes armés, qui étaient déjà des pratiques courantes au Tchad, ont pris des proportions inquiétantes lorsque le conflit armé et les violations généralisées des droits humains ont gagné ce pays ces quarante dernières années. Même si les chiffres exacts sont inconnus, il est notoire que le recrutement et l'utilisation des moins de 18 ans au Tchad a été d'une ampleur considérable. Selon les chiffres présentés par l'Organisation des Nations Unies en 2007, entre 7 000 et 10 000 enfants pourraient avoir été utilisés en tant que combattants ou associés à des groupes d'opposition armés tchadiens ou soudanais ou à l'armée tchadienne<sup>3</sup>. Environ 80% des enfants soldats sont associés à des groupes armés et 20% à l'armée tchadienne, selon diverses sources<sup>4</sup>. Quelle rationalité<sup>5</sup> peut guider

---

<sup>1</sup>L'intérêt pour les enfants combattants s'est accru en suivant des documentaires sur le Tchad. Des interrogations importantes se sont posées pour comprendre les motivations de la présence d'un grand nombre d'enfants au sein des groupes qui s'affrontaient. Rechercher et écrire sur un sujet tel que les enfants combattants sont certes des composantes d'une expérience choquante. Côtayer, observer et connaître ces enfants fait naître un sentiment de révolte et provoque une nécessité d'action.

<sup>2</sup>M. Debos., "Fluid Loyalties in a Regional Crisis: Chadian 'Ex-Liberators' in the Central African Republic" *African Affairs* n°107/427, 13 mars 2008, page 235, voir aussi R. Lemarchand, "Où va le Tchad?", *Afrique contemporaine*, no. 215, 2005, pages 121-122.

<sup>3</sup>Groupe de travail du Conseil de sécurité de l'ONU sur "les enfants et les conflits armés", Conclusions concernant "les enfants et les conflits armés au Tchad", S/AC.51/2007/16, 24 septembre 2007; Rapport du secrétaire général de l'ONU sur "les enfants et le conflit armé au Tchad", S/2007/400, 3 juillet 2007, p.7; entretiens réalisés par Amnesty International avec différents organes de l'ONU au Tchad, mars et juin 2010.

<sup>4</sup>Rapport du secrétaire général de l'ONU, "Les enfants et les conflits armés", A/64/742-S/2010/181, 13 avril 2010, p.18 et 19; entretiens réalisés par Amnesty International avec des enfants soldats démobilisés, des représentants des autorités tchadiennes et des travailleurs humanitaires à Ndjamena et dans l'Est du Tchad, mai 2009 et mars, mai et juin 2010.

<sup>5</sup>Il ne s'agit pas de défendre cette position, mais plutôt d'analyser et montrer comment, les seigneurs de la guerre et autres chefs rebelles de même que l'Armée Nationale Tchadienne justifient l'utilisation et la participation des enfants dans les conflits armés.

l'action des parties en conflit. Il faut donc dépeindre le portrait de ces enfants combattants afin de mieux comprendre d'où ils viennent et d'examiner les raisons qui incitent les chefs de guerre à les enrégimenter.

## **I- LES RAISONS MILITAIRES ET TECHNOLOGIQUES DU RECRUTEMENT D'ENFANT SOLDAT AU TCHAD**

Les changements extrêmes dans la conduite des hostilités au Tchad depuis le milieu du siècle dernier et l'émergence de nouvelles forces, parties aux conflits, ne sont pas étrangers au phénomène d'enfants combattants<sup>6</sup>. À l'observation, les conflits tchado-tchadiens font état de l'importance du facteur militaire et technologique comme des éléments motivant l'entrée en conflit de nombreux mineurs. À la suite de Vincent Ntuda Ebode<sup>7</sup>, nous pensons que l'apparition des conflits d'un genre nouveau qualifiés de conflits post-bipolaires, le développement et la dissémination des armes légères et portatives de petit calibre, les caractéristiques propres aux enfants, peuvent justifier la prolifération des enfants soldats dans les conflits interne au Tchad.

### **A- Les frontières incertaines de la guerre et de la paix: les enfants soldat et l'apparition d'un conflit d'un genre nouveau<sup>8</sup>**

Une longue période de guerre n'est pas synonyme d'usage de personnes de tous âges dans les forces armées et les groupes politico-militaires, c'est le cas de la Bosnie-Herzégovine. En dépit du fait que des milliers de disparitions n'ont pas toujours été élucidées et que les autorités en place coopèrent difficilement avec toute forme d'enquête extérieure, aucune information ne fait état de la présence d'enfants de moins de 18 ans dans les rangs des armées<sup>9</sup>. Toutefois, il faut souligner que la longue durée des guerres civiles tchadiennes et la multiplication des enjeux, tout en enlisant la situation sociale au Tchad, font accentuer l'entrée massive des enfants dans les conflits.

---

<sup>6</sup>Il est laborieux d'obtenir des données fiables au sujet des enfants combattants au Tchad dans la mesure où les groupes armés, toute allégeance et structure confondues, nient l'utilisation d'enfants dans leurs rangs, surtout lorsqu'on considère que son usage est condamné par la communauté internationale. La Convention n°182 de l'Organisation Internationale du Travail considère, en effet, que la nature dangereuse du métier militaire rend celui-ci automatiquement illégal lorsqu'il est effectué par des enfants.

<sup>7</sup>J. V. Ntuda Ebodé., "Les enfants soldats dans les crises africaines: entre logique militaire et stratégies politiques", dans *Guerres mondiales et conflits contemporains* 2006, N°222, pp.111 à 119.

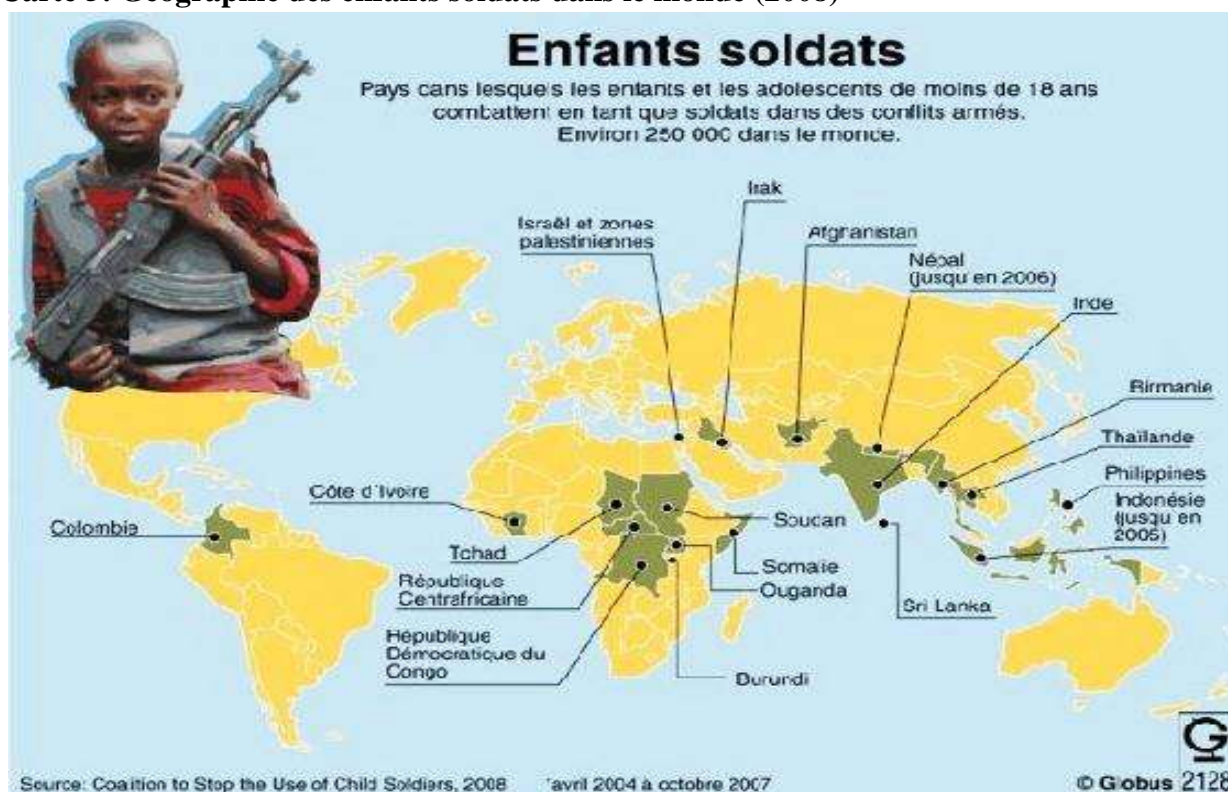
<sup>8</sup>Cette caractérisation des conflits est de l'universitaire Joseph Vincent Ntuda Ebodé, "Les enfants soldats dans les crises africaines, P.113. Pour plus de détail sur les particularités des conflits internes du Tchad, se reporter au Rapport Afrique de Crisis Group N°111, *Tchad: Vers le retour de la guerre?*, 1<sup>er</sup> juin 2006. Lire également Robert Buijtenhuijs, "Chad in the age of the warlords", *History of Central Africa. The contemporary year since 1960*, New York, 1998, pp. 21-42.

<sup>9</sup>Conformément aux réformes relatives à la défense, l'âge minimum du recrutement volontaire a été relevé à 18 ans. Il n'existe donc pas de corrélation ou de lien systématique entre les situations d'instabilité et l'usage d'enfants dans les conflits armés. Un pays ayant été longtemps en guerre n'est pas forcément un pays ayant fait usage de toutes les tranches d'âge de sa population, y compris les enfants mineurs.

## 1-Des guerres civiles tchadiennes aux motivations particulières et pléthoriques

La nécessité d'historiciser et de contextualiser la guerre a été maintes fois soulignée en sciences sociales, notamment dans le champ des études africaines. Déjà en 1986, Donald Crummey<sup>10</sup> annonçait que le défi était de considérer la violence dans son ancrage social, de saisir les racines des conflits et de comprendre comment et pourquoi les gens ont recours à la violence. Un peu plus de dix ans plus tard, l'ouvrage dirigé par Christopher Clapham, *African guerrillas*, invitait à prendre en compte les blocages politiques qui alimentent les dissensions armées et ouvrait de nouvelles perspectives comparatives pour une sociologie des mouvements irréguliers<sup>11</sup>.

### Carte 5: Géographie des enfants soldats dans le monde (2008)



Source: Coalition to stop the use of child soldiers<sup>12</sup>, 2008

Cette carte issue du rapport annuel de "Child Soldiers International" présente la situation globale des enfants impliqués dans les conflits armés dans le monde. Le cas du Tchad est bien perceptible sur la carte. Cette carte suggère donc que les programmes DDR qui ont été mis sur pied au Tchad dès 2007 n'ont pas à coup sûr réussi à empêcher l'entrée des enfants dans les

<sup>10</sup>D. Crummey., (dir), *Banditry, Rebellion and Social Protest in Africa*, Londres, James Currey, Portsmouth, Heinemann, 1986, p. 2.

<sup>11</sup> C. Clapham Christopher (dir.), *African Guerrillas*, Londres, James Currey, 1998.

<sup>12</sup>Child Soldiers International, anciennement connu sous le nom de Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, était une organisation non gouvernementale basée à Londres qui travaillait pour mettre fin à l'utilisation et à l'exploitation militaire des enfants dans le monde. L'organisation cherche à atteindre son objectif en plaidant pour des mécanismes de prévention durables pour empêcher les enfants soldats; rechercher la libération et la réinsertion des enfants recrutés ou utilisés dans les hostilités; contribuer à obtenir réparation et à soulager les besoins de ces enfants; effectuer des recherches et un suivi sur les questions ci-dessus; et soutenir les organisations non gouvernementales (ONG) locales et nationales travaillant avec et pour les enfants dans les régions touchées.

guerres. Plus interpellatif est la guerre civile de 2008 qui a sûrement été l'occasion pour les différents protagonistes de remobiliser les jeunes combattants.

Le présent travail, qui s'inspire de cette littérature et de ses développements récents<sup>13</sup>, accorde une importance particulière au poids des routines sociales qui influent sur la conduite des guerres en favorisant, par sa nature, une forte entrée des enfants soldats dans les champs des opérations militaires.

La spécificité des guerres civiles tchadiennes tient donc à la nature des guerres post-guerre froide. En effet, depuis la deuxième guerre mondiale, la nature des conflits a changé au point que la guerre classique entre les États fait aujourd'hui figure d'exception. Sur la soixantaine des conflits des dernières années, seule une dizaine a opposé les troupes régulières de deux États souverains<sup>14</sup>. Tous les autres affrontements peuvent être grossièrement qualifiés de conflits internes<sup>15</sup>. Les guerres de lignes ont disparu et les hostilités se sont infiltrées dans les puits, les écoles, les hôpitaux, les communautés, les maisons, comme le constate Olara Otunnu<sup>16</sup>, Représentant Spécial du Secrétaire Général pour les enfants et les conflits armés :

I grew up in a society where the concept of lapir was very strong. Lapir denotes the cleanliness and weight of one's daim. [...] Before declaring the war, the elders would carefully examine their lapir - to be sure that their community had a deep and well-founded grievance against the other side. [...] Strict injunctions would be issued to regulate the actual conduct of the war. You did not attack children, women or the elderly; you did not destroy crops or livestock. [...] But today, to paraphrase the poet W.B. Yeats, things have fallen apart, the moral center is no longer holding. In so many conflicts today, anything goes. Children, women, the elderly, crops, livestock - all have become fair game in the single minded struggle for power, in an attempt not just to prevail but to humiliate, not simply to subdue but to annihilate the "enemy community" altogether. This is the phenomenon of the total war<sup>17</sup>.

L'analyse que suggère ce point de vue consiste à cerner que faire la guerre repose sur plusieurs principes. On parle dans ce cas du droit de la guerre<sup>18</sup>. Le principe étant que la nation qui veut faire la guerre doit déclarer le point sur lequel porte le différend et formuler ses revendications. Elle doit accepter la médiation d'une tierce nation pour éviter le conflit armé. Elle doit déclarer la guerre et donner un ultimatum avant de commencer une attaque, respecter les ambassadeurs, respecter les trêves et les lieux d'asiles, ne pas nuire plus qu'il n'est nécessaire.

Deux injonctions fondamentales découlent de ce dernier principe : la distinction entre populations civiles et combattants et le principe de proportionnalité, c'est-à-dire ne recourir qu'à

<sup>13</sup> P. Richards., (dir.), *No Peace, no War. An Anthropology of Contemporary Armed Conflicts*, Oxford, James Currey, Athens, Ohio University Press, 2005.

<sup>14</sup> La Guerre de Slovaquie entre Slovaquie et Yougoslavie, la guerre du Cenepa entre Pérou et l'Équateur, le Conflit de Kargil entre l'Inde et le Pakistan, Conflit israélo-libanais entre la Liban et Israël, la Rébellion touarègue entre le Mali et le Niger, la guerre Djibouti-érythréenne entre Érythrée et Djibouti, Deuxième guerre d'Ossétie du Sud entre Abkhazie et Ossétie du Sud..

<sup>15</sup> M. Schmitz., *La guerre. Enfants admis*, Bruxelles, Editions Complexe, 2001, p.25.

<sup>16</sup> M. Otunnu a été le premier à occuper le poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et s'est acquitté de ses tâches de 1997 à 2005. Madame Radhika Coomaraswamy lui succède depuis février 2006.

<sup>17</sup> Cité par P.W. Singer dans *Children at war* New York, Pantheon Books, 2005, p. 11.

<sup>18</sup> Le droit international des conflits armés recouvre trois branches : le droit de la guerre ou droit de La Haye; le droit international humanitaire ou droit de Genève et le droit de la maîtrise des armements.

des violences et des moyens de violence proportionnés aux objectifs qui sont ceux d'un conflit armé particulier. La première injonction a pour conséquence l'interdiction du meurtre des femmes et des enfants, voire de soldats ne portant pas les armes. La seconde injonction implique d'éviter de tuer inutilement des soldats, de détruire inutilement des ressources, une fois l'objectif de la guerre atteint, et de n'employer que des armes adaptées à ce que requiert l'objectif de guerre.

En somme, la guerre n'est pas un acte de sauvagerie, elle ne doit pas donner lieu à des cruautés sans raison, à des actes de violence inutiles. Tout n'est pas permis, même si la guerre sort du cours ordinaire du gouvernement, car elle relève d'un objectif politique que s'est donné la puissance gouvernante. Enfin, en cas de succès, il faut s'en tenir aux buts de guerre, traiter avec l'ennemi et accepter la paix lorsqu'on a obtenu satisfaction. Pourtant on assiste au Tchad à un bouleversement radical des formes traditionnelles de la guerre, dans la mesure où les fronts, les campagnes, l'organisation, les tactiques et les uniformes se diversifient. Vincent Ntuda Ebode affirme en substance que "Le caractère nouveau de ces conflits est manifeste à trois principaux niveaux: l'estompement des formes de la guerre, la privatisation des conflits et la multiplication des enjeux"<sup>19</sup>.

Ce phénomène de guerre globale ou totale rend de plus en plus ardue la distinction entre les combattants et les civils. Pour reproduire la tristement célèbre statistique, la proportion des victimes civiles frôle aujourd'hui 90% alors qu'elle constituait 48% lors de la deuxième guerre mondiale et 5% lors de la première guerre mondiale<sup>20</sup>. Les innocents sont désormais attaqués et tués de manière ciblée et la terreur à leur égard est devenue une stratégie de guerre.

Les batailles sont alors remplacées par les embuscades, pendant que les actes terroristes, les bombardements et les massacres se transforment en mode de combat<sup>21</sup>. En fait depuis la fin de la guerre froide, c'est à une véritable transformation des conflits qu'on semble assister. Ceux-ci admettent désormais des acteurs principaux non plus les États représentés par leurs soldats, mais des acteurs para-étatiques, où les civils, dont les enfants ne constituent qu'une variante, jouent un rôle déterminant. On s'achemine ainsi vers la privatisation des conflits.

Celle-ci tient au fait que les guerres civiles tchadiennes ont cessé d'être l'affaire d'organisations professionnelles centralisées, répondant aux principes de la hiérarchie militaire et soumises à l'autorité civile. Au contraire, les combattants deviennent eux-mêmes des civils en armes, vaguement organisés en groupes plus ou moins disciplinés, relevant d'autorités locales ou seigneurs de la guerre, et menant des opérations à leur propre compte. Les conflits dans ce sens se dispersent en fonction de leur privatisation. La guerre ne préside plus à un processus de

---

<sup>19</sup>J. V. Ntuda Ebode., "Les enfants soldats dans les crises africaines: entre logique militaire et stratégies politiques".

<sup>20</sup>D. Keen., "War and Peace: What's the difference?", *International Peacekeeping*, vol. 7, n°4, 2000, pp.1-22.

<sup>21</sup>J. V Ntuda Ebode., "Les enfants soldats dans les crises africaines: entre logique militaire et stratégies politiques", *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2006/2 n°222, p.114.

mobilisation massive orchestré par un gouvernement. Dans ce flou généralisé, les groupes d'opposition et divers seigneurs de guerres tchadiens lèvent des armées sans ménagement. Comme le relève Michel Schmitz<sup>22</sup>, la fascination pour la vie militaire, l'uniforme, le prestige font pousser de milliers d'enfants à rejoindre ces armées.

## **2- La multiplication des enjeux des guerres civiles à répétition au Tchad**

L'étude minutieuse des différentes guerres civiles tchadiennes laisse percevoir que la guerre a cessé d'être une lutte politique pour se transformer en un mode de vie qui se perpétue d'elle-même au point de prendre une forme endémique. On assiste plutôt à un accroissement de la violence et à une démassification des conflits sans véritable enjeu identifiable<sup>23</sup>. Entre la conquête du pouvoir, le contrôle d'un territoire, l'accès aux ressources, la recherche de la reconnaissance d'une cause ou le profit personnel, il devient difficile de savoir au nom de quoi a lieu ce conflit. Pendant ces guerres interminables aux enjeux multiples, de nombreux soldats ont perdu la vie. Dans ce contexte, l'armée gouvernementale et les groupes d'oppositions armées se trouvent en train de recruter les enfants pour continuer la guerre.

Il est important de faire savoir qu'une étude des mobiles de l'implication guerrière des enfants dans les conflits au Tchad suppose non seulement de resituer l'affrontement armé dans son contexte, mais aussi d'interroger les causes des conflits et les frontières entre la guerre et la paix comme alternative de fin de conflit. Pour Roland Marchal "La paix et la guerre ne sont pas deux points extrêmes d'un spectre de situations politiques, mais plutôt des moments de cristallisation de logiques sociales dans un système non linéaire"<sup>24</sup>. Il s'agit bien évidemment de s'interroger sur l'environnement qui favorise le "passage à l'acte" et le "basculé dans la guerre"<sup>25</sup>. Il est vrai que l'entrée des enfants soldats en guerre opère une rupture ; elle déplace les frontières des labellisations des actes criminels et politiques, et elle légitime certains discours et comportements violents. Le début d'un conflit ne marque cependant pas un plongeon dans un univers hobbesien de guerre de tous contre tous.

La plupart des études sur le Tchad regorgent de ces brefs récits évoquant un lointain conflit, bien évidemment tribal. En quelques lignes ou quelques secondes, un champ lexical convenu est censé provoquer une réaction quasi-pavlovienne de pitié et de résignation chez les lecteurs : génocide, purification ethnique, crise humanitaire, haines tribales, division Nord-Sud.

La petite note d'espoir étant l'appel d'une entité nommée Communauté internationale aux parties à trouver une solution politique au conflit. Certes, les maux cités ci-dessus ne sont

---

<sup>22</sup> M. Schmitz., *La guerre. Enfants admis*, p.65.

<sup>23</sup> D. Bigo, "Guerres, conflits transnationaux et territoires", *Cultures et conflits*, vol. XXI-XXII, printemps-été 1996, p.18.

<sup>24</sup> Marchal Roland., "Les frontières de la paix et de la guerre", *Politix*, vol. 15, n°58, 2002, p. 40. Sur cette question, voir également Keen David, "War and Peace: What's the difference?", *International Peacekeeping*, vol. 7, n°4, 2000, p.1-22.

<sup>25</sup> J. Sémelin, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Le Seuil, 2005.

pas étrangers au conflit interne au Tchad, mais ils sont davantage les effets de problèmes, plus que de questions, de plus en plus complexes.

Les guerres civiles au Tchad sont corollaire, les enfants soldats ne relèvent pas de la pure désorganisation ou de la perte de sens, mais bien au contraire des modes spécifiques de surgissement et de mise en forme du social<sup>26</sup>. La vie en guerre peut devenir pour certains groupes armés et les enfants soldats un "projet social"<sup>27</sup> que l'on peut étudier avec les outils les plus classiques des sciences sociales. Pour penser l'ordinaire de la violence, il faut ensuite se déprendre de l'idée que la paix et la non-violence seraient la condition ou la situation sociale par défaut<sup>28</sup>. Les formes structurales de la violence, qui sont à l'œuvre dans les procédures les plus ordinaires, ne sont pas étrangères aux violences de guerre. Elles sont au contraire cruciales pour comprendre l'explosion des violences les plus spectaculaires<sup>29</sup>. Les violences structurales et politiques sont liées aux violences ordinaires. À propos du bassin du lac Tchad<sup>30</sup>, Janet Roitman<sup>31</sup> insiste sur l'historicité des pratiques de razzias pour comprendre les problématiques contemporaines des modes violents d'accumulation. Elle montre comment le butin peut devenir une forme illégale, mais licite de la richesse.

Il est donc nécessaire d'avoir une grille de lecture qui ne tient pas compte de la transformation des guerres civiles tchadiennes depuis la fin de la guerre froide. Les différentes crises internes dans ce pays tendent à devenir les catalyseurs régionaux de conflits impliquant une multitude d'acteurs étatiques et non étatiques. Cette mutation rend difficile la résolution de ces conflits et exige une remise en question des modes d'intervention de la Communauté internationale et des communautés régionales ou sous régionales.

Si la prise de l'arme par le jeune soldat est à la fois une cause et une conséquence des guerres, il ne peut être réduit à l'une ou l'autre. Il est certain que le recrutement volontaire ou forcé s'accélère en temps de guerre et que le métier des armes n'aurait pas connu le même développement sans les conflits qui ont marqué l'histoire du Tchad. Il est aussi avéré que la

---

<sup>26</sup> G. Bataillon, "Analyser le chaos", *Cultures et Conflits*, n°24-25, hiver 1996-printemps 1997, p.3. Cette posture rejoint celle de Michel Dobry qui a renouvelé l'analyse des crises politiques en réfutant l'idée selon laquelle l'interprétation de ces phénomènes doit passer par la recherche de facteurs, de variables ou de configurations causales radicalement différents de ceux mobilisés pour la compréhension de conjonctures plus routinières. *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la FNSP, 1986

<sup>27</sup> C. Geffray, *La cause des armes au Mozambique*, Paris, Karthala, Collection «les Afriques », 1990, p.166.

<sup>28</sup> P. Richards., "New War: an Ethnographic Approach", p.1-21.

<sup>29</sup> M. Ferme, "The Violence of Numbers. Consensus, Competition, and the Negotiation of disputes in Sierra Leone", *Cahiers d'études africaines*, vol.38, n°150-152, 1998, p.555-580

<sup>30</sup> Le bassin du lac Tchad recouvre une zone aux contours flous qui comprend le Nord Cameroun, le Nord de la Centrafrique, le sud-est du Nigeria et l'ouest du Tchad. Janet Roitman ne cherche pas à définir une fois pour toutes ses frontières, elle tente plutôt 'de décrire, de délimiter et d'analyser les différents vecteurs qui, aujourd'hui, constituent le bassin du lac Tchad, sans a priori sur leur situation géographique et leur origine. Lire à ce sujet "Les recompositions du bassin du lac Tchad", *Politique africaine*, n°94, juin 2004, p.8.

<sup>31</sup> J. Roitman., *Fiscal Disobedience. An Anthropology of Economic Regulation in Central Africa*, Princeton, Princeton University Press, 2005.

spécialisation d'une partie de la jeunesse masculine dans le maniement des armes facilite le travail de mobilisation des chefs de guerre et rend les guerres plus dangereuses. L'analyse ne peut cependant s'arrêter au simple constat que le métier des armes fait la guerre qui, elle aussi fait le métier des armes. La question de la violence de ces derniers et de la mutabilité de leur action a été traitée par Saïbou Issa<sup>32</sup> pour le bassin du lac Tchad.

Les conflits tchadiens sont le produit de l'enchevêtrement entre des causes structurelles et des éléments conjoncturels<sup>33</sup>, qui contribuent à leur donner de l'intensité. Les deux causes structurelles identifiées ici sont un héritage de la colonisation. Elles sont : la distribution du pouvoir et l'attention portée aux différences ethniques comme mode de mobilisation. Les éléments conjoncturels sont les ingérences extérieures, le rôle des matières premières dans les conflits et l'absence de victoire militaire<sup>34</sup>. Cette analyse doit être faite pour dégager les raisons de la persistance des conflits, afin de proposer des pistes pour que la résolution des crises s'extirpe des sentiers battus dans lesquels elle s'est embourbée.

## **B- Les armes légères et de petit calibre, engins de déstabilisation du Tchad**

Plusieurs facteurs expliquent la prolifération et la circulation des armes dans la sous-région Afrique Centrale<sup>35</sup>. L'amélioration des industries militaires dans ce domaine et la dissémination des ALPC peuvent être cités parmi les éléments militaires qui font encourager l'entrée des mineurs tchadiens dans les guerres civiles qu'a connu ce pays<sup>36</sup>.

### **1-Les armes légères et de petit calibre, un concept polysemique**

L'importance du problème de la dissémination des ALPC<sup>37</sup> se mesure à la difficulté de donner une définition précise à ces armes. Peut-on considérer qu'un fusil d'assaut, un lance-roquettes et une épée sont des armes de la même catégorie ? Plusieurs définitions existent au niveau international, mais les critères utilisés ne sont pas toujours identiques. La définition

---

<sup>32</sup> I. Saïbou., *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010

<sup>33</sup>[https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2009/12/11\\_Bedzigui\\_Afrique.pdf](https://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2009/12/11_Bedzigui_Afrique.pdf), consulté le 23 Septembre 2020.

<sup>34</sup>Cf. Ali kore Aboubakar, "La Socialisation politique au Tchad, 1960-1997", Mémoire de Maîtrise en sociologie, Faculté des sciences sociales appliquées, Université du Fatah, Tripoli, Libye, 1998.

<sup>35</sup>Il s'agit des facteurs socio-politiques, les conflits armés, les mouvements de réfugiés et le commerce international incontrôlé des armes. Favorisent également la circulation illicite et anarchique des ALPC dans la sous-région: l'absence d'une norme internationale coercitive sur les ALPC, la réglementation mitigée de certaines armes telle que la kalachnikov (AK-47), l'absence d'un instrument fiable sur la traçabilité et le marquage des ALPC et enfin les caractéristiques physiques mêmes de ces armes.

<sup>36</sup>M.Alima Owona., "La prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique Centrale: Etude du phénomène et analyse critique des mécanismes de contrôle de ces armes", Mémoire de Master en Stratégie, défense, sécurité et gestion des conflits et catastrophes, Université de Yaoundé II, 2008.

<sup>37</sup>Comme armes légères, on peut citer: les mitrailleuses lourdes, les lance- grenades portatifs, amovibles ou montés, les canons anti-aériens portatifs, les canons anti-chars portatifs, les fusils sans recul, les lance-missiles, les lance-roquettes antichars portatifs. Pour ce qui est des armes de petit calibre, on a les mitraillettes, les fusils d'assaut, les mitrailleuses légères dont les FAL Belges, les G3 allemands, la mitraillette israélienne UZI et surtout l'AK 47 arme légère russe la plus répandue et la plus utilisée dans les conflits armés.



d'arme légère et de petit calibre adoptée par les Nations Unies fut établie par un groupe d'experts gouvernementaux en 1997<sup>38</sup>. Elle rassemble toute arme comprise entre les armes blanches, c'est-à-dire les couteaux, les machettes, les sabres et les armes à feu de calibre inférieur à 100mm et ne comprend essentiellement que les armes conçues et fabriquées spécifiquement pour un usage de type militaire<sup>39</sup>. De façon précise, il s'agit de toute arme pouvant être portée par un individu ou un véhicule léger dont la maintenance exige peu de moyens et dont l'utilisation ne nécessite aucune formation spéciale<sup>40</sup>.

**Photo 1: Armes légères et de petits calibres**



**Source :** M. Debos., *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerre*, Paris, Karthala, Les Afriques. 2013, 46.

Cette questionne qu'en aux raisons la disponibilité et de sa forte mobilité des ALPC. A ce propos, la Ligue Internationale pour les Droits des Enfants (LIDE) dont le siège est à Lomé au Togo soutien que "la circulation anarchique des armes légères et de petit calibre en Afrique constitue l'une des sources de nombreuses guerres et foyers de tension sur le continent surtout en Afrique de l'Ouest"<sup>41</sup>. Cela veut dire que la circulation des ALPC favorise et prolonge les conflits fratricides depuis les années 1960 jusqu'à ce jour. A ce sujet, l'ex-Président malien Alpha Omar Konaré déclare :

<sup>38</sup> Rapport du Groupe d'Experts Gouvernementaux de l'ONU sur les armes légères A/52/298, 27 août 1997: [http://www.un.org/Depts/dda/FirstCom/s\\_Grepor\\_52/a52298.html](http://www.un.org/Depts/dda/FirstCom/s_Grepor_52/a52298.html). Consulté le 24 avril 2018 à 17h45.

<sup>39</sup> Cela signifie, en d'autres termes, que ce sont des armes fabriquées pour servir de moyens de guerre meurtriers. Cette notion, difficile à déterminer de manière univoque, laisse donc la porte entrouverte à des zones d'ombre. La distinction entre les armes conçues pour un usage civil (les armes de chasse ou de tir sportif) et celles typiquement militaires est, en effet, plutôt subtile.

<sup>40</sup> J. Ancelinla., "Lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en droit international", Thèse de Doctorat en Droit Public, Université de Bordeaux, 2014.

<sup>41</sup>T. T. Chigblo., "Vers l'émergence d'un régime juridique des armes légères et de petits calibres en droit international public", Mémoire de DEA en Droit International Public, Université Montpellier I, Faculté de droit et sciences politiques, année académique 2001-2002, p.34.

Des millions de victimes pour la plupart des civils, des populations déplacées avec leur cortège de larmes et de sueur. Le phénomène d'enfants soldats en passant par les phénomènes du terrorisme frontalier et du grand banditisme dans les centres urbains et les zones frontalières<sup>42</sup>.

On peut comprendre pourquoi depuis 1996, l'Afrique subsaharienne a été le théâtre de plus d'une vingtaine de conflits armés allant de l'Est à l'Ouest et du Centre au Sud. Selon Kofi Annan, Secrétaire Général de l'ONU, les différents conflits enregistrés en Afrique ont pour causes principales " l'utilisation accrue et la prolifération des mercenaires, des enfants soldats et des armes légères"<sup>43</sup>. La plupart des individus qui manipulent ces engins de mort ne sont pas des militaires de carrière, et ne reçoivent qu'une formation sommaire. Il s'agit des civils ayant reçu une formation sur le tas et qui ignorent ou se permettent de violer constamment les Droits de l'Homme et les principes du Droit International Humanitaire (DIH), comme c'est le cas au Tchad.

En plus d'être réduites en taille et en poids, ces armes présentent également la caractéristique de pouvoir être déplacées aisément par une ou plusieurs personnes, un animal de trait ou un véhicule léger. Plus en détail, elles se répartissent en trois catégories: les armes de petit calibre<sup>44</sup>, les armes légères<sup>45</sup> et les munitions et les explosifs<sup>46</sup>.

D'énormes quantités d'armes légères et de munitions<sup>47</sup> sont actuellement fabriquées dans de nombreuses usines disséminées à travers la planète, mais fortement concentrées dans les pays du Nord. Dans cette production sans cesse croissante et où les États-Unis figurent au peloton de tête à l'échelle mondiale, le continent africain occupe une place non négligeable avec ses industries naissantes, mais déjà très productives<sup>48</sup>. L'Afrique excelle aussi dans la fabrication artisanale des armes. Cette fabrication locale est d'une importance mineure, mais aggrave considérablement le phénomène de la circulation des armes. Ces armes circulent abondamment et de façon incontrôlée dans le monde et en particulier dans la sous-région Afrique Centrale, grâce aux techniques de transfert mises en œuvre par les trafiquants et à cause de la faiblesse des contrôles au niveau des frontières<sup>49</sup>.

---

<sup>42</sup> T. T. Chigblo., "Vers l'émergence d'un régime juridique des armes légères et de petits calibres en droit international public", Mémoire de DEA en Droit International Public, Université Montpellier I, Faculté de droit et sciences politiques, année académique 2001-2002, p.34.

<sup>43</sup> Ahmed Kouadio, "Inventaire de crise" *Jeune Afrique Economie*, N°344, septembre-octobre 2002, p.31

<sup>44</sup> On compte parmi eux des Revolvers et pistolets automatiques, fusils et carabines, fusils d'assaut, pistolets mitrailleurs et mitrailleuses.

<sup>45</sup> Il s'agit des mitrailleuses lourdes, lance grenades portables ou fixes, canons anti-aérien portables, canons portables anti-char, lance-missiles et lance-roquettes anti-char, lance-missiles anti-aériens portables et mortiers de calibre inférieur aux 100mm.

<sup>46</sup> S. Nolet, (sd), *Enfants soldats, armes légères et conflits en Afrique*, Bruxelles, GRIP, 2003, p.5-6.

<sup>47</sup> Cartouches et munitions pour armes de petit calibre, projectiles et missiles pour armes légères, projectiles anti-aériens ou anti-char, bombes à lancée manuelle, mines antipersonnel et explosifs).

<sup>48</sup> Small Arms Survey *Une industrie malade ou moribonde? Produits et producteurs* in <http://www.Smallarmssurvey.Org.>, 2002, Consulté le 21 août 2018 à 20h.15.

<sup>49</sup> <https://www.google.com/url?sa=i&url=https%3A%2F%2Fwww.la-croix.com%2FActualite%2FMonde%2FAu-Tchad-l-argent-du-petrole-finance-surtout-les-armes->, Consulté le 29 avril 2017 à 21h.05.

La production d'armes légères et de petit calibre ne demande pas la maîtrise de technologies particulièrement pointues, comme c'est le cas pour d'autres types d'équipements militaires plus sophistiqués comme les systèmes radar, armes chimiques ou bactériologiques, armes lourdes ou à assistance électroniques<sup>50</sup>. Cet aspect de facilité a favorisé, surtout à l'Est du Tchad, l'apparition de nombreux pôles de production artisanale d'armes à feu<sup>51</sup>. Si le marché des armes est un secteur soumis à une réglementation de la part des États et si toute transaction impliquant du matériel de guerre se fait généralement sous couvert d'accords entre les gouvernements, l'ampleur des trafics illicites d'armes légères se fait sentir cruellement dans toutes les régions du Tchad.

La dissémination massive de ces armes s'explique en partie par leur grande disponibilité. À celles déjà produites et éparpillées dans le pays par le passé, il faut ajouter les nouvelles productions, les écoulements des excédents de certains arsenaux nationaux et, bien entendu, les résultats de transferts illégaux. Ces filières profitent en effet des faiblesses des procédures de contrôle pour détourner des armes approvisionnant ainsi la criminalité armée, les groupes terroristes et les armées irrégulières<sup>52</sup>. Ces réseaux illégaux, souvent liés à d'autres organisations opérant notamment dans le trafic de drogue et de ressources naturelles<sup>53</sup>, sont structurés comme des véritables multinationales de la criminalité. L'absence de transparence dans les transactions officielles, le manque d'instruments légaux internationaux et la faiblesse des procédures de contrôle physique effectif facilitent hélas ces activités illicites et fragilisent souvent la frontière entre le domaine du légal et celui de l'illégal<sup>54</sup>. Les armes qui quittent les usines à la fin du processus de production sont soit destinées à des armuriers et au marché civil, soit livrées à des Gouvernements pour l'approvisionnement de leurs forces de sécurité. Les transferts de matériel de type militaire découlent en général d'accords commerciaux entre l'État producteur et l'État réceptionnaire. Ces opérations se font donc à un niveau officiel et bien que généralement elles ne se fassent pas de manière publique, elles font l'objet de contrôles et d'autorisations gouvernementales<sup>55</sup>.

La prolifération incontrôlée et la circulation anarchique des armes légères ne sont pas sans conséquences néfastes dans la sous-région. En plus de détruire de nombreuses vies

---

<sup>50</sup> A. Collet., *Les Industries d'armement*, Paris, PUF, QSJ 317, 1988, p.31.

<sup>51</sup> M. Debos., *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerre*, Paris, Karthala, Les Afriques 2013, p.39.

<sup>52</sup> Sur les relations entre les réseaux des ventes d'armes illicites et les groupes d'oppositions armés ou terroristes, il existe une ample littérature (voir par exemple le cas Victor Bout). Concernant les contournements des embargos des Nations Unies, plusieurs documents officiels prouvent l'efficacité des trafiquants.

<sup>53</sup> Ces trafics concentrent également les diamants, le bois et les ressources du sous-sol, et opèrent notamment en Afrique centrale et occidentale.

<sup>54</sup> V. Joguey., "L'Afrique et le monde", *Marchés Tropicaux*, n°3066, 59<sup>e</sup> année, 20 Août 2004 pp.17-28.

<sup>55</sup> Mamadou Sékouba Kante., *De la Fabrication Locale D'armes au Mali : et à travers la prolifération des armes légères* ed. Fosda, 2004, p.15.

humaines, les armes légères constituent une grave menace pour la paix, la sécurité, la stabilité, le développement durable au niveau individuel, local, national, régional et sous régional. En Afrique Centrale, l'accumulation des armes légères prolonge les conflits, exacerbe la violence, contribue fortement au déplacement massif des civils et aux violations abusives des droits humains et du droit international humanitaire, en particulier au détriment des femmes et des enfants<sup>56</sup>.

Les APLC favorisent la recrudescence de la criminalité organisée nationale et transfrontalière ainsi que le développement des ramifications des liens existant entre le commerce illicite des armes légères, les trafics de drogues et de minéraux précieux. En outre, les armes légères constituent une grande entrave à la recherche d'une solution durable aux différents conflits qui déchirent le continent en général, et le Tchad en particulier. Enfin, l'accumulation et la circulation excessives des ALPC entraînent des conséquences considérables sur le plan humanitaire: la difficulté d'agir de la communauté internationale dans les zones de conflits armés à cause des atrocités perpétrées à l'aide de ces armes, et les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire vers les populations civiles en proie aux souffrances multiples.

## **2- Le bassin tchadien : terreau favorable à l'enrôlement des enfants soldats**

Au Tchad, plusieurs facteurs historiques favorisent l'accumulation des armes, surtout au niveau des populations civiles et des enfants. Il y a lieu de relever ici la tradition guerrière qui caractérise les peuples sahéliens, comme par exemple ceux du Tchad<sup>57</sup>. Les guerres de conquête ont fortement marqué ces peuples et ces zones durant le XVIII<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècles<sup>58</sup>. Habitué à faire la guerre, ces peuples ont appris à fabriquer les armes : les arcs, flèches, couteaux, sabres et surtout à les garder ou les porter pour préserver leur sécurité ou se défendre<sup>59</sup>. Cet instinct guerrier n'a pas disparu. Aujourd'hui, ces peuples ont toujours tendance à s'approvisionner en armes, soit en fabriquant les armes traditionnelles et archaïques, soit en acquérant les armes modernes.

---

<sup>56</sup>A. Ayissi,; *Lutte contre la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest, Manuel de formation des forces armées et de sécurité*, Nations Unies, Ibrahima Sall (édition): 2003, p.62.

<sup>57</sup> Le Tchad post-colonial est vu comme un cas d'école de conflits factionnels et de cycles de violences. Loin d'être le signe d'un atavisme national ou d'une culture de guerre, ces violences s'inscrivent dans une longue histoire coloniale et post-coloniale qui a participé de la formation d'un Etat militarisé et d'une économie marquée par la violence. Cette histoire a également contribué à la spécialisation d'une partie de la population masculine dans le "métier des armes" tel que présenté par Debos. Si la colonisation du Tchad a été relativement courte (une soixante d'années), elle n'en constitue pas moins une rupture. Les Français ont gouverné par les armes et l'ordre colonial a alimenté les tensions locales. Considérée comme une zone difficilement exploitable et peu rentable, la colonie est laissée entre les mains de militaires et d'administrateurs coloniaux souvent novices et aventuriers.

<sup>58</sup>Au 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle, les sociétés du Sud subissent les raids lancés par les sultanats musulmans du Kanem-Bornou, du Baguirmi, de l'Ouaddaï et du Darfour (aujourd'hui au Soudan) pour capturer des esclaves.

<sup>59</sup> M. Debos., *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerre*, p.28.

Il existe dans ce pays la tradition de la guerre<sup>60</sup>, mais également celle de la chasse de la chasse qui explique la détention des armes par les populations civiles. C'est le cas de certains peuples du Sud du pays. Ces peuples de la forêt ont appris à fabriquer les armes rudimentaires comme l'arc, pour chasser le gibier, l'une de leurs principales nourritures. Cet instinct de chasse existe encore dans certaines tribus et les parents, à travers le tutorat, font transmettre ces techniques à leurs enfants qui, très tôt, seront en contact avec les armes les préparant involontairement aux métiers des armes. La modernisation fait qu'aujourd'hui l'arc disparaît progressivement pour laisser la place au fusil à canon.

**Photo 2 : Spécimen de fusils de traite au Tchad**



**Source :** J. Chapelle., *Le peuple tchadien, ses racines, ses combats et sa vie quotidienne*, Paris, L'Harmattan., 1980, p.122.

Cette image apporte la preuve de la maîtrise de l'armurerie par la société tchadienne. On peut comprendre par là que ce terroir de peuplement séculaire, qui fut pendant des siècles une zone de contact entre les Arabes d'Afrique du Nord et les populations de l'Afrique noire et qui a connu une histoire agitée, marquée par des luttes ethniques et religieuses, a dû trouver en l'ingénierie des armes le moyen d'exister contre des adversaires souvent plus aguerris<sup>61</sup>.

<sup>60</sup>L'histoire de Rabah Fadlallah, aventurier et marchand d'esclaves venu du Soudan, former des troupes solides et aguerries. Il parvient à se procurer un armement moderne grâce à la vente d'ivoire et d'esclaves. Il prend le contrôle du Bornou en 1893 et envisage de conquérir le sultanat de l'Ouaddaï qui lui avait infligé une première défaite en 1887. Son avancée est stoppée en 1900 par les Français. Le colonisateur abolit l'esclavage qui persiste cependant jusque dans les années 1920.

<sup>61</sup>Dans les années 1890, les Français signent les premiers traités avec des chefs locaux (la mission Casimir Maistre et les chefs de Laï et Kelo en 1892 par exemple). Ils fondent Fort-Archambault (aujourd'hui Sarh) en 1899. C'est cependant l'année 1900 qui marque véritablement le début de la conquête militaire du Tchad. Le 22 avril, les colonnes françaises venues d'Alger (mission Foureau-Lamy) et du Niger (mission Joalland-Meynier) se joignent à celle d'Émile Gentil qui a descendu le fleuve Chari sur le Léon Blot, écrasant l'armée de Rabah à Kousséri. La disparition de Rabah et la signature du décret du 5 septembre 1900 créant le Territoire militaire des pays et protectorats du Tchad n'annoncent cependant pas la fin de la conquête militaire qui se prolongera pendant dix-sept ans. Celle-ci fera de nombreux morts. Les Français se sont appuyés sur des auxiliaires locaux et ont instrumentalisé des divisions et tensions locales. Les pillages faisaient également partie de la stratégie des conquérants

Des facteurs sociaux et politiques, notamment les mouvements nationalistes, à partir des années 1960, ont profondément remis en cause la stabilité du Tchad encore très fragiles sur le plan des institutions, qui se mettaient progressivement mais difficilement en place<sup>62</sup>. Un peu partout sur le continent, ont éclaté des conflits d'ordre ethnique, politique et même religieux<sup>63</sup>. Animée par la passion de se hisser au sommet de l'État ou de se faire représenter dans les différentes institutions politiques. En face d'une telle conjoncture, chaque ethnie n'hésite pas à utiliser des moyens illégaux, à recourir à la force<sup>64</sup>. En outre, la multiplication des groupes armés tchadiens ou étrangers, ralliés ou rebelles, donne au pays une impression de militarisation généralisée. S'armer devient un réflexe courant pour les civils (enfant et femmes) aussi, y compris dans la capitale, où les armes circulent quasi librement. Au Nord, dans les régions du Bet et du Wadi Fira, "tout le monde est militaire" et peut répondre instantanément à des mots d'ordre de mobilisation émanant de chefs ou d'officiers n'appartenant pas toujours à la chaîne de commandement officielle<sup>65</sup>. Les nouveaux gouverneurs de région sont, de facto, chacun à la tête d'une petite armée qu'ils utilisent pour leur propre protection, mais aussi comme attribut de leur fonction et instrument de coercition.

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs ont pris une vraie dimension militaire, à la fois parce que leurs protagonistes utilisent désormais des armes de guerre, mais aussi parce que le règlement de ces conflits relève essentiellement des chefs de l'armée. L'immixtion de ces derniers dans ces types de litiges exacerbe les particularismes ethniques et accentue en particulier la cassure Nord-Sud. Les combats du début de l'année 2007 dans la région de Goz Beida, qui ont opposé les populations arabes tchadiennes, supposées soutenir les incursions soudanaises, aux milices composées de Dadjo, dont le pouvoir a fortement encouragé l'armement, ont abouti au départ de plusieurs milliers d'arabes tchadiens pour le Soudan. Ils ont également enclenché une logique d'autodéfense et de représailles dont les conséquences sont

---

<sup>62</sup> C. Arditi, "Les violences ordinaires ont une histoire : le cas du Tchad", *Politique africaine*, n°91, 2003, pp.51-67. 2003

<sup>63</sup> T. Mouctar Bah., "Guerre pouvoir et société dans l'Afrique précoloniale entre le Lac Tchad et la Côte du Cameroun", Thèse Doctorat d'Etat en Lettres, Université Paris I, Sorbonne, volume II, 1985.

<sup>64</sup> On ne reviendra pas ici en détails sur la genèse des différents groupes ethniques qui se battent au Tchad, pour se limiter à une description des rapports de force en mai 2006. A bien des égards, on est face à une constellation de mouvements dont la réalité sur le terrain, même en acceptant certaines affirmations très optimistes de leurs partisans, est sujette à débats. Cette opposition armée peut se décomposer en trois pôles dont les appellations sont en mai 2006 les suivantes: le Front Uni pour le Changement Démocratique (FUCD) dirigé par Mahamat Nour Abdelkarim; les Zaghawa, dont l'expression politique serait duale: le Rassemblement des forces démocratiques (RAFD) de Timan Erdimi et le Rassemblement pour la justice (RPJ) d'Abakar Tolli; le MDJT, dont il a déjà été question. Il faudrait adjoindre à ces groupes d'autres mouvements armés qui sont souvent plus anciens mais dont la réalité militaire a été à un moment discutable.

<sup>65</sup> M. J Azevedo, *Roots of Violence: A History of War in Chad*, London, Routledge. 1998, p.78.

potentiellement très destructrices, les enfants soldats ont particulièrement répondu à cet appel dans les milices d'auto-défense<sup>66</sup>.

Les groupes de rébellion, avec le plus souvent l'aide des puissances occidentales complices, ont ainsi acquis des centaines de milliers d'armes et de munitions contre, parfois si non tout le temps, l'exploitation des ressources naturelles (coton et pétrole)<sup>67</sup>. Ces tonnes d'armes et de munitions, illégalement acquises à la faveur des guerres nationalistes, continuent de circuler à travers le continent et en particulier dans la sous-région Afrique Centrale. Les enfants au Tchad, en contact régulier avec ces armes, sont malgré eux poussés à entrer dans les conflits.

La multitude des conflits armés au Tchad et le foisonnement des armes reste sans doute le prétexte de poids pouvant expliquer cette entrée importante des enfants soldats dans le théâtre des hostilités<sup>68</sup>. Le Tchad bat le record en matière de conflits de succession politique<sup>69</sup>. Ces conflits opposent plusieurs groupes sociaux dont l'un a le contrôle de l'appareil militaire. Le groupe contestataire du pouvoir en place s'est donc armé dans la mesure de ses moyens et s'est tourné vers l'achat des armements bon marché et faciles à obtenir. Les armes de fabrication locale en sont un exemple. Le groupe politique au pouvoir a mis en place un réseau de défense civile lui permettant de faire face à la rébellion armée; d'où la création de groupes paramilitaires, de milices proches du pouvoir et l'achat d'importantes quantités d'armes légères par le gouvernement. Selon Bernard Adam, directeur du GRIP, "cet enchaînement conduit inexorablement à une militarisation du pays et à l'installation d'une anarchie armée"<sup>70</sup>. Il y a finalement des distributions d'armes au sein de la population civile comme au Tchad en 1990.

---

<sup>66</sup>Milice civile constituée dans un village. Certains groupes d'autodéfense bien organisés comprennent des membres en uniforme et à plein temps, armés de fusils automatiques, bien que la plupart soient composés d'hommes et de jeunes garçons qui s'équipent eux-mêmes avec des armes primitives au cours d'une attaque. Certains groupes d'autodéfense reçoivent le soutien ou le parrainage de groupes rebelles soudanais et sont désignés sous le terme de Tora Boro.

<sup>67</sup>En dépit de ressources naturelles considérables, le Tchad est aujourd'hui l'un des pays les plus pauvres du monde. L'exploitation du pétrole, découvert en 1969 mais produit à partir de 2003, 200 000 barils par jour, était de nature à modifier cette position d'infériorité. Mais de nombreuses ingérences contraignent toute évolution. La souveraineté du Tchad, dans l'usage de cette ressource, est aujourd'hui limitée tant par la conditionnalité du prêt consenti auprès de la Banque Mondiale que par le contrôle d'un consortium américain sur l'exploitation pétrolière.

<sup>68</sup>M. Kounou., "Les conflits armés post guerre froide en Afrique au Sud du Sahara: un essai de caractérisation", *Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégiques*, N°1, Université de Yaoundé II, FSJP, Yaoundé, 2001, P.232.

<sup>69</sup>Depuis la rébellion menée par Hissène Habré (1979-1982) contre le régime du président Malloum et sa prise du pouvoir jusqu'à son renversement par Idriss Déby Itno en 1990, 45.000 personnes ont déjà été victimes de violences politiques, ethniques et religieuses. Jamais justice n'a été rendue aux victimes de ces tueries. Aucun mécanisme d'établissement de la vérité, ni aucune politique de réconciliation véritable n'ont été mis en place depuis lors. La prise de pouvoir d'Idriss Déby en 1990, initialement perçue comme une libération, n'a produit aucun véritable changement de gouvernance dans le pays et n'a été suivie que d'occasions manquées de réformes ou de réconciliation.

<sup>70</sup>B. Adam., "Les transferts d'armes vers les pays africains- Quels contrôles ?", *Document du GRIP*, G1610, 20 Octobre 97.p.16.



Cette dissémination anarchique des armements provoque inévitablement la multiplication de groupes armés échappant parfois au contrôle de ceux qui les ont armés. Elle accroît surtout l'insécurité et elle fait de l'enfant soldat<sup>71</sup> une composante bien courtisée par les différentes parties en oppositions. Michel Kounou voit une autre typologie des conflits en Afrique susceptibles d'entraîner l'accumulation des armes et de favoriser une entrée massive des enfants soldats comme cela est le cas pour le Tchad. Il affirme que

L'Afrique a connu au moins cinq [...] types principaux de conflits majeurs depuis les indépendances, à savoir, les mutineries ou les coups d'Etat; les révoltes populaires ; les conflits frontaliers ou les guerres d'invasion; les raids et interventions étrangers et les guerres civiles<sup>72</sup>.

Il continue en soutenant que tous ces conflits, activés très souvent à l'extérieur, "permettent, sur le plan international, à quelques puissances, d'écouler une quincaillerie militaire obsolète"<sup>73</sup>, mais très nuisible, qui vient aggraver l'insécurité et les souffrances des populations. Par ailleurs, il faut remarquer que la fin d'un conflit armé n'entraîne pas forcément la destruction des armes ayant servi pendant la guerre. Très souvent, les gouvernements éprouvent la difficulté à contrôler ou à récupérer ces armes, qui peuvent malheureusement se retrouver très facilement entre les mains des enfants et donc des populations civiles ou de quelques trafiquants très peu responsables, nourrissant ainsi un nouveau cycle de guerre. On peut donc comprendre que la disponibilité de ces armes semi-automatiques et les fusils mitrailleurs, ultralégers, pouvant être portés par des enfants de 12 ans et utilisés, sans entraînement spécifique, font encourager la forte implication de ces derniers dans les guerres civiles au Tchad. En un mot, à la guerre pour tous semble répondre des armes pour tous, caractérisées par un certain nombre de traits dont leur disponibilité à la fois sur les marchés civil et militaire, leur prix, régulièrement peu coûteuses, l'utilisation est d'usage facile car ne nécessitant pas d'entraînement ou de capacités physiques particulières<sup>74</sup>.

Au demeurant, ces ALPC sont utilisés par des combattants peu formés, les enfants par exemple. Ce sont des armes très résistantes ne demandant pas de manutention particulière Elles

---

<sup>71</sup>Une Kalachnikov, version 1959 par exemple, non chargée, pèse 3,14kg et mesure 870 millimètres. Elle suffit bien dans un sac de voyage et un enfant de 7 ans peut aisément la transporter. Le Pistolet Automatique (PA) est trop petit et entre facilement dans une poche sans que cela attire l'attention des curieux. Les munitions (voir annexe) aussi sont tellement minuscules au point qu'elles s'apparentent à des stylos qu'on mettrait dans une trousse d'écolier sans éveiller la curiosité de certains individus.

<sup>72</sup>M. Kounou., "Les conflits armés post guerre froide en Afrique au Sud du Sahara: un essai de caractérisation", *Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégiques*, N°1, Université de Yaoundé II, FSJP, Yaoundé, 2001, p. 232.

<sup>73</sup>M. Kounou., "Les conflits armés post guerre froide en Afrique au Sud du Sahara: un essai de caractérisation", *Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégiques*, N°1, Université de Yaoundé II, FSJP, Yaoundé, 2001, p. 210.

<sup>74</sup>Jusqu'à tout récemment, le rôle réel des enfants dans des combats était généralement limité par le poids et la complexité du maniement des armes. Les enfants-soldats étaient donc affectés à des tâches moins physiques, tels les services de courrier ou de cuisine, la surveillance de route, l'espionnage, la musique militaire. Mais de nos jours, ces armes ce sont adaptées au physique des enfants.



sont conçues pour une utilisation prolongée, leur durée de vie étant en moyenne de plusieurs décennies. Elles sont faciles à dissimuler et se prêtent particulièrement bien aux trafics. Elles ont un pouvoir destructeur important. Simplicité, durabilité, facilité de transport, dissimulation, faible coût et large disponibilité sont ses caractéristiques. L'industrie s'est adaptée à la demande. La conséquence de cet état de choses c'est le nombre élevé des mineurs dans les guerres. Si l'on y ajoute les difficultés d'ordre social et économique que connaissent les enfants et les familles au Tchad, on peut en déduire que la présence massive d'armes<sup>75</sup> à feu au sein de la population dans un contexte de conflit armé représente en effet une menace réelle pour les couches sociales les plus vulnérables (les femmes, les enfants et les personnes âgées).

## **II- LE TISSU SOCIO-ECONOMIQUES TCHADIEN FACTEUR DE SA DESTABILISATION**

Le référentiel de départ de l'approche de la rationalité économique de l'utilisation des enfants soldats est bien le concept de guerres de ressources<sup>76</sup>. En effet, la labellisation internationale<sup>77</sup> de la notion de guerres de ressources comme concept nouveau d'explication des conflits armés actuels, n'ont pas pu établir la relation entre économie et l'entrée des enfants dans les conflits armés<sup>78</sup>. Cependant, pour les enfants tchadiens, la guerre tire son origine d'un foisonnement de facteurs, en l'occurrence la complexité et la précarité des conditions de vie socio-économique.

### **A- L'extrême pauvreté et l'insécurité : moteur de la levée des enfants soldats**

Depuis l'ascension du Tchad à l'indépendance en 1960, il y a une croissance des inégalités sociales à l'échelle nationale qui va de pair avec la pauvreté et l'insécurité<sup>79</sup>. Il y a également une

---

<sup>75</sup> On dénombre à ce jour environ 639 millions d'armes légères en circulation dans le monde, soit une arme pour dix habitants. Notons que 59% de cet arsenal est aux mains des civils soit plus de 377 millions d'armes.

<sup>76</sup> Cette notion a forgé depuis la fin des années 1990 une économie politique des conflits armés qui est aujourd'hui, un des cadres de pensée dominants d'analyse de la conflictualité armée actuelle.

<sup>77</sup> La labellisation internationale des guerres de ressources s'est faite avec les campagnes internationales contre les diamants de sang à la fin des années 1990. Ce sont principalement les ONG Global Witness et Partenariat Afrique Canada (PAC) qui ont mené ces campagnes de dénonciation du rôle des diamants dans la perpétuation des conflits armés et les violations massives des droits de l'homme en Angola, en Sierra Leone et en RDC. C'est ainsi que le concept de guerres de ressources ou de ressources de guerres sera adopté dans les discours internationaux (ONU, Banque mondiale, ONG) et récupéré par les acteurs universitaires dans l'analyse des nouvelles formes de conflictualité depuis la chute du mur de Berlin.

<sup>78</sup> Au Tchad les enfants sont des acteurs de première ligne dans ces guerres asymétriques. Il ne joue pas à être des "Rambo" ou des "Commando", ils le sont. Mais ils ne rentrent pas au bercail recevoir les honneurs une fois la guerre terminée, ils meurent sur les champs de batailles, dans des combats qui leur sont étrangers.

<sup>79</sup> La région du bassin du lac Tchad est confrontée à des conflits en cours qui ne montrent aucun signe d'arrêt. Les incidents de sécurité dans la région ciblent de plus en plus les civils et les travailleurs humanitaires et menacent la réponse humanitaire. Pays sahélien et enclavé d'Afrique centrale, le Tchad fait face à des défis sécuritaires liés aux conflits dans les pays limitrophes et aux conséquences du changement climatique, notamment à l'accélération de la désertification et à l'assèchement du lac Tchad. Avec plus de 450 000 réfugiés en provenance du Soudan, de la République centrafricaine et du Nigéria, le pays continue de subir les conséquences des tensions dans les pays voisins et accueille un nombre important de réfugiés, qui représentent près de 4% de sa population totale. Alors qu'il avait

amplification du phénomène des groupes marginalisés et de toute chose qui fait dessiner un environnement favorable permettant aux jeunes enfants de répondre favorablement aux appels des troupes armées disséminées sur le territoire tchadien.

### **1- La précarité et la paupérisation du Tchad : deux concepts d'inégalité**

Elle est le vecteur principal du phénomène des enfants soldats dans le monde et au Tchad selon les explications que donne l'ONU. Des tentatives de définition ont été données à ce concept, notamment par les institutions internationales, qui ont fait de la lutte contre la pauvreté et le soutien au développement un de leurs objectifs principaux<sup>80</sup>. Cette démarche sera un grand pas dans la lutte contre le phénomène d'enfants soldats. Ainsi pour la Commission européenne, "peuvent être considérés comme pauvres les individus ou les familles dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre dans lequel ils vivent"<sup>81</sup>.

Cette définition est complète et elle insiste sur le caractère multiforme de la pauvreté. Elle revêt une approche plutôt globale, qu'elle soit matérielle, culturelle ou sociale et transcende les simples considérations portant sur les revenus. Ainsi comme c'est le cas au Tchad, dans les pays en voie de développement et même dans les pays développés, il existe des personnes qui sont dans une situation de pauvreté absolue pendant que d'autres sont dans une situation de pauvreté relative. La pauvreté absolue, à laquelle on associe souvent le concept de grande pauvreté, est la situation dans laquelle se trouve quelqu'un qui dispose d'un revenu inférieur à un minimum conventionnellement exprimé en termes réels<sup>82</sup>. Sans être d'accord avec cette considération et cette définition de la pauvreté qui tient compte des critères conventionnels, critères définis de façon unilatérales, nous voudrions faire remarquer que le Tchad regorge de beaucoup d'éléments

---

enregistré des progrès sur le front de la lutte contre la pauvreté, dont le taux national avait baissé de 55 à 47% entre 2003 et 2011, le nombre de personnes pauvres a augmenté de 4,7 millions en 2011 à environ 6,5 millions de Tchadiens en 2019. En 2018, 42% de la population vivaient en dessous du seuil national de pauvreté.

<sup>80</sup> Les institutions de lutte contre la pauvreté qui ont accompagné le gouvernement du Tchad sont et le BCAH et PNUD, Banque Mondiale et les ONG. Le rapport du PNUD sur la pauvreté en 2000 concentre son attention sur les réformes en matière de gouvernance (soit les structures politiques et institutionnelles des pays). De son côté, le cadre normatif de la Banque Mondiale repose sur trois concepts : les opportunités, l'habilitation (ou la délégation de pouvoir : empowerment), et la sécurité. Le premier renvoie au fonctionnement de l'économie et aux réformes à réaliser pour que les pauvres puissent profiter des opportunités économiques. Le deuxième terme, empowerment, est plutôt à relier avec ce que le PNUD entend par gouvernance. La sécurité, enfin, recouvre les mesures et politiques sociales visant à permettre une meilleure gestion des risques pour les populations pauvres. Cette différence provient sans doute du fait que le terme de gouvernance est un terme englobant, capable d'absorber n'importe quelle autre dimension qu'elle soit d'ordre politique ou économique.

<sup>81</sup> A. Beitone, *Sciences sociales*, Paris, Dalloz- Sirey, 4e édition 2004, p. 417.

<sup>82</sup> Conventionnelle car les bases et les critères de la pauvreté ont été définis par les pays développés sans même consulter les personnes concernées. Ce contexte fait d'ailleurs penser à un dialogue de sourds. Car les personnes ainsi nommées ne reconnaissent pas qu'ils sont pauvres. Où met-on toutes ces valeurs culturelles et morales voire spirituelle, toutes ces richesses et ces connaissances : les vertus des plantes, par exemple dont ses personnes sont les détenteurs ?

de sous équipement<sup>83</sup>, comme l'illustre le tableau sur l'indice de développement humain (IDH) de l'Afrique en 2015.

**Tableau 2: Indice de développement humain en Afrique 2015**

Classement selon l'IDH	Indice de développement humain		IDH ajusté aux inégalités		Indice de développement de genre		Indice d'inégalité de genre		Indice de pauvreté multidimensionnelle <sup>a</sup>			
	Valeur	Valeur	Parte globale (%)	Différence par rapport au rang de l'IDH <sup>a</sup>	Valeur	Groupe <sup>b</sup>	Valeur	Rang	Valeur	Taux (%)	Intensité des privations (%)	Année et enquête <sup>c</sup>
174 Gambie	0,466	0,293	37,2	-8	0,832	5	0,620	150	0,286	55,2	51,7	2013 <sup>d</sup>
174 Guinée	0,466	0,310	33,4	-1	0,806	5	-	-	0,336	61,9	54,3	2016 <sup>u</sup>
176 Libéria	0,465	0,314	32,3	2	0,899	5	0,651	155	0,320	62,9	50,8	2013 <sup>d</sup>
177 Yémen	0,463	0,316	31,8	5	0,458	5	0,834	162	0,241	47,7	50,5	2013 <sup>d</sup>
178 Guinée-Bissau	0,461	0,288	37,5	-5	-	-	-	-	0,372	67,3	55,3	2014 <sup>u</sup>
179 Congo (République démocratique du)	0,459	0,316	31,0	7	0,844	5	0,655	156	0,389	74,0	52,5	2013/2014 <sup>d</sup>
180 Mozambique	0,446	0,309	30,7	4	0,901	4	0,569	142	0,411	72,5	56,7	2011 <sup>d</sup>
181 Sierra Leone	0,438	0,282	35,7	-3	0,882	5	0,644	153	0,297	57,9	51,2	2017 <sup>u</sup>
182 Burkina Faso	0,434	0,303	30,1	5	0,875	5	0,612	147	0,519	83,8	61,9	2010 <sup>d</sup>
182 Érythrée	0,434	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
184 Mali	0,427	0,294	31,2	3	0,807	5	0,676	158	0,457	78,1	58,5	2015 <sup>u</sup>
185 Burundi	0,423	0,296	30,1	5	1,003	1	0,520	124	0,403	74,3	54,3	2016/2017 <sup>d</sup>
186 Soudan du Sud	0,413	0,264	36,1	-1	0,839	5	-	-	0,58 <sup>d</sup>	91,9	63,2	2010 <sup>u</sup>
187 Tchad	0,401	0,250	37,7	-1	0,774	5	0,701	160	0,533	85,7	62,3	2014/2015 <sup>d</sup>
188 République centrafricaine	0,381	0,222	41,6	-1	0,795	5	0,682	159	0,465 <sup>d</sup>	79,4 <sup>d</sup>	58,6 <sup>d</sup>	2010 <sup>u</sup>
189 Niger	0,377	0,272	27,9	3	0,298	5	0,647	154	0,580	90,5	65,2	2012 <sup>d</sup>

Source : PNUD., Rapport sur le développement humain 2015, New York, plaza, 2015 ,178.

Ce tableau, qui présente l'indice de développement humain<sup>84</sup> du Tchad en 2015, laisse de la place à une large possibilité d'interprétation. En 2015 le Tchad est classé 187<sup>ème</sup> sur 189 pays. Ce qui veut dire qu'un enfant né au Tchad est 71% moins productif à l'âge adulte qu'un enfant qui a reçu une éducation de qualité et a bénéficié de services de santé adaptés. Par ailleurs, un enfant tchadien sur cinq n'atteindra pas sa 5<sup>e</sup> année et 40% des enfants souffrent d'un retard de croissance ; ce qui risque d'avoir des conséquences durables sur leur développement cognitif.

<sup>83</sup>Le Tchad est doté d'une variété de ressources naturelles, dont le pétrole, l'uranium, le poisson, l'or, le calcaire, le sable, le gravier et le sel. Il compte trois zones géographiques et climatiques distinctes avec des dynamiques sociales, économiques et politiques propres. La zone nord est une région désertique faiblement peuplée comprenant 47% de la masse territoriale du pays, où vit 2% de sa population, et dont le pastoralisme constitue la principale activité économique. La région du centre, par laquelle passe la bande de terre communément appelée Sahel, abrite une population moins clairsemée qui pratique l'élevage. La région Sud, qui couvre 10% de la superficie du pays, est en revanche densément peuplée, accueillant près de la moitié de la population du pays, sous un climat tropical. C'est aussi, avec ses activités agricoles, la zone la plus économiquement productive des 3,83 % de terre.

<sup>84</sup>L'IDH est un indicateur synthétique servant à mesurer les progrès réalisés à long terme dans trois dimensions fondamentales du développement humain: une vie longue en bonne santé, l'accès aux connaissances et vie décente.

Il est bon de faire remarquer que de 2000 à 2020, le Tchad a régulièrement migré entre la 176<sup>ème</sup> place et la 187 sur ce classement de 189 pays. C'est un pays qui reste dans un état perpétuel de pauvreté. Le constat est, qu'entre l'âge de 4 ans et 18 ans, les enfants tchadiens ne passent en moyenne que 5 ans sur les bancs de l'école<sup>85</sup>. Avec 856 décès pour 100 000 naissances vivantes, le Tchad possède un des taux les plus élevés de mortalité maternelle en Afrique centrale<sup>86</sup>. Ce phénomène est aggravé par le nombre élevé de grossesses précoces (164,5 naissances pour 1 000 adolescentes de 15 à 19 ans)<sup>87</sup> qui sont souvent suivies de complications pour les adolescentes.

En outre, les données d'enquêtes les plus récentes accessibles au public et utilisées pour estimer l'indice de pauvreté multiforme (IPM) du Tchad concernent l'année 2014/2015. Au Tchad, 85.7% de la population (soit 13,260 milliers de personnes) vivent en situation de pauvreté multidimensionnelle et 9.9% autres sont considérées comme des personnes vulnérables à la pauvreté multidimensionnelle (soit 1,527 milliers de personnes)<sup>88</sup>. Au Tchad, l'ampleur (l'intensité) des privations, c'est-à-dire le score moyen de privation dont souffrent les personnes en situation de pauvreté multidimensionnelle, s'élève à 62.3%. L'IPM, soit la proportion de la population vivant en situation de pauvreté multidimensionnelle, ajustée en fonction de l'intensité des privations, est de 0.533<sup>89</sup>.

Le Programme des Nations Unies pour le développement a présenté officiellement le rapport sur le développement humain, édition 2019, le lundi 9 décembre 2019. Il avait pour thème les inégalités de développement humain au 21<sup>e</sup> siècle. Ce rapport montre un niveau des indicateurs encore faible au Tchad cette année<sup>90</sup>. Il en ressort que le Tchad, en étant classé à la 188 classe, juste avant le Niger qui occupe la dernière position, fait partie des pays les plus pauvres de la planète<sup>91</sup>.

La pauvreté relative, quant à elle, est la situation des individus ou des ménages qui se trouvent en deçà d'un seuil fixé en fonction du revenu moyen ou médian de la population à

---

<sup>85</sup>H. V.Grosjean., "Pratiques de socialisation et d'éducation au Tchad : approche et questionnement", *Sociétés*, N°26, 2010, p.161 à 175.

<sup>86</sup> Ministère de la Santé., "Plan stratégique de développement des ressources humaines pour la santé au Tchad 2001- 2030". Ndjamen, 2001.

<sup>87</sup>G. F Dumont., "Géopolitique et populations au Tchad," *Revue française de géopolitique, Académie européenne de géopolitique*, Paris, Outre-Terre n°20, 2008, pp263-288.

<sup>88</sup> Anonyme, "Bilan commun de pays du Tchad du Septembre 2004: Etat de la pauvreté humaine au Tchad 2000-2004" Ndjamen, 2005.

<sup>89</sup>Ministère de l'agriculture. "Stratégie Nationale et Programme de Sécurité Alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Tchad", Ndjamen, avril 2002,

<sup>90</sup> Selon la Représentante résidente du PNUD au Tchad, Carol Flore Smereciak, le Tchad est classé parmi les pays à faible développement humain, 187<sup>e</sup> sur 189 pays et territoires pour lesquels les données existent.

<sup>91</sup>La carte nationale de la faim se présente comme suit: le Nord Kanem, le Nord Batha et le Biltine connaissent une insécurité alimentaire quasi-permanente, tandis qu'elle est conjoncturelle et a tendance à se répéter ces dernières années dans le Sud Kanem, le Lac, le Nord et le centre du Ouaddaï, le Nord du Chari Baguirmi. Dans la partie méridionale du pays il existe de nombreuses poches d'insécurité.

laquelle ils appartiennent<sup>92</sup>. On conçoit dans ce sens la pauvreté comme un niveau de ressources trop faible entraînant l'exclusion de l'individu ou du ménage des modes de vie minimaux permettant une participation à la vie sociale. La conséquence de cette approche est que

Le seuil de pauvreté relative s'accroît avec le niveau de vie médian. Par conséquent, la pauvreté ne diminue que si les revenus des personnes pauvres progressent plus vite que le revenu médian ; ce qui se traduit alors par une réduction des inégalités de revenus<sup>93</sup>.

Ainsi définie, la pauvreté, qu'elle soit absolue ou relative peut ainsi être rapprochée à la guerre et être une cause d'enrôlement des enfants dans les armées et les groupes armés. C'est dire avec l'ONU que le manque de moyens de subsistance rend les enfants et leurs familles vulnérables et facilite l'enrôlement des premiers dans les conflits, quel que soit le rôle qui leur est donné.

L'extrême pauvreté au Tchad est donc de toute évidence l'un des éléments essentiels qui poussent les enfants à rejoindre les forces ou groupes armés<sup>94</sup>. Le Tchad a longtemps été un pays pauvre, la découverte de la manne pétrolière a encore complexifié la situation<sup>95</sup>. Cela s'explique en grande partie par un environnement hostile et par une indifférence du gouvernement central vis-à-vis de certaines localités<sup>96</sup>. Face à cette paupérisation, de nombreux enfants ont eu l'impression que le seul choix qui s'offrait à eux était de rejoindre les rangs des forces gouvernementales ou des groupes d'armée rebelles<sup>97</sup>. La pauvreté touchait des milliers d'enfants tchadiens, qui vivaient aussi bien dans toutes les provinces du pays que dans les nombreux camps de déplacés et les camps de réfugiés. Ils avaient peu de possibilités à poursuivre leurs études après l'école primaire. Un grand nombre d'enfants interrogés dans ces camps pensaient que, en s'enrôlant dans les forces et groupes armés, ils auraient facilement accès à de la nourriture, des

---

<sup>92</sup>Ministère de l'Agriculture., "Propositions nationales sur le développement d'une sécurité alimentaire durable au Tchad dans une perspective de réduction de la pauvreté" Ndjamen, Conacils, 2000.

<sup>93</sup> A. Beitone et al, *Sciences sociales*, P.418.

<sup>94</sup>Au Tchad, plus de 500 000 personnes se trouvent chaque année en situation d'insécurité alimentaire chronique et conjoncturelle. La faim frappe notamment des personnes particulièrement vulnérables en milieu rural ou urbain: veuves, handicapés, retraités de la fonction publique, personnes âgées sans soutien, ménages avec un grand nombre d'enfants en bas âge. Cette situation est aggravée par les crises humanitaires récurrentes comme celle qui sévit à l'Est du pays à la suite des troubles du Darfour.

<sup>95</sup>Un pipeline, construit entre Doba et le port camerounais de Kribi, a été mis en service en septembre 2003. Cet énorme chantier a bénéficié de garanties de la Banque mondiale, en échange de la promesse qu'une part des profits serait investie localement. La loi tchadienne 001/PR/99 prévoyait le reversement de 10% de la manne pétrolière pour le développement régional (santé, éducation...), un autre 10% revenant à l'État. Cet argent a surtout servi à l'achat d'armement (hélicoptères, entre autres) et à l'embauche de mercenaires de l'ancien bloc soviétique pour manier cette technologie guerrière.

<sup>96</sup> Entretien avec Mahamat, 24 ans ancien enfant soldat du FUC Ndjamen, le 18 septembre 2017.

<sup>97</sup>Mahamat porté à notre connaissance que La pauvreté de sa famille le déclina économique des récoltes du village l'on amené à accepter le chemin des armées pour améliorer son existence et trouver des ressources pour sa famille.

vêtements et de l'argent<sup>98</sup>. Les enfants seraient payés entre 10 000 et 250 000 francs CFA (entre 15 et 380 euros) par les recruteurs<sup>99</sup>.

On peut alors comprendre qu'au Tchad, pour les enfants pauvres, c'est-à-dire tous ceux qui se retrouvent dans les rues, les réfugiés ou les orphelins, l'armée ou la guérilla sont perçues comme une voie de salut ou de protection. L'enrôlement était alors la meilleure voie qui permettrait de sortir du chômage, de donner à l'enfant et même à sa famille, des moyens de subsistance et de protection. Il est avéré qu'une partie de la solde des enfants soldats, quand elle existe, était souvent versée directement à la famille<sup>100</sup>. Quand cette solde n'existait pas, les pillages servaient ainsi de sources de revenus et de survie qui permettait de se nourrir et de nourrir ses proches.

Le déficit céréalier du Tchad est une preuve supplémentaire de la pauvreté qu'a connu ce pays. Le décollage économique du Tchad a fortement été ralenti par les effets combinés de la guerre et de la sécheresse<sup>101</sup>. Du fait des conflits armés, les campagnes ont été désertées par les hommes allant aux combats, mais aussi par l'insécurité généralisée qui sévissait presque partout<sup>102</sup>. Les plantations et les récoltes ont pâti de cette désertion. Des centaines de milliers de réfugiés tchadiens se sont dirigés vers les pays voisins, tels le Cameroun, la Centrafrique, le Congo et le Gabon, et plusieurs parmi eux ne sont pas revenus vers la mère patrie, même par temps d'accalmie<sup>103</sup>.

Le tableau ci-dessous montre l'étendue de ses besoins dans ce domaine pendant une période de cinq années, allant de 1999 à 2004.

**Tableau 3 : Le Déficit céréalier du Tchad**

Année	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Produc. ispo <sup>60</sup>	1003800	753040	1006710	976580	1154660
Besoins	1177240	1204900	1234640	1262440	1292240
Déficit	173440	451860	227930	285860	137580
Taux couvert.	85,20	62,50	81,60	77,35	89,35

**Source** : FAO, Ministère de l'agriculture du Tchad, Ndjamen, 2016.

Le principal constat que ce tableau laisse voir est que le déficit céréalier à couvrir par ce pays est très important et qu'il constitue des dépenses supplémentaires que le pays est obligé d'engager pour éviter autant que possible la famine pour une bonne partie de sa population.

<sup>98</sup> Entretien avec plusieurs enfants soldats dont Ahmat 26 ans ancien enfant soldat du FUC, Ndjamen 17 septembre 2017; Adoum 22 ans ancien enfant soldat du FUC, Ndjamen le 17 septembre 2017 et Sali 28 ans ancien enfant soldat du FUC, Ndjamen le 17 septembre 2017.

<sup>99</sup> Entretien avec Abdelaziz Ibrahim 20 ans, ancien enfants soldats et avec des responsables locaux et des travailleurs humanitaires à Ndjamen le 4 Septembre 2017.

<sup>100</sup> Entretien avec Moussa, 27 ans, coiffeur et ancien enfant soldat de l'ANT, Ndjamen, 5 septembre 2017.

<sup>101</sup> D. Marielle., "Living by the gun in Chad. Armed violence as a practical occupation", *Journal of Modern African studies*, 2011, Vol. 49, n°3, p 410.

<sup>102</sup> Ibid.

<sup>103</sup> D. Marielle., "Living by the gun in Chad. Armed violence as a practical occupation", p.421.

Cette situation est d'autant plus difficile qu'elle se produit pendant les moments de fortes tensions entre les gouvernements et les seigneurs de guerres. Profitant donc des mauvaises performances en matière agricoles<sup>104</sup>, ces oppositions armées vont trouver écho favorables auprès des franges de la population les plus affectées par cette misère. Les enfants en constituent une proportion assez importante.

Les déboires que connaissent le coton ne sont pas de nature à faciliter la croissance de l'économie tchadienne. En effet, principale culture d'exportation pour laquelle le Tchad était troisième producteur africain en 1987, le coton a un impact direct sur la majorité de la population, notamment celle du Sud (bassin naturel de production) et de l'économie du pays tout entier, en termes de revenus et de formation du produit intérieur brut (PIB) du Tchad<sup>105</sup>. La société cotonnière (Coton-Tchad) est le deuxième pourvoyeur d'emplois après l'État, avec plus de 2500 employés<sup>106</sup>. La situation s'étant beaucoup détériorée, le Tchad est devenu l'un des derniers pays producteurs de coton en Afrique francophone. Sa production en dents de scie est passée de 263 000 tonnes en 1997/1998 à 35000 tonnes en 2009/2010<sup>107</sup>. Les revenus monétaires des producteurs provenant de la vente du coton graine ont baissé de 50 milliards Francs CFA (76 219 512 Euros) en 1997/1998 à 6 milliards Francs CFA (9 146 341 Euros) en 2009/2010, ce qui correspond à une diminution drastique du pouvoir d'achat des producteurs de coton de 88% en 12 ans<sup>108</sup>.

Cette baisse de la production cotonnière a entraîné un manque à gagner aussi bien pour les producteurs de coton, que la Coton-Tchad et l'actionnaire principal de la société qu'est l'État. En effet, l'agriculture contribue pour 23% à la formation du budget de l'État, dont 20% provenant de la production vivrière et 3% des cultures de rente et principalement du coton<sup>109</sup>. Le coton, qui est la principale culture de rente du Tchad, a vu sa contribution du produit intérieur brut (PIB) chuter de 12% (avant l'ère pétrolière qui a commencé en 2003) à 3%<sup>110</sup>. Cette forte baisse de la

---

<sup>104</sup> Les prévisions agricoles font ressortir une nationale production céréalière, fortement touchée par l'installation tardive et la mauvaise répartition des pluies, qui a baissé 10 pourcent par rapport à la moyenne quinquennale. Les régions les plus affectées par la faible production sont: le Kanem (-54 pourcent), Batha (-51 pourcent), Sila et Biltine (-31 pourcent), BEG (-27 pourcent), Guera (-25 pourcent), Mayo Kebbi Ouest (-21 pourcent) ; d'autres qui étaient affectées sont: le Logone oriental (-14 pourcent), le Ouaddai (-11 pourcent) et la Tandjilé (-10 pourcent). Dans la zone sahélienne, les principales activités agricoles actuelles concernent le gardiennage des champs et les récoltes-battages de sorgho de décrue (berbéré), ainsi que les activités maraichères. La production de berbéré connaît une baisse allant jusqu'à 30 pourcent par rapport à la moyenne pour l'ensemble des régions. Cette diminution est due à une faible pluviométrie mal répartie et une baisse de superficies emblavées suite au retard de l'installation des pluies qui a aussi retardé le calendrier des récoltes (ordinairement en Janvier-Février).

<sup>105</sup> Ministère du développement rural, "Requête pour une aide alimentaire d'urgence et la reconstitution du stock national de sécurité alimentaire" Ndjamen, décembre 1996.

<sup>106</sup> Coton Tchad, Rapport pays à la 71<sup>e</sup> réunion plénière. Ndjamen: Coton Tchad, 2012, p.12.

<sup>107</sup> Ibid.

<sup>108</sup> C. Arditi., "Des paysans plus professionnels que les développeurs ? L'exemple du coton au Tchad (1930-2010)", *Revue Tiers Monde*, 2010, Vol. 45, n°180, p.841.

<sup>109</sup> Anonyme., Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation, 2013.

<sup>110</sup> Fauba Padacke., *La filière cotonnière du Tchad. Historique, évolution et perspectives*. Ndjamen: coton Tchad-SN-Ministère de l'Agriculture, 2016, p.5.

production a ramené la contribution du coton au PIB entre 0,4% et 1% de 2005 à 2015<sup>111</sup>. L'apport de la production du coton graine avait pourtant atteint un niveau record de 263 000 tonnes en 1997/1998 pour chuter à 52 570 tonnes pendant la campagne 2011/2012<sup>112</sup>. On peut dire que l'économie nationale en général a pâti de la mauvaise production du coton, ce qui a causé un manque à gagner aux différents acteurs intéressés par cette culture. Parti de premier pays producteur du coton en Afrique francophone dès les indépendances en 1960, le pays se situe parmi les derniers producteurs de coton d'Afrique et son rendement au champ est l'un des plus faibles"<sup>113</sup>.

Pour le cas du pétrole, le Tchad a mis en valeur entre 2002 et 2003 des gisements pétroliers dans la zone de Doba dans la région Sud du pays. Malgré l'exploitation de l'or noir qui a créé bien des espoirs, cette manne pétrolière n'a pas amélioré de manière significative la vie des Tchadiens<sup>114</sup>. Pourtant, la hausse des prix du brut a permis pendant un moment la multiplication des ressources budgétaires du pays qui représentaient 32% du PIB en 2012<sup>115</sup>. En raison de la baisse du coût du pétrole le pays a été le dernier pays d'Afrique subsaharienne à atteindre en avril 2015 le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative "Pays pauvres très endettés" (PPTE), à cause de ses difficultés récurrentes à respecter les conditions requises par les institutions de Bretton Woods<sup>116</sup>

Enfin, les programmes d'ajustement structurel ont porté un coup dur à l'économie tchadienne et notamment à son agriculture<sup>117</sup>. Cette politique, imposée par le FMI aux États d'Afrique subsaharienne à la fin des années 1980, a consisté à exiger de ces pays la réduction des effectifs de la fonction publique, y compris les vulgarisateurs agricoles. Ainsi, la fin de la subvention des engrais et des matériels agricoles, combinée à l'absence de personnels d'agriculture qui accompagnent le monde rural, ont conduit au délaissement des champs par les producteurs. Il en résulte une perte de production qui a permis à la pauvreté de s'installer durablement. On peut donc affirmer que le Tchad a mal à son économie. Quelle que soit la période considérée, ce pays éprouve des difficultés à maintenir une situation économique rassurante sur le long terme qui soit de nature à lui permettre d'implémenter des politiques de développement profitant véritablement à toutes les couches de sa population. C'est donc dans

---

<sup>111</sup>Fauba Padacke, *La filière cotonnière du Tchad*, p.4.

<sup>112</sup>Ibid.

<sup>113</sup>République du Tchad., manuel de vulgarisation et d'éducation en matière de population, Ndjamena ,/FNUAP/DPRH, 2009

<sup>114</sup>G. Maoundonodji, "Enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad" Thèse de doctorat en sciences politiques, Université Catholique de Louvain, 2009, p.25.

<sup>115</sup> Ibid.

<sup>116</sup>France Diplomatie., Présentation du Tchad. Consulté le 19 Janvier, 2017, sur [diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr): <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/tchad/presentation-du-tchad/>

<sup>117</sup>Xinhua, Tchad: les ajustements structurels paralysent l'agriculture. Consulté le 29 Août, 2017, sur Le quotidien du peuple en ligne: <http://french.peopledaily.com.cn/International/7156685.html>.

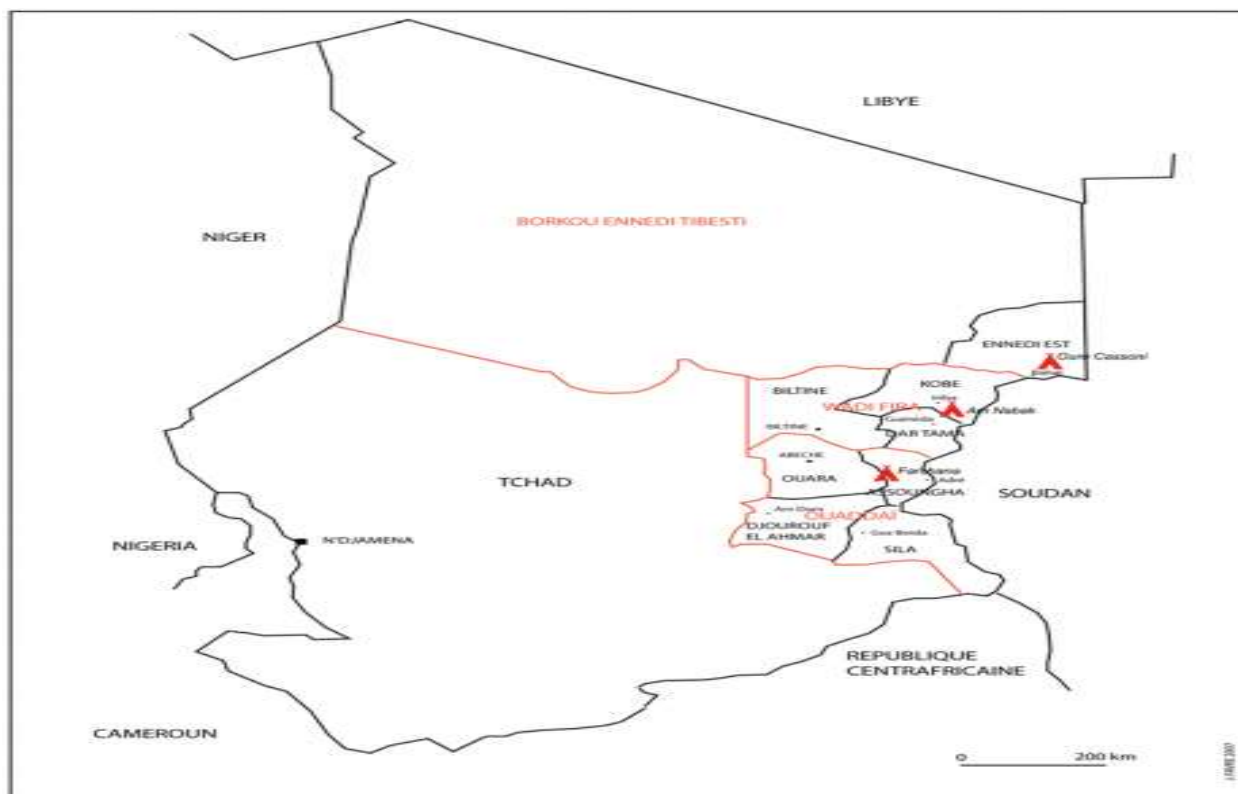


cette atmosphère ambiante de paupérisation, couplée à une insécurité galopante, que les jeunes vont trouver dans les différentes milices qui écument le pays un sentiment de protection et de survie.

## 2- Les différentes poches d'insécurité dans les contrées tchadiennes

L'insécurité généralisée qui règne au Tchad et les affrontements sporadiques opposant l'armée et les groupes armés figurent parmi les principales raisons qui ont poussé les enfants à s'enrôler comme soldats. Les tensions ethniques et les heurts intercommunautaires dans la région ont exacerbé cette situation instable. Les familles ont encouragé leurs enfants à s'enrôler dans les forces et groupes armés pour qu'ils assurent la protection de leur communauté face à l'inaction du gouvernement<sup>118</sup>.

### Carte 6: Cartographie des zones grises à l'Est du Tchad



**Source :** rapport Amnesty international, "Tchad: Sommes-nous citoyens de ce pays?" Les civils tchadiens laissés sans protection face aux attaques des Janjawids, 29 janvier, 2007. 13 p.

Cette carte laisse percevoir les zones chaudes du Tchad. Il est entouré de plusieurs pays et régions instables et en proie à des conflits, avec tout ce que cela implique pour la sécurité tchadienne. Le pays est entouré de cinq pays touchés par des conflits. Au Nord se trouvent les groupes extrémistes et les éléments insurgés et criminels du Niger et du Sud de la Libye. Au Sud se trouvent les groupes rebelles armés de la République centrafricaine. À l'est sévit la crise du

<sup>118</sup> Des responsables des camps de personnes déplacées nous ont mentionné ce point à plusieurs reprises lors de nos entretiens à Abéché en juin 2012.

Darfour et à l'ouest (du côté du bassin du Lac Tchad) pèse la menace de Boko Haram liée au Nigéria et au Cameroun<sup>119</sup>. Cette carte laisse aussi comprendre que la situation dans l'Est tchadien n'a cessé de se dégrader depuis le déclenchement de la rébellion du Darfour, de l'autre côté de la frontière soudanaise, en février 2003.

L'installation des réfugiés du Darfour dans les camps à l'Ouadaï, dans le Wadi Fira et dans l'Ennedi, a fait naître des tensions avec les populations locales, dans un contexte de rareté des ressources et d'antagonismes ethniques. Cette insécurité des camps de réfugiés pose quelques interrogations, notamment sur l'attitude du Comité National d'Assistance aux Réfugiés (CNAR) qui bénéficie des instruments nécessaires pour la sécurisation de ces camps. En effet, les camps de réfugiés sont des espaces qui échappent au contrôle direct des autorités : ils ne se soustraient pas au droit tchadien, mais, conformément aux conventions de 1951 et 1967 ratifiées par le gouvernement tchadien, les camps de réfugiés bénéficient d'un statut juridique particulier. Des gendarmes sont mis à la disposition du CNAR et sont ainsi chargés de leur protection. De ce fait, les autorités locales perdent une partie de leur autorité et prérogatives sur leur territoire et n'ont qu'un droit de regard très limité sur ce qui se passe à l'intérieur des camps.

À partir d'octobre 2005, la région redevient le théâtre de rébellions hostiles au président tchadien, Idriss Déby. Un an plus tard, les débordements de la guerre du Darfour, conjugués aux effets d'une crise politique interne au Tchad, provoquent l'embrassement de la région. 180 000 Tchadiens sont chassés de chez eux par la violence. Le Tchad est un espace dans lequel le régime de Déby a utilisé la cooptation et la répression pour soumettre les voix dissidentes d'une opposition et d'une société civile déjà affaiblies. Le Tchad a une population jeune, et inégalement répartie, de 14 millions de personnes, dont 44,7% ont moins de 14 ans avec l'âge médian de 17 ans. Entre 2010 et 2015, il a affiché un taux de fécondité élevé de 6,3 naissances par femme, 81% de sa population vit dans les zones rurales<sup>120</sup>.

La crise domestique tchadienne s'est vue compliquer encore par l'existence de groupes ethniques qui se trouvent de part et d'autre de la frontière entre le Tchad et le Soudan. De nombreux *Zaghawa* au Darfour ont été touchés par les violences perpétrées par le gouvernement soudanais et ses milices, et ont été accueillis à bras ouverts par le gouvernement de Ndjamena

---

<sup>119</sup>Les conséquences sécuritaires de la chute de Kadhafi en Libye et de l'insurrection de Boko Haram au Tchad ont mis en danger la stabilité du pays. La décision du Président Déby d'intervenir à l'appui du Nigéria et du Cameroun dans leur riposte contre Boko Haram a servi de justification à ce groupe pour déclencher des attentats terroristes en territoire tchadien. La chute du régime de Kadhafi a facilité l'émergence de groupes criminels et armés dans le sud de la Libye. Cette région a en outre servi de refuge aux groupes rebelles du Tchad, et des réseaux criminels sud-libyens auraient fourni des armes à Boko Haram en territoire tchadien. Ces conflits ont des retombées régionales qui touchent le pays, notamment du fait du déplacement de milliers de personnes et de leur afflux au Tchad. L'instabilité transfrontalière a également perturbé les activités économiques et de subsistance des populations des zones frontalières.

<sup>120</sup>D. Marielle, *Living by the Gun in Chad: Combatants, Impunity, and State Formation*, London, Zed Books, 2016, p.79.

lorsqu'ils ont commencé à chercher refuge au Tchad en 2003/2004. Certains groupes armés soudanais, notamment le Mouvement pour la justice et l'égalité, ont été autorisés à établir des bases arrière dans l'Est du Tchad. Au même moment, des groupes armés d'opposition tchadiens dont les rangs avaient augmenté suite aux changements constitutionnels de 2005, ont bénéficié du soutien militaire du gouvernement de Khartoum et ont commencé à utiliser le Soudan comme base arrière pour lancer des attaques contre le gouvernement de Déby. La guerre par procuration entre le Tchad et le Soudan a éclaté en 2005, lorsque les groupes armés d'opposition tchadiens ont effectué un raid sur Adré, dans l'Est du Tchad<sup>121</sup>.

Le récit d'Idriss<sup>122</sup> est assez évocateur de la situation d'insécurité dans laquelle se trouve les enfants au Tchad. Il dit en substance :

Je n'avais pas de famille à Ndjamena et mes proches ne savaient pas que j'étais ici. À Guéréda, je vivais avec ma mère, mes frères et mes sœurs...Je suis le fils aîné. Là-bas, j'allais à l'école. J'ai quitté Guéréda parce qu'on tuait des membres de ma famille et qu'on pillait nos biens. Mon père a été tué par les Zaghawas. Je suis parti, seul, j'avais à ce moment l'âge de 10 ans et demi. Je n'ai prévenu ni ma mère ni mes oncles. Je suis allé à El Geneina, au Soudan, où j'ai rejoint les rangs du MNR. Ils m'ont emmené à Sinjara, où je suis resté un an et demi, puis à Wadi Mangai, pendant six mois. Je n'avais pas d'attribution spécifique. J'avais suivi un stage d'initiation et un entraînement militaire. Au bout de deux ans, notre commandant a décidé de se rallier au gouvernement tchadien et nous avons quitté le Soudan pour aller au Tchad. À notre arrivée, j'ai rencontré beaucoup d'autres enfants, certains de mon âge et d'autres plus âgés.

Entre 2006 et 2007, le Front Uni pour le changement a incité les jeunes garçons de la région de Guéréda à rejoindre ses rangs afin de protéger les Tamas contre d'autres groupes ethniques comme les *Zaghawas* et ceux qu'ils appellent les Arabes<sup>123</sup>. De la même manière, des commandants militaires ont encouragé les *Dajos*, vivant dans la région du Dar Sila, à envoyer leurs enfants dans l'armée de façon à protéger leur communauté. Des parents et des membres de la communauté du Darfour vivant dans les camps de l'Est du Tchad ont encouragé leurs enfants à défendre leur terre d'origine et leur communauté en rejoignant les rangs des groupes d'opposition armés darfouriens, comme le MJE et l'Armée de libération du Soudan (ALS)<sup>124</sup>.

Dans certains villages et camps de déplacés, des enfants ont été exhortés à venger le meurtre d'un membre de la famille ou le pillage du bétail par des milices ou des membres d'autres ethnies<sup>125</sup>. Pour d'autres enfants, l'enrôlement était la seule manière d'échapper aux

---

<sup>121</sup>Les tensions se sont apaisées en 2010, le Tchad et le Soudan ayant cherché à normaliser leurs relations. Les deux États ont convenu en janvier de ne pas autoriser les groupes d'opposition armés à utiliser leurs territoires respectifs comme base et de mettre sur pied une force conjointe de 3 000 hommes chargée de patrouiller à la frontière séparant les deux pays. Les échanges commerciaux entre le Tchad et le Soudan ont officiellement repris en avril après sept ans d'interruption. En mai, Khalil Ibrahim, le dirigeant du MJE, s'est vu refuser l'accès au Tchad et a dû retourner en Libye. En juin, la veille de la venue au Tchad du président soudanais Omar el Béchir, les autorités soudanaises ont contraint trois dirigeants de groupes d'opposition armés tchadiens à quitter le Soudan.

<sup>122</sup>Entretien avec Idriss, 28 ans anciens enfant soldats du Mouvement National pour le Redressement (MNR), Ndjamena, 6 septembre 2017.

<sup>123</sup>Entretien avec Moussa, 31 ans, ancien enfant soldat du FUC Ndjamena, 6 septembre 2017.

<sup>124</sup>Entretien avec Mbaïtogoum Alioum, 48 ans, travailleurs humanitaires spécialisés dans les questions d'éducation, Ndjamena, 10 Septembre 2017.

<sup>125</sup>Centre Al Mouna., *Tchad. Pages d'histoire : Les évènements, N'Djamena*, Ndjamena Éditions Al Mouna, 2005.

attaques lancées par d'autres groupes armés, milices ou ethnies contre leur village. En effet, au cours de ces attaques, les jeunes garçons, perçus comme de futurs combattants potentiels, risquaient tout particulièrement d'être pris pour cible par les assaillants.

Les violences se sont encore intensifiées en février 2008, lorsque les groupes armés tchadiens soutenus par le gouvernement soudanais ont lancé une attaque contre l'ANT à Ndjamena, alors que les groupes armés soudanais, soutenus par le gouvernement tchadien, organisaient en mai 2008 un raid sur Omdurman, une ville proche de Khartoum<sup>126</sup>.

L'insécurité persistante a empêché les enfants démobilisés de retourner dans leur famille. Après avoir négocié la libération d'enfants et recherché leurs parents ou des proches, l'Unicef et ses partenaires rencontrent souvent de grandes difficultés à les réunir avec leur famille et à favoriser leur réinsertion dans leur communauté. L'insécurité régnait dans la plupart des villages de ces enfants et il s'avèrait difficile de les y transférer depuis Ndjamena. Par conséquent, certains d'entre eux ont passés plus d'un an dans ces centres. Selon les travailleurs humanitaires, ils étaient censés y effectuer un séjour de trois mois maximum avant d'être renvoyés dans leur famille. Le besoin de protection va donc pousser ces centaines d'adolescents à rejoindre les différentes armées.

La région de Guéréda a connu des tensions ethniques, opposant en particulier les *Zaghawas* aux *Tamas* dans le Département du Dar Tama<sup>127</sup>. Généralement, les enfants qui ont grandi dans la violence la considèrent comme un mode de vie permanent. Les belligérants n'arrivaient pas toujours à trouver un terrain d'entente pour la paix. Les revendications pouvaient paraître plus ou moins conciliables et les positions des protagonistes étaient souvent variables.

### **B- L'absence de planification en termes d'éducation et les pratiques culturelles**

Au Tchad, la présence d'un système éducatif démotivant, couplée à certaines pratiques culturelles vont constituer des facteurs favorables à l'entrée des enfants dans les différentes milices que compte ce pays en proie à une instabilité continue.

---

<sup>126</sup>Cette nouvelle dimension du conflit a eu pour effet d'aggraver l'insécurité dans l'Est du Tchad, et par là d'exacerber les tensions entre communautés arabes et non-arabes ainsi qu'entre agriculteurs et éleveurs se disputant les ressources naturelles locales. Ces événements ont entraîné une intervention internationale en 2007 avec la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) et l'Opération Militaire de l'UE au Tchad et en République Centrafricaine (EUFOR). MINURCAT prit le relais de l'EUFOR en 2009.

<sup>127</sup>Par exemple, le 19 octobre 2010, Defa Adoum, un paysan tamas soupçonné de détenir des armes à feu, a été arrêté par le colonel Dongui, responsable du service de renseignement militaire du département du Dar Tama, à Guéréda, et appartenant à l'ethnie zaghawa. Le paysan serait mort des suites de torture. Le 21 octobre, le colonel Dongui a abattu le colonel Ismaël Mahamat Sossal et blessé au moins deux autres militaires tamas lors d'une altercation au sujet de la mort de Defa Adoum. Le garde du corps du colonel Sossal a alors abattu le colonel Dongui. Plusieurs personnes ont été arrêtées à la suite de cet épisode, notamment les deux militaires tamas blessés. Fin décembre 2010, on ne savait pas ce qu'il était advenu de ces personnes.

## 1-Un système éducatif : un parcours semé d'embûches

Au Tchad, le droit à l'éducation et à la formation est reconnu par la constitution. À ce sujet, garantir le droit à l'éducation signifie que l'Administration a le devoir d'assurer à tous les citoyens les moyens de satisfaire leurs besoins éducatifs fondamentaux. L'éducation de base doit donc être à la fois gratuite, obligatoire et de bonne qualité pour arriver à satisfaire les exigences de l'EPT (Education Pour Tous) d'ici 2015<sup>128</sup>.

En jetant un regard sur la situation scolaire des enfants tchadiens, on se rend compte que tous les enfants ne sont pas scolarisés et que cette situation diffère selon les régions. Si des raisons multiples expliquent cette situation, elles font aiguillonner l'entrée des enfants dans les rangs de milice et seigneurs de guerres. Tout bien considérée, la situation de l'enseignement au Tchad connaît de grandes difficultés au même titre que les autres secteurs de l'Etat, ceci même en période de paix<sup>129</sup>.

La problématique de la scolarisation s'inscrit dans un contexte d'insuffisance globale de moyens et de résultats de l'éducation nationale, mais également de problèmes d'équipement, de matériels didactiques adéquats<sup>130</sup>. Si on y met la question des enseignants, l'école tchadienne est également victime des ajustements structurels auxquels le pays a été soumis. Il y a de cet avis une inadéquation entre la demande et l'offre scolaires, le système scolaire étant secoué et le Gouvernement ayant du mal à soutenir l'édifice<sup>131</sup>. Pour adapter les infrastructures et les ressources disponibles à cette demande, certaines solutions ont été proposées à savoir :

---

<sup>128</sup>Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD ou Agenda 2030) ont été adoptés en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies. Ils viennent à la suite des OMD qui regroupaient 8 objectifs choisis par les Etats pour guider les efforts des organisations internationales et des Etats afin notamment de combattre la pauvreté et la faim, d'éradiquer des maladies comme le VIH/Sida, de promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, ou encore de permettre à plus d'enfants d'aller à l'école. Ces objectifs devaient être atteints en 2015 et malgré les progrès accomplis, il reste beaucoup à faire. Durant toute la période, les Etats membres ont rédigé des rapports réguliers expliquant l'avancement de leur travail pour atteindre ces objectifs. L'ONU observe les progrès des Etats et évalue leur réussite. L'année 2015 marque la fin des OMD, mais le monde et les gouvernements doivent continuer à travailler pour les atteindre réellement et doivent s'attaquer à de nouvelles questions. Pour redéfinir les priorités jusqu'en 2030, l'ONU a mené une réflexion qui a abouti à ce qu'on appelle désormais les Objectifs mondiaux pour un développement durable ou les Objectifs mondiaux. Ils constituent l'Agenda 2030, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous. L'objectif N°4 porte sur l'éducation de qualité. Cet objectif vise à assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. L'éducation est présentée par l'ONU comme la clé de voûte de la réalisation des autres objectifs de développement durable: elle permet de sortir de la pauvreté, de réduire les inégalités et d'instaurer un climat de paix et de tolérance dans chaque société.

<sup>129</sup>Au Tchad les 23 régions que compte le pays sont des unités administratives qui présentent entre elles des différences en matière de climat, de modes de vie, d'activités économiques, de ressources alimentaires, d'infrastructures sociales, etc. Ces différences entraînent indubitablement aussi des différences de niveau de scolarisation.

<sup>130</sup> Adoum Mbaïso, *L'éducation au Tchad, problèmes et perspectives*, Paris, Edition Khartala, 1990, p.78.

<sup>131</sup> Ignegongba Keumaye., "Diagnostic de l'école tchadienne: faiblesse structurelle et d'infrastructures", bulletin de l'ATEP, N°002, Ndjamen, 1999, p.12.

l'instauration du système des classes à double flux ou vacations dans les centres urbains et la généralisation des classes multigrades à cours jumelés en zone rurale<sup>132</sup>.

L'initiative privée essaie comme elle peut de pallier les défaillances, souvent dans la plus grande anarchie. Nous notons que la demande existante ne concerne pas tous les enfants scolarisables. Sans instruction, les enfants sont socialement, moralement et intellectuellement défavorisés. Ils sont alors vulnérables face à divers dangers et maux de la société dont le recrutement dans les milices, la toxicomanie, le vandalisme et la prostitution.

Le Tchad est de ce point de vue confronté à de sérieux problèmes d'éducation. Près de la moitié de la population, soit (48%), a moins de 15 ans. Les taux bruts de scolarisation primaire sont de 31,8% pour l'ensemble du pays, 53% pour le milieu urbain, 26% pour le milieu rural, et par rapport au sexe 40,4% de garçons fréquentent contre 22,8% de filles<sup>133</sup>. En plus, le taux d'analphabétisme chez les 6 ans et plus est de 67% dans la population tchadienne. Il atteint 78% chez les femmes et 56% chez les hommes. Un homme sur trois (34%) et une femme sur cinq (19%) ont une instruction primaire tandis que 9% des hommes et seulement 2% des femmes ont atteint le niveau secondaire ou plus. En outre 39,2% des enfants de 6 à 11 ans fréquentaient un établissement primaire<sup>134</sup>. Ces résultats montrent une nette différence selon le milieu de résidence. Dans les zones urbaines, 55,3% des enfants sont scolarisés, tandis que dans les zones rurales, seulement 34,4% le sont.

À Ndjamena, ce sont 59,2% des enfants de 5 à 11 ans qui sont inscrits au niveau primaire<sup>135</sup>. Pour beaucoup de spécialistes de l'éducation au Tchad, il y a plus de filles non scolarisées que de garçons à tous les niveaux, même lorsque les chiffres relatifs aux effectifs montrent qu'il y a davantage de filles à l'école. Les inégalités en matière de scolarisation au Tchad sont très fortes dans toutes les régions. Les filles sont pratiquement désavantagées dans

---

<sup>132</sup> La demande d'éducation n'est pas satisfaite et parfois ignorée du fait de la croissance démographique rapide, les infrastructures scolaires deviennent de plus en plus insuffisantes pour accueillir les enfants ayant l'âge officiel d'admission.

<sup>133</sup> Selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) réalisée en 1997. Ce travail a été exécuté par le Bureau Central du Recensement (BCR), Direction de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (DSEED) avec l'assistance technique de Macro International Inc. Il s'agit de la première enquête par sondage, réalisée au niveau national, dont les objectifs étaient de fournir des informations détaillées sur la fécondité, la planification familiale, la santé de la mère et de l'enfant, l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans, la mortalité infanto-juvénile, la mortalité maternelle et sur la disponibilité des services communautaires. Au cours de l'EDST, réalisée sur le terrain de décembre 1996 à juillet 1997, 6840 ménages, 7454 femmes en âge de procréer (15-49 ans) et 2320 hommes de 15-59 ans ont été enquêtés avec succès, avec des taux de couverture respectif de 98,7%, 96,7% et 94

<sup>134</sup> Anonyme., *Enquête par grappes à Indicateurs Multiples du Tchad de 2000*, Imprimerie AGB, Ndjamena, 2000, 107 p.15.

<sup>135</sup> Ibid.

toutes les régions, même si au Centre, elles semblent avoir un léger avantage que leurs consœurs du Nord et du Sud, en termes de rapport de chances de fréquentation scolaire<sup>136</sup>.

**Tableau 4 : Les allocations budgétaires aux secteurs prioritaires de 2004 à 2007**

Année	2004	2005	2006	2007
<b>Secteurs Prioritaires</b>				
Education	2 800 000 000	10 754 990 000	26 900 000 000	18 359 900 000
Santé	2 000 000 000	10 620 983 572	11 544 000 000	13 777 816 108
Action Sociale	640 000 000	1 320 871 187	2 740 000 000	1 840 000 000
Agriculture	3 065 544 000	11 942 081 878	17 639 000 000	12 320 000 000
Elevage	1 000 000 000	1 050 000 000	1 960 000 000	2 960 000 000
Mines &Energie	0	8 200 000 000	5 966 000 000	6 100 000 000
Infrastructures	19 301 001 000	33 984 167 000	37 847 776 365	34 939 850 188
Postes et NTIC	0	0	500 000 000	500 000 000
Environnement & Eau	2 190 000 000	1 915 006 769	1 750 000 000	1 750 000 000
Enseignement Supérieur	2 110 000 000	5 129 400 000	6 150 000 000	4 576 926 953
Aménagement du Territoire	3 622 140 000	2 928 000 000	4 500 000 000	5 150 000 000
Pétrole	0	529 896 000	560 000 000	500 000 000
Dépenses communes	0	3 000 000 000	-	-
Total secteurs Prioritaires	36 728 685 000	91 375 396 406	118 056 776 365	102 774 493 249
Autres transferts	0	8 480 100 000	9 942 369 000	8 890 000 000
Total revenus pétroliers affectés	36 728 685 000	99 885 496 406	127 999 145 365	111 664 493 249

**Source:** D. Marielle, *Living by the Gun in Chad: Combatants, Impunity, and State Formation*, London, Zed Books, 2016, p.94.

Ce tableau fait ressortir les allocations budgétaires aux secteurs prioritaires au Tchad de 2004 à 2007. Le total annuel des dépenses militaires et de sécurité, comparé aux allocations budgétaires des secteurs prioritaires, montre clairement que la priorité du Gouvernement n'est pas la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'éducation pour tous. Lorsqu'on regarde le cumul annuel des dotations de quatre secteurs essentiels (Santé, Action Sociale, Éducation et Enseignement Supérieur), le contraste est très saisissant. Pour l'année 2004, les dépenses militaires et de sécurité sont trois fois plus élevées que les allocations des quatre secteurs réunis. Ce ratio est de l'ordre de 1,5 en 2005, 2,5 en 2006 et 4,5 en 2007.

Dans l'ensemble du pays, de nombreux enfants en âge d'être scolarisés n'ont pratiquement pas accès à l'enseignement primaire ni secondaire. Dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées<sup>137</sup>, l'enseignement primaire est largement disponible, mais l'enseignement secondaire et

<sup>136</sup> Il faut noter qu'on a observé beaucoup d'écoles publiques des zones méridionales et des grandes villes du Tchad fonctionner avec des effectifs pléthoriques alors que des écoles construites dans certaines régions septentrionales (bastion des populations nomades) du pays dotées de cantines scolaires sont restées presque vides et des parents potentiellement en mesure de supporter tous les coûts de scolarisation ne pas se préoccuper de la scolarisation des filles.

<sup>137</sup> Le Service jésuite des réfugiés, ONG Internationale, fait partie des rares organisations œuvrant dans le domaine de l'éducation dans les camps de personnes déplacées au Tchad.

la formation professionnelle sont rarement proposés.<sup>138</sup> Face au manque de perspectives en termes d'éducation, de formation et d'emploi, les enfants deviennent des proies faciles pour les recruteurs ou sont poussés à s'enrôler de leur plein gré dans des groupes armés. Les possibilités de suivre un enseignement ou une formation professionnelle sont rares dans les villages et les villes du pays. Pourtant en vertu de la législation tchadienne, l'enseignement public primaire et secondaire doit être gratuit<sup>139</sup> et l'enseignement fondamental<sup>140</sup> est obligatoire<sup>141</sup>.

Il n'existe toutefois que très peu d'établissements primaires et secondaires de haute facture, et le nombre d'enseignants, dont la plupart ne reçoivent pas leur salaire de l'État mais sont payés par les parents d'élèves, est insuffisant<sup>142</sup>. D'après Lucienne M'Baïpor, 70% des enseignants disponibles au Tchad sont des enseignants locaux payés par les parents et environ 8000 d'entre eux ne reçoivent aucune aide financière de la part de l'État<sup>143</sup>. Dans les camps de réfugiés, les programmes scolaires et professionnels mis en place par les organisations humanitaires sont limités pour un grand nombre de raisons, notamment le manque de moyens financiers<sup>144</sup>. Alors qu'un nombre impressionnant d'enfants fréquente les écoles primaires largement disponibles dans les camps de réfugiés de l'Est du pays, très peu de possibilités s'offrent à eux au niveau secondaire<sup>145</sup>. L'enseignement primaire dans ces camps<sup>146</sup> est financé et organisé par l'Unicef, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés et leurs partenaires.

La non-scolarisation des enfants constitue pour le Tchad un grand problème auquel des solutions urgentes doivent être apportées. Son ampleur et sa complexité exigent une intervention dans le domaine aussi bien des décideurs que des chercheurs. Les problèmes liés à la demande

---

<sup>138</sup>J. Brachet., (Dir), *The Value of Disorder: Autonomy, Prosperity, and Plunder in the Chadian Sahara*, Cambridge University Press, 2019, p.98.

<sup>139</sup>Loi n°16/PR/06 du 13 mars 2006 portant orientation du système éducatif au Tchad.

<sup>140</sup> Il s'agit ici de l'enseignement primaire.

<sup>141</sup>Se référer aux Articles 35 et 36 de la Constitution tchadienne.

<sup>142</sup>Entretien avec Mustapha Dramane, environ 50 ans enseignant à Guéréda et travailleur social, Abéché, 23 juin 2012; entretien avec des travailleurs humanitaires spécialisés dans les questions d'éducation dans l'Est du Tchad, Abéché, 11 novembre 2011.

<sup>143</sup>L. M'Baïpor., "La stratégie nationale de réduction de la pauvreté et les besoins spécifiques des enfants. Le cas du Tchad", exposé présenté lors de la Conférence régionale *Mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants par les forces et groupes armés : contribution à la paix, à la justice et au développement*, Ndjamena, juin 2010, p.67.

<sup>144</sup>Lors des entretiens avec des membres du personnel de l'ONU à Ndjamena il a été mentionné que les fonds assignés à l'enseignement secondaire et à la formation professionnelle des jeunes réfugiés étaient insuffisants.

<sup>145</sup>Entretien avec Badéle Aïssatou, 33 ans travailleur humanitaire Massaguet, 8 septembre 2017.

<sup>146</sup>En ce qui concerne la formation professionnelle, quelques possibilités sont offertes dans certains camps de réfugiés de l'Est du Tchad, mais elles sont quasi inexistantes dans les camps de personnes déplacées et les villages, où même le nombre d'écoles primaires est très limité. Devant un système éducatif soporifique, les enfants des villages, des camps de déplacés et des camps de réfugiés n'ont d'autre choix que de servir comme soldat.



scolaire sont également liés au défi démographique<sup>147</sup>, comme préalablement présenté avec l'explosion de la population scolarisable<sup>148</sup>, mais il est aussi consécutif aux inégalités en matière de scolarisation, notamment entre villes et campagnes, entre régions, entre garçons et filles, entre riches et pauvres, et à l'absence de motivation dans certaines régions pour des raisons culturelles.

## 2-Les perceptions communautaires des enfants soldats au Tchad

À l'observation des attitudes et pratiques chez certaines ethnies tchadiennes en matière d'éducation des enfants, on peut se risquer de dire que le droit à l'éducation se résume à une affaire des hommes, situation qui a pour corollaires la féminisation de l'analphabétisme et de la pauvreté. Ceci est d'autant plus préoccupant lorsqu'on sait que l'éducation formelle est un important facteur de mobilité sociale et d'accès au secteur formel de l'économie.

Malgré le fait qu'il soit en général conseillé de se tenir éloignés des thèses culturalistes à propos des enfants soldats, force est de reconnaître que, bien que la culture ne justifie pas tout, elle ne peut cependant pas être totalement rejetée comme un facteur aggravant la militarisation de l'enfance au Tchad. Pour nous, il est important de ne pas étendre à toutes les provinces les manquements et défis constatés dans l'une. Cependant, la tendance est que, dans leur ensemble, l'Est et le Nord du pays où un grand nombre de groupes restent fortement militarisés, les armes y jouent un rôle important. Ces dernières fascinent et font partie du quotidien de ces communautés qui ont eu, dans leur histoire, à se défendre contre un ennemi permanent<sup>149</sup>. Il est donc aisé de comprendre que le jeune tchadien, dans de pareilles circonstances, a été naturellement bercé dès sa plus tendre enfance par un idéal militaire et par la nécessité d'acquérir une arme<sup>150</sup>. Il n'est en effet pas rare que les enfants soient mis en contact très jeunes avec des armes. L'histoire bouleversante de Mahamane Ali peut illustrer l'attitude que la communauté exerce sur la motivation du jeune enfant à prendre les armes. Il affirme :

---

<sup>147</sup> Dans un rapport de 1989 intitulé "scolarisation primaire dans la province de l'Extrême-Nord", le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (MINPAT) du Cameroun a fait ressortir des similitudes avec la situation du Tchad, en présentant un certain nombre de facteurs susceptibles d'expliquer le faible niveau de scolarisation observé dans cette province. Parmi les raisons évoquées, on note : - l'incompréhension du bien-fondé de l'école de la part des parents; - la prédominance dans cette partie du territoire national des activités agricoles et pastorales auxquelles se livrent les familles (migrations liées à la pêche, déplacement pendant la période de transhumance à la recherche des pâturages pour les troupeaux, récolte saisonnière de riz et de coton; - la cohabitation conflictuelle des populations islamisées et des populations animistes

<sup>148</sup> Le Tchad a mis en place trois indicateurs pour mesurer l'instruction de tous les enfants en âge d'aller à l'école primaire d'ici 2015 dans le cadre de l'objectif de l'éducation primaire pour tous. Cet objectif n'a vraisemblablement pas été atteint. En effet, fin 2008, selon le PNUD, les chiffres étaient les suivants : taux brut de scolarisation: 95% (chiffre contesté); taux d'achèvement du primaire: 36%; aux d'alphabétisation: 35% (cible : 60%).

<sup>149</sup>M. Debos. *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerre*, Paris, Karthala, Les Afriques.2013, p.56.

<sup>150</sup>A. Dingammadji, "La glorieuse épopée des tirailleurs sénégalais du Tchad (1940-1945)", *centre Al Mouna*, Ndjamen, p.72.

La majorité des habitants de Guéréda sont des *Zaghawas* et des *Tamas*. Je suis Arabe, comme mon grand-père...Une nuit, mon grand-père et trois autres chefs traditionnels ont été attaqués et tués. Les agresseurs étaient au nombre de quatre : deux *Zaghawas* et deux *Tamas*. Après leur arrestation, le Préfet du Dar Tama a demandé qu'ils soient exécutés. Mais le président Déby est intervenu et a dit qu'ils devaient simplement verser la diya<sup>151</sup>. Les quatre hommes ont par la suite été relâchés secrètement [...]. "C'est pour cette raison que ma famille m'a demandé de rejoindre la rébellion. Le jour où mon grand-père est mort [...] je me suis rendu par la route à Adré et, de là, à El Geneina, au Soudan. Là-bas, j'ai rencontré des groupes armés et je les ai accompagnés à leur base militaire, à Wadi Tamour. J'y suis allé seul. La faction que j'ai rejointe était sous le commandement d'Abdoul Wahid. À la base de Wadi Tamour, j'ai reçu un entraînement pour devenir un vrai soldat [...] puis les combattants d'Ahmat Hassaballah Soubiane m'ont demandé de les rejoindre et je les ai suivis ailleurs au Soudan. Nous avons alors attaqué la ville d'Am Zoer, dans l'Est du Tchad. Six mois plus tard, Ahmat Hassaballah Soubiane nous a dit qu'il avait décidé de retourner au Tchad parce que la paix avait été rétablie et qu'il n'y avait plus de bandits<sup>152</sup>.

Comme le dévoile Mahamane Ali dans ce récit, il existe des pratiques locales et culturelles qui jouent un rôle clé dans le recrutement d'enfants. L'enrôlement est perçu comme une avancée sociale, et une famille dont un fils est militaire gagne le respect de sa communauté<sup>153</sup>. Les garçons qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas devenir des combattants sont généralement perçus comme des lâches. Dans l'Est du pays, un adolescent est considéré comme un adulte dès l'âge de treize ans et les préoccupations relatives au phénomène<sup>154</sup> d'enrôlement de mineurs ne sont généralement pas comprises ni partagées par la population locale.

La culture des populations nomades par exemple contient en son sein une pluralité de facteurs qui favorisent l'entrée des jeunes dans les bandes armées et les différentes milices. Il s'agit d'emblée de la faible densité de la population en milieu pastoral. Cette situation se complexifie par les mobilités des campements qui, dans le cas du Tchad, peut amener les jeunes à parcourir plusieurs centaines de kilomètres au cours de l'année. Dans certains systèmes de production, pendant une certaine période de l'année, le troupeau s'éloigne du campement avec seulement quelques bergers. Ces derniers sont souvent des jeunes d'âge. Même si les enfants se déplacent avec leur famille, ils restent exposés aux raptés par les milices, au vol des bétails qui entraîne sa faiblesse économique et son enrôlement dans une bande armée.

---

<sup>151</sup> Indemnisation versée par un agresseur ou sa famille à la victime ou à la famille de celle-ci. Cette pratique découle de la charia (loi islamique). Dans certaines circonstances, le recours à la diya a entraîné des violations des droits humains dans l'est du Tchad. Pour ample information lire Claude Durand., *Fiscalité et politique: Les redevances coutumières au Tchad 1900-1956*, Paris, L'Harmattan. 1995.

<sup>152</sup> Entretien avec Mahamane Ali, 29 ans, ancien enfant soldat de l'Alliance National, Dourbali, 16 septembre 2017.

<sup>153</sup> Entretien avec Abdelrahman Babelbassit, et 68 ans environ, Chefs déplacés de l'ethnie Tamas à Ndjama, Lina, 5 septembre 2017.

<sup>154</sup> En effet, si l'on parle aujourd'hui de véritable phénomène, la présence d'enfants dans des conflits armés n'est pas un fait nouveau, ce n'est pas l'existence des enfants soldats qui constitue le phénomène, mais le nombre d'enfants soldats dans le monde qui donne tout son sens au terme "phénomène", qui s'est amplifié en raison de la multiplication des conflits internes, l'utilisation de plus en plus fréquente d'enfants comme soldats, ainsi qu'en raison de la prolifération d'armes légères: elles sont légères, bon marché et faciles à utiliser et transforment les enfants en soldats tout aussi capables de se défendre et de tuer comme des soldats adultes.

Pour d'autres enfants, l'enrôlement était la seule manière d'échapper aux attaques lancées par d'autres groupes armés, milices ou ethnies contre leur village. En effet, au cours de ces attaques, les jeunes garçons, perçus comme de futurs combattants potentiels, risquaient tout particulièrement d'être pris pour cible par les assaillants. En plus du rôle économique des enfants en milieu pastoral, les filles sont ô combien vulnérables à ces facteurs culturels de l'environnement. Elles ont des travaux domestiques non négligeables à partir d'un jeune âge. La distance parfois considérable entre le "*ferik*"<sup>155</sup> et le ruisseau et l'insécurité pour une fille d'y aller toute seule, ne sont pas encourageantes. Cette situation se termine souvent par un enlèvement ou un viol.

La démission des parents et de l'État de l'éducation de enfants qui se trouve en face d'un système culturel qui ne les protège pas assez, permet de comprendre le renvoi de ces derniers dans la rue, à la merci de tout dangers quand ceux-ci ne sont pas eux- mêmes volontaire. Confrontés à tous les vices, ils sont dès lors obligés de satisfaire leurs besoins élémentaires par tous les moyens possibles. Cela peut aller du vol à la mendicité. C'est ainsi qu'en cas d'éclatement de conflits armés, ils sont la cible privilégiée des recruteurs d'enfants soldats. Ceux-ci, profitant de la faiblesse ou des manquements administratifs en la matière, font accroître le nombre de jeunes dans leur rang.

### **III- LES FONDEMENTS ADMINISTRATIFS ET POLITIQUES DE LA LEVÉE DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD**

Dans cette section, nous relevons que dans le domaine administratif, il est question des contraintes de tout ordre entretenues par les différents belligérants et qui favorisent le recrutement des enfants en tant que soldats. Du point de vue politique, le recours aux enfants soldats se fait sur la base d'une stratégie politique bien ficelée.

#### **A- Les contraintes administratives, comme variables à l'enrôlement des enfants soldats au Tchad**

Les contraintes administratives constituent l'une des causes à l'enrôlement des enfants à la fois dans les armées mais aussi dans les conflits internes au Tchad. Cet élément n'a pas toujours été pris en compte par les autorités internationales en charge de lutter contre le phénomène d'enfants soldats, lesquelles privilégient principalement des variables économiques. Les contraintes administratives peuvent avoir une double acception: celle que leur donne la sociologie politique et l'autre conception qui les considère comme des simples blocages à une bonne gestion de l'action publique.

---

<sup>155</sup> Campement des nomades ou des paysans musulmans. Il regroupe plusieurs tentes des familles proches.

### 1- Les facteurs administratifs, comme élément de ruse

Au sens de la sociologie politique, parler de contraintes revient à faire allusion à l'ensemble des routines et règles institutionnelles, des attentes réciproques qui consolident les rôles, des prescriptions juridiques s'appliquant aux conduites dans une institution et dans les rapports entre institutions<sup>156</sup>. Dans ce sens, la notion de contrainte revêt une coloration positive dans la mesure où elle est une obligation à laquelle aucun individu ne saurait se soustraire dans la société. Elle renvoie aux dispositifs qui, tout en permettant l'action, assurent aux membres de la société, la sécurité pour laquelle ils ont déposé leur liberté au pied du Léviathan<sup>157</sup>.

Vu sous cet angle, les contraintes administratives ou institutionnelles seraient une cause d'enrôlement des enfants dans les armées et les conflits au Tchad, dans la mesure où certaines dispositions institutionnelles de ce pays présentent des prescriptions juridiques, des routines et des règles institutionnelles des usages qui en appellent à l'enrôlement d'enfants mineurs directement ou indirectement. C'est le cas de la Constitution du Tchad<sup>158</sup>. C'est également le cas dans les régions de Salamat et Ouaddai, dans l'Est et dans la ville de Biltine et ses environs, dans la région de Wadi Fira, au Nord-Est, deux régions du pays où l'activité rebelle tchadienne a été agressive ces deux dernières années

Un personnel civil du Ministère de la Défense nous a fait savoir que dans ces régions, l'ANT procédait à des recrutements d'enfants dans l'armée en exploitant les vides de la législation en la matière<sup>159</sup>. Il témoigne que, puisque l'âge minimum du recrutement volontaire est fixé à 18 ans par la loi, les autorités en place ont estimé que les recrues âgées de 17 ans accomplissant un service militaire actif pouvaient être enrôler. En outre comme l'usage prévoit qu'en cas d'urgence, des enfants âgés de 16 ans peuvent être enrôlés pour accomplir leur service militaire, ces derniers ces retrouvaient plutôt sur le théâtre des opérations militaires.

Pire, une loi de 1991<sup>160</sup> sur la réorganisation des forces armées fixe à 18 ans l'âge minimum d'engagement volontaire et à 20 ans l'âge minimum de conscription (article 14).

---

<sup>156</sup>J. Lagroye., (Dir), *Sociologie politique*, paris, Dalloz, 6e édition, 2012, p.157.

<sup>157</sup>Le Léviathan est le titre d'un ouvrage de Thomas Hobbes qui présente l'Etat comme un monstre colossal, dont la forme n'est pas précisée; il est également considéré comme l'évocation d'un cataclysme terrifiant capable de modifier la planète, et d'en bousculer l'ordre.

<sup>158</sup>La Constitution de la République du Tchad dispose ce qui suit: L'Article 51: stipule que La défense de la partie [sic] et de l'intégrité du territoire national est un devoir pour tout Tchadien. En outre, il instaure un service militaire est obligatoire pour les citoyens excepté les cas d'inaptitude physique dûment établie. Les conditions d'accomplissement de ce devoir sont déterminées par la loi (Tchad 1996) et La Loi n°012/PR/2006 du 10 mars 2006 portant réorganisation des Forces armées et de sécurité.

<sup>159</sup>Entretien avec Alamine Ouédraogo, 47 ans, en service au Ministère de la Défense au Tchad, Ndjamena 18 septembre 2017.

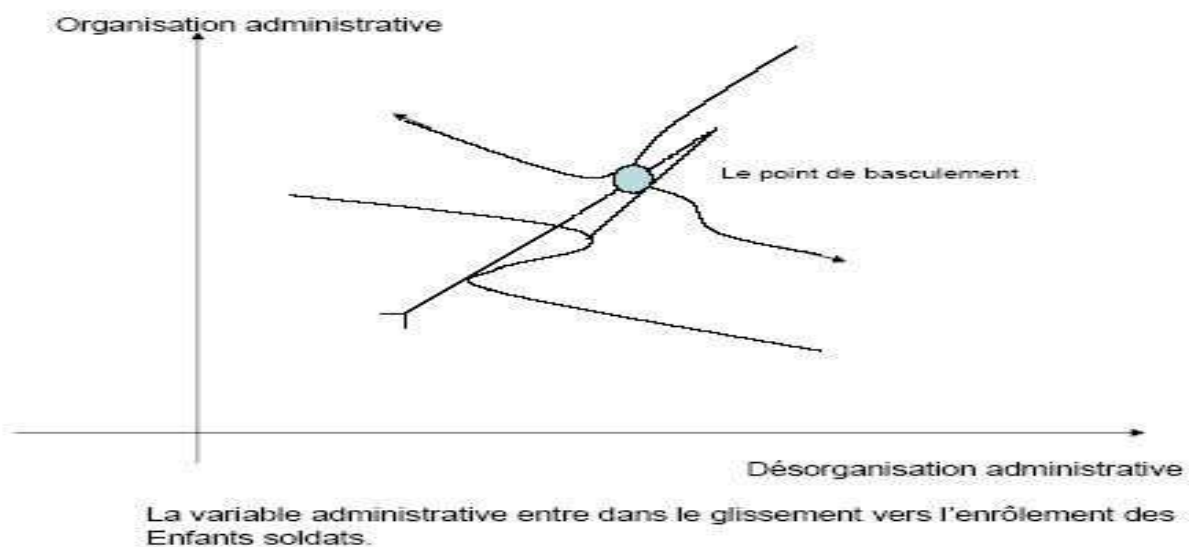
<sup>160</sup>Confère annexe n°1 sur loi de 1991 sur la réorganisation des forces armées.

Cependant, le Statut général de l'armée tchadienne de 1992 indique qu'un enfant de moins de 18 ans peut être recruté avec l'accord d'un parent ou d'un tuteur légal (article 52).

À l'inverse de cela le droit tchadien interdit aux mineurs d'effectuer un travail qui, par nature, est susceptible de porter atteinte à leur santé, leur sécurité ou leur moralité. Le Code pénal contient aussi d'importantes dispositions qui protègent les enfants, par exemple face aux enlèvements, à la détention arbitraire ou au travail forcé, mais il n'érige pas spécifiquement en infraction le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés.

Dans l'ensemble, il s'agit des contraintes qui autorisent à enrôler des enfants mineurs, tout autant qu'elles leur imposent une présence dans les conflits. En ce sens, les contraintes, vues au plan de la sociologie politique, constituent une cause d'implication des enfants dans les conflits armés tchadiens. Comme le précisent Lagroye, ces contraintes fournissent aux individus et aux groupes "les modèles d'action ou les lignes de conduite qu'ils ont intérêt à utiliser, qu'ils peuvent attendre de leurs partenaires et dont ils ne conçoivent même pas la plupart du temps, qu'on puisse s'écarter"<sup>161</sup>. Elles peuvent de ce fait se schématiser de la façon suivante :

### Schéma 3 : Le désordre administratif facteur du recrutement d'enfants soldats



**Source:** T. Toliton Dikpo., "La question des enfants soldats: quels problèmes pour la défense du droit, le maintien, la garantie et la promotion de la sécurité internationale?" Thèse de doctorat en science politique, Université Jean Moulin Lyon, 2008, p.133.

Ce schéma est assez expressif. Se situant sur l'axe syntagmatique et paradigmatic, on se rend compte qu'une organisation administrative cohérente respectueuse des normes internationales tant au niveau de la ratification qu'au niveau de leur mise en application permet d'éviter l'enrôlement des enfants comme soldats. Le point de basculement reste le même que pour le régime politique. Mieux, la désorganisation d'une administration ouvre la voie aux crises

<sup>161</sup>J. Lagroye., (Dir), *Sociologie politique*, P.157.

et guerres qui sont des fumiers sur lesquels pousse la pratique d'enrôlement d'enfants comme soldats<sup>162</sup>.

Ce désordre dans l'administration se caractérise par la corruption, le favoritisme, la fraude à tous les niveaux. Dès lors, l'ascension sur l'axe de puissance n'est réservée qu'à une couche donnée<sup>163</sup>. On remarque donc une bifurcation de la forme vers l'enrôlement d'enfants soldats qui vont prendre les armes pour aller conquérir cet équilibre rompu afin de rétablir le compromis.

On peut également remarquer une objection de conscience dans l'article 54 de la Constitution de la République du Tchad: "Nul ne peut se prévaloir de ses croyances religieuses, ni de ses opinions philosophiques pour se soustraire à une obligation dictée par l'intérêt national"<sup>164</sup>. À ce sujet, l'observatoire de la liberté religieuse et le Département d'Etat des États Unis enregistrent dans un rapport de 2015, que l'article 54 de la constitution du Tchad limite le droit à l'objection de conscience<sup>165</sup> et constitue une sérieuse entrave à la liberté religieuse. Dans une acception générale, la conscience est la faculté de se connaître soi-même, la capacité de s'examiner à partir de normes propres du bien et du mal préalablement assimilées, afin de porter un jugement sur ses choix de comportement pour agir ou s'abstenir d'agir en conséquence. Elle est la norme de l'être humain qui se forme à partir des informations et des expériences qu'il a progressivement acquises au fur et à mesure du développement de son for intérieur. Si sur le plan moral elle est associée à la notion de libre arbitre, sur le plan juridique elle se rattache à l'autonomie personnelle<sup>166</sup>.

---

<sup>162</sup> La question des enfants soldats n'est pas abordée par la Représentante spéciale du Secrétaire général sous l'angle des contraintes administratives. Elle se limite à demander aux Etats d'inscrire la protection de l'enfance dans les programmes de rétablissement de la paix, d'instaurer une commission nationale officielle pour la recherche des enfants disparus, d'accélérer, avec l'appui de la communauté internationale des donateurs, la réforme du système éducatif aux fins de permettre l'utilisation du plus grand nombre. Mais la question n'est jamais vue sous l'angle des contraintes administratives. En définissant un enfant comme "*tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui est lui est applicable*" les Nations Unies laissent peut-être une fois de plus le sort des enfants entre les mains d'administrations aux méthodes et résultats relatifs, lesquelles favorisent l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans.

<sup>163</sup>S. Audouin-Rouzeau S., "Quand les enfants font la guerre", *Revue l'Histoire*, n°169, Paris septembre 1993, pp.14-18.

<sup>164</sup> Lire à ce sujet l'annexe 2 portant sur l'article 54 de la constitution du Tchad qui affirme que Nul ne peut se prévaloir de ses croyances religieuses, ni de ses opinions philosophiques pour se soustraire à une obligation dictée par l'intérêt national

<sup>165</sup> Dans sa résolution 1989/59, la Commission des droits de l'homme des Nations unies a reconnu l'objection de conscience au service militaire comme une manifestation du droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion, et demandé instamment aux États d'adopter une législation "visant à accorder une exemption de service militaire en cas d'objection de conscience fondée sur des convictions sincères". Quelques années plus tard, dans son observation générale n° 22 (1993), c'est le Comité de droits de l'homme des Nations unies qui a considéré à son tour que "le Pacte ne mentionne pas explicitement un droit à l'objection de conscience, mais le Comité estime qu'un tel droit peut être déduit de l'article 18, dans la mesure où l'obligation d'employer la force au prix de vies humaines peut-être gravement en conflit avec la liberté de conscience et le droit de manifester sa religion ou ses convictions". Le Comité des droits de l'homme a par la suite confirmé et développé de manière substantielle sa position au moyen d'une jurisprudence constante qui ne cesse de s'étoffer.

<sup>166</sup> Conscientious objection to military service (Resolution 1989/59) : <http://www.wri-irg.org/node/6409>, consulté le 12 juin 2019 à 16h30 min.

La Constitution stipule que le service militaire est obligatoire et que nul ne peut se prévaloir de ses croyances religieuses pour "se soustraire à une obligation dictée par l'intérêt national". Toutefois, le gouvernement ne fait pas appliquer l'obligation du service militaire<sup>167</sup> et l'article 1<sup>er</sup> de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989. En définissant, un enfant comme "tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui est lui est applicable, les Nations Unies, laissent peut-être une fois de plus le sort des enfants entre les mains d'administrations aux méthodes et résultats relatifs, lesquelles favorisent l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans.

## **2- La mal gouvernance administrative comme blocage à l'action publique**

En dehors de l'approche que nous donne la sociologie politique du concept de contrainte administrative, il est tout aussi nécessaire d'observer la réalité du fonctionnement des structures nationales qui, au Tchad, peuvent agir même par omission dans l'implication des enfants dans les conflits armés. En cela, le terme de "contrainte" signifiera blocage<sup>168</sup>. Il est question de voir si on peut mettre en cause l'action administrative et gouvernementale, dans la mesure où les configurations des administrations et leurs modes d'intervention ont une grande incidence sur les exigences d'efficacité maximale pour l'appareil d'État au niveau de la gestion, des résultats, du rendement et du contrôle effectif des actions engagées.

Certaines techniques usuelles du droit public qui instituent le respect à la lettre des exigences traditionnelles de légalité obligent à se soumettre à des parcours labyrinthiques qui ne permettent pas toujours d'atteindre l'efficacité dans la réalisation des actions publiques. Ces parcours rendent difficile l'accès à l'information administrative en l'occurrence celle concernant les enfants<sup>169</sup>. La conséquence est que les jeunes peuvent être enrôlés sans qu'il n'y ait eu de vérification préalable sur leur état civil, et donc sur leur âge. Ces lourdeurs administratives sont aggravées par les contraintes budgétaires qui empêchent certaines administrations de fournir les services constituant l'essentiel de leurs missions. C'est dans ce sens qu'on pourrait penser avec Michel Crozier<sup>170</sup> que, face à l'accélération des changements technologiques, économiques, culturels, sociaux, le système bureaucratique a atteint ses limites du fait de sa rigidité qui s'oppose, d'une part, à l'efficacité qui réclame participation, coopération, équilibres fluides, et, d'autre part, aux nouvelles possibilités plus rationnelles et moins chères de la société.

---

<sup>167</sup>Confère Annexe 3 portant sur la Loi n°06-012/PR du 10 mars 2006 portant réorganisation des Forces Armées et de Sécurité en ces articles 27 et 32.

<sup>168</sup>M. Crozier., "L'acteur et le système: Les contraintes de l'action collective" Editions du Seuil, la collection *Sociologie politique*, 1981, P.56.

<sup>169</sup>Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies Kofi Anan au conseil de sécurité sur la situation de violation des droit humains au Tchad" (A/61/529-S/2006/826) publié 26 octobre 2006.

<sup>170</sup>M. Crozier., "L'acteur et le système: Les contraintes de l'action collective", p.68.

Il convient de reconnaître que le faible taux d'enregistrement des naissances au Tchad rend difficile l'application de la loi interdisant le recrutement de mineurs, car la plupart des candidats au recrutement ne possèdent pas d'acte de naissance ou autre preuve de leur âge. Pour la campagne militaire 2012 par exemple, les agents recruteurs n'avaient reçu aucune directive ou formation relative à la protection des enfants, ni de méthodes de vérification de l'âge. En outre, le quota de 11 000 recrues fixé par le gouvernement s'est avéré difficile à remplir, au regard de la tranche d'âge de 18-20 ciblée, qui était particulièrement étroite. Ce qui pourrait avoir incité les recruteurs à enrôler sans procéder à une vérification rigoureuse de l'âge des candidats. Enfin, il est préoccupant de savoir que certains agents recruteurs ont installé des bureaux de recrutement temporaires dans des écoles, encourageant ainsi indirectement des enfants d'âge scolaire à s'enrôler<sup>171</sup>.

Pour Debos Marielle<sup>172</sup>, la faillite de l'Etat tchadien et des administrations peut être retenue comme cause primaire, d'enrôlement des enfants dans les conflits armés. Une absence de fonctionnement normal des administrations ne saurait garantir une bonne tenue des fichiers d'état civil, seuls documents capables de déterminer de façon exacte l'âge des jeunes<sup>173</sup>. Ainsi, malgré toutes les déclarations d'intention des gouvernements sur le respect des conventions internationales, il sera difficile pour les enfants de bénéficier d'une protection les épargnant du métier de soldat si le gouvernement en cause et leurs administrations ne sont pas reconstruites et améliorées.

Lorsqu'on envisage la problématique des enfants soldats du simple point de vue des contraintes administratives, il apparaît clairement que leur apport sur le terrain est marginal. Pour le cas du Tchad en particulier, les guerres multiformes, amplifiée par la crise de l'endettement, les difficiles transitions démocratiques, les conditionnalités à l'exploitation des ressources naturelles, cette dernière ayant elle-même précédé la dévaluation du franc CFA ont été des contraintes favorables à la militarisation des enfants. Comme il fallait s'y attendre en pareille circonstance, les différents acteurs impliqués ont mis en place des stratégies pratiques d'adaptation. C'est ainsi que la guerre a été appréhendée comme le principal moyen de se maintenir ou d'accéder au pouvoir et les enfants soldats sont apparus comme un instrument de négociation politique.

## **B- Les enfants soldats à la solde des politiques**

Dans cette sous-section du travail, l'objectif est de comprendre les stratégies politiques qui ont amené les belligérants à recruter des enfants soldats dans les crises tchado-tchadiennes. À bien

---

<sup>171</sup>J. Favre., "Marginalité de l'Etat et violences sociales au Far Est (Tchad oriental)". *Bulletin de l'Association de Géographes Français, Géographies*, Septembre 2007, p.357.

<sup>172</sup>D. Marielle, *Living by the Gun in Chad: Combatants, Impunity, and State Formation*, London, Zed Books, 2016, p.69.

<sup>173</sup>Rapport annuel du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés pour la période 1<sup>er</sup> juillet 2007-30 juin 2008", (S/2008/455).



creuser pourtant, on ne manque pas de s'apercevoir que leur fonction politique est très importante, et de ce point de vue, les enfants soldats expriment, à leur manière, la crise d'identité des sociétés africaines post-guerre froide. Ces dernières se sont adaptés à la nouvelle conjoncture en s'installant dans des conflits endémiques et en capitalisant les issues politiques.

### **1-Les enfants soldats : la garantie de l'impunité et des crimes contre l'humanité**

L'histoire de l'humanité depuis la période Antique, jusqu'au temps Contemporain a toujours été marquée par des conflits entre les peuples et l'instauration de la paix et des règles qui encadrent la guerre. Le Tchad n'échappe pas à cette volonté, même s'il a existé des codes<sup>174</sup> antérieurs qui réglementaient la guerre. Il a fallu attendre la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle pour que les nations se mettent d'accord sur des règles internationales, notamment le droit international humanitaire<sup>175</sup> visant à éviter des souffrances inutiles en temps de guerre. Son but est de protéger les personnes qui ne sont pas, ou qui ne sont plus, directement engagées dans les hostilités : les blessés, les naufragés, les prisonniers de guerre, les civils, et de limiter les effets de la violence dans les combats pour atteindre les objectifs du conflit.

Tous ceux qui font la guerre doivent donc obligatoirement respecter le DIH, que ce soit les forces gouvernementales ou les groupes armés non étatiques. En plus, on n'enfreint pas les règles de la guerre sans en subir les conséquences. C'est suivant ce principe qu'à la fin de la guerre ou pendant son déroulement, les États et les tribunaux internationaux réunissent des preuves et mènent des enquêtes sur les crimes de guerre, et les coupables peuvent être poursuivis personnellement. On peut comprendre alors les mécanismes d'instrumentalisation des enfants soldats par les différents belligérants dans les crises tchadiennes.

Au-delà de la recherche des ressources ou du trésor de guerre qui prend le relais de cette première phase, et qui repose de prime abord sur les détournements et rapt de toutes sortes, on aboutit finalement au Tchad à une véritable économie de guerre, basée sur l'exploitation des

---

<sup>174</sup> Le Code d'Hammourabi est incontestablement l'un des premiers textes réglementant la guerre même si ses articles ne constituent pas un code juridique au sens contemporain et surtout même s'il ne prévoit rien pour la protection des enfants. L'un des premiers textes réglementant la guerre est sans doute le Code d'Hammourabi, roi de Babylone, entre 1792 et 1750, avant Jésus Christ, dont le règne le plus long de l'Antiquité du Proche-Orient, marqua l'apogée de l'histoire de Babylone. Sixième roi d'une dynastie sémitique d'origine nomade installée, Hammourabi entretenait des relations militaires et diplomatiques avec les souverains d'Assyrie, de Larsa et de Mari. Sous son règne, il y a une certaine émancipation du droit et la naissance d'une conception sémitique de la Justice qui sera en partie reprise par la Bible. C'est ainsi qu'apparaît entre autre pour la première fois la Loi de Talion. C'est dans cet ordre d'idées que le roi Hammourabi chercha à codifier la conduite de la guerre. Le but était d'éviter que le fort n'opprime le faible, cela traduisant l'image que le roi voulait donner de lui-même: un prince pieux et soucieux du bien-être de ses sujets.

<sup>175</sup> Depuis lors, en raison des changements survenus dans la nature des conflits armés et dans le potentiel de destruction des armes modernes, il a fallu à de nombreuses reprises modifier et développer le droit humanitaire au cours de longues et patientes négociations. Les lois de la guerre sont universelles. Les Conventions de Genève (qui constituent l'élément central du DIH) ont été ratifiées par les 196 États. Rares sont les traités internationaux à faire une telle unanimité.

richesses naturelles<sup>176</sup> et sur celle des enfants. Dans cette perspective, les acteurs impliqués vont chercher à s'imposer politiquement sur la scène internationale en instrumentalisant l'économie.

En premier lieu, le recours aux gosses de guerres permet à certains rebelles d'être mieux placés dans le marché politico-économique international par rapport à leurs concurrents, quelle que soit la nature du produit (politique ou économique) qu'ils pourraient par la suite soumettre à l'appréciation de leurs consommateurs<sup>177</sup>.

En deuxième analyse, cette reconnaissance va faciliter leur insertion dans les réseaux internationaux, en les posant comme des acteurs incontournables lors des négociations de paix<sup>178</sup>. L'entrée dans le champ politique étant ainsi opérée, une totale impunité va leur être garantie, au nom de la réconciliation nationale<sup>179</sup>. Cette garantie va être offerte aux rebellions quelle que soit la nature des crimes commis auparavant : trafic d'armes et/ou de drogue, violation, détournement des aides humanitaires, violation des droits de la personne, exploitation des enfants mineurs.

À ce sujet, le comportement du gouvernement tchadien peut être remis en question car, il récompense les personnes impliquées dans le recrutement d'enfants en leur offrant des postes politiques ou militaires de grande envergure ou en leur accordant une grâce présidentielle. En tout état de cause, cela confirme cette instrumentalisation des enfants pour ce garantir d'une immunité. Cette attitude qui ne remet pas en cause le comportement des chefs de guerres pourrait saper les efforts de lutte contre l'impunité pour l'enrôlement et l'emploi d'enfants<sup>180</sup>. Pour Vincent Ntuda<sup>181</sup> Ebode derrière l'activisme économique qui caractérise donc les guerres endémiques tchadiennes se cache en réalité une multitude d'objectifs politiques : le plus important vise à s'imposer dans le champ politique par l'instrumentalisation du crime.

Cette stratégie a fait ses preuves, elle a en effet permis à Hissène Habré, alors chef des Forces Armées du Nord, de s'imposer en 1978 après la signature de la charte fondamentale comme premier ministre dans le gouvernement présidé par Felix Malloum. Il en a été de même avec Deby comme premier ministre lors de la présidence d'Hissène Habré. En outre, les différents

<sup>176</sup> M. Feontier., "De nouvelles guerres africaines", *Stratégique*, no 80, 2000, p.22.

<sup>177</sup> S. Loungou., "Économies parallèles et pérennisation des conflits armés en Afrique subsaharienne", *Stratégique*, no 80, 2000, p.16.

<sup>178</sup> J. V. Ntuda Ebodé., "Les enfants soldats dans les crises africaines: entre logique militaire et stratégies politiques, dans *"Guerres mondiales et conflits contemporains"* 2006, N°222 p.117.

<sup>179</sup> Aucune poursuite n'a été engagée pour le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les rangs de l'armée ou de groupes armés. Les personnes qui ont commis de graves violations des droits de l'enfant au Tchad. Il est nécessaire et urgent de combattre l'impunité dont jouissent ceux qui enrôlent et emploient des enfants dans les forces et groupes armés dans l'Est du Tchad. Pour cela, il faut mener des enquêtes indépendantes, aboutissant à des poursuites et à l'inculpation des responsables le cas échéant.

<sup>180</sup> Les personnes soupçonnées de recruter et d'utiliser des mineurs comme combattants ou dans d'autres fonctions associées aux activités militaires doivent être jugées par des juridictions nationales dans le respect des normes internationales relatives à l'équité des procès. Si le Tchad n'a pas la volonté ou la capacité de le faire, ces affaires doivent être confiées à la Cour pénale internationale en vue d'une enquête et d'éventuelles poursuites.

<sup>181</sup> J.V. Ntuda Ebodé., "Les enfants soldats dans les crises africaines:", p.118.

accords de paix signés aussi bien à Khartoum, en Libye qu'à Ndjamena, ont toujours fait une part belle aux différents belligérants qui ont systématiquement toujours été intégrés dans les gouvernements d'Union Nationale. Or une situation analogue au Congo avait permis à la Cour Pénale Internationale (CPI) de servir contre Thomas Lubanga<sup>182</sup>.

## **2- Avoir des enfants soldats pour s'assurer une survie politique**

Cette stratégie, qui consiste en la constitution des réserves d'enfants soldats, vise des objectifs analogues à la première. D'un côté, ces boucliers humains servent d'appât pour la captation des aides humanitaires, en tant que ressources à détourner. Ntuda Ebode affirme que de l'autre côté, ils constituent des otages aux mains des rebelles, qui cherchent à s'imposer dans le champ des négociations post-conflits, au moyen des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), et d'une part, en prélude aux élections, d'autre part<sup>183</sup>. Il conclut en arguant que c'est à ce niveau qu'apparaît alors la dernière dimension politique de cette question et peut-être aussi la plus originale: le contrôle de la population, futur corps électoral, qu'il faut enlever à ses concurrents, soit en l'envoyant dans des camps de déplacés ou de réfugiés, soit en la tuant ou en l'incorporant par force dans l'armée<sup>184</sup>.

En septembre 1984 par exemple au Sud du Tchad, les forces de Habré, sous le commandement de Deby vont commettre les pires massacres de l'histoire du Tchad, connus sous l'appellation de "septembre noire"<sup>185</sup>. Elles ont massacré plusieurs centaines de villageois. Adoum Oumar, un petit enfant qui avait participé à ce carnage, raconte :

Nous avons encerclé chaque ferme. Puis, nous avons pris d'assaut les huttes, tuant toutes les personnes capables de faire la distinction entre le bien et le mal. Les hommes, les femmes, mais aussi des plus jeunes étaient attachés et obligés de se coucher ; après quoi, ils étaient poignardés, lapidés ou battus à mort avec les baïonnettes ou des bâtons. Les vieux étaient massacrés à l'endroit où ils étaient aussi. Et ceux qui essayaient de s'enfuir étaient abattus d'un coup de fusil<sup>186</sup>.

---

<sup>182</sup> Ancien Président de l'Union des Patriotes Congolais/Forces Patriotiques pour la Libération du Congo (UPC/FPLC). Le 14 mars 2012, Thomas Lubanga a été déclaré coupable des crimes de guerre consistant en l'enrôlement et la conscription d'enfants de moins de 15 ans, et le fait de les faire participer activement à des hostilités (enfants soldats). Le 10 juillet 2012, il a été condamné à une peine totale de 14 ans. Le verdict et la peine ont été confirmés par la Chambre d'appel le 1er décembre 2014. Transféré le 19 décembre 2015 dans une prison de la République démocratique du Congo (RDC), afin de purger sa peine d'emprisonnement. Le 15 mars 2020, Thomas Lubanga a été libéré après avoir servi 14 ans de prison. La procédure de réparation en faveur des victimes a débuté le 7 août 2012.

<sup>183</sup> J.V Ntuda Ebodé, "Les enfants soldats dans les crises africaines: ", p.118.

<sup>184</sup> Ibid.

<sup>185</sup> Alors qu'il se trouve à Bardaï, Déby se fait déposer à Sarh par avion militaire français à la suite d'une tension entre l'armée et les ex-éléments rebelles de M. Tokinon ralliés au gouvernement quelques semaines plus tôt. De Sarh à Moundou, en passant notamment par Danamadji, Maro, Ngalo, Moissala, Koumra, Bédjondo, Goundi, Békamba, Bédaya, Doba, Goré, Béboudja, Mbaïbokoum, Bessao, et de Moundou à Bongor en passant par Déli, Mbaïnarmar, Krim-Krim, Bénoye, Kélo, Laï, Donomanga, Gounou-Gaya, Pala, Léré, Fianga, etc., c'est une litanie d'actes de génocide qu'accomplit, en ce mois de septembre 1984, sous la férule de ses combattants, déclencher l'un des terribles épisodes génocidaires de sa politique d'extermination des cadres administratifs et politiques du Sud, de nettoyage ethnique et de terre brûlée.

<sup>186</sup> Entretien avec Adoum Oumar, 32 ans, ancien enfant soldat de l'ANT, Ndjamena 17 Septembre 2017.

Dans tous les cas, la pratique pour les belligérants vise ici à occuper une position très élevée dans la hiérarchie sociale. Recruter des enfants dans un environnement local, revient à garantir à ces enfants, le travail et donc leur permettre d'assurer le quotidien et de survivre sans se livrer à des activités traditionnelles. Cela relie les seigneurs de guerre à la base, et du coup à leur idéologie. Le long terme pour les seigneurs de guerre revient à passer de simples civils à acteurs de conflit armé et ensuite de participer à ce titre à des opérations de maintien de la paix, et donc de pouvoir briguer des mandats ou avoir accès à des fonctions ministérielles.

On remarque que la tactique de l'utilisation des enfants comme soldats permet de devenir dans le long terme un acteur des relations internationales et de s'inscrire sur la scène internationale. Et cela reste l'une des caractéristiques de ces guerres civiles tchadiennes qui, tout en perdurant, restent des guerres de prédation et des guerres pour lesquelles, si les seigneurs de guerre n'arrivent pas à trouver la solution politique escomptée, font perdurer les conflits.

Le professeur Ntuda signale en définitive que l'instrumentalisation des enfants soldats à des fins politiques apparaît manifeste sur trois dimensions : d'abord, au moyen des enfants soldats, les seigneurs de la guerre parviennent à s'imposer dans l'agenda politique national et international; ensuite, ils servent d'appât pour la captation des aides humanitaires; enfin, leur détention constitue un procédé permettant de contrôler la population, futur corps électoral qu'il faut enlever à ses concurrents<sup>187</sup>. Le référentiel ultime de l'approche de la rati... l'utilisation des enfants-soldats est bien celui des spécificités de l'enfant soldat tchadien.

#### **IV- LES CARACTÉRISTIQUES PROPRES AUX ENFANTS**

Une des principales raisons qui pourrait expliquer la prolifération des enfants soldats dans les guerres tchadiennes est sans aucun doute les attributs propres aux enfants. Pour les belligérants, en effet, le recours aux enfants présente des avantages d'ordre sociologique, psychologique et économique<sup>188</sup>, qu'ils ne vont pas hésiter à exploiter.

##### **A- Au plan sociologique et psychologique**

Ici, il s'agit de faire ressortir les raisons sociologique et psychologique qui justifient le recours aux enfants par les différents protagonistes dans le conflit tchadien, mais également de dresser le profil anthropique des combattants enfants et d'adolescents afin de rompre avec le prisme victimaire de la catégorie enfant soldat, véhiculé par les médias, les organisations humanitaires et, dans une période plus récente, par les juridictions pénales internationales.

<sup>187</sup>J. V. Ntuda Ebodé., "Les enfants soldats dans les crises africaines", p.119.

<sup>188</sup>Rapport d'Amnesty International, "Un avenir compromis les enfants recrutés par l'armée et les groupes armés dans l'Est du Tchad", Londres ,2011.

### 1-L'environnement sociologique des hordes militaires

En dépit du fait qu'il serait invraisemblable, et non recommandé, de mettre tous les antagonistes des conflits au Tchad dans le même panier, l'ampleur du recrutement des enfants à titre de combattants est très considérable<sup>189</sup>. Il est toutefois possible de tracer sans difficultés des lignes convergentes entre les enfants combattants des différents groupes armés et milices. Dans ce domaine, une étude menée en 2000 par la coalition internationale "Stop the use of child soldiers"<sup>190</sup> indique que tous les enfants recrutés par des forces armées au Tchad, de gré ou de force, proviennent de milieux marginaux.

Le fait le plus récurrent est de constater que les jeunes soldats sont issus soit de milieux socio-économiques défavorisés. Il s'agit des membres de communautés marginalisées pour leur appartenance ethnique ou religieuse, ou encore proviennent de familles éclatées qui souvent, en temps de paix, les entraînent dans le cercle implacable des enfants de la rue. Ils sont également souvent le produit d'une culture de violence dans les régions du Tchad où la guerre sévit cruellement depuis plusieurs années<sup>191</sup>.

À cet égard, certains de ces enfants sont par conséquent sans aucune contrainte familiale ou communautaire. Souvent recrutés ou enlevés dans les zones de combat ou dans les camps de réfugiés, ils appartiennent à des familles moyennes ou très pauvres. Aucun cas d'enfant de famille prospère n'a été documenté au cours de cette étude. Dans certains cas, il s'agit des enfants qui ont soit perdu leur parent, soit reçu la bénédiction de ces derniers pour les choix militaires qui sont le leur et qui est vu comme donnant droit à certains avantages.

Un garçon, Abdoulah Karen, aujourd'hui âgé de 27 ans, n'a connu que la guerre depuis sa naissance. Il a été enrôlé à l'âge de huit ans et il s'exprime en ces termes :

*J'ai beaucoup de regrets. Pourquoi? Parce que Je suis trop vieux pour aller à l'école maintenant. Je suis trop vieux pour les classes de débutants. C'est trop tard pour moi. Je ne pourrai jamais aller à l'école. Je suis condamné à rester dans l'armée jusqu'à la fin de mes jours*<sup>192</sup>.

Contrairement à cette histoire pas enviable d'Abdoulah Karen, un adolescent de milieu favorisé échappe facilement au recrutement militaire grâce à l'influence ou l'argent de ses parents. De la même manière, il pourra être déclaré inapte au service militaire par un médecin ou

<sup>189</sup> Il ressort du rapport annuel du Centre d'Etude et de la Recherches Internationales qu'un tiers des effectifs des enfants soldats sont environ 120 000 se retrouvent en Afrique avec près de 11 000 enfants soldats pour le Tchad, enrôlés aussi bien dans l'armée régulière que dans les groupes rebelles

<sup>190</sup>Tous les trois ans, cette coalition produit un rapport sur le recrutement et l'utilisation des enfants soldats intitulé Global report. Elle regroupe des organisations locales, nationales et internationales ainsi que des jeunes universitaires, des avocats. Le comité directeur est présentement constitué d'Amnistie Internationale, Defence for Children International, Human Rights Watch, la Fédération internationale Terre des Hommes, l'Alliance internationale Save the Children, Jesuit Refugee Service, Quaker United Nations Office-Geneva et World Vision.

<sup>191</sup>*Politique africaine*, Enfants, jeunes et politique, édition Karthala, n°80, décembre 2000, trimestriel, p14.

<sup>192</sup>Entretien avec Abdoulah Karen, 27 ans, enfant soldat de l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement Massaguet, 25 octobre 2018.

un fonctionnaire complaisant à qui la famille aura glissé un pot-de-vin. S'il est kidnappé pendant une opération de recrutement forcé, sa famille pourra aisément le racheter aux autorités concernées. Ce n'est donc pas une coïncidence si les rabatteurs d'enfants pour le combat concentrent leurs efforts sur les couches de la population les plus silencieuses, "*les plus fragiles, opposant le moins de résistance, ceux tout en bas de l'échelle sociale*"<sup>193</sup>

Au Tchad comme dans toutes les sociétés, en temps de conflit comme en temps de paix, les enfants isolés de leur famille proche ou élargie forment le groupe le plus vulnérable. Parmi les autres enfants à haut risque, nous citons ceux dont au moins un des parents s'est enrôlé dans l'un ou l'autre des groupes armés ou a été tué par l'une des forces en présence, les enfants réfugiés ainsi que les enfants déplacés. Les familles détruites, le tissu communautaire déchiré, les enfants laissés à eux-mêmes sont aux prises avec une profonde insécurité sociale et économique<sup>194</sup>. Considérée comme un rempart de protection contre l'enrôlement, la famille n'a pourtant en réalité que peu de pouvoir dans des régions où le recrutement forcé, par toutes les parties au conflit, est brutal et quasi systématique.

Ils sont plongés dans un borbier qu'est la guerre et doivent résoudre des systèmes d'équation à plusieurs inconnues: la faim, la survie, avoir un abri, la sécurité et penser (si on peut encore le dire ainsi) à un avenir<sup>195</sup>. Devant ce système, seule la brousse apparaît comme la solution raisonnable, car elle permet de répondre à plusieurs de ces questions. La guerre est donc un refuge pour répondre à la crise existentielle. Les enfants sont ici dans le court terme. On ne peut parler de stratégie pour les enfants. Ces enfants ne sont pas conscients des résultats immédiats de leurs actions militaires dans le déroulement de la guerre. Cela est d'une certitude évidente vu leur âge. Et les adultes savent bien qu'ils ne pourront jamais avoir les postes qui leur sont promis.

## **2- Comprendre la psychologie des enfants soldats**<sup>196</sup>

Psychologiquement parlant, enfin, les enfants sont réputés savoir mieux survivre dans la brousse, savoir mieux garder le silence et se montrer rigoureux dans l'application des ordres. Dès lors, ils sont faciles à motiver, à manipuler, à intimider et donc, à recruter. Les différentes factions

---

<sup>193</sup>M. Schmitz., *La Guerre Enfants admis*, Bruxelles GRIP/ECHO, 2001, p.33.

<sup>194</sup>Bamba Kassimi, "Le drame des enfants soldats en Afrique" *Débats, Courrier de l'Afrique de l'Ouest*, n°22, 2005, pp.: 21-24.

<sup>195</sup>G.Bouthoul., "Fonctions sociologiques des guerres", *Revue Française de sociologie*, vol. 2, n°2,1961,pp.15-21.

<sup>196</sup>Les données de recherche sur cette partie sont issu de nos enquêtes de terrain et des travaux de Rachel Brett, Margaret McCallin et Rhona O'Shea, *Enfants: Les Soldats invisibles: rapport sur la participation des enfants dans les conflits armés, les troubles internes et les tensions*, Genève, Bureau Quaker des Nations Unies et Bureau Catholique International de l'Enfance, 1996.

en opposition se servent alors de la propagande pour les manipuler. La propagande politique et ethnique est alors mise à contribution pour rendre les enfants dociles et corvéables à souhait.

La propagande ethnique vise à véhiculer les idéaux du groupe auquel appartient le jeune soldat. L'adhésion des jeunes aux groupes est fonction de l'ethnie du leader et du niveau de vie de la population<sup>197</sup>. Ainsi, les contraintes économiques jouent à la faveur de la réussite de cette propagande. Pour ces jeunes, il s'agit de défendre une valeur qui sera vitale pour les générations futures<sup>198</sup>.

À ces jeunes, il était prévu des fonctions de haut niveau au sein de l'administration<sup>199</sup>. Et c'est en cela que la propagande se sert du mensonge pour parvenir à ses fins. Sur la base ethnique, les leaders ventilent des idées pour faire des ralliements. Les enfants sont très sensibles à leur ethnie et à sa protection. Ils vont se joindre au groupe rebelle. Certains sont même encouragés par leurs parents<sup>200</sup>.

En général, les enfants ne disent pas à leurs parents qu'ils vont s'enrôler dans l'armée ou des groupes armés, de crainte qu'ils ne les y autorisent pas. Mais, dans certains cas, ce sont les parents qui demandent à leurs enfants de partir pour leur éviter d'être tués durant les attaques<sup>201</sup>. La propagande identitaire et ethnique se manifeste par la désignation d'un ennemi commun et l'élaboration des discours haineux à l'encontre de cet ennemi<sup>202</sup>.

Des chants et des manifestations populaires sont organisés pour consolider cette propagande. Les leaders ou les chefs des armées apparaissent comme des personnes providentielles qui apporteront le salut à la communauté. Il y a aussi des slogans, des médias et les représentations de l'adversaire. L'ennemi a une dénomination particulière. Au Tchad, les nordistes sont traités de paresseux par les sudistes qui, eux-même les traitent d'étrangers. C'est ainsi que pour des raisons idéologiques et économiques, le choix a été fait sur les enfants pour la conduite des opérations militaires. C'est dans ce cadre que les enfants ont participé à cette manœuvre, comme l'atteste ce schéma de modélisation ci-dessous. Ils ont été armés et ont tué ceux qui sont considérés comme des antagonistes par les leaders charismatiques<sup>203</sup>.

---

<sup>197</sup>J. Boutwell et M. Klare., "Small arms and light weapons: controlling the real instrument of War", *Arms Control Today*, vol. 28, n°6, août-septembre 1998, pp.15-23.

<sup>198</sup> Entretien avec Abdoulah Karen, 27 ans, enfant soldat de l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement Massaguet, 25 octobre 2018.

<sup>199</sup>Genesio Ugo., "L'implication des enfants dans les conflits armés", *Les Petites Affiches*, n°237, 29 novembre 1999, pp.50-56.

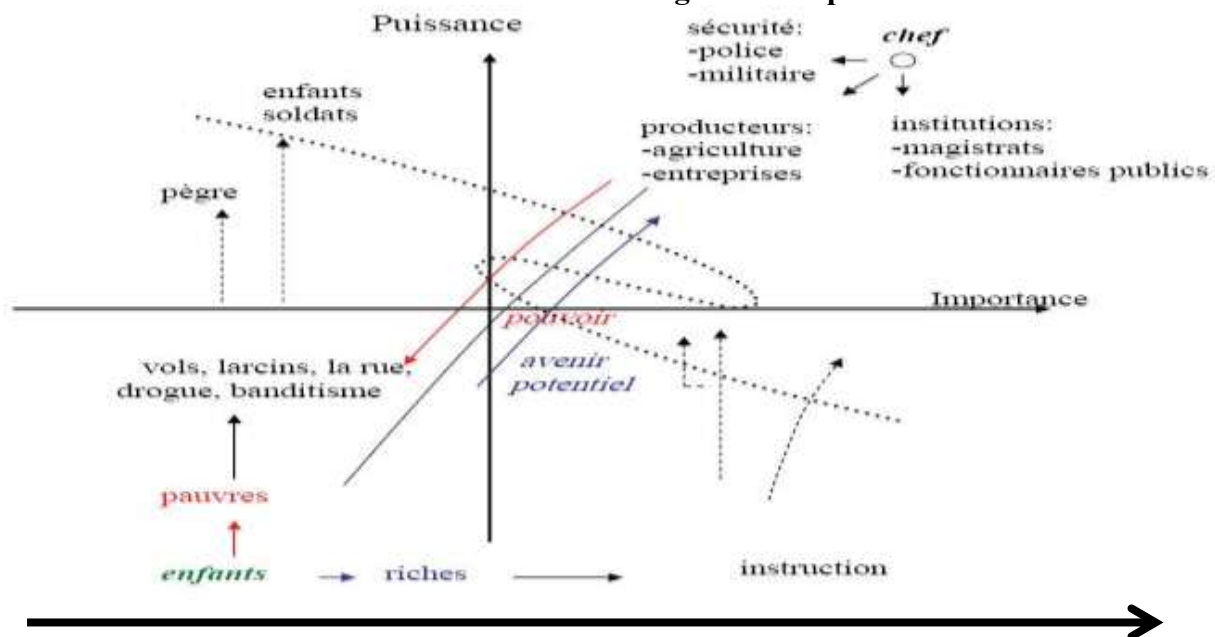
<sup>200</sup> Entretien avec Sebergue kimitene, 32 ans anciens enfant soldat l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement, Massaguet, 25 octobre 2018.

<sup>201</sup>Rapport Garça Machel, Expert du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, sur les "conséquences des conflits armés sur les enfants: quelques points saillants", New York, Nations Unies, 1996.

<sup>202</sup>M.T Bangoura, *Violence politique et conflits en Afrique: le cas du Tchad*, L'Harmattan, Paris, 2005, p.47.

<sup>203</sup>Entretien avec Abdoulaye, 66 ans, chefs de communautés dans un camp de personnes déplacées, Goui, 12 septembre 2017.

Schéma 4: La modélisation sur la base de l'idéologie et de la pauvreté



Source: M. T. Bangoura., *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, L'Harmattan, Paris, 2005. p.421.

Ce schéma présente l'environnement et les facteurs liés au recrutement des enfants par les seigneurs de guerre au Tchad. Ces facteurs sont connus et il en découle que la culture de la violence se reproduit partout et est pratiquement impossible à endiguer si elle est considérée de manière isolée. Il fait également ressortir les mobiles sur lesquels les différents recruteurs d'enfants soldats s'appuient pour pérenniser leurs activités. De la pauvreté à l'idéologie, tout est mis à contribution pour justifier la déliquescence de l'enfant et minimiser son impact dans la guerre. L'image dominante schématisée ici, et qui est régulièrement diffusée dans certaines arènes, est celle d'enfants soldats victimes, figures vulnérables et passives enrôlées de force dans les groupes armés pour y servir dans des tâches marginales.

Un enfant portant un AK-47 plus grand que lui est ainsi devenu un objet puissant d'indignation et de mobilisation, une figure des "politiques de la pitié"<sup>204</sup>, qui mobilisent la souffrance comme moyen de légitimation d'intervention dans les conflits armés<sup>205</sup>. Pourtant, la réalité peut être loin de ce schéma. Sans remettre en cause tous les aspects de la modélisation ainsi décrite, les auditions de certains enfants soldats par des enquêtes de terrains permettent de déconstruire certains préjugés. S'il est admis qu'ils sont nombreux à être enlevés à un très jeune âge, certains ne cachent pas le plaisir éprouvé à tuer et, par contraste, l'ennui profond ressenti au

<sup>204</sup>L. Boltanski, "La souffrance à distance, morale humanitaire, médias et politique". *Revue française de science politique*, 44<sup>e</sup> année, n°2, 1994. pp.326-330.

<sup>205</sup>L'indignation provoquée par cette figure victimaire est à l'origine de l'adoption, depuis la fin des années 1970, d'une série de conventions internationales qui visent non seulement à protéger les droits des enfants mais également à punir les responsables de leur recrutement.



retour à la vie civile. En reconstituant ces zones grises, les chercheurs pointent le caractère réducteur et essentialisant de la catégorie de "victime"<sup>206</sup>, véhiculée par les discours humanitaires, judiciaires et médiatiques. Quel que soit l'angle sous lequel on l'apprécie, les avantages économiques ont toujours joué un rôle crucial dans la levée des armées.

## **B- Les déterminants économique favorables aux enfants soldats**

Le principe qui oriente cette partie est que les guerres appellent la mobilisation d'énormes moyens matériels et financiers en vue notamment de recruter, de former et d'entretenir des troupes<sup>207</sup>. L'idée d'évoquer les aspects économiques et financiers comme cause d'utilisation d'enfants dans les conflits armés tchadiens tient à une compréhension relativement évidente de la guerre moderne.

### **1- Le coût des campagnes militaires contemporaines**

Au début des années 2000, le Tchad envisageait l'avenir avec un certain optimisme. Il végétait, certes en queue de peloton des nations les plus pauvres de la planète. Mais les premiers puits de pétrole commençaient à être exploités et les barils à être exportés vers l'étranger. Les recettes de l'or noir devaient être affectées au développement et à la réduction de la pauvreté. En dépit de cet optimisme, Aymeric Chauprade pensait déjà que "L'or noir d'Afrique noire, hors des terres, loin des ethnies"<sup>208</sup>. Cette constatation résume, à elle seule, l'un des enjeux géopolitiques actuels de l'exploitation du pétrole en Afrique. En effet pour les compagnies pétrolières multinationales, la plupart des récentes découvertes ont été faites en haute mer, ce qui limite les interactions, potentiellement explosives, avec la population locale, mettant ainsi la production à l'abri des troubles sociaux et politiques susceptibles d'éclater dans le pays. Car, depuis plusieurs décennies, le pétrole a été et reste au cœur de la conflictualité que connaissent les pays africains producteurs de pétrole et le Tchad n'échappe pas à ce schéma.

Le pétrole tchadien, considéré à juste titre comme une malédiction des ressources et qui devaient induire le développement, a plutôt été un carburant pour les guerres civiles auxquelles de nombreux jeunes combattants vont prendre part. Le phénomène de la malédiction des

---

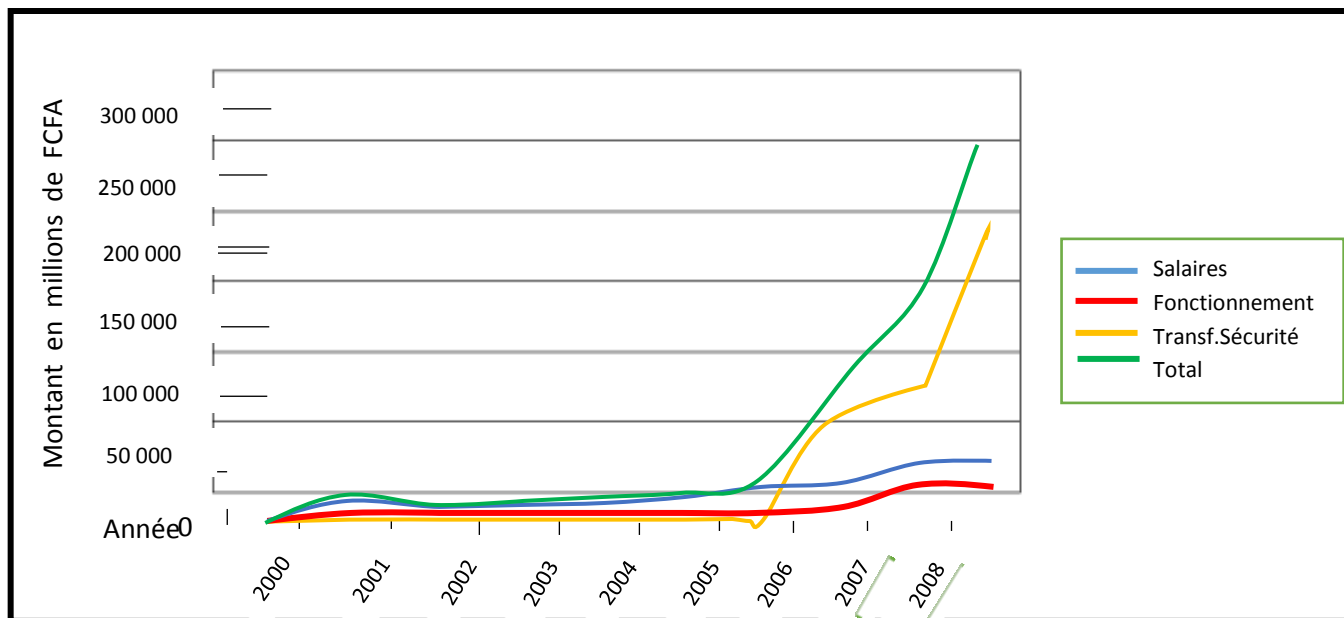
<sup>206</sup>Le caractère réducteur de la catégorie est ainsi éclairé dans le récent ouvrage que l'anthropologue canadienne Erin Baines a consacré aux femmes enlevées par la LRA qui dans des situations de contrainte extrême parviennent à trouver des petits îlots de résistance (2017). On pourra également approfondir la question dans son article qui reconstitue le parcours combattant de Dominic Ongwen, jugé à la CPI pour les crimes qu'il aurait commis en tant que commandant de la brigade Sinia, alors qu'il a été lui-même enlevé par la LRA à l'âge de 10 ans.

<sup>207</sup>Rapport sur la campagne contrôlez les armes", Amnesty International, Oxfam International et le Réseau d'Action International sur les Armes Légères New York, 2006.

<sup>208</sup>A. Chauprade, "Une nouvelle géopolitique du pétrole en Afrique", *Revue Française de Géopolitique*, n°2, Paris, Ellipses, 2004, p.237.

ressources caractérise l'impact négatif de l'exploitation des ressources pétrolières et minières sur le développement. Il traduit la corrélation inverse entre la croissance économique et l'abondance de ces ressources et des dépenses militaires excessives.

**Graphique 1: Evolution des dépenses militaires du Tchad de 2000 à 2008**



**Sources:** base, données des Rapports d'exécution du Budget de l'Etat tchadien pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

Ce graphique souligne les niveaux d'évolutions des dépenses de l'armée nationale. On peut constater que de 2000 à 2008, les dépenses militaires du Tchad ont régulièrement augmenté. En 2008, la loi de finance initiale prévoyait environ 147 milliards d'excédent budgétaire provisionné pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP). Après la tentative de renversement du régime par des groupes de rebelles au mois de février, le Gouvernement a annoncé que 140 milliards ont été utilisés pour financer "la réparation des dégâts des événements du 2 et 3 février 2008 et l'amélioration du contexte sécuritaire à travers l'achat des nouveaux chars, des hélicoptères, des armes"<sup>209</sup>.

Avec la loi de finance rectificative du mois de juillet 2008, l'excédent budgétaire était réduit à 6 milliards. Des sources non officielles, mais concordantes et crédibles indiquent même que c'est un montant d'environ 400 milliards de FCFA qui a été utilisé dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2008 en dépenses militaires et de sécurité.<sup>210</sup>

<sup>209</sup> République du Tchad, *Rapport d'Exécution du Budget de l'Etat au 31 décembre 2007*, Ministère des Finances et de l'Informatique, Avril 2008, p.10.

<sup>210</sup> Anonyme, environs 55 ans, personnel du Ministère de l'Action sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille, Ndjamena, 19 septembre 2017.

Le Tchad est resté collé à la 183<sup>ème</sup> place sur 187 pays, selon l'indice de développement humain des Nations en 2019. Pire, une nouvelle crise alimentaire a menacé plusieurs régions maintenues sous perfusion par le programme alimentaire mondial. Devant l'absence de progrès économiques, les acteurs du développement se sont posés la question de savoir où est passé l'argent du pétrole ? Un rapport rendu public par le CCFD-Terre solidaire soulève une partie du voile. Sous le titre "Le développement piégé", l'ONG décrypte l'augmentation vertigineuse des transferts d'armes vers l'ancienne colonie française entre 2004 et 2010<sup>211</sup>.

S'il est évident, comme le constatent les auteurs de ce rapport, que les dépenses des armées ont augmenté au Tchad, nous constatons qu'il était difficile de déterminer de façon exacte le budget des forces armées. C'est dire quelle importance les moyens de recrutement jouent dans la politique de défense et de sécurité nationale. En organisant des campagnes de sensibilisation dans les universités, les forces armées de terre restent dans cette logique de recherche de main d'œuvre pour "la défense de la patrie"<sup>212</sup>. Avec plus de 3 000 recrutements en 2019, le Ministère de la Défense tchadienne<sup>213</sup> confirme sa place de premier recruteur de l'État et participe activement à l'intégration professionnelle et sociale des jeunes. Dans un contexte pareil, les enfants deviennent un palliatif capable de combler ces crises financières des armées vouées à un véritable marasme économique. Si la situation peut être autant difficile pour le gouvernement, qui bénéficie de la gestion des ressources financiers de l'Etat, les milices et seigneurs de guerre doivent un sort plus incommode. Aussi comprend-on pourquoi le recours aux jeunes enfants va s'y opérer en grande proportion.

## **2- Les enfants comme solution providentielle de gratuité face au manque de moyens financiers au Tchad**

Il faut tenir pour acquis l'idée selon laquelle l'absence ou l'insuffisance de ressources financières constituant un problème pour les parties en guerre et le recours aux mineurs est une solution pour pallier le manque de ressources destinées à la mobilisation des hommes, notamment par le service militaire et l'instruction. Le recours à l'enrôlement d'enfants mineurs dans les

---

<sup>211</sup>Les dépenses militaires du Tchad sont passées de 35,3 milliards de francs CFA (53 millions d'euros) en 2004 à 275,7 milliards de francs CFA (420 millions d'euros) en 2008, soit une multiplication par 7,79, calculent les auteurs du rapport. En 2010, les achats d'armes s'élevaient encore à 154 milliards de francs CFA (234 millions d'euros). La défense reste le deuxième budget de l'État derrière les infrastructures, mais devant l'éducation ou la santé, des secteurs pourtant prioritaires. En 2020 le budget du ministre de la défense est de plus de 145 milliards. Et représente 13, 86% du budget de la nation.

<sup>212</sup>Propos d'un capitaine d'Armée de terre en Novembre 2018 à l'Université de Ndjamenà au cours d'une campagne d'information sur les conditions d'entrée dans l'armée Tchadienne.

<sup>213</sup>Le Global Power Index 2020 qui classe la puissance militaire des forces armées des pays dans le monde est apparu en juin 2020. Il a présenté la puissance militaire de 138 pays dans le monde, dont 35 en Afrique. Le classement se base sur cinquante critères, dont le nombre de militaires actifs, la force navale, la disponibilité du carburant pour les opérations militaires, le nombre d'avions de chasse, le budget consacré à la défense et la flexibilité logistique. Armée: le Tchad classé 87<sup>e</sup> puissance militaire au plan mondial.

conflits armés qui ont ensanglantés le Tchad semble être une sorte de solution providentielle aussi bien du côté des gouvernements en place que du côté de la rébellion.

Pour Rosalie Azar, on ne peut pas faire la guerre sans un capital initial de main d'œuvre, lequel nécessite la mobilisation d'énormes moyens financiers en vue du recrutement, de l'entretien et de la rémunération des troupes, même en cas de conscription<sup>214</sup>. Les écoles militaires<sup>215</sup> qui sont déjà une pratique de l'époque des temps Modernes<sup>216</sup> donnaient les preuves d'un investissement sûr en vue d'avoir une armée de qualité et bien formée. Or, quand on est un gouvernement comme celui du Tchad, qui a de la peine à boucler ses fins du mois, ou un groupe armé rebelle dont les seules sources portent sur le pillage clandestin des ressources naturelles, on se trouve vite en face à une pénurie financière qui en appelle au recours de procédés moins onéreux pour la levée des troupes. Gaston Bouthoul soulignait à ce sujet qu'au point de vue économique, le soldat, qu'il soit conscrit ou mercenaire, exerce "une fonction de consommation [...] Tant qu'il est sous les armes et quel que soit son régime juridique et son statut"<sup>217</sup>. Il affirmait également que ce dernier occupe "une sorte de domaine éminent dans la consommation"<sup>218</sup>.

Notons qu'au nombre de procédés qui permettent aux parties en conflit au Tchad de contourner les contraintes financières, il y a évidemment le recours aux combattants gratuits qui est certes une méthode des sociétés primitives et archaïques<sup>219</sup>, mais dont l'application trouve une actualité avec l'enrôlement des enfants soldats qui sont de la main d'œuvre bon marché pour les parties en guerre. Gaston Bouthoul soutenait en conséquence qu'après l'Empire romain et les

---

<sup>214</sup>R. Azar, "Les Guerres d'enfants: causes, résolution et prévention", Thèse de Doctorat en Science Politique, Institut d'Études Politiques de Paris, 2006. P.94.

<sup>215</sup>Louis XIV dit *Louis Le Grand* ou le *Roi-Soleil*, né le 05 septembre 1638 à Saint-Germain-en-Laye et mort le 1<sup>er</sup> septembre 1715 à Versailles, est un roi de France va créer l'école militaire. En 1764, Louis XIV ordonna la création d'une école militaire, afin de former des officiers entièrement dévoués à la couronne française. En dépit de la rudesse de l'instruction dispensée, l'école des cadets comptait 250 enfants de huit à dix ans à son ouverture<sup>215</sup>. Enfin, en raison du bilan humain désastreux de la campagne de Russie et du nombre croissant d'insoumis, Louis XIV élargit la conscription en-deçà de 17 ans. Malgré sa persistance et son ampleur, la participation des enfants à la guerre a largement été omise des études scientifiques. En attestent, l'examen des guerres des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles marquées par le rôle des enfants.

<sup>216</sup>L'époque moderne ou les temps modernes, couvre la période historique commençant à la fin du Moyen Âge, généralement placée en 1453 ou en 1492. Selon les historiens français, cette période s'arrête avec la Révolution française, marquée généralement en 1789 ou 1792, et c'est l'époque contemporaine qui lui succède.

<sup>217</sup>G. Bouthoul., *Traité de Polémologie, Sociologie des guerres*, Paris, Payot, 1991, P.191.

<sup>218</sup>Ibid.

<sup>219</sup>A divers moments de l'histoire, les enfants ont été utilisés dans les guerres. Les épisodes ressassés de l'histoire ont induit l'idée que la militarisation de l'enfance serait un phénomène récent, or, depuis l'Antiquité, cette militarisation, sans systématiquement produire en masse des guerriers en bas âge, se nourrit de facteurs culturels, idéologiques, démographiques et ou politiques. Les exemples sont nombreux, depuis la Grèce Antiques avec les jeunes soldats spartiates et athéniens, jusqu'au temps Contemporain avec l'enfant soldats tchadien ou la jeunesse hitlérienne ou encore le boy soldiers en passant par le Moyen âge avec le soldat Aztèque et Ottoman, et le temps Moderne avec les jeunes imberbes de Napoléon Bonaparte, l'humanité a toujours compté des enfants dans les guerres.

restrictions qui étaient faites aux royautes européennes sur le droit de lever des troupes à leur guise, la gratuité du métier militaire réapparaîtra avec la conscription<sup>220</sup>. Elle présente par ailleurs cet intérêt de procurer à une nation une armée plus résistante aux souffrances et aux privations de la guerre, car que les troupes sont composées de citoyens qui se reconnaissent dans la défense d'une cause nationale. Mais le recours aux enfants de moins de 18 ans est une manière de recourir ni plus ni moins aux combattants gratuits, ceci permettant d'éviter ainsi la solution des mercenaires et celle des armées de métiers quand on n'a ni les moyens ni le droit de les constituer.

Dans les deux cas, ces combattants touchent une rémunération qui est le plus souvent d'après Gaston Bouthoul, "une avance au moment de l'engagement [...] destinée en principe à indemniser leur famille ou, à leur offrir une sorte de cadeau d'entrée"<sup>221</sup>. À défaut de cette solde, il est offert aux combattants des avantages indirects qui peuvent être d'ordre psychologique.

D'autres avantages portent sur le partage du butin de guerre. Les avantages indirects peuvent également porter sur l'autorisation de pillage, qui est une "forme de rémunération de guerriers dont la charge se fait attendre"<sup>222</sup>. Le pillage peut être collectif et pratiqué par des troupes organisées "avec le correctif que constitue la contribution, une sorte de rançon que doivent verser les populations pour s'assurer contre le pillage"<sup>223</sup>.

Le Tchad, depuis la mise en place des premiers barils de pétrole en 2004, s'est trouvé face à une pluralité de seigneurs de guerres. La théorie de la rationalité économique est utilisée ici pour expliquer la ruée des différentes rebellions sur les matières premières du pays et principalement ceux de la région du Kanem I pour le trafic et la contrebande relativement au pétrole. La contrebande du pétrole a créé un manque à gagner considérable dans un pays qui compte utiliser la manne de l'or noir pour son développement. Cette situation n'est pas sans conséquence. C'est dans ce sens que Gaston Bouthoul affirmait :

Il faut être riche pour faire la guerre, et cela au sens le plus général et le plus total du mot. Il faut pouvoir élever des générations pour les combats, c'est à dire les nourrir jusqu'à l'âge d'homme, ou avoir les moyens d'acquérir des mercenaires; il faut préparer des approvisionnements et des armes, préparer des moyens de transport, construire des forteresses, etc.<sup>224</sup>

Cette citation de Bouthoul est assez évocatrice des enjeux de la conduites des opérations militaires et interelles sur les mobilisations diverses qui entrent en jeux dans une telle entreprise. En établissant un corollaire avec la situation du Tchad, il en découle que ces pillages des ressources naturelles privent délibérément les enfants de leur droit légitime à l'éducation, aux soins de santé et au développement de ce pays. De surcroît, les enfants sont exploités sans

<sup>220</sup> J. H. Bradol., *A l'ombre des guerres justes*, Paris, Flammarion, 2004.p7.

<sup>221</sup> G. Bouthoul, *Traité de Polémologie, Sociologie des guerres* p.187.

<sup>222</sup> A. Corvisier., *La guerre. Essais historiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, p. 201.

<sup>223</sup> Ibid.

<sup>224</sup> G. Bouthoul, *Traité de Polémologie, Sociologie des guerres* p.p. 191.

compensation pour certains et d'autres y trouvent un bénéfice. Theodore Caplow<sup>225</sup>, s'est donné pour objectif ; l'analyse des trajectoires de ces jeunes combattants. Il en a profité pour nous éclairer sur ce que Primo Lévi a appelé la "zone grise"<sup>226</sup>. Ces situations où la ligne entre victimes et bourreaux est difficile à tracer. La porosité de cette ligne est perceptible dans un grand nombre de récits recueillis dans les enquêtes de terrains, les entretiens et les interviews.

Après avoir traité des causes des guerres civiles au Tchad, il a été conclu à un large dysfonctionnement de la vie en société, une anomalie généralisée affectant les structures sociales si fortement qu'il n'était plus possible, dans l'immédiat, de trouver des moyens de réajustement efficacement durables, indispensables au développement de ce pays dans son ensemble. Il a également été constaté que la combinaison d'une multitude de facteurs ont fait entrer les enfants sur les fronts des combats faisant d'eux des acteurs indiscutables de diverses crises. Il apparaît indispensable à ce niveau de se questionner sur la rationalité de l'utilité de ces enfants soldats dans les différents conflits au Tchad.

---

<sup>225</sup> T. Caplow ., (Dir), *Sociologie militaire*, Paris, Armand Colin, 2000, p.15.

<sup>226</sup> On doit la formule à Primo Levi qui en explicite le contenu dans *les Naufragés et les rescapés* (1986). Elle renvoie à la nature de la domination totalitaire dans le Lager où une pression telle est exercée sur les déportés de sorte qu'une minorité est incitée à collaborer. La classe hybride des prisonniers occupant des postes dans l'administration ou à responsabilité en constitue l'ossature. Cette zone, reposant sur le privilège et la collaboration, émerge à la faveur d'une oppression durable et d'un pouvoir dont le besoin d'auxiliaires est d'autant plus grand que son aire est restreinte. Elle est entretenue par la volonté des victimes favorisées de conserver leur privilège, condition nécessaire bien que non suffisante pour survivre.

### **CHAPITRE III: DU RECRUTEMENT A L'UTILISATION DES ENFANTS SOLDATS DANS LES GUERRES CIVILES TCHADIENNES 1979-2010**

La situation du Tchad présente un panorama de souffrances : les guerres civiles, les affrontements ethniques et la pauvreté en sont les principaux registres de la conjoncture. Cette région a pour décor des désastres humains et des péripéties militaires. C'est une situation qui l'empêche de trouver une stabilité politique, pourtant indispensable à la construction des dynamiques de développement pérennes et des conditions de sécurité durables. D'État défaillant<sup>1</sup>, le Tchad est devenu un État déliquescents, et le constat est l'utilisation des enfants soldats à des proportions alarmantes.

L'usage des enfants soldats dans les guerres civiles tchadiennes est une réalité qui rend caduque les théories et les lois les plus classiques et les plus réputées de la guerre. Vraisemblablement lorsque le Général allemand Friedrich Von Bernhardi<sup>2</sup> analysait la levée des masses dans un ouvrage<sup>3</sup> de haute facture, il pensait que celle-ci se limitait à l'appel, l'équipement et l'organisation en formations militaires de l'ensemble de la population masculine en âge de porter les armes contre une attaque ennemie. Pourtant, on assiste de plus en plus à un phénomène de guerre totale<sup>4</sup>.

Elle rend de plus en plus ardue la distinction entre les combattants et les civils. Les innocents sont désormais attaqués et tués de manière ciblée et la terreur à leur égard est devenue une stratégie de guerre<sup>5</sup>. Mais pourquoi donc utiliser des enfants pour combattre dans les guerres civiles tchadiennes ? En envisageant que les éléments les plus capables de porter les armes seront appelés à servir en première ligne et à porter la guerre hors du sol national, Friedrich Von Bernhardi n'avait évidemment pas à l'esprit l'usage des mineurs avec le même engouement tel que l'on observe depuis le déclenchement de la guerre civile tchadienne de 1965. Avec le temps

---

<sup>1</sup> On parle de la faillite de l'Etat qui n'arrive plus à assurer la sécurité des personnes et des biens. On constate la présence de forces extérieures qui exploitent allègrement les ressources du pays. Ou c'est un Etat sous perfusion de l'aide humanitaire où les ONG prennent la place de l'Etat dans les domaines du développement.

<sup>2</sup>Friedrich Von Bernhardi est un militaire prussien, auteur de plusieurs essais de théorie militaire très remarqués à la veille de la Première Guerre mondiale. Pendant cette guerre, il est nommé General der Kavallerie et commande une grande unité équivalant à un corps d'armée .

<sup>3</sup> F. Von Bernhardi, *La guerre d'aujourd'hui : Anthologie mondiale de la stratégie. Des origines au nucléaire*, Paris, Robert Laffont, 1990, p.1064-1088.

<sup>4</sup>La notion de guerre totale qualifie un conflit armé qui mobilise toutes les ressources disponibles de l'Etat, sa population autant que l'économie, la politique et la justice. Elle ne concerne plus uniquement des objectifs militaires mais, souvent source d'union sacrée entre tous les partis politiques, elle cherche à atteindre des buts de guerre en impliquant l'ensemble de la société ciblée et de ses moyens. Pour mobiliser et détruire la totalité des ressources du belligérant adverse, elle provoque des destructions combinées civiles autant que militaires, impose une gestion étatisée et centralisée, et par le contrôle de l'arrière et des opinions publiques au moyen.

<sup>5</sup>Pour reproduire la tristement célèbre statistique, la proportion des victimes civiles frôle aujourd'hui 90% alors qu'elle constituait 48% lors de la Deuxième Guerre mondiale et 5% lors de la Première.

l'usage des enfants dans les guerres au Tchad est devenu un fait divers au point où on ne trouve aucune milice qui n'a pas de jeunes combattants dans ses rangs. L'ambition de mettre en évidence les recruteurs d'enfants au Tchad, les différents modes de ces recrutements, la formation et le rôle qui a été assigné à ces mineurs dans le champ des opérations guerrières au Tchad devient légitime.

## **I- LES SEIGNEURS DE GUERRE ET MARCHANDISATION DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD**

Il existe au Tchad un schéma ancien et bien établi de recrutement et d'utilisation d'enfants par toutes les parties au conflit. Parmi elles se trouvent l'ANT, les groupes armés tchadiens ou soudanais affiliés à un gouvernement, ainsi que les nombreux groupes armés d'opposition tchadiens. Bien que la complexité du réseau constitué par les groupes armés au Tchad, qui se divisent et fusionnent régulièrement, fasse qu'il soit difficile d'identifier les différentes forces et la tendance de chacune à recruter et utiliser des enfants, des sources émanant des chercheurs, des Nations Unies et des ONG révèlent qu'au moins vingt entités armées opérant ou ayant opéré au Tchad au cours des cinq dernières années ont compté des enfants dans leurs rangs<sup>6</sup>.

### **A- Le recours de l'armée nationale tchadienne aux enfants soldats**

L'armée nationale au Tchad<sup>7</sup> s'est rendue coupable du recrutement des mineurs pendant les différentes guerres civiles qu'a connu ce pays. S'il est aujourd'hui admis que ces gosses ont participé aux conflits, il n'en a pas toujours été ainsi. Pour des raisons manifestes, elle a fait preuve d'hypocrisie en refusant d'accepter cet état de chose. Par la suite devant la pertinence des observations et des faits archivés, le gouvernement a reconnu la présence des enfants au sein de l'ANT.

#### **1- La volte-face des responsables de l'armée concernant les enfants soldats**

Il s'agit d'une hypocrisie, dans la mesure où le Gouvernement tchadien, tout en niant au départ la présence des enfants soldats au sein des forces de l'armée nationale, s'est dit

---

<sup>6</sup>Rapport annuel de la représentante spéciale du secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, 3 septembre 2010, disponible sur <http://www.un.org/children/conflict/french/reports.html>, consulté le 15 mars 2016 de 17h 20 min à 20h10 min.

<sup>7</sup>La Constitution de 1996 (amendée en 2005), dispose que la défense de la patrie et de l'intégrité du territoire national est un devoir pour tout Tchadien et que le service militaire est obligatoire (article 51). Une loi de 1991 sur la réorganisation des forces armées fixe à 18 ans l'âge minimum d'engagement volontaire et à 20 ans l'âge minimum de conscription (article 14), cependant, le Statut général de l'armée tchadienne (1992) indique qu'un enfant de moins de 18ans peut être recruté avec l'accord d'un parent ou d'un tuteur légal (article 52). D'autre part, le droit tchadien interdit aux mineurs d'effectuer un travail qui, par nature, est susceptible de porter atteinte à leur santé, leur sécurité ou leur moralité. Le Code pénal contient aussi d'importantes dispositions qui protègent les enfants, par exemple face aux enlèvements, à la détention arbitraire ou au travail forcé, mais il n'érige pas spécifiquement en infraction le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés.



profondément préoccupé par l'absence de progrès sur le terrain où les belligérants<sup>8</sup> continuaient de violer impunément les dispositions relatives aux droits et à la protection des enfants dans les conflits.

Il ne fait pas de doute que c'est aux gouvernements des États qu'il incombe au premier chef d'offrir à tous les enfants touchés par les conflits armés une protection et des secours efficaces au nom de la sécurité humaine. Cette inaction du Tchad a été encouragée au départ par le laxisme de la communauté internationale qui pouvait pourtant se saisir du droit d'ingérence et du devoir de protéger pour justifier une intervention humanitaire.

L'ONU, par le biais du Conseil de sécurité, s'est longtemps contentée de rappeler la responsabilité qu'a le Tchad de mettre fin à l'impunité et de poursuivre quiconque est responsable de génocides, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et autres crimes odieux sur la personne d'enfants. Néanmoins elle se trouve incapable de désigner comme elle le fait pour les groupes politiques armés, les gouvernements coupables d'usage d'enfants dans les conflits armés.

L'histoire du petit Moussa Ibrahim, ancien enfant combattant pour l'ANT, qui avait 15 ans en 2006, illustre parfaitement cette attitude à géométrie variable de l'ANT, lorsqu'il fait le récit de ses activités au sein des forces gouvernementales :

À notre âge, c'est plus compliqué pour les rebelles. Le gouvernement utilise des trucs, comme l'argent et la menace, pour nous appâter et nous faire marcher [...] Je me souviens de l'attaque du village Aram Kollé<sup>9</sup>. Ils nous ont levés à 1 heure du matin et on a marché jusqu'à 7 heures. Un docteur est venu. Il avait une petite écuelle d'eau froide et, toutes les deux injections, il rinçait son aiguille dans l'eau. [...] Au début, je me sentais toujours ramolli et puis après j'avais une impression de puissance surdimensionnée, je me sentais capable de tout [...] J'avais la rage, la haine, je voulais tout casser. Vous ne pouvez pas comprendre, on nous met dans un tel état que l'on se marre devant toute cette violence, on trouve ça excitant, on n'a pas de limites. Pour finir de nous galvaniser, ils nous ont montré plein d'argent: "Si vous faites ce qu'on vous demande, vous aussi vous aurez des sacs pleins de fric. Vous serez libres, vous serez les nouveaux jeunes leaders de ce pays". On était tellement motivé qu'on avait envie que d'une chose : tout détruire<sup>10</sup>.

Le récit de Moussa nous a semblé déstructuré malgré le fait qu'il s'inscrit dans la chronologie des faits tels que présentés par les auteurs des guerres civiles au Tchad. On peut entrevoir que l'implication militaire des enfants, induit la peur évidente de l'auto-incrimination. Ce témoin peine à dire où et quand il a été recruté et formé. En supplément, il à du mal à donner les noms de ses jeunes compagnons ou ceux qui l'accompagnaient pendant

---

<sup>8</sup>Le gouvernement faisait référence ici aux Rebelles tchadiens c'est-à-dire aux Groupes tchadiens politico-militaires qui cherchent à renverser le gouvernement tchadien par la force. De nombreux groupes rebelles tchadiens sont soutenus par le gouvernement soudanais. Il s'agit aussi mais des Janjawid. Milices composées d'Arabes soudanais et tchadiens, en général issus de groupes nomades ou sans terre, armés et organisés par le gouvernement soudanais à partir de 2003 pour mener des opérations de contre-insurrection contre les rebelles soudanais au Darfour. Certaines milices Janjawid ont lancé des attaques au-delà de la frontière à l'intérieur du Tchad. Les groupes armés non identifiés basés à la fois au Tchad et au Soudan et qui attaquent des civils au Tchad sont souvent désignés comme des Janjawid ou des Janjawid tchadiens.

<sup>9</sup> Il fait allusion à la zone montagneuse proche de la frontière soudanaise où les rebelles tchadiens ont combattu contre les forces de l'ANT à la mi-septembre 2006.

<sup>10</sup> Entretien avec Moussa Ibrahim, 28 ans, ancien enfant soldat de l'ANT, Ndjamen, 20 septembre 2017.

cette bataille. Il a également des difficultés à décrire de manière précise les circonstances de son enlèvement et son implication dans les activités de l'ANT, au point de jeter un doute sur leur participation aux attaques qu'il décrit<sup>11</sup>. Ce qui est évident ainsi que le relève la photo ci-dessous, est que de jeunes garçons non adultes ont été filmés arborant les tenues officielles de l'ANT.

**Photo 3: Des enfants soldats Tchadien de l'Armée Nationale**



**Source:** <http://zoomtchad.com/wp-content/uploads/2017/05/WhatsApp-Image-2017-05-09-at-01.33.53-Copie.jpeg> , consulté le 08 décembre 2018 à 19h 16 min.

Cette photo laisse voir une dizaine de jeunes soldats de l'ANT portant chacun un AK- 47 ou Kalashnikov, l'uniforme de la garde présidentielle du Tchad et autres accessoires à l'nstar des rangers, des chèches et des bérets militaires rouge. Deux parmi ces jeunes soldats sont encore un peu plus immatures que les autres et ne doivent surement pas avoir les dix huit ans nécessaires pour être recruté. Cela paraît encore moins evident lorsque nous savons qu'après avoir été appelé il faut pouvoir finir une formation militaire et servir à la résidence de la république de la manière que le montre les initiaux sur la voiture en arrière plan. Il s'agit de tout point de vue des enfants soldats présents dans les rangs de l'ANT.

Nous rappelons qu'au Tchad, l'uniforme militaire est réservé à une catégorie de personnes, il est confectionné suivant certaines spécifications, (tissu, couleur, coupe) et est à usage réglementé. Ces tenues, qui se retrouvent portés actuellement par ces jeunes enfants, auraient constitué un risque pour la sécurité nationale s'ils n'étaient pas intégrés aux forces de défenses.

<sup>11</sup> Entretien avec Abdoulah Karen, 27 ans, enfant soldat de l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement, Massaguet, 25 octobre 2018.

En dépit des critiques internationales, le gouvernement tchadien a continué à nier que des enfants servaient dans les rangs de l'ANT, il a même renforcé ses dénégations en emprisonnant un journaliste local qui affirmait le contraire<sup>12</sup>. En février 2007, un responsable du gouvernement tchadien a seulement concédé que "certains Tchadiens sont très petits" et a suggéré que tout enfant soldat présumé qui était présent dans l'ANT serait en fait un "nain"<sup>13</sup>. Les officiers de l'ANT contactés se sont révélés plus francs quant à la présence d'enfants dans les forces armées tchadiennes. Selon un officier<sup>14</sup> de haut rang de l'ANT déployé dans la région de la ligne de front, dans l'Est du Tchad, l'ANT compte sur un apport régulier d'enfants soldats.

Les autorités locales, sous-estimant l'ampleur de cette crise, s'étaient limitées à cette époque à déplorer le phénomène tout en soulignant qu'au sein des forces armées de défense et de sécurité, il ne devrait pas y avoir d'enfants soldats. Il s'agissait dans cette logique de se conformer aux engagements internationaux en la matière. Mais le chaos s'était installé dans ce pays en 2006 où l'utilisation des enfants à des fins militaires était devenue une pratique courante. Le Ministre tchadien des Affaires étrangères, Monsieur Allami Ahmat, cédant à la pression extérieure, dans son intervention du 6 février 2007 à la conférence de Paris s'indigna en ces termes :

(...) hélas, nous croyions que le fléau était fini. Hélas, malheureusement, pour le dernier trimestre de l'année 2006, nous avons été surpris par l'interpellation de certains humanitaires ayant noté une présence visible selon eux, d'enfants au sein de l'armée nationale tchadienne entre autres à Abéché... Il est dit aussi que ces enfants en uniforme évoluent dans des patrouilles en qualité de gardes du corps des commandants locaux. Compte tenu de l'insécurité qu'a connue l'Est du pays à partir de décembre 2006, du fait de la subversion venue d'un pays voisin, on ne saurait exclure que des responsables locaux aient armé leurs progénitures pour les initier à une espèce d'autodéfense. En tout cas, immédiatement après cette interpellation, le gouvernement tchadien a essayé de lutter contre ces ravisseurs d'enfants (...) Le Ministre de la Défense a pris toutes les mesures nécessaires pour sanctionner, pour prendre des mesures disciplinaires contre tout contrevenant dans l'armée nationale tchadienne et cela peut aller jusqu'à la révocation de l'armée. Une inspection de militaire a été mise sur pied pour veiller à l'application des mesures.<sup>15</sup>

Cette déclaration du délégué du Tchad devant cette assemblée a montré la ferme volonté de son pays à enrayer le phénomène au sein de l'armée tchadienne. Il profita pour appeler la communauté internationale à aider son gouvernement à lutter, d'une part, contre les ravisseurs qui font partie de l'opposition et, d'autre part, contre la pauvreté qui est l'une des variables explicatives de ce phénomène. En outre, lors des affrontements d'Abéché du 25 et 26 novembre

<sup>12</sup>En octobre 2006, Evariste Ngaralbaye, journaliste tchadien, détenu pendant quatre jours par la Section Nationale de la Recherche Judiciaire (SNRJ) de la gendarmerie de Ndjamena. Le procureur de l'Etat a affirmé que Ngaralbaye avait été détenu suite à un article qu'il avait écrit sur les enfants soldats au Tchad. Voir 'Chad: Police Hold Journalist in Custody for Reporting on Child Soldiers in Conflict Zones', Reporters sans Frontières, 30 octobre 2006, <http://allafrica.com/stories/200610301338.html>, consulté le 14 mai 2015.

<sup>13</sup>Enfants soldats: le sujet n'est plus tabou, radio France Internationale, 10 mai 2007, [http://www.radiofranceinternationale.fr/actu/fr/articles/089/article\\_51733.asp](http://www.radiofranceinternationale.fr/actu/fr/articles/089/article_51733.asp), consulté le 29 juin 2017.

<sup>14</sup>Human Rights Watch, "Trop jeunes pour la guerre: Les enfants soldats dans le conflit tchadien", Volume 19, No. 9 (A), juillet 2007, P.22.

<sup>15</sup>Ce discours a tout de politique. Il allie l'ignorance à la dissimulation pour tomber dans la victimisation d'un Etat qui se trouve devant le fait accompli. Mais dans la réalité, ce ministre, a semble-t-il promis dans les coulisses du palais du ministère des affaires étrangères de faire évoluer la lutte contre le recrutement des enfants au sein des armées tchadienne.

2006, il a été constaté de manière flagrante la participation active de plusieurs centaines d'enfants au sein des forces de l'ANT. Ce qui est positif dans ce discours, c'est la mise en œuvre d'actions concrètes de la part du gouvernement tchadien.

Toutefois, il y a une contradiction flagrante entre le discours officiel du Ministre tchadien de la Défense et la réalité observée par les travailleurs humanitaires sur le terrain. Des informations étayées ont indiqué qu'au milieu de l'année 2007, des enfants étaient recrutés et utilisés par l'ANT<sup>16</sup>. Un responsable de l'armée gouvernementale a indiqué que des garçons âgés de douze (12) à quinze (15) ans étaient utilisés pour préparer du thé, chercher de l'eau, ramasser du bois pour le feu et pour garder les chèvres<sup>17</sup>. Des recrutements d'enfants au sein de l'ANT ont eu lieu, entre janvier 2006 et juillet 2007, dans les régions de Salamat et d'Ouddai (dans l'Est du pays) et dans la région de Wadi Fira (dans le Nord-est).

Des informations indiquent que des civils ont été recrutés en masse au cours de l'année 2006, lorsque l'ANT a essuyé des pertes importantes<sup>18</sup>. Parmi les civils recrutés, figuraient des enfants âgés d'à peine quatorze ans qui ont rapidement été organisés en unités chargées de défendre la capitale et qui ont reçu des uniformes et des armes. L'ANT aurait capturé des enfants soldats âgés d'à peine treize (13) ans qui servaient au sein de groupes d'opposition armés et les auraient détenus dans les mêmes cellules que des soldats adultes<sup>19</sup>.

Les causes de ce phénomène vues par le Ministre, de façon claire, restent enchevêtrées. Il ressort en conséquence de cette intervention que la solution à ce chaos trouvera un écho dans le respect, l'effectivité et la mise en application réelle des droits sociaux, économiques et culturels, dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine et dans la bonne gouvernance. Ce dernier élément reste le levier qui favorise la stabilité sociale, limite les injustices, tout en privilégiant la répartition équitable des richesses. Cependant pour y parvenir, il faut accepter l'implacable vérité de la présence des enfants parmi les troupes de l'ANT.

## **2- La forte coloration de l'armée tchadienne par les enfants soldats**

Les forces qu'Idriss Déby a menées depuis le Soudan sur Ndjamena en décembre 1990 contre le président de l'époque, Hissène Habré, étaient principalement composée de *Zaghawa* notamment des jeunes adolescents membres du sous clan *Bideyat* de Déby. Ils ont formé le gros de la nouvelle armée nationale appelée dès lors l'ANT<sup>20</sup> et ont été mélangés à l'ancienne armée

---

<sup>16</sup>Entretien avec Amina Fatimatou, 49 ans, Travailleur humanitaire, Massénya, 26 octobre 2018.

<sup>17</sup>Entretien avec Habraham Saddick 69 ans officier de l'armée tchadien en retraite Ndjamena 19 septembre 2017.

<sup>18</sup>Ibid.

<sup>19</sup>M. Debos, "Des combattants entre deux guerres: sociologie politique du métier des armes au Tchad" thèse Doctorat en Science Politique, Institut d'études politiques de Paris, 2009, p.424.

<sup>20</sup>Depuis l'échec de restructuration du début des années 1990, il n'y a pas eu au Tchad de réforme intégrale du secteur de la sécurité. Il reste toujours des chaînes parallèles de commandement à l'intérieur et autour de l'ANT,

de Habré, dans l'espoir de neutraliser des résistances potentielles. Dans les années 1990, des dizaines de milliers de jeunes soldats ont été démobilisés dans une tentative de restructurer l'ANT, mais ce programme n'a pas réussi à dissoudre les anciennes structures de commandement ou à garantir la réintégration des ex-jeunes soldats dans la vie civile. En conséquence, de nombreux jeunes soldats démobilisés ont réintégré leurs unités, ou, comme l'avait très bien dit l'observateur Marielle Debos, "sont sortis par la porte pour revenir par la fenêtre"<sup>21</sup>. Alors que certains d'entre eux ont été officieusement re-recrutés comme soldats, d'autres se sont adonnés à la criminalité et parfois ils ont combiné ces deux activités pour subvenir à leurs besoins. Cet échec de la démobilisation a eu des conséquences néfastes et durables sur la taille, la composition et les structures de commandement de l'ANT.

Le recrutement de civils a commencé à être très considérable en 2005. L'entrée des enfants au sein de l'ANT a connu son pic au cours des années 2005 à 2008, alors que s'installait le conflit par procuration entre le Tchad et le Soudan, principalement dans les camps de réfugiés et des personnes déplacés du Nord-est, à prédominance *Zaghawa*. En fin de l'année 2006, lorsque l'ANT subissait des pertes conséquentes lors de combats contre les groupes armés d'opposition tchadiens, les civils adultes et enfants ont été recrutés en masse et recevaient uniformes et armes<sup>22</sup>.

Des enfants à peine âgés de 14 ans étaient alors incorporés à l'armée nationale, dans le cadre de campagnes d'enrôlement menées précipitamment par les commandants militaires dans les villages *Zaghawa*, (dans l'Est de la région de Wadi Fira) et dans le Nord du Borkou-Ennedi-Tibesti (BET)<sup>23</sup>. Une fois recrutés, ils étaient déployés sur les lignes de front pour combattre l'opposition à l'Est<sup>24</sup>. Le recrutement d'enfants se poursuivait dans les années qui suivirent mais diminua nettement à partir de 2009 et 2010. Les enfants se sont également retrouvés associés à l'ANT par le biais du processus d'intégration des groupes armés d'opposition et d'auto-défense<sup>25</sup>, dans le cadre d'accords de paix ou de cessez-le-feu. Depuis 2006, plus d'une douzaine

---

particulièrement en ce qui concerne l'Armée de terre, dans la mesure où des chefs de clan ou des commandants de groupes armés démobilisés continuent d'exercer un contrôle et une influence sur les troupes. Le recrutement, particulièrement dans le Nord, a souvent lieu de manière informelle.

<sup>21</sup>M. Debos., "Fluid Loyalties in a Regional Crisis: Chadian 'Ex-Liberators' in the Central African Republic," *African Affairs*, N°107/427, 2008, p. 215.

<sup>22</sup>Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, *Enfants soldats: Rapport mondial 2008*, pages 92-93.

<sup>23</sup>Human Rights Watch, "Trop jeunes pour la guerre: Les enfants soldats dans le conflit tchadien", p.27.

<sup>24</sup>Toute une série de facteurs sous-jacents poussent les enfants à s'associer aux forces armées gouvernementales ce qui explique pourquoi le recrutement d'enfants s'effectue parfois au sein des familles. Parmi ces facteurs se trouvent l'instabilité et la pauvreté combinées à un manque d'opportunités éducatives et professionnelles, l'attrait de l'uniforme militaire. Des commandants militaires y compris dans les rangs de l'ANT indiquent que la situation dans l'est du Tchad est tellement dangereuse qu'il est plus sûr pour leurs enfants de se trouver à leurs côtés.

<sup>25</sup> Ces Groupes d'autodéfenses sont des milices civiles, certains groupes d'autodéfense bien organisés comprennent des membres en uniforme et à plein temps, armés de fusils automatiques, bien que la plupart soient composés d'hommes et de jeunes garçons qui s'équipent eux-mêmes avec des armes primitives.

de groupes armés ont été intégrés à l'ANT<sup>26</sup>. L'immense majorité d'entre eux étaient connus pour avoir des enfants dans leurs rangs.

**Photo 4 : Un exemple d'enfant soldat au Tchad**



**Source :** <https://www.tchadpages.com/qui-va-faire-cesser-lenrolement-des-enfants-soldats-dans-les-forces-armees-nationales-tchadiennes/>, consulté pour la dernière fois le 30 décembre 2020.

Cette photo assez choquante est issue d'un article publié le mardi 25 juin 2019 à 8h54 minutes Par "Tchad Convergence". On y observe qu'un enfant soldat, portant la tenue de combat de la Garde Républicaine Tchadienne, est filmé dans l'enceinte du palais présidentiel d'Idriss Déby. Cette situation interpelle sur les réelles motivations du gouvernement du Tchad. Elle démontre l'existence des enfants dans les rangs de l'armée nationale. Leur positionnement à l'intérieur du Palais d'Idriss Déby où ils sont utilisés pour la garde et la sécurité présidentielle est aussi controversial. Des enfants qui voient ainsi leur enfance volée et leur avenir sacrifié sur l'autel d'un pouvoir replié sur lui-même, sont isolés, apeurés n'ayant plus confiance en personne. Mais le sourire qu'ils affichent et le zèle que ces derniers montrent dans l'exécution des tâches qui leur sont assignés, doit interpeler et permettre de relativiser cette victimisation. Un officier<sup>27</sup> de la Gendarmerie Nationale en retraite qui a décidé de garder l'anonymat s'exprime en ces termes :

---

<sup>26</sup>L'ANT, tout en étant une cause d'insécurité, devient également une source de dépenses excessives pour le gouvernement, tout particulièrement avec l'avènement d'une paix et stabilité relatives, et en octobre 2011 le Président Déby a enclenché de manière soudaine un processus de rationalisation de l'armée, qui se serait terminé en décembre 2011. Il ressort d'entretiens que le principal objectif de cet exercice ait été de réduire les effectifs à environ 35 000 hommes, afin de créer une force armée plus responsable et plus professionnelle, de centraliser le commandement et d'améliorer la discipline. Toutes les recrues ont donc été passées au crible dans le centre d'entraînement militaire de Moussoro et celles qui n'ont pas été jugées aptes au service et notamment les enfants ont été immédiatement démobilisées.

<sup>27</sup>Entretien avec Ngadjadoum, Emanuel, 66 ans, officier retraité de la Gendarmerie, Massaguet 23 octobre 2018.



Certains chefs de guerre affectionnent particulièrement les enfants, qu'ils perçoivent comme des soldats obéissants. Beaucoup de gardes du corps de l'ANT étaient des enfants. Ils étaient très disciplinés. Il n'y avait rien pour les distraire quand ils étaient au travail et ils obéissaient aux ordres plus rapidement que les adultes. Bien dirigés, les enfants sont extrêmement efficaces.

Selon un autre officier<sup>28</sup> de l'ANT qui a participé à des activités de recrutement et qui a été déployé avec ses troupes dans une zone de ligne de front de l'Est du Tchad, des civils ont été recrutés en masse, dans les villages *zaghawa* et *Goran* de la région de Borkou-Ennedi-Tibesti, au Nord du Tchad, à l'automne 2006, à une époque où les forces du gouvernement subissaient des pertes terribles sur le champ de bataille<sup>29</sup>. Des recrues ont été rassemblées et rapidement organisées en unités, dotées d'uniformes et d'armes et déployées en cercles concentriques pour assurer la défense autour de Ndjamena. Des enfants de quatorze (14) ans seulement ont été incorporés dans les forces armées, dans le cadre de ces campagnes hâtives pour grossir les effectifs humains<sup>30</sup>.

Néanmoins, ni les accords de paix de Tripoli en 2006 ou de Syrte en 2007, ni les accords de paix subséquents n'ont comporté de référence spécifique à la libération et à la réintégration des moins de dix huit (18) ans, qui avaient été recrutés illégalement par les groupes signataires desdits accords<sup>31</sup>. Aucun processus n'avait été initialement prévu pour séparer les enfants de ces groupes, même si on considérait que les moins de dix huit (18) ans représentaient aux alentours de 25 % de l'effectif du FUC, le premier groupe armé à être intégré<sup>32</sup>.

Il en résulte qu'en 2007 les agences de protection de l'enfant ont identifié au moins trente huit (38) enfants qui étaient auparavant associés au FUC et qui avaient été intégrés à l'ANT. Avant d'être identifiés et libérés, ces enfants avaient passé environ dix (10) mois dans les rangs de l'ANT<sup>33</sup>. C'est cet incident qui a suscité l'établissement du programme DDR mentionné ci-dessus, par l'intermédiaire duquel des enfants soldats ont été identifiés. La majorité d'entre eux ont été libérés des groupes armés passés au crible avant d'être incorporés à l'ANT, et de nombreux autres ont continué à être identifiés et libérés de la même manière en 2011<sup>34</sup>.

Selon diverses sources dans l'Est du Tchad et à Ndjamena et d'après les recherches effectuées par Amnesty International<sup>35</sup>, l'ANT a continué d'utiliser des enfants. Des commandants militaires se rendaient toujours dans les villages de l'Est du pays pour exhorter les

<sup>28</sup>Entretien avec Hadoum Yaoudjali, Moussa, 54 ans, officier démissionnaire de l'Armée de terre, Massaguet 22 octobre 2018.

<sup>29</sup>L'ANT a subi des défaites sanglantes à Am Timan, Modoyna et Adé. "Chad: Fighting On Two Fronts in Chaotic East", IRIN, 30 octobre 2006, <http://allafrica.com/stories/200610301207.html> (consulté le 25 juin 2017); Human Rights Watch, *They Came Here to Kill Us*, pp. 60, 61

<sup>30</sup>Entretien avec Albertine Fati Ndikert, 43 ans, Travailleur humanitaire Dourbali en 15 octobre 2018.

<sup>31</sup>Mahamat Saleh Yacoub, (Dir), *Tchad: des rebelles aux seigneurs de guerre: la désagrégation de l'armée nationale*, Ndjamena, Editions Al-Mouna, 2005, p.203

<sup>32</sup>Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, *Enfants soldats: Rapport mondial 2008*, page 93.

<sup>33</sup>M. Debos, "Des combattants entre deux guerres: sociologie politique du métier des armes au Tchad", p.186.

<sup>34</sup>Rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Tchad, UN Doc. S/2011/64, 9 février 2011, paragraphes 49 et 53; le sort des enfants en temps de conflit armé, Rapport du Secrétaire général, UN Doc. A/65/820-S/2011/250, 23 avril 2011, paragraphe 75.

<sup>35</sup>Rapport du secrétaire général de l'ONU, *Les enfants et les conflits armés*, A/64/742-S/2010/181, 13 avril 2010.

parents à envoyer leurs enfants dans l'armée ou dans d'autres forces de sécurité nationale : la gendarmerie, la police et la Garde nationale et nomade du Tchad. Les autorités administratives ont niées toute politique de recrutement d'enfants mais ont reconnu la présence d'enfants dans les rangs de l'ANT. Il a été fréquent de voir de jeunes garçons à bord de véhicules militaires près de l'aéroport d'Abéché et à Ndjamena<sup>36</sup>.

Dans ses observations finales sur le Tchad, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU s'est dit "profondément préoccupé de voir [...] que toutes les parties au conflit continuaient de recruter et d'utiliser des enfants, en particulier [...] certains commandants locaux des forces armées tchadiennes<sup>37</sup>".

Face à un nombre si élevé d'enfants manifestement et visiblement associés à l'armée, on ne peut que penser que le recrutement de mineurs est, au minimum, une pratique autorisée ou tolérée par de nombreux militaires. Selon un ancien Général, qui a également occupé le poste de conseiller du gouvernement pour la défense<sup>38</sup>, aucun enfant soldat n'a officiellement été mobilisé par l'ANT depuis 1978. Certains commandants ont pourtant enrôlé des enfants de leur famille élargie, en particulier dans les zones rurales de l'Est du pays<sup>39</sup>.

Dans son rapport de 2007 sur les enfants et les conflits armés, le Secrétaire Général de l'ONU avait mis en doute le niveau auquel les engagements et les directives pris au niveau politique se traduisent bien en actions concrètes aux mains des commandants sur le terrain, donnant l'exemple de 50 enfants d'une douzaine d'années associés à l'armée à Goz Beïda<sup>40</sup>.

Les responsables d'un camp de personnes déplacées ont déclaré qu'au moins 150 enfants du camp de réfugiés avaient été recrutés par des commandants militaires entre 2006 et 2007<sup>41</sup>. Environ 16 garçons d'un camp de personnes déplacées de l'Est du pays se sont engagés dans l'armée en 2007 et 2008, dont un adolescent de treize (13) ans en décembre 2008. Ils ont reçu un entraînement militaire près d'Adé<sup>42</sup>. Selon les témoignages reçus, les militaires disaient

---

<sup>36</sup>Entretiens avec des responsables locaux et des travailleurs humanitaires à Ndjamena mais qui ont souhaité garder l'anonymat, septembre 2017 et octobre 2018; entretiens téléphoniques avec des travailleurs humanitaires et des représentants des autorités tchadiennes qui ont également souhaité, garder l'anonymat en septembre 2017 et juin 2019.

<sup>37</sup>Comité des droits de l'enfant, Observations finales: Tchad, cinquantième session, CRC/C/TCD/CO/2, janvier 2009, p.16 § 69.

<sup>38</sup>Entretien avec un ancien Général de l'armée de terre tchadienne, environ 70 ans qui a décidé de garder l'anonymat, ex-conseiller du Ministère de la Défense, Ndjamena, 19 septembre 2017.

<sup>39</sup>Certaines personnes pensent encore au Tchad que recruter dans une armée un enfant qui ne va pas à l'école est une manière de protéger cet enfant.

<sup>40</sup>Rapport du secrétaire général de l'ONU sur les enfants et le conflit armé au Tchad, S/2007/400, 3 juillet 2007, p.8.

<sup>41</sup>Entretien avec nobele, Ndjikoloum et Idriss, Mahamat Touri, respectivement 39 ans 47 ans, ancien travailleur humanitaire dans les camps pour personnes déplacés au Tchad, Linia, 6 septembre 2017.

<sup>42</sup>Entretiens avec Salam 26 ans Jeune garçon d'un camp pour personnes déplacées au Tchad, Ndjamena, 17 septembre 2017.



habituellement aux recrues qu'elles devront retourner dans leur village une fois l'instruction militaire terminée, afin de le protéger contre les attaques des groupes armés.

Selon les dirigeants du camp, les activités de recrutement organisées par un centre de recrutement militaire situé à Goz Beïdase sont manifestement intensifiées dans le camp en 2008 et 2009. Même si officiellement, l'armée n'acceptait que des recrues âgées de plus de 18 ans, les responsables du camp ont été en mesure de citer les noms de nombreux mineurs qui avaient été enrôlés et, semble-t-il, encouragés par les commandants militaires à mentir sur leur âge<sup>43</sup>.

En avril 2010, le Secrétaire Général de l'ONU a noté que le Gouvernement tchadien a manifesté clairement et régulièrement sa volonté de lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants en période de conflit armé et de prévenir les actes de violence contre les femmes. Ainsi, il avait organisé plusieurs visites de vérification et de sensibilisation dans des camps et sites militaires tchadiens dans l'ensemble du pays<sup>44</sup>.

Dans son rapport de 2010 sur les enfants et les conflits armés, il a souligné que

le Ministère [tchadien] de la défense avait fait parvenir des ordres aux commandants des Rouge accès aux camps militaires aux fins de surveillance et de vérification, en vue de vérifier la forces armées et de sécurité afin qu'ils donnent à l'ONU et au Comité international de la Croix- présence d'enfants<sup>45</sup>.

Or, malgré ces injonctions, des commandants ont continué d'employer et de recruter des enfants<sup>46</sup>, et l'accès à certaines structures militaires comme le centre de détention de Korotoro<sup>47</sup> a été refusé aux représentants de l'ONU et du CICR.

En 2010, l'ONU a indiqué que 13% des 555 enfants libérés des forces et groupes armés au Tchad en 2007 et 2008 provenaient de l'ANT, et que même la Direction générale de sécurisation des institutions de l'État unité d'élite avait recruté des mineurs<sup>48</sup>. Les enfants avaient reçu 333 000 francs CFA (510 euros) chacun ou une motocyclette à titre de prime d'enrôlement<sup>49</sup>. Ils étaient au moins 100 à avoir quitté le centre d'instruction militaire de Moussoro et à avoir été déployés dans

---

<sup>43</sup>Entretiens avec des dirigeants d'un camp de personnes déplacées à Ndjamena au Tchad, Ndjamena 31 octobre 2018.

<sup>44</sup>Rapport du secrétaire général de l'ONU sur la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), S/2010/217, 29 avril 2010, p.8, § 35.

<sup>45</sup>Rapport du secrétaire général de l'ONU, Les enfants et les conflits armés, A/64/742-S/2010/181, 13 avril 2010, p.8.

<sup>46</sup>Entretien Abdel Brahamat environs 60 ans, chef de communautés dans des camps de personnes déplacées, Dourbali 18 octobre 2018.

<sup>47</sup>Ce centre de détention est placé sous l'autorité de la présidence tchadienne et du Ministère de l'Intérieur chargé des questions de sécurité. Les personnes qui y sont incarcérées sont essentiellement celles qui sont considérées comme des opposants au gouvernement tchadien ou qui sont accusées de l'être. Le Ministère de la Justice et le parquet n'ont pas accès à ce centre de détention. Différentes entités, dont les organes de l'ONU, ont demandé à plusieurs reprises aux autorités tchadiennes de permettre aux organisations humanitaires et de défense des droits humains d'entrer en contact avec les détenus de Korotoro. Amnesty International leur a de son côté demandé de placer le centre de détention sous la responsabilité du ministère de la Justice.

<sup>48</sup>Rapport du secrétaire général de l'ONU, Les enfants et les conflits armés, A/63/785-S/2009/158, 26 mars 2009, pp.9-10.

<sup>49</sup> Entretien avec Mouchilli Saleh 24 ans ancien enfant de l'ANT, Linia, 8 septembre 2017.

plusieurs unités de la DGSSIE, en particulier dans les camps de Gassi et d'Amtinene, ainsi que dans celui des Martyrs à Ndjamena<sup>50</sup>.

Selon certaines sources, des enfants réfugiés ont aussi été recrutés par des militaires de l'armée tchadienne. En mars 2008, Abdallah, quinze ans, a été enrôlé par des membres de l'ANT dans un village situé à proximité de son camp de réfugiés bien qu'il leur avait indiqué qu'il était un réfugié soudanais du camp de Djabal<sup>51</sup>. Il a quitté l'armée au cours de l'année 2008 après avoir pris part à plusieurs batailles à Adé, à Dagassou et aux abords de ces villes. Il est retourné dans le camp, puis est de nouveau parti en février 2010. Des proches de l'adolescent ont déclaré qu'il était profondément traumatisé par sa participation aux combats. L'ONU a par exemple évoqué le cas de quinze enfants réfugiés<sup>52</sup> recrutés dans l'armée en mars 2009 contre la promesse de recevoir chacun 400 000 francs CFA (610euros).

En juin 2010, le département d'État américain a classé le Tchad parmi les pays qui recrutent et emploient des mineurs. Les dispositions de la Loi de prévention concernant les enfants soldats, adoptée en 2008, interdisent aux États-Unis de fournir une aide militaire aux Gouvernements qui enrôlent et utilisent des enfants soldats<sup>53</sup>.

Ce rapport de 2010 des USA sur la traite des personnes précise :

Un nombre significatif mais non déterminé d'enfants se trouvent toujours dans les rangs de l'Armée nationale tchadienne (ANT). Des enfants soudanais vivant dans des camps de réfugiés de l'Est du Tchad ont été enrôlés de force par des groupes rebelles soudanais, dont certains étaient appuyés par le gouvernement tchadien, durant la période couverte par le présent rapport<sup>54</sup>.

Malgré les constatations, le 25 octobre 2010, le Président des USA Barack Obama, a signé une note<sup>55</sup> exemptant la République démocratique du Congo, le Soudan, le Tchad et le Yémen de l'application de la Loi de prévention concernant les enfants soldats pour des raisons d'intérêt national. Les organisations non gouvernementales craignent que cette note n'envoie un message négatif et ne réduise les pressions pesant sur les autorités tchadiennes pour qu'elles mettent fin à l'enrôlement de mineurs. Elles ont appelé le gouvernement américain à veiller à ce que les dérogations accordées ne sapent pas les efforts qu'elles déploient en vue de

---

<sup>50</sup>Entretien Mustafa Ben environ 55 ans, représentant de la communauté Tamas à Ndjamena, Gaoui 13 septembre 2017.

<sup>51</sup> Entretien avec Abdallah, 28 ans, ancien enfant soldat de l'ANT, Lina 7 septembre 2017

<sup>52</sup>Rapport du secrétaire général de l'ONU, Les enfants et les conflits armés, A/64/742-S/2010/181, 13 avril 2010, p.8§60.

<sup>53</sup>Loi de prévention concernant les enfants soldats, adoptée en 2008, disponible sur <http://www.state.gov/documents/organization/135981>. Consulté le 21 juin 2015 de 22h 32 min à 23h 50 min.

<sup>54</sup>Département d'État des États-Unis, 2010 Trafficking in Persons Report: Chad, juin 2010, p.108, disponible sur <http://www.state.gov/documents/organization/142982>, Consulté le 23 juin 2015 de 14h 12 min à 15h 20 min.

<sup>55</sup>Loi de prévention concernant les enfants soldats, disponible sur <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2010/10/25/presidential-memorandum-child-soldiers-prevention-act>, Consulté le 21 juin 2015 de 12h 22 min à 13h 40 min.

protéger les droits des enfants dans le monde entier<sup>56</sup>. Devant l'inadéquation des mesures à prendre par la communauté internationale, des incidents de recrutement et d'association d'enfant aux milices est seigneurs de guerres ont également été perceptibles.

### **B-Les bandes armées en conflit avec l'armée régulière au Tchad**

À l'image de l'armée nationale tchadienne, les groupes d'oppositions armés se sont également rendus coupables du recrutement, de la formation et de l'utilisation des enfants soldats. Cela concerne pour l'essentiel les rebelles tchadiens, c'est-à-dire des groupes politico-militaires qui cherchent à renverser le gouvernement tchadien par la force et à s'installer au pouvoir. De nombreux groupes rebelles tchadiens sont soutenus par le gouvernement soudanais.

#### **1- La réalité de l'implication des enfants au sein des rebellions tchadiennes**

L'enrôlement d'enfants dans les villages et les camps de réfugiés et de personnes déplacées a été essentiellement le fait de groupes d'opposition armés tchadiens. Se livrant à un recrutement intense, notamment entre 2004 et 2008, les groupes armés ont enrôlé et employé un très grand nombre de mineurs depuis le début de la crise dans l'Est du pays, en 2005. Le gouvernement avait, semble-t-il, connaissance de ces pratiques dans les camps de réfugiés, en particulier en 2008<sup>57</sup>. En la matière, le FUC, fondé en 2005, a été l'un des principaux recruteurs d'enfants soldats au Tchad. Il opérait essentiellement au sein de la population *Tamas* de la région de Guéréda, en particulier entre 2006 et mars 2007<sup>58</sup>.

Selon certaines estimations, plus de 25% des combattants du groupe armé étaient des mineurs âgés entre 12 à 18 ans<sup>59</sup>. Des responsables locaux de la région de Guéréda ont déclaré à Amnesty International qu'une centaine d'enfants, voire plus, âgés de 08 à 16 ans, avaient été enrôlés par le FUC dans le village de Fare, à proximité de Guéréda, entre 2006 et 2007<sup>60</sup>.

À la fin de l'année 2009, au moins 60 enfants auraient quitté le village d'Obe, près de Fare. Cette disparition d'enfant a fait craindre les responsables locaux, notamment les enseignants, sur la possibilité que le FUC ait repris ses activités de recrutement dans la région<sup>61</sup>.

---

<sup>56</sup>Plusieurs organisations humanitaires et de défense des droits humains, en particulier Amnesty International, ont publié en novembre 2010 une lettre ouverte dans laquelle elles exprimaient leur déception face à la décision du président Obama d'accorder des dérogations à ces pays pour des raisons d'intérêt national.

<sup>57</sup>Rapport du secrétaire général de l'ONU, Les enfants et les conflits armés, A/63/785-S/2009/158, 26 mars 2009, p.8, § 27.

<sup>58</sup>La préfecture de Guéréda, composée de Guéréda, de Koulbous et de Kolongar, est située dans la région du WadiFira, qui compte trois départements: Biltine, Iriba et Guéréda. En juin 2010, les délégués d'Amnesty International ont abordé la question du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés avec le sultan du Dar Tama, à Guéréda, et avec des représentants de déplacés tamas, à Abéché. Voir aussi Human Rights Watch, Tchad. Trop jeunes pour la guerre. Les enfants soldats dans le conflit tchadien, juillet 2007, p.23.

<sup>59</sup>Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Tchad, Doc. ONU S/2007/400, 3 juillet 2007.

<sup>60</sup>Human Rights Watch, "Trop jeunes pour la guerre: Les enfants soldats dans le conflit tchadien", p.28.

<sup>61</sup>Entretien avec Mallam Allioum, 39 ans, cultivateur à Fare, dans l'Est du Tchad, Ndjamena 31 octobre 2018.

Sur la base des informations obtenues localement, au minimum à 300, sont les denfants ayant été enrôlés dans la seule ville de Guéréda en 2004 et 2005<sup>62</sup>.

Des activités de recrutement menées par le FUC ont continué d'être signalées même après la signature d'un accord de paix entre ce groupe armé et le gouvernement tchadien en décembre 2006<sup>63</sup>. Avant son intégration au sein de l'ANT fin 2006, le FUC, dont les forces sont concentrées dans le Nord Est du Tchad, a procédé à des recrutements massifs d'enfants âgés d'à peine douze ans. Des informations avérées ont indiqué qu'entre janvier 2006 et mai 2007, le FUC a enlevé, dans la région de Guéréda, des enfants qui se rendaient à l'école ou au marché afin d'augmenter le nombre de ses troupes<sup>64</sup>. Des enfants se seraient enrôlés afin de venger des membres de leur famille tués par des milices *zaghawas* ou pour trouver une protection dans un contexte général de violence armée et d'insécurité<sup>65</sup>.

En mars 2007, huit jeunes soldats du FUC avaient affirmé avoir moins de 18 ans et 11 autres enfants soldats ont prétendu n'avoir pas été questionnés sur leur âge avant leur entrée dans les rangs du FUC<sup>66</sup>. Les enfants y jouaient un rôle direct dans les opérations de combat. Un soldat FUC de 15 ans a relaté la journée de février 2007 lorsque son convoi a été pris dans une embuscade tendue par des groupes paramilitaires *zaghawa* :

Nous sommes arrivés à un passage étroit entre deux falaises rocheuses. Lorsque nos véhicules ont franchi ce passage, [les paramilitaires *zaghawa*] étaient prêts. Une balle est passée tout près de moi. Il y avait des coups de feu. Tout le monde tirait mais je ne savais pas quoi faire. Mon frère a reçu une balle dans le mollet, alors je l'ai aidé.<sup>67</sup>

Certains responsables de l'hôpital de Guéréda ont rapporté avoir reçu des victimes FUC, de toute évidence mineures, qui avaient, probablement, combattu<sup>68</sup>. Si certains enfants soldats semblent rejoindre le FUC de leur plein gré, il est difficile d'affirmer qu'ils ont pris leur décision en toute liberté, vu l'absence d'autres options.

D'autres groupes d'opposition armés tchadiens ont aussi enrôlé des enfants. L'Union des forces de la résistance (UFR), cette coalition constituée en janvier 2009 et regroupant huit groupes armés, comptait des enfants dans ses rangs. Ceux-ci ont été capturés par l'armée

<sup>62</sup> R. Lemarchand, "Où va le Tchad?", *Afrique contemporaine*, N°215/3, 2005, p.121.

<sup>63</sup> Accord de paix entre le gouvernement de la République du Tchad et le Front uni pour le changement (FUC).

<sup>64</sup> Entretien avec Hamsi Ouédraogo 23 ans ancien enfants soldat du FUC, Massénya 29 octobre 2018.

<sup>65</sup> Si les jeunes filles n'ont pas été recrutées en grand nombre, la 3<sup>ème</sup> Brigade était composée de 52 femmes et jeunes filles. Fin 2006, certaines femmes soldats auraient participé à des opérations contre les forces de l'ANT.

<sup>66</sup> Entretien avec Alamane Ouédraogo environ 45 ans environ, Capitaine de l'armée, en service au Ministère de la Défense au Tchad, Ndjamena 31 octobre 2018.

<sup>67</sup> Entretien avec Youssouf Goubay 27 ans ancien enfant soldat du FUC, Dourbali 14 septembre 2018

<sup>68</sup> Entretien avec Mustapha Dramane, 50 ans environ personnel de la santé à Guéréda et travailleur social, Ndjamena 31 octobre 2018. Les registres de l'hôpital sont incomplets et ne reflètent pas l'âge des personnes admises lorsqu'elles ont plus de 5 ans.

tchadienne après les affrontements d'Am Dam, en mai 2009<sup>69</sup> et remis à l'Unicef. La majorité des groupes de l'UFR ont recruté et employé des enfants sans jamais être inquiétés<sup>70</sup>. Selon Mahamat Saleh<sup>71</sup> des enfants ont été libérés des groupes armés suivants<sup>72</sup>: le Conseil démocratique révolutionnaire, le Front populaire pour la renaissance nationale, le Front pour le Salut de la République, le Mouvement National pour le Redressement, le Rassemblement des Forces pour le Changement, l'Union pour le Changement Démocratique, l'Union des Forces pour le Changement et la Démocratie, l'Union des Forces Démocratiques, l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement et l'Union des Forces de la Résistance .

## 2- Les filles soldats au Tchad : objets sexuels ou sujets domestiques?

Si les femmes et les filles ne sont pas fréquemment vues dans les rangs des groupes armés au Tchad, la 3<sup>ème</sup> Brigade du FUC était totalement féminine et comprenait cinquante deux (52) femmes et filles. Selon une jeune fille âgée de dix sept (17) ans au moment du conflit originaire de la ville de Hille Andjille, près de la frontière entre le Tchad et le Soudan, la formation des femmes et des filles dans les rangs FUC durait deux ans alors que celle des hommes durait six mois<sup>73</sup>. L'officier en charge du commandement de la brigade a affirmé que les soldats féminins FUC avaient participé à des opérations contre les forces ANT en fin d'année 2006, sans pouvoir donner des détails spécifiques<sup>74</sup>.

Aucune information sur une quelconque exploitation sexuelle des soldats filles de la 3<sup>ème</sup> brigade par des soldats hommes appartenant à d'autres brigades du FUC n'a été documentée. Nombre de filles de la 3<sup>ème</sup> brigade ont rejoint le FUC parce qu'elles ont été violées par les ennemis ou craignent de l'être. "Les filles viennent à nous parce qu'elles savent que les *Zaghawa* ne peuvent venir à la base FUC"<sup>75</sup>, a déclaré l'officier en charge du commandement de la brigade, une femme de 33 ans. Elle a également affirmé avoir rejoint les rebelles après avoir été torturée par une milice *zaghawa* et abandonnée, pendue à un arbre, les bras et les jambes

<sup>69</sup> Entretien avec Muhamed Abdou 55 ans environ, leaders d'opinion, Gaoui, 15 septembre 2017.

<sup>70</sup> Au sein de l'UFR ont été regroupés le CDR, le FPRN, le FSR, le RFC, l'UDC, l'UFCD, l'UFDD qui s'est retirée de la coalition en mai 2010 et l'UFDD-Fondamentale. Pour obtenir des informations mises à jour sur les groupes armés tchadiens et soudanais, voir le projet Bilan en matière de sécurité humaine au Soudan (HSBA), disponible sur <http://www.smallarmssurveysudan.org/facts-figures-armed-groups-darfurchad>, consulté le 10 mai 2016, de 7h38 min à 9h54min.

<sup>71</sup> Mahamat Saleh, *Tchad : des rebelles aux seigneurs de guerre : la désagrégation de l'armée nationale*, p.122.

<sup>72</sup> Rencontre avec des membres du personnel de l'UNICEF, mai 2009, mars et juin 2010; Rapport du secrétaire général de l'ONU, Les enfants et les conflits armés, A/64/742-S/2010/181, 13 avril 2010, p.8, §21

<sup>73</sup> Entretien avec Ashia 27 ans ancienne fille soldate du FUC, Massaguet 22 octobre 2018.

<sup>74</sup> Human Rights Watch, "Trop jeunes pour la guerre: Les enfants soldats dans le conflit tchadien", p.29.

<sup>75</sup> Information reçue lors de l'entretien avec les membres du HCR à Ndjamen le 19 septembre 2017. lire également à propos de cette question Mahamat Saleh Yacoub, *Tchad: des rebelles aux seigneurs de guerre : la désagrégation de l'armée nationale*, Ndjaména, Editions Al-Mouna.

striées depuis par des cicatrices. Une fille soldat âgée de 17 ans de la 3<sup>ème</sup> brigade a affirmé qu'elle avait rejoint le FUC avec six autres filles de son village en 2006, après le viol de deux filles de son village, dont celui de sa cousine de 10 ans par des membres d'une milice *zaghawa*. Elle affirme que "deux hommes l'ont violée et deux autres hommes la maintenaient au sol et ils lui ont démis la hanche"<sup>76</sup>. Elle continue en arguant qu'après ça, elle n'a plus rien dit à personne sauf que *les Zaghawa* l'avaient prise et que sa jambe était démise. Elle n'a reçu aucun traitement et sa jambe part toujours de côté quand elle marche. Après avoir subi cela, elle a eu peur. Elle a dû attendre plusieurs mois avant de pouvoir marcher et puis, elle a rejoint le FUC. Elle n'est pas venue pour se venger, mais par peur d'une récidive<sup>77</sup>.

Les gouvernements du Tchad et du Soudan, ainsi que les groupes d'opposition armés des deux pays ont été appelé à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et relatif aux droits humains. Des menaces leur ont été faites pour l'ouverture d'enquêtes sur les violations des droits des femmes et des filles, et l'engagement de poursuites contre les auteurs de ces actes devant des juridictions indépendantes, compétentes et impartiales et l'octroi de réparations effectives aux victimes<sup>78</sup>. Même si le nombre de filles recrutées et employées par les forces et groupes armés serait faible d'après l'ONU, en août 2010, 10 filles figuraient parmi les 58 enfants âgés de 10 à 17 ans renvoyés dans leur famille après avoir été impliqués dans le Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad. Dans l'ensemble, les croyances religieuses et culturelles ont protégé les filles de toute participation active et directe aux hostilités. Par exemple, selon des interprétations locales de l'Islam, les femmes et les filles sont considérées comme "impures lors de leurs menstruations, période durant laquelle les hommes et les garçons ne doivent pas les approcher. Cet argument est souvent cité pour expliquer le nombre relativement bas des filles parmi les recrues<sup>79</sup>. Du côté de la frontière avec le soudan, la porosité des limites naturelles (et pour des mobiles que nous avons précédemment expliqués), les Groupes d'armés soudanais font semblant d'être sourd, à toutes les menaces formulés contre le recrutement des enfants dans les armées.

---

<sup>76</sup>J. Brachet, (Dir), *The Value of Disorder: Autonomy, Prosperity, and Plunder in the Chadian Sahara*, Cambridge University Press, 2019, p.185.

<sup>77</sup>C. Kuyu., "L'enfant-soldat et son univers en Afrique", *Revue de la gendarmerie nationale*, n°212, septembre 2004, pp. 98 -105.

<sup>78</sup> Voir, entre autres rapports, Amnesty International, "Il n'y a pas de place pour nous ici", *Violences contre les réfugiés dans l'Est du Tchad* (AFR 20/008/2009), septembre 2009.

<sup>79</sup>Rapport du secrétaire général de l'ONU, *Les enfants et les conflits armés*, A/64/742-S/2010/181, 13 avril 2010, annexe I; Rapport annuel de la représentante spéciale du secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, A/HRC/15/5, annexe I, disponible sur <http://www.un.org/children/conflict/french/reports.html> (annexe en anglais)

### **C- Les rebelles soudanais s'invitent dans les crises tchadiennes**

Le Soudan a joué un rôle très important dans la prolifération du phénomène d'enfants soldats à l'Est du Tchad. Au gré de ses relations avec ce pays limitrophe, elle a consolidé les mineurs des groupes armés opposés au Gouvernement de Ndjamena, lorsqu'elle n'a pas elle-même fait des incursions sur le sol tchadien, aidée en cela par les Janjawid<sup>80</sup>.

#### **1- Rappel historique sur la situation à la frontière est du Tchad**

Lorsque quatre (04) ans après le Soudan, le Tchad est devenu indépendant en 1960, le pouvoir est passé sans délai aux mains de dirigeants venus du Sud du pays et soutenus par la France. Les populations du Nord se sont rapidement rebellées contre cette domination. Le Soudan est ainsi devenu la base arrière principale des dissidents nordistes, qui ont formé en 1966 le premier mouvement armé à Nyala, au Sud-Darfour. Le Front de Libération Nationale du Tchad, animé par des idées révolutionnaires, utilisait également la rhétorique islamique pour rassembler des troupes dans le Nord contre les païens et les chrétiens du Sud, restés proches de l'ancien pouvoir colonial<sup>81</sup>.

En 2004, Khartoum a commencé à exhorter les nombreuses factions rebelles tchadiennes à s'unifier. En représailles, tout au long de l'année 2005, Idriss Déby a resserré les liens avec certains groupes rebelles soudanais<sup>82</sup>; le JEM et la faction *Zaghawa* du SLA, dirigée par Minni Arku Minnawi. La situation s'est envenimée fin 2005. Une offensive sur la ville frontalière d'Adré le 18 décembre, menée par le Rassemblement pour la démocratie et les libertés (RDL), un mouvement rebelle tchadien composé de *Tama* et mené par le capitaine Mahamat Nour Abdelkarim, a marqué un tournant. C'est à ce moment-là que Déby a réalisé combien était sérieux le soutien que le Soudan apportait aux rebelles tchadiens<sup>83</sup>.

À mesure que les rebelles du Darfour montaient en puissance, le gouvernement soudanais a renforcé son soutien aux rebelles tchadiens. Son objectif était d'ouvrir un deuxième front contre le SLA et le MJE. La stratégie consistait en premier lieu par un affaiblissement du Tchad oriental, que ces derniers exploitaient comme base arrière, puis en second lieu de la façon que l'articulait le

---

<sup>80</sup> Janjawid Milices composées d'Arabes soudanais et tchadiens, en général issus de groupes nomades ou sans terre, armés et organisés par le gouvernement soudanais à partir de 2003 pour mener des opérations de contre-insurrection contre les rebelles soudanais au Darfour. Certaines milices Janjawid ont lancé des attaques au-delà de la frontière à l'intérieur du Tchad. Les groupes armés non identifiés basés à la fois au Tchad et au Soudan et qui attaquent des civils au Tchad sont souvent désignés comme des «Janjawid» ou des «Janjawid tchadiens».

<sup>81</sup>P. Hugon, "Les Conflits armés en Afrique: Apports, Mythes et Limites de l'analyse économique", *Revue Tiers Monde*, Tome 44, n° 176, 2003, pp.955-959.

<sup>82</sup>Rebelles soudanais sont des groupes politico-militaires soudanais qui luttent contre les forces gouvernementales soudanaises au Soudan. Certains de ces groupes reçoivent le soutien du gouvernement tchadien; on les désigne aussi comme les rebelles du Darfour.

<sup>83</sup>D. Marielle., *Le métier des armes au Tchad : Le gouvernement de l'entre-guerre*, Paris, Karthala.2013, p.175.

Gouvernement tchadien en essayant de mettre en place un régime pro-soudanais à Ndjamena. Ce dernier objectif était certes plus ambitieux et risqué, mais c'était clairement le but de l'attaque du FUC sur Ndjamena le 13 avril 2006<sup>84</sup>.

En représailles, entre fin 2005 et avril 2006, le gouvernement tchadien a proposé son soutien à quelques rebelles du Darfour, à condition qu'ils s'engagent à l'aider à combattre les rebelles tchadiens au sein même du Tchad. Si l'offensive sur Adré en avril 2006 a échoué, c'est en partie à cause du MJE qui est parvenu à mobiliser une centaine de véhicules aux côtés de l'armée tchadienne.

À partir de ce moment, les rebelles soudanais, tout particulièrement le MJE, ont régulièrement lutté aux côtés des forces tchadiennes contre les rebelles tchadiens, en particulier à Adré et dans le Dar Tama<sup>85</sup>. Entre décembre 2005 et avril 2006, le gouvernement du Tchad s'est trouvé plus menacé que jamais. Dès le début de cette période, le Soudan a eu pour stratégie de coaliser avec différentes factions rebelles tchadiennes au sein du FUC, en les plaçant sous le commandement du capitaine Mahamat Nour Abdelkarim, qui était à l'époque un protégé de Khartoum. Ce choix fut loin de faire l'unanimité. Mahamat Nour-surnommé Abtantama, dit le bègue, à cause d'un défaut d'élocution est le fils d'un chef traditionnel *Tama*<sup>86</sup>.

Depuis son accession au pouvoir, Déby a eu à faire face à une multitude de groupe armé. Le Front uni pour le changement, soutien soudanais, puis Socle pour le changement l'unité et la démocratie, devenu Rassemblement des forces démocratiques, mouvements alimentés par les défections au sein de l'armée et même de la garde présidentielle. Les derniers mouvements rebelles reprochaient aux troupes françaises de soutenir Déby en lui fournissant du renseignement. On les retrouve au Nord, notamment au Tibesti, peuplé de groupes *toubous* qui s'estimait peu considérés par le pouvoir central.

## **2- Les groupes d'oppositions soudanais et l'enrôlement d'enfants soldats au Tchad**

En 2006, des enfants soudanais ont été recrutés dans les camps, confrontés à des problèmes de sécurité qu'ils n'ont pas été capables résoudre. Les responsables gouvernementaux tchadiens ont de fait sous-traité certains aspects de la protection des civils au Dar Sila à des mouvements rebelles soudanais notamment, les Tora Boro<sup>87</sup>. Ceux-ci ont aidé à armer et à

---

<sup>84</sup> Une certaine opinion pense que le FUC ait lancé cette attaque sans le consentement de Khartoum.

<sup>85</sup> Entretien avec Abakar, 49 ans, ancien membre du Conseil démocratique révolutionnaire, Linia 10 septembre 2017

<sup>86</sup> Les Tama sont une ethnie non arabe disposant d'un sultanat dans la région de Guéréda, au Nord d'Abéché, et dans plusieurs petites communautés dispersées au Darfour.

<sup>87</sup> Terme utilisé à l'origine par le gouvernement soudanais et par les civils au Darfour pour désigner les groupes rebelles soudanais parce qu'ils établissaient leurs bases dans les collines. Dans l'Est tchadien, le terme Tora Boro désigne aussi bien les groupes rebelles soudanais que les groupes d'autodéfense tchadiens qui ont reçu le



organiser des groupes d'autodéfense dans cette région. Les témoignages de dirigeants rebelles soudanais indiquent que les responsables tchadiens ont sollicité l'assistance en matière de sécurité de certains groupes rebelles soudanais actifs dans cette région.

Cependant, les rebelles soudanais opèrent manifestement dans la région avec un fort degré d'autonomie et de la même façon que les activités des rebelles soudanais ne sont pas toutes menées sous la direction du gouvernement tchadien. Les leaders politiques du MJE prétendent que le travail d'organisation des groupes d'autodéfense au Dar Sila a été motivé par un sentiment de loyauté envers les *Dajo*, dont certains se battaient aux côtés des rebelles du Darfour, et par le désir de protéger les civils tchadiens contre les attaques menées par les milices arabes. Usant chacun de stratagèmes qui lui sont propres, tous ces seigneurs de guerres font faire recours aux jeunes enfants dans leurs rangs.

Des groupes d'opposition armés soudanais ont procédé à des recrutements massifs parmi les réfugiés et les populations déplacées dans l'Est du Tchad en mars et avril 2006<sup>88</sup>. Ces recrutements ont parfois été effectués sous la contrainte et, selon certaines informations, en ayant recours à la torture<sup>89</sup>. En juillet 2007, l'ONU a signalé que, selon le gouvernement tchadien, plus de 1 000 enfants avaient été recrutés par l'Armée de Libération du Soudan (ALS) dans des camps de réfugiés à l'Est du pays<sup>90</sup>. En mars 2006, la faction G-19 de l'ALS a recruté 4 700 réfugiés soudanais, y compris des centaines d'enfants dans des camps de réfugiés de Bredjing et de Treguine, avec l'aide de responsables du gouvernement tchadien et parfois sous la contrainte<sup>91</sup>. Ces camps, gérés par l'ONU, étaient situés à 50km d'Adré, dans l'Est du Tchad. La plupart de ces personnes sont revenues, par la suite, dans ces camps.

Les groupes d'opposition armés soudanais, en particulier le MJE ont continué d'enrôler et d'utiliser des enfants dans leurs rangs. Ils se sont aussi servis de camps de réfugiés de l'Est du Tchad comme des centres de recrutement tout au long de l'année 2010<sup>92</sup>. Des témoins ont dit avoir vu des combattants armés du MJE entrer dans des camps de réfugiés à bord de véhicules militaires, et qu'ils étaient plus nombreux que les soldats tchadiens dans certaines zones, en

---

soutien, la formation ou le parrainage des rebelles soudanais. Ces derniers groupes sont aussi appelés Tora Boro tchadiens.

<sup>88</sup> M. Debos, "Fluid Loyalties in a Regional Crisis: Chadian 'Ex-Liberators' in the Central African Republic," *African Affairs*, N°107/427, 2008, p24.

<sup>89</sup> Les rebelles du MJE ont opéré dans le département du Dar Sila au début de la saison des pluies en juin 2006, ouvrant des camps d'entraînement à Koloy, Adé, Tiero, Kerfi, Dyorlo et Am Kharouba (à 15 kilomètres à l'Est de Koukou-Angarana, près du camp de réfugiés de Goz Amir administré par l'ONU).

<sup>90</sup> D. Marielle, "Living by the gun in Chad. Armed violence as a practical occupation", *Journal of Modern African studies*, Vol. 49, n°3, 2011, «p. 411.

<sup>91</sup> Information reçue au près du Service jésuite des réfugiés, ONG internationale, fait partie des rares organisations œuvrant dans le domaine de l'éducation dans les camps de personnes déplacées de l'Est du Tchad.

<sup>92</sup> Entretien avec Ousmane Saïd 58 ans environ Ancien travailleur humanitaire de JRS, Gaoui 13 septembre 2017 et avec des militants des droits humains locaux et des représentants des réfugiés qui ont demandé l'anonymat.

particulier fin 2009<sup>93</sup>. Néanmoins, ces combattants se sont faits plus rares dans l'Est du Tchad après la normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad début 2010<sup>94</sup>.

La situation de Tarik renseigne sur le climat qui prévalait en ce moment. Il vient du village d'Orum au Darfour (Soudan), et est membre de l'ethnie *Dajo*<sup>95</sup>. Il s'est enrôlé dans le MJE en 2006, à l'âge de 12 ans, parce que le bétail de sa communauté avait été volé par les *Janjawids* et que son village était souvent la cible d'attaques d'hommes armés. Il était aussi en colère d'avoir perdu deux de ses frères et un ami quelques années plus tôt au Darfour. Il déclare: "J'étais jeune à l'époque, mais je les ai vus se faire tuer, et ce souvenir m'a poussé à aller me battre pour ma communauté".<sup>96</sup> Tarik a d'abord été basé à Adré, puis il s'est rendu à Tiné. Il a fréquemment combattu aux côtés du MJE et a pris part à l'offensive de 2008 contre Omdurman. Il a quitté le groupe armé pour retourner dans le camp de réfugiés de Djabal en février 2010, à la demande de son frère.

En 2009, le Secrétaire Général de l'ONU a fait part de sa préoccupation à propos des centres de recrutement du MJE installés dans le camp de réfugiés d'Ouré Cassoni, à Bahaï, et dans le village d'Iriba, avec le soutien actif d'enseignants et de dirigeants locaux des réfugiés<sup>97</sup>. Certains de ces dirigeants ont organisé des réunions pour le compte des recruteurs dans le camp. À l'issue de chacune de ces réunions, un nombre significatif d'enfants a disparu<sup>98</sup>.

En 2009, dans ses observations finales sur le Tchad, le Comité des droits de l'enfant s'est dit profondément préoccupé de voir que "toutes les parties au conflit continuaient de recruter et d'utiliser des enfants, en particulier le groupe rebelle soudanais du nom de Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE)<sup>99</sup>".

Plusieurs parents ont fait savoir que leurs enfants étaient partis à Foro Baranga au Soudan entre septembre et décembre 2008 et qu'ils avaient été recrutés par des groupes d'opposition armés soudanais. Dans un cas, cinq enfants dont les âges se situent entre 09 et 14 ans, du camp de réfugiés de Djabal ont été arrêtés par des membres des forces de sécurité tchadiennes en mai 2010, à Koukou Angarana, alors qu'ils se rendaient au Soudan, semble-t-il pour rejoindre un groupe d'opposition armé soudanais. Leurs parents et proches avaient donné

<sup>93</sup> Entretien avec Mallam Allioum 39 ans cultivateur, Gaoui 13 septembre 2017 avec des réfugiés, des travailleurs humanitaires sous anonymat.

<sup>94</sup> A propos des conséquences de la normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad sur les groupes d'opposition armés de chaque camp, voir International Crisis Group, Tchad: Au-delà de l'apaisement, rapport Afrique n°16, 17 août 2010, p. 6.

<sup>95</sup> Groupe ethnique non arabe le plus nombreux au Dar Sila, établi aussi dans certaines parties du Darfour.

<sup>96</sup> Entretien avec Tarik, 25 ans, ancien enfant soldat du MJE et de l'ethnie Dajo, Linia 7 septembre 2017.

<sup>97</sup> Rapport du secrétaire général de l'ONU, Les enfants et les conflits armés, A/63/785-S/2009/158, 26 mars 2009.

<sup>98</sup> Entretien avec Coulibaly Adama, 48 ans Travailleur humanitaire à Boongor, Massaguet 21 octobre 2018.

<sup>99</sup> Comité des droits de l'enfant, Observations finales: Tchad, cinquantième session, CRC/C/TCD/CO/2, janvier 2009, p.16, §69; rapport du Comité contre la torture de l'ONU, A/64/44, mai 2009, 46. Tchad, p.89.

l'alerte lorsqu'ils avaient disparu du camp<sup>100</sup>. Parmi les combattants du MJE capturés par l'armée soudanaise après l'offensive lancée contre Omdurman en mai 2008 figuraient des enfants qui avaient été recrutés dans des camps de réfugiés de l'Est du Tchad<sup>101</sup>.

Des travailleurs humanitaires ont déclaré qu'au moins 13 enfants faits prisonniers par les forces armées soudanaises après cette attaque avaient été réunis avec leur famille dans les camps<sup>102</sup>. Deux mineurs qui avaient participé à l'offensive, dont Hassan Berk à peine âgé de 16 ans, ont quitté le Soudan pour retourner dans le camp de Djabal en Avril 2010. L'adolescent a raconté qu'il avait rejoint le MJE en décembre 2006<sup>103</sup>.

Lors de l'inspection de ce camp en juin 2010, au moins huit enfants qui avaient été associés au MJE ou l'étaient toujours vivaient dans le camp de Djabal<sup>104</sup>. Certains s'étaient enrôlés en 2008 et 2009 tandis que d'autres l'avaient fait plus récemment. La grande majorité de ces enfants ont justifié leur décision par le manque d'opportunités offertes dans le camp de réfugiés. Ils ont en conséquence déclaré que quatre adolescents qui avaient entre 16 et 17 ans avaient vécu dans le camp depuis leur départ du MJE en 2010 et s'étaient de nouveau enrôlés dans les rangs du groupe armé, dans les environs d'Elgeneina à l'Ouest du Darfour, au cours du mois de mai 2010<sup>105</sup>. D'autres enfants ont expliqué qu'ils étaient en permission, généralement pour rendre visite à leurs parents dans le camp, mais qu'ils avaient pleinement l'intention de retourner en service actif auprès des forces du MJE<sup>106</sup>.

Le 21 juillet 2010, le MJE a signé avec l'ONU un protocole d'accord relatif à la protection des enfants au Darfour<sup>107</sup>. Dans l'article 1 de ce protocole, le MJE s'est engagé à prévenir l'implication, le recrutement et l'utilisation d'enfants âgés de moins de 18 ans, y compris ceux exerçant des fonctions auxiliaires ou non combattantes. Il s'est en plus engagé à faire le nécessaire pour mettre fin à ces pratiques, à libérer et remettre à l'Unicef tous les garçons

---

<sup>100</sup> Entretien avec Ali Taheranousek environ 65 ans Chef d'une famille réunifiée, Ndjamena, 31 octobre 2018.

<sup>101</sup> Voir Amnesty International, Les agents de la terreur. Le service national de la sûreté et du renseignement au Soudan (AFR54/010/2010), juillet 2010, p.27.

<sup>102</sup> Entretien Baguira Djeneba Epse Konate, 41 ans, personnel l'humanitaire ayant participé au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans l'Est du Tchad, Dourbali 18 octobre 2018.

<sup>103</sup> Entretien avec Hassan Berk, 25 ans, ancien enfant soldat du MJE, Massaguet, 21 octobre 2018.

<sup>104</sup> Entretien avec Lamanda Yaya environ 60 ans chef de famille Dajo, Linia 5 Septembre 2017.

<sup>105</sup> Entretien avec Béchir Ahmed, 24 ans anciens enfant soldat du MJE, Massénya, 27 octobre 2018.

<sup>106</sup> Quelle que soit la motivation, le rôle croissant joué tant par le MJE que par l'ALS dans la région semble exacerber les tensions et les attaques, plutôt que les diminuer. Ce rôle a entraîné la militarisation des communautés civiles. Des allégations ont été également faites selon lesquelles des groupes d'autodéfense auraient été responsables d'attaques contre les civils. En créant et en armant ces groupes d'autodéfense, le MJE et l'ALS engagent leur responsabilité pour des violations des droits humains ou du droit humanitaire commises par les groupes d'autodéfense, comme par exemple des attaques contre des civils.

<sup>107</sup> Voir annexe 4 le Protocole d'accord entre le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et l'Organisation des Nations Unies concernant la protection des enfants au Darfour, également disponible sur [http://www2.reliefweb.int/rw/RWFiles2010.nsf/FilesByRWDocUnidFilename/EGUA-87KPY9\\_full\\_report.pdf/\\$File/full\\_report.pdf](http://www2.reliefweb.int/rw/RWFiles2010.nsf/FilesByRWDocUnidFilename/EGUA-87KPY9_full_report.pdf/$File/full_report.pdf) consulté le 28 novembre 2014 de 15h29 min à 18h35 min.

et les filles de moins de 18 ans associés au groupe armé, si tant est qu'il y en ait, et à faciliter leur réinsertion. Enfin ce mouvement a fait la promesse d'enquêter sur les allégations de violations et à veiller à ce que les auteurs des violations commises aient à rendre des comptes et à faire en sorte que les enfants qui ont franchi une frontière internationale soient traités conformément au droit international humanitaire et relatif aux droits humains applicables aux réfugiés.

Les deux parties ont aussi convenu de règles de base concernant la conduite des opérations humanitaires dans les zones contrôlées et revendiquées par le MJE<sup>108</sup>. À la fin de l'année 2010, il était difficile de savoir si le MJE avait commencé à mettre en œuvre cet accord, et si oui, dans quelle mesure, notamment en ce qui concerne le recrutement d'enfants dans les camps de réfugiés et l'utilisation de certains camps de l'Est du Tchad comme bases de recrutement.

## **II- LES STRATÉGIES DE RECRUTEMENT DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD**

Cette section du travail aspire à procéder à une mise en exergue des modes de recrutement des enfants soldats<sup>109</sup> associés aux différents seigneurs de guerre au Tchad. Les diverses forces belligérantes ne donnent que rarement d'explications concernant leurs motivations et leurs mécanismes d'enrôlement des enfants lors des conflits. Toutefois, à la lecture de certains auteurs et des rapports des organismes qui interviennent sur le terrain et après des entretiens avec des anciens enfants soldats, on peut dénombrer trois formes d'enrôlement de gosse de guerre au Tchad: le recrutement forcé, le recrutement volontaire et la conscription. Il est difficile de délimiter les frontières nettes entre ces trois modes de recrutement. En dehors de la conscription, il n'y a pas de définition suffisamment claire et précise concernant les autres formes d'enrôlement.

### **A- L'enrôlement forcé des enfants au Tchad**

Des enfants ont été enrôlés de force par l'ANT<sup>110</sup> et les différentes milices tchadiennes et soudanaises. Ce recrutement des enfants revêt souvent des formes très violentes<sup>111</sup>. Le

---

<sup>108</sup>Les dispositions relatives aux opérations humanitaires de l'ONU dans les zones contrôlées et revendiquées par le MJE sont détaillées dans l'article 2 du protocole d'accord entre le MJE et l'ONU et portant sur Principes relatifs à l'aide humanitaire.

<sup>109</sup>On les appelle "microbes" en Côte d'Ivoire "Kadagos" en République Démocratique du Congo, "Little Bees" en Colombie, "Craps" au Rwanda, "little boy" aux USA, "wouled askar" au Nord du Tchad et "gwan askar" au Sud. Ce sont les enfants soldats.

<sup>110</sup> En mai 2007, lorsque le gouvernement a signé le Protocole d'accord avec l'UNICEF sur la démobilisation et la réinsertion des enfants anciennement associés aux forces et groupes armés, il a assuré à la communauté internationale qu'il ne recruterait plus de mineurs dans les rangs de l'armée. En novembre 2007, avec

recrutement forcé est l'enrôlement dans les forces ou groupes armés par le biais d'enlèvements, de menaces, d'utilisation de la force ou autres représailles à l'encontre de l'enfant ou des membres de sa famille. Le recrutement forcé des enfants soldats viole dans ce sens un certain nombre de droits humains fondamentaux, y compris le droit à la protection "contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales"<sup>112</sup>. Il est souhaitable de présenter les considérations d'ordre général avant d'examiner les pratiques même de recrutement de l'enfant engagé au Tchad.

### 1- Conditions générales sur le recrutement forcé des enfants soldats au Tchad

Le recrutement forcé ou enlèvement des gosses fait partie d'une tactique que tous les protagonistes des guerres civiles ont Tchad utilisés pour atteindre des objectifs précis. Les guerres tchadiennes sont complexes et les hostilités sont conduites tant par des rebelles, des chefs de canton<sup>113</sup>, des groupes criminels que par les autorités administratives. Les parties à ces différents conflits connaissent peu ou ne se préoccupent pas du droit de la guerre. Elles sont engagées dans des campagnes calculées de terreur où les civils leur apparaissent comme étant une cible légitime pour atteindre leur but. Il faut également garder à l'esprit que l'ANT, les groupes rebelles tchadiens, les unités paramilitaires des groupes d'autodéfense et les milices soudanaises pratiquent, sans distinction, le recrutement ou l'enrôlement d'enfants par la force<sup>114</sup>.

Le recrutement forcé dissimule une menace immédiate de l'intégrité physique d'une personne. De manière toute sournoise, au Tchad, les forces gouvernementales et les rebellions pratiquent le recrutement forcé de citoyens en âge ou non de servir. C'est le cas de la Force pour la Démocratie et le Développement (FDD). Ce Groupe rebelle a été dirigé par l'ancien Ministre de la Défense Mahamat Nouri, membre de l'ethnie *Goran* du sous clan des *Anakaza* qui a pratiqué massivement le recrutement forcé de manière constante et systématique de très jeunes soldats, âgés parfois de 8, 7, voire 6 ans seulement<sup>115</sup>.

---

l'aide de l'UNICEF, il a mis sur pied un plan opérationnel pour s'attaquer aux problèmes liés au recrutement d'enfants par les différentes forces armées au Tchad. Le 18 mai 2009, en réaction à un rapport du Département d'État américain faisant état de la poursuite de cette pratique dans le pays 144, la présidence tchadienne s'est lancée dans l'élaboration d'un projet de loi sur la protection de l'enfance. Cette loi n'avait toujours pas été promulguée.

<sup>111</sup>La coalition belge contre l'utilisation des enfants soldats, "*Qui recrute les enfants soldats?*", [www.enfantsoldat.be](http://www.enfantsoldat.be) consulté le 24 mars 2015 de 13h14 min à 16h 23 min.

<sup>112</sup> Article 19 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

<sup>113</sup>Chef de Canton Membre supérieur de la hiérarchie traditionnelle, reconnu par le gouvernement tchadien comme administrateur local dans les zones rurales. Un chef de farik est l'équivalent arabe de chef de village. Un chef de fraction est une autorité subalterne dans la hiérarchie arabe traditionnelle. Le Chef de tribu est le chef suprême d'un groupe ethnique (il y a généralement un chef de tribu par groupe ethnique et par province, même s'il arrive que beaucoup d'individus revendiquent ce titre). Chef de guerre est le terme employé pour désigner un chef de milice, en général utilisé par des victimes dans un sens qui est plus ou moins synonyme de seigneur de guerre.

<sup>114</sup>Ces jeunes soldats sont moins onéreux que les soldats réguliers, peuvent être facilement utilisés dans les batailles, ne constituent normalement pas de menace pour les leaders, peuvent poser un dilemme moral aux forces ennemies, peuvent facilement être influencés à participer à des activités illicites telles que le trafic ou l'exploitation en tant qu'esclaves sexuels.

<sup>115</sup>Entretien avec Gana Adoum, environ 58 ans, Chef de communauté du Dar sila, Linia 7 Septembre 2017.

Ces derniers procédaient généralement à des razzias massives d'enfants et de jeunes gens dans les quartiers défavorisés, sur les terrains de jeux, sur les chemins menant à l'école, devant les cinémas, sur le quai des gares, dans les orphelinats, sur les parvis d'églises et des mosquées. Cela se faisait principalement là où les populations sont moins outillées pour se défendre. Les enfants de minorités ethniques ou religieuses étaient des cibles de choix. Mohammed Sali raconte son rapt: "J'avais quatre ans lorsque les rebelles ont tué mon père, ma mère et ma sœur. Ils m'ont ensuite emmené avec eux. À six (06) ans, je manipulais déjà une arme et je vivais avec la haine au cœur."<sup>116</sup>

On retrouve également beaucoup d'enfants dans les rangs des milices locales ou des groupes de défense civile et plus particulièrement en zones rurales ou éloignées. Leur création est d'ordinaire légitimée par un sentiment d'insécurité (et par un souci de contrôler la population), justifié ou non. Ici, le recrutement forcé est plutôt basé sur le chantage. Si le jeune refuse de rejoindre les miliciens, c'est qu'il a forcément de la sympathie pour l'ennemi. Il est facile d'imaginer les conséquences de son refus de rejoindre les rangs sur le jeune, sa famille, voire le village tout entier.

Tous les moyens sont utilisés pour enrôler les enfants. Les mobiles sont de trois catégories. La première est la faiblesse de représentativité des adultes sur le terrain des conflits. Ceux-ci ont soit été tués ou ont déserté ou ne croient plus à l'issue de la guerre. Pour juguler cette crise, le recrutement des enfants apparaît comme une nécessité, car ils augmentent simplement les rangs en cas de déficit en soldats adultes<sup>117</sup>.

La seconde raison relève du mode de recrutement de ces enfants. Ils sont très faciles à enrôler. Ils ne peuvent opposer de résistance et tous les moyens sont bons pour les utiliser : soit par le lavage de cerveau, l'endoctrinement ou soit par les démonstrations des pouvoirs magiques censés les protéger de balles ennemies. On favorise l'enrôlement soit en affamant la population ou en exerçant une violence ou une terreur extrême sur celle-ci, soit par le kidnapping systématique. La troisième raison est d'ordre tactique. Le recrutement d'enfants répond à une tactique de diversion<sup>118</sup>. Les études de terrain montrent que beaucoup d'enfants subissent ces incessantes guerres<sup>119</sup> et ont été recrutés plusieurs fois et selon des modalités différentes, ils sont

---

<sup>116</sup>Entretien avec Mohammed Sali, 24 ans, ancien enfant soldat des Forces pour la Démocratie et le Développement (FDD), Ndjamena, 18 septembre 2017.

<sup>117</sup>Particulièrement dans des situations de conflit prolongé comme celui du Tchad qui dure depuis près de quarante ans.

<sup>118</sup>Nous allons développer cet aspect de la recherche lorsque nous parlerions de l'utilité stratégique des enfants soldats dans les guerres civiles tchadiennes.

<sup>119</sup>Ces guerres interminables requièrent un renouvellement incessant de main d'œuvre. Le recrutement des enfants, de plus en plus jeunes, vient pallier ce manque de troupes. Au Tchad le pourcentage de la population en deçà de 18 ans atteint les 51% 48; il s'agit là d'un puits d'effectifs presque sans fond. De plus, si les procédures légales de recrutement ne sont pas bien établies ou suivies, il sera facile d'enrôler des enfants mineurs le pays si les

souvent passés d'un groupe armé à un autre, parfois de l'armée gouvernementale à un groupe rebelle.

## 2- Les réalités propres au recrutement forcé des enfants soldats au Tchad

La majorité des jeunes combattants qui opèrent dans les différentes forces armées du Tchad sont poussés vers les forces armées par la pauvreté, la faim, le désir de trouver une protection, l'aliénation et la discrimination<sup>120</sup>, mais aussi par la vengeance, suite à l'assassinat de leurs parents, ou par le souci de défendre leur ethnie. Des enfants soldats ont été recrutés au sudan, au sein des communautés réfugiés. Les autres sont enrôlés de force, raflés dans les écoles, kidnappés dans les villages. Pour les empêcher de fuir et de retourner dans leur communauté, on les oblige parfois à commettre des atrocités contre leur propre famille ou leurs voisins.

Dans la plupart de cas, ce sont des enfants enrôlés lors des opérations de force dirigées contre les populations civiles<sup>121</sup>. Cela se manifeste par la capture opérée lors de l'encercllement des écoles, des villages, des marchés, des orphelinats, des terrains de football ou des camps de réfugiés. Des enfants ont été arrachés manu militari à leur famille ou tout simplement kidnappés dans la rue<sup>122</sup>. Ceux qui refusaient de suivre étaient tout simplement abattus. La guerre laisse toujours une pléthore d'orphelins, d'enfants qui ont été séparés de leur famille ou qui, par la force des choses, ont été déplacés. Cette catégorie non accompagnée était une proie facile pour les armées, qui leur offraient le gîte, le couvert et une rémunération, sans compter le butin qu'ils pouvaient amasser<sup>123</sup>.

La technique utilisée se trouve être la même chez toutes les parties en conflits dans ce pays à la dérive. Aucune exception n'est faite, bien qu'on puisse observer dans le comportement des forces gouvernementales<sup>124</sup> une timidité sur la pression faite sur les enfants. Le récit d'Ahmed Peng, ce petit tchadien de treize ans au moment des conflits est très évocateur de l'attitude de toutes les parties en conflit et de la pratique du recrutement forcé d'enfants soldats. Il affirme :

---

naissances sont peu ou pas formellement enregistrées et où les pièces d'identité sont pratiquement inexistantes, surtout pour les mineurs. Mais même lorsque les mécanismes légaux d'enrôlement sont bien organisés, il arrive que l'Etat ferme les yeux sur ceux qui font plier le règlement.

<sup>120</sup> Au cours des dernières décennies, le Tchad a connu des conflits dont la durée est de plus en plus longue de depuis 1979 jusqu'à date. Plus le conflit perdure, plus grandes sont les probabilités de retrouver des enfants dans les groupes armés. La raréfaction de la main-d'œuvre causée par la durée des hostilités et la dureté des conditions de survie ainsi que l'escalade des conflits sont tous des facteurs qui concourent à la course effrénée et sauvage afin de découvrir de nouvelles recrues pour combler les rangs.

<sup>121</sup> R. Lemarchand, "Où va le Tchad?", p.122.

<sup>122</sup> Réseau foi justice Afrique-Europe, *Enfants soldats en Afrique* (AEFJN- RFJAE), Action plan, 2000.

<sup>123</sup> Mahamat Saleh Yacoub, (Dir), *Tchad : des rebelles aux seigneurs de guerre : la désagrégation de l'armée nationale*, p.220.

<sup>124</sup> Bien que certaines dispositions du droit tchadien autorisent les mineurs à s'enrôler dans l'armée avec l'autorisation de leurs parents, le gouvernement s'est engagé à plusieurs reprises, ces dernières années, à ne pas recruter de jeunes n'ayant pas atteint 18ans. Mais dans la réalité, les jeunes sont recrutés par l'ANT et sont encouragés à mentir sur leurs âges.

J'ai quitté Abéché il y a quatre ans, en 2006. J'étais seul et je n'ai dit à personne que je comptais m'enrôler dans un groupe armé. Je savais où aller pour rejoindre la rébellion, car beaucoup de gens voyageaient entre le Tchad et le Soudan. J'ai suivi la route reliant Abéché à Adré, puis je me suis rendu à El Geneina, au Soudan. Il m'a fallu sept jours pour arriver à destination. Mes frères aînés n'ont pas rejoint la rébellion. Mon père est âgé. À la maison, nous n'avions pas assez pour tous. Donc j'ai voulu améliorer notre situation et m'enrôler dans l'armée pour aider ma famille et ma mère [...]. "Au bout d'un an dans les rangs du FSR, j'ai pris le commandement d'un groupe de 50 combattants. Peut-être m'ont-ils confié ce poste parce que je sais lire et écrire. J'ai dû ensuite rejoindre les forces gouvernementales lorsque notre commandant [...] a décidé de s'allier aux autorités tchadiennes. Dans le FSR, il y avait des membres plus jeunes que moi mais aussi plus âgés. J'avais 13 ans lorsque je me suis enrôlé dans les rangs du FSR. Je voulais rester plus longtemps au centre [de transit et d'orientation], pendant deux ou trois ans pour étudier. Mais mon père étant mourant, ma mère m'a demandé de revenir à Abéché<sup>125</sup>.

On peut aussi avoir ce récit d'un jeune soldat du FUC : Abdi Abdourama. Il dit avoir 11 ans quand il a rejoint les rangs du FUC. Il a raconté qu'il avait pris cette décision, car il s'était senti humilié par les *Zaghawas*, qui venaient régulièrement dans son village, tuaient des gens et s'emparaient du bétail. Il avait l'impression qu'ils étaient tout-puissants et pouvaient faire ce qu'ils voulaient. Il a rejoint la rébellion avec quatorze autres garçons, dont trois âgés de onze ans comme lui. Ils ont marché pendant deux jours avant d'atteindre la base des rebelles à Tindeti, au Soudan. Au moins 160 autres enfants se trouvaient déjà là. Il fait savoir qu'un grand nombre d'entre eux disaient avoir suivi un entraînement en République Démocratique du Congo. Abdi Abdourama a expliqué qu'il était passé chef de bataillon, avec quelque 100 soldats soudanais et tchadiens sous son commandement. Il a pris part à quatre grandes batailles livrées à Mongo dans la région du Guéra, Hadjer Marfein, Gourkoum et à Haraz Mango, non loin du Soudan. Il a affirmé avoir tué des gens<sup>126</sup>. Abdi a été démobilisé en 2007 après l'accord signé avec le gouvernement en décembre 2006.

D'autres groupes d'opposition armés tchadiens ont aussi enrôlé des enfants. L'Union des forces de la résistance. Cette coalition, constituée en janvier 2009 et regroupant huit groupes armés, comptait des enfants dans ses rangs. Ceux-ci ont été capturés par l'armée tchadienne après les affrontements d'AmDam, en mai 2009, et remis à l'Unicef. La majorité des groupes de l'UFR ont recruté et employé des enfants sans jamais être inquiétés<sup>127</sup>.

Avant de parler du recrutement volontaire proprement dit, il est opportun de signaler que dans les textes, la législation tchadienne impose le service militaire obligatoire à tous les citoyens et fixe l'âge minimum pour la conscription à vingt (20) ans<sup>128</sup>. Dans la pratique cependant, les

---

<sup>125</sup>Entretien avec Ahmed Peng, 24 ans enfant soldat du Front pour le salut de la République (FSR) Massénya, 20 octobre 2018.

<sup>126</sup>Entretien avec Abdi Abdourama, 21 ans, ancien enfant soldat du FUC, Ndjamena, 31 octobre 2018 et avec des représentants du Ministère de l'Action sociale, de la Solidarité nationale et de la Famille.

<sup>127</sup>Au sein de l'UFR ont été regroupés le CDR, le FPRN, le FSR, le RFC, l'UDC, l'UFCD, l'UFDD qui s'est retirée de la coalition en mai 2010) et l'UFDD-Fondamentale. Pour obtenir des informations mises à jour sur les groupes armés tchadiens et soudanais, voir le projet Bilan en matière de sécurité humaine au Soudan (HSBA), disponible sur <http://www.smallarmssurveysudan.org/facts-figures-armed-groups-darfurchad>, consulté le 7 mai 2012 de 10h 21min à 13h 14 min.

<sup>128</sup>Selon le modèle français de conscription d'avant 1996. Consulter *Rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution 1991/65 de la Commission des droits de l'homme (Additif)*, UN Doc.E/CN.4/1993/68/Add.2, 8 janvier 1993; consulter aussi *Loi 06-012 2006-03-10 PR portant réorganisation des Forces Armées et de Sécurité*, 10 mars 2006.



chefs successifs qui ont accédé au pouvoir ont tous conservé leur propre armée permanente, les intégrant parfois aux forces armées existantes et à d'anciens groupes armés d'opposition. L'armée tchadienne sous sa forme actuelle semble être le résultat de deux décennies de recrutements et de promotions anarchiques qui, pendant les années de conflit, ne répondaient qu'aux besoins immédiats, à l'opportunisme politique et aux allégeances claniques.

## **B- Le recrutement volontaire des jeunes au Tchad**

C'est avec prudence que nous abordons la question du recrutement volontaire. Le terme 'volontaire' renferme une note d'ambiguïté. En effet, qu'est-ce qui peut bien pousser un enfant à faire la guerre? Il existe en fait plusieurs raisons, qui vont des considérations socio-économiques aux arguments idéologiques, et cela implique que le choix de rejoindre les forces armées a été fait librement.

### **1- Considérations générales sur le recrutement volontaire**

Divers facteurs peuvent inciter les enfants à s'enrôler volontairement dans les forces armées. Il s'agit d'un besoin sécuritaire, qui peut être lié à un abus par des forces armées étatiques ou non-étatiques, d'un conflit, d'une invasion ou une occupation. Le recrutement volontaire peut être une réponse économique ou sociale à la pauvreté, au chômage, au déficit du niveau de la formation éducative, à la violence domestique ou à une exploitation. Il peut aussi se traduire par un besoin de protection dû à la perte de la famille, d'un logement, au harcèlement et à la discrimination envers les individus ou leur famille. Il peut davantage être culturel, c'est-à-dire en rapport avec le système de valeurs qui glorifie la vie militaire, la pression des pairs, l'idéologie, qui encourage à se battre pour ce qui est considéré comme une cause juste. Le recrutement volontaire peut enfin être une question personnelle, dans le but d'acquérir des privilèges militaires, une éducation, de l'argent ou un statut.

### **2- Le film du recrutement volontaire au Tchad**

Le recrutement volontaire chez des enfants soldats répond alors à un calcul lié à la survie, à la protection et à la valorisation de soi, pour venger leur parent ou pour répondre à l'appel de la communauté. En illustration, nous avons ce récit de Mahane Youssouf<sup>129</sup>:

Je n'avais pas d'autres choix que de rejoindre le groupe des rebelles, car étant déjà dans la rue, j'éprouvais de jour en jour plus de difficultés et de peine à me nourrir. Je dormais sous un pont ou sous un hangar au marché et je changeais de lieu tous les jours au risque d'être capturé. Mon père et ma mère avaient été tués par les rebelles. Le reste de ma famille était dispersé. Je me suis donc retrouvé dans la rue...J'ai trop de mal à vous raconter ma vie ...Les adultes sont des criminels...et on me dit qu'il y a un Dieu....Je ne crois pas moi. Et il est où dans cette cendre de mort! J'ai mal...J'ai fui les rebelles pour rejoindre les centres. J'ai trop tué...Je vengeais aussi mes parents...Je veux reprendre le chemin de l'école pour devenir Docteur pour faire honneur à ma famille. Mon Père a été brûlé devant moi. Les rebelles lui ont mis des pneus de voiture et ont mis le feu. Il s'est débattu et...Mon père s'est battu dans le feu. Il y est mort. J'étais là. J'ai été capturé par ces fils de chiens. J'avais la vengeance dans le cœur, mais je l'ai dissimulée. J'ai combattu chez les rebelles. J'étais un Chef d'unité de troupes. Mais je veux devenir Docteur<sup>130</sup>.

<sup>129</sup>Entretien avec Mahane Youssouf 25 ans, ancien enfant soldat MDJT Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad, Ndjamena, 19 septembre 2017.

<sup>130</sup> Il est important de signaler que le récit de ce jeune enfant était entre couper de sanglot. Il va s'effondrer dans un bain de larme à la fin de ses propos.

Le volontariat est une manifestation du conditionnement fait par les seigneurs de guerre tchadien. En effet, afin de susciter l'adhésion et le volontariat chez les enfants, les parents et les membres de la famille ou dans une collectivité, les seigneurs de guerre utilisent des pratiques comme la menace de mort, la terreur. Ils attisent aussi les haines raciale, identitaire ou ethnique et suscitent ainsi leur désir de vengeance. Ces éléments rendaient les enfants très féroces. Certains drogués ne reconnaissaient plus les familles. Le meurtre forcé des membres de leur famille les obligeaient à rester dans le camp qu'ils considéraient désormais comme leur maison. Ils parlaient souvent d'adoption pour désigner le jour et le lieu de leur enrôlement. La technique de l'endoctrinement politique a été repérée à l'Est du Tchad où les enfants ont montré de véritables signes de la banalisation de l'horreur.

Il est à souligner tout de même que ce volontariat<sup>131</sup> n'est qu'apparent, puisqu'il est né dans un contexte de guerre, pure manifestation de violence et d'agressivité, un contexte socio-économique affecté par trente ans de guerre et où la pauvreté et la misère règnent de façon lancinante sur toute la population<sup>132</sup>. Dès lors, pour juguler cette crise, certains parents ont demandé à leurs enfants d'aller rejoindre les rebelles<sup>133</sup>. Cela permettra à l'enfant de revenir le soir à la maison avec quelques kilos de riz, quelques morceaux de sucre, un peu d'argent.

Dans ces cas, la survie est la raison fondamentale qui justifierait l'engagement volontaire des enfants soldats. D'autres s'engageaient pour leur propre sécurité, certains ayant perdu toute trace de leur famille. Il s'agit là d'un désir d'être en sécurité par la présence d'un adulte ou d'une personne âgée. Certains enfants se rendent également volontairement pour se venger des rebelles. Ce souci de venger l'un des leurs devint l'une des causes de l'engagement militaire de certains enfants. On remarque en effet que le devoir filial qui consiste à poursuivre le meurtrier de l'un de leurs parents. Ces enfants étaient très violents et manifestaient une détermination farouche lors des combats. L'outrage devait être lavé, hélas, dans le sang de l'ennemi. Mais dans la majeure partie des cas, les civils en font plus les frais. Ils s'engageaient aussi pour se venger d'un membre de leur famille avec qui ils ont un vieux différend. Dans ce cas, le recrutement et l'engagement volontaires devient un moyen de règlement de compte. Les confidences de Hamdem Djibrine<sup>134</sup> sont édifiantes sur cette question. Il témoigne :

---

<sup>131</sup> Que le recrutement soit volontaire ou forcé, il n'y a pas de grande différence: dans les deux cas, le recrutement s'avère abusif, voire coercitif. Ni les dispositions des instruments internationaux ni celles du droit humanitaire ne font cette distinction. En réalité, certaines familles peuvent être menacées de confiscation de leurs biens ou de violences physiques si elles refusent «d'offrir» leurs enfants à la cause. La seule distinction n'existerait que d'un point de vue pratique.

<sup>132</sup> Ceci une violation des libertés fondamentales que la constitution tchadienne se doit de protéger. Voir à cet effet les dispositions de la constitution du Tchad.

<sup>133</sup> Entretien avec le Capitaine Bamba Bakary 48 ans environs Ancien travailleur à la coordination Nationale pour la réinsertion des enfants soldats du Tchad, Linia 9 septembre 2017

<sup>134</sup> Entretien avec 26 ans, enfant soldat de l'Union des Forces Démocratiques et Révolutionnaire (UFDR) et du Mouvement National pour le Redressement (MNR) Massénya, 20 octobre 2018.

J'ai quitté Guéréda le 12 janvier 2008 [...]. Des personnes proches des autorités pillaient les biens d'autres gens. Certains membres de notre famille avaient été tués par les Zaghawas et je voulais venger ma famille. J'en avais parlé avec mes amis et nous avons tous décidé de quitter le village et de rejoindre la rébellion. Nous étions cinq, tous voisins et frères. L'un d'entre nous était plus jeune que moi. Nous n'avons rien dit à nos parents ; nous avons pris notre décision seuls [...]. «Je suis resté dans les rangs de l'UFDR pendant un mois. J'ai ensuite rejoint le MNR car des membres de ma famille y étaient déjà enrôlés. J'y suis resté 14 mois. J'étais un soldat normal; j'avais une Kalachnikov, dont on m'avait appris à me servir. Certains combattants étaient plus âgés que moi, d'autres plus jeunes [...]. À la fin, le MNR s'est rallié au gouvernement tchadien

D'autres enfin deviennent enfants soldats par conviction. Le port de l'arme et le prestige de l'uniforme exercent un pouvoir de fascination et de séduction sur eux. Il en est de même de la fierté de se faire appeler soit commandant ou capitaine. Cela renvoie à l'image du soldat, du guerrier ou du combattant dans les sociétés. Dans toutes les sociétés, la tenue militaire est considérée non moins que du courage, le sacrifice et confère à celui qui la porte un honneur<sup>135</sup>. L'engagement de certains est lié à ce statut de combattant.

Pour les enfants de la rue, réfugiés ou orphelins, la décision de se joindre à un groupe armé est animée simplement par un instinct de survie. L'armée ou la rébellion leur apparaît tel leur seule bouée de sauvetage contre le désespoir quotidien qu'ils côtoient. C'est le même scénario pour les familles qui vivaient dans le cercle infernal de la pauvreté absolue et qui ne voyaient aucune lueur d'espoir jaillir à l'horizon. Pour elle mieux vaut s'enrôler ou enrôler ses enfants que de mourir de faim. Certaines mères<sup>136</sup> incitaient leurs enfants à se joindre à des groupes armés afin que les fruits des pillages viennent augmenter les maigres revenus familiaux, car celui qui a un fusil a aussi de quoi manger. Au sein de leur bataillon, même s'ils y sont régulièrement et durement maltraités, ils auront au moins à se nourrir chaque jour. On leur remettra peut-être même des habits et des chaussures. Il est certain qu'ils auront éventuellement accès à une arme qui, dans cette culture de violence, leur assurera de pouvoir se procurer ce dont ils ont besoin par le pillage.

Ces récits de terreur, de violence et de survie constituent des expériences qui sont partagées par les enfants de toutes les rebellions au Tchad, dans toutes les guerres et au-delà des communautés locales et régionales. Les armées d'enfants soldats existent également non pas simplement du fait de l'insuffisance de main d'œuvre, mais en raison des efforts concertés des forces globales et locales. L'initiation des jeunes à la violence constitue un processus de reconfiguration identitaire destiné à couper les liens entre ces derniers et la société et à les transformer en tueurs sans merci<sup>137</sup>. Néanmoins, malgré le fait que la majorité d'entre eux ont été enrôlés de force, ils ne sont pas ces récipients vides dans lesquels on insufflerait la violence.

<sup>135</sup> R. Aron., *Penser la guerre: Clausewitz*, Paris, Gallimard, 1976, p123.

<sup>136</sup> Entretien avec Habiba Salimane, environ 50 ans, habitante du Tama et qui a encouragé ces combattre aux côtés des milices arabes notamment le RDL, Gaoui 12 septembre 2017.

<sup>137</sup> R. Aron., *Les Guerres en chaîne*, Paris, Gallimard, Edition de 1989, p.25.

Ayant débuté en tant que victimes, beaucoup d'entre eux se sont transformés en auteurs d'assassinats les plus atroces et les plus violents<sup>138</sup>. Dans ce processus de transformation, ils ont exercé leur propre capacité d'action, une action tactique propre aux faibles, en saisissant toute opportunité qui leur permettrait de faire face aux contraintes qui leur sont imposées.

Ils ressortent de cette exploration les différentes figures de l'enfance qui traversent toute intervention de protection dans ce cadre. En effet si la protection des enfants trouve sa justification dans la figure d'enfants comme victimes souffrantes, pour participer à la reconstruction et la réinsertion de ces mêmes enfants, il faut leur reconnaître une puissance d'agir, c'est-à-dire aussi une certaine forme de responsabilité, à la fois dans le phénomène de recrutement et dans les actes commis contre la population. Rappelons qu'une partie des enfants s'enrôlent volontairement pour des raisons variées : opportunités économiques, idéologie ou par besoin de protection et ils peuvent commettre des actes difficilement pardonnables par les communautés. Dans la négociation pour que les communautés acceptent un retour de ces enfants, leur témoignage peut servir de catalyseur, d'une part, pour faire connaître les conditions de leur recrutement et leur caractère de victimes, d'autre part, pour montrer leur puissance d'agir de manière positive.

Ces pratiques n'ont de sens que dans leur propre logique. C'est une logique de l'entre deux, qui émerge de vastes possibilités offertes par ces conditions complexes. Grâce à ces conditions liminales, ils sont capables d'être mobiles et se saisissent des opportunités quand elles se présentent. Malgré le fait qu'ils sont généralement dépourvus de lieux de pouvoir, ils ont la possibilité de naviguer entre une multitude d'espaces et d'états. Ils peuvent être simultanément enfant et adulte, victime et auteur de crime, civil et militaire, etc. Mbembe propose une interprétation similaire quand il analyse les sujets postcoloniaux assemblant et utilisant plusieurs identités fluides. Cela requiert "une révision constante dans le but d'atteindre le maximum d'efficacité au moment voulu"<sup>139</sup>. Cette multitude d'identités octroie à ces jeunes la possibilité de maîtriser et de manipuler une certaine forme de "tromperie et de tricherie", selon la formule de Clausewitz<sup>140</sup> afin d'obtenir des gains, même temporaires et insignifiants. En d'autres termes, la même logique de positions liminales, qui implique l'initiation ritualisée

---

<sup>138</sup>Même si aucun document fiable n'a été documenté au Tchad, on peut citer celui de l'Ouganda. Dominic Ongwen, 45 ans, Ancien enfant soldat et commandant de la rébellion de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), a été condamné à 25 ans de prison après avoir été reconnu coupable en février 2021 de 61 chefs d'accusation, dont celui de grossesse forcée, qui n'avait jusqu'à présent jamais été prononcé par la CPI, basée à La Haye. Il avait aussi notamment été jugé coupable de meurtre, viol, esclavage sexuel et conscription d'enfants soldats. Selon l'ONU, la LRA a massacré plus de 100 000 personnes et enlevé 60 000 enfants.

<sup>139</sup>A. Mbembe, "Provisional notes on the postcolony", in *Africa*, N°62 (1), 1992, p.3.

<sup>140</sup>K. Clausewitz, *De la guerre*, Paris, éditions de Minuit, 1955.p.147.

dans la violence, est aussi celle qui procure aux enfants les opportunités pour créer du sens et des pratiques signifiantes dans les actions de leur vie quotidienne<sup>141</sup>.

### **C- La conscription des jeunes enfants au Tchad**

La conscription ou service militaire obligatoire est la réquisition par un État d'une partie de sa population afin de servir dans ses forces armées pendant une période déterminée. Elle se distingue en cela d'un enrôlement volontaire. Badie Bertrand définit ainsi la conscription comme étant: "l'inscription, sur les rôles de l'armée, des jeunes gens atteignant l'âge légal pour le service militaire"<sup>142</sup>. Il s'agit donc d'un acte légal, d'une décision qui tient compte d'un certain nombre de considérations plus ou moins objectives comme le sexe, l'âge, la condition physique ou mentale<sup>143</sup>. Tout en reconnaissant son caractère fluctuant, Rachel Brett et Margaret McCallin la considèrent comme : "une obligation légale des citoyens de certaine catégorie (qui évolue selon les périodes, les circonstances et les pays) d'accomplir leurs obligations militaires."<sup>144</sup>.

#### **1- Observations générales sur la conscription**

La conscription trouve son origine dans l'Antiquité. On la retrouvait dans de nombreuses cités helléniques qui en faisaient un usage fréquent, mais dépourvue de caractère de masse. Elle était limitée à la classe des citoyens ne formant qu'un dixième de la population<sup>145</sup>. Elle existait surtout en Grèce, en dehors du cadre idéalisé des cités, des mercenaires professionnels se vendant au plus offrant par exemple à Hannibal ou à Cyrus et dont Xénophon a décrit la vie dans l'*Anabase*<sup>146</sup>.

À Rome à l'origine, seuls les patriciens avaient le droit de participer à l'armée et une des revendications des plébéiens fut de pouvoir également en faire partie. Par la suite tout citoyen romain put participer à l'effort militaire. L'armée ne devint permanente que sous Auguste, et même si le *civis Romanus*<sup>147</sup> avait l'obligation théorique d'en faire partie, elle était désormais constituée de volontaires surtout provinciaux<sup>148</sup>. La conscription, inspirée de ces exemples tirés de Tite-Live et de Thucydide, seulement de manière déformée, a inspiré les idéologues révolutionnaires.

---

<sup>141</sup>Tout ce recrutement se fait au dépend des instruments de protection des enfants lors des conflits armés. Lire à ce sujet les dispositions de la Charte Africaine de la Jeunesse et la Charte Africaine des Droits et du bien-être de l'enfant.

<sup>142</sup>B. Badie, (Dir) *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 6<sup>e</sup> éd, Paris, Armand Colin, 2005.

<sup>143</sup> L'enrôlement obligatoire est pratiqué dans de nombreux pays. Il est parfois introduit lorsque plane la menace d'un conflit et demeure parfois une disposition permanente des gouvernements.

<sup>144</sup> R.Brett, (Dir), *Children: The invisible soldiers*, Stockholm, Rädä Barnen, 1996, p.77.

<sup>145</sup>P. Couissin et J. L.Heuzey., *Les institutions militaires et navales des Grecs*, Paris, Belles Lettres, 1991, p.24.

<sup>146</sup>A. Boucher, *L'Anabase de Xénophon, avec un commentaire historique et militaire*, Paris, Berger-Levrault, Edition de 2003, p.58.

<sup>147</sup>Qui signifie "je suis citoyen romain". On doit cette phrase à Domitius Ulpianus, originaire de Tyr. Ulpian devait être issu d'une famille provinciale jouissant depuis assez longtemps du droit de cité romain. Celui qui énonce ces mots rappelle les droits et devoirs attachés à la qualité de citoyen romain.

<sup>148</sup>H. M. D. Parker, *The Roman legions*, Oxford, Clarendon Press, 1988.

## 2- La conscription des enfants au Tchad

Selon les informations que nous avons reçues par l'organisation non-gouvernementale tchadienne Droits humains sans frontières (DHSF)<sup>149</sup>, des unités de l'armée se seraient introduites dans des domiciles privés et auraient emmené avec elles des enfants. D'après plusieurs témoignages, des rafles bien plus importantes ont également été effectuées dans des endroits où se rassemblent régulièrement des jeunes<sup>150</sup>. Ces opérations auraient lieu à Ndjamen, la capitale, mais aussi dans les villes et villages du pays. Selon Daniel Passalet Duezoumbe, directeur de DHSF "bon nombre de jeunes incorporés de force dans l'armée sont des mineurs". L'armée et les troupes rebelles ont subi de lourdes pertes au cours des combats menés. Après une formation militaire qui dure maximale dix (10) jours, les nouvelles recrues sont directement envoyées au front, a expliqué M. Duezoumbe. "Un enfant se serait tué avec son arme parce qu'il n'avait pas été correctement formé à son maniement"<sup>151</sup> ajoute t-il.

En janvier 2006, des défenseurs des droits humains avaient déjà fait état de recrutements forcés d'enfants, puis des vagues de soldats tchadiens désertant l'armée pour rejoindre les rangs de la rébellion. Un témoin et élève de 21 ans au moment des faits, qui n'a pas voulu révéler son nom, a expliqué comment il avait pu échapper à une rafle de l'armée alors qu'il assistait à une projection de film dans une salle de cinéma de Ndjamen.

Une heure après le début de la projection, les gens qui se trouvaient derrière nous se sont mis à crier. Je me suis retourné et j'ai vu des soldats, portant des turbans et armés de fusils descendre les travées de la salle, tirer tous les hommes de leur siège et les emmener avec eux.

Il a pu sauter par-dessus le mur et s'enfuir. "En courant, je me suis retourné et j'ai vu deux camionnettes Toyota de l'armée et un gros camion dans lequel des soldats faisaient monter de force les personnes appréhendées<sup>152</sup>, conclut-il.

Pourtant, les mesures de légalité de ce mécanisme de recrutement posent problème. En réalité, aucune disposition du droit international ne traite du recrutement forcé de civils âgés de plus de dix huit (18) ans, a expliqué Thomas Merkelbach<sup>153</sup> "Je ne sais pas s'il existe une disposition particulière sur l'enrôlement de force", a-t-il indiqué en référence au recours à la conscription militaire immédiate appelée aussi réquisition et sans préavis de jeunes gens.

Toutefois, pour M. Duezoumbe de DHSF, cette pratique est illégale selon le droit tchadien. En effet, au terme des dispositions de l'article 51 de la Constitution tchadienne, "l'État ne peut avoir recours à la conscription militaire de civils que s'il fait face à une menace extérieure

<sup>149</sup>Anonyme, environ 50 ans, en service à l'ONG Droits humains sans frontières, Dourbali, 13 septembre 2017.

<sup>150</sup>Entretien avec Estelle Diabaté, 46 ans commerçante habitante de la région du Kanem I, Massaguet, 28 octobre 2018.

<sup>151</sup>Entretien avec Daniel Passalet Duezoumbe, 59 ans, directeur de l'organisation non-gouvernementale tchadienne Droits humains sans frontières, Ndjamen, 31 octobre 2018.

<sup>152</sup> Anonyme, 32 ans, ancien élève du lycée de la concorde à Ndjamen, Massénya, 27 octobre 2018.

<sup>153</sup> Entretien avec Thomas Merkelbach, 49 ans, représentant du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au Tchad, Ndjamen 19 septembre 2017.

sur son territoire, mais pas dans le cas d'une rébellion interne"<sup>154</sup>, a-t-il souligné. M. Duezoumbe a également fait remarquer que cette conscription devait au préalable être approuvée par l'Assemblée nationale. "La rafle par l'armée de jeunes gens dans la rue est totalement illégale", termine-t-il.

Au cours d'un point de presse qu'il a tenu en décembre 2007, Hourmadji Moussa Doumgor, porte-parole du Gouvernement, a indiqué que si des rafles avaient été effectuées par des soldats, ils n'en avaient pas l'autorisation. Il a déclaré :

Le gouvernement demande à toutes les personnes enrôlées de force ou manipulées par ceux qui les ont conduites dans les zones de combats au cours des dernières semaines, et qui se retrouvent actuellement abandonnées dans la nature, de se présenter aux autorités [civiles] locales avec ou sans leur armes<sup>155</sup>.

M. Doumgor a ajouté que, les jeunes gens ne devraient pas craindre les autorités civiles. Ils seront bien accueillis. Pourtant, on peut bien douter que des soldats présents sur les lignes de front osent désertir leur poste sous prétexte qu'ils ont été recrutés de force. La conscription des enfants pour en faire des soldats reste donc illégitime, au point d'être qualifiée de crime par la Communauté internationale. Elle ne trouve aucun assentiment de la part des populations tchadiennes. Ce sentiment général est parfaitement exprimé par Alcinda Honwana, lorsqu'elle affirme que le Service Militaire, l'appartenance à un groupe armé, et la guerre elle-même, sont réservés aux adultes :

Ce n'est pas un hasard si l'âge de la conscription dans la plupart des pays est fixé à 18 ans. Le service militaire, le fait d'être soldat et de combattre sont habituellement vécus comme une sorte d'introduction aux activités des "grands", activités qui établissent une frontière claire entre les protecteurs et les protégés<sup>156</sup>.

Cet engagement, d'une certaine manière, reste contraignant, car c'est fait dans un climat de guerre. L'enrôlement légal, porté à l'âge de dix huit (18) ans, promu par les défenseurs des droits des enfants, ne mettrait pas pour autant tous les enfants du Tchad à l'abri du recrutement militaire. Dans bien des cas, l'absence de documents d'identification pose un obstacle de taille. Il est dès lors impossible de statuer sur l'âge d'une personne si celle-ci ne détient ni carte d'identité ni d'extrait de naissance. Cependant, posséder lesdits documents d'identification par les mineurs ne semble pas arrêter certains recruteurs. Il est important de relativiser les modes de recrutements des enfants au Tchad, qu'il soit forcé, volontaire, obligatoire ou conscrit. Le recrutement obéit à une tactique et une stratégie particulière. Il se poursuit par une formation brève et trouve en effet tout son sens dans le rôle attribué à ces mineurs dans les différentes guerres civiles.

---

<sup>154</sup> Voir la Constitution du Tchad du 31 mars 1996 révisée, notamment son article 51 relatif au service militaire.

<sup>155</sup> Extrait du discours de Hourmadji Moussa Doumgor, porte-parole du gouvernement du Tchad, sur le site <https://reliefweb.int/report/chad/tchad-communique-du-gouvernement-du-170707> consulté le 25 août 2016 à 18h25 min.

<sup>156</sup> Honwana A., *Innocents et coupables : les enfants-soldats comme acteurs tactiques* p.29.

### III- LA FORMATION MILITAIRE DES ENFANTS SOLDATS

Sur le sol tchadien, se sont développés des conflits où les populations civiles sont devenues les cibles privilégiées des belligérants. Pillages, razzia, actes de terreur à l'encontre des populations locales, nettoyage ethnique, viols sont devenus les armes courantes de ces guerres civiles. Les enfants, parce que plus vulnérables, sont en première ligne et sont les cibles privilégiées pour des recruteurs sans état d'âme. Ces groupes antagonistes vont donner à ces enfants militaires un entraînement pour faire d'eux de véritables tueurs.

#### A- L'instruction militaire de base de base

Devenus orphelins, animés par la vengeance ou les colères, ramassées par les milices, poussés par la faim et le besoin de protection, les nouvelles recrues sont rapidement transférées dans des camps éloignés où ils reçoivent (dans des centres d'entraînement de fortune) une éducation militaire à la va vite. L'observation d'un code de conduite strict et la formation physique sont les leviers de l'éducation guerrière de ces jeunes adolescents tchadiens.

#### 1-Le code de conduite militaire

Outre les différents modes de recrutement, la complexité du phénomène des enfants soldats tient également à la diversité de leurs expériences au sein des groupes armés, notamment dans le respect d'un code de conduite militaire<sup>157</sup>. Pendant les guerres civiles au Tchad, l'élaboration de normes, d'un contrat pour une bonne collaboration a été faite entre les rebelles et les enfants à former.

Il en découle des interdictions établis au sein des camps. De l'avis des enfants ayant été recrutés dans les rebellions tchadiennes et soudanaises, les interdits sont sensiblement les mêmes<sup>158</sup>. Nous allons ici en énumérer quelques-uns<sup>159</sup>: on ne vole pas dans le camp ; le vol est passible de peine de mort et celui qui vole dans le camp est tué devant tous les autres soldats par

---

<sup>157</sup>Nous avons élaboré ce code de conduite à l'issue des échanges que nous avons eu avec les enfants soldats des différentes milices. Principalement ANR Alliance Nationale de la Résistance Groupe de l'opposition armée tchadienne basé au Darfour et actif dans la partie est du Tchad, CNT Concorde Nationale du Tchad Groupe rebelle en grande partie arabe, FDD Force pour la Démocratie et le Développement Groupe rebelle, FUC Front Uni pour le Changement, MDJT Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad Principal mouvement rebelle dans le Nord-est du Tchad, MPRD Mouvement pour la Paix, la Reconstruction et le Développement, SCUD Socle pour le Changement, l'Unité nationale et la Démocratie Constitué de déserteurs des forces armées et du gouvernement tchadien et l'alliance rebelle UFDD l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement.

<sup>158</sup>Entretien avec Remadji Ndikert, 24 ans anciens enfant soldat du Rassemblement des Forces Démocratiques et du Mouvement pour la Justice et l'égalité. Dourbali 16 octobre 2018.

<sup>159</sup>Ces informations, nous les avons recueillies à l'issue de l'audition des anciens enfants soldats, toutefois nous les avons complété après la lecture de certains ouvrages et rapports sur l'implication militaires des enfants au Tchad précisément: D. Marielle. "Living by the gun in Chad. Armed violence as a practical occupation" *Journal of Modern African studies*, Vol. 49, n°3, 2011, pp.409-428; Collins Robert O., (Dir), 2006. *The Long Road to Disaster in Darfur*, Princeton, NJ: Markus Wiener.2006; Centre Al Mouna, *Tchad. Pages d'histoire: Les évènements*, N'Djamena, Éditions Al Mouna, 2005.



les commandos; on ne cherche pas la femme d'un autre : en cas de récidive, on est flagellé et jeté en prison ; on ne mange pas de gombo; quand on est sur le point d'aller combattre, on ne fait pas demi-tour, même si on a oublié quelque chose, ni s'asseoir sur une natte; on ne pas toucher les femmes une fois qu'on est en tenue de combat, surtout quand on a son arme sur soi : si on va au combat, une femme ne peut pas vous couper la route, elle doit s'arrêter et vous céder le passage, si elle ne le fait pas, on dit qu'elle "rit et se moque" et elle doit être punie par les esprits.

Les premiers jours du recrutement, le jeune soldat, passe sept jours à la mosquée ou à l'église pour des séances d'initiation. Après cette phase, le jeune soldat est tenu de porter son amulette sur lui pour aller combattre.

Ces règles sont censées apporter protection aux enfants soldats. Elle permet d'être invincible et puissant. Certains de ces interdits relèvent de l'ordre de l'hygiène alors que d'autres sont liés aux rites initiatiques. Le Gombo, par exemple, est un produit alimentaire qui contient des substances qui affaiblissent l'homme, dans le contexte Tchadien.

D'autres règles tiennent compte du respect de la hiérarchie. Et dans la sociologie militaire, le respect de la hiérarchie est capital et représente l'un des noyaux durs de l'ordre militaire<sup>160</sup>. Un soldat qui ne respecte pas la hiérarchie est puni. Soit il est désavoué ou dégradé ou si la désobéissance s'est produite pendant une bataille, il est traduit en cours martiale<sup>161</sup>.

Les chefs hiérarchiques peuvent donc se débarrasser des soldats désobéissants ou demander leur mutation, car ces derniers n'inspirent pas confiance et sont susceptible, de trahir le groupe. La référence faite ici à la natte renvoie au repos et diminue la puissance des amulettes ou des potions magiques censées protéger le soldat. La position de la femme est très liée aussi à la croyance au Tchad. Quand la femme est dans ses périodes de menstruation, elle a des pouvoirs ou des énergies qui anéantissent les gris-gris et les potions magiques<sup>162</sup>. C'est pour cela que l'accès aux cases des gris-gris n'est autorisé qu'aux femmes ménopausées. Cet interdit relève de la crainte de voir anéantir la puissance des gris-gris ou des potions magiques. L'église et la mosquée sont des endroits où le jeune va se purifier afin d'entrer dans les rites initiatiques. Là se réalise le travail du visible et de l'invisible<sup>163</sup>.

L'interdiction au soldat de rencontrer la femme quand il est sur le point d'aller à la guerre relève de l'ordre de la psychologie militaire. La femme en soi déstabilise. Rencontrer ou la croiser à un moment spécifique est susceptible de déstabiliser et d'affaiblir le moral et de diminuer la détermination du soldat. Dans la plupart des régions du Tchad, il n'est pas habituel de voir des

<sup>160</sup>A. Corvisier., *La guerre. Essais historiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, p.26.

<sup>161</sup>M. J. Azevedo., *Roots of Violence: A history of war in Chad*, London, Routledge. 1998, p68.

<sup>162</sup>Certes l'initiation est une donnée universelle donc pas typiquement tchadienne. Mais ce qui est ici spécifique et qui mériterait une étude approfondie, c'est la protection des enfants soldats par les amulettes magiques et les scarifications. Le "gilet par balle" tchadien reste ces amulettes, ces scarifications et ses grigris. Comment des poudres enfouies dans le corps d'un homme le protégeraient-elles ?

<sup>163</sup>A. Behrends., (Dir), "Crisis in Chad: Approaching the Anthropological Gap", *Sociologus*, Vol. 57, n°1, 2007, p 1-7.

femmes qui ne protègent pas leurs seins<sup>164</sup>. Cela peut fragiliser la vaillance et la détermination du soldat. Le respect de la femme de l'autre évite l'anarchie et les affrontements entre soldats. Cela les oblige aussi à aller faire la chasse aux filles dans les villages. Certains de ces codes sont aussi un facteur d'enrôlement de soldats.

## 2- Formation physique et psychique

Dans pratiquement tous les groupes qui exploitent les enfants, le processus est le même<sup>165</sup>. Il commence par un entraînement de base dans le camp d'entraînements dédiés<sup>166</sup>. Certains d'entre eux sont similaires à ceux des armées régulières. Les instructeurs dispensaient à ces enfants les techniques d'entraînement calqués sur celui des forces gouvernementales. Ils font des manœuvres, courent, nagent, sautent, rampent et apprennent à tirer. Après un entraînement pour la forme, presque tous sont forcés à aller au combat. Victime de maltraitance psychologique, ces enfants deviennent des tueurs dociles<sup>167</sup>. L'une des choses qu'ont arrivées à se persuader c'est que les autres sont leurs ennemis<sup>168</sup>.

Des enfants armés devaient battre et frapper à mort ceux de leurs camarades qui tentaient de s'échapper. Il y a eu des tueries d'exhibition pour initier les nouvelles recrues à la violence. Les enfants étaient le plus souvent réticents, malgré cela ils ne devaient pas le montrer, sinon ils étaient tués par les instructeurs. Pour ces commandants qui emploient des enfants, les tueries de démonstration ne sont que la première étape. Pour briser ces enfants, les groupes armés les faisaient d'abord tirer avec une arme à feu pour s'habituer au bruit. Par la suite, ils devaient tuer un animal pour s'habituer à la vue du sang et enfin tuer un humain comme rite d'initiation. Le plus souvent, il s'agit de tuer un membre de sa famille pour empêcher à l'enfant toute possibilité de retour auprès des siens<sup>169</sup>.

---

<sup>164</sup> J. Chapelle, *Le peuple tchadien, ses racines, ses combats et sa vie quotidienne*, Paris, l'Harmattan, 1980, p.248.

<sup>165</sup> Une fois recrutés de force ou volontairement, les enfants sont éloignés de leur famille et transférés dans des camps d'entraînement où ils apprennent à manier les armes et suivent un entraînement physique intense, ainsi qu'un endoctrinement. Après cela, l'enfant soldat participe de manière directe ou indirecte aux conflits.

<sup>166</sup> Localiser un fils ou un époux est une rude corvée qui exige temps et argent, deux ressources dont disposent bien peu de familles paysannes. En supposant que les familles puissent réunir les documents indispensables et qu'elles réussissent à les transmettre aux autorités concernées, elles risquent fort de les voir disparaître sans pour autant obtenir la libération du conscrit. Le coût d'un avocat et les pots-de-vin excessifs sont, en forte proportion, au-dessus des capacités financières d'une famille moyenne des pays touchés par les conflits. Qui plus est, plus la recrue avance dans le système, les responsables répugnent davantage à lui rendre la liberté.

<sup>167</sup> Ces enfants sont formés à la va vite dans des camps paramilitaires où les formateurs sont des vétérans. Ils sont prêts soit à défendre la patrie soit à donner leur vie s'il le faut pour leur communauté. Cette propagande est dirigée contre les combattants sudiste, ou nordiste en fonction du leader qui est au pouvoir et du groupe d'opposition armé qui le convoite. L'utilisation dans enfants en tant que soldats est en définitive un atout pour ses commanditaires

<sup>168</sup> De nombreux témoignages d'enfants démobilisés rapportent ainsi l'enfer dans lequel ils ont été plongés: punitions, brimades, violences physiques ou psychologiques et agressions sexuelles semblent être le lot quasi quotidien de jeunes recrues tandis que les enfants les plus faibles ou les plus récalcitrants sont exécutés sommairement, le plus souvent par d'autres enfants qui doivent ainsi prouver leur valeur et leur engagement.

<sup>169</sup> Nous assistons à une violation saisissante des dispositions du droit international par ces instructeurs Tchadiens, notamment les articles 7, 8 et 26 du statut de la Cour Pénale Internationale. Pour un supplément de précision, se reporter à l'annexe 11. 248.

Le but du lavage de cerveau est de supprimer en ces enfants toutes les inhibitions, tout sens moral, toute réserve qu'ils auraient à devenir soldats, à tuer d'autres gens, à commettre des actes de violence. Le lavage de cerveau participe de la transformation du jeune en tueur, en machine, en soldat armé que l'on peut mettre en marche et arrêter à souhait.

Sur le champ de bataille, le sentiment d'intrépidité des enfants est augmenté par la consommation de certaines drogues<sup>170</sup>, une pratique courante dans de nombreux groupes. Cela peut être de la cocaïne ou de l'héroïne qui agissent comme une sorte de stimulant. On a aussi des mélanges. L'un de ces mélanges et le plus toxique est le "brounbroun"<sup>171</sup>

On leur raconte que cela les protège contre les balles et les immunisent pendant les combats. Tout cela mis ensemble donne un fort sentiment d'euphorie. En effet, elle donne une énergie débordante et permet aux enfants de passer des jours entiers sans dormir, s'ils l'utilisent de façon constante. Mais de nombreuses jeunes recrues en sont devenues accro, car ils prenaient des doses importantes. Cette dépendance a des conséquences mortelles pour eux. Ces drogues procuraient aux enfants un sentiment d'invincibilité. Dès lors, ils pensaient pouvoir tout faire, ils croyaient pouvoir passer entre des échanges des coups de feu sans se faire blesser. Cela leur apporte également un effet d'acharnement, parfois ils reçoivent même une balle et ne s'en préoccupe pas.

## **B- Le conditionnement**

L'endoctrinement et la propagande ont été les deux modes principaux de conditionnement des enfants soldats utilisés par les différentes rebellions tchadiennes. L'initiation et le conditionnement idéologique sont des éléments essentiels des stratégies de mobilisation et d'enrôlement des enfants, dans les mouvements armés, avec pour enjeu majeur de les maintenir en état d'obéissance et de soumission<sup>172</sup>.

### **1- Le lavage de cerveau**

Encore plus destructeurs que la formation physique, l'aspect psychologique<sup>173</sup> est constamment sollicité. Les différents groupes utilisent les atrocités commises par leurs

---

<sup>170</sup>Les effets de cette façon de faire sur leur corps et leur psychisme pas encore complètement développés ne doivent pas non plus être sous-estimés. Concernant la nourriture et les soins médicaux, les recherches démontrent la tendance à moins bien soigner les enfants puisqu'ils occupent le rang le plus bas de l'échelle militaire. Les enfants plus jeunes sont aussi moins capables de prendre soin d'eux-mêmes en ce qui regarde l'hygiène de base, les premiers soins et les maladies que l'on peut prévenir. Il en résulte des blessures plus permanentes et même la mort.

<sup>171</sup>Il s'agit de faire un mélange entre l'héroïne et la poudre à canon, à broyer tout cela, à faire une incision dans le bras de l'enfant et à l'introduire à l'intérieur.

<sup>172</sup>La formation des jeunes recrues quant à elle, lorsqu'elle existe, consiste souvent en des manipulations et des exercices éprouvants auxquels certains enfants ne survivent pas, et qui sont censés entraîner un degré élevé d'épuisement physique et mental favorable à l'endoctrinement idéologique.

<sup>173</sup>Le rapport entre idéologie et mouvements armés est existentiel et tous deux sont étroitement liés: sans idéologie, il ne peut y avoir de mouvement armé. Un double constat s'impose: d'une part ce lien entre les deux concepts s'enracine profondément dans des dynamiques historiques anciennes, d'autre part la nouvelle pratique du sacré n'est pas synonyme de retour vers un ordre traditionnel du sacré.

adversaires pour en tirer profit. On parle à ces enfants des choses très précises qui vont les mettre en colère. On les fait regarder des films où on voit des cadavres et on les raconte que c'est l'ennemi qui les a commis<sup>174</sup>. La projection répétée des films de fiction américains fait partie des outils de lavage de cerveau. Ces films exacerbent la folie des enfants et faisaient de leurs actes des gestes glorieux. Pour les armées et les commandants sans scrupules, les soldats enfants sont à la fois efficaces et jetables<sup>175</sup>.

Pour aguerrir les enfants, des chefs rebelles les auraient obligés à accomplir leur premier meurtre sur leurs parents. L'idée est simple: lorsque la recrue a été capable d'abattre des proches de sang-froid, elle sera capable d'en faire de même avec n'importe qui, sans coup férir. L'ordre d'attaquer et de piller leur propre village fait aussi partie d'une stratégie visant à écarter toute tentative d'évasion<sup>176</sup>.

D'autres ont été contraints de boire le sang de leur première victime, de s'en asperger le corps ou de consommer des parties du corps. Cela est censé renforcer leur ardeur au combat et leur procurer des capacités physiques et psychiques hors du commun des mortels; à l'exemple du sorcier qui boit le sang de ses victimes est sensible au visible et à l'invisible<sup>177</sup>. Ces tests sont surveillés par les chefs de guerre, qui interdisaient aux enfants de pleurer. De telles scènes se seraient déroulées à l'Est du Tchad. Ce conditionnement psychologique est parachevé par l'administration de drogues, qui désinhibent totalement l'enfant soldat. Si cette initiation transforme bel et bien les enfants en guerriers redoutables, elle n'en fait pas pour autant des adultes<sup>178</sup>.

## 2- L'embrigadement idéologique

Selon le dictionnaire François Gere<sup>179</sup>, l'action d'embrigader vise à "rassembler, réunir un certain nombre de personnes sous une même autorité et en vue d'une action commune". L'embrigadement en soi n'est pas nécessairement mauvais, sauf s'il s'accompagne d'une idéologie qui l'éclaire, lui sert de motivation, de support ou de guide. L'embrigadement idéologique apparaît sous la forme négative lorsqu'il empêche une éducation saine et harmonieuse de l'enfant. Il y a embrigadement idéologique de l'enfant chaque fois qu'une politique ou une

<sup>174</sup>Entretien avec senoussi, fakir, 29 ans ancien enfant soldat du Socle pour le Changement, l'Unité et la Démocratie (SCUD), Massénya, 20 octobre 2018.

<sup>175</sup>Collins Robert O., (Dir), *The Long Road to Disaster in Darfur*, Princeton, Markus Wiener, 2006, p.93.

<sup>176</sup>Dans les cas de recrutement forcé, il arrive également que les enfants soient obligés de commettre des atrocités à l'encontre des membres de leur famille ou de leur communauté, de manière à briser les liens sociaux et à les convaincre que tout retour est désormais impossible. Dans plusieurs cas, la docilité des enfants serait également prolongée ou exacerbée par la consommation, parfois forcée, de drogues et d'alcool qui, outre l'attachement au groupe armé en raison de la dépendance à ces substances, permettrait d'accroître la brutalité des enfants au moment du combat.

<sup>177</sup>Au Tchad, des enfants des rebellions notamment du FUC, des Tora Boro et de Concorde Nationale du Tchad ont ainsi été munis d'amulettes ou de talismans dotés de pouvoirs magiques censés dévier les balles, les coups de machette, ou encore rendre invisible.

<sup>178</sup>Le Mandat du Représentant spécial du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés est d'apporter une solution à ces à ce drame que vivent les enfants soldats du Tchad. Recourir à cet d'effet à l'annexe 12. P. 252.

<sup>179</sup>F. Gere, *Dictionnaire de la pensée stratégique*, Paris, Larousse, 2000, p122.

pratique contraire à un principe des Nations Unies tend à provoquer, à maintenir ou à consolider un ordre social donné, ce qui peut conduire à un esprit d'intolérance et d'incompréhension pouvant être source de conflits sociaux majeurs.

La remarque qui est faite par rapport aux relations entre l'embrigadement, l'idéologie et les enfants soldats est que les idées véhiculées par les leaders politiques et autres chefs armés permettraient par leur caractère radical et incitateur de pousser les enfants comme les autres combattants irréguliers à prendre les armes. Beachler dit à ce propos :

La première fonction de l'idéologie réside dans la nécessité de se reconnaître entre amis, c'est-à-dire tous ceux qui participent à un combat politique du même côté et de désigner l'ennemi. Chaque camp a besoin de signes, de symboles, de mots d'ordre, de discours pour rallier ses partisans et par le fait même, exclure les autres. La fonction de ralliement peut se contenter des formes les plus élémentaires d'expression idéologique<sup>180</sup>.

Ces atouts vont largement être exploités dans la formation des jeunes combattants au Tchad. L'enfant soldat ou le partisan qui en découle représente alors une double figure. Il y a le défenseur d'une patrie, c'est-à-dire le jeune enfant de l'ANT qui en appelle à la résistance nationale, à la libération du territoire, au refoulement de l'ennemi. Figure de combattant à ce titre, il agit par obéissance devant la volonté des seigneurs de guerre soit par la peur, par consentement ou par assentiment. Il est difficile dans tous les cas de discerner le degré d'engagement de ces jeunes militants d'une cause de si grande importance<sup>181</sup>.

Il y a également le militant d'un groupe de la rébellion ou de la guérilla, qui en appelle à la prise du pouvoir, à la révolution, à l'anéantissement de l'ennemi intérieur. Partisan de fait, il doit obéir aux consignes de la base, sous peine d'être considéré comme un réactionnaire, un désobéissant<sup>182</sup>. Or, comme l'affirme Jean Beachler, "la mort est la sanction normale de la désobéissance"<sup>183</sup>. Le désobéissant doit être prêt à lutter à mort. Cette lutte revêt plusieurs caractères : la lutte contre la peur, la lutte contre la faim pour l'enfant qui vivait auparavant dans la rue.

Au Tchad, les entités ont mis en œuvre des campagnes d'enrôlement des enfants par le biais de la presse, des médias, mais aussi par l'enseignement ou dans des mouvements de jeunesse<sup>184</sup>. Par exemple, le 7 août 2005, un communiqué officiel, diffusé par la radio nationale de ce pays, avait appelé les enfants et adolescents âgés de douze à vingt ans à rejoindre l'armée

<sup>180</sup> J. Beachler, *Qu'est-ce que l'idéologie ?* Paris, Gallimard, 1976, p. 64.

<sup>181</sup> Les conditions difficiles de vie dans lesquelles semblent évoluer certains jeunes combattants ne seraient donc pas toujours une situation exceptionnelle et s'inscriraient en réalité parfois dans la continuité de certaines pratiques culturelles existantes. Ainsi, alors qu'il semble déjà nécessaire d'effectuer une distinction entre les enfants soldats en fonction de la manière dont ils ont été recrutés ou dont ils ont rejoint les groupes armés, il apparaît également que ces enfants ne sont pas tous soumis à une cruauté permanente qui pourrait justifier ou excuser leurs actions durant les hostilités. De fait, alors que certains semblent bien faire l'objet de terribles sévices, d'autres au contraire semblent avoir évolué dans un environnement empreint de relations quasi fraternelles et ouvert à la discussion.

<sup>182</sup> Le recours à la sorcellerie, et est attesté par plusieurs témoignages et constituerait un dernier outil aux mains des commandants pour s'assurer la fidélité et l'obéissance des jeunes recrues.

<sup>183</sup> J. Beachler, *Le Pouvoir Pur*, Paris, Calmann-Levy, 1978, p.74.

<sup>184</sup> Voir Human Rights Watch, in [www.hrw.org/french](http://www.hrw.org/french), consulté le 19 mai 2016 à 22h 45 min.

nationale, en réaction aux récents mouvements de révolte contre le gouvernement<sup>185</sup>. La disponibilité des armes légères à la portée des enfants, la brève formations militaires reçue par ces derniers, le conditionnement idéologique mis à contribution ont transformé les hostilités locales en effroyables tueries et propulsé les enfants soldats des coulisses à l'avant-scène des combats<sup>186</sup>.

#### **IV- LA PRÉSENCE DES ENFANTS DANS LES GUERRES CIVILES TCHADIENNES**

Outre des conditions de vie parfois très différentes, nous soulignons que la complexité du phénomène d'enfants soldats au Tchad tient en grande partie à leur nombre et à la variété des tâches que ces derniers devaient accomplir sur le théâtre des opérations. L'ampleur de ce phénomène se mesure, écrivent Rachel Brett et Margaret Mc Callin, "quantitativement, mais aussi, qualitativement, avec des enfants que l'on retrouve à chaque étape du conflit dans des rôles différents"<sup>187</sup>. De fait, alors que l'image d'un enfant portant une arme illustre le plus souvent la situation des enfants soldats, ceux-ci sont en réalité amenés à remplir un large éventail de rôles en fonction de leurs caractéristiques et aptitudes individuelles et des besoins du groupe armé.

##### **A- L'enfant soldat en tant que combattant au Tchad**

Pour les spécialistes du droit international humanitaire, les combattants sont les membres des forces armées au sens large, leurs caractéristiques principales est qu'ils ont le droit de participer directement aux hostilités<sup>188</sup>. Ils ont également des obligations dont la plus importante est de respecter le droit de la guerre. Les enfants qui ne font pas partie de cette catégorie ont été utilisés non moins que tel dans les guerres tchadiennes.

##### **1-L'enfant dans les missions de soutien stratégique<sup>189</sup>**

L'enfant soldat a été utilisé par les différentes factions en tant qu'agent de renseignement, de l'intérieur, sentinelle et retourné dans les guerres civiles internes. En effet, les renseignements occupent une place importante dans la stratégie militaire. À ce propos, Clausewitz a pu dire que le renseignement est "l'ensemble des connaissances relatives à

<sup>185</sup> Lire à ce propos cet extrait du communiqué relatif l'enrôlement des enfants dans les conflits armés au Tchad et l'appel à leur démobilisation, sur le site [www.hrw.org/french](http://www.hrw.org/french), consulté le 14 juillet 2016.

<sup>186</sup> Nous pouvons dire que l'instrumentalisation des enfants soldats s'est faite à travers des références religieuses, dans les dynamiques des guerres internes au Tchad.

<sup>187</sup> R. Brett. M .Mccallin, *Children: The invisible soldiers*, Stockholm, Rädda Barnen 1996, p.204.

<sup>188</sup> La participation directe aux hostilités se distingue de la participation à l'effort de guerre qui est souvent demandée à la population, à des degrés divers. L'effort de guerre a été défini comme "*étant l'ensemble des activités nationales qui, par leur nature ou leur but, doivent contribuer à la défaite militaire de l'adversaire*".

<sup>189</sup> Nous avons fait ces classifications et celles qui suivent à la lumière de celle qui ont été présentées par Sun Zi dans son art de la guerre. Général chinois et auteur de *l'Art de la guerre* (vers 500 av. J.-C.); Sun Zi dans son traité de stratégie militaire, fait la description des usages chinois, en termes d'armes, de système de commandement, de communications, de discipline, de grades, de stratégie et de moyens logistiques.

l'ennemi et à son pays et qui servent de fondement à toutes nos idées et à nos actions propres"<sup>190</sup>. De ce point de vue, sa fonction première est "d'éclairer la décision"<sup>191</sup> du commandant des troupes par des informations précises, exactes, complètes et objectives"<sup>192</sup>. Pour mieux comprendre ses fonctions aussi bien en temps de guerre qu'en période de paix, il faut décomposer sa dynamique. Les renseignements d'intérêt militaire ne diffèrent pas des renseignements en général. Il s'agit d'une information recherchée, recoupée, analysée et synthétisée.

Des auteurs, à l'instar de Jacques Baud, distinguent plusieurs formes de renseignements : le renseignement d'investigation et le renseignement d'anticipation. Le premier est le renseignement de police. Il "cherche à rassembler des informations permettant d'expliquer un évènement"<sup>193</sup>. Il a pour rôle de collecter "des indices sur des évènements, des objets, des organisations ou des personnes"<sup>194</sup>. Les renseignements d'anticipation permettent de prendre des décisions portant sur des évènements futurs. Toutes ces méthodes de renseignements ont été utilisées par des jeunes mineurs dans toutes les guerres civiles du Tchad. L'on a donc pu constater dans les différentes guerres civiles tchadiennes que les enfants du Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad, principal mouvement rebelle dans le Nord-est du Tchad et ceux du *Tora Boro* tchadiens remplissaient particulièrement ces fonctions d'agents de renseignements avec tout ce que cela peut comporter comme amateurisme et incertitude<sup>195</sup>.

Tous ces renseignements visaient à connaître la position de l'ennemi afin de l'envelopper, de l'encercler, de détruire son potentiel militaire et ses capacités de résistance. Ces services visaient au plan tactique à envelopper l'ennemi et plus précisément à envelopper la partie de son armée contre laquelle on a dirigé l'attaque principale, ce qui tient d'une part au fait que l'action concentrique des forces de combat est plus avantageuse que l'action parallèle et, d'autre part, du fait que c'est la seule manière de déloger l'ennemi de son point de repli.<sup>196</sup>

En dehors de cette première catégorie, les gosses de guerres étaient également perceptibles en qualité d'agent de l'intérieur. Cela était particulièrement observable dans les

---

<sup>190</sup>Carl Von Clausewitz, *Les principes fondamentaux de stratégie militaire*, Paris, Mille et une Nuits, 2006, p.45.

<sup>191</sup> Ibid.

<sup>192</sup>Jacques Baud, *La guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur*, Monaco, Du Rocher, 2003, p.162.

<sup>193</sup> Jacques Baud, *La guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur*, Monaco, Du Rocher, 2003, p.163.

<sup>194</sup>Ibidem, p.162.

<sup>195</sup>R. Collins, (Dir), *The Long Road to Disaster in Darfur*, Princeton, NJ: Markus Wiener.2006, p.75.

<sup>196</sup> Carl Von Clausewitz, *Les principes fondamentaux de stratégie militaire*, p.p.47-48; cette version française a été l'œuvre de Grégoire Chamayou. Remarquons que ces principes de Clausewitz ne sont pas des dogmes à appliquer à tous les conflits. Il convient de reconnaître leurs importances à un moment de l'histoire et que la plus grande valeur d'un Etat-major est de reconnaître d'abord qu'il doit et peut y avoir d'écart entre ces principes et leur application. Et de ce fait les principes de la guerre que l'on retrouve dans les livres sont loin des ceux qui s'opèrent sur les champs de bataille. En cela, l'utilisation des enfants dans le service de renseignement relève de ces pratiques qui sont purement collées aux réalités du terrain.

forces UFDD, l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement, une alliance rebelle construite autour du RAFAD, (résistance armée contre les forces anti-démocratiques)<sup>197</sup>. Il s'agit des enfants qu'on introduit dans la population afin d'avoir des renseignements. Ils se dissimulaient dans la masse et passaient souvent pour des enfants perdus ou égarés à la recherche de leurs parents, quand ils étaient appréhendés par les civils attentifs. Souvent, ils bénéficiaient de la sympathie de la population de qui ils obtiennent à la longue les informations relatives à la position de l'armée ennemie. On a aussi dans cette catégorie des enfants qui vivaient à l'intérieur des camps de fortune de leur base et divulguaient de fausses nouvelles et informations à des soldats qui ont déjà tenté de s'échapper du camp. Ces déserteurs étaient considérés comme des traîtres. Les seigneurs de guerre étaient conscients que, d'un jour à l'autre, ils réussiraient à s'échapper, et pour les utiliser d'une autre manière, ils ont été sous-informés ou carrément mal informés. Ils ne constituaient pas de danger pour leur base et servaient aussi à introduire de fausses nouvelles dans les camps adverses en cas d'éventuelle fuite.

Toutes les rebellions tchadiennes et l'ANT ont utilisé les enfants en qualité de sentinelle<sup>198</sup>. Pour Mesure Sylvie et Savidan Patrick, ce terme désigne "un soldat qui a la charge de guetter l'ennemi, de protéger un camp ou un endroit"<sup>199</sup>. Les enfants soldats ont été utilisés dans les opérations militaires où ils ont été chargés de surveiller le passage ou de garder les camps<sup>200</sup>. Ainsi utilisés comme des sentinelles, l'objectif est d'abord de surveiller le passage et aussi de prendre de l'argent aux passants. Ces positions sont tactiques pour les seigneurs de guerre, les rebelles ou les armées qui, en même temps, s'assurent de la base et de l'arrière. Ce sont ces mêmes enfants qui servaient à prendre en otage des travailleurs humanitaires. Les enfants en qualité de sentinelles dans les rebellions et la guérilla au Tchad ont également servi à garder l'entrée principale des quartiers généraux des Chefs de guerre, des camps militaires ou des bastions<sup>201</sup>. Ils y assuraient la surveillance ou servaient de veilleurs. Au Tchad, les enfants montaient la garde pendant les opérations de pillages. Ils ont eu un rôle dissuasif, car certains ne savaient même pas tirer<sup>202</sup>.

---

<sup>197</sup> M. Monestier, *Les enfants esclaves*, Paris, Le cherche Midi, 2006 p.191.

<sup>198</sup> Entretien avec Albertine Fati Ndikert, 43 ans, Travailleur humanitaire Dourbali en 15 octobre 2018.

<sup>199</sup> S. Mesure et P. Savidan., *le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, P.U.F, 2006, p.475.

<sup>200</sup> Plusieurs résolutions du conseil de sécurité avaient pour objectifs de réduire l'emploi des enfants sur les champs de batailles. Pour en savoir plus se référer à l'annexe 8 portant sur les résolutions du Conseil de sécurité relatives aux enfants dans les conflits armés, p. 243.

<sup>201</sup> Entretien avec senoussi, fakir, 29 ans ancien enfant soldat du Socle pour le Changement, l'Unité et la Démocratie (SCUD), Massénya, 20 octobre 2018.

<sup>202</sup> Certains enfants sont également envoyés pour semer de fausses alertes dans le village. Sun ZI les appelle les agents sacrifiés. Leur rôle est de faire parvenir à l'ennemi de fausses nouvelles. Le but est de mobiliser la population autour d'un affrontement qui, en réalité n'aura pas lieu. La fausse alerte est juste une tactique qui permet à une unité de savoir la position des ennemis et de savoir aussi leur mode de mobilisation. Cela permet aussi de



Les agents retournés sont ceux récupérés par l'armée ennemie qui, en retour, les utilise pour avoir des renseignements. Pour y parvenir, il faut chercher ces espions ennemis. Cette recherche se fait par les espions qui doivent vivre. Ils ont l'obligation de revenir pour transmettre les renseignements. L'agent retourné est un espion envoyé dans le camp ennemi. Le choix de ces agents retournés se fait bien à l'avance. Ils sont aussi formés de la même manière que la deuxième catégorie d'agent d'intérieur. D'ailleurs, certains agents de l'intérieur récalcitrants sont envoyés en mission comme agents retournés. On sait qu'ils ne reviendront pas, mais ils ont été utiles dans le brouillage d'information chez l'ennemi. Dans la grille des fonctions de l'armée, les agents retournés appartiennent aussi à l'échelon opérationnel.

## **2-L'enfant comme acteur des premières lignes dans les offensives**

Pour Mokhtar Lakehal, le terme bouclier désigne, une arme défensive, constitué par une surface très résistante, que l'on porte au bras pour se protéger des coups ou des projectiles<sup>203</sup>. C'est une arme de protection, de fabrication médiévale. Elle est l'une des plus anciennes armes de combat. D'abord ce fut une sorte de bois dont se servaient les combattants de façon instinctive pour se protéger. L'innocence de cette armure reste la même que celle des enfants soldats, qui devaient, les premiers, faire face au danger. Certains enfants soldats sont utilisés en première ligne pour repérer les mines. Ils sont ainsi des boucliers. D'autres sont utilisés comme des chairs à canons envoyés lors d'une attaque par l'armée ennemie<sup>204</sup>. La certitude de leur défaite était évidente, mais du point de vue tactique, cette défaite restait une victoire pour les commandants de troupes qui vont en tirer les enseignements pour mettre en place des stratégies globales. Les enfants soldats boucliers permettaient ainsi aux unités des adultes et à d'autres régiments de préparer d'autres attaques et également d'autres combats. Cette tactique de bouclier et de chair à canon permettait de repérer l'ennemi et de connaître la nature de la munition.

Les enfants sacrifiés sont des agents envoyés pour porter aussi de fausses nouvelles. Ils servaient tout aussi bien dans les opérations de diversion, dans la diffusion de fausses nouvelles et de fausses informations que pour semer la panique. Ils ont été souvent tués par l'ennemi. Ils servaient ainsi à repérer la position et les arsenaux militaires de l'armée ennemie. L'histoire de Saïd Ibrahim<sup>205</sup> en est un exemple. Il raconte:

---

savoir les munitions dont dispose l'adversaire. Cette tactique de diversion se fait au péril de la vie des enfants. Ainsi, certains ne bénéficient pas toujours de la grâce des adversaires. Ils subissent le sort de ces milliers d'enfants soldats abattus comme des bêtes sauvages.

<sup>203</sup>Mokhtar Lakehal, *Dictionnaire de science politique*, Paris, l'Harmattan, 2005, p.81.

<sup>204</sup>Entretien avec Mohammed Sali, 24 ans, ancien enfant soldat des Forces pour la Démocratie et le Développement (FDD), Ndjamena, 18 septembre 2017.

<sup>205</sup>Entretien avec Saïd Ibrahim, 24 ans, ancien enfant soldat du Rassemblement Populaire pour la Justice, Massénya, 27 octobre 2018

Je vivais avec ma famille à Abéché, j'allais à l'école avec mes frères et sœurs. J'ai été bouleversé de voir des gens tuer certains de mes proches et piller nos biens. Lorsque j'étais dans la rébellion, les conditions de vie étaient éprouvantes, mais nous avions de la nourriture en quantité suffisante. Le plus difficile c'était de prendre part aux combats. On devait porter des armes russes et tuer les adversaires. La plupart des autres jeunes avaient mon âge. Il n'y a rien de réjouissant dans la rébellion. Je n'ai pas vu ma famille depuis longtemps, mais ils savent que maintenant je suis ici à Ndjamena. D'autres jeunes qui avaient rejoint la rébellion comme moi sont eux aussi passés par le centre. Vu mon âge, je voulais continuer mes études. J'aimerais vraiment travailler dans un garage, je ne sais pas encore où. Pendant la guerre, je rêvais que mon papa viendrait me libérer. Puis, je me suis dit que les soldats pouvaient disposer de mon corps, mais jamais de mon âme.

Ce récit questionne quant à la place de l'enfant dans les rangs de l'armée, mais plus interpellateurs est le constat qui s'en dégage, celui de l'existence au sein des guérillas de jeunes Kamikaze. Des récits reçus font état du fait que les différentes milices ont fait appels à de jeunes enfants, généralement en-dessous de l'âge de quinze ans, afin de perpétrer des attaques suicides aux explosifs<sup>206</sup>. Eveillant moins la suspicion que les adultes, ces enfants ont été stratégiquement transformés en bombes humaines<sup>207</sup>. C'est le corps de ces enfants, leur apparence et leur naïveté qui furent exploités en outils de mort<sup>208</sup>. Des incidents documentés auprès d'enfants en détention ont rapporté que certains d'entre eux étaient conscients de l'action qu'ils étaient censés mener<sup>209</sup>. Les raisons qu'ils donnaient généralement afin de justifier ces actes furent tour à tour idéologiques, religieuses ou économiques. Ces enfants-là se définissaient donc eux-mêmes comme combattants actifs, conscients de leur engagement et prêts à donner leur vie pour un idéal qui probablement les dépassaient<sup>210</sup>. Cependant, il n'est pas évident de déterminer avec certitude si ces enfants, souvent âgés de moins d'une dizaine d'années, ont une conscience claire de la cause pour laquelle ils affirment se battre, ainsi qu'une appréhension des notions de vie et de mort<sup>211</sup>.

### **B- Un éventail varié et évolutif de rôles des enfants soldats**

Les enfants soldats dans les crises tchadiennes jouaient donc un rôle militaire, qui ne se limitait pas aux renseignements<sup>212</sup>. Outre cela, lorsque l'état physique et mental de ces jeunes ne fut pas de nature à rentabiliser leur présence dans des structures opérationnelles d'une unité

<sup>206</sup>Entretien avec Mohammed Sali, 24 ans, ancien enfant soldat des Force pour la Démocratie et le Développement (FDD), Ndjamena, 18 septembre 2017.

<sup>207</sup>A. Ayissi C. Maia., "Les filles-soldats. Grandes oubliées des conflits en Afrique", *Études*, Tome 401, 2004, p.21.

<sup>208</sup>R. Azar, "Les enfants soldats dans le monde arabe", *Les Cahiers de l'Orient*, N°105, 2012, p.41.

<sup>209</sup> Pourtant là aussi, face à des récits qui témoignent de la violence extrême à laquelle les enfants sont confrontés, plusieurs auteurs mettent en garde contre une vision simplificatrice du vécu des enfants soldats. En effet, si de très nombreux témoignages rapportent les violences subies par les enfants, d'autres, au contraire, font état de relations respectueuses, voire affectueuses, entre les jeunes recrues et leurs volontés injustifiables de participer aux hostilités.

<sup>210</sup>R. Azar, "Les enfants soldats dans le monde arabe", p.47.

<sup>211</sup>I. Saïbou, 2010. *Les coupeurs de route: Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010, p.29.

<sup>212</sup>T. Michalon et A. Moyrand., "Trente ans de conflits de rébellions exploitées par l'étranger. Le Tchad malade de l'Etat-nation", *Le Monde Diplomatique*, janvier 1991, pp.78-84.

militaire, ils furent utilisés dans les opérations rudimentaires domestiques et d'appui à la logistique.

### 1-Les enfants dans les activités de logistiques

André Corvisier définit la logistique comme étant "à la fois les moyens et les méthodes pour bien organiser un service ou pour atteindre un objectif précis"<sup>213</sup>. La logistique est d'abord un art de compter, quand on s'inscrit dans la logique mathématique. Sur le plan militaire, le terme désigne l'art de combiner tous les moyens de transport, de ravitaillement et de logement des troupes<sup>214</sup>.

Le Général De Gaule<sup>215</sup>, précisait à cet effet qu'"en respectant la logistique, le général Eisenhower mena jusqu'à la victoire, la machinerie [...] des armées du monde libre"<sup>216</sup>

Dans le cas précis du Tchad, les enfants sont utilisés comme des moyens pour bien organiser le service militaire. Ils sont utilisés comme porteurs d'armes, ramasseurs d'armes, porteurs d'objets pillés. Ils facilitent ainsi le transport des troupes et précipitent la victoire dans le camp de ces alliés. On les appelle des agents associés aux soldats. Ils suivent les combattants dans leur déplacement. L'utilité des enfants dans le transport des armes s'est révélée fondamentale. Les enfants accomplissaient cette tâche à la fois à l'intérieur des camps qu'à l'extérieur<sup>217</sup>. La plupart de ces camps sont soit des maisons, arrachées aux civils soit des villages, soit un hôtel transformé en camp militaire<sup>218</sup>. Le transport des armes se fait donc par les enfants qui accompagnent les adultes ou d'autres enfants soldats qui combattent<sup>219</sup>. Certains enfants sont des portefaix<sup>220</sup>, d'autres enfants sont utilisés pour rassembler les munitions des soldats ennemis tués sur le champ de bataille.

Les enfants soldats, en dehors du transport des munitions, portaient aussi les objets pillés<sup>221</sup>. Le pillage a existé dans toutes les guerres. Depuis la période antique, le pillage fait partie

<sup>213</sup> A. Corvisier, (Dir), *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, Paris, PUF, 1988, p.325.

<sup>214</sup> T. Caplow et P. Vennesson., *Sociologie militaire*, Paris, Armand Colin, 2000, p.46.

<sup>215</sup> Militaire, résistant, homme d'Etat et écrivain français. Il est né le 22 novembre 1890 à Lille et est mort le 9 novembre 1970 à Colombey-les-Deux-Églises. Il est notamment chef de la France libre puis dirigeant du Comité français de libération nationale pendant la Seconde Guerre Mondiale, Président du Gouvernement provisoire de la République française de 1944 à 1946, président du Conseil des ministres de 1958 à 1959, instigateur de la Cinquième République, fondée en 1958, et président de la République de 1959 à 1969, étant le premier à occuper la magistrature suprême sous ce régime.

<sup>216</sup> A. Larcen, *De Gaulle: le soldat écrivain*, Paris, Textuel, coll. Passion, 2005, p181.

<sup>217</sup> Les jeunes soldats Tchadien subissent sur les pires formes du travail des enfants. Pour compléter la connaissance sur ce thème lire en annexe 9, la Convention (182) de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, 1999. p.244.

<sup>218</sup> Entretien avec Remadji Ndikert, 24 ans anciens enfant soldat du Rassemblement des Forces Démocratiques (RAFD) et du Mouvement pour la Justice et l'égalité. Dourbali 16 octobre 2018

<sup>219</sup> Entretien avec Daniel Passalet Duezoumbe, 59 ans, directeur de l'organisation non-gouvernementale tchadienne Droits humains sans frontières, Ndjamena, 31 octobre 2018.

<sup>220</sup> Celui dont le métier consiste à porter des fardeaux.

<sup>221</sup> Cette situation constitue une violation de l'esprit et de la lettre de la Convention 138 de l'Organisation internationale du travail concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973. Consulter à l'annexe 10, p.245.

intégrante de la guerre, car on estime que les premiers jours de conflit pour le combattant sont à la charge de l'armée. Mais quand la guerre prend de l'ampleur, à mesure que les soldats s'éloignent de leur base et que les difficultés d'approvisionnement croissent, c'est sur les populations civiles que se finance et s'entretient la guerre. Les enfants sont utilisés pour transporter des objets d'un point à l'autre. On peut donc comprendre fort aisément que ces enfants reçoivent une formation particulière pour pouvoir accomplir tout ce qui est attendu d'eux. En réalité, ils sont redoutables pour les ennemis, car servir dans la logistique est le premier travail que font les enfants dès leur recrutement<sup>222</sup>.

Ainsi, ils apprennent à connaître la réalité de l'armée. On retrouve dans ce département des filles et des plus jeunes enfants de cinq à six ans<sup>223</sup>. Certains enfants soldats se font accompagner par leur sœur. Ce sont des enfants soldats qui ont perdu leur famille et qui, pour assurer la sécurité de leurs sœurs, les amènent dans le camp. Elles les accompagnent sur le champ de bataille. Le cas d'Albertine Kuamé est suffisamment précis. Elle atteste : "Mon rôle a d'abord été de porter une torche pour les rebelles adultes. Plus tard, on m'a montré comment utiliser des grenades à main. Moins d'un mois après, je portais un fusil AK47 et même un G3"<sup>224</sup>. Leur utilité s'affiche surtout quand ils font gagner les combats par le ravitaillement rapide des troupes en armement. On reconnaît que l'approvisionnement des troupes pèse lourdement dans la réussite d'une armée. En cela, l'utilisation des enfants par toutes les parties au conflit, devient un enjeu majeur.

## **2-Les enfants soldats dans les activités domestiques**

Les jeunes soldats ont été également utilisés dans les tâches domestiques par les rivaux des crises internes au Tchad. Ceux-ci s'occupaient particulièrement à faire la cuisine, à aller à la chasse, à chercher du bois, à aller puiser l'eau, à faire la lessive et surtout à servir de main d'œuvre, soit pour construire un pont, soit pour en détruire. Ils se sont livrés à la chasse, afin d'amener des gibiers pour la cuisine. D'autres enfants sont affectés pour la cueillette des fruits comestibles. Et vu que la consommation de ces fruits est liée à la culture de chaque enfant, des querelles s'engageaient en raison de la diversité culturelle ; la consommation de tel fruit ou de telle feuille variant d'une ethnie, d'une famille à une autre<sup>225</sup>. Aïssatou, une jeune fille soldat du FUC, partage son vécu dans les rangs de cette rébellion. Elle dit :

---

<sup>222</sup>Entretien avec Thomas Merkelbach, 49 ans, représentant du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) au Tchad, Ndjamena 19 septembre 2017.

<sup>223</sup> Entretien avec Remadji Ndikert, 24 ans anciens enfant soldat du Rassemblement des Forces Démocratiques (RAFD) et du Mouvement pour la Justice et l'égalité. Dourbali 16 octobre 2018.

<sup>224</sup>Entretien avec d'Albertine Kuamé, 23 ans, MPRD Mouvement pour la Paix, la Reconstruction et le Développement Massaguet, 22 octobre 2018.

<sup>225</sup>Elle est fonction de l'arbre généalogique de l'enfant. Certains enfants, respectent encore ces principes, et donc refusent de consommer certains fruits alors que d'autres sous le pouvoir de la crainte et par peur de désobéir, les consomment. Une situation qui les fragilise et les plonge dans un déséquilibre moral. Ils se considèrent déjà à ce

Les soldats se sont approchés des champs et nous ont amené au village, à proximité de l'école. Ensuite, ils nous ont répartis en groupe, filles et garçons d'un côté, adultes de l'autre. Ils nous ont ordonné de charger les céréales qu'ils venaient de voler. Puis, ils nous ont fait marcher pendant trois jours avant d'atteindre le camp. Ceux qui ne pouvaient pas suivre étaient immédiatement floutés. Arrivée au camp, j'étais séparée des garçons. Notre travail était de préparer la nourriture et de porter tout le matériel et les produits qu'ils nous demandaient<sup>226</sup>.

L'histoire de cette jeune soldate est assez difficile à digérer. Il traduit l'inconcevable cruauté des rebelles sur les enfants. Une autre occupation domestique consistait à employer des moyens pour attirer d'autres enfants à se joindre au groupe rebelle ou au groupe para-militaire, dans l'extraction et la commercialisation clandestine du pétrole. Là, il y a plusieurs étapes. Au début, ils extraient le pétrole et pouvaient rentrer à la maison les soirs chez leurs parents. Certains enfants cachaient quelques litres de pétrole, les vendaient et remettaient une partie de l'argent à leurs parents. Le reste, ils l'utilisaient pour s'acheter de la friandise. Cela attirait les autres enfants du village qui volontairement se joignaient au groupe. Mais, la deuxième étape après l'extraction du pétrole et des minerais est l'entraînement militaire<sup>227</sup>. Cela se fait dans les camps, et une fois que l'enfant fait son entrée dans le camp militaire, toute tentative de sortie est considérée comme une fuite et est passible de mort.

Les enfants soldats ont joué une fonction aussi bien militaire que domestique. Ils servaient à faire ralentir l'armée ennemie quand ils sont alignés en première ligne, servant de bouclier. De ce fait, ils donnaient à l'état-major le temps de diriger les réserves et de maximiser le nombre de combattants adultes. Dans le cadre des armées, ils servaient à la fois de réserves et composaient les unités d'élites utilisées pour l'offensive et la contre-offensive. Les enfants soldats servaient également à l'aménagement du terrain, surtout dans les opérations de défense élastique ou de défense en profondeur. On les utilisait aussi tant en première ligne qu'en dernière ligne servant de couche amiotique dans les tactiques des trois mouvements de base<sup>228</sup>.

En définitive nous disons que l'implication guerrière des jeunes enfants est une réalité au Tchad. Face à ce drame qui demeure des plus actuels, le Tchad et ses partenaires multilatéraux ont redoublé d'efforts afin de lutter contre l'utilisation d'enfants soldats et ont développé des moyens

---

stade avoir brisés le pacte social, le lien social de la famille ou de leur communauté. Ils se sentent impurs vis-à-vis de leurs traditions. Ceux qui refusent de consommer, sont sommés sous peine de sanctions de part des chefs de camp. Ce phénomène vise à désolidariser les enfants, à les couper de leur pratique ancestrale, ce cordon ombilical qui les lie à l'invisible. Cela reste une tactique qui consiste à faire du camp une nouvelle famille. On reste ainsi dans le registre du viol du sacré et des interdits et dans le contexte de l'infanticide.

<sup>226</sup>Entretien avec Aïssatou, 27 ans, ancienne fille soldats de la 53<sup>ème</sup> division du FUC, Ndjamena, 19 septembre 2017.

<sup>227</sup>En effet, les enfants deviennent des combattants après deux ou trois heures de formation. L'entraînement consiste juste à acquérir des rudiments de notions en matière de la manipulation et de manœuvres d'armes et des techniques pour se cacher et éviter les balles ennemies. Juste à manipuler les armes et à tirer astuces pour se protéger. Pour les stimuler davantage les chefs leur donnent des grades.

<sup>228</sup>Ces enfants sont utilisés pour servir d'appui. L'appui consiste ici à immobiliser l'ennemi en lui faisant face immédiatement dès le début du combat. Dans cette tactique, on dispose de trois groupes : un premier groupe qui sert d'appui, un second de couverture et un troisième de débordement.

pour la prise en charge de ceux ayant participé aux conflits. Dans ce sillage, un projet spécifiquement centré sur les enfants ayant pris part aux guerres débute en février 2007 avec la dénomination Programme National de Prévention, Retrait, Prise en Charge Transitoire et Réinsertion des Enfants Associés aux Forces et Groupes Armés au Tchad. Cet unique programme, en faveur des jeunes combattants, prendra fin officiellement en décembre 2011. Il y a donc une nécessité urgente de s'interroger sur la qualité de la réponse que les programmes DDR ont donnée afin de garantir la reconstruction post-conflit des gosses de guerres au Tchad. Des mesures correctives peuvent-elles être envisagées grâce aux programmes DDR pour juguler, sinon atténuer et reconstruire le sort de ces milliers d'enfants que les guerres civiles au Tchad ont transformés ?

## CHAPITRE IV: MÉCANISMES ET PRATIQUES DE LA DÉMOBILISATION DES ENFANTS SOLDATS DANS LES BANDES ARMÉES AU TCHAD: 1992–2011

Depuis son indépendance en 1960, le Tchad a connu des décennies de crises politico-militaires. Sous l'égide de la présidence d'Idriss Déby Itno et après le renversement du régime d'Hissène Habré en 1990, le pays s'est engagé dans une transition démocratique qui a conduit à l'adoption d'une nouvelle constitution par référendum le 31 mars 1996. Dans son préambule, la Constitution exprime la volonté du peuple tchadien :

de vivre ensemble dans le respect des diversités ethniques, religieuses, régionales et culturelles; de bâtir un État de droit et une nation unie fondée sur les libertés publiques et les droits fondamentaux de l'homme, la dignité de la personne humaine et le pluralisme politique, sur les valeurs africaines de solidarité et de fraternité<sup>1</sup>.

Cette constitution a pour vocation de garantir les droits des individus, d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Elle vise à associer les citoyens à tous les niveaux des processus de prise de décisions. Toutefois, les dissensions politiques et sociales sous-jacentes ont continué de nourrir un conflit armé entre le Gouvernement et les mouvements rebelles. Malgré plusieurs accords de paix signés avec divers mouvements d'opposition armés, la situation politique et sécuritaire s'est profondément détériorée dès 2005, au point où les enfants se sont retrouvés grandement impliqués dans les différentes rebellions et dans l'ANT<sup>2</sup>. En 2007, le gouvernement tchadien a officiellement reconnu l'existence du problème d'enfants soldats au Tchad de manière générale et plus spécifiquement de la possibilité que les moins de dix huit (18) ans soient associés à l'ANT, et il s'est publiquement engagé à résoudre ce problème<sup>3</sup>. Plus concrètement, le gouvernement en réponse au sort peu recommandable assigné aux enfants dans les conflits a mis sur pied avec ses divers partenaires le programme national de retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés pour prévenir les recrutements et l'utilisation des enfants par les forces et groupes armés et faciliter la reconstruction post-conflit de ceux-ci. Ce programme, qui a pris officiellement fin en décembre 2011, a-t-il permis de favoriser un retrait significatif des jeunes soldats dans les rangs des différentes milices et armées ? Sur un autre plan, quelle évaluation peut-on faire des efforts de démobilisations faites par le Tchad à l'endroit des enfants ayant participé dans les guerres civiles ? Une réponse y sera donné en décryptant le cadre opératoire de ce programme, puis en le comparant à l'approche rationnelle

<sup>1</sup>Lire la constitution de la république du Tchad, jointe en annexe.

<sup>2</sup>J.Tubiana, *"La guerre par procuration entre le Tchad et le Soudan et la « darfourisation » du Tchad : Mythes et réalité"* Genève, Small Arms Survey, Institut de hautes études internationales, 2008, p12.

<sup>3</sup>Amnesty International., "Un avenir compromis : les enfants recrutés par l'armée et les Groupes armés dans l'Est du Tchad", Londres, Amnesty International, Février 2011.

adoptée par l'Unicef et le CICR, approche s'inscrivant dans la perspective d'une paix durable, et prenant en compte l'environnement immédiat des enfants à réinsérer<sup>4</sup>. Malgré cela l'on constate que le retour à la vie civile de l'enfant soldat ne constitue pas une vue de l'esprit, mais réside dans une meilleure prise en compte de sa spécificité. Cette transition, loin d'être une tâche facile, passe nécessairement par le processus lié au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion socio-familiale des enfants associés aux forces et groupes armés. En effet, il est juste d'affirmer qu'elles sont interdépendantes: l'une n'allant pas sans l'autre<sup>5</sup>.

## **I- LES EXPÉRIENCES ANTÉRIEURES DES PROGRAMMES DE DÉMOBILISATION AU TCHAD**

Le 1<sup>er</sup> décembre 1990 avait vu l'avènement au pouvoir du Mouvement patriotique du Salut mettant ainsi fin à la dictature de Hissein Habré. Cet avènement avait conduit à la mise en place d'un cadre juridique, politique et institutionnel propice à l'instauration d'un État de droit et de démocratie pluraliste, dans lequel les droits fondamentaux de l'homme, les libertés, la dignité de la personne humaine et la justice étaient garantis, protégés et promus. Pour le Tchad, l'instauration de la démocratie avait permis la tenue de la conférence nationale souveraine en 1993, au cours de laquelle les couches politiques et sociales s'étaient exprimées et ont arrêté de grandes décisions.

Un conseil supérieur de transition et un Gouvernement de large union avaient été mis en place en même temps qu'une commission nationale des droits de l'homme en 1994. Ils traitaient de tous les cas de violations et formulaient des avis et recommandations à l'endroit du Gouvernement sur toutes les questions relatives aux droits de l'homme. Mais le plus important était que cet environnement a été propice à la mise en place dès 1993 des premiers programmes de démobilisation des ex-combattants<sup>6</sup>. Bien que dans la formulation de ce tout premier programme aucune référence explicite n'est faite au sort des enfants soldats, il va tout de même poser les jalons de la reconstruction de la paix et de la société tchadienne post-conflit.

### **A- Les programmes pilotes de démobilisation au Tchad**

Les guerres civiles sont une réalité qui existe depuis une quarantaine d'années au Tchad<sup>7</sup>. Elles ont nonobstant toujours été accompagnées des efforts pour démobiliser les soldats qui y ont

---

<sup>4</sup>Cette approche est conforme aux Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration (IDDRS) de 2006, aux Engagements et aux Principes et lignes directrices sur les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés de Paris de 2007 ainsi qu'à la Politique des Nations unies sur la création d'emplois, de revenus et la réintégration dans les situations post-conflit, adoptée en mai 2008.

<sup>5</sup>Il convient de garder à l'esprit que ce programme est un seul processus cohérent et que la division en trois modules distincts de ce processus faite par nous dans le cadre de cette recherche n'est qu'une question de représentation pour une meilleure compréhension de la réalité.

<sup>6</sup>Rapport d'évaluation du Projet Pilote de Réinsertion des Militaires Démobilisés", réalisée pour le Comité National de Réinsertion sur le crédit IDA n°2819 du 16/02/96 et finalisé en novembre 2001.

<sup>7</sup>Malgré des préoccupations grandissantes aux niveaux national, régional et international, les mesures prises par les pouvoirs publics tchadiens n'ont eu qu'une efficacité minime. Le Conseil de sécurité de l'ONU a souvent



participés. La violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des personnes les plus vulnérables est devenue une constante, particulièrement en temps de guerre.

### **1- La première expérience du programme de démobilisation au Tchad**

Un aperçu théorique du DDR peut faire douter de la nouveauté du processus. La fin de la première guerre civile au Tchad avait déjà donné lieu à une transition vers la paix qui incluait pour les anciens combattants la remise des armes et le retour à la vie civile, souvent grâce à un soutien financier censé assurer le passage à la réintégration définitive. La fin de la guerre de Ndjamena avait aussi entraîné une réduction importante des effectifs militaires. Cependant, ces processus ne s'inscrivaient pas dans un contexte pacifié et dans un cadre de reconstruction planifié à large échelle<sup>8</sup>.

En 1993, devant les ravages causés par le conflit contre les troupes d'Hissène Habré, le gouvernement tchadien va faciliter la mise sur pied d'un programme de démobilisation qui encourage les anciens combattants à devenir des participants actifs au processus de paix, en récupérant les armes se trouvant aux mains des combattants. Mais également en retirant les combattants des structures militaires et en intégrant les combattants à la société aux plans social et économique<sup>9</sup>. C'est dans cette atmosphère que ce pays va officiellement prendre corps pour la première fois avec un programme facilitant la démobilisation des ex-combattants<sup>10</sup>. La Commission nationale du désarmement a été fondée pour répondre à ce défi. Cependant, elle n'a pas rempli son rôle de collecte d'armes légères auprès de la population. Devant l'échec avéré de ce premier programme de démobilisation, des réflexions vont être faites dans le but de repenser ce programme et de le rendre apte aux nouveaux défis qui l'interpellent. C'est dans ce contexte que va naître un autre programme de démobilisation sept ans après le premier<sup>11</sup>.

---

appelé les gouvernements à respecter les droits des enfants, et condamné l'enrôlement et l'utilisation d'enfants par les parties à un conflit.

<sup>8</sup> M. Debos., *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerre*, Paris, Karthala, 2013, p155.

<sup>9</sup> S. Dingamadji., "Synthèse du Programme de Démobilisation et de Réinsertion en République du Tchad" présenté au Séminaire sur les méthodes de suivi et d'utilisation de systèmes de gestion de l'information dans les programmes de DDR, Rwanda, 10-13 August 2004.

<sup>10</sup> Contrairement à ce qui se faisait dans ces anciens programmes les activités de DDR constituent un volet capital aussi bien pour la stabilisation immédiate d'un pays que pour son développement à plus long terme. Ces activités sont intégrées à l'ensemble du processus de réconciliation, depuis l'ouverture des négociations de paix jusqu'à la consolidation de cette dernière, une fois achevées les opérations de terrain.

<sup>11</sup> Longtemps accusé d'utiliser des enfants dans son armée, le Tchad, avec l'appui du Système des Nations Unies et des organisations de la société civile a activement travaillé pour éliminer l'association des enfants atteints aux forces et groupes armés. Mais entre 2006 et 2010, le Tchad a été secoué par les combats entre les forces gouvernementales et les groupes tchadiens d'opposants armés; les violences intercommunautaires et ethniques dans l'Est; les conflits du Darfour et les tensions entre le Tchad et le Soudan le long de leur frontière commune. En conséquence, les groupes rebelles en ont profité pour renforcer leurs capacités guerrières. De nombreux civils ont acquis des armes frauduleusement et les ont utilisées pour se faire justice eux-mêmes, ou bien pour se neutraliser dans une totale impunité. C'est ainsi que des affrontements armés se sont multipliés, provoquant une insécurité quasi-permanente et un nouvel recrutement d'enfant de part et d'autre.

**Tableau 5: Récapitulatif des initiatives DDR en Afrique depuis 1990**

RÉCAPITULATIF DES INITIATIVES DE DDR EN AFRIQUE DEPUIS 1990					
Pays	Durée	Nombre d'ex-combattants (estimation)	Nombre de personnes démobilisées	Nombre de personnes réintégrées	Budget (en millions de dollars É.-U.)
Namibie	1989-1999	Inconnu	57 000	11 950	Inconnu
Mozambique	1992-1994	100 000	92 000	Inconnu	Inconnu
Tchad	1992-1996 (Phase I) 1996-1997 (Phase II) 1999 (Programme de réintégration pilote)	27 179	27 179	Interrompu	12
	2005-2010	9 000	Jamais mis en place	Jamais mis en place	10
Afrique du Sud	1995-2001	22 000	7 081	4 758	50
Rwanda	1997-2001 (Phase I) 2001-2008 (Phase II)	57 000	29 794	43 891	68
Sierra Leone	1998 (Phase I) 1999-2000 (Phase II) 2002-2004 (Phase III)	84 200	71 043	54 000	45
Éthiopie	2000-2003	148 000	148 000	148 000	174
Ouganda	2000-	50 000	26 288	5 335	8
Guinée-Bissau	2001-2006	12 595	12 129	4 261	13
	2008-	2 500	Retardé	Retardé	Inconnu
Angola	2002-2008	105 000	97 390	92 297	246
Somalie	2003-2007	53 000	1 500	505	3
Libéria	2003-2008	103 019	101 495	59 831	110
Côte d'Ivoire	2003-2007 (Phase I) 2007-2010 (Phase II)	48 000	17 601	0	40
	2011-	100 000	Pas encore lancé	Pas encore lancé	Inconnu
Rép. centrafricaine	2004-2007	7 565	7 556	7 556	13
	2009-	19 100	6 431	Pas encore lancé	Inconnu
Burundi	2004-2008	35 000	26 283	21 012	84
RDC	2004-2010	240 000	159 670	77 780	275
Rép. du Congo	2005-2008	30 000	Inconnu	15 179	25
Niger	2006-2007	3 160	3 160	3 160	2
Soudan (Darfour)	2008-	4 700	5 363	303	Inconnu
Sud-Soudan	2009-2011 (Phase I) 2012-2017 (Phase II)	150 000	12 523	8 307	165
Nigeria	2009-2014	30 000	26 358	6 549	63
Libye	2011-	150 000	Pas encore lancé	Pas encore lancé	Inconnu

Sources: Banque Mondiale, "Enfants soldats. Leçons apprises sur la prévention, la démobilisation et la réinsertion", ([www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2004/04/07/PDF](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2004/04/07/PDF)) Consulté le 14 février 2018.

Ce tableau présente 22 pays africains dans lesquels les programmes DDR ont été mis en œuvre depuis 1990. Ces chiffres sont fondés sur diverses estimations provenant de multiples documents des Nations Unies, de la Banque Mondiale, d'études commanditées et de reportages. Certaines activités de DDR perdurent dans certains pays où les programmes mis en place par le passé se sont officiellement achevés. Les campagnes de désarmement civil en Ouganda, au Sud-Soudan et au Kenya, entre autres pays, ont été omises étant donné l'absence de composantes de démobilisation ou de réintégration.

La situation du Tchad met en relief trois programmes de démobilisation déjà exécutés. Si on y ajoute celui spécifique aux enfants soldats en 2007, on a de ce fait quatre programmes. Cela s'explique par la conflictualité permanente du Tchad. En outre, ce tableau fait la part belle aux pays du bassin du Tchad<sup>12</sup>. Sur les huit pays que compte le bassin du lac Tchad, six ont connu un

<sup>12</sup>Le bassin du Tchad est un bassin versant endoréique d'Afrique centré sur le lac Tchad. Il couvre une grande partie du Tchad, la moitié orientale du Niger et une partie de l'Algérie, de la Libye, du Soudan, de la République centrafricaine, du Cameroun et du Nigeria dans des proportions variables.

programme DDR en 2015<sup>13</sup>. Seuls deux pays de cette zone ne l'avaient pas connu à cette date : le Cameroun et l'Algérie. Seule cette dernière va en être épargnée d'un programme DDR, bien que terriblement secouée par les effets du "*printemps arabe*"<sup>14</sup>. Pour la Cameroun à la faveur de la crise dans les régions Anglophones<sup>15</sup> du pays et de la secte islamique Boko Haram, il connaîtra en novembre 2018 son programme DDR.

Le gouvernement du Tchad a déjà une expérience du DDR. En plus des démobilisations effectuées de 1992 à 1997, le gouvernement a mené en 1999 un projet pilote qui aboutira à la création en 2000, du Comité de sécurité mixte. Ce comité avait été créé pour explorer les voies de la démobilisation des anciens combattants. Ce projet avait impliqué 2800 personnes démobilisées, avec 3 millions de dollars de soutien de la Banque mondiale et 1,1 million de dollars de la coopération allemande. Pourtant il a été interrompu avant la fin de son mandat, en raison d'un dysfonctionnement.

**Tableau 6 : Phase 1 des projets de démobilisation des soldats au Tchad**

Period	Demobilised persons	Support	Budget
1992-1996	20,000 soldats	French cooperation	\$8.3 million
1996-1997	7,179 officials and sub-officials	World Bank	\$8.3 million
1992-97 (pilot programme)	2,800 ex-combatants	World Bank G T Z	\$3 million \$1.1 million

**Source:** Dingamadji<sup>16</sup> "Synthèse du Programme de Démobilisation et de Réinsertion en République du Tchad" 2004, p.5.

Ce tableau présente les différentes expériences tchadiennes avec les programmes de démobilisation. La particularité de ces programmes est davantage la sortie des combattants des conflits que leur réinsertion dans la vie civile. Ses échecs étaient par conséquent prévisibles, ce qui provoquer la mise sur pied d'un autre instrument doté de mission analogue.

Ce nouvel outil de démobilisation va être dénommé Programme National de Désarmement et de Réintégration (PNDR). Il portera principalement sur la démobilisation des milices et des forces armées dans un contexte d'insécurité régionale. Lui aussi ne va pas porter satisfaction.

<sup>13</sup> Il s'agit de : Tchad, Nigeria, Niger, Soudan, RCA, Libye.

<sup>14</sup>Le Printemps arabe est un ensemble de contestations populaires, d'ampleur et d'intensité très variable, qui se produisent dans de nombreux pays du monde arabe à partir de décembre 2010. L'expression de Printemps arabe fait référence au Printemps des peuples de 1848 auquel il a été comparé, tout comme le Printemps de Prague. Ces mouvements révolutionnaires nationaux sont aussi qualifiés de révolutions arabes, de révoltes arabes, ou encore de réveil arabe.

<sup>15</sup>La crise anglophone au Cameroun est le nom officiel donné à la guerre civile en cours dans les régions anglophones au Cameroun, également connue sous le nom de guerre "d'Ambazonie". Ce conflit est lié à la situation socio-politique spécifique des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun depuis la fin de 2016. Cette crise, initialement basée sur des revendications corporatistes des avocats et enseignants, bascule progressivement vers des revendications sécessionnistes fortes en raison des réponses jugées insuffisantes du gouvernement camerounais, du refus d'ouvrir un débat sur le retour au fédéralisme et de nombreuses violations des droits humains par les forces de sécurité camerounaises.

<sup>16</sup>S. Dingamadji., "Synthèse du Programme de Démobilisation et de Réinsertion en République du Tchad", Présenter au Séminaire sur les méthodes de suivi et d'utilisation de systèmes de gestion de l'information dans les programmes de DDR, Rwanda, 10-13 August, 2003.

En 2003, le gouvernement du Tchad a demandé au Comité National de Réinsertion, affilié au Ministère de la Planification Economique et de la Coopération, de concevoir un nouveau programme de démobilisation partielle des forces armées. Ce programme est devenu l'Agence Nationale de Réinsertion au début de 2005. Ses missions sont d'identifier les groupes à cibler, comprendre leurs nécessités, identifier les activités génératrices de revenus, que ce soit par l'orientation vers la recherche d'emploi que par des programmes spécifiques. Ses bureaux sont devenus les Sections Interrégionales de Réinsertion (ISR) et couvrent désormais tout le Tchad<sup>17</sup>.

Ce programme a des principes de base bien élaborés. Les objectifs fondamentaux de ce programme concernent la réintégration et la réinstallation des membres des groupes armés d'opposition et la réforme du secteur de la sécurité. Il se donne pour objectif de démobiliser 9 000 soldats, dont certains avaient déjà fait l'expérience de la démobilisation les années précédentes. Il est particulièrement question de ceux qui n'avaient pas bénéficié de programmes de réinsertion à cette époque. Concernant les groupes d'oppositions armées tels que le FUC et le MDJT, le nombre de combattants à démobiliser reste indéterminé. Notons que la forte attention portée aux personnes à charge de ces personnes démobilisées est un sujet à caution.<sup>18</sup>

**Tableau 7: Typologie de financement du projet pilote au Tchad**

<b>Type of DDR</b>	<b>Bilateral demobilisation of militias forces with child soldiers in a situation of regional</b>
<b>Groups to demobilise</b>	9,000 soldiers, Some of whom were already demobilised in previous years
<b>Executive bodies</b>	National Committee for Reinsertion
<b>Budget</b>	The World Bank calculates a cost of \$10 million
<b>Timeline</b>	From December 2005 to 2010, in total 60 months
<b>Status / synopsis</b>	The government signed an agreement with UNICEF, in which it promised to cooperate in demobilisation tasks for hundreds of child soldiers who operate both in the armed forces (some 300 according to a study conducted by UNICEF) and in armed opposition groups.

**Source:** Dingamadji<sup>19</sup> "Synthèse du Programme de Démobilisation et de Réinsertion en République du Tchad" 2004.

Dans presque tous les pays ayant fait l'expérience des programmes DDR comme au Tchad, on remarque que ces derniers sont le résultat de la planification, de la conception, des processus pilotes ou de la reprise des processus ayant échoué précédemment. Au Tchad, il existe donc une forte expérience avec le DDR. En outre, le Tchad a également de l'expérience avec d'autres types de processus de désarmement ou de démilitarisation, y compris la réduction des forces armées ou le désarmement des civils. De ces observations, nous pouvons tirer certaines connaissances culturelles et leçons apprises. Tout cela pour envisager une meilleure réalisation d'autres processus particuliers à l'exemple celui spécifiquement porté sur les enfants en 2007. Dans le même temps, il n'y a pas de corrélation claire entre le fait d'avoir connu dans le passé des

<sup>17</sup>Channel Research "Projet de Démobilisation et Réinsertion des ex-soldats au Tchad. Résumé des rapports de la mission. Brussel: Channel Research. 2005. p.12.

<sup>18</sup>La Banque Mondiale a contribué 5 millions de dollars, selon une décision approuvée en juin 2005. Cependant, la rupture par le Tchad des accords sur la gestion des bénéfiques pétroliers a poussé la Banque Mondiale à geler tous les crédits et dons qu'elle avait approuvés avec le Tchad.

<sup>19</sup>S. Dingamadji., "Synthèse du Programme de Démobilisation et de Réinsertion en République du Tchad".

processus de mobilisation et la réussite d'un plan DDR<sup>20</sup>. En effet malgré l'expérience antérieure acquise, il est courant de trouver des programmes ayant échoué ou des programmes en difficulté de mise en excécution.

## **2-Le Comité National de Réintégration**

Pour pouvoir évaluer les capacités du Comité National de Réintégration<sup>21</sup> à mettre en œuvre la réintégration des ex-combattants, il est nécessaire de considérer son cadre légal, son histoire et son action passée sous d'autres dénominations. Son environnement administratif, son organisation actuelle, ses ressources humaines, matérielles et économiques, sa mission ainsi que son impact social méritent également d'être analysés. Pour ce faire, la Direction de la Démobilisation et de Réorientation (DDR) créée par le Ministère de la Défense devait être considérée comme l'une des institutions majeures qui devait contribuer à l'exécution du Plan National de Démobilisation et de Réinsertion.

La mission qui incombait au CNR était double. D'une part, il fallait reprendre la réinsertion des quelques 15000 démobilisés opérés entre 1992 et 1998 et, d'autre part, contribuer à préparer la démobilisation envisagée dans le cadre de la réduction d'effectifs et du repyramidage de l'armée nationale tchadienne et dans la continuité, procéder à leur réinsertion<sup>22</sup>.

Pour minimiser les échelles de coût, le plan initial qui recouvrait à la fois la démobilisation et la réinsertion tels que prévues par le PNDR, l'action du Centre National de Réinsertion avait été réduite à la seule reprise de la réinsertion des ex-combattants démobilisés entre 1992 et 1998, bénéficiaires des actions menées successivement par le SPR et le CDR<sup>23</sup>. Ainsi, la mise en œuvre d'un plan de démobilisation et de réinsertion, est la responsabilité principale du Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération, mais également celui de la Défense Nationale, des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. À cela il faut ajouter que transversalement, presque tous les ministères dont l'activité recoupe les actions à mener dans la mise en œuvre du PNDR sont concernés. Toutes les actions menées doivent avoir un objectif qui s'inscrit dans stratégie nationale de la bonne gouvernance et dans celle de réduction de la pauvreté définies par le gouvernement de la République du Tchad. Bien évidemment, la réinsertion des démobilisés doit concourir à une nette diminution de l'insécurité qui mine le pays.

Du point de vue de son cadre légal, l'étude de la succession des décrets qui ont régi la réinsertion des ex-combattants et militaires démobilisés entre 1992-1996 et 1996-1998 éclaire le

---

<sup>20</sup>Rapport sur la situation socio-économique des ex-combattants démobilisés", réalisé pour le Comité National de Réinsertion par le CERDO en août 2004.

<sup>21</sup> Nous ne reviendrons pas sur les résultats contenus dans les rapports cités qui dressent un constat très modeste des actions menées, par contre nous nous attacherons à comprendre les cheminements empruntés lors de ces démobilisations, puis les modalités des essais de réinsertions tardifs pour développer notre proposition.

<sup>22</sup>Document de Cadrage Macroéconomique et Stratégique de Démobilisation et de réinsertion en République du Tchad" réalisé en février 2004.

<sup>23</sup>Rapport d'évaluation des capacités du CNR et d'autres agences nationales à mettre en œuvre le plan national de réintégration", décembre 2004.

cheminement suivi dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et les maigres résultats enregistrés à ce jour dans le lent processus de réintégration de ces militaires rendus à la vie civile<sup>24</sup>.

À la suite du Décret N°209/PR/MPC-MA/96 du 13 mai 1996, il y a eu une proposition conjointe du Ministre du Plan et de la Coopération et du Ministre des Armées pour la coordination du programme<sup>25</sup>. Ce texte faisait également référence au programme de démobilisation et de réinsertion au Tchad. On a noté également la création du comité de démobilisation et de réinsertion de l'armée nationale tchadienne sous l'autorité du haut comité interministériel chargé de l'ajustement<sup>26</sup>. Le CDR devient alors l'organe central qui élabore et propose de concert avec le Ministère des Armées pour la démobilisation, et le Haut Comité Interministériel/Comité Technique pour la réinsertion. Un coordonnateur militaire est placé à sa tête<sup>27</sup>. On note aussi la création des cellules régionales de démobilisation et de réinsertion (CRDR) et une définition sommaire des rôles et de la répartition des tâches entre personnels civils et militaires<sup>28</sup>.

Le Décret N°249/PR/CAB/98 du 7 août 1998, quant à lui, favorise un changement de dénomination. Le CDR devient Comité National de Réinsertion et reste rattaché à la présidence de la république. Il devient un organe de développement avec autonomie administrative et financière. Cette fois, la direction fut assurée par un coordinateur. Ce dernier exécutait le programme élaboré par le comité de démobilisation et de réinsertion. Il collaborait de ce fait avec les organismes extérieurs qui participaient au programme. Cinq cellules régionales pilotes sont identifiées: Chari-Baguirmi, Ouaddaï, Moyen-Chari, B.E.T, Mato-Kebb.

A la faveur du Décret N°162/PR/CAB/99 du 4 mai 1999, on va noter une abrogation des Décrets N°S209/PR/MPC-MA/96 et 249/PR/CAB/98. Le coordinateur est de nouveau conforté dans ses fonctions. Les actions sont davantage orientées vers le démobilisé. On introduit les conseils d'orientations professionnelles, l'aide au développement des projets. On remarque aussi la création des cellules Préfectorales de Réinsertion (CPR) dans 14 préfectures<sup>29</sup>. La collaboration avec les organismes extérieurs intéressés au programme tels les organismes, les experts, des bailleurs de fonds coopérant avec le Gouvernement, les Organismes nationaux et internationaux, les ONG pour leur assistance technique devint plus exigeante. Ce décret fait naître également des cellules préfectorales de réinsertion et l'évocation d'une chaîne de structures locales, à l'instar des comités locaux préfectoraux CLP, des sous-comités locaux sous-préfectoraux (SCLSP) et des vétérans Conseillers (VC). Leur organisation sera définie par des décisions spécifiques.

---

<sup>24</sup> Lire pour ample information l'Enquête sur la situation socio-économique des ex-combattants démobilisés'' réalisé pour le Comité National de Réinsertion par le CERDO en août 2004, p.7.

<sup>25</sup> Projet de Décret portant institution, organisation et fonctionnement du Plan National de Réinsertion réalisé le CNR.

<sup>26</sup> Rapport sur "l'enquête relative aux démobilisés du Tchad" réalisé pour le compte de la République du Tchad et la Banque Mondiale en mai 2004.

<sup>27</sup> Programme de Renforcement des Capacités du Comité National de Réinsertion" réalisé en novembre 2004.

<sup>28</sup> Rapport du secrétaire général de l'ONU sur les enfants et le conflit armé au Tchad", S/2008/532, 7 août 2008.

<sup>29</sup> République du Tchad., *Mémoire sur les menées subversives du Soudan contre le Tchad*, Ndjamena, 26 décembre 2008.

La chronologie de ces textes légaux fait apparaître le déphasage qui a existé entre la démobilisation échelonnée entre 1992 et 1998, sans préparation et la préoccupation de réinsertion<sup>30</sup>. Faute d'avoir, antérieurement à la démobilisation, bien défini les structures, de les avoir dotées de moyens humains et matériels, d'avoir clairement et logiquement défini leurs rôles respectifs, d'avoir élaboré des procédures réalistes, d'avoir développé une politique de sensibilisation et d'orientation des démobilisés, ils n'ont pas réussi, leur passage à la vie civile. Les changements intervenus tant dans les appellations des services en charge de la réinsertion que dans leurs structures, leurs rôles ou leurs moyens n'ont pas contribué à améliorer significativement l'impact des actions menées, y compris lors de la phase pilote.

**Tableau 8: Principe de fonctionnement de la démobilisation/réinsertion par le SPR puis le CDR**

PHASES <i>Responsables</i>	DEMOBILISATION		REINSERTION	
	Ministère. armées	Haut-commissariat	SPR puis CDR	Comités locaux
<b>Textes légaux</b>	Décret présidentiel collectif pour les Officiers Arrêté ministériel collectif pour Sous/off. Et HDR		Arrêté ministériel individuel de paiement de prime de départ <b>Délai d'obtention environ 3 mois</b>	
<b>Lieu de regroupement</b>	Regroupement sur un site unique (camp, école militaire...)		Siège du SPR/CDR	Siège CLR local
<b>Fixation des dates</b>	Initiative DDR	Accord DDR/CNR	Fonction obtention de arrêté individuel fixant indemnités de chacun	Enregistrement démobilisés lors trajet ver lieu insertion Paielements selon disponibilité financière
<b>Transport</b>	Moyens militaires pour le regroupement	Par moyens propres vers le CNR selon convocation	Vers lieu insertion : au choix, payé par SPR/CDR	Par moyens propres du lieu d'insertion vers CLR (paiements)
<b>Nombre de démobilisés</b>	Variable		200/300 jour sont convoqués	Variable (peut atteindre plusieurs milliers)
<b>Convocation</b>	Canal militaire		Selon la résidence du démobilisé en fonction des arrêts individuels	Par la radiodiffusion nationale (publique) et par secteurs géographiques
<b>Durée du séjour</b>	Fonction du nombre		1 jour	Quelques heures
<b>Vitesse de traitement</b>		1000/jour	Introduction dans SPR/CDR par groupes de 30/40	
<b>Personnel nécessaire</b>		Tout le personnel du CNR	Tout le personnel du CNR	Préfet, agent comptable CDR, comité local
<b>Organisation</b>		Par atelier	Par atelier 1) Contrôle pièces et justificatifs 2) Comptabilité	Un seul point de paiement
<b>Fond documentaire des organes de gestion</b>	Décrets & Arrêtés Collectifs Livret militaire	Décrets & arrêtés collectifs	1) Carte d'identité 2) D. et Ar. Collectifs 3) Arrêté individuel 4) 1 ex. de la Fiche de renseignements	Carte d'identité Fiche renseignements succincte coupons
<b>Création documentaire</b>	Carte de d'identité militaire spécifique	Fiche de renseignements succincte en 3ex : DDR, CNR, intéressé	Fiche informatisée de renseignements détaillés crée après le paiement de la dernière tranche	
<b>Paiement indemnités</b>			1) 1 <sup>ère</sup> tranche 2) Indemnités pour transport (forfait)	Paiement de chaque tranche à 3 ou 4 mois d'intervalle
<b>Contrôles</b>			Perforation des documents après chaque paiement	
<b>Documents fournis aux démobilisés</b>	Carte d'identité militaire spécifique	1 ex. de la Fiche de renseignements	Coupons de paiement des autres tranches d'indemnités	
<b>Documents retirés au démobilisé</b>				Retrait carte militaire d'identité lors paiement dernière tranche des indemnités

Source : Rapport d'évaluation des capacités du CNR-mission de démobilisation et réintégration des ex soldats au Tchad- décembre 2004, p.12.

<sup>30</sup>Confère le rapport "Enquête relative aux démobilisés du Tchad" réalisé pour le compte de la République du Tchad et la Banque Mondiale en mai 2004.

Ce tableau présente quelques intérêts dans certaines parties. Il met en exergue les bases d'un véritable plan de démobilisation<sup>31</sup>. Une fois analysé et rationalisé, en gardant seulement l'ossature, il suffit d'une réécriture pour initier un plan cohérent. Certaines articulations proposées sont d'une lourdeur extrême et allongent démesurément la chaîne de commandement, ce qui est contre-productif pour l'action et les économies.

## **B- Les autres programmes tchadiens de démobilisation**

Les objectifs fondamentaux des programmes au Tchad impliquaient la réintégration et la réinstallation des membres des groupes d'opposition armés et de la réforme du secteur de la sécurité.

### **1- Programme national de démobilisation et de réintégration des militaires des forces armées tchadiennes**

Le Tchad a élaboré un programme national pour la démobilisation et de la réintégration des militaires et homme de troupe de même qu'une stratégie nationale de réintégration des militaires démobilisés.<sup>32</sup>

Sous l'appellation de CODEREM et créée par un décret présidentiel du 5 novembre 2009, ce programme a été placé sous la tutelle du ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale. Elle était chargée de mettre en œuvre les orientations politiques et stratégiques du PNDR et de réaliser la réinsertion des militaires démobilisés dans la vie civile. La CODEREM disposait d'une coordination nationale et de délégations régionales, dont quatre était déjà installées. Le processus de démobilisation des militaires, dit "*processus de Moussoro*"<sup>33</sup> dont le présent programme fait l'objet, a été conduit entre 2011 et 2012.

La CODEREM disposait du recensement détaillé et du profilage des militaires démobilisés bénéficiaires du programme, y compris leurs choix de réintégration socio-économique<sup>34</sup>. Le profil constitué intègrait des éléments tant personnels (la situation familiale, la santé, la région d'origine, la région de résidence actuelle, le niveau d'instruction), que professionnels (les compétences professionnelles, les activités économiques exercées actuellement, activité de réinsertion souhaitée).

Le groupe cible était constitué majoritairement d'hommes bien qu'un nombre non négligeable de femmes en faisait partie. Un nombre important de démobilisés étaient également handicapés ou souffraient de maladies chroniques ou de difficultés liées à des traumatismes

<sup>31</sup> Ce plan de démobilisation s'inspire de l'expérience tchadienne en la matière.

<sup>32</sup> N. Alusala., "Disarmament in Chad. Inability or incapability?", in *Armed Conflict and Disarmament..* Pretoria: ISS, 2007. p.57.

<sup>33</sup> O. Douville., "De la honte à l'indifférence. Situations d'enfants et d'adolescents... sous la guerre, en Afrique", *La clinique lacanienne* n°27, 2016, pp.149-164.

<sup>34</sup> C. Maia., "La lutte contre le drame des enfants soldats ou le Conseil de sécurité contre le terrorisme à venir", *Revue Trimestrielle des Droits de l'Homme*, °58, 2004, pp.341-352.



psychologiques. Ces deux (02) groupes requièrent une attention particulière dans le programme de réintégration. Enfin, un diagnostic du potentiel socio-économique des zones de réintégration des démobilisés a été établi, pour chaque région du pays, identifiant également les organisations disposant de capacités d'encadrement et d'accompagnement des démobilisés.

## **2- Les activités de la CODERIM**

Ses activités tournaient régulièrement autour de l'information, des conseils et de l'orientation. Des entretiens spécifiques s'étaient menés avec le démobilisé visant à confirmer son choix d'orientation professionnelle, à la suite de quoi des informations et conseil sur les possibilités de réintégration économique et appui à la réintégration sociale lui étaient présentés. Il s'ensuivit un référencement des démobilisés vers les prestataires du programme: centres de formation, filière agro-pastorale, filière commerce et service, cours d'alphabétisation fonctionnelle.

L'orientation se faisait vers les services de base et les structures sociales. Il pouvait agir des services médicaux, psycho-sociaux spécialisés, associations et groupements divers au niveau local, placement en emploi, services de microcrédits<sup>35</sup>. L'appui à la réalisation d'activités économiques productives, la formation professionnelle et technique et l'appui à l'accès à l'emploi ou auto-emploi constituaient le pallier suivant.

Par la suite, on procédait à l'accompagnement technique et l'encadrement au lancement et ou au développement d'une activité productive souvent agro-pastorale ou d'une activité génératrice de revenus régulièrement le commerce et les services. La mise à disposition des outils productifs et de transformation appropriée en était une conséquence.

L'appui à la réintégration sociale par la sensibilisation aux droits, devoirs et bonnes pratiques sociales fut le contenu. De manière spécifique, il était question de la sensibilisation à la prévention des IST et du VIH, de l'alphabétisation fonctionnelle, du cours d'alphabétisation et de notions de calcul<sup>36</sup>. Inopportunément, au terme d'un Décret du 14 mars 2019, le président de la république dissout sa coordination nationale<sup>37</sup>.

Il est important pour de relever que des milliers d'enfants auraient été intégrés dans les forces combattantes. Selon les chiffres présentés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2007, 7 000 et 10 000 enfants pourraient avoir été utilisés en tant que combattants ou associés à

---

<sup>35</sup>Channel Research., "Projet de Démobilisation et Réinsertion des ex-soldats au Tchad", Résumé des rapports de la mission. Brussels, 2005, p.6.

<sup>36</sup>J. Ramasy., "La protection juridique et politique des enfants dans les conflits armés en Afrique, inventaire des dispositions légales et politiques", *Enfants-soldats*, 2013, pp.263-264.

<sup>37</sup>Le décret est pris sur proposition conjointe du Ministre de l'Economie et de la Planification du Développement, et du Ministre Délégué à la Présidence, chargé de la défense nationale, des victimes de guerre et des anciens combattants. Toutes les dispositions antérieures contraires sont abrogées, notamment le décret n°1439 du 5 novembre 2009, ainsi que les textes subséquents.

des groupes d'opposition armés tchadiens ou soudanais ou à l'armée tchadienne<sup>38</sup>. Certains ont été enlevés et recrutés de force, d'autres se sont enrôlés pour venger la mort des membres de leur famille ou le pillage de leur bétail, ou plus simplement pour échapper à la pauvreté et à l'absence de perspectives en matière d'éducation ou d'emploi. Des négociations ont été menées pour les démobilisations de ces jeunes après les échecs successifs des programmes que nous avons précédemment présentés. C'est dans ce contexte que va naître le programme national de prévention, retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés au Tchad.

## **II- LE PROGRAMME NATIONAL DE RETRAIT, PRISE EN CHARGE TRANSITOIRE ET RÉINSERTION DES ENFANTS ASSOCIÉS AUX FORCES ET GROUPES ARMÉS (PNRPT)**

Dans la mesure où on s'intéresse à la mise en œuvre de ce programme, il convient d'abord de comprendre la dynamique dans laquelle le programme s'inscrit. Dans les chapitres précédents, il a été dressé une esquisse de la situation socio-culturelle et économique des enfants soldats au Tchad dans le but d'identifier et de comprendre les fondements de la problématique de la reconstruction de ces jeunes associée au conflit, de même que l'ampleur du problème. La reconstruction des jeunes combattantes au Tchad s'est fait en grande partie dans un contexte politique hautement chaotique. L'objectif a été de mieux saisir le contexte politique qui influence la mise en œuvre du programme de réinsertion et, par le fait même, la reconstruction des enfants soldats. Les acteurs impliqués dans l'élaboration, la planification, la coordination et l'exécution du PNRPT seront également scrutés, à savoir, qui sont-ils, que font-ils? Il est question de saisir les fondements de leur intervention. Il s'agit de faire une évaluation du processus de reconstruction post-conflit de resinsertion socio-professionnelle des enfants- soldats.

### **A-Cadre Opérationnel et les Objectifs**

Le conflit sans fin dans ce pays a augmenté considérablement les défis de la reconstruction post-conflit des enfants qui y ont participé quelque soit le rôle qui était le leur. En plus d'affecter la mise en œuvre du programme DDR, la recrudescence régulière des hostilités a contribué à la détérioration de l'environnement dans lequel ils doivent retourner<sup>39</sup>. Ainsi, avant d'entamer l'analyse du programme national de retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés, il est bon de garder à l'esprit les illustrations faites de manière succincte sur l'évolution du conflit dans le premier chapitre du présent travail. Il nous

---

<sup>38</sup>Groupe de travail du Conseil de sécurité de l'ONU sur les enfants et les conflits armés, Conclusions concernant les enfants et les conflits armés au Tchad, S/AC.51/2007/16, 24 septembre 2007.

<sup>39</sup>Aboubacar Sidiki Diomandé., "L'enfant soldat confronté au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion", *Revue Études internationales*, Volume 44, n°4, décembre 2013, pp.525-670.

semble également essentiel de comprendre la dynamique de mise en œuvre du programme et le contexte dans lequel les enfants s’y trouvaient.

### **1-Cadre opérationnel du programme**

En raison de l’instabilité politique, l’instauration d’un programme DDR au Tchad a connu plusieurs années de délai, particulièrement en ce qui concerne le programme mis en œuvre pour les enfants soldats. Depuis la bataille de Ndjamena de 1979 dans laquelle de nombreux de jeune garçons et filles ont été aperçus dans les rangs des différentes forces antagonistes, rien n’avait été fait de façon spécifique pour reconstruire cette existence enfantine détruite par les effets des conflits rabâchage. En fait, il fallut attendre la signature de l’Accord de paix<sup>40</sup>. Entre le Gouvernement de la République du Tchad et les mouvements rebelles<sup>41</sup> de l’Est du Tchad du le 25 octobre 2007, avant de voir un tout premier programme de DDR prendre forme. Ce PNRPT prends un encrage à la faveur de la signature le 6 février 2007, par le Gouvernement Tchadien, des Engagements de Paris. Par ce texte par lesquels le Gouvernement de la République du Tchad reconnaît qu’il incombe au premier chef aux États d’assurer la sécurité et la protection de tous les enfants qui se trouvent sur leur territoire. Grâce à ce texte, le Gouvernement tchadien adhère également au principe selon lequel la libération de tous les enfants recrutés ou utilisés par les groupes ou forces armées doit être recherchée sans conditions et à tout moment, le cadre opératoire de ce nouveau projet se dessine à cet effet.

Au début des années 2007, devant la faible avancée du processus de désarmement, le Président de la République crée le Programme national de retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés<sup>42</sup>. Avec la création de ce programme, des précisions sont faites sur les intentions du gouvernement en matière de reconstruction des enfants ayant participé aux conflits. On y verra plus clair sur ses intentions lors de la signature le 9 mai 2007 à Ndjamena du Protocole d’accord sur la protection des enfants victimes de conflits armés et leur réinsertion durable entre le Gouvernement du Tchad et le

---

<sup>40</sup>La ville de Syrte en Libye a servi de cadre le 25 octobre 2007 à la signature d’un accord de paix entre le Gouvernement et les ténors de la rébellion à l’Est du Tchad. Cet accord qui consacre le retour de la paix au Tchad a été signé en présence des présidents soudanais, tchadien et du Guide de la Révolution libyenne principal médiateur de la réconciliation des frères ennemis. Cet accord prévoit le cessez-le feu immédiat et l’implication des ex rebelles dans la gestion de la chose publique. Cet accord brasse en 12 articles des points ayant trait au cantonnement des politico-militaires, leurs réintégration dans les forces régulières, la réhabilitation des civils rayés de l’effectif de la fonction publique pour leur appartenances aux mouvements rebelles et l’amnistie accordée aux politico-militaires.

<sup>41</sup>Il s’agit des groupes rebelles ci-après: l’Union pour le Développement et la Démocratie (UFDD), le Rassemblement des Forces pour le Changement (RFC); la Concorde Nationale Tchadienne (CNT); l’Union Nationale pour la Démocratie et le Développement Fondamentale (UFDDF).

<sup>42</sup>A cela, il faut ajouter la nomination par décret présidentiel d’un point focal sur les questions d’enfants associés aux forces et groupes armés au sein du Ministère de la Défense, la signature et la dissémination d’une directive présidentielle portant sur le respect des conditions de l’âge au recrutement au sein de l’Armée nationale tchadienne, et surtout les missions de formation, de sensibilisation et de vérification dans les zones de défense et de sécurité du Tchad.

Bureau du Fonds des Nations-Unies pour l'enfance. Ce programme deviendra donc la première, sinon, l'unique institution formelle coordonnant un programme de DDR pour enfant soldat au Tchad.

## **2-Les objectifs du programme**

Cette institution avait comme mandat l'exécution d'une mission principale, qui était d'établir les critères de démobilisation et de désarmement, en plus de concevoir la stratégie de réinsertion des jeunes ayant participé aux hostilités. Il s'agit de manière spécifique de faciliter le retour à la vie civile et la réinsertion des enfants (filles et garçons) dans le respect des "Principes de Paris", de développer des stratégies pour intégrer les filles associées aux forces et groupes armés et de prévenir les violations des droits de l'enfant.

Les composantes principales de ce programme incluaient l'identification, la vérification, la libération, la prise en charge transitoire, la réunification familiale, la réinsertion, le suivi et la documentation de tous cas sur lesquelles des actions ont été posées. Le programme se donne également pour finalité la sensibilisation ou la formation des officiers militaires et des commandants des groupes rebelles sur les droits et la protection des enfants en situation de conflits armés. Dans ce cadre, des formations sont organisées conjointement par l'Unicef et la coordination nationale du programme afin de sensibiliser et d'informer les militaires et les chefs de guerre sur les droits de l'enfant et la protection de ceux-ci, avec un focus sur le DDR enfants. Les mêmes formations sont, dans un deuxième temps, organisées pour les organismes de la société civile. Il doit également agir pour la négociation avec les forces et groupes armés pour la libération des enfants. Une fois sensibilisée ou formée, la coordination nationale peut débiter les difficiles et longues négociations avec ces chefs militaires et chefs de guerre pour obtenir la libération des enfants soldats. Dans ces actions, la coordination nationale coopère étroitement avec la MINURCAT<sup>43</sup> (Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad).

## **B-Cadre institutionnel du Programme**

Les multiples conflits armés ont occasionné une militarisation accentuée de la société tchadienne et ont entraîné une augmentation des dépenses militaires des autorités centrales. Il y a

---

<sup>43</sup>Depuis 2003, plus de 240.000 réfugiés soudanais ont fui le conflit du Darfour vers le Sud du Tchad. Ils y ont été rejoints par environ 45.000 réfugiés venant de la République centrafricaine. La présence d'environ 180.000 tchadiens déplacés par la guerre civile qui ravage l'Est du pays a généré des tensions croissantes parmi les communautés de la région. Pour répondre à cette situation et face aux activités des groupes armés basés dans le Sud du Tchad et au Darfour, et notamment aux attaques transfrontalières, le Conseil de sécurité a adopté, le 25 septembre 2007, la résolution 1778, en consultation avec les autorités du Tchad et de la République centrafricaine, en vue d'autoriser le déploiement d'une opération civile et policière de l'ONU, la MINURCAT, et d'une force militaire de l'Union Européenne, l'EUFOR. Le but de la mission est de contribuer à la protection des civils, d'assurer la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit et de promouvoir la paix dans la région. Le Conseil de sécurité a décidé que la MINURCAT se composerait d'un effectif maximal de 300 fonctionnaires de police, de 50 officiers de liaison militaire et d'un nombre approprié de personnel civil.

aussi eu l'écllosion de nombreux groupes armés, le trafic illicite d'armes légères et l'entrée massive des enfants dans les différents groupes antagonistes. Avec la mise sur pied d'un programme de reconstruction post-conflit pour ces enfants, il a fallu résolument compter sur la qualité des structures nationales et des partenaires dans la mise en œuvre dans ce programme.

### **1-Les institutions nationales**

La coordination nationale du projet était assurée par le Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille du Tchad. Les membres de cette coordination nationale était composé des Ministères ci-après: la Défense, la Santé Publique, la Justice, l'Education Nationale, la Sécurité Publique, la Jeunesse et Sports, les Droits de l'Homme et la Communication.

L'Unicef avait la responsabilité de la mise en œuvre de ce programme au Tchad. Pour y parvenir, elle a pris attache avec une ONG dénommée CARE<sup>44</sup> pour la prise en main des ex-enfants soldats dans les centres de transits et d'orientation. Le Care avait pour mission l'accueil et prise en charge des ESFGA dans les CTO<sup>45</sup>. Les ESFGA étaient vérifiés et certifiés libérés avant leur transfert au CTO où ils étaient accueillis chaleureusement. Les filles y étaient préalablement séparées des garçons et ils devaient recevoir une assistance humanitaire variée. Ils étaient sensés y bénéficier un suivi médical et d'un accompagnement psychosocial contre les effets des traumatismes ainsi que d'une remise à niveau scolaire ou de cours d'alphabétisation s'ils ne sont jamais allés à l'école. Ils devaient également jouir d'une orientation quant à leur vie future afin de définir s'il faut les diriger vers l'éducation non-formelle, l'éducation formelle ou l'apprentissage professionnel. Les assistants sociaux doivent aussi aider les enfants à élaborer leurs projets personnels de développement.

Leur séjour dans les CTO durait environ trois (03) mois. C'était le temps minimum et convenu pour que l'encadrement transitoire afin de faciliter le passage de la vie militaire à la vie civile et à la réintégration familiale. Toutefois le temps nécessaire à Care et ses partenaires pour faire la recherche et la médiation familiale ou communautaire, afin de retrouver les familles et

---

<sup>44</sup>Care International est une association humanitaire fondée en 1945 aux États-Unis, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, avant le Plan Marshall (1947). Il s'agit aujourd'hui d'un réseau international, l'une des plus importantes ONG: en termes de budget, 700 millions d'euros, plus encore en termes de bénéficiaires car CARE agit dans près de 70 pays, 66 millions de personnes sont concernées. CARE était un acronyme qui signifiait Cooperative for American Remittances to Europe à la création de l'association. Cette dernière ayant étendu son influence au monde entier, l'acronyme a changé de signification pour Cooperative for Assistance and Relief Everywhere, Inc. CARE est aujourd'hui le nom à part entière de l'association. CARE se décrit comme une association de solidarité internationale non confessionnelle, apolitique et indépendante.

<sup>45</sup>Ce sont des lieux aux allures d'internat scolaire, au centre, une grande cours dans laquelle joue les jeunes et autour des bâtiments qui abrite des chambres, la cuisine, les salles d'études, de jeux et des bureaux.

procéder à la réunification des enfants était encore plus long. La fin de la démobilisation était acté par la remise d'une attestation officielle de sortie des forces et groupes armés délivrée par le Commandant de la région Militaire.

Les principaux objectifs du CTO furent de s'assurer la réhabilitation physique et psychologique<sup>46</sup> des enfants soldats démobilisés, faciliter la réintégration familiale et communautaire, protéger l'enfant contre toute forme de re-recrutement. Pour y parvenir, un programme pédagogique est exécuté jour et nuit par des assistants et encadreurs sociaux, avec des activités diversifiées, créatives et récréatives. Les enfants participaient à des animations thématiques sur le VIH-SIDA, les droits de l'Homme, la cohabitation pacifique, la lutte contre les antivaleurs, le développement, la prévention des re-recrutements après le retour en famille et communauté. La réunification familiale et communautaire est un des buts assignés au programme.

De manière générale, la réunification familiale fut la solution préférable à toute autre solution alternative, lorsque les conditions de l'enfant, de la famille et de l'environnement (sécuritaire et communautaire) le permettaient. Parmi les différentes solutions de réinsertion dans un milieu de vie, priorité était donc faite la réunification des enfants avec leur famille nucléaire ou élargie, le plus vite possible. Les ex-enfants soldats pour lesquels la réunification familiale a été rendu impossible, étaient orientés vers des Foyers pour Jeunes et suivis par une autre ONG en l'occurrence Jésuite Refugee Service (JRS). Afin de préparer les enfants à rentrer au sein de leurs familles, ils recevaient également une assistance matérielle (habits, chaussures, etc.). La cérémonie de réunification familiale est officielle et contribue à sensibiliser la communauté contre le re-recrutement des enfants soldats démobilisés. Le suivi et l'appui à la réinsertion économique à base communautaire des ESFGA réunifiés en familles étaient la dernière étape du programme assignée à CARE et JRS au Tchad.

Après la réinsertion familiale d'un enfant, les ONG effectuaient un suivi et se rendaient mensuellement sur le terrain afin d'évaluer la situation du concerné, l'évolution de son projet de vie et envisager une éventuelle réorientation si nécessaire. Les enfants soldats démobilisés choisissaient soit de retourner à l'école, soit d'apprendre un métier générateur de revenus au sein de leurs communautés respectives. Le programme devait leur apporter un soutien financier et matériel pour leurs projets de réinsertion.

---

<sup>46</sup>Comme nous le ferons ultérieurement la recherche menée auprès des ex-enfants soldat tchadiens relève aussi d'un manque d'accompagnement psychologique qui accentue le traumatisme de l'enfant, même après plusieurs années. Une prise en compte psycho éducative, à ce jour inexistante ou presque, de la construction identitaire est indispensable pour relancer le processus de maturation psychoaffective chez un ex-enfant soldat. Afin d'enrichir la théorie et la pratique clinique, cette recherche a permis de faire une analyse des stratégies mises en place pour identifier les difficultés rencontrées et de proposer des solutions susceptibles d'une part de sensibiliser les parents et les communautés sur les conséquences de l'implication des enfants dans les conflits armés, d'autre part de contribuer à une meilleure réinsertion socio-économique des enfants soldats.

## 2-Les agences formelles

Le gouvernement était responsable de la planification, de la gestion et de la coordination du programme. L'ensemble du programme s'inscrivait dans une démarche structurée par le gouvernement. De l'aveu de madame le Ministre de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille "cette responsabilité nationale est essentielle à la cohérence institutionnelle et la durabilité des impacts recherchés"<sup>47</sup>. Toutefois bien que la responsabilité du programme appartienne au gouvernement, ce dernier comptait sur le soutien et la collaboration de partenaires locaux et internationaux, la plupart étant déjà impliqués à travers l'Unicef, CARE, JRS et la Banque Mondiale.

La complexité et l'envergure du programme, dues principalement au nombre élevé de jeunes enfants soldats et au contexte post-conflit, demandait à cet effet la participation d'un nombre important de partenaires. Ces partenaires étaient entre autres le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), la CIRC, le PNUD, BCAH, le FNUAP, ATPDH (Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits De l'Homme), CNDH (Commission Nationale des Droits de l'Homme), CRNT, LTDH (Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme).

Ce partenariat s'est matérialisé à plusieurs niveaux pour couvrir stratégiquement les besoins d'ordre financier, technique et opérationnel. Le programme adopta un critère élargi et diversifié du partenariat dans le but de profiter des avantages comparatifs des acteurs engagés dans le DDR pour enfants soldats. Qu'il s'agisse des bailleurs de fonds, des agences internationales de coopération du système des Nations Unies, des ONGs nationales et internationales, des associations communautaires de base, du secteur privé, entre autres, toutes les bonnes contributions étaient la bienvenue dans l'espoir de rendre efficient le PNRPT. Ce sont donc ces derniers qui, non seulement ont financé le programme, mais aussi, on veiller à son exécution à travers Care et JRS.

Afin de soutenir les efforts gouvernement visant à donner une alternative opérante aux ex-enfants soldats, la participation de la Banque mondiale<sup>48</sup> et de l'Unicef a été remarquable. La rétrospective nous enseigne que ces deux institutions ont été les principaux partenaires

---

<sup>47</sup>D. Marielle. "Living by the gun in Chad. Armed violence as a practical occupation", *Journal of Modern African studies*, Vol. 49, n°3, 2011, p.416.

<sup>48</sup> Seulement une crise importante éclate dès 2005 entre la Banque Mondiale et le Tchad à propos de la gestion des revenus du pétrole. Cette crise va conduire au gèle le 06 janvier 2006 des avoirs financiers issus des royalties de la vente du pétrole du Tchad. Le GBM a estimé que sa participation dans le projet constituait une occasion de veiller à ce que les recettes pétrolières soient utilisées pour l'allègement de la pauvreté. L'autre objectif visé était de veiller à ce que le projet soit mené dans le respect des normes environnementales et sociales les plus rigoureuses. Enfin, la participation de la Banque servirait de catalyseur aux investissements du secteur privé dans un environnement difficile en atténuant les risques politiques identifiés par les promoteurs privés. Il apparaît donc clairement que le rôle de la Banque Mondiale dans le projet d'exportation du pétrole tchadien va au-delà du rôle traditionnel de banquier. Les objectifs susmentionnés, qui justifient la participation de cette institution dans ce projet, seront-ils atteints ?

responsables du financement des processus de DDR au Tchad Amorcée en 1996 avec le projet pilote pour adulte<sup>49</sup>.

La collaboration de la Banque Mondiale avec les autorités du Tchad s'est accrue depuis la création en février 2007 du programme national de prévention, retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés. Étant donné la mission fondamentale de la Banque Mondiale, telle qu'elle le précise sur son site et qui consiste à intervenir dans les États fragiles et en situation de conflit ou post-conflit et en raison du contexte politique et économique complexe au Tchad, il n'est pas surprenant que la Banque mondiale y assure une présence soutenue depuis plusieurs années<sup>50</sup> dans le financement de la démobilisation.

### **III- LA DÉMOBILISATION DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD : UNE TÂCHE NON AISÉE**

Le fondement du processus de retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants soldats au Tchad est le contexte des guerres à répétition. Il est important de toujours garder à l'esprit que ce sont les conflits ont occasionné une forte militarisation de la société tchadienne.. Cette situation a eu parmi ses conséquences, le recrutement massif d'enfants, à cela il faut ajouter la situation peu enviable de 150 000 déplacés et 250 000 réfugiés soudanais<sup>51</sup>. La volonté des parties de résolument améliorer la protection de l'enfant impliqué dans ces conflits armés, a été manifeste avec la signature par le Tchad de l'Engagement de Paris le 06 février 2007. L'objectif du cadre opérationnel du PNRPT est de faciliter le retour à la vie civile des enfants soldats. Il est en conséquence question d'encourager la réinsertion des enfants, filles et garçons dans le respect des "Principes de Paris" tout en développant des stratégies pour réintégrer socialement les filles associées aux forces et groupes armés afin de prévenir les violations des droits de l'enfant.

---

<sup>49</sup>Le gouvernement du Tchad a déjà une expérience du DDR. En plus des démobilisations effectuées de 1992 à 1997, le gouvernement a mené en 1999 un projet pilote qui aboutira à la création en en 2000, du Comité de sécurité mixte. Il a été créé pour explorer les voies de la démobilisation des anciens combattants. Ce projet va impliquer 2800 personnes démobilisées, avec 3 millions de dollars de soutien de la Banque mondiale et 1,1 million de dollars de la S allemande, mais il a été interrompu avant la fin de son mandat en raison d'un dysfonctionnement.

<sup>50</sup>Seulement une crise importante éclate dès 2005 entre la Banque Mondiale et le Tchad à propos de la gestion des revenus du pétrole. Cette crise va conduite au gèle le 06 janvier 2006 des avoirs financiers issus des royalties de la vente du pétrole du Tchad. Le GBM a estimé que sa participation dans le projet constituait une occasion de veiller à ce que les recettes pétrolières soient utilisées pour l'allègement de la pauvreté. L'autre objectif visé était de veiller à ce que le projet soit mené dans le respect des normes environnementales et sociales les plus rigoureuses. Enfin, la participation de la Banque servirait de catalyseur aux investissements du secteur privé dans un environnement difficile en atténuant les risques politiques identifiés par les promoteurs privés. Il apparaît donc clairement que le rôle de la Banque Mondiale dans le projet d'exportation du pétrole tchadien va au-delà du rôle traditionnel de banquier. Les objectifs susmentionnés, qui justifient la participation de cette institution dans ce projet, seront-ils atteints ? La crise déclenchée en janvier 2006 et ayant eu pour enjeu la révision par le Gouvernement du Tchad de certaines dispositions de la loi de gestion des revenus pétroliers va montrer les limites du rôle et de l'influence réelle de la Banque Mondiale sur les risques politiques en question.

<sup>51</sup>Voir Human Rights Watch, "Darfur Bleeds: Recent Cross-Border Violence in Chad", No.2, février 2006, p.44.



## A- Chronologie de la prise en charge des ex enfants soldats par les partenaires tchadiens

Pour Beatrice Pouligny, la démobilisation constitue l'acte de libération officielle, et généralement contrôlée, des combattants actifs d'une armée ou d'un groupe armé<sup>52</sup>. Le processus de démobilisation comprend différentes étapes, dont le transit des combattants vers les centres temporaires, le rassemblement dans les camps prévus à cette fin, l'enregistrement et le désarmement. Il est important que l'accord de paix préalable à la démobilisation fixe le cadre de celle-ci.

**Tableau 9: Accord de paix précédent le programme DDR**

Country	Type of agreement (year)	Agreement features	Mention of DDR
Angola	Luena Memorandum of Understanding (2002)	Improvement of and modification to an earlier, breached peace agreement. Amnesty Law for all crimes committed.	Yes
Burundi	Arusha Peace Agreement (2000)	Ceasefire agreement forged two years after the signing of a breached peace agreement. Constitutional reforms and a three-year period of transition.	Yes
	Pretoria Protocol (2003)	Shared redistribution of political powers amongst rival groups, including defence and security of Burundi.	Yes
Chad	Peace Agreement (2006)	Emergency plan for partial integration of FUCex-combatants in the armed forces, to be achieved within three months of signing.	Yes
Côte d'Ivoire	Ouagadougou Agreements (2007)	Creation of a new transitional government with an equitable redistribution of power, joint military command, a schedule for disarmament, registration of voters and the holding of elections, and dismantlement of the security zone dividing the country.	Yes
Eritrea	Argel Agreement to Cease Hostilities (2000)	Agreement with Ethiopia. Creation of UNMEE. Establishment of a temporary Security Zone by the next general peace agreement.	Yes
Liberia	Accra Peace Agreement (2003)	Peace agreement, amongst other things, for the establishment of an Intervening Multinational Force, a Multinational Stabilisation Force, and the instituting of a rehabilitation DDR programme.	Yes
Niger	Ouagadougou (1995), Argel (1997), and N'Djamena (1998) Peace	Peace agreements preceded the constitution in 1999 and elections in 2000, which served to bring stability to Niger.	
Central African Republic	Bangui Agreements (2003)	Peace agreement, restoration of peace and security, reform of the armed forces, support to a transition process aiming at national reconciliation, and return of the rule of law.	Yes
D.R.Congo	Lusaka Ceasefire Agreements (1999)	Peace agreement with political transition. Starting point of a long process of reconciliation.	Yes
Republic of the	Ceasing of Hostilities and Ceasefire Agreement (1999)	Cessation of hostilities agreement with political transition.	Yes
Rwanda	Pretoria Agreement (2002)	Cessation of hostilities agreement with the Democratic Republic of the Congo for the withdrawal of troops from that country.	Yes
Somalia	National Reconciliation Conference (2000)	Agreement to constitute a National Transition Assembly, which later elected a National Transitional Government.	No
Sudan	Nairobi Peace Agreement (2005)	Six-year autonomy for the south of the country, after which a referendum on self-determination is scheduled to take place.	No
Uganda	Amnesty Agreement (2000)	Amnesty for legal charges.	No

Source: Cordaid, "The Struggle after Combat. The Role of NGOs in DDR Processes: Synthesis Study" sur internet ([www.cordaid.org/en/publications/struggle-after-combat-role-ngos-ddr-processes-synthesis-study](http://www.cordaid.org/en/publications/struggle-after-combat-role-ngos-ddr-processes-synthesis-study)) Consulté le 7 mars 2017.

Ce tableau met en évidence les pays africains qui ont connu un cessez-le-feu mentionnant la libération des soldats avant de mettre en œuvre un programme DDR.<sup>53</sup> Cette démarche a un

<sup>52</sup>B. Pouligny., *Les Anciens combattants d'aujourd'hui: désarmement, démobilisation et réinsertion*, Genève, Graduate Institute of International Studies, 2004, P.25.

<sup>53</sup> L'objectif de la cet d'exercice est d'enregistrer, de dénombrer et de contrôler les combattants, de les préparer au retour à la vie civile et, du même coup, de recueillir les renseignements nécessaires à leur intégration

avantage. Au cours des pourparlers de paix, le dévoilement du nombre et de l'emplacement des troupes appartenant à chacune des parties constitue l'une des premières mesures de confiance. Naturellement, les parties hésitent à partager ces renseignements et souvent, pour des raisons politiques et de sécurité, elles ne les divulguent pas, ou ceux qu'elles divulguent sont incorrects. Les calendriers prévoyaient la démobilisation d'un certain pourcentage des forces appartenant à chaque partie tous les mois ou tous les deux (02) mois. Pour des raisons liées à l'instauration de la confiance, il faut décider d'avance qui assurera la sécurité pendant la démobilisation<sup>54</sup>.

### **1-Accords de paix fragiles entre l'armée et les bandes armées : cas du FUC**

Les accords de paix ne sont pas signes de stabilité et de démobilisation d'enfant tant qu'elle ne comporte des clauses y afférentes. En effet, le Tchad a signé, tout au long des conflits, des accords qui ne lui ont pas apporté la sérénité recherché. Le gouvernement tchadien a négocié des accords de paix avec plusieurs groupes d'opposition armés tchadiens, dont beaucoup avaient compté des mineurs dans leurs rangs. Le 24 décembre 2006, il a signé avec le FUC un accord de paix garantissant une amnistie générale à tous ses combattants<sup>55</sup>. L'accord prévoyait l'intégration des combattants du FUC dans les forces armées dans les trois mois et la nomination de certains de ses membres au gouvernement<sup>56</sup>. Le 4 mars 2007, le dirigeant du FUC Mahamat Nour Abdelkarim a été nommé Ministre de la Défense, poste qu'il a occupé jusqu'à son limogeage en décembre 2007<sup>57</sup>.

En octobre 2007 à Syrte en Libye, les autorités tchadiennes ont négocié et signé un accord de paix avec quatre groupes d'opposition armés: la CNT, le RFC, l'UFDD et l'UFDD-Fondamentale. Des 12 articles que comportent ces accords de paix, aucun ne fait allusion à la question des enfants associés à ces groupes armés.

Le 25 juillet 2009, le gouvernement et le Mouvement National, coalition de trois groupes d'opposition armés, ont signé à Tripoli en Libye un accord de paix prévoyant la fin des hostilités et l'intégration des combattants du Mouvement National dans l'ANT et la Fonction Publique. Le 9 décembre 2009, le président Déby a accordé par décret sa grâce présidentielle au dirigeant du Mouvement National, Ahmat Hassaballah Soubiane<sup>58</sup> et Choua Dazi dirigeant du MDJT a annoncé

---

dans la communauté. La démobilisation comprend de ce point de vue l'évaluation et l'assistance médicale, les vivres pour les combattants et le transport qui les ramènera dans leur région d'origine.

<sup>54</sup> Il est très important qu'une tierce partie ou l'autorité centrale fasse en sorte que les forces principales des parties belligérantes soient démobilisées à un rythme presque semblable afin d'éviter que l'une d'elles y voie l'occasion d'attaquer l'autre, en plus l'expérience du pays en matière de démobilisation doit être prise en compte.

<sup>55</sup> Accord de paix entre le gouvernement de la République du Tchad et le Front uni pour le changement démocratique (FUC), Article 2: La libération des prisonniers des deux (02) parties et la proclamation de l'amnistie générale à l'endroit des militaires et sympathisants du Front Uni pour le changement démocratique (FUC).

<sup>56</sup> Article 4: La participation du Front Uni pour le changement démocratique (FUC) à la gestion des affaires de l'Etat dans un esprit de concertation et conformément aux dispositions de la Constitution.

<sup>57</sup> Voir: <http://www.reuters.com/article/idUSL017602320071201>. Consulté le 19 janvier 2019 à 13h13 min.

<sup>58</sup> Qui avait été reconnu coupable d'atteinte à l'ordre constitutionnel, à l'intégrité du territoire et à la sécurité de l'Etat par la cour d'appel de Ndjamena, le 15 août 2008. Ahmat Hassaballah Soubiane a ensuite été nommé conseiller spécial du président Déby.

que son groupe avait signé un accord de paix avec le gouvernement tchadien en Libye le 22 avril 2010.

En septembre 2007, l'ONU a estimé les enfants (entre 7 000 et 10 000) qui avaient été utilisés aussi bien au combat que dans des tâches non combattantes par des forces et des groupes armés devraient bénéficier d'un processus de DDR<sup>59</sup>. Le gouvernement et l'Unicef ont signé un accord le 9 mai 2007<sup>60</sup>, destiné à lancer une opération de démobilisation des enfants servant au sein de l'ANT et des forces intégrées au FUC. En juillet 2007, 425 garçons anciens membres du FUC qui se trouvaient dans des installations militaires gouvernementales ont été remis en liberté.<sup>61</sup>

L'Unicef, la principale agence des Nations Unies en charge de la protection de l'enfance, coordonnait les efforts pour démobiliser les enfants soldats au Tchad avec les Ministères tchadiens des Affaires sociales, de la Défense, des Relations extérieures et des Droits humains. Elle s'est associée avec des agences des Nations Unies, telles que le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) ainsi qu'avec des Organisations Non-gouvernementales Nationales et Internationales (ONG).

Quarante enfants soldats issus des rangs FUC aux mains du gouvernement tchadien ont été libérés et remis à l'Unicef le 16 février 2007 lors d'une cérémonie de libération à l'école de la police de Ndjamen, annoncée par les responsables du gouvernement un jour seulement avant qu'elle n'ait lieu. Ce geste de démobilisation des gosses de guerre est une conséquence de l'accord de paix signé entre le gouvernement et le responsable du FUC de Mahamat Nour, en décembre 2006. Ce dernier avait insisté en contre partie pour que tous les militants FUC soient libérés des cellules du gouvernement tchadien. Les quarante enfants ont été immédiatement amenés au Centre de transit et d'orientation de Koundoul, à 35 kilomètres de Ndjamen, ouvert le jour même par le Ministère de l'Action Sociale. L'Unicef a fourni un soutien technique et financier au projet.

Toutefois, les garçons du CTO de Koundoul se plaignaient que les vêtements, les chaussures et même les soins médicaux qui leur avaient été promis par le Ministère de l'Action Sociale faisaient défaut. Un peu plus d'un mois après l'ouverture de ce CTO, 15 des 40 enfants soldats avaient quitté le lieu, 04 avaient retrouvé leur famille, 07 avaient rejoint l'ANT à Mongo et la situation des 04 autres n'était pas connue<sup>62</sup>.

---

<sup>59</sup>Groupe de travail des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés, Conclusions concernant les enfants et les conflits armés au Tchad, Doc. ONU S/AC 51/2007/16, 3 juillet, et S/AC 51/2007/16, 24 septembre 2007.

<sup>60</sup>Les termes de l'accord octroyaient à l'UNICEF davantage de latitude afin de mettre sur pied des procédures opérationnelles pour la libération des enfants associés aux groupes armés. Les responsables de l'UNICEF ont été autorisés à se rendre au centre de formation de l'ANT à Mongo, à 400 kilomètres à l'Est de Ndjamen, dans le centre sud du Tchad.

<sup>61</sup>Rapport du secrétaire général de l'ONU, Les enfants et les conflits armés, A/64/742-S/2010/181, 13 avril 2010, p. 18 et 19.

<sup>62</sup>Entretien avec Ahmed Taibou, 46 ans, consultant en gestion des organisations, Ndjamen, 17 septembre 2017.

En mai 2007, 383 enfants soldats ont été identifiés à Mongo, certains âgés de 8 ans seulement<sup>63</sup>. Les 12 et 13 juin, l'Unicef a organisé un atelier de démobilisation à Ndjamena, qui a rassemblé des responsables du gouvernement et des organisations internationales ayant compétence en matière de protection de l'enfance<sup>64</sup>. Cette séance de travail visait à rédiger un plan opérationnel de démobilisation des enfants soldats.

En juin de la même année, 63 anciens enfants soldats ont été transférés de Mongo vers un centre de transit à Abéché, géré par le Service jésuite des réfugiés<sup>65</sup>, partenaire de l'Unicef. À la date du 9 juillet, 413 enfants au total, entre huit et dix-huit ans, avaient été libérés de leur service militaire pour le Tchad, à Mongo. 159 de ces enfants ont été transférés vers les CTO d'Abéché et Ndjamena et les 254 restants ont été transférés vers un CTO temporaire géré par la Croix rouge tchadienne à Mongo, dans l'attente de leur renvoi vers Ndjamena. Ce transfèrement vers Ndjamena était dû à la fermeture du CTO de Koundoul par le Ministère des Affaires Sociales en mai. Tous ces enfants soit 413 avaient servi dans les rangs FUC<sup>66</sup>.

Le Ministère Tchadien de la Défense avait promis aux responsables de l'Unicef l'accès à toutes les installations militaires tchadiennes à Mongo. Cependant, en dépit des promesses du gouvernement, l'Unicef n'avait pu, avoir accès, en juillet 2007, qu'à une seule installation militaire gouvernementale, située à Mongo dans le Centre- Sud du Tchad. Dans l'unique installation visitée, l'agence onusienne avait recensé, en mai 2007, 383 enfants soldats, certains âgés d'à peine huit ans<sup>67</sup>. Selon certaines informations, des militaires de l'ANT auraient caché des enfants afin qu'ils ne soient pas enregistrés dans le cadre du processus de démobilisation.<sup>68</sup> Ces enfants, qui ont été démobilisés, n'ont pas pu être réunis avec leur famille en raison de la poursuite des hostilités.

---

<sup>63</sup>Entretien avec Maikoubou, 54 ans, travailleurs humanitaires à CARE International et opérationnalisant le DDR au Tchad, Koundoul, 21 septembre 2017.

<sup>64</sup>Étaient présent à cette rencontre, HCR, Service jésuite des réfugiés, Christian Children's Fund et CARE)

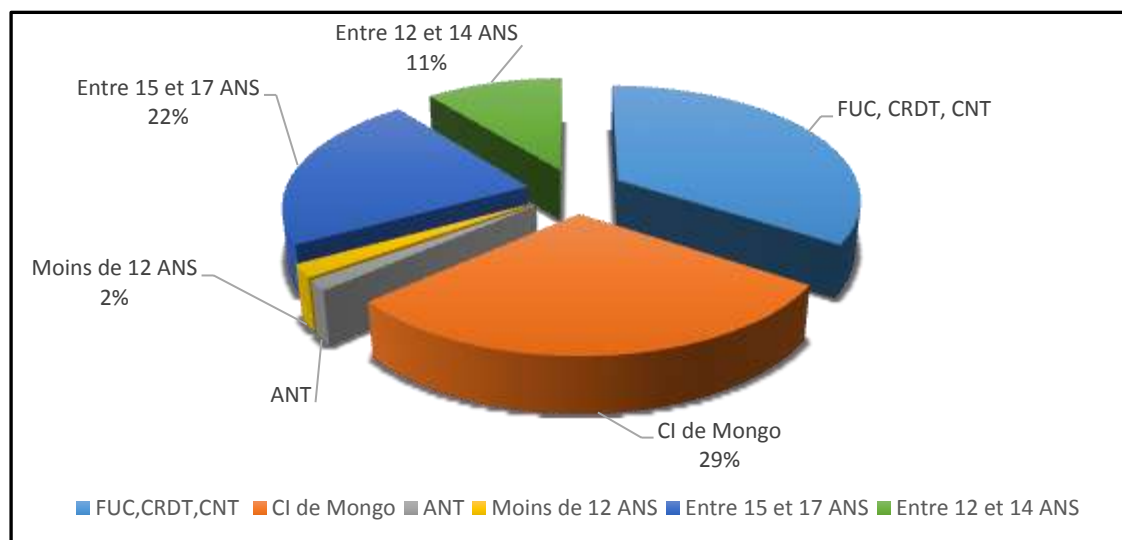
<sup>65</sup>Unicef, «UNICEF External Situation Report Eastern Chad-15-30 June 2007» 30 juin 2007, consulté le 9 juillet 2017.

<sup>66</sup>Les 413 soldats FUC affirmaient être originaires des régions suivantes: Goz Beida, Am Zoer, Guéréda, Fada et Ndjamena. Echange de courriers électroniques entre Human Rights Watch et un responsable Unicef, Ndjamena, Tchad, 9 et 11 juillet 2007.

<sup>67</sup>Mbaïtogoum Alioum, 48 ans, travailleurs humanitaires spécialisés dans les questions d'éducation de déplacés, Koundoul, 23 septembre 2017.

<sup>68</sup>Entretien avec Diop Aruna, 62 ans, Gendarme à la retraite, Koundoul, 25 septembre 2017.

**Graphique 2: Nombre des enfants démobilisés du FUC, de l'ANT, du CNT et CRDT en pourcentage (%) et selon leur âge**



**Sources :** Base des données inter-agences Tchad/Unicef.2010

Selon les données issues de ce graphique, nous pouvons comprendre que 80% des enfants démobilisés, venaient des groupes rebelles et sont issus principalement du groupe d'opposition armée qu'est le FUC. Ce dernier est un des protagonistes de l'accord de paix signé le dimanche 24 décembre 2006 à Tripoli avec le Gouvernement tchadien.

En vertu de cet accord, les troupes du FUC ont été intégrées dans l'Armée nationale tchadienne et leur chef Mahamat Nour a été nommé Ministre de la Défense. Dans le même ordre d'idées deux autres membres du FUC, Laona Gong Raul et Ismaël Idriss se seraient vu attribuer des postes au sein du gouvernement du Tchad, respectivement comme secrétaire général du gouvernement chargé des Relations avec l'Assemblée nationale et Secrétaire d'État aux relations extérieures chargées de l'intégration africaine<sup>69</sup>.

Pour rendre effectif cet accord, les 40 enfants soldats de février 2007, qui étaient des prisonniers des ex-FUC vont être libérés de la maison d'arrêt de Ndjamena au mois d'août. Dans la même logique, les 20 autres qui étaient des enfants soldats au sein du FUC vont être retirés de la garde de l'ancien Ministre de la Défense Mahamat Nour. Le reste était des jeunes recrues de l'armée nationale venues du centre d'instruction de Moussoro.

<sup>69</sup>En réponse à cet accord, les dirigeants du FUC ont destitué leur chef au cours d'une réunion du comité de crise. Des membres dissidents du FUC auraient formé un nouveau groupe portant le même nom, dirigé par Abderman Koulamallah. Cependant, FUC aurait vu naître un deuxième groupe du même nom dirigé par Abdelwahid Aboud Makay et qui serait plus « politique » pendant que d'autres membres du FUC ont rejoint les rangs du Rassemblement des Forces Démocratiques (RAFD). De son côté, HRW affirme que la faction dissidente du FUC qui serait dirigée par Abdelwahid Aboud Makaye a rejoint l'UFDD (Union des Forces pour la Démocratie et le Développement) en 2006 après la signature de l'accord de paix avec le gouvernement du Tchad le 24 décembre 2006, cet accord ayant mis fin à l'existence officielle du FUC.

Les démobilisations d'Abéché ont été opérées par la légion de la gendarmerie de ce lieu le 7 juin 2008. Sur les 512 enfants démobilisés, 477 soit 93% étaient issus de la rébellion. Au sein de ceux-ci, 77.5% étaient constitués des démobilisés du FUC, le CRDT et le CNT se partageaient le reste.

En dépit des engagements pris, nous remarquons que seulement 4% d'enfants soldats sont sortis des rangs des forces gouvernementales. Pourtant de l'avis de Khamis Nerbe<sup>70</sup>, il existe 22 dossiers non encore saisis dans la base de données concernant les 7 enfants retirés en février 2007 à Ndjamena parmi lesquels 5 qui ont quitté spontanément le CTO avant la constitution de ladite base et 2 retrouvés parmi les 11 autres en mai 2007 à Abéché. Il défend en plus l'existence de 15 dossiers en cours de saisies pour les enfants retirés le 9 mai 2007 au centre militaire de la Loumia à pratiquement 100 km de Ndjamena. Sur cet effectif de 490 enfants enregistrés par l'Unicef, 5,10% ont moins de 12 ans, 60,82% sont entre 15 et 17 ans et 29, 18% se retrouvent dans la tranche d'âge de 12 à 14 ans.

D'autres enfants ont été arrêtés par les forces gouvernementales à la suite de combats avec des groupes armés et remis à l'Unicef après avoir transité par des locaux des forces gouvernementales tchadiennes dans l'Est du pays et à Ndjamena. Parmi ces enfants, on a identifié 84 membres de l'UFR capturés par l'armée lors des affrontements qui ont éclaté près du village d'Am Dam, en mai 2009<sup>71</sup>. Des ONG internationales ont aidé d'anciens enfants soldats qui ont été réunis à leurs parents dans le camp de réfugiés de Kounoungou<sup>72</sup>.

En mai 2007, le HCR à Abéché a organisé une série de trois ateliers, consacrés à la protection des réfugiés, à l'intention des autorités locales en mettant spécifiquement l'accent sur la nécessité de prévenir tout recrutement d'enfants dans l'Est du pays.

En juillet 2007, une stratégie relative à la prévention, la libération et la réinsertion d'enfants associés aux forces et groupes armés a été élaborée par plusieurs ministères, des agences onusiennes et des ONG locales. Ceux associés aux groupes d'opposition armés qui ont finalement répondu à l'appel des autorités tchadiennes et se sont alliés aux forces gouvernementales ont été libérés après la signature d'accords de paix entre le gouvernement et leur groupe respectif. C'est le cas, par exemple, des enfants qui avaient été recrutés par le FUC dans la région de Guéréda, dans l'Est du Tchad. Certains ont été renvoyés dans leur famille à la suite de cet accord entre le gouvernement et les dirigeants du FUC, signé en Libye en décembre 2006. Il est intéressant de savoir que la démobilisation ainsi décrite lors de ces ateliers d'Abéché, consacrés à la protection

---

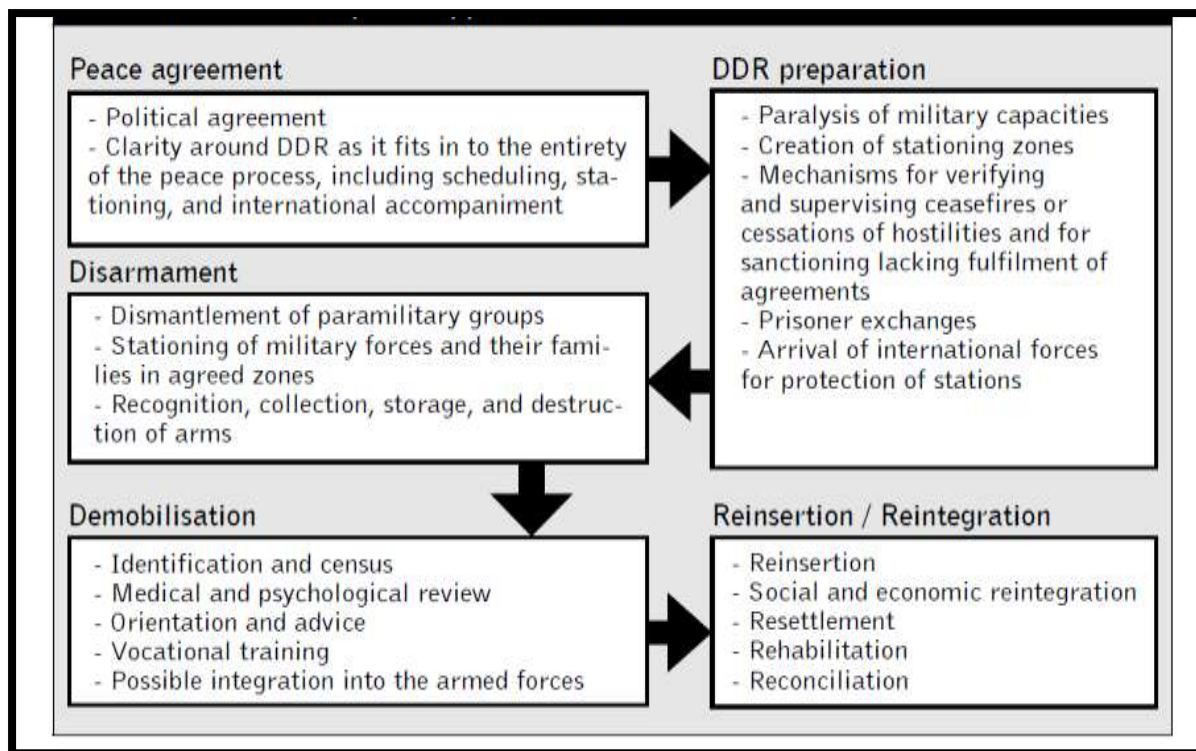
<sup>70</sup>Khamis, Nerbe., "La protection des enfants et de la femme dans les conflits armés au Tchad : 1979-2008" Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2014, P.105.

<sup>71</sup>Amnesty International "Un avenir compromis: Les enfants recrutés par l'armée et les groupes armés dans l'Est du Tchad" Février 2011, P.19.

<sup>72</sup>Ibid.

des réfugiés, s'intègre dans l'approche qui est conforme aux normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration (IDDRS) de 2006<sup>73</sup>. De manière schématique, elle intègre les étapes, non moins exhaustives, observables dans la figure ci-dessous.

**Figure 1: Les principales étapes d'un programme DDR**



**Source :** Y. Conoir et G. Verna (Dir.), DDR : Désarmer, Démobiliser et Reintégrer. Défis humains, enjeux globaux, Québec, Les Presses de l'Université de Laval, 2006, p.357.

Cette figure présente les étapes de la démobilisation depuis le cessez-le-feu, jusqu'à la réintégration dans la communauté de l'ancien combattant. Ce n'est pas anodin que le HCR ait tenu des conférences sur la démobilisation à Abéché en 2007. En réalité, c'est une papalysade qu'affirmer que PNRPT ne peut fonctionner sans des ressources suffisantes<sup>74</sup>. La durabilité de l'opération est primordiale au maintien de la confiance chez les groupes cibles. Afin de surmonter ce problème, les budgets des opérations de paix comprennent parfois le financement nécessaire au démarrage des programmes, en attendant qu'une aide bénévole soit accordée<sup>75</sup>.

<sup>73</sup>Mais également aux Engagements et aux Principes et lignes directrices sur les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés de Paris de 2007 ainsi qu'à la Politique des Nations unies sur la création d'emplois, de revenus et la réintégration dans les situations post-conflit, adoptée en mai 2008.

<sup>74</sup>Amnesty International., "Tchad, les promesses de la paix pour 11 000 enfants soldats", Londres. Sur Internet ([www.amnesty.org/fr/library/asset/AFR34/006/2004/fr/3327a12b-d5f2-11dd-bb24-1fb85fe8fa05/](http://www.amnesty.org/fr/library/asset/AFR34/006/2004/fr/3327a12b-d5f2-11dd-bb24-1fb85fe8fa05/)).pdf Consulté le 5 mars 2019 à 12h03.

<sup>75</sup>Enfin de l'année 2006, la Commission européenne et le Conseil européen ont approuvé un concept européen de soutien sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Le document de l'UE reconnaît que le DDR est un domaine clé pour la consolidation de la paix dans l'UE dans le contexte de l'après-guerre et au moment de la reconstruction. Il classe l'activité de l'UE comme un complément aux efforts des Nations Unies et de la Banque Mondiale. Il conceptualise également le DDR dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, avec des possibilités à court et à long terme. Tout en mettant l'accent sur la prévention du recrutement et l'attention portée

Le 18 novembre 2010, les autorités tchadiennes ont annoncé que 43 enfants associés à des groupes d'opposition armés ralliés au gouvernement avaient été confiés par le chef d'état-major des armées au Ministère de l'Action sociale, de la Solidarité nationale et de la Familles à la base militaire de Moussoro<sup>76</sup>.

D'autres enfants ont été arrêtés par les forces gouvernementales à la suite de combats avec des groupes armés et remis à l'Unicef après avoir transité par des locaux des forces gouvernementales tchadiennes dans l'Est du pays et à Ndjamena. Parmi ces enfants, on a identifié 84 membres de l'UFR capturés par l'armée lors des affrontements qui ont éclaté près du village d'Am Dam, en mai 2009. Des ONG internationales ont aidé d'anciens enfants soldats qui ont été ramenés dans leur famille dans le camp de réfugiés de Kounoungou<sup>77</sup>, reconnu pour avoir encouragé le phénomène d'auto-démobilisation<sup>78</sup>. À partir de novembre 2008, le CICR a renvoyé dans leurs familles, à Abéché et Ndjamena, 18 enfants faits prisonniers ou arrêtés par l'armée soudanaise à la suite de l'attaque sur Omdurma en mai 2008.

La situation de Moursal Abakar<sup>79</sup> ayant 10 ans au moment des conflits de 2006 et qui a réussi sa démobilisation est un exemple rare. Il tient une petite boutique dans le village Koundoul, à 35 kilomètres de Ndjamena. Il dit que tout va bien pour lui. Son frère s'occupe de l'approvisionnement pendant qu'il gère la boutique au quotidien. Il n'est pas originaire de

---

aux enfants soldats, ces possibilités vont de la création à court terme du processus de paix au le développement socio-économique à long terme d'un pays.

<sup>76</sup> Lire à ce sujet des informations issu du site <http://www.presidencetchad.org/mineur.htm>, site consulté le 09 octobre 2017.

<sup>77</sup> Entretien avec Ahmed Taibou, 46 ans, consultant en gestion des organisations, Ndjamena, 17 septembre 2017.

<sup>78</sup> Le phénomène de l'auto-démobilisation mérite qu'on s'y arrête, il est le processus par lequel les combattants se démobilisent eux-mêmes. Dans un cas pareil, une armée se démobilise de façon désordonnée à la suite d'une défaite et les combattants, privés de structures de commandement, tentent de retourner dans leurs régions d'origine. Nombre d'entre eux fuient vers des pays voisins par crainte d'être pourchassé. Pour ce qui est des groupes armés qui survivent en menant des attaques et en levant des barricades, la proposition de solution de rechange civile devrait amener les combattants à abandonner volontairement ces groupes. L'auto-démobilisation diffère de la désertion en ce sens qu'elle se produit lorsque les combattants n'ont plus d'obligations explicites envers l'armée ou un groupe armé. Leur volonté à revenir à la vie civile repose essentiellement sur l'attrait qu'exercent les programmes de réintégration. Il en découle que ce groupe n'est généralement pas admissible au programme de démobilisation, et c'est pour cette raison que les combattants sont invités par leurs supérieurs ou d'autres combattants à quitter le groupe armé avant qu'ils ne soient admissibles au programme de DDR, car on les perçoit comme des rivaux qui luttent pour profiter des mêmes avantages. Cette situation touche principalement les groupes vulnérables comme les femmes et les enfants, en particulier, parce que les combattants ont peur de faire mauvaise presse si l'on découvre qu'elles font partie de l'armée ou de groupes armés. Par conséquent, la crainte des représailles amène ces gens à s'auto démobiliser. D'autres veulent retrouver leurs conjoints et leurs familles le plus rapidement possible et elles ne veulent pas attendre la démobilisation officielle pour le faire. Une telle situation cache des risques lorsqu'il n'y a pas eu des mesures de désarmement. Les combattants auto démobilisée devraient cependant avoir le droit de profiter des avantages des mesures de réintégration et de documents témoignant de leurs rôles de soldats dans l'armée ou dans un groupe armé devraient leur être délivré si possible. Le gouvernement doit-être informé de la longueur du processus de DDR. Les autorités doivent se préparer à des activités de longue haleine qui seront réalisées grâce aux mesures de réintégration à la suite du désarmement et de la réintégration.

<sup>79</sup>Moursal Abakar, 25 ans, Ancien soldat de l'Union des Forces Démocratiques (UFD), Koundoul, 26 septembre 2017.



Koundoul, mais c'est là qu'il vit aujourd'hui. Il a expliqué qu'il était bien plus heureux maintenant et qu'il n'avait pas l'intention de retourner dans les rangs de la rébellion. Moursal avait dix (10) ans quand il a quitté son village avec trois autres garçons pour rejoindre l'UFD. Il a expliqué qu'il était parti parce qu'il voulait se venger des *Zaghawas*, qui faisaient leur loi. Ils avaient notamment tué trois membres de son groupe ethnique, les *Tamas*, dans son village en 2006, et commis des vols. Avec l'UFD, il a passé beaucoup de temps dans le maquis. Il a reçu un entraînement complet, notamment au maniement des armes, avec un grand groupe de 60 ou 70 enfants, dont beaucoup avaient son âge. Il est devenu l'un des chefs du groupe, en charge de la préparation des repas.

## **2- Les centres de transit et d'orientation : laboratoire de la démobilisation des ex-enfants soldats**

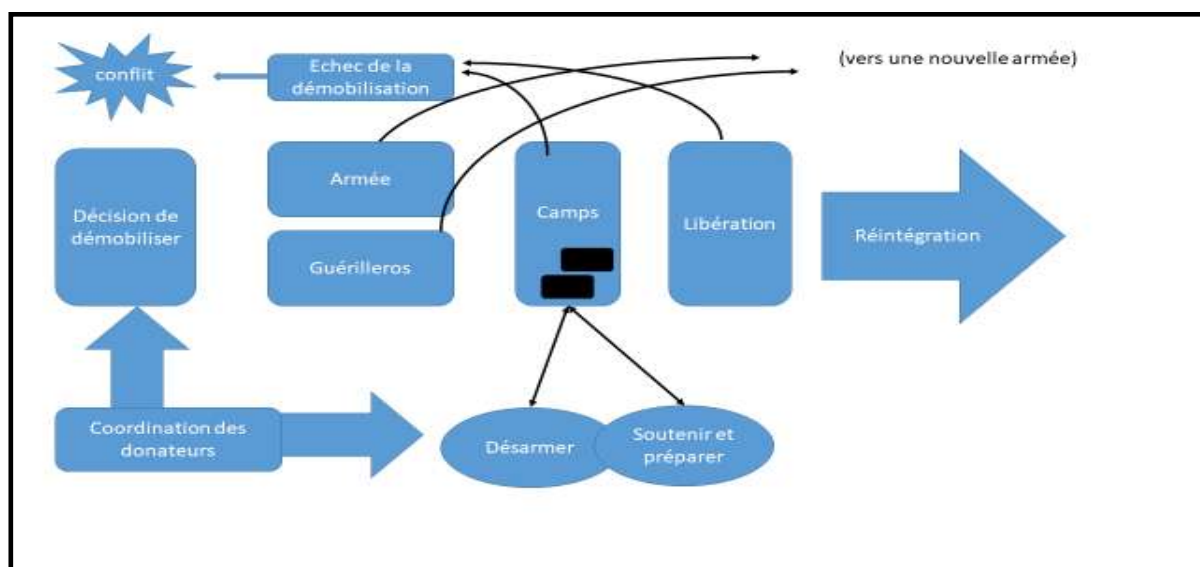
Le processus DDR pour les enfants tels que mené au Tchad à travers le PNRPT consiste, dans la phase de démobilisation, à orienter les enfants démobilisés vers des camps de transit qui constituent un environnement autrement plus protecteur que le fut l'entité militaire. Dans ces camps, les jeunes sont pris en charge par des travailleurs sociaux et humanitaires. Ces derniers procèdent à leur enregistrement et les aident à combler leurs besoins immédiats.

L'enregistrement permet aux travailleurs humanitaires de déterminer l'identité de chaque enfant et de procéder à la recherche de sa famille et de sa communauté d'origine. Quant aux mesures d'assistance, elles visent à déterminer les besoins de chaque enfant<sup>80</sup>. De cette façon, on peut traduire cette prise en main des enfants soldats dans le CTO au Tchad par la figure ci-dessous.

---

<sup>80</sup> Le temps nécessaire à la planification, au financement et à la mise en œuvre de la démobilisation varie de quelques mois à deux ans, parfois plus. Un calendrier de démobilisation est généralement inclus dans l'accord de paix, mais on se rend compte rapidement qu'il relève de l'utopie. Des retards importants attribuables à une foule de causes sont monnaie courante, tant au début du processus qu'une fois celui-ci mis en branle. Le rythme de la démobilisation tant à varier de façon importante de quelques centaines à plusieurs milliers de personnes démobilisées chaque mois, et les programmes sont souvent interrompus, puis ils redémarrent frénétiquement pour rattraper le retard.

### Schéma 5: Les principales étapes de la démobilisation



**Source :** Douglas Ian, (Dir), *désarmement, démobilisation et réintégration guide théorique et pratique*, Canada, Lithonic, 2000, p.53.

Cette figure présente les différentes zones de rassemblement. Ces lieux de jonction étaient placés sous la responsabilité de l'organisme national de démobilisation. Au niveau provincial, les besoins considérables en matière de planification et des gestions avaient approximativement été pris en compte. Il en découlait entraves significatives à ce niveau. Les difficultés éprouvées au niveau régional et plus particulièrement dans les zones de rassemblement ont risqué de provoquer les troubles et les soulèvements parmi les ex-enfants soldats. Les problèmes survenaient généralement là où la coordination entre le niveau national et provincial était insuffisante<sup>81</sup>.

Si les vivres manquaient ou que les ex- jeunes combattants ne reçoivent pas les promesses qui leurs avient été faites, le processus de démobilisation était mis en péril. Cela donnait encore plus de poids à la nécessité d'une commission nationale multicolorée<sup>82</sup> et à l'idée que la responsabilité de la gestion financière du programme aurait due également reposer sur les épaules du Gouvernement.

La durée du séjour dans les zones de rassemblement devait être la plus courte possible et nécessitait de conduire directement à la réintégration. La mise en œuvre des mesures de démobilisation fut retardée en raison de l'incapacité du programme de donner des garantir et d'établir un climat de confiance avec les entités belligérantes. Jusqu'à ce que l'on puisse compter sur des capacités nécessaires, les ex-jeunes combattants sont demeurés dans les camps.

<sup>81</sup> Agence Canadienne de Développement International (ACDI), *Soutien aux anciens enfants soldats: programme et guide d'évaluation des propositions*, Montréal, 2005.

<sup>82</sup> L'absence des représentants des groupes armés rebelles a été assez perceptible au sein de la coordination nationale, de ses démembrements et dans tous le procesus de démobilisation.

Certains camps n'ont été démantelés que plusieurs années après la démobilisation, car ils subvenaient aux besoins des jeunes combattants. Bien que cette situation crée des nouvelles dépenses et qu'elle soit onéreuse, il est impératif que le programme de démobilisation des anciens enfants soldats soit réalisable, sans quoi, ces derniers pourront replonger dans l'anarchie<sup>83</sup>.

Au Tchad Care a mis en exécution le cadre opératoire<sup>84</sup> de la démobilisation des ex-enfants soldats. La première étape de ces mesures était d'ordre sanitaire. Le personnel humanitaire faisait passer à chaque enfant une visite médicale à la suite de laquelle celui-ci recevait quelques fournitures indispensables et personnelles. Au rang de ceux-ci, il y avait un matelas, des vêtements, une trousse de toilette. Par la suite, les humanitaires tchadiens essayaient d'aider ceux de ces derniers qui avaient du mal à se défaire de leur toxicomanie. Étant donné que durant leur passage au sein des groupes armés, de nombreux enfants consommaient de la drogue, ils en sont restés dépendants.

Une fois la prise en charge effectuée, les enfants obtenaient de care international une carte dite de démobilisé, qui leurs permettait d'accéder à certaines activités récréatives avant de regagner les centres de réinsertion<sup>85</sup>. L'Unicef a apporté une aide considérable à deux CTO à Ndjamena qui avaient été ouverts depuis juillet 2007, ainsi qu'à un autre centre géré par le Ministère de l'Action Sociale à Abéché<sup>86</sup>.

---

<sup>83</sup>Le regroupement dans les camps constitue habituellement la première étape de la mise en œuvre des plans de démobilisation. Il permet de rétablir un contrôle sur les soldats, qui auparavant étaient dispersés, ainsi que sur leurs armes. Les combattants sont regroupés dans les zones de rassemblement et dans les camps, en vue de leur démobilisation subséquente, essentiellement lorsqu'on ne peut pas installer tous les membres des forces armées ou des groupes armés dans les casernes. On compte trois types de camps de regroupement: ceux où l'on héberge les membres d'un même groupe armé engagés dans le processus de démobilisation, sans les séparer; ceux où l'on héberge les hommes, les femmes et les enfants engagés dans le processus de démobilisation séparément; et ceux où l'on héberge les hommes, les femmes et les enfants dans les camps différents. Le type de camp qui convient le mieux est déterminé par le type de conflit et par la nature des groupes armés. Dans tous les cas, il faut tenir compte aux besoins relatifs aux soins de santé, à la propreté et à la sécurité personnelle de chacun. Cela comprend également les services de garde pour enfant.

<sup>84</sup>Le cadre opérationnel recommande la présence d'agences de protection de l'enfant au cours de l'identification afin de promouvoir la formation des autorités militaires. Programme national de prévention, retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces ou groupes armés-Cadre opérationnel, octobre 2007, page 12.

<sup>85</sup>S. Dingamadji., "Synthèse du Programme de Démobilisation et de Réinsertion en République du Tchad"

<sup>86</sup>Il faut offrir aux anciens enfants soldats les produits de première nécessité. On les prépare pour la première étape de la réintégration en leur fournissant des trousseaux d'aide à l'installation. Les garçons et les filles reçoivent des trousseaux différents, car leurs besoins sont différents. Ces trousseaux sont conçus pour permettre aux anciens jeunes soldats de répondre à leurs besoins essentiels et à ceux des personnes à leur charge. Même si l'objectif de cette mesure est de réduire au minimum la lourdeur du fardeau sur les ressources limitées de la communauté qui accueille les anciens gosses de guerres, les services et la valeur de la trousse d'installation doivent correspondre au niveau de vie du reste de la population. Au cours de la planification, il sera important d'évaluer la situation avec l'aide du HCR et des autres organismes qui s'occupent des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des réfugiés.

La plupart des enfants qui passaient par les CTO avaient entre 13 et 17 ans<sup>87</sup>. Ils étaient censés y rester au maximum trois mois, mais pour plusieurs raisons, comme l'insécurité dans leur région d'origine et le manque de possibilité de réinsertion, certains y séjournèrent plus d'un an. Cette longue durée des ex-gosses de guerre dans les CTO était sujette à moult désagréments ce qui avait entraîné une série de problèmes. Il était devenu dès lors plus difficile d'aider des enfants à se préparer au retour dans leur communauté d'origine, où les conditions de vie ont été plus dures que dans les CTO de Ndjamena.

Les Organisations humanitaires qui travaillaient auprès d'anciens enfants soldats disaient qu'elles essayaient d'accélérer le processus de réunification de ces enfants avec leur famille dans l'objectif qu'aucun enfant soldat démobilisé ne passe plus de six mois dans un CTO. L'un des CTO de Ndjamena avait été fermé de décembre 2009 après que le personnel de Care International et de l'Unicef eut été attaqué et brièvement pris en otage par un groupe d'enfants résidant dans ce centre. Ces événements ont survenus à la suite d'un retard dans le versement des 400 000 francs CFA (environ 610 euros) promis par le gouvernement à chaque ancien combattant se ralliant à sa cause. Certains enfants ayant participé à des groupes armés rattachés aux forces gouvernementales ont reçu cet argent dans l'enceinte des CTO alors qu'ils bénéficiaient déjà du processus de démobilisation et qu'ils séjournèrent dans l'un de ces centres. Cependant, beaucoup d'enfants ont été reçus par les différentes institutions<sup>88</sup>.

L'état de la démobilisation des enfants soldats et leur réception dans les différentes organisations sont illustrés par le tableau ci-après ;

**Tableau 10 : Statistiques d'enfants reçus par institution**

Institution	Nombre
CARE	0641
CCF	0291
JRS	0068
MAS	0040
<b>TOTAL</b>	<b>1040</b>

**Sources :** Base des Données Inter-Agences Tchad/Unicef novembre 2010.

Ce tableau dévoile le nombre d'enfants reçus par les différentes institutions en charge de leur démobilisation au Tchad. Le chiffre global qui en découle est beaucoup plus élevé des 890 enfants exposés par Valentine Aubertine<sup>89</sup>, toutefois, il est sensiblement proche du nombre de 1031 ex-enfant soldats démobilisés présentés par divers autres rapports<sup>90</sup>.

<sup>87</sup> Khamis, Nerbe, "La protection des enfants et de la femme dans les conflits armés au Tchad : p.104.

<sup>88</sup> Entretien avec Robert Marel Kuibanguï, environ 47 ans, ancien coordonnateur de CARE du programme DDR pour enfant soldat, Koundoul, 23 septembre 2017.

<sup>89</sup> Valentine Aubertine., "Enfants soldats au Tchad : le difficile retour à la vie civile" [www.rfi.fr](http://www.rfi.fr) > RFI > Podcasts > Grand reportage du 14 déc. 2010, consulté le 19 juin 2018.

<sup>90</sup> Enfants Soldats International., "Mieux vaut prévenir: Empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants dans l'Armée nationale tchadienne" Londres Royaume-Uni Avril 2012, p.24.

Nous avons antérieurement souligné les demandes des travailleurs humanitaires pour visiter deux autres bases militaires de l'ANT, n'ont pas été accordées par les responsables du Gouvernement tchadien. À ce sujet, Peter Takirambudde<sup>91</sup> a déclaré: "le gouvernement tchadien manque à sa promesse de retirer les enfants soldats de ses forces armées". Malgré les promesses gouvernementales de démobilisation des enfants soldats, il affirme qu'à l'issue des interviews faites par Human Rights Watch avec de commandants de l'armée, il constate que "le personnel militaire avait tenté d'exclure les enfants du processus de démobilisation"<sup>92</sup>.

Il poursuit que certains enfants soldats ont été démobilisés, mais la plupart se sont cachés. Ils ont été stationnés sur les lignes de front ou dans d'autres endroits interdits au public. Selon lui, plus de 93% des enfants démobilisés étaient d'anciens combattants de FUC qui avait été intégrés aux forces gouvernementales. Il conclut en précisant que le Gouvernement tchadien doit retirer les enfants de tous les coins du système militaire, pas seulement des rangs de ses anciens ennemis.

Parmi les jeunes combattants de l'UFR capturés par les forces gouvernementales lors de la bataille d'Am Dam en mai 2009, on a dénombré 84 enfants. Ces derniers ont été libérés et remis à l'Unicef par le Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille en vue de leur prise en charge psychosociale et de leur réintégration.

Il ressort des témoignages des enfants et d'adultes ralliés<sup>93</sup> que le nombre d'enfants qui ont pris part à la bataille d'Amdam était nettement supérieur à 84. De nombreux mineurs pourraient avoir péri sur le champ de bataille, et des enfants pourraient se trouver encore dans les rangs de l'UFR<sup>94</sup>. L'identification des mineurs se heurtait au fait que la majorité des enfants ne disposaient pas d'extraits d'acte de naissance<sup>95</sup>. Pourtant comme l'atteste la figure relative à l'aperçu du DDR, tous les intervenants du processus devaient être pris en compte la fin du conflit jusqu'à l'instauration de la paix.

---

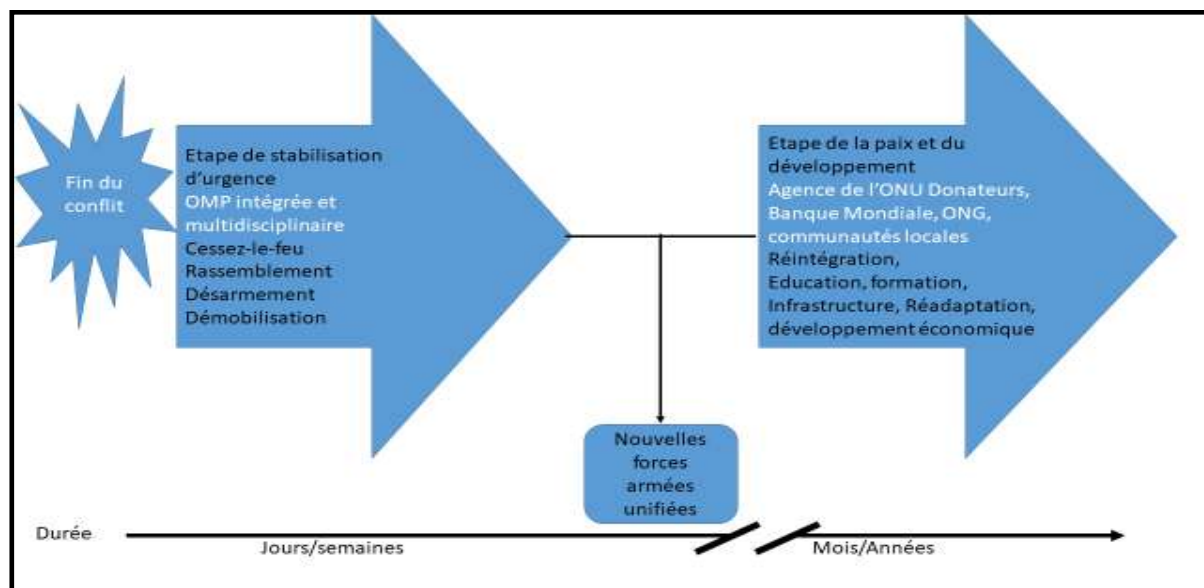
<sup>91</sup> Directeur de la division Afrique à Human Rights Watch avant de rejoindre Human Rights Watch en 1995, il était professeur à l'Université du Botswana. Il est avocat de formation et diplômé de l'Université Makerere en Ouganda. Takirambudde a obtenu un doctorat en droit des affaires internationales de l'Université de Yale et a rendu compte des violations des droits de l'homme dans des endroits comme le Libéria et Cabinda.

<sup>92</sup> AMASSNF, Coordination nationale, rapport des visites de vérification dans 15 sites militaires, 17 juin 2009.

<sup>93</sup> Il s'agit des ex-combattants de l'opposition armée tchadienne qui ont intégré les forces gouvernementales

<sup>94</sup> C. Knudsen., "Demobilization and Reintegration During Ongoing Conflict", *Cornell International Law Journal*, vol. 37, n°3, 2004, pp.497-504.

<sup>95</sup> ACIN, Unicef, exposé documenté les cas de 924 enfants qui ont bénéficié de ce programme depuis 2007, Ndjamena, 2015.

**Figure 2: Aperçu du DDR**

**Source :** Douglas Ian., (Dir), *désarmement, démobilisation et réintégration .guide théorique et pratique*, Canada, Lithonic, 2000, p.29.

Il est bien de relever que le 20 Juin 2009 a marqué le début d'un mouvement massif de défections des groupes d'opposition armés tchadiens. Individuellement ou par groupes, 5 000 membres de ces formations, qui provenaient, pour l'essentiel, du Mouvement national (MN), une coalition composée de l'Union des forces pour la démocratie et le développement Renouvée (UFDD-R), du Mouvement National pour le Redressement (MNR) et du Front pour le salut de la République (FSR) mais aussi d'autres groupes armés, ont rejoint les forces gouvernementales. Parmi les ex-combattants désarmés, 155 enfants ont été identifiés, libérés et remis par le Ministère de l'Action Sociale, de la solidarité nationale et de la famille à l'Unicef en vue de leur prise en charge psychosociale et de leur réintégration<sup>96</sup>.

Parmi les 196 ex-combattants présentés par le seul Mouvement national, 92 ont été identifiés comme étant des enfants<sup>97</sup>. Toutefois, l'association avec le groupe armé n'a pu être établie que pour 32 d'entre eux<sup>98</sup>. Lors des affrontements qui ont eu lieu en avril 2010 à Tissi, l'ANT avait capturé 13 enfants associés au FPRN. Les enfants avaient été placés en détention dans la prison de la Gendarmerie nationale à Ndjamena. Le Gouvernement a permis à l'équipe spéciale de protection de l'enfance<sup>99</sup> d'accéder sans entrave aux détenus afin d'identifier les enfants et de les séparer du reste du groupe. Par la suite, ces 13 enfants ont été libérés le 10 août 2010.

<sup>96</sup>M. Debos, "Des combattants entre deux guerres : sociologie politique du métier des armes au Tchad" thèse Doctorat en Science Politique, Institut d'études politiques de Paris, 2009, p.358.

<sup>97</sup>M. Debos, "Des combattants entre deux guerres : sociologie politique du métier des armes au Tchad" thèse Doctorat en Science Politique, Institut d'études politiques de Paris, 2009, p.358.

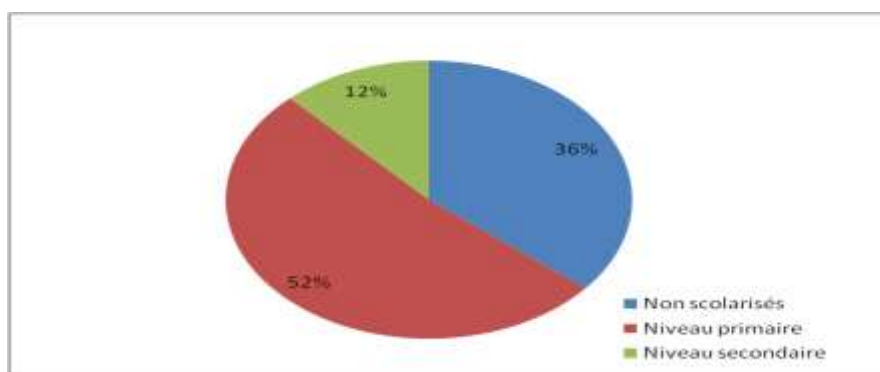
<sup>98</sup>Enfants Soldats International., "Mieux vaut prévenir: Empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants dans l'Armée nationale tchadienne" Londres Royaume-Uni Avril 2012, p.11.

<sup>99</sup>Rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Tchad S/2011/64, 9 février 2011, p.2.

Après la signature en mai 2010 de l'accord de paix entre le Gouvernement tchadien et le MDJT, 58 enfants âgés de 10 à 17 ans, dont 10 filles, ont été démobilisés par le groupe armé<sup>100</sup>. En septembre et octobre 2010, le processus d'intégration des groupes d'opposition armés tchadiens dans l'armée tchadienne, entamé depuis 2009, s'est poursuivi. Sur les 500 anciens éléments de l'Union des forces pour le changement et la démocratie (UFCD) expulsés du Soudan et stationnés au centre de formation militaire de Moussoro, l'équipe spéciale de protection de l'enfance a établi que 30 étaient âgés de moins de 18 ans<sup>101</sup>.

Les 30 enfants ont été démobilisés et remis à l'Unicef par l'entremise au Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille. Par ailleurs, 1 150 ex-combattants du FDP, y compris 94 femmes, dont 3 étaient enceintes, et 19 enfants sont restés plusieurs pour une longue durée au centre d'instruction militaire de Loumia à partir juillet 2010<sup>102</sup>, à suite de la signature en décembre 2009 de l'accord de paix entre le FDP et le Gouvernement tchadien.

### Graphique 3: Répartition des enfants soldats reçus dans les CTO par niveau d'étude



Source : enquête menée par JRS en septembre 2012.

Le diagramme ci-contre, tiré des documents de JRS, montre un taux d'analphabétisme anormalement élevé chez les enfants soldats. S'agissant des 52% d'enfants ayant un niveau primaire, beaucoup ont reçu un minimum d'alphabétisation au sein de leur groupe armé. C'est le cas des enfants soldats des FUC, où l'enseignement fondamental était dispensé par leurs aînés des différentes sections ou compagnies. D'une manière générale, la formation des enfants n'est pas un sujet majeur pour les forces et groupes armés. Seul importait le besoin d'effectifs au moment du recrutement. L'utilisation des armes étant facile à manier sur le terrain, l'intérêt des recruteurs primaient sur les connaissances intellectuelles des enfants.

Comme indiqué plus haut, la militarisation des enfants s'inscrit dans une logique politique de conquête ou de reconquête du pouvoir, et non pour une cause nationale ou pour l'intérêt général de la population. Qu'il s'agisse de l'ANT ou des FUC ou tous les autres mouvements armés, les

<sup>100</sup>J. Brachet., (Dir), *The Value of Disorder: Autonomy, Prosperity, and Plunder in the Chadian Sahara*, Cambridge University Press, 2019, p.156.

<sup>101</sup>J. Brachet., (Dir), *The Value of Disorder: Autonomy, Prosperity, and Plunder in the Chadian Sahara*, Cambridge University Press, 2019, p.156.

<sup>102</sup>Ibid.

enfants enrôlés sont pour la plupart en décrochage scolaire. L'enquête menée par JRS a révélé que la proportion de ceux qui n'ont pas été à l'école est de 36%<sup>103</sup>.

Il y a une anecdote révélatrice de l'écart abyssal d'éducation qui sépare chefs et subordonnés des forces ou des groupes armés qui dit que, lorsque leurs officiers voulaient rester entre eux en présence des enfants soldats, ils parlaient en français. Certains anciens enfants soldats ne sont pas passés par les CTO, en particulier ceux qui ont fui les groupes armés de leur propre initiative et sont allés retrouver leur famille dans les camps de réfugiés ou de personnes déplacées ou dans leurs villages. Des travailleurs sociaux<sup>104</sup> ont fait savoir qu'ils avaient pu contacter et aider les enfants qui étaient repartis dans des camps de réfugiés ou de personnes déplacées, mais rarement ceux qui étaient revenus directement dans leur village. D'autres enfants ont quitté d'eux-mêmes les bases des groupes armés dans l'Est du Tchad et au Darfour pour retourner dans leur famille<sup>105</sup>. Ils sont partis pour diverses raisons, notamment les mauvais traitements infligés par leurs commandants et les soldats adultes. La plupart de ces mineurs se sont présentés aux autorités locales ou à des ONG humanitaires, ou sont simplement retournés dans leurs villages ou dans les camps de réfugiés ou de personnes déplacées où vivaient leurs parents<sup>106</sup>.

En octobre 2010, 831 jeunes garçons<sup>107</sup> démobilisés de l'armée et de différents groupes armés tchadiens et soudanais avaient bénéficié de ce programme. Les enfants démobilisés venaient, semble-t-il pour la plupart, de trois groupes d'opposition armés tchadiens : le FSR, le MNR et l'UFCD, et étaient originaires des régions de l'Ouadaï, d'Assounga, de Goz Beïda et de Guéréda<sup>108</sup>, dans l'Est du Tchad. Certains ont dû toutefois être confiés à d'autres membres de leur famille à Ndjamena en raison de l'insécurité persistante dans leur région d'origine. En juin 2010, des représentants des autorités tchadiennes ont partagé l'information selon laquelle 445 enfants démobilisés (tous des garçons) étaient en attente de réunification avec leur famille, qu'une partie allaient à l'école et que 127 suivaient une formation professionnelle<sup>109</sup>.

Dans le camp de réfugiés de Kounoungou, le constat a été fait qu'aucuns anciens enfants soldats n'avaient bénéficié d'un programme officiel de démobilisation. En outre, ils ne recevaient qu'une aide limitée, voire pas d'aide du tout. En raison de la poursuite du recrutement d'enfants et

---

<sup>103</sup> L'ONG Jesuit Refugee Service (JRS) gère les Centres de Transit et d'Orientation (CTO) au Tchad, et prépare les enfants soldats démobilisés (ESD) à une meilleure réinsertion socio-économique, [www.jrs.net](http://www.jrs.net), Consulté le 11 octobre 2019.

<sup>104</sup> Entretien avec Maikoubou, 54 ans, travailleurs humanitaires à CARE International et opérationnalisant le DDR au Tchad, Koundoul, 21 septembre 2017.

<sup>105</sup> Mbaitogoum Alioum, 48 ans, travailleurs humanitaires spécialisés dans les questions d'éducation de déplacés, Koundoul, 23 septembre 2017.

<sup>106</sup> Younousmi, 52 ans, Directeur opérationnel du RET pour le Tchad, Koundoul, 27 septembre 2017.

<sup>107</sup> Ce Chiffre a été actualisé. Il date de novembre 2010 dans le rapport de CRIC travaillant sur le processus de démobilisation des enfants impliqués dans les forces ou groupes armés dans l'Est du Tchad.

<sup>108</sup> Entretien avec Magnus Ibrahim, 39 ans, travailleur social, Koundoul, 26 septembre 2017.

<sup>109</sup> Propos tenus à la radio nationale par le général de brigade Tamlengar Kimtolde Mathias, chef d'Etat-major particulier du Ministère Délégué à la Présidence de la République chargé de la Défense et des Anciens combattants.



de l'insécurité persistante, les travailleurs humanitaires avaient beaucoup de mal à garantir la démobilisation effective des enfants soldats et leur participation aux activités de DDR proposées<sup>110</sup>.

Selon des statistiques compilées dans le cadre du programme DDR, tous les enfants qui ont bénéficié du programme de démobilisation de 2007 à 2011 étaient musulmans, ce qui confirme que le recrutement a principalement eu lieu dans le Nord-est du pays. De plus, près de 70 % d'entre eux avaient été recrutés dans les provinces du Ouaddaï et de Wadi Fira à l'Est, d'où sont originaires les *Zaghawa*, et environ 6 % venaient du Soudan et avaient été recrutés dans les camps de réfugiés au Tchad. Les données recueillies grâce au programme confirment également les indications selon lesquelles des enfants très jeunes, certains à peine âgés de huit ans, auraient été recrutés et utilisés<sup>111</sup>, car elles révèlent que des enfants âgés de sept à 17 ans ont été accueillis dans les centres de transit du programme. L'immense majorité des enfants démobilisés étaient des garçons<sup>112</sup>.

### **B- Débarrasser les attitudes violentes, psychologiques des ex enfants soldats**

Après un regard sur toute la littérature à elle consacrée, il en ressort qu'il n'y a pas une conceptualisation généralement acceptée de la démobilisation et ses définitions varient selon les auteurs. Utilisée dans l'armée, la démobilisation renvoie en termes concrets à l'opération qui a pour but "de rendre à la vie civile des troupes antérieurement mobilisées pour la guerre"<sup>113</sup>, tandis qu'au sens figuré, la démobilisation renvoie à l'action de "priver les masses de toute combativité, en d'autres mots, les démotiver"<sup>114</sup>. Si on peut percevoir les attitudes en tant que des mécanismes psychologiques qui correspondent à un état mental prédisposant à l'action, la manifestation comportementale désigne l'action proprement dite, ou plus précisément un ensemble d'activités directement observable<sup>115</sup>. Quels sont les attitudes et les comportements qui ont été démobilisés chez les enfants pendant la mise en pratique des programmes DDR au Tchad ? Telle est la

---

<sup>110</sup> Au Tchad, l'UNICEF travaille avec des ONG internationales comme Care International, le Service jésuite des réfugiés, InterSOS et International Medical Corps, ainsi qu'avec le gouvernement, pour mettre en œuvre l'accord de mai 2007.

<sup>111</sup> HRW, Tchad, "Trop jeunes pour la guerre: Les enfants soldats dans le conflit tchadien", Volume 19, No. 9(A), juillet 2007: <http://www.hrw.org>, page 3. Consulté le 16 novembre 2020.

<sup>112</sup> Selon ces données, seulement trois enfants (0,3 pour cent) provenaient du Sud chrétien ou animiste; et seulement neuf enfants (un pour cent) étaient des filles. Aucune indication ne suggère qu'il y ait une utilisation systématique de filles comme combattantes dans les groupes armés au Tchad (HRW, "Trop jeunes pour la guerre: Les enfants soldats dans le conflit tchadien", Volume 19, No. 9(A), juillet 2007, page 25; AI, Un avenir compromis: les enfants recrutés par l'armée et les groupes armés dans l'est du Tchad, 10 février 2011, page 21). Cependant, 25 filles soldats libérées du FUC et du MDJT ne sont pas incluses dans les statistiques d'avril 2011 de CARE International (Communication de l'UNICEF, 6 avril 2011).

<sup>113</sup> Lire à ce sujet Le Robert Pour Tous Bibliothèque Forney, Paris, 1994.

<sup>114</sup> Ibid.

<sup>115</sup> A. Bichon., "Mesurer les comportements de mobilisation au sein d'une équipe de travail, une approche exploratoire" 15<sup>ème</sup> sommet annuel de l'AGRH, Montréal, P.668.

question que nous posons à ce niveau. Nous observons que selon les cas, la démobilisation peut être à la fois un ensemble d'attitude, ou un ensemble de comportements.<sup>116</sup>

### **1- Faire appel aux psychologues pour un retour dans le tissu social**

Comme nous l'avons signalé plus haut, la démobilisation n'est pas simplement un acte physique qui a consisté à retirer l'enfant soldat des groupes et forces armés. Elle est avant tout un acte mental qui intègre des facteurs émotionnels et psychologiques particulier. C'est dans ce sens que nous la percevons comme une attitude. Forget la définit comme étant "une attitude représentant un état mental et neuropsychologique de préparation à répondre, organisée à la suite de l'expérience, et qui exerce une influence directrice ou dynamique sur la réponse de l'individu à tous les objets et à toutes les situations qui s'y rapportent"<sup>117</sup>

Il est important de relever que la dimension cognitive de la démobilisation part de la supposition que les individus sont des organismes qui utilisent l'information disponible pour former des opinions, des valeurs, faire leurs propres jugements et prendre leurs propres décisions<sup>118</sup>. Bien qu'un individu soit défini à première vue principalement par ses qualités personnelles uniques, pour Taylor, son identité renvoie en même temps aux éléments collectifs et personnels, la dimension collective ayant une prépondérance psychologique sur l'identité personnelle<sup>119</sup>. Il est clair que les enfants tchadiens qui sont associés à des factions armées en tant que soldats entrent dans la catégorie des personnes ayant participé au conflit. Leur participation ne se fait toutefois pas nécessairement par la prise d'armes.

Dans une perspective communautaire, les humains sont considérés épanouis quand ils sont socialisés dans un groupe, avec des valeurs communes et en ayant une identité sociale; sinon, les individus vivent, sans un sens dans la vie. Par ailleurs, selon d'autres auteurs, il y a pendant toute la vie un conflit entre le désir d'individualité et le désir d'affiliation<sup>120</sup>. Un argument serait qu'au début de l'humanité, la survie dépendait de l'habileté de former et maintenir des groupes coopératifs plus larges que la famille immédiate<sup>121</sup>.

Par ailleurs, on observe que l'attachement des enfants soldats à une collectivité se fait par le biais de l'identification, d'où nous retiendrons que le détachement se fait par un manque

---

<sup>116</sup>A. Bichon., "Mesurer les comportements de mobilisation au sein d'une équipe de travail, une approche exploratoire" 15<sup>ème</sup> sommet annuel de l'AGRH, Montréal, P.669.

<sup>117</sup>A. Forget, "Les réseaux militaires comme acteurs des relations internationales Le cas du Multinational Interoperability Council" Thèse de doctorat en science politique, Université de Montréal, Octobre 2013.p.45.

<sup>118</sup>Vardi, Yoav et Ely Weitz., *Misbehavior in Organizations: Theory, Research and Management*, New Jersey, Lawrence Erlbaum Associates, 2004, P.64.

<sup>119</sup>D. Taylor., *The quest for Identity: from minority groups to generation Xers*, London, Praeger, 2002, p.12.

<sup>120</sup>P. Newman., "Group identity and alienation: Giving we its due", *Journal of Youth and Adolescence*, New York, vol. 30, n°5, 2001. p.515.

<sup>121</sup>Philip Newman, "Group identity and alienation", p.521.

d'identification. De plus, le détachement des contraintes apparaît dans plusieurs textes comme signe de démobilisation<sup>122</sup>, ce qui justifie l'intérêt envers l'absence d'identification.

Compte tenu du fait que la présente recherche est circonscrite dans le domaine de la guerre, il est pertinent d'observer qu'en partant de la théorie du constructivisme, des auteurs ont développé un modèle élargi d'identification organisationnelle. Et cela parce qu'ils ont noté que l'ensemble des recherches sur l'identification organisationnelle ne répondait pas à des questions telles que l'absence d'identification d'un individu avec l'organisation dont il fait partie formellement. En ce qui nous concerne, si l'identification d'un individu à l'organisation constitue une base de la mobilisation, l'inverse renvoie à la démobilisation. Toutefois, il faut remarquer (pour s'en plaindre) que les programmes DDR au Tchad tendent, dans leur tentative de sélection, à limiter leur action aux seules personnes ayant remis une arme<sup>123</sup>. Ceci a pour conséquence d'exclure de nombreux enfants, par exemple ceux qui ont été porteurs, cuisiniers, esclaves sexuels. Même si ces derniers n'ont pas porté d'armes, ils ont fait face aux difficultés émotives et psychologiques. Il est donc préconisé d'inclure dans la démobilisation tous les enfants, aussi bien ceux qui ont été recrutés par une force armée gouvernementale que ceux qui ont été associés à un groupe armé.

Certaines recherches suggèrent qu'en s'identifiant aux collectivités, les enfants soldats réduisent leurs incertitudes et améliorent leur estime de soi. Nous nous demandons alors ce qui arrive si un individu ne s'identifie pas à un groupe, et s'il ne peut pas se construire une identité collective. Or, il y a des perspectives théoriques qui, en se penchant sur la motivation ont disséqué la notion d'amotivation. L'amotivation est définie comme un état dans lequel les individus sont incapables de percevoir un lien de causalité entre leurs comportements et les résultats de leurs comportements, et nous la trouvons pertinente en tant qu'attitude qui précède ou qui caractérise la démobilisation. Elle est encore plus importante que les autres types (soi-disant) de motivations<sup>124</sup>.

On peut retenir que la démobilisation en soi doit viser à prendre en compte le vécu de chaque enfant, car les enfants ont des réactions très diverses en face des conflits armés, dépendant de leur histoire personnelle, de la manière dont ils ont été recrutés ou enrôlés, de leur rôle ou fonction pendant les combats. Un enfant soldat qui a été formé à amputer les civils ne peut être démobilisé comme un enfant soldat qui a été formé à exploiter le diamant. De même, un enfant soldat qui s'est rallié au groupe rebelle pour venger son père ne peut pas être réinséré comme un enfant soldat qui a rejoint les rebelles pour la survie. Il en est de même d'un enfant qui s'est fait soldat parce qu'il est fatigué de la vie sous les ponts sans maison ou sans famille. C'est également

---

<sup>122</sup> A. Bichon., "Mesurer les comportements de mobilisation au sein d'une équipe de travail".

<sup>123</sup> AMASSNF, Dotations annuelles en matérielles et en numéraires dans les centres de transits et d'orientations du Tchad des armes et munitions, lettre confidentiel, 23 juin 2006.

<sup>124</sup> H. Larobit., *L'agressivité détournée. Introduction à la biologie comportementale*, Paris, 10/18, 1970, p.56.

le cas des enfants qui se sont reliés pour le prestige de l'uniforme ou le pouvoir que leur confère le port des armes.

Autant doivent être les éléments qu'on prend en compte pour accompagner les victimes de ces violences. Et tout cela est fonction des individus et de leur environnement. Les réactions varient selon l'âge, le sexe, le type de personnalité, leurs antécédents personnels et familiaux, le milieu dans lequel ils vivent ainsi que la nature et la durée du conflit. Le traumatisme dans ces cas peut se traduire par une plus grande angoisse de la séparation avec les parents, des retards sur le plan du développement, des troubles du sommeil, des cauchemars, une diminution de l'appétit, un comportement de retrait et un manque d'intérêt au jeu qui sont des symptômes que nous avons évoqués plus haut. Les enfants les plus jeunes peuvent éprouver des difficultés d'apprentissage alors que les plus âgés et les adolescents sont susceptibles de vivre de l'anxiété, d'adopter un comportement agressif et d'être dépressifs.

## **2- La dimension agressive : une violence à se libérer**

La démobilisation des enfants soldats des groupes armés au Tchad doit être perçue au prisme du retrait. De ce point de vue, il est judicieux de faire la distinction entre le retrait par rapport à la volonté et le retrait par rapport à une contrainte. Nous considérons les deux dimensions utiles pour ce travail de recherche, car il est raisonnable de penser qu'un jeune démobilisé puisse, soit adopter des comportements de retrait afin de se détacher psychologiquement de ce qu'il considérait comme son travail sur le champ des opérations militaires, soit planifier de quitter définitivement une corvée. Il y a des ex-jeunes recrues qui nous ont donné des opinions très négatives à l'égard de leur organisation militaire ou para militaire. Mais pour diverses raisons<sup>125</sup>, se voient obliger de rester. Ils sont insatisfaits de leur condition et ils n'en aiment pas la philosophie. Il s'agit pour l'essentiel des jeunes recrutés par la force aussi bien dans les camps de réfugiés que dans les écoles et les différentes artères du Tchad. Une possible réponse à cette situation contraignante est l'adoption des comportements de retrait aux groupes et forces armés. Bien que le jeune mobilisé soit décrit comme une personne qui est coincée dans une situation sans issue, qui n'aime pas sa situation mais qui est forcé par diverses raisons d'y rester rien n'empêche qu'à un moment donné, certains individus cherchent, à la limite, des moyens pour se sauver<sup>126</sup>.

Afin de mesurer le retrait par rapport aux groupes armés, plusieurs indicateurs peuvent être retenus : l'intention de quitter le groupe, l'intention de se réinsérer dans un autre domaine social. L'intention de quitter un groupe contraignant n'est pas l'indicateur le plus proche du taux de roulement réel, et le comportement proprement dit de chercher une autre occupation serait plus

---

<sup>125</sup>Nous avons fait tout un chapitre aux facteurs expliquant la présence des enfants soldats dans les guerres civiles au Tchad.

<sup>126</sup>Voir Amnesty International, "Chad: "We too deserve protection" *Human rights challenges as a UN mission withdraws*, AFR 20/009/2010, juillet 2010.

approprié en ce sens. À la lumière de ces considérations, pour la typologie des comportements de démobilisation des enfants soldats que nous proposons, il serait plus prudent de mentionner des comportements en tant qu'indicateurs du désir de quitter un groupe<sup>127</sup>.

Le comportement d'agressivité, car il n'y a pas de consensus là-dessus, et l'étiquette d'agressivité pourrait être appliquée à une liste très longue d'actions. Néanmoins, une caractéristique essentielle de l'agressivité est l'intentionnalité. On ne peut pas parler d'agressivité si l'intention de faire mal à une personne n'existe pas. Ce type de comportement serait choisi comme une forme de résistance par rapport à l'organisation. Une étude élégante montre que les caractéristiques organisationnelles et les relations interpersonnelles dans un groupe sont déterminantes quant à l'apparition de diverses formes de résistance. Le manque de cohérence des activités et le manque d'intégration des jeunes soldats sont des facteurs favorisant la résistance. Les comportements agressifs à démobiliser chez les jeunes soldats peuvent être de trois ordres. Ils peuvent être des agressions verbales, physiques et morales.

L'agression verbale inflige du mal par l'entremise des mots, à la différence des actions. Vociférer, crier, insulter avec l'intention de nuire à un tiers sont des exemples d'agressions verbales. Comme il a été dit, l'agression renvoie à tous les types de comportements qui comprennent une intention de nuisance envers autrui, tandis que la violence renvoie essentiellement à des agressions intenses, qui sont physiques et directes dans leur nature. Par conséquent, nous ne pouvons pas parler de violence verbale, mais d'agression verbale.

Les agressions morales ou le harcèlement moral ou psychologique est le mieux défini dans la littérature américaine. Bien qu'intuitivement on comprenne ce que veut dire harcèlement moral, il s'avère difficile de lui trouver une définition commune. Par contre, tous les auteurs traitant plus ou moins de ce sujet s'entendent sur au moins un point: le harcèlement moral est un comportement nocif pour les organisations. Concernant les agressions physiques, il est difficile de trancher nettement entre ce dernier type de comportement et les actions violentes. Une série de comportements désignés comme agressifs, mais qui peuvent être aussi caractérisés comme violents et qui doivent être démobilisés chez les enfants soldats au Tchad sont les suivants: frapper, appliquer des coups, poignarder, saboter un équipement afin qu'une autre personne qui l'utilise soit blessée.

Le programme de démobilisation renvoie aussi et surtout à la psychologie du guerrier et à la psychologie de la guerre elle-même. D'une part, on a le dilemme du guerrier et d'autre part, on a celui de la guerre. Le guerrier est d'abord un homme ayant conclu le pacte social et qui est doté d'une sensibilité. S'il est incapable de tuer une mouche devant ses enfants ou dans sa maison, ou

---

<sup>127</sup>M. Fontrier., "Des armées africaines: comment et pourquoi faire?", *Outre-Terre*, 2005, n°11, pp.347-374.

de répondre dans la rue à l'agressivité d'un civil, sur le champ de bataille, il est un autre homme. Il change de nature dès lors qu'il met la tenue militaire et rejoint son régiment. Il devient un soldat. Devenir un soldat, c'est accepter de fait et de droit de devenir un meurtrier par le processus de la mobilisation. La mobilisation reste dans ce cadre un phénomène qui introduit l'homme simple en combattant et par ricochet en soldat meurtrier.

#### **IV- BILAN DES DIFFÉRENTS PROCESSUS DE DÉMOBILISATION DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD**

Les modes d'actions relatifs au DDR trouvent leurs fondements dans les accords de paix<sup>128</sup>, dont les effets doivent apporter et garantir un climat de mieux être pour les populations. Les programmes de démobilisation misent en œuvre au Tchad ne portaient pas spécifiquement sur les enfants soldats. Il va falloir attendre mai 2007 et octobre 2007<sup>129</sup> pour voir naître au Tchad un programme spécifiquement destiné aux enfants soldats. Ces programmes ont connu très peu de succès. En outre, ils n'ont pas empêché aux enfants de se faire de nouveaux remobiliser. Dans cette partie, nous allons mettre en relief les manquements de ces différents programmes.

##### **A- L'absence de domestication de la démobilisation**

Il est important de relever que toutes les expériences de la démobilisation révèlent les nombreux obstacles et risques auxquels doit faire face un processus de DDR qui se veut pérenne et fructueux au Tchad. Ainsi, deux facteurs clés ont entravés la marche aisée de la démobilisation des enfants soldats dans les troupes armées au Tchad. Il s'agit des lacunes des programmes gouvernementaux et de l'inefficacité de CTO.

##### **1- Les lacunes liées à la conception des programmes gouvernementaux**

L'une des raisons de ce résultat approximatif est l'importance du contrôle exercé par le gouvernement sur l'aspect vérification du programme, qui a eu un impact à la fois sur l'accès des agences de protection de l'enfant aux installations de l'ANT ainsi que sur l'indépendance des processus de vérification.

Les agences des Nations Unies chargées de l'exécution du programme n'ont pour leur part effectué que des tentatives très limitées pour remettre en question l'influence du gouvernement sur le programme et insister en faveur d'une amélioration de l'accès. De plus, elles ne disposaient pas

---

<sup>128</sup>Le texte de l'Accord de paix entre la République du Tchad et le Front Uni pour le Changement Démocratique du 24 décembre 2006 à Tripoli en Libye.

<sup>129</sup> La date du 9 mai 2007, fait référence à la signature d'un accord entre l'Unicef et le gouvernement tchadien pour démobiliser les enfants soldats dans les groupes armés. **La date d'Octobre 2007** est celle de l'adoption du programme de retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces ou groupes armés. Il s'agit également du cadre opérationnel adopté par la coordination et approuvé par madame le ministre tchadien de l'Action social, de la solidarité nationale et de la famille.

de la capacité suffisante pour mener des visites de vérification exhaustives et continues à Mongo, Koundoul, Moussoro et Ndjamena<sup>130</sup>.

Suite aux rares visites qu'elle a pu effectuer, 98 enfants furent identifiés et libérés, bien que seulement un seul parmi eux ait été identifié comme recruté et utilisé par l'ANT. Les autres furent sortis des rangs de groupes armés récemment intégrés ou en cours d'intégration à l'ANT<sup>131</sup>.

L'accès est redevenu un problème en 2010. La possibilité d'un lien entre ces difficultés et l'éviction d'un officier de haut rang, dont le rôle avait été déterminant pour faciliter l'accès des Nations Unies aux installations militaires, a été évoquée.

En tout état de cause, les problèmes relatifs à la coopération du gouvernement au programme DDR ont encore été aggravés parce qu'une grande partie de la capacité du bureau de l'Unicef a été réassignée aux préparatifs de la conférence régionale de juin 2010, destinée à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants. En conséquence, les activités de DDR ne tendaient déjà plus vers l'identification et la libération systématique d'enfants des rangs de l'ANT et des groupes armés qui s'y intègrent.

Au contraire, les visites de vérification n'étaient menées que ponctuellement par les membres restant de la Coordination nationale, lors des processus d'intégration<sup>132</sup>. Plus tard, le contrôle a été effectué à l'emporte pièce, dans le contexte d'activités programmatiques menées par l'Unicef et ses partenaires dans l'Est du pays. En décembre 2011, au moment de la clôture officielle du programme de DDR, aucune vérification complète de l'armée tchadienne n'avait encore eu lieu pour s'assurer qu'il ne restait plus d'enfants de moins de 18 ans dans ses rangs. L'imposition d'une notification préalable aux visites de vérification et la supervision de celles-ci par le gouvernement sont des facteurs qui ont encore miné l'efficacité et l'indépendance du programme. En outre, alors que le cadre opérationnel du programme recommandait que l'identification des recrues supposées mineures soit menée conjointement par les autorités militaires et les agences de protection de l'enfant, dans la pratique, elle était devenue la responsabilité unique des autorités militaires et du gouvernement<sup>133</sup>. Pour cette raison, l'Unicef a

---

<sup>130</sup>Rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Tchad, UN Doc. S/2011/64, 9 février 2011, page 47.

<sup>131</sup>Rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Tchad, UN Doc. A/65/820-S/2011/250, 9 février 2011, paragraphe 48.

<sup>132</sup>Les principaux acteurs impliqués dans les activités de DDR sont les Ministères de l'Action Sociale et de la Défense, l'UNICEF et ses partenaires (CARE International et le Service jésuite de réfugiés/JRS) ainsi que le CICR ; mais les Ministères de la Justice et des Droits de l'homme ont également un rôle à jouer, de même que l'UNFPA, le HCR et International Medical Corps (IMC).

<sup>133</sup>Le cadre opérationnel recommande la présence d'agences de protection de l'enfant au cours de l'identification afin de promouvoir la formation des autorités militaires. Programme national de prévention, retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces ou groupes armés ; Cadre opérationnel, octobre 2007, page 12.

reconnu que la vérification de la présence d'enfants dans les rangs de l'ANT ne pouvait pas être garantie à 100 %<sup>134</sup>.

## **2- Les centres de transit et d'orientation: un caillou dans le processus de démobilisation**

Le fait que les enfants restaient longtemps dans les CTO a transformé ces centres en pensionnats et créé des problèmes en termes de stratégies de sortie. La plupart des enfants qui passaient par les CTO avaient entre 13 et 18 ans. Ils étaient censés y rester au maximum trois mois, mais pour plusieurs raisons, comme l'insécurité dans leur région d'origine et le manque de possibilités de réinsertion, certains y ont séjournés plus d'un an, ce qui a entraîné une série de problèmes. Il devient notamment plus difficile d'aider les enfants à se préparer au retour dans leur communauté d'origine, où les conditions de vie sont plus dures que dans les CTO. Les organisations humanitaires qui travaillaient auprès d'anciens enfants soldats disaient qu'elles ont essayé d'accélérer le processus de réunification de ces enfants avec leur famille, dans l'objectif qu'aucun enfant soldat démobilisé ne passe plus de six mois dans un CTO.

ALI, un ancien enfant soldat aujourd'hui âgé de 19 ans, a passé plus d'un an dans un CTO de Ndjamena avant d'être renvoyé auprès de ses parents à Guéréda, dans l'Est du Tchad, en décembre 2008. Il a dit aux délégués d'Amnesty International qu'il préférerait retourner à Ndjamena car la vie est trop difficile dans sa ville et il aimerait poursuivre ses études pour devenir mécanicien. Son père était du même avis<sup>135</sup>.

L'un des CTO de Ndjamena a été fermé 17 avril 2010 après que le personnel de Care International et de l'Unicef eut été attaqué et brièvement pris en otage par un groupe d'enfants résidant dans ce centre. Ces événements sont survenus à la suite de retards dans le versement des primes promis par le gouvernement à chaque ancien combattant se ralliant à sa cause. Cette prime de ralliement, donné par le gouvernement à chaque combattant ou enfants qui quittaient les rangs de la rébellion a eu des effets pervers, car des enfants démobilisés sont repartis se faire enrôler dans les rangs des forces d'oppositions armés pour pouvoir bénéficier d'un second désarmement et bénéficier de ce cette prime. Pire, certains enfants ayant participé à des groupes armés ralliés aux forces gouvernementales ont reçu cet argent dans l'enceinte des CTO alors qu'ils bénéficiaient déjà du processus de démobilisation et qu'ils séjournaient dans l'un de ces centres.

---

<sup>134</sup>Entretien avec un travailleur humanitaire de l'UNICEF, environ 45 ans, Ndjamena, 31 octobre 2018.

<sup>135</sup>Entretien avec Ali, commerçant, 23 ans à Ndjamena, 31 octobre 2018.



## **B- Les acteurs de la démobilisation : un facteur gênant ou une source pour l'atteinte des objectifs ?**

La mobilisation volontaire et engagée des acteurs dans le processus de prise en charge des enfants soldats au Tchad reste freinée par des difficultés réelles et inhérentes à chaque type d'acteur, aussi bien les élites politiques que les bénéficiaires qui étaient les enfants soldats.

### **1- Les politiciens tchadiens et leur inefficacité**

Alors que le nombre relativement peu élevé d'enfants sortis de l'ANT semble suggérer qu'il reste encore des enfants dans ses rangs, des experts en matière de protection de l'enfant au Tchad pensaient qu'un nombre non négligeable d'enfants auraient pu être libérés de manière informelle en dehors du programme DDR, dans une tentative de la part du gouvernement d'éviter la condamnation de la Communauté internationale. Si tel est le cas, les enfants concernés auront été privés du soutien psychosocial à la réinsertion disponible dans le cadre du programme DDR et auquel ils avaient droit en vertu du Droit international.

L'ONG "Enfants Soldats International" a marqué son inquiétude de ce que ces enfants continuaient d'être associés à l'armée nationale ou aux groupes armés et ou qu'ils continuaient à se trouver dans des situations qui les rendaient vulnérables à davantage d'exploitation. Elle a documenté le re-recrutement d'enfants préalablement démobilisés comme l'a montré les deux cas signalés par le HCR d'enfants re-recrutés dans les rangs de l'Armée nationale tchadienne.

Dans le cadre du plan d'action, le gouvernement s'était engagé à identifier et à libérer immédiatement tout enfant qui se trouverait encore associé à l'ANT ou aux groupes armés, et ce de manière continue et en coopération avec l'ONU. De plus, il avait pris des engagements afin de permettre aux Nations Unies un accès libre à des fins de surveillance et de vérification, y compris dans les zones conflictuelles, et à garantir que les visites auront lieu sans la présence de représentants du gouvernement.

L'engagement pris pour garantir l'indépendance du processus, ainsi qu'un accès sans restriction et permanent à toutes les installations militaires, constituait une solution à certains des problèmes qui ont jusqu'ici mis en péril les processus de DDR pour les enfants. Une coopération sans restriction du gouvernement et de l'ANT était essentielle à la réalisation de ces engagements. Toutefois, même si l'accès des Nations Unies et des ONG aux sites de l'ANT<sup>136</sup> semble être plus facile à obtenir du gouvernement, ni l'Unicef, ni ses ONG partenaires, n'avaient la capacité d'effectuer un contrôle exhaustif et continu de toutes les installations de l'ANT<sup>137</sup>,

---

<sup>136</sup>A l'exception des casernes de la DGSSIE, La Direction générale de service de sécurité des institutions de l'État.

<sup>137</sup>«L'accès est le problème». De facto, l'UNICEF n'a accès qu'à un nombre réduit d'installations militaires. Celles-ci sont, Moussoro (centre de ralliement), Loumia et Koundoul (des centres d'entraînement militaire). Entretien avec le Représentant adjoint de l'UNICEF et un consultant en matière de DDR, Ndjamena, 21 juin 2018.

particulièrement dans le Nord et l'Est du pays. Cependant, c'est bien dans ces zones frontières isolées que le recrutement d'enfants fut le plus probable. Les ONG nationales, qui cherchaient à entreprendre des visites non annoncées notamment dans les zones frontières, ont fortement été entravées dans leur travail. C'est pourquoi l'ONU a dû renforcer ses capacités afin d'être en mesure de s'acquitter de son rôle de surveillance permanente et exhaustive des installations militaires pour y identifier la présence potentielle de recrues mineures et les en sortir, comme spécifié dans le plan d'action. Dans la mesure où elles ne disposaient pas des capacités adéquates, les agences œuvrant dans la démobilisation ont été incapables de déterminer avec un degré de fiabilité raisonnable si tous les enfants ont été effectivement libérés des rangs de l'ANT.

Le Protocole facultatif se rapportant à la convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, cadre principale sur lequel repose le DDR pour les enfants soldats au Tchad, dispose que

[.] Les Etats Parties prennent toutes les mesures possibles pour veiller à ce que les personnes relevant de leur compétence qui sont enrôlées ou utilisées dans des hostilités en violation du présent Protocole soient démobilisées ou de quelque autre manière libérées des obligations militaires. Si nécessaire, les Etats Parties accordent à ces personnes toute l'assistance appropriée en vue de leur réadaptation physique et psychologique et de leur réinsertion sociale<sup>138</sup>.

Cependant, l'application de ces programmes s'est heurté au Tchad à de nombreux obstacles, notamment au manque de volonté des autorités politiques et militaires, à l'absence de processus de paix clair entre les gouvernements tchadien et soudanais et leurs groupes d'opposition armés respectifs, à l'insécurité persistante dans l'Est du Tchad et au manque de moyens logistiques, financiers et humains nécessaires pour mettre en œuvre un programme de DDR efficace.

Sans volonté politique des élites gouvernantes, ce processus de DDR fut dans l'impossible de garantir une démobilisation conséquente de l'enfance engagé. En effet, dans ce pays, la manipulation politique a engendré une mobilisation armée et, en même temps, dissuader les combattants d'avoir confiance dans le PNRPT. Les élites ont exploité fréquemment les craintes xénophobes et se sont servis des milices pour négocier des postes au sein des instances politiques.

Contrairement aux combattants individuels, les élites n'avaient pas grand-chose à gagner du PNRPT. Par le biais d'intermédiaires, tels que des représentants des autorités coutumières ou des hommes d'affaires, les élites politiques ont continué à investir des capitaux pour mobiliser des anciens enfants soldats ou leur fournir des armes. Les chefs coutumiers, dont un grand nombre assumaient également des fonctions politiques, incarnaient également d'importants intérêts ethniques, politiques et économiques. Dans différentes factions, le recrutement

---

<sup>138</sup>Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, article 6(3).

fonctionnait selon un système de liens de parenté et les commandants devaient consulter les chefs et les autres individus qui jouaient un rôle clé dans l'armement des milices.

En outre, aucune poursuite n'a été engagée pour le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les rangs de l'armée ou de groupes armés. Les personnes qui ont commis de graves violations des droits de l'enfant au Tchad bénéficiaient de l'impunité pour leurs crimes. Bien que 11 hommes aient été arrêtés en septembre 2010 par le DIS dans le camp de réfugiés de Goz Amir en lien avec des activités de recrutement d'enfants à l'intérieur du camp, on n'avait aucune information prouvant qu'ils avaient été effectivement poursuivis en justice.

Le ministre de la communication tchadienne a annoncé en décembre 2010 que cinq recruteurs d'enfants soldats avaient été remis à la force conjointe soudano-tchadienne de surveillance des frontières<sup>139</sup>. En fait, nombre des personnes soupçonnées d'avoir enrôlé des enfants se sont vu proposer des postes gouvernementaux importants, ce qui perpétue l'impunité au plus haut niveau de l'État pour les crimes de re-recrutement et d'utilisation dans des hostilités d'enfants de moins de 15 ans.

## **2- Les enfants soldats, source de leur propre échec à la démobilisation**

Dans le contexte politique et social instable du Tchad, associé à la situation déstabilisante de l'autre côté de la frontière, au Darfour, le risque fut grand de ne pas pouvoir offrir une protection satisfaisante et des possibilités de réinsertion suffisantes aux anciens enfants soldats. Les facteurs qui avaient contribué à l'origine à leur recrutement par les forces et groupes armés tels que la pauvreté, l'insécurité et le manque de perspectives en termes d'éducation et d'emploi furent toujours présents.

Comme nous l'avons mis en évidence plus haut, l'argent offert par le gouvernement tchadien aux anciens combattants juveniles dont les groupes se sont ralliés à l'armée ou à d'autres institutions gouvernementales, a très probablement encouragé les enfants à rejoindre ces groupes et a contribué à l'échec du processus de démobilisation. Par ailleurs, des rapports de l'ONU ont indiqués que l'armée promettait de l'argent aux enfants pour les inciter à rejoindre ses rangs<sup>140</sup>. Les enfants qui ont été démobilisés de l'UFR après les combats d'Am Dam se sont vu remettre ou promettre 400 000 francs CFA chacun. Certains d'entre eux ont perçu la moitié de cette somme<sup>141</sup>. La guerre a promu ces petits au rang des adultes, et les enfants entendaient bien continuer à profiter de ce privilège. Ils fulminaient lorsqu'ils apprenaient qu'ils ne toucheront

---

<sup>139</sup>Rapport du secrétaire général de l'ONU sur la Mission des Nations unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), S/2010/611, 1<sup>er</sup> décembre 2010, p. 7.

<sup>140</sup>Rapport du secrétaire général de l'ONU, Les enfants et les conflits armés, A/63/758-S/2009/158, 26 mars 2009.

<sup>141</sup>Maoundoé, 27 ans, Ancien pensionnat d'un camp de personnes déplacées dans l'Est du Tchad, Koundoul, 21 septembre 2017.

pas la même prime de démobilisation que leurs aînés. Et ils ont été capables d'aller très loin pour exprimer leur colère.

Les pensionnaires d'un CTO de Ndjamena, ont érigé un barrage routier et séquestré le personnel encadreur pour exiger le paiement de leur prime<sup>142</sup>. Cette situation a négativement impacté le processus de démobilisation via les CTO. Par la suite, après des plaintes provenant notamment du personnel et des partenaires chargés de la mise en œuvre du processus de démobilisation, le gouvernement a mis un terme à cette pratique.

Des accords de paix ont été signés entre les autorités tchadiennes et certains groupes d'opposition armés. Cependant, une proportion importantes de ces groupes armés sont restés actifs dans la région et ne se sont pas sentir concernés par le processus de paix officiel et de démobilisation. L'Est du Tchad est resté une zone dangereuse et les risques pour les civils, notamment les enfants, y est resté élevés. Les pouvoirs publics tchadiens ont affirmé prendre des mesures pour améliorer la sécurité et la protection de la population civile mais, depuis de nombreuses années, ils ne se pas montrer pas capables ni désireux de le faire<sup>143</sup>. Des commandants militaires ont donc continué de recruter des enfants pour renforcer leurs troupes.

Les travailleurs humanitaires ont craint que beaucoup des enfants qui avaient bénéficié du programme de démobilisation mis en place par l'Unicef et le gouvernement et qui ont rejoint leur famille n'aient été recrutés de nouveau de force, ou ne se soient ré-enrôlés volontairement, dans les forces et groupes armés de la région<sup>144</sup>. À l'issue d'un conflit, la démobilisation, le désarmement et la réinsertion ne sont jamais simples. Les enfants n'ont pas toujours eu envie de rentrer à la maison, d'autant plus que certains ont choisi de leur plein gré de devenir soldat, un métier comme un autre<sup>145</sup>. A leurs yeux, la vie militaire a de bons côtés. Pour qui possède une kalachnikov, il est tout de même plus facile de voler des chèvres que de les élever. Des facteurs d'ordre psychologique entraînent aussi en ligne de compte. Comme beaucoup d'adolescents, les enfants soldats rêvaient d'omnipissance, sauf qu'eux réalisaient ce rêve, dit un fonctionnaire onusien en poste au Tchad<sup>146</sup>. Ils se voient comme des démiurges, puissants et immortels. C'est pour cela qu'ils font de bons soldats<sup>147</sup>.

---

<sup>142</sup>Valentine Obertine. "Tchad: le difficile retour à la vie civile": RFI: grand reportage 14/12/2010.

<sup>143</sup>Voir Amnesty International, "Chad: We too deserve protection" human rights challenges as a UN mission withdraws, AFR 20/009/2010, juillet 2010.

<sup>144</sup>ACIN, Communication à l'UNICEF, les sorts des enfants dans les centres de transit et d'orientation au Tchad, 3 février 2012.

<sup>145</sup>Chelpi-den Hamer Magali, "Le mythe du jeune désœuvré: Analyse des interventions DDR en Côte d'Ivoire", *Afrique contemporaine*, n°232, 2009, pp.39-55.

<sup>146</sup>Entretien avec Souleimane ben, 41 ans, fonctionnaire au PAM, Koundoul, 23 septembre 2017.

<sup>147</sup>Morelli A., "Les bons et les mauvais enfants-soldats", *la revue Lava*, 2019, pp.94-109.

Les familles enfin se doutent que les gamins ont été mêlés à de sombres histoires et elles ne les accueillent pas toujours à bras ouverts. L'éloignement corporel de l'enfant avec le monde guerrier étant terminé, le programme va s'atteler à le désarmer physiquement et psychologiquement afin de le rendre apte à recevoir les nouveaux outils indispensables à sa reconstruction. Le désarmement est de ce point de vue une étape incontournable à la réussite du programme devant induire une alternative aux anciens enfants soldats.

---

## **CHAPITRE V: LE DÉSARMEMENT DES ENFANTS SOLDATS DANS LES GUERRES CIVILES TCHADIENNES: ÉTATS DES LIEUX 1997-2011**

Chaque fois qu'il acquérait un nouveau type d'armement depuis la fronde de David jusqu'à la bombe atomique, l'homme a dû s'inquiéter de son impact sur ses semblables. Il n'est donc pas surprenant que la mise en service d'armes qui, aux yeux des contemporains, semblaient révolutionnaires, ait été fréquemment suivie de tentatives d'interdiction ou de limitation de leur emploi. Ainsi, de façon rétrospective, le second Concile du Latran de 1139<sup>1</sup> condamna-t-il l'utilisation de l'arbalète contre les chrétiens et les catholiques. Un regard antérieur fait observer que la convention de Genève de 1925<sup>2</sup>, suite au choc de la Première Guerre Mondiale, voulut interdire l'usage des gaz toxiques. Sous l'impact des holocaustes nucléaires de Hiroshima et Nagasaki, les efforts se multiplièrent pour bannir la bombe. L'échec était probablement inévitable dans la majorité des cas. De ce fait, le développement d'armes nouvelles put parfois être différé, mais il fut rarement abandonné. On peut donc comprendre que les accords de paix signée le 24 décembre 2006 à Tripoli entre le Gouvernement du Tchad et le FUC en mettant un terme aux guerres civiles au Tchad et à l'implication des enfants dans ces conflits à titre de soldats, avaient inscrits la réduction des stocks d'armes des différents protagonistes parmi les articles de cet accord. Notons à ce propos que le gouvernement tchadien a déjà une longue tradition de tentative de désarmement. En effet de 1992 à 1997<sup>3</sup> avait été effectués les premiers programmes de désarmement qui n'avaient pas donné grande satisfaction. En raison du contexte sociopolitique du pays, qui celui de la récurrence des conflits dans l'Est du pays, dans la

---

<sup>1</sup>L'usage de l'arc et de l'arbalète est proscrit à l'encontre des chrétiens (canon 29). Considérant que l'usage de l'arbalète, qui n'exigeait pas grande formation, permettait à des soldats peu aguerris de tuer à distance, le clergé estima que l'arbalète était une arme immorale pour le peu de courage et de formation qu'elle exigeait de celui qui la maniait. Son usage est donc interdit par le IIe concile du Latran et confirmée quelques années plus tard, en 1143, par le pape Innocent II, qui menaça les arbalétriers, les fabricants de cette arme et ceux qui en faisaient le commerce d'excommunication et d'anathème. Cette interdiction, par ailleurs valable uniquement pour les combats entre chrétiens, restera médiocrement observée par les princes d'Occident. Aussi durant les guerres médiévales, la France fait souvent appel à des mercenaires arbalétriers étrangers.

<sup>2</sup>Les horreurs de la guerre chimique provoquèrent la consternation parmi la population, stimulant, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, les négociations sur divers instruments censés empêcher leur retour. le plus important étant le Protocole de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, plus connu sous le nom de Protocole de Genève de 1925. Ce protocole n'interdit toutefois ni la mise au point, ni la fabrication ni la possession d'armes chimiques. Ils se contentent en effet d'interdire l'emploi, à la guerre, des armes chimiques et bactériologiques (biologiques). Qui plus est, les pays ont été nombreux à signer le protocole, mais en y attachant des réserves leur permettant d'utiliser des armes chimiques contre un pays qui n'aurait pas adhéré au Protocole, ou de riposter par l'identique en cas d'agression aux armes chimiques. Au cours des années suivant l'entrée en vigueur du Protocole de Genève, certains de ces Etats parties ont retiré les réserves qu'ils avaient émises, acceptant l'interdiction absolue du recours aux armes chimiques.

<sup>3</sup>Ce programme de démobilisation a été financé par la Coopération française pour une valeur de 8 millions de dollars.

province de Sila, Ndjamena et dans la province de l'Ouaddaï, ce nouveau programme PNRPT qui est en 2007 a-t-il réussi à désarmer les enfants exerçant à titre de soldats dans les différentes bandes armées ? La complexité de la mise en œuvre et de l'accomplissement de cette phase cruciale du programme national de retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés est-elle due à une mauvaise approche dans la conception de ce programme ou à d'autres pesanteurs ? Une analyse des mécanismes qui ont eu cours au Tchad dans le but de favoriser le désarmement des gosses de guerre dans les CTO semble indiquer.

## **I – LES ARMES AU TCHAD : UN FACTEUR DE DESTABILISATION POLITIQUE ET SÉCURITAIRE**

Le processus de désarmement est une étape importante du processus de paix entre les différentes parties au conflit. Au Tchad comme dans tous les pays où ce programme a été mis en œuvre, il visait à rassurer les belligérants de la sincérité de leurs intentions pacifiques les uns envers les autres et à promouvoir un climat de paix et de sécurité tant au sein des anciens insurgés concernés qu'entre ces derniers et la population à l'issue du conflit<sup>4</sup>.

La circulation des armes légères et de petits calibres au Tchad constitue la proportion d'arme la plus visible du fait de sa prolifération. Elle constitue de ce fait une menace à la sécurité globale du pays dans la mesure où elle augmente les risques de criminalité et favorise les affrontements en cas de différend. À ce propos, Madame Céline Larmadji indique : "environ deux millions d'armes légères circulent au Tchad et les dégâts causés par la circulation de ces armes légères sont énormes"<sup>5</sup>. Nous traiterons dans cette partie de notre travail, des capacités d'armement des différentes forces armées au Tchad tout en mettant un encrage particulier sur les différentes spécificités des armes légères, leur production, leur dissémination au Tchad et les problèmes qu'ils posaient au moment des processus de désarmement des enfants soldats associés aux conflits.

### **A- Porosité des frontières, circulation illicite des ALPC au Tchad**

Le Tchad a connu des voisins incendiaires, des guerres civiles à répétition, des cycles révolutionnaires, des pseudo-démocraties, des régimes forts qui avaient tout à gagner dans l'enlisement du jeu politique. L'intelligence des rébellions tchadiennes, ayant réussi à investir l'État (voilà plus de trente ans) a résidé dans cette capacité à présenter son combat pour le pouvoir sous un angle civilisationnel. Leur installation au pouvoir n'a pourtant pas considérablement amélioré la situation générale du pays. Les termes du débat sont certainement ailleurs, dans la

---

<sup>4</sup>Verhey Beth, "Child Soldiers: Preventing, Demobilizing and Reintegrating", *Africa Region Working Paper Series*, novembre, n°23, 2001, pp.1-44.

<sup>5</sup>Propos de la coordinatrice intérimaire du Comité d'appel à la paix et à la réconciliation nationale au Tchad qui s'adressait à la presse le 9 juin 2009 dans le cadre de la semaine d'action mondiale pour la lutte contre la prolifération des armes légères.

construction d'une nouvelle citoyenneté. Cependant, en même temps que l'on constate la forte militarisation de ce pays, en même temps l'on s'est interrogé sur les conditions de la grande utilisation des ALPC dans tous les conflits qu'il a connus et même dans la criminalité urbaine et transfrontalière.

### **1- Le bassin tchadien, une zone de circulation des ALPC**

Depuis plus de quatre décennies, le Tchad connaît une situation d'instabilité politique récurrente. Celle-ci s'explique par une multitude de facteurs tout autant endogènes qu'exogènes. Dans les chapitres précédents, nous avons fait une abondante littérature à ce propos<sup>6</sup>. En outre, beaucoup d'auteurs ont travaillé sur cette question<sup>7</sup>, et leurs travaux rendent bien compte de cet état de fait. Toutefois, l'entrée de ce pays dans le cercle des pays producteurs et exportateurs de pétrole au début des années 2000 a donné une dimension nouvelle à la conflictualité tchadienne aussi bien interne que transfrontalière. En effet, l'avènement des revenus pétroliers s'est traduit par l'augmentation des dépenses militaires de l'État et en corollaire, par l'accroissement du potentiel militaire de l'Armée Nationale Tchadienne et par la polarisation des conflits.

Il est important de noter que les dérives autoritaires du pouvoir ont conduit des opposants à reprendre les armes à partir de 2004. Les années suivantes, les groupes rebelles ont mené des raids de plus en plus audacieux, déstabilisant l'Est du pays. Le soutien militaire et politique apporté par le Soudan aux groupes rebelles tchadiens va donner une dimension régionale à la guerre civile au Tchad. Cette guerre entre le Tchad et le Soudan, par rébellions locales interposées, a culminé en 2008. Du 28 janvier au 03 février, des raids des rebelles, appuyés par Khartoum, ont pénétré à Ndjamena et ont atteint les portes du palais présidentiel. Soutenu par la France et la Libye, Idriss Déby a renversé la situation *in extremis*. Pendant et après la crise, le gouvernement a signé des chèques aux marchands d'armes. Après 2008, le calme est revenu peu à peu dans le pays. Les rébellions ont été partiellement désarmées à l'Est. Le Tchad et le Soudan ont finalement enterré la hache de guerre et une brigade commune a été érigée pour surveiller la frontière<sup>8</sup>.

Un retour en arrière dans l'intervalle de 2000 à 2003 nous permet de constater que ce moment correspond à la période de construction des infrastructures pétrolières (oléoduc, plates-formes, base vie, etc.). Il n'y avait pas de revenus pétroliers substantiels inscrits dans le Budget

---

<sup>6</sup>Le chapitre II de cette présente thèse porte sur les vecteurs principaux des guerres civiles au Tchad.

<sup>7</sup>Parmi ces publications, on peut citer: Christian Bouquet, Tchad: genèse d'un conflit, Paris, L'Harmattan, 1982; Robert Buijtenhuijs, Le Frolinat et les guerres civiles du Tchad (1977-1984), Paris, Khartala, 1987; Ngangbet Michel, Peut-on encore sauver le Tchad, Paris, Khartala, 1984; Netcho Abbo, Mangalmé 1965. La révolte des Moubi, Saint-Maur, Sépia, 1996; Mohamed Tétémadjé Bangoura, Violence politique et conflits en Afrique: le cas du Tchad, Paris, L'Harmattan, 2005, etc.

<sup>8</sup>Issa Saïbou, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010, p.65.



de l'État, car même si l'exportation des premiers barils a démarré officiellement le 10 octobre 2003, les recettes pétrolières n'ont été prises en compte que dans le Budget 2004. Paradoxalement, c'est également l'année où le régime a fait face à une tentative de coup d'État.

En 2005, lorsque le régime s'est davantage fissuré avec les désertions au sein de la garde républicaine et la reprise des activités des groupes armés, jusque-là inactifs, la réflexion autour de la remise en cause du sacro-saint principe de non utilisation des revenus pétroliers pour des dépenses de sécurité a germé, d'où la crise ayant opposé le Tchad à la Banque Mondiale au sujet de la révision de la loi de gestion des revenus pétroliers, qui va aboutir à une modification de cette loi.

Cette modification de la loi de gestion des revenus pétroliers a eu une double conséquence. D'un côté, elle a permis au Gouvernement de reprendre le contrôle de l'utilisation des revenus pétroliers. Celui-ci a fait reconnaître et admettre par la Banque Mondiale qu'il peut désormais utiliser les revenus pétroliers dans les dépenses militaires et de sécurité<sup>9</sup>. De l'autre côté et conséquemment, les dépenses militaires et de sécurité vont exploser, surtout à partir de l'année 2006<sup>10</sup>.

**Tableau 11: Synoptique des principaux exportateurs et des volumes acquis sur la période 2005-2009**

PAYS D'ORIGINE	TYPE DE MATÉRIEL					
	ML1 Armes à canon lisse de calibre < 20 mm	ML2 Armes à canon lisse de calibre ≥ 20 mm	ML4 Dispositifs et charges explosives	ML6 Véhicules blindés	ML10 Avions, aéronefs	Bien à double usage
UKRAINE		1000 200		87	10	
FRANCE	45			65		
BELGIQUE				82		
ISRAËL				36		
CHINE				10		
SINGAPOUR					3 (+ 3 autres en attente de livraison)	
LIBYE				1		
BULGARIE		1 licence				
SUISSE						1
USA						1
CANADA						1
GRÈCE	2 licences					
PORTUGAL					1 licence	
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1 licence					

**Source:** Registre des Nations Unies et base de données du SIPRI<sup>11</sup>, cité dans *le développement piégé. Les transferts d'armes et le développement au Tchad (2005-2009)*, p.26.

<sup>9</sup> Cf. Annexe 6, Protocole d'accord du 13 juillet 2006, section III, b).

<sup>10</sup> En Afrique noire francophone, le Tchad arrive en tête du classement des pays par dépenses militaires. En 2013, le Tchad a consacré environ 610 millions USD (353 milliards FCFA), loin devant la Côte d'Ivoire et le Cameroun dont les dépenses militaires s'élevaient respectivement à 453 millions USD (262 milliards FCFA) et 392 millions USD (227 milliards FCFA). Fait curieux, les dépenses militaires de la République Démocratique du Congo (RDC) dont l'étendue géographique et la population en imposent est inférieur à celui du Cameroun. Les dépenses militaires de la RDC s'élevaient en effet à 384 millions USD (222 milliards FCFA). Parmi les pays d'Afrique francophone dont les montants des dépenses militaires figurent parmi les moins élevés ont compte le Burundi, Madagascar, le Rwanda et le Bénin; ces 4 pays avaient leurs dépenses militaires en 2013 qui n'excédaient pas 100 millions USD.

<sup>11</sup> Stockholm International Peace Research Institute, un think-tank (groupe de réflexion ou laboratoire d'idées, est un regroupement d'experts) qui travaille sur les conflits et le contrôle des armes.

Sur la base d'informations, même parcellaires, figurant sur les registres des Nations Unies et du SIPRI<sup>12</sup>, on note que l'Ukraine et la France ont été les deux plus gros fournisseurs de matériels militaires au Tchad. Mais ils ne sont pas les seuls. Selon différentes sources<sup>13</sup>, la Belgique, la Bulgarie, la Chine, le Danemark, la Grande-Bretagne, la Grèce, Israël, la Lybie, le Portugal, la République Tchèque et Singapour auraient eux aussi contribué au renforcement des capacités militaires du régime tchadien.

En 2003, les dépenses budgétaires du Ministère de la Défense s'élèvent à 23 911 millions de FCFA dont 16 283 millions de FCFA pour les salaires du personnel militaire, 7 628 millions de FCFA pour le fonctionnement militaire et 2 852 millions de FCFA pour l'Accord de paix<sup>14</sup>. En 2004, le rapport d'exécution du Budget de l'État montrait que les dépenses du Ministère de la Défense se chiffraient à 26 881 millions de FCFA dont 19 243 millions de FCFA pour les salaires du personnel militaire et 7 638 millions de FCFA pour le fonctionnement militaire. À la fin de l'année 2005, le total des engagements sur le budget du Ministère de la Défense s'élève à 35 498 millions de FCFA avec 27 903 millions de FCFA pour les salaires du personnel militaire et 7 595 millions pour le fonctionnement militaire<sup>15</sup>. On n'observe pas de transferts pour des dépenses exceptionnelles de sécurité. Au 31 décembre 2006, le total des engagements financiers du Ministère de la Défense pour les salaires (33 199 millions de FCFA) et le fonctionnement militaire (11 159 millions FCFA) s'élève à 44 358 millions de FCFA. A ce dernier chiffre, il faut ajouter les dépenses dites exceptionnelles de sécurité qui s'élèvent à 72 261 millions de FCFA au titre des transferts. Cela fait au total 116 619 millions de FCFA consacrés aux dépenses militaires<sup>16</sup>.

En 2007, les engagements totaux du Ministère de la Défense sont chiffrés à 61 588 millions de FCFA dont 42 043 millions de FCFA pour les salaires et 19 545 millions pour le fonctionnement militaire. A ce montant, il faut ajouter les dépenses dites exceptionnelles de

---

<sup>12</sup>L'Institut International de Recherche sur la paix de Stockholm (en anglais, Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI) est un institut d'études stratégiques fondé le 6 mai 1966. Sa tâche est d'effectuer des études scientifiques au sujet de l'importance des conflits et de la coopération pour la paix mondiale, dans le but de contribuer à la compréhension des conditions nécessaires à la résolution pacifique des conflits internationaux et à une paix durable. À travers ses recherches, le SIPRI rend accessibles des informations sur le développement de l'armement, les dépenses militaires, la production et le marché de l'armement, le désarmement, la maîtrise des armements, les conflits, la prévention des conflits et la sécurité. SIPRI expose le fruit de ses recherches dans des livres (les Sipri Yearbooks), des rapports de recherche ou par d'autres voies de publications comme le site internet de l'institution fabriqué en open source.

<sup>13</sup>Registre des Nations Unies, Base de données du SIPRI et le site du Conseil de l'Union européenne.

<sup>14</sup>République du Tchad., *Rapport d'exécution du Budget de l'Etat au 31 décembre 2004*, Ministère de l'Economie, p.8.

<sup>15</sup>République du Tchad., *Rapport d'exécution du Budget de l'Etat au 31 décembre 2005*, Ministère des Finances, Février 2006, p.10.

<sup>16</sup>République du Tchad., *Rapport sur la situation socio-économique des ex-combattants démobilisés*, réalisé pour le Comité National de Réinsertion par le CERDO en août 2004

sécurité qui se chiffrent à 99 802 millions de FCFA dans la rubrique des transferts. C'est au total 161 390 millions de FCFA qui ont été consacrés aux dépenses militaires<sup>17</sup>.

En 2008, la loi de finance initiale prévoyait environ 147 milliards d'excédent budgétaire provisionné pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP). Après la tentative de renversement du régime par des groupes de rebelles au mois de février, le Gouvernement a annoncé que 140 milliards ont été utilisés pour financer la réparation des dégâts des événements du 2 et 3 février 2008 et l'amélioration du contexte sécuritaire à travers l'achat des nouveaux chars, des hélicoptères, des armes<sup>18</sup>.

Avec la loi de finance rectificative du mois de juillet 2008, l'excédent budgétaire était réduit à 6 milliards. Des sources non officielles, mais concordantes et crédibles, indiquent même que c'est un montant d'environ 400 milliards<sup>19</sup> de FCFA qui a été utilisé dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2008 en dépenses militaires et de sécurité.

**Tableau 12: Evolution des dépenses militaires du Tchad de 2000 à 2008**

Rubriques Année	Salaires	Fonctionnement	Transferts Sécurité	Total
2000	5	1.1	2.924	9.56
2001	19.212	6.8 24	0	26.034
2002	13.545	7.0 08	0	20.553
2003	16.283	7.6 27	2.852	26.762
2004	19.243	7.6 38	0	26.881
2005	27.903	7.5 95	0	35.398
2006	33.199	11.1 59	72.261	116.619
2007	42.043	19.5 45	99.902	161.490
2008	44.999	20.6 33	210.085*	<b>275.717</b>

**Sources:** Bangoura Mohamed Tétémedi, *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, L'Harmattan, 2005, p.147.

Ce tableau indique que le Tchad va continuer à renforcer son dispositif de défense en matière de matériel militaire. Le gouvernement ne s'équipait pas seulement d'armes légères, d'uniformes ou de protections pour ses soldats, il achetait aussi de l'armement lourd. Les types de matériel sont regroupés ici sous les listes militaires.

Dans le jargon de la réglementation des transferts d'armement en Europe, les listes militaires font référence au classement des matériels militaires dont les exportations et importations sont contrôlées. Au niveau des Nations Unies, elles sont appelées catégories. Le

<sup>17</sup>République du Tchad., *Rapport d'exécution du Budget de l'Etat*, p.19.

<sup>18</sup>M.Debos., *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerre*, p.71.

<sup>19</sup>G. Maoundonodji., "Enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad'", p..347.

classement de ces matériels selon lesdites listes ou catégories pose plusieurs problèmes. Le premier est que leur nombre diffère selon les législations. Dans la position commune de l'UE par exemple, on trouve 22 listes alors que la législation française compte huit catégories. Le second découle du premier : on ne trouve pas les mêmes éléments dans les listes selon qu'elles soient françaises ou européennes.

Cependant, il faut préciser que la France, dans son rapport au Parlement sur les exportations de matériel de guerre, utilise les catégories de l'UE (c'est-à-dire les 22 ML) pour présenter les transferts d'armes qu'elle a réalisés<sup>20</sup>. Mais, il n'en reste pas moins que le manque d'uniformité de ces classements est source de confusion. Le troisième est que lorsqu'il est fait mention des exportations et des importations réalisées par un pays, les armements transférés sont désignés par la catégorie à laquelle ils appartiennent. Ainsi, il est possible de savoir de manière générale s'il s'agit par exemple de munitions (ML 3 selon le classement de l'UE), de blindés (ML 6) ou d'avions ou d'aéronefs (ML 10). Il est par contre quasiment impossible de connaître le type précis de matériel, sa portée, l'usage précis qu'on peut en faire, etc. Le manque de détails dans les informations communiquées limite autant les possibilités de contrôle

Une partie des armes vendues aux Tchad sont détournées de leur usage, du fait du manque de vigilance des États exportateurs<sup>21</sup>. Des avions de fabrication suisse à usage civil ont été transformés en bombardiers. Des fusils israéliens ont transité par le sol tchadien avant d'être cédés à un mouvement rebelle soudanais, le JEM<sup>22</sup>. Ce groupe armé a aussi déployé au Darfour, dans l'Ouest du Soudan, des missiles Milan d'origine française. Aucun contrôle ne serait exercé sur la gestion des stocks d'armes. Ces dépenses ont des conséquences très directes sur le développement du pays. La prolifération d'engins de petits calibres a augmenté l'insécurité et exacerbe les conflits communautaires au Tchad.

## **2-Les facteurs historiques de la prolifération des ALPC dans le bassin du Lac Tchad**

Un rétrospectif laisse percevoir que la prolifération des armes légères est devenue une préoccupation majeure au cours de la période post Guerre froide. C'est précisément dans le contexte de la guerre froide que l'on peut situer l'origine de la prolifération actuelle des ALPC<sup>23</sup>. En effet durant cette période, les deux blocs en opposition se sont approvisionnés en armes, ce

---

<sup>20</sup> Mahamat Saleh Yacoub et Ahmat Gali, *Tchad : des rebelles aux seigneurs de guerre : la désagrégation de l'armée nationale*, Ndjaména, Editions Al-Mouna, 2005, p.89.

<sup>21</sup> Van Dijk Han, "The Multiple Experiences of Civil War in the Guéra Region of Chad, 1965-1990", *Sociologus*, vol. 57, n°1, 2007, p.88.

<sup>22</sup> Registre des Nations Unies, Base de données du SIPRI et le site du Conseil de l'Union Européenne.

<sup>23</sup> T.T. Chigblo., "Vers l'émergence d'un régime juridique des armes légères et de petits calibre en droit international public", Mémoire de DEA en Droit International Public, Université Montpellier I, Faculté de droit et sciences politiques, année académique 2001-2002, p. 102.

qui a eu pour conséquence d'augmenter leur production et leur commerce. Seulement au moment de la détente et à partir du début des années 90, la priorité des deux blocs était de se débarrasser de ces stocks d'armes devenus inutiles. Il devenait donc urgent de vendre ce stock important d'armes. C'est à ce moment que le marché de l'armement s'est mondialisé. Dans 46 des 49 conflits, les plus importants des années 90, les ALPC étaient ainsi le principal moyen de combattre<sup>24</sup>. De plus, la multiplication des conflits intra-étatiques a alimenté la prolifération de ces armes. Pour Debos Marielle, le Tchad n'échappera pas aux problèmes posés par la disponibilité excessive de ces armes, dont les conséquences sont devenues un sujet d'inquiétude croissante dans l'opinion publique et auprès des dirigeants politiques. Cette inquiétude est accrue par le foisonnement des groupes armés<sup>25</sup>.

La définition d'arme légère et de petit calibre adoptée par les Nations Unies fut établie par un groupe d'experts gouvernementaux en 1997<sup>26</sup>. Elle reprend toute arme comprise entre les armes blanches et les armes à feu de calibre inférieur à 100 mm, et ne comprend essentiellement que les armes conçues et fabriquées spécifiquement pour un usage de type militaire<sup>27</sup>. Ce type d'armes portables est destiné à être utilisé par plusieurs personnes travaillant en équipe et comprenant les catégories suivantes: les mitrailleuses lourdes, les lance-grenades portatifs, amovibles ou montés, les canons antiaériens portatifs, les canons antichars portatifs, les lance-missiles et lance-roquettes antichars portatifs et les mortiers de calibre inférieurs à 100 mm<sup>28</sup>.

Les armes de petit calibre sont destinées à être utilisées par une personne et comprennent notamment: les armes à feu et toute autre arme ou dispositif de destruction tel que bombe explosive, bombe incendiaire ou bombe à gaz, grenade, lance-roquette, missile, système de missile ou mine. Dans cette catégorie figurent également les revolvers et les pistolets à chargement automatique, les mitraillettes et les fusils d'assaut. Le désarmement des enfants soldats est mieux envisageable lorsqu'on peut faire un inventaire des armes en circulation. Au-delà de cet inventaire, il est nécessaire d'observer un corollaire entre une extraordinaire augmentation des dotations en armes par l'ANT et le recrutement des jeunes soldats aussi bien dans ses rangs que dans ceux des forces rebelles. Sur la question des armes, le tableau ci-dessous illustre parfaitement ce constat.

---

<sup>24</sup>V. Essimbe, *Les armes légères et la violence politique et armée en Afrique subsaharienne : Effets pernicieux sur le développement économique et social*, Paris, Harmattan, 2013. P.201.

<sup>25</sup>D. Marielle, *Le métier des armes au Tchad: Le gouvernement de l'entre-guerre*, p.59.

<sup>26</sup>Rapport du Groupe d'Experts Gouvernementaux de l'ONU sur les armes légères A/52/298, du 27 août 1997.

<sup>27</sup>A. Ayissi; *Lutte contre la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest, Manuel de formation des forces armées et de sécurité*, Nations Unies, Ibrahima Sall, Edition, 2003, p.61.

<sup>28</sup>R. Stohl, "Under the Gun: Children and Small Arms", *African Security Review*, vol.11, N°3, 2002, pp.17-25.

**Tableau 13: Dotation des différentes armes par l'armée Tchadienne de 2005-2010**

Quantité	Moyens aériens	Moyens terrestres	Armement lourd	ALPC
1 à 5	- 1 An-26/curl (avion de transport tactique) - 1 Pilatus PC-9 - 1 Pilatus PC-7 - 2 MI-17 - 3 AS-350 Fenec (3 autres commandés en 2008, en attente de livraison) - 4 MI-24	1 BMP-3		
6 à 20	6 sukhoï	- 8 BTR-3U - 10 ZFB-05		
21 à 50		- 25 VAB - 37 RAM-2000 - 40 VBC		45 ALPC
50 et plus		- 82 AML-60 (ELAND) - 80 BMP-1	- 200 mitrailleuses lourdes <sup>29</sup> - 1 000 lance-roquettes	

**Source :** Registre des Nations Unies et base de données du SIPRI, cité dans *le développement piégé. Les transferts d'armes et le développement au Tchad (2005-2009)*, p.28.

Ce tableau dévoile les dotations faites à l'armée de terre et à l'armée de l'air entre 2005 et 2010 au moment où les conflits de grande ampleur ont embrassé le Tchad. Un constat est fait, c'est celui qui consiste à observer qu'en plus de son fournisseur officiel qui est la France, le Tchad utilisait d'autres filières ou réseaux parallèles d'acquisition d'armes et d'équipements militaires. Il s'agit des filières Sud-africaines, israélienne, chinoise, et surtout le réseau des pays de l'Europe de l'Est dont principalement l'Ukraine.

Le Tchad est un importateur massif d'armes légères et de petit calibre. Les différents camps de rebellions ont souvent été inondés de ces armes qui participent à l'émergence et ou à la perpétuation de conflits déchirants portant atteinte aux perspectives de développement<sup>29</sup>. Elles ne sont pas les causes directes de ces conflits, mais les premières conseillères de leurs acteurs. Cette situation objective entraîne de profondes conséquences sur les choix normatifs et stratégiques effectués par ce pays. Comme nous l'avons signalé précédemment, entre 1990 et 1998, sur 49 conflits majeurs recensés, 46 ont été uniquement conduits avec des armes légères et de petit calibre et un seul a été dominé par l'utilisation d'armements lourds, il s'agit de la Guerre du Golfe<sup>30</sup>.

<sup>29</sup>La situation de crise quasi-permanente qui prévaut au Tchad a également favorisé la circulation des armes légères que l'on trouve, selon Mme Larmadji, à tous les niveaux de la population, au marché et dans les écoles. Elle a lancé un appel pour une prise de conscience des dangers que représente la circulation des armes légères. Selon le rapport de l'Organisation des Nations Unies (ONU), publié en avril 2008, il y a 875 millions d'armes légères dans le monde dont deux millions au Tchad. Huit millions d'armes légères seraient fabriquées chaque année dans le monde.

<sup>30</sup>M. Klare., (Dir), "Small arms and light weapons: controlling the real instrument of war" in *Arms Control Today*, vol. 28, n°6, août-septembre 1998, p.15.

En 2013, la valeur globale des transferts des ALPC s'est élevée à 5,8 milliards<sup>31</sup>. Avec l'apparition de nouveaux conflits dans le monde et la logique de mondialisation, ce marché est l'un des plus rentables grâce à la stabilité de l'offre et de la demande, et l'on constate que les pays producteurs et exportateurs sont les plus puissants économiquement. En effet, le commerce des ALPC est entre les mains d'une vingtaine de pays, principalement occidentaux, qui réalisent plus de 80% des exportations mondiales<sup>32</sup>. L'utilisation des ALPC à des fins militaires se fait, quant à elle, dans les pays en voie de développement où ont lieu la majorité des conflits en cours. Ces conflits sont, pour la plupart, intra-étatiques et intra-étatiques internationaux, comme en Afrique avec le Tchad. Dans ce type de conflits, le monopole de la violence ne revient plus à l'État, puisque des groupes rebelles ont pris les armes contre lui, entraînant ainsi une dérégulation encore plus importante du marché de l'armement. La capacité de production d'ALPC de ces pays reste limitée, car elle repose sur l'importation de technologies, de machineries et de composants de base, ce qui maintient une dépendance envers les pays du Nord.

Ces armes sont en effet largement et facilement disponibles, elles sont d'un faible coût et faciles à transporter et à dissimuler. Des armes qui, aux mains de groupes qui ne suivent pas les formes traditionnelles de la lutte et ne répondent pas aux règles de la guerre telles que définies par le droit international, frappent d'abord les populations civiles. Ces armes seraient à l'origine de 90% des morts dans les conflits, avec 80% de civils<sup>33</sup>. Parce que les armes légères sont l'instrument principal des conflits, elles augmentent l'impact et prolongent la durée, la lutte contre leur prolifération et leur utilisation abusive apparaît de plus en plus comme une priorité.

### **B- Les ALPC et leurs effets dans le bassin du lac Tchad**

Les armes légères et de petit calibre est aujourd'hui l'instrument de base des groupes armés rebelles et /ou des groupes criminels au Tchad<sup>34</sup>. Sans être à l'origine des conflits ou de la criminalité dans la zone du bassin du lac Tchad, elles ont favorisé l'activité de ces groupes ainsi que l'installation d'un environnement dominé par la violence et l'insécurité. Si l'utilisation des armes légères est directement responsable des morts et des blessures, le climat d'insécurité dû à l'emploi et la menace du maniement de ces armes a des conséquences également considérables

---

<sup>31</sup>Dernière donnée disponible. On dénombre à ce jour environ 639 millions d'armes légères en circulation dans le monde, soit une arme pour dix habitants. Notons que 59% de cet arsenal est aux mains des civils soit plus de 377 millions d'armes. La diffusion anarchique des ALPC dans le monde est due d'une part à la production industrielle et artisanale et d'autre part à certains facteurs politiques socio-culturels et religieux

<sup>32</sup>On retrouve les États-Unis en tête 30% des transferts d'armes classiques, suivis par la Russie, la Chine et la France.

<sup>33</sup>M. Debos, "Fluid Loyalties in a Regional Crisis: Chadian 'Ex-Liberators' in the Central African Republic", *African Affairs* n°107/427, 2008, p.230.

<sup>34</sup>Lire à ce sujet le rapport sur le développement humain du PNUD de 2009. Et celui de l'ONG Caritas Sri Lanka, lequel bien qu'elles ne puissent pas être appelées des armes de destruction massive, ces armes sont en réalité selon les premiers instruments des massacres.

sur la détérioration de l'environnement économique, social et politique du Tchad et de ses voisins. La violence armée généralisée, liée à l'utilisation des armes légères dans les conflits Tchadien à accru la criminalité, en favorisant une détérioration et un effondrement des infrastructures et des services sociaux, le déclin des activités économiques, la dislocation des communautés, de la cohésion sociale et la disparition de la confiance entre les tchadiens. Elle a également favorisé les déplacements de populations et des migrations forcées ainsi que la diminution de l'aide et de l'assistance au développement.

### **1- Le déclin économique du Tchad par la prolifération illicite des ALPC**

L'impact des armes légères, plus généralement de la violence armée, sur les services sociaux de base, en particulier, sur les services et infrastructures de santé, a été largement documenté<sup>35</sup>. Dans le cadre d'un conflit comme celui du Tchad, les services de santé ont été fréquemment la cible des attaques de combattants et de bandits à la recherche de véhicules, et d'équipement médical. Les attaques ont régulièrement été délibérées comme l'illustre ce conflit où 32% des équipements en matière de santé dans l'Est du Tchad ont été détruits et les équipes médicales déplacées en raison de la stratégie des forces rebelles visant à créer le chaos et à saper l'autorité de l'État<sup>36</sup>.

Les coûts humains de la diminution des budgets de santé au Tchad sont considérables. La diminution des ressources, des équipements et des fournitures aux établissements de santé, en raison de la violence et de la réorientation des priorités nationales, s'est accompagnée de restrictions ou de la suppression de certains programmes, tels que ceux d'immunisation ou de vaccination ou encore des services vétérinaires ou d'entretien des puits<sup>37</sup>. Ces suppressions touchaient toutes les populations pauvres, les enfants, les femmes et les personnes déplacées. Ces populations sont d'autant plus affectées par l'absence de services vétérinaires ou d'accès à l'eau potable que leurs moyens de subsistance reposent sur l'agriculture<sup>38</sup>.

Les attaques ciblant les services de santé, en plus des destructions, limitaient également le recrutement des personnels de santé. C'est le cas dans le Tibesti où, dans les régions de

---

<sup>35</sup>Face aux effets de destruction inouïe engendrés par les armes, la communauté internationale et autres organismes régionaux ont pris des initiatives pour limiter la prolifération des armes. En effet, les divers accords ou traités signés ne se focalisaient qu'à la limitation des ADM par les Etats, c'est cas des *strategic arms limitations talks* (SALT) signés en 1972. Ce n'est qu'en 1995 que le terme "micro désarmement" (désarmement des petites armes) a été employé pour la première fois par l'ex secrétaire général de l'organisation des Nations Unies Boutros Boutros Ghali. En effet, ce dernier demande à ce que les mêmes efforts soient menés à l'égard des armes légères de petit calibre.

<sup>36</sup>Centre for International Coopération and Security, Department of Peace Studies., "The impact of armed violence on poverty and development–Full report to the armed violence and poverty initiative", Paper commissioned for UK Department for International Development, University of Bradford, mars 2005, p. 25.

<sup>37</sup>Small Arms Survey., *Annuaire sur les armes légères/Gros plan sur la problématique*, Oxford University Press, 2001, p.140.

<sup>38</sup>R. Lemarchand., "Où va le Tchad?", *Afrique contemporaine*, no. 215, 2005, p.122.



violence armée, les personnels de santé demeurent insuffisants, en dépit des incitations<sup>39</sup>.

L'accès à l'éducation et à l'instruction est, de la même manière, fortement perturbé, voire compromis par la violence armée, l'insécurité et les risques qu'ils engendraient: attaques directes contre les établissements, enlèvement des enfants par les groupes armés (à l'aller ou au retour de l'école) pour cause de recrutement.

Cette situation a entraîné la destruction et la fermeture des établissements scolaires. Une évaluation récente au Moyen-Chari<sup>40</sup> indiquait que depuis 1999, les confrontations armées ont entraîné la destruction de 91 écoles et que près de 39 000 élèves et 1771 enseignants ont déserté les établissements scolaires<sup>41</sup>. Elle met clairement en évidence l'incidence de la violence armée sur la fréquentation des écoles. Plusieurs études soulignent que les inscriptions dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire et professionnel diminuaient pendant les périodes de conflits armés et ne reprenaient qu'après la fin des conflits. Il est normal que les difficultés d'accès, la diminution du nombre des enseignants et les destructions ou fermetures d'établissements scolaires aient des répercussions directes sur les taux de scolarisation et d'alphabétisation<sup>42</sup>. C'est une situation qui, sur le long terme, s'avère dramatique, car elle prive une ou plusieurs générations de l'éducation et de l'instruction, limitant ainsi les opportunités en matière d'emploi et de moyens de subsistance et hypothéquant gravement le développement du pays.

La détérioration ou l'effondrement des services sociaux est, en parallèle, accentuée par la diminution des investissements de l'État dans les services et infrastructures de base. La violence armée engendre en effet une redéfinition des priorités de dépense du gouvernement et une réorientation vers les budgets de la Défense et du maintien de l'ordre. Cette réorientation se répercute inévitablement sur les investissements dans les services sociaux en raison des ressources limitées des pays. Si, comme le note le PNUD, "l'emploi judicieux des ressources est essentiel pour atteindre les résultats escomptés, l'ampleur du budget n'en est pas moins déterminante"<sup>43</sup>. Or, si les niveaux d'investissement et de dépense dans les services sociaux, en particulier en matière de santé et d'éducation, sont déjà relativement faibles au Tchad en temps d'accalmie, ils le sont encore davantage en période de conflit armé. En règle générale, les pays à faible revenu consacrent 4,2% de leur PIB aux dépenses de santé. Ce taux tombe à 3,4% en moyenne dans les pays comme le Tchad connaissant un conflit<sup>44</sup>. De la même manière, soulignant l'écart entre les dépenses militaires et de santé, le SIPRI indiquait qu'en 2002,

<sup>39</sup> PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2005, 2005, p.141.

<sup>40</sup> Dans les districts de Fort-Archambault, Koumra, Kyabé, Moïssala

<sup>41</sup> M. Brandily., "Le Tchad face Nord 1978-1979, " *Politique africaine* N°16, Paris, Khartala, 1984, p.175.

<sup>42</sup> M. J. Azevedo., *Roots of Violence. A History of War in Chad: War and Society*, Londres, Gordon and Breach Publishers, vol.4., 1998, p.178.

<sup>43</sup> PNUD., Rapport mondial sur le développement humain 2005, 2005, p. 141.

<sup>44</sup> World Bank., *World Development Indicators 2004*, Washington D.C., 2004, p.301.

les pays affichant un indice de développement humain (IDH) faible consacraient en moyenne 3,7% de leur PIB aux dépenses militaires comparé à un taux de 2,4% pour la santé<sup>45</sup>. L'écart comparé est le même concernant les dépenses d'éducation.

Les guerres civiles au Tchad, caractérisée par une forte manipulation des ALPC se sont accompagnés de la propagation des maladies, des épidémies et d'un accroissement de la mortalité, aussi bien infantile qu'adulte. La fermeture des centres de santé, la restriction de l'accès aux soins, aux mesures de prévention et de vaccination, la violence sexuelle, la précarité des conditions de vie et la malnutrition constituaient un terreau fertile pour le développement des maladies et des épidémies. Une vulnérabilité qui se répercutait également sur les populations locales, comme l'illustre la propagation du sida dans les zones de conflit. L'ONUSIDA révèle qu'en 2003, sur 17 pays comptant plus de 100 000 orphelins du fait du sida, treize de ces pays étaient en conflit ou frôlaient une situation d'urgence<sup>46</sup>. La situation du Tchad, jusque-là relativement peu touchés par le sida et qui voient le problème surgir à la suite du passage sur leur territoire de combattants atteints du sida, illustre cette propagation des maladies dans un environnement conflictuel et ou dominé par la violence armée.

Le climat d'insécurité lié à la menace des ALPC entamait, par ailleurs, la volonté des communautés d'investir dans des activités productives. Les exemples des principales régions cotonnières du pays, qui ont vu une diminution significative de leurs productions en raison de l'effondrement des produits agricoles, illustrent la difficulté de maintenir l'activité économique dans les situations de conflit ou de violence sociale aiguë<sup>47</sup>. De nombreux exemples mettent également en avant les conséquences de la prolifération des armes sur la production et l'activité des groupes pastoraux et sédentaires du fait des difficultés d'accès aux ressources premières, du prix des marchandises et des problèmes de vol de bétail et de braconnage<sup>48</sup>. Dans la région de Bahr-el-Ghazal au Sud Soudan, 40% des ménages ont perdu leur bétail durant le conflit<sup>49</sup>. Dans une grande partie de l'Est du Tchad, les activités agricoles ont été perturbées par le pillage des récoltes, la destruction de matériels et celle des infrastructures agricoles, aussi bien par les groupes armés que par les soldats, ce qui entraîna l'abandon des terres et le déplacement vers des zones plus sûres<sup>50</sup>.

---

<sup>45</sup>Stockholm International Peace and Research Institute (SIPRI), *Armements, Disarmement and International Security*, Oxford, 2004, p.271.

<sup>46</sup>Anonyme., "HIV/AIDS and Conflict", Copenhague, 2003, p. 172.

<sup>47</sup>Pour le Tchad, la pente à remonter est conséquente: en 2009, il s'est classé à la 175<sup>e</sup> place sur 182 pays analysés en matière d'Indice du développement humain (IDH). Et en matière d'Indice de pauvreté humaine (IPH), il se trouve à la 132<sup>e</sup> position parmi les 135 pays en voie de développement.

<sup>48</sup>M. Brandily., "Le Tchad face nord 1978-1979", p.180.

<sup>49</sup>G. Prunier., *Armed Movements in Sudan, Chad, CAR, Somalia, Eritrea and Ethiopia*, Center for international peace operations, Addis Ababa-Berlin, February 2008, p.41.

<sup>50</sup>Ministère de l'agriculture, "Stratégie Nationale et Programme de Sécurité Alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Tchad", Ndjamen, avril 2002.

Le climat d'insécurité et de violence armée a réduit de la même manière les investissements privés en les limitant généralement aux zones les plus sûres<sup>51</sup>: "plus de la moitié des investissements privés (IDE) destinés à l'Afrique sub-saharienne, au cours de la dernière décennie, a été réservée à huit pays, et seulement 10% de ces capitaux ont été distribués aux quarante autres pays"<sup>52</sup>. Seules les entreprises spécialisées dans l'extraction de ressources (pétrole, diamants, bois, minerais...) continuaient à investir dans des États traversés par les conflits et la violence armée.

L'absence d'opportunités économiques, la dégradation des termes de l'échange et la perte des moyens de subsistance, du fait des conflits ou de la violence armée au Tchad a favorisé le développement d'une économie parallèle. À côté d'activités de subsistance relevant de stratégies de "survie" ou de "débrouille" s'est développé des réseaux informels et criminels dont les activités illégales reposaient sur le pouvoir des armes. Le développement d'une économie de guerre fondée sur le pillage, l'extorsion, le vol et autres trafics est généralement le moyen, pour une minorité d'individus corrompus (membres des groupes armés, responsables politiques, forces de sécurité nationales), de s'enrichir au détriment du plus grand nombre et du développement du pays. De longs conflits comme celui du Tchad induisent toujours une criminalisation des sociétés et la transformation des conflits politiques en combat économiques, dont l'enjeu est avant tout le contrôle des ressources naturelles (appropriation ou conservation) ; d'où la persistance des conflits et la prolifération des armes légères. La pauvreté et l'absence d'opportunités de subsistance, l'échec des collectes d'armes, de la réinsertion des anciens combattants et la disponibilité des armes ont créé un "réservoir de main d'œuvre" armée qui s'est inséré facilement dans les filières liées au trafic d'armes légères.

## **2- Les mobilités forcées dues à la circulation non contrôlée des ALPC**

Les situations de violence armée ont un impact particulièrement dévastateur sur le cadre social. La détention et l'usage des armes légères, la généralisation de la violence armée et de l'insécurité ont engendré au Tchad la fuite des populations et le départ des communautés, donc la destruction des liens et des réseaux de solidarité et de protection<sup>53</sup>. Cette destruction de la protection, que fournit traditionnellement le cadre communautaire, est aujourd'hui une des

---

<sup>51</sup>La Banque Mondiale souligne que l'insécurité et la violence sont perçues comme un risque majeur pour les investisseurs. World Development Report 2001, Oxford University Press, 2001.

<sup>52</sup>G.Prunier, *Armed Movements in Sudan, Chad, CAR, Somalia, Eritrea and Ethiopia* p.44.

<sup>53</sup>Pour la Commission Justice et Paix du Tchad, les idées de fraternité et de tolérance ont laissé la place à la haine, à la violence et à la méfiance systématique vis-à-vis du voisin. Se procurer une arme à feu est devenu pour les familles le moyen le plus sûr pour se protéger contre une éventuelle attaque des autres communautés. Les armes sont devenues un bien précieux pour chaque famille qui, dans les régions en conflit, en possède au moins deux.

conséquences de l'action des groupes armés au Tchad. La peur de représailles exercées par les forces armées régulières et les rebelles semblent directement liée à l'origine de la disparition des attitudes traditionnelles de protection et d'aide aux individus dans le besoin.

Les femmes et les enfants sont les deux catégories de population les plus touchées par cette disparition de la protection communautaire, parce que plus vulnérables aux enlèvements et aux violences sexuelles lors de leurs déplacements. L'enrôlement (forcé ou volontaire) des enfants dans les groupes armés caractérise ce type de conflit<sup>54</sup>.

Les armes légères ont été facilement utilisées par les enfants, d'où leur large implication dans ces conflits, et ce d'autant plus que les enfants sont aisément "manipulables". Les femmes le sont également parce qu'elles sont particulièrement vulnérables aux viols et à la violence domestique, où les armes légères, la menace d'armes légères, ont un rôle majeur. Un rapport d'Amnesty International relève que, même si les hommes constituaient la plupart des victimes directes des armes à feu, les femmes ont été touchées de manière disproportionnée, dans la mesure où ce sont rarement elles qui achètent ces armes, les possèdent ou les utilisent. Les risques de viols ou d'attaques armées contre les femmes limitaient leurs déplacements, leurs activités, leurs opportunités et leur pouvoir. Ils ont un impact direct sur "l'espace public auquel les femmes ont accès"<sup>55</sup>.

La violence armée rend en effet plus dangereuses les activités quotidiennes des femmes : collecte de bois ou recherche d'eau hors du village. D'un autre côté, l'instauration d'une culture des armes ou d'une culture de la violence, qui marque les périodes de violence armée prolongées, impose aux relations entre les individus un nouveau cadre de références, de nouvelles valeurs ou normes. La multiplication des gangs et des milices ou groupes armés, la "normalisation" des activités criminelles comme mode de vie quotidien, le nombre d'enfants soldats sont des indicateurs de cette érosion de la cohésion sociale et des modèles sociaux traditionnels, qui résulte de la présence, de la détention, de la menace et de l'usage des armes légères au Tchad. Le renforcement du pouvoir des éléments criminels armés, qui ne se réclament pas ou ne sentent pas liés par les règles et valeurs traditionnelles, mine l'ordre social. La désorganisation des systèmes et des stratégies traditionnelles de maintien de l'ordre caractérise cette érosion.

Les systèmes et les mécanismes traditionnels de gestion et de résolution non violente des conflits intracommunautaires, qui avaient démontré antérieurement leur efficacité, sont devenu inopérants. La violence devint légitime pour imposer sa différence. Le rapport de "l'Initiative Violence Armée et Pauvreté" note que "ceux qui sont chargés d'arbitrer les conflits sont ciblés ou chassés hors des communautés par les rebelles ou groupes armés qui souhaitent

---

<sup>54</sup> G. Prunier, *Armed Movements in Sudan, Chad, CAR, Somalia, Eritrea and Ethiopia* p.45.

<sup>55</sup> Amnesty International, *Armes à feu: les femmes en danger*, Amnesty International, 2005, pp.3 et 24.

exercer leur contrôle sur les communautés"<sup>56</sup>. Dans le cas des conflits intercommunautaires, l'usage des armes a également des conséquences dévastatrices: les conflits auparavant marqués par l'utilisation d'armes traditionnelles n'avaient pas le même pouvoir de mortalité. Paradoxalement, les conflits et la violence armée peuvent avoir aussi un effet libérateur par rapport à des systèmes trop rigides, sans opportunités socioéconomiques pour certaines catégories sociales. Certains enfants soldats se sont ainsi délibérément engagés dans les groupes armés, parce qu'ils leur offraient des opportunités de subsistance qui n'existaient pas pour eux auparavant. La violence comme mode de vie peut ainsi être appelée à perdurer au-delà du conflit.

Plus généralement, ceux qui ont fait de la violence armée un mode de vie ont pu accéder à un statut qui leur était refusé dans la société, les règles régissant les rapports sociaux, notamment en matière de hiérarchie sociale ou de genre, étant sources d'iniquités et de frustrations. L'expérience des armes, comme le souligne Béatrice Pouligny, a pu "leur donner accès à de nouveaux réseaux de solidarité, à de nouvelles structures sociales, à de nouvelles stratégies de survie, à de nouveaux modèles relationnels profondément internalisés"<sup>57</sup>. Il est difficile de lutter contre la culture des armes si les individus considèrent le système social comme oppressif et archaïque et s'il n'offre que peu d'opportunités de subsistance. Les armes et la violence armée peuvent donc aussi apporter une expérience libératrice et positive<sup>58</sup>. Les conflits sont en effet marqués par un changement dans la composition des ménages et du nombre de ménages où les femmes sont chefs de famille. Si cette situation peut avoir un effet libérateur, elle tend surtout à accroître la charge domestique reposant sur les femmes, dans la mesure où elles doivent alors subvenir aux besoins de la famille. À l'Est du Tchad, le départ des hommes s'est traduit par un transfert de l'ensemble des activités vers les femmes : semis et culture des champs, vente des produits, activités de coupe de bois. Il semblait également que les ménages tenus par les femmes soient beaucoup plus vulnérables et touchés par la pauvreté. Toujours à l'Est du Tchad 2000, 15 à 25% des ménages pauvres et 20 à 30% des ménages les plus pauvres était menés par des femmes, ces ménages n'étant par ailleurs quasiment pas représentés dans les catégories de revenus moyens et supérieurs<sup>59</sup>. Cette violence armée, qui s'accompagne de l'émergence de nouvelles normes sociales, de nouveaux cadres de références, empêche ainsi le

---

<sup>56</sup>A. Gérard., Nimeiry face aux crises tchadiennes, Le Tchad, Paris, Khartala, Politique Africaine n°16, décembre 1984, p. 122.

<sup>57</sup>B. Pouligny., *Les anciens combattants d'aujourd'hui: Désarmement, Démobilisation et Réinsertion*, Séminaire CERI et SGDN, septembre 2004, p. 40.

<sup>58</sup>R.Azar Mia-, "Les enfants soldats dans le monde arabe", *Les Cahiers de l'Orient*, n°105, 2012 pp.41-52.

<sup>59</sup>M. Debos., "Fluid loyalties in a regional crisis: Chadian combatants in the Central African Republic", *African Affairs* n°107-427, 2008, pp.225-241.

retour de la paix et le développement du pays, en particulier dans les pays où plusieurs générations ont été marquées par cette violence.

**Tableau 14: Aperçu général des exportations françaises de matériel militaire vers le Tchad sur la période 2004-2009.**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Détail des prises de commandes, en millions d'€	0	0	3,14 (armée de Terre)	11,24	4,07	9,0 (ML 6 : Kerax 4x4 de Renault Truck Défense)
Détail des livraisons en millions d'€	0	0	0,11	5,43	8,81	3,3
Nombre d'AP	4 (niveau vente)	6 (niveau vente)	?	5	17	7
Nombre d'AEMG	0	4	?	4	8	5 dont - 3 ML4 - 1 ML6 - 1 ML10
Montant des AEMG, en millions d'€	0	2678756	?	3506969	12979250	11 376 576 = 188 810 287 764 10 900 002
Détail des prises de commande par type de matériel (ML et montant)	0	0	?	- ML4 : 5,0 - ML6 : 6,3 TOTAL : 11,3	- ML 3 : 1,5 - ML 4 : 1,1 - ML 10 : 1,4 - ML 11 : pour un montant inférieur à 50 000 € TOTAL > 4	ML 6 : 9,0 TOTAL : 9,0
Cessions onéreuses	0	63 259,1 (ML6 et ML11)	?	1 = 64 447,20 €	1 = 379 756,92 € (Tchad/ Gabon)	3 = 58 502 €
Cessions gratuites	Matériel militaire hors ALPC (ML3)	Matériel militaire hors ALPC	?	0	Matériel militaire hors ALPC	Matériel militaire hors ALPC
Livraisons en ALPC	2002-2006 : 23 mitrailleuses (23x3 225,8 = 74 193,4 €)			45 mitrailleuses		

Source : *Le développement piégé. Les transferts d'armes et le développement au Tchad (2005-2009)*, p.35.

Ce tableau révèle de façon panoramique l'état des exportations françaises en matériel militaire vers le Tchad sur la période 2004 à 2009. Il a été réalisé à partir des informations disponibles dans les rapports au parlement tchadien sur les exportations d'armements de la France de 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010. Cependant, l'information parcellaire disponible sur les flux d'exportations d'armes ne permet pas de définir la part des exportations françaises des ALPC dans l'ensemble des exportations du matériel militaire à destination du Tchad réalisées ces cinq dernières années. Il reste que la France est l'un des plus gros fournisseurs des APLC au Tchad, d'autant que du matériel acheté à la France a également été détourné d'un usage civil à un usage militaire. Selon la Lettre du Continent, le Tchad aurait importé une douzaine d'hélicoptères d'Armes de chasse et les aurait par la suite fait équiper à des fins militaires, probablement en Afrique du Sud<sup>60</sup>.

<sup>60</sup>D. Mascré., *Le Tchad entre jeux pétroliers et jeux guerriers*, Working Papers, Série Géopolitique africaine, avril 2007, p.57. , Lire également la Lettre du Continent, n°554, du 11 décembre 2008.

Au Tchad, les armes légères n'engendraient pas seulement l'accroissement d'un taux de mortalité direct, mais également d'un taux de mortalité indirect. Le déplacement accentua encore l'exposition et la vulnérabilité des individus et des populations à la pauvreté, aux maladies, à la malnutrition, à la violence armée, aux violences sexuelles et aux enlèvements. Le PNUD souligne de son côté que

la malnutrition aiguë, les maladies diarrhéiques, la rougeole, les infections respiratoires et la malaria sont souvent citées comme étant les causes d'un taux de mortalité parmi les réfugiés plus de 80 fois supérieur aux taux de référence de certaines régions d'Afrique<sup>61</sup>.

La détérioration des conditions de vie est également une conséquence directe des déplacements de populations et des migrations forcées. La violence armée et l'insécurité entraînent l'abandon des terres et le départ des communautés. Les vols de bétail, les restrictions en matière de production, de commerce et de consommation poussèrent en effet les individus et les populations à rechercher d'autres moyens de subsistance, ce qui se traduit par des déplacements, notamment vers les zones urbaines<sup>62</sup>. Mais ce mouvement vers les zones urbaines ou les camps ne s'accompagna pas d'opportunités en matière d'emploi. Il était au contraire le plus souvent synonyme de perte durable des moyens de subsistance, d'où un glissement vers la criminalité, en particulier des jeunes<sup>63</sup>. L'absence d'emploi incita en effet à se tourner vers les opportunités que pouvait offrir la criminalité, renforçant l'insécurité, la culture des armes et la violence armée<sup>64</sup>. D'un autre côté, la désertion des zones rurales à cause de cette violence armée avait créé de nouvelles difficultés dans le secteur agricole en raison du départ de la main d'œuvre qualifiée. Sachant que les retours en zone rurale sont faibles, même si les conditions de sécurité sont rétablies<sup>65</sup>, cette situation a renforcé l'insécurité alimentaire du pays.

## **II-LES PRINCIPES DE BASE DU DÉSARMEMENT DES ENFANTS SOLDATS ASSOCIÉS AUX CONFLITS AU TCHAD**

Nous commencerons cette section de notre travail en mettant en exergue les spécificités du désarmement. Concrètement, nous contextualiserons d'abord ce processus pour comprendre quand, par rapport à qui et dans quels cadres ils interviennent. Nous expliquerons ensuite chacune des composantes de sa dynamique. Pour donner les outils de compréhension nécessaires et saisir les réalités et enjeux qui se cachent derrière le terme désarmement, plusieurs aspects

---

<sup>61</sup>M. J. Toole., (Dir), "The public health aspects of complex emergencies and refugee situations", *Annual Review of Public Health*, 1997, p.84.

<sup>62</sup>République du Tchad., *Mémoire sur les menées subversives du Soudan contre le Tchad*, Ndjamena, 26 décembre 2005.

<sup>63</sup>R. Marchal, "Les frontières de la paix et de la guerre", *Politix*, vol. 15, n°58, 2002, p. 40

<sup>64</sup>Union Africaine., Rapport du président de la Commission, Conseil de paix et de sécurité, 45e réunion, 12, Addis Abeba, Ethiopie, janvier 2006.

<sup>65</sup>C. J. Tubiana. "La guerre par procuration entre le Tchad et le Soudan et la « darfourisation » du Tchad' : Mythes et réalité", *Institut de hautes études internationales*, 2008, p52.

seront abordés. Après avoir donné des éléments de compréhension généraux, nous expliquerons, entre autres, la signification de ce terme, les contextes dans lesquels il intervient et présenterons les données quantitatives mais aussi qualitatives par rapport à la problématique.

### **A- Les conditions préalables du désarmement**

Les réticences des protagonistes à ce désarmement au Tchad sont des réalités auxquelles furent confrontées de nombreuses sociétés en sortie de conflits. Renoncer à leurs armes revient pour eux à tout abandonner. Le désarmement est un sujet particulièrement sensible pour les groupes rebelles, car en déposant leurs armes, ils quittent leurs pouvoirs et peuvent perdre leur rapport de force. Les armes garantissent aux jeunes combattants la survie et une intégration forcée dans une communauté fragilisée par le massacre et les atrocités de la guerre. Les armes leur permettent d'avoir une estime et une image de guerrier. Béatrice Pouligny souligne: "L'expérience des armes, a pu leur donner accès à de nouveaux réseaux de solidarité, à de nouvelles structures sociales, à de nouvelles stratégies de survie, à de nouveaux modèles relationnels profondément internalisés"<sup>66</sup>. Les protagonistes veulent avoir une vision claire de leur avenir avant de penser à un réel désarmement. Les parties veulent avoir une idée de ce que sera leur avenir commun. Le destin collectif du groupe et la survie de chacun doit être garantie. Il est question de mettre en évidence dans cette partie de notre travail les orientations du guide pratique et théoriques que le Gouvernement et des différentes Organisation non gouvernementales ont pris en compte pour faciliter la collecte et la destruction des armes au sein de la population enfantine.

#### **1- L'intégration du désarmement dans l'accord de cessez-le-feu**

Le désarmement est une étape fondamentale dans la réussite de ce programme. Il consiste en effet à recueillir les armes légères et de petit calibre, les munitions, les explosifs et les armes lourdes détenues par les combattants, et souvent aussi par la population civile, à les contrôler et à les éliminer<sup>67</sup>. Le désarmement est de ce point de vue une mesure de confiance essentielle visant à accroître la stabilité d'un environnement où la tension et l'incertitude sont très élevées et où les participants sont nerveux et la population sur ses gardes. Toutes les mesures doivent tenir compte des attitudes ancrées chez les participants, qu'ils fassent partie de l'armée permanente, des troupes de partisans, de forces paramilitaires, de la milice ou de la population civile. Par conséquent, le désarmement doit comprendre l'élaboration de programmes

---

<sup>66</sup>B. Pouligny, *Ils nous avaient promis la paix: opérations de l'ONU et populations locales* Paris, Presses de Sciences Po, Collection académique, 2004, p301.

<sup>67</sup>M. Wessells *Child Soldiers: From Violence to Protection*, Cambridge, Harvard University Press, 2006, p.204.



responsables de la gestion des armes. Mais le plus important encore est l'accord de paix signée par les parties belligérantes et qui constitue un préalable à cette mise en place<sup>68</sup>.

**Tableau 15 : Principaux programme DDR en cours d'exécution**

Main ongoing DDR programmes											
Country	Implementing bodies	Period (start and end dates)	Combatants to be demobilised		Programmes for vulnerable groups			Total budget (\$ millions)	Financing formula		
			SAF	AOG	C	F	D		WB	M	C
Afghanistan	M	10/03 to 12/08	35,000	63,380	•			141.2			•
Angola	N	08/02 to ?	33,000	105,000	•	•	•	255.8		•	
Burundi	M	12/04 to 12/08	41,000	37,000	•		•	84.4	•	•	
C. African Rep.	M	12/04 to 04/07	-	7,565	•	-	-	13.3		•	
Chad	N	12/05 to 12/10	9,000	-	-	-	-	10	•		•
Colombia (AUC)	N	11/03 to 08/06	-	31,671	•			302.6			•
Côte d'Ivoire	N	12/08 to ?	5,000	35,000	•	•		40	•		
DR Congo*	M	01/04 to 12/07	23,000	127,000	•	•		200	•	•	
Eritrea	N	10/02 to ?	200,000			•	•	198	•	•	•
Haiti	M	08/06 to ?	-	6,000	•			50.1		•	
Indonesia (GAM)	N	09/05 to 12/09	-	5,000	•			170		•	
Liberia	M	12/03 to 06/08	12,000	107,000	•	•		71		•	
Nepal	M	12/06 to ?		19,602	•			18.4			•
Niger	Int	03/06 to 12/07	-	3,160		•		2.4			•
Rep. Congo	M	12/05 to 12/08	-	30,000	•	•		25	•		•
Rwanda	N	12/01 to ?	20,000	16,000	•	•	•	62.5	•	•	•
Somalia	M	12/05 to ?	-	53,000	•			32.8		•	•
Sudan	M	09/05 to 09/12	-	24,500	•	•	•	85.4		•	•
Uganda	N	01/00 to 12/08	-	16,245	•	•		6.74		•	
<b>TOTAL (19)</b>			<b>343,000</b>	<b>760,721</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>1,896.4</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>10</b>

Organismes d'exécution: N - National; Int - International; M - Mixte;

Troupes à démobiliser: SAF-Forces armées étatiques ; AOG-Groupes d'opposition armés ;

Groupes vulnérables: C-Enfants soldats ; F-Femmes combattantes ; D-Soldats handicapés Formule de financement: BM-Banque mondiale ; M-Fonds multinationaux

Source: Escola de cultura de pau: "DDR 2008 Analysis of Disarmament, demobilization and reintegration programmes in the world during 2007", Aecid, 2008, p.35.

Comme le fait observer ce tableau, les programmes diffèrent considérablement en termes de nombre des troupes à démobiliser et à réintégrer, leur budget et les organes chargés du financement du processus. Le tableau illustre également le large rôle joué par les organisations, à la fois en tant qu'organes d'exécution à caractère purement international ou partenaires avec les institutions nationales et les agences de financement telles les Banques ou fonds multi-fiduciaires. Il convient

<sup>68</sup> E.Harsch., "En finir avec l'enrôlement d'enfants", *Afrique Renouveau*, n°1, avril, 2007, pp.4-5.

de souligner que le financement est alloué pour les étapes initiales uniquement, avec des contraintes assez rigides en termes de calendrier, durée et objectifs, laissant une pénurie de ressources pour le processus de la réintégration. Enfin, on remarque la présence commune dans chacun de ces groupes d'enfants soldats, des femmes combattantes et de soldats handicapés, ces deniers nécessitant des approches distinctes en tant que collectifs avec des besoins spécifiques<sup>69</sup>.

Cet accord de paix est sans aucun doute le véhicule qui met en branle le désarmement et en fixe l'échéancier et le cadre. Le désarmement agit comme une mesure de confiance<sup>70</sup>. S'il n'est pas entrepris rapidement, l'accord de paix risque de rester lettre morte. Toutefois, si on ne prend pas le temps de préparer adéquatement le désarmement, un processus inachevé peut mener à une résurgence de la violence. Ce problème met en évidence l'absolue nécessité de pouvoir compter sur les opérations de désarmement placées sous la supervision internationale et souligne l'importance de préciser au moins les principes, à défaut des détails, des procédures de désarmement dans les accords et les protocoles de paix.

Une fois qu'une entente sur les bases du désarmement aura été conclue à l'échelle internationale, la planification à l'échelle nationale devra résoudre le conflit qui persiste en établissant un équilibre entre les intérêts des parties belligérantes. Parmi les aspects procéduraux qui seront abordés, on retrouve les étapes du désarmement et toute la gamme des remises en question et des inspections par les deux parties en présence. Il faut également traiter la question du ratio ou de la proportion des forces qui devront être désarmées à chaque étape du processus<sup>71</sup>, de même que l'élimination des armes et les mesures prises pour assurer leur supervision. La figure ci-dessous illustre parfaitement l'orientation qui doit être à la collecte et à la destruction des armes.

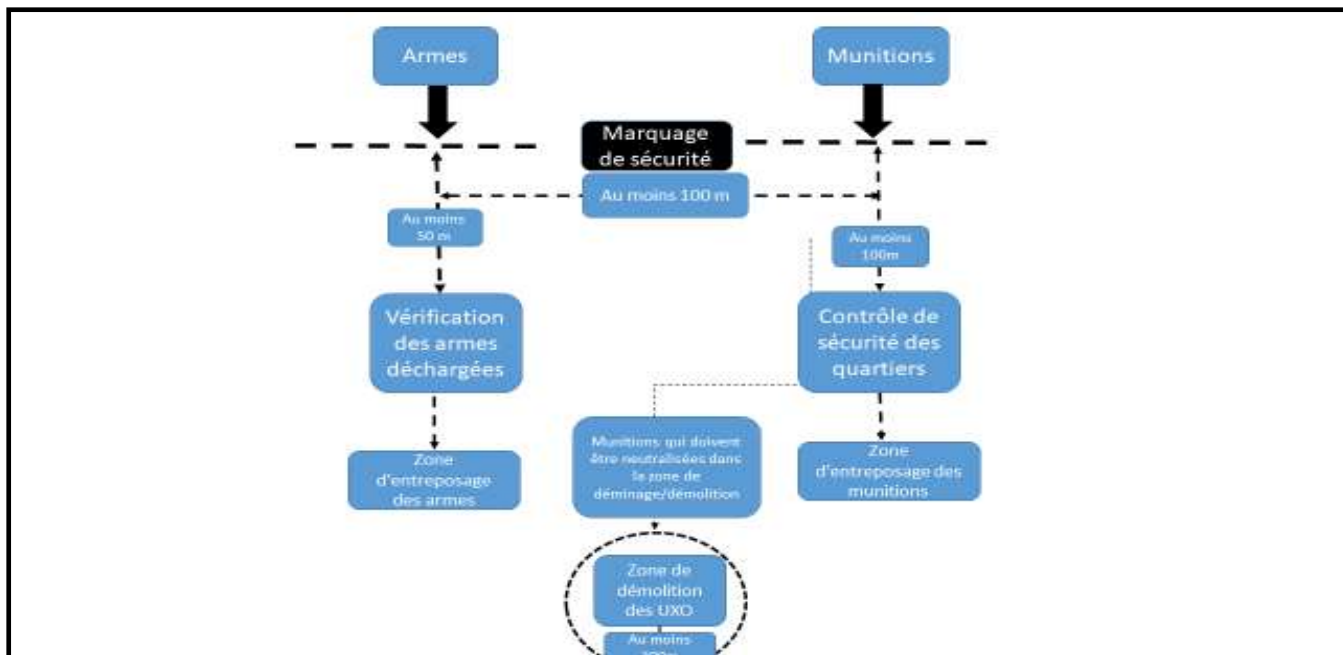
---

<sup>69</sup>J.T Hottinger., "Encourager la participation des groupes armés non étatiques dans le désarmement", *Forum du désarmement*, No 1, 2008, pp.27-36.

<sup>70</sup>La préoccupation pour les programmes de DDR date d'une vingtaine d'années. Au départ, ces derniers se limitaient au sort des soldats mais aujourd'hui ils prennent en compte toute une série de paramètres visant la promotion et la consolidation de la paix ainsi que le développement économique et politique d'un pays ou d'une région. C'est pourquoi les programmes de DDR ne sont plus pensés comme des programmes purement techniques mais plutôt comme un processus d'ingénierie sociale: c'est ce qu'on appelle la seconde génération du DDR, objet de notre étude.

<sup>71</sup> C'est là un aspect essentiel si l'on veut empêcher qu'une force supérieure tire profit d'un changement soudain de l'équilibre de la puissance militaire.

Schéma 6 : Points de collecte des armes



**Source:** J. T. Hottinger., "Encourager la participation des groupes armés non étatiques dans le désarmement", Forum du désarmement, N°1, 2008, p36.

Ce schéma met en évidence le mécanisme de collecte des armes dans un processus de reconstruction post-conflit. On peut comprendre par là que l'absence de clauses précises sur le désarmement dans un accord de paix, en particulier sur la destruction des armes, laisse trop de place à l'interprétation quant au déroulement du désarmement et à son bien-fondé. Des règles insuffisantes concernant le désarmement peuvent également donner lieu à un manque d'uniformité dans la destruction. Le niveau insuffisant de formation et d'encadrement<sup>72</sup> des forces mandatées pour assumer les responsabilités du désarmement est directement lié à ce problème. Malgré les obligations du désarmement général comprises dans le processus global de démobilisation, le désarmement des enfants et d'autres parties armées est l'un des éléments du processus de mise en œuvre de la paix auquel on se conforme le moins<sup>73</sup>. Dans bien des cas, la quasi-dissolution d'anciens groupes armés n'a pas été suivie de mesures de désarmement équivalentes. Les principes présentés dans la section qui suit sont essentiels à la réussite des programmes de désarmement. Il faut aussi noter que la mise en place d'une base de soutien solide au sein de la communauté est une exigence fondamentale.

## 2- Les principes essentiels du désarmement

Au Tchad le PNRPT a été mené non pas à l'initiative des autorités locales, mais de celle de la Communauté internationale. La raison première qui peut expliquer la réticence du

<sup>72</sup>R.Muggah., Innovations in disarmament, demobilization and reintegration policy and research – Reflections on the last decade, Oslo : Norwegian Institute of International Affairs, NUPI Working Paper, n°774, 2010, p.4

<sup>73</sup>Bennett Allison, "The Reintegration of Child Ex-Combatants in Sierra Leone with Particular Focus on the Needs of Females", Consulté sur Internet ([www.essex.ac.uk/armedcon/story\\_id/000025.doc](http://www.essex.ac.uk/armedcon/story_id/000025.doc)), le 20 juin, 2019.

gouvernement est la lourdeur financière que représentent de tels programmes. La mise en place d'un programme DDR demande de forte mobilisation financière chiffrée en milliard de francs. De telles sommes sont impossibles à assurer par un pays se trouvant dans une situation de post-conflit désastreuse à l'exemple du Tchad. C'est pourquoi, les administrations occidentales, via des canaux tels que les Nations Unies et la Banque mondiale, sont la plupart du temps les bailleurs de fonds principaux de ces types de programmes. Toutefois, ces derniers insistent toujours pour que les autorités nationales jouent un rôle majeur dans la préparation et l'implémentation des programmes<sup>74</sup>. Un certain nombre de principes indispensables du désarmement ont été adoptés par le programme des nations unies pour le développement et partagés par la suite à la communauté internationale: sécurité; contrôle; transparence; durabilité; capacité de reproduire; légitimité.

Pour les Nations unies,<sup>75</sup> la sécurité est sans doute le plus important des principes du désarmement. Le déplacement des armes et des explosifs représente une menace grave à la vie humaine. La Communauté internationale a donc un devoir de diligence envers la population locale et doit faire en sorte que les programmes de désarmement soient réalisés de la manière la plus sécuritaire possible et que les risques pour la vie humaine soient réduits au minimum. Toute perte de vie qui découle d'un programme mandaté et soutenu par la communauté internationale serait perçue comme résultat direct de la mise en place du programme et amènerait la population locale à voir le programme d'un autre œil. Par conséquent, les organismes d'exécution ou de soutien perdraient leur crédibilité et la population locale pourrait réduire son appui, sans lequel le programme ne peut pas réussir. Il est donc essentiel de faire de la sécurité la plus grande priorité de tous les programmes.

Le second principe est celui du contrôle du désarmement. Il est directement lié au premier, et est essentiel à la protection, à la transparence et à l'efficacité du désarmement. La planification doit être axée sur la promotion des conditions de sécurité dans lesquelles les armes ne sont plus perçues comme seules garanties de la sécurité. Les aspects opérationnels ayant trait à la collecte et à la destruction des armes doivent être menés de manière planifiée et contrôlée. Il faut exercer un contrôle pour que le programme de collecte et de destruction se déroule sans incident, progressivement et en toute sécurité. Les opérations de désarmement sont inéluctablement complexes sur le plan de la logistique et, par conséquent, les ressources nécessaires à leur réalisation doivent être contrôlées pour assurer une efficacité maximale.

La transparence est essentielle pour gagner la confiance de la population locale et des anciens combattants. Le processus de collecte et de destruction des armes doit être réalisé au

---

<sup>74</sup>S.Nolet., "Les enfants soldats, armes légères et conflits en Afrique", *Revue du GRIP*, Bruxelles, n°3, 2003, pp.19-26.

<sup>75</sup> United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration Resource Centre, Qu'est-ce que le DDR ?, New York : ONU, [http://www.unddr.org/what-is-ddr/introduction\\_1.aspx](http://www.unddr.org/what-is-ddr/introduction_1.aspx), consulté le 26 mars 2016

vu et au su de tous, dans la mesure où elle permet la sécurité opérationnelle<sup>76</sup>. Pour Yvan Conoir, la population et les enfants doivent avoir l'assurance que les armes qu'ils rendent ne seront pas utilisées contre eux par une faction rivale ou par le gouvernement<sup>77</sup>. Pour assurer l'équité et la justice, toutes les parties belligérantes doivent être représentées adéquatement dans le processus de décisions. Une telle participation permet également de tenir compte de tous les intérêts et de toutes les préoccupations. La transparence est aussi essentielle pour assurer la vérification de l'élimination finale des armes et munitions récupérées.

Le processus de désarmement doit être appuyé par des campagnes de sensibilisation et d'information sur les armes légères et de petit calibre afin de promouvoir la transparence et d'instaurer la confiance. En outre, les programmes de désarmement, surtout aux toutes premières étapes, devraient être axés sur le renforcement de la stabilité. L'instauration de la confiance, notamment au moyen des campagnes de sensibilisation et de programmes d'amnistie, aide à conditionner les attentes de la population locale et des personnes démobilisées. L'instauration de la confiance encourage également les combattants et les civils à révéler l'emplacement de caches d'armes et d'autres tentatives de violation des accords. Les campagnes de sensibilisation et d'information comme moyen de favoriser la transparence doivent être au premier rang des priorités de la planification de programme et de l'affectation des ressources. Ces campagnes doivent être gérées par des professionnels et mises en œuvre par les membres de la population locale. Les modes de communications régionales, en conformité avec la culture et les normes locales, doivent faire partie de la planification et de la mise en œuvre des campagnes d'information.

La durabilité du programme est liée à la transparence. Pour des raisons opérationnelles, il faut commencer le processus de collecte ou de cession des armes à un endroit de la communauté pour ensuite l'étendre ailleurs. Des ressources financières et logistiques suffisantes doivent être mises à la disposition du programme pour que celui-ci puisse se poursuivre jusqu'à ce que toute la population en ait fait l'objet. Il sera difficile de convaincre un groupe de rendre ses armes si on ne peut pas convaincre que le programme de désarmement est durable et qu'il s'appliquera à toute la communauté. Une insuffisance de ressources financières et humaines peut entraîner des retards à tout moment au cours de la mise en œuvre du programme de désarmement et ainsi saper l'objectif des mesures de confiance; ce qui, par conséquent, menacerait le programme

---

<sup>76</sup>F. Roidieu, "Construire la paix en protégeant les enfants. Leçons apprises sur la prévention, la démobilisation et la réintégration des enfants soldats". Consulté sur Internet ([www.irenees.net/bdf\\_fiche-analyse-2\\_fr.html](http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-2_fr.html)) le 7 mars 2016.

<sup>77</sup>Yvan Conoir, Gérard Verna (Dir) *Désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains, enjeux globaux*, Québec, Presses universitaires de Laval. Collection Nord-Sud. 2006, p.35.

même. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas mettre en œuvre un programme de désarmement sans avoir d'abord identifié les ressources suffisantes<sup>78</sup>.

Le principe de capacité de reproduction fait en sorte qu'une méthode opérationnelle similaire peut être utilisée pour l'ensemble du programme<sup>79</sup>. Cela confère un avantage à ce qui a trait à la formation, à l'utilisation des ressources, à la collecte et à la destruction sécuritaire des armes, à la transparence complète quant à la comptabilité des armes et des minutions et à d'autres instructions opérationnelles claires. La capacité de reproduction d'un programme de désarmement pris dans son ensemble est aussi un moyen d'assurer sa durabilité.

Le dernier principe, celui de la légitimité, est essentiel à la mise en place d'un environnement sécuritaire et l'attribution des ressources nécessaires au soutien d'un programme de micro désarmement<sup>80</sup>. L'organisme responsable du programme doit fonctionner sous-mandat national ou international conféré par un organe compétent, le conseil de sécurité de l'ONU, un organisme régional ou l'autorité gouvernementale reconnue du pays, par exemple<sup>81</sup>. Un programme non mandaté a peu de chance de réussir, car il ne pourra attirer les ressources nécessaires de la communauté des donateurs, ni le soutien de la communauté qu'il vise à désarmer.

## **B- La question spécifique des armes**

Après avoir mis en exergue les principes qui l'encadrent, la présente section examine les étapes du désarmement en tenant compte des principes et des mesures recommandées présentés plus haut.

### **1- Les programmes incitatifs au dépôt des armes**

Le désarmement des combattants a lieu lorsque ceux-ci arrivent aux points de collecte ou aux zones de rassemblement, ce qui est un préalable à leur retour à la vie civile<sup>82</sup>. Dans le cas de retour à la vie civile en temps de paix, le désarmement a lieu lorsque les combattants quittent la caserne<sup>83</sup>. Après un conflit, la confiance des combattants en attente d'être désarmés et démobilisés peut être accrue par l'application des mesures incitatives qui les poussent à déposer les armes. Il s'agit de l'établissement d'une zone tampon séparant les anciennes factions belligérantes pouvant être placées sous la surveillance des observateurs militaires de

---

<sup>78</sup>C. Knudsen, "Demobilization and Reintegration During Ongoing and Conflict", *Cornell International Law Journal*, vol. 37, n°3, 2004, p. 497.

<sup>79</sup>Stavraki, "La protection internationale des enfants en conflit armé", *Revue Hellénique de Droit International*, n°49, 1996, pp.127-159.

<sup>80</sup>M.Vieux., "Le drame des enfants-soldats en Afrique", *Syrte*, n°6 février-mars 2003, pp.56-60.

<sup>81</sup>N. Alusala., "Disarmament in Chad. Inability or incapability?" in *Armed Conflict and Disarmament*. Pretoria: ISS, 2007. p.58.

<sup>82</sup>Verhey Beth, "Child Soldiers: Preventing, Demobilizing and Reintegrating", *Africa Region Working Paper Series*, novembre, N°23, 2001, p 1.

<sup>83</sup>P.Nzekani Zena., "Leçons et limites du DDR en Afrique", *Bulletin de la Sécurité Africaine*, n°24, 2013, pp.1-8.

l'ONU ou patrouillées par les forces de l'ONU<sup>84</sup>. La présence d'officiers de liaison provenant de chacune des factions peut accroître l'assurance que la zone sera respectée. Éventuellement, la séparation des forces devrait suffire à procurer une mise en garde réaliste.

On peut également favoriser les mouvements des troupes au moyen d'escortes mobiles, qui peuvent sécuriser le corridor ou emprunter des routes qui ont été reconnues et approuvées par des représentants des parties belligérantes. Dans le cas de grands camps et de grandes zones d'entreposage des armes, pour Béatrice Pouligny<sup>85</sup>, il est essentiel que les officiers de liaison provenant de factions rivales soient présents, chacun observant le site de l'autre. Une fois les armes détruites, l'observation réciproque accroît également la confiance.

En définitive les communications sont essentielles si l'on veut que les mesures d'observation et de liaison portent fruit<sup>86</sup>. Si les moyens de communications des factions sont inadéquats, ces dernières pourront compter sur les systèmes de communication des observateurs militaires ou des forces de l'ONU. Il faudrait prendre des mesures pour assurer la traduction au besoin, dans le but que toutes communications soient transparentes tant pour les observateurs internationaux que pour les factions engagées dans le processus. Il faut choisir des personnes dignes de confiance pour réaliser des traductions et des interprétations correctes qui, permettront d'éviter les mésententes et les informations trompeuses.

## **2- De la collecte à la destruction des armes**

Cette dernière étape sur le désarmement est fondamentale. Elle commence par une enquête sur les armes elle se poursuit par la collecte de ces dernières. Elle continue par un entreposage de celles-ci et elle se termine par leur destruction.

On doit réaliser une enquête sur les armes afin de répondre dès que possible aux questions essentielles relatives à la planification. Il est important de connaître le nombre d'armes en circulation, les groupes qui les possèdent, la portée de ces armes dans les régions où elles sont détenues, les réseaux de ravitaillement en arme et en munition. Selon Victor Essimbe<sup>87</sup> bien que dans certains cas un inventaire des armes fasse l'objet de négociations, on ne doit pas se laisser impressionner par le nombre d'armes, en particulier au début du processus, car le nombre d'armes risque d'être très imprécis à cette étape. Ce n'est que beaucoup plus tard au cours du processus que le recensement fiable des armes en circulation dans la société en général sera disponible.

La collecte des armes devrait être réalisée dans les zones de rassemblement ou dans les centres de réception séparés, qui sont généralement dotés en personnel par des observateurs

---

<sup>84</sup>Brett, Rachel et Margaret McCallin., *Children: The Invisible Soldiers*, Stockholm, Suède, Rädda Barnen. 1996, p.81.

<sup>85</sup>B. Pouligny, *Les anciens combattants d'aujourd'hui – Désarmement, Démobilisation et Réinsertion*, p.45.

<sup>86</sup>J. Williamson, "The Disarmament, Demobilization and Reintegration of Child Soldiers: Social and Psychological Transformation in Sierra Leone", *Intervention*, vol. 4, N°3:2006, p.205.

<sup>87</sup>V. Essimbe, *Les armes légères et la violence politique et armée en Afrique subsaharienne: Effets pernicioseux sur le développement économique et social*, Paris, Harmattan, 2014.P.95.

militaires de la mission de l'ONU<sup>88</sup>. Lorsqu'un combattant remet son arme, il faut observer les mesures suivantes de collecte et d'enregistrement des armes prosrites, des minutions et de l'équipement auxiliaire prohibés. Toutes les armes doivent être enregistrées et l'information pertinente doit être consignée. De plus, le personnel du centre de réception doit également consigner les renseignements suivants : le nom, l'unité et le numéro d'identification militaire ou l'équivalent de l'ancien jeune combattant et l'endroit où il a rendu son arme. À la fin du processus de désarmement, il faut marquer l'arme rendue et remettre un reçu officiel à l'ex-enfant combattant.

L'incapacité de détruire les armes, ou l'insuffisance d'équipement adéquat pour le faire, peut exiger l'entreposage temporaire des armes<sup>89</sup>. Il est possible que la décision de détruire les armes n'ait pas encore été prise, ou que les armes soient converties, ou encore redistribuées à l'armée locale ou à la police civile. Il faut non seulement tenir compte de la durée et des conditions de l'entreposage, mais plus encore, des questions de sécurité liées à l'entreposage.

La destruction des armes légères et de petit calibre doit tenir compte de nombreux facteurs qui sont : la sécurité, leur coût, l'efficacité et la confirmation de la destruction. Les méthodes servant à détruire les armes légères et de petit calibre couvrent un éventail de possibilités, qu'il s'agisse de rendre les armes non fonctionnelles ou de les détruire en totalité. Albert Kalonga<sup>90</sup> cite les techniques et les technologies actuelles de destruction des armes. Il s'agit de l'immersion en mer, l'entreposage sécuritaire, le déchetage, le démontage et recyclage, la détonation, le coupage au moyen de cisailles hydrauliques, la fusion et recyclage, l'hydro coupage, la scie à ruban l'écrasement au moyen de véhicules blindés de combats, le coupage à l'oxyacétylène ou au plasma et le brûlage<sup>91</sup>.

À la lumière de tous ces principes directeurs sur la méthode de désarmement et tenant compte de la capacité en armement des enfants soldat du Tchad antérieurement mis en relief, il est question dans l'analyse qui va suivre d'interroger l'effectivité du désarmement de cette jeunesse engagé militairement au lendemain des accords de paix et de la signature d'un protocole avec l'Unicef pour leur démobilisation dans les forces armées et les guérillas.

---

<sup>88</sup>J. Azevedo., *Roots of Violence. A History of War in Chad: War and Society*, Londres, Gordon and Breach Publisher, vol., 1998.p.69.

<sup>89</sup>D. Marielle, "Fluid Loyalties in a Regional Crisis: Chadian 'Ex-Liberators' in the Central African Republic," *African Affairs* N°107/427, 2008, p.215.

<sup>90</sup>N. Alusala., "Disarmament in Chad. Inability or incapability?", *Armed Conflict and Disarmament*, Pretoria: ISS, 2007. pp.57-69.

<sup>91</sup>ONU., "Des soldats redeviennent de simples enfants : la démobilisation et la réadaptation ne sont que deux premières étapes", *Afrique Relance*, vol. 15, n°3, 2001, pp.10-13.



### **III-LES FAIBLESSES DU DÉSARMEMENT DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD**

L'Unicef est la principale agence des Nations Unies en charge de la protection de l'enfance. Elle a partagé ses efforts pour le désarmement des enfants soldats au Tchad avec les Ministères tchadiens des Affaires Sociales, de la Défense, des Relations extérieures et des Droits Humains. L'Unicef s'est associé également avec les agences des Nations Unies comme le Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme Alimentaire Mondial. Elle a aussi travaillé avec des ONG nationales et internationales à l'instar de la Jésuite Refugee Service. L'intervention de l'Unicef tire son fondement dans deux faits majeurs. Il s'agit d'abord de l'accord de paix signé le dimanche 24 décembre 2006 à Tripoli entre le gouvernement tchadien et le FUC et ensuite l'accord signé à New York le 11 mai 2007 entre elle et le Gouvernement du Tchad afin de procéder à la démobilisation des enfants soldats dans l'ensemble du pays. De manière pratique, on peut observer deux formes principales de désarmement des enfants soldats au Tchad.

#### **A- Le désarmement des enfants soldats associés aux guérillas**

Le désarmement commence ici par l'accès du jeune soldat au sein du programme national de prévention, retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés au Tchad dont les composantes principales incluaient : identification, vérification, prise en charge transitoire, libération réunification familiale, réinsertion, suivi. La modalité relative au désarmement ici commande de prendre en compte d'autre aspect.

##### **1- La question de l'éligibilité du jeune soldat au programme de désarmement**

La question qu'on est en droit de se poser ici est la suivante : quelles sont les personnes éligibles aux avantages offerts dans le cadre du PNRPT au Tchad ? D'emblée, on peut affirmer que ce sont les enfants soldats de tous les groupes armés en opposition avec le pouvoir de Ndjamena. Pourtant ce n'est que le groupe d'opposition du FUC qui a signé un accord de paix avec le gouvernement du Tchad<sup>92</sup>.

Les personnes éligibles pour le désarmement étaient des enfants, des garçons et des filles qui ont servi dans les forces régulières ou dans les groupes armés irréguliers. Tous n'ont pas pour autant porté des armes<sup>93</sup>. Certaines ont vu leurs armes redistribuées, soit à la suite d'une blessure invalidante, soit parce que les commandants ne souhaitent plus les considérer comme

---

<sup>92</sup>Au Tchad, toutes les factions en oppositions n'ont pas été signataire de l'accord de paix et ont par conséquent continué la guerre pendant des efforts étaient menées pour l'arrêter. Ces groupes doivent, à terme, être amenés au processus si l'on veut atteindre une sécurité et une stabilité durables.

<sup>93</sup>Dans le chapitre 3 de la présente étude, nous avons longuement examiné les rôles assignés à ces enfants pendant les guerres civiles. Au-delà des fonctions militaires, certains ont eu des responsabilités dans le domaine domestique et logistique.

combattants, soit enfin dans le cadre du programme incitatif de désarmement<sup>94</sup>. Bien que la plupart d'entre eux se soient engagés activement comme combattants, plusieurs ont été affectés aux tâches logistiques et à d'autres activités de soutien.

Au Tchad, il est important de souligner que l'effort de sensibilisation des communautés locales, ainsi que des forces et groupes armés a été maintenu tout au long du processus de désarmement. Cette opération s'est faite aussi bien avec le personnel l'Unicef qu'avec celui de Care internationale, de JRS et des autres ONG qui travaillaient sur le terrain. Le désarmement est l'étape de resocialisation de l'ancien enfant soldat, car cette opération permet à l'enfant d'avoir une autre identité et une existence propre<sup>95</sup>. Au cours de sa réalisation ici, les Chefs des groupes armés opposés au régime de Ndjamena tels que le Conseil démocratique révolutionnaire, le Front populaire pour la renaissance nationale, le Front pour le salut de la République, le Front Uni pour le changement, le Mouvement national pour le redressement ont été interpellés afin de s'assurer que leurs troupes soient véritablement désarmées<sup>96</sup>. De leur côté, les forces d'opposition demandaient aux forces de maintien de la paix de s'assurer des mesures de sécurité et du respect des droits de l'homme de tous les combattants pendant la phase de désarmement.

La phase de désarmement était difficile pour l'enfant soldat tchadien associé aux groupes armés du Rassemblement des forces pour le changement, l'Union pour le changement démocratique, l'Union des forces pour le changement et la démocratie, l'Union des forces démocratiques, l'Union des forces pour la démocratie et le développement, l'Union des forces de la résistance<sup>97</sup>. En effet, ils devaient désormais apprendre à vivre sans ses armes. Il en découla donc une perte de puissance pour ces derniers. Ils n'étaient plus les tous puissants que tous les civils et tous les soldats subalternes devaient respecter. Désormais, ils étaient simplement des civils sans régiment, ni unité sous leurs ordres.

## **2- Orientation et résultats du désarmement des guérillas Tchad**

Ce n'est qu'au terme de cette deuxième étape de vérification des enfants et d'orientation que ceux-ci sont définitivement admis à poursuivre jusqu'à son terme le processus jusqu'à la réinsertion. Un contrôle rigoureux à ce stade a été nécessaire afin de permettre au PNPRT de s'assurer de l'identité de chaque enfant sortant d'une guérilla.

---

<sup>94</sup>Entretien avec plusieurs enfants soldat dont Ahmat 26 ans ancien enfant soldat du FUC, Ndjamena 17 septembre 2017; Adoum ancien enfant soldat du FUC, Ndjamena le 17 septembre 2017 et Sali ancien enfant soldat du FUC, Ndjamena le 17 septembre 2017.

<sup>95</sup>Il faut remarquer qu'il y a le désarmement réel avec les armes et le désarmement psychique qui est un changement de cadre de vie, donc une catastrophe en soit. Certains enfants sont venus pour le rituel sans les armes.

<sup>96</sup>M. Débos., "Fluid Loyalties in a Regional Crisis: Chadian 'Ex-Liberators' in the Central African Republic," *African Affairs*, N°107/427, 2008, p. 221.

<sup>97</sup>J. Brachet, *The Value of Disorder: Autonomy, Prosperity, and Plunder in the Chadian Sahara*, Cambridge University Press, 2019, p.165.

Le jeune combattant demobilisé est alors dirigé vers un centre de transit et d'orientation pour la suite du processus qui prendra fin avec le retour de l'enfant dans sa famille ou sa communauté d'origine. À l'issue de l'accord avec les travailleurs humanitaires, les jeunes soldats enfants ont dans le cadre de cette opération remis leurs armes et munitions aux forces de maintien de la paix des Nations Unies. Les munitions et les armes ont été stockées à Ndjamena dans un endroit gardé par les forces gouvernementales<sup>98</sup>. Ainsi, au cours de cette opération de désarmement, les enfants soldats des forces rivales au gouvernement se sont rendus aux forces militaires pendant que les plus sceptiques y ont été conduits. Care internationale, les ONG de protection de l'enfant qui ont en charge le programme de protection des enfants, a établi leur statut et vérifié leur âge. Ils distinguaient plusieurs catégories d'enfants à travers un questionnaire adressé à ces derniers.

Ces questions ont permis de connaître le statut du jeune combattant ou du requérant au processus de désarmement. À l'observation les enfants soldats se sont présentés de façon individuelle, en groupe ou en unité avec ou sans armes<sup>99</sup>. Ensuite, Care international et les agences de protection des enfants qui ont été commises vérifiaient à partir d'un questionnaire d'identification, l'âge du jeune combattant, sa filiation, sa zone de résidence, le groupe dans lequel il a exercé et son niveau scolaire<sup>100</sup>. Après cette étape, ils sont conduits au centre de Transit et d'orientation. Il est indispensable qu'il y reste et suivre tout le processus jusqu'à sa reconstruction afin d'éviter son réarmement et un réengagement ultérieur dans les forces armées et les groupes rebelles.

En définitive nous pouvons dire à ce sujet que ce processus s'est adressé aux enfants soldats, de même qu'aux membres des groupes pouvant être armés ou ne portant pas spécialement d'armes. Ceux qui ont participé au désarmement au Tchad sont des individus s'étant enrôlés dans un groupe armé au sens large. Il s'agit néanmoins en premier lieu de combattants venant déposer les armes. En effet dans la pratique, il est parfois difficile d'identifier un combattant lorsqu'il ne porte pas d'armes. C'est pourquoi dans les programmes précédents, les enfants ou encore les femmes avaient été mis à l'écart, car ils n'étaient pas identifiés comme bénéficiaires directes du DDR. Dans la pratique, il a été remarqué que des non-combattants se présentent avec des armes obsolètes pour bénéficier des avantages des programmes de DDR. Dans ces cas, ils portent de facto des armes, mais ne sont membres

---

<sup>98</sup>Entretien avec Robert Marel Kuibangui, environ 47 ans, ancien coordonnateur de CARE du programme DDR pour enfant soldat, Koundoul, 23 septembre 2017.

<sup>99</sup> Cette mesure qui autorise les enfants à se présenter sans armes a été prise de façon tardive car les institutions à charge de désarmement se sont rendu compte que plusieurs enfants se présentent sans armes alors qu'ils ont bel et bien été combattants. D'autres se présentent avec des armes pour avoir les kits de désarmement et reviennent par la suite. Ce fut l'échec de l'opération une arme et un fusil.

<sup>100</sup>Entretien avec Ameen Hissein, 26 ans, Ancien pensionnat du CTO de Koundoul, Koundoul, 22 septembre 2017.

d'aucune force armée. Cette situation a été observée dans le CTO de Moundou, lorsque des personnes dépassant l'âge d'enfants venaient déposer des couteaux ou des machettes rouillées en échange d'un petit pack de survie ou encore d'une petite bourse dans le cadre de la réintégration à l'économie locale.

## **B- Le désarmement des enfants soldats associés aux troupes gouvernementales**

La reddition des armes et des munitions par la partie en conflit au Tchad n'a pas été facile. Cette opération à intentionnellement été mal conduite par l'ANT concourant ainsi à empêcher une existence propre<sup>101</sup> aux enfants se trouvant dans ses rangs.

### **1- La problématique de la professionnalisation de l'armée tchadienne**

Même s'il s'agit de *facto* d'une armée permanente, l'armée nationale tchadienne n'est pas une armée professionnelle. Elle est le produit de l'amalgame de différentes forces combattantes, de campagnes indiscriminées de recrutement de masse, de nominations de promotions à caractère politique, et de l'intégration improvisée de groupes armés d'opposition. Même si certaines forces de sécurité tchadiennes ont atteint un certain niveau de professionnalisme, l'ANT dans son ensemble a été décrite comme surdimensionnée et désorganisée. Elle se caractérise par un manque de discipline et un commandement faible, et ses membres seraient responsables de violations graves des droits humains, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants. Il se peut que les efforts en cours pour diminuer les effectifs et restructurer l'armée aboutissent à certaines améliorations, mais des préoccupations subsistent quant au processus et à l'impact d'une telle restructuration.

Dans les textes, la législation tchadienne impose le service militaire obligatoire à tous les citoyens et fixe l'âge minimum pour la conscription à 20 ans<sup>102</sup>. Dans la pratique cependant, les chefs successifs qui ont accédé au pouvoir ont tous conservé leur propre armée permanente, les intégrant parfois aux forces armées existantes et à d'anciens groupes armés d'opposition. L'armée tchadienne, sous sa forme actuelle, semble être le résultat de deux décennies de recrutements et de promotions anarchiques qui, pendant les années de conflit, ne répondaient qu'aux besoins immédiats, à l'opportunisme politique et aux allégeances claniques.

Les forces qu'Idriss Deby a menées depuis le Soudan sur Ndjamena en décembre 1990 contre le président de l'époque, Hissène Habré, étaient principalement *Zaghawa*, notamment des membres du sous clan *Bideyat* de Deby. Ils ont formé le gros de la nouvelle armée nationale appelée dès lors l'ANT et ont été mélangés à l'ancienne armée de Habré dans l'espoir de

---

<sup>101</sup>Il faut remarquer qu'il y a le désarmement réel avec les armes et le désarmement psychique qui est un changement de cadre de vie, donc une catastrophe en soit. Certains enfants viennent pour le rituel sans les armes.

<sup>102</sup>Selon le modèle français de conscription d'avant 1996. Consulter Rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution 1991/65 de la Commission des droits de l'homme (Additif), UN Doc. E/CN.4/1993/68/Add.2, 8 janvier 1993; consulter aussi Loi 06-012 2006-03-10 PR portant réorganisation des Forces Armées et de Sécurité, 10 mars 2006.

neutraliser des résistances potentielles. Dans les années 1990, des dizaines de milliers de soldats ont été démobilisés dans une tentative de restructurer l'ANT, mais ce programme n'a pas réussi à dissoudre les anciennes structures de commandement ou à garantir la réintégration des ex-soldats dans la vie civile. En conséquence, de nombreux soldats démobilisés ont réintégré leurs unités, ou, comme l'avait très bien dit un observateur : "Ils sont sortis par la porte pour revenir par la fenêtre"<sup>103</sup>. Alors que certains d'entre eux ont été officiellement re-recrutés comme soldats, d'autres se sont adonnés à la criminalité, et parfois, ont combiné ces deux activités pour subvenir à leurs besoins. Cet échec de la démobilisation a eu des conséquences néfastes et durables sur la taille, la composition et les structures de commandement de l'ANT.

L'intégration d'anciens groupes armés d'opposition suite aux accords de paix a augmenté la taille de l'ANT tout en affaiblissant son commandement. Selon les mots de l'International Crisis Group (ICG):

[L'ANT]...semble se construire par empilements successifs de rebelles ralliés au gré des stratégies changeantes de leurs chefs, sans aucune planification de l'état-major, ni intégration véritable du commandement et des hommes. L'attribution des grades s'y fait dans l'opacité la plus complète et en dehors de l'application de tout critère objectif<sup>104</sup>.

En outre, suite à la nomination à des échelons élevés de nombreux commandants de ces groupes, la structure de l'ANT est devenue déséquilibrée, avec une hiérarchie démesurément enflée par rapport au nombre de recrues, ce qui a aggravé la faiblesse du commandement<sup>105</sup>. De plus, certains groupes armés n'ont pas été contrôlés avant d'être intégrés à l'ANT et un certain nombre d'enfants se sont ainsi retrouvés incorporés dans les forces armées.

Cette importante force non professionnelle et manquante de discipline, sur laquelle ne sont exercés qu'une supervision et un commandement central limités, crée les conditions propices aux violations des droits humains. Le Secrétaire général des Nations Unies en 2011 le faisait déjà remarquer en 2011: "Les forces de sécurité tchadiennes ont stabilisé de nombreuses régions mais le manque de discipline régnant dans leurs rangs peut aussi être une source d'insécurité pour les civils".<sup>106</sup>

## **2- Les lacunes du désarmement des enfants soldats au sein de l'ANT**

Au Tchad, le désarmement ne concerne que ceux des enfants qui ont porté les armes. Il a pris la forme d'une cérémonie officielle au cours de laquelle les enfants soldats rendaient leurs armes et leurs munitions. La photo ci-dessous, en offre une parfaite illustration.

<sup>103</sup>D.Marielle, "Fluid Loyalties in a Regional Crisis: Chadian 'Ex-Liberators' in the Central African Republic," p.217.

<sup>104</sup>ICG, Tchad: Un nouveau cadre de résolution du conflit», Rapport Afrique N°144, 24 septembre 2008, page 6.

<sup>105</sup>L'armée tchadienne a en 2006, pratiquement autant d'officiers et de sous-officiers que de soldats. ICG, «Tchad: Vers le Retour de la Guerre?», Rapport Afrique N°111, 1<sup>er</sup> juin 2006, page 4.

<sup>106</sup>Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils au Tchad, UN Doc. S/2011/278, 29 avril 2011, paragraphe 14.

**Photo 5 : Exposition à Abéché des armes récupérées aux enfants**



**Source:** D. Hoffman. "Violence, just in time: war and work in Contemporary West Africa", *Cultural Anthropology* 'N°26, 2011, p.54

Cette photo exhibe les armes qui ont été remises à la commission nationale désarmement par les enfants soldats pour bénéficier des facilités que peut leur offrir le programme DDR à travers les CTO<sup>107</sup>. Il s'agit de 230 armes à feu de tout calibre remis par les jeunes guerriers dans le Ouaddaï et le Sila<sup>108</sup>. La commission a rendu ainsi public son rapport à Abéché dans le Ouaddaï, en présence du Gouverneur de la dite province, le Général Ramadan Erdebou. La commission est mise en place le 1<sup>er</sup> décembre 2008 et dirigée par le Général Ahmat Goukouni. Ces armes sont composées des Kalachnikov, des pistolets belgicains et des armes artisanales. La publicité faite par les autorités administratives sur cet évènement a pour but de cacher les obstacles faits par ces mêmes autorités lorsqu'il a été question de s'attaquer aux désarmements des jeunes enfants qui servaient dans l'ANT.

Dans la réalité, il s'agit de tout autre chose. Devant la pression que lui faisait la Communauté internationale, le gouvernement du Tchad a finalement reconnu l'existence des enfants soldats dans ses rangs et a pris des engagements pour les démobiliser. Même si les chiffres exacts sont inconnus, il est notoire que le recrutement et l'utilisation des moins de 18 ans au Tchad a été d'une ampleur considérable. En 2007, l'ONU estimait que 7 à 10 000 enfants pouvaient être associés aux forces ou aux groupes armés dans tout le pays<sup>109</sup>. Depuis 2009, il y a

<sup>107</sup> Les enfants soldats se départissent également de leurs uniformes militaires, signe de la fin de la vie militaire. L'opération de désarmement se traduit ici par le rassemblement et le cantonnement des soldats dans différents sites où les armes sont saisies et détruites. Les enfants ainsi dépouillés de leurs armes et de leurs vêtements militaires revêtent des tenues civiles.

<sup>108</sup> Mahamat Saleh Yacoub, *Tchad. Des rebelles aux seigneurs de la guerre*, Ndjamen, Editions Al-Mouna, 2005, p.178.

<sup>109</sup> Voir par exemple: Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Tchad, UN Doc. S/2007/400, 3 juillet 2007, paragraphe 18.

eu une nette diminution des incidents signalés de recrutement pour toutes les parties. Cette réduction va de pair avec une amélioration de la situation sécuritaire locale<sup>110</sup>. Néanmoins, des incidents continuaient d'être rapportés : 09 cas non confirmés de recrutement d'enfants dont deux par l'ANT et 07 par le MJE ont ainsi été rapportés pour la période de mai à juin 2011<sup>111</sup>. Ces indications suggèrent que le recrutement n'aurait pas entièrement cessé, et que le climat resterait propice au recrutement d'enfants.

**Photo 6: Destruction des armes au CTO de Koundoul**



**Source:** D. Marielle, "Living by the gun in Chad. Armed violence as a practical occupation", *Journal of Modern African studies*, Vol. 49, N°3, 2011, p. 425.

Cette photo met en lumière la destruction des armes remis par les enfants soldats aux organisations travaillant dans la mise en œuvre des DDR au Tchad. Cette opération de destruction des armes de guerres des enfants soldats a été effectuée à Koundoul par la MINURCAT et les organisations de la société civile tchadienne. Cette éviction de l'ANT de ce processus témoigne du manque de confiance que les différents partenaires ont laissée planés sur elle. Il a été procédé à la à la destruction de 820 armes artisanales collectées au cours des trois premières années de la mise sur pieds du programme DDR pour les enfants associés aux forces armés au Tchad<sup>112</sup>.

Subséquentement, la diminution de la capacité de contrôle des Nations Unies, en partie à cause du retrait de la MINURCAT, a rendu impossible de dresser un tableau complet des violations et laisse à penser qu'il pourrait y avoir des cas non signalés. Le Secrétaire général

<sup>110</sup> Le Secrétaire général des Nations Unies a remarqué une diminution du nombre d'incidents communiqués en 2010 comparé à 2009. Le sort des enfants en temps de conflit armé, Rapport du Secrétaire général, UN Doc. A/65/820S/2011/250, 23 avril 2011, paragraphe 72.

<sup>111</sup> Communication par email du HCR, 5 août 2011; Conversation téléphonique avec l'Unicef, 12 octobre 2012; Note horizontale de mai-juin sur les violations graves des droits de l'enfant dans les conflits armés.

<sup>112</sup> Le public avait, auparavant, eu l'occasion d'apprécier le travail de différentes composantes de la Mission, à travers une exposition de photos, et échangé avec son personnel sur le travail mené sur le terrain en faveur d'un retour à une paix durable, ainsi que les défis liés au maintien de la paix.

des Nations Unies a reconnu cet obstacle. Du fait du retrait de la MINURCAT, l'ONU a eu davantage de mal à surveiller et signaler les violations graves dont ont été victimes des enfants.

Il va jusqu'à affirmer que les informations fournies par l'Equipe pays des Nations Unies" ne constituent donc pas un bilan complet des incidents touchant des enfants ni ne rendent pas totalement compte de l'ampleur des violations qui ont pu être commises durant la période considérée<sup>113</sup>". Depuis lors cependant, grâce à la coopération entre la Force mixte et le bureau de l'Unicef à Abéché, l'ONU a réussi à améliorer son accès aux zones frontalières, à savoir Assounga dans le Ouaddaï, pendant la seconde moitié de 2011<sup>114</sup>.

Pendant ce temps, plus de 700 enfants ont été désarmés des forces combattantes, la plupart dans le cadre du programme national de retrait et prise en charge transitoire. Ce programme a débuté en octobre 2007 et il a enregistré la libération de 1031 enfants au cours de ses quatre années d'existence jusqu'à octobre 2011. 95 % des enfants libérés ont été des rangs des bandes armées et 05 % des unités de l'ANT<sup>115</sup>. Care qui a mis en œuvre le programme DDR pour les enfants financés par l'Unicef a documenté les cas de 924 enfants ayant bénéficié de ce programme depuis 2007. Selon les données dont disposait Care en date du 18 avril 2011, des enfants ont été désarmés de l'ANT et d'au moins 19 groupes armés, parmi lesquels se trouvent principalement le FUC, l'Union des forces pour le changement et la démocratie et le MDJT.

Néanmoins, la présence d'enfants a continué d'être signalée dans les rangs de l'ANT, des groupes armés tchadiens non-ralliés et du groupe armé soudanais, MJE. La vulnérabilité au recrutement reste élevée, particulièrement dans les communautés de l'Est et du Nord du pays, qui ont traditionnellement été ciblées par toutes les forces combattantes<sup>116</sup>.

Le programme DDR, appelé pareillement programme national de retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés<sup>117</sup>, s'est avéré relativement efficace dans le désarmement d'enfants se trouvant dans les rangs des groupes de la rebellions passés au crible lors de leur intégration à l'ANT. Le programme n'a pas été aussi efficace lorsqu'il s'est agi d'identifier et de désarmer les enfants associés à l'ANT elle-même. Le

---

<sup>113</sup>Rapport du Secrétaire général sur la protection des civils au Tchad, UN Doc. S/2011/278, 29 avril 2011, paragraphe 23.

<sup>114</sup> Entretien avec Robert Marel Kuibangui, environ 47 ans, ancien coordonnateur pour CARE du programme DDR pour enfant soldat, koundoul, 23 septembre 2017.

<sup>115</sup>Enfants Soldats International, "Mieux vaut prévenir, Empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants dans l'Armée nationale tchadienne", Londres, Avril 2012, P.15.

<sup>116</sup>Voir par exemple HRW, Trop jeunes pour la guerre: Les enfants soldats dans le conflit tchadien, Volume 19, No.9(A), juillet 2007: <http://www.hrw.org>; AI, Un avenir compromis: les enfants recrutés par l'armée et les groupes armés dans l'est du Tchad, 10 février 2011: <http://www.amnesty.org>; Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur le Tchad et la République Centrafricaine, UN Doc. S/2006/1019, 22 décembre 2006, paragraphe 35.

<sup>117</sup>Les composantes principales de ce programme incluent: identification, vérification, libération, prise en charge transitoire, réunification familiale, réinsertion, suivi et documentation.



niveau de coopération des autorités tchadiennes concernant l'identification d'enfants au sein des groupes armés d'opposition fut élevée, tandis qu'il n'a pas été égalé par une volonté comparable de permettre une surveillance aussi étroite de l'ANT. En conséquence, seulement 05% des 1 031 enfants qui ont bénéficié du programme proviennent de l'ANT<sup>118</sup>. C'est un taux qui n'est pas conforme aux observations largement documentées sur le nombre d'enfants qui étaient associés avec l'armée nationale. Bien que le nombre précis d'enfants encore associés à l'ANT ne soit pas connu, il est raisonnable de supposer qu'un certain nombre d'enfants de moins de 18 ans, qui avaient été recrutés illégalement entre 2006 et 2009 sont restés dans les rangs de l'armée au moment de la fin du PNRPT. Au cas où éclaterait un conflit, ces enfants couraient le risque d'être déployés dans les combats.

Bien que des mesures effectives aient été prises pour enrayer l'intégration en tant que vecteur de l'association d'enfants à l'ANT, il n'en reste pas moins que des incidents isolés de recrutements directs de moins de 18 ans par certains officiers de l'ANT avaient encore été signalé. Le rapport annuel de 2011 du Secrétaire général des Nations Unies sur le sort des enfants en temps de conflit armé cite 26 incidents documentés en 2009 et 08 en 2010<sup>119</sup>. Au moment de la préparation de cette thèse, des informations portant sur 12 cas de recrutement d'enfants soldat par l'ANT ont été révélées<sup>120</sup>. Parmi ceux qui sont la cible de ce type de recrutement, se trouveraient de jeunes garçons appartenant au clan *Zaghawa* au pouvoir. De plus, l'Équipe pays des Nations Unies continue, quoique peu fréquemment, de détecter la présence d'enfants au sein d'unités de l'ANT<sup>121</sup>.

Ces incidents récurrents de recrutement et d'association des guerriers juvénile indiquaient que les mesures prises jusqu'ici par le gouvernement n'avaient pas été adéquates pour désarmer et protéger pleinement les enfants et empêcher leur recrutement et utilisation par l'armée. Toutefois, la pression des militaires à recruter est devenue moins forte, du fait des accords de paix avec le Soudan et avec les groupes armés d'opposition. Cependant, si la situation sécuritaire venait à se détériorer à nouveau et si le besoin d'augmenter les effectifs de l'armée se

---

<sup>118</sup>Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, UN Doc. S/2007/400, 24 juillet 2012, paragraphe 24.

<sup>119</sup> Le sort des enfants en temps de conflit armé, Rapport du Secrétaire général, UN Doc. A/65/820-S/2011/250, 23 avril 2011, paragraphe 74.

<sup>120</sup> Le HCR a documenté 40 cas de recrutement parmi des enfants réfugiés en 2009 (dont 23 par l'ANT), cinq cas similaires en 2010 (dont quatre par l'ANT) et deux cas en 2011 (tous deux par l'ANT) qui n'ont pas encore été vérifiés.

<sup>121</sup> Par exemple, l'UNICEF a observé la présence d'un enfant au sein d'unités se trouvant dans la zone d'Adré en février 2011. L'UNICEF avait tenté de localiser cet enfant depuis 2010; il a finalement été retrouvé et démobilisé en février 2011 avec l'aide des autorités locales. Cet incident démontre qu'en dépit de la présence dans la zone du HCR, de CARE International et de JRS à des fins de contrôle et des visites ponctuelles de vérification menées par l'UNICEF, il soit toujours impossible d'exclure totalement la possibilité que des enfants continuent d'être associés à l'ANT dans l'Est du pays.

faisait à nouveau sentir, il est probable que l'ANT reprenne ses anciennes pratiques et recommence à recruter illégalement des moins de 18 ans, et les enfants encore dans ses rangs courraient alors le risque d'être utilisés dans les combats. Le programme de DDR s'est terminé en décembre 2011. À cette date, son incapacité à faciliter le désarmement d'un nombre substantiel d'enfants des rangs de l'ANT et des bandes armées était devenu apparent.

#### **IV- LES RAISONS D'UN BILAN MITIGÉ DU DÉSARMEMENT DES ENFANTS ASSOCIÉS AUX GUERRES CIVILES TCHADIENNES**

En mai 2007, profitant d'un certain retour au calme après la signature, en décembre 2006, d'un accord de paix<sup>122</sup> entre le gouvernement tchadien et plusieurs groupes rebelles de l'Est du pays, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a signé un protocole d'accord avec le gouvernement pour retirer et réinsérer les enfants associés aux forces et groupes armés.

Mais à partir de fin 2007, à la faveur de nouvelles attaques contre le régime du président Idriss Deby, le mouvement de désarmement s'est brusquement ralenti, l'ambiance était à la guerre et à sa préparation. La collaboration avec les forces et groupes armés s'est dégradée. Le résultat des opérations de désarmement est dulcifié et les raisons du bilan insatisfaisant sur le désarmement sont donc multiples. Elles sont relatives au refus de coopérer, à la complexité de la matière négociée et à la diversité des intérêts et enjeux.

##### **A- Le refus de coopération des responsables du Ministère de la Défense du Tchad**

Le principal facteur pouvant expliquer l'échec du processus de désarmement des enfants soldats à partir des programmes DDR à eux consacrés au Tchad est consécutif à l'importance du contrôle exercé par le gouvernement sur l'aspect vérification du programme, qui a eu un impact à la fois sur l'accès des agences de protection de l'enfant aux installations de l'ANT que sur l'indépendance des processus de vérification. Les agences chargées de l'exécution du programme n'ont pour leur part effectué que des tentatives très limitées pour remettre en question l'influence du gouvernement sur le programme et insister en faveur d'une amélioration de l'accès. De plus, elles ne disposaient pas de la capacité suffisante pour mener des visites de vérification exhaustives et continues.

##### **1- Le difficile accès des agences de protection de l'enfant aux installations de l'ANT**

Les niveaux d'accès aux installations de l'ANT ont été variables. Initialement, des membres de l'organe de coordination nationale établis pour superviser l'exécution du

---

<sup>122</sup>Le 24 décembre 2006, le FUC et le gouvernement tchadien ont signé un accord de paix qui a étendu l'amnistie générale à tous les soldats FUC et a appelé à la création des conditions pour le désarmement et la réintégration des soldats FUC dans l'Armée Nationale Tchadienne.

programme<sup>123</sup> ont eu la possibilité de visiter des sites sous contrôle du Ministre de la Défense, même si ces visites étaient soumises à une notification préalable. En revanche, les unités militaires sous l'autorité du président, principalement les locaux de la DGSSIE, restaient hors d'atteinte. En mai 2008, la représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés obtint du gouvernement l'engagement de permettre aux agences et travailleurs humanitaires l'accès à tous les sites militaires<sup>124</sup>. L'année suivante, la délégation de la Coordination nationale, accompagnée d'employés de la MINURCAT et de diplomates étrangers, mena des visites de vérification dans environ 15 sites militaires. Parmi ceux-ci se trouvaient notamment des casernes militaires, des centres de formation, des centres de ralliement ainsi que les quartiers généraux de la Gendarmerie, de la GNNT, de l'Armée de terre et de la DGSSIE à Abéché, Mongo, Koundoul, Moussoro et Ndjamena<sup>125</sup>. Suite à ces visites, 98 enfants furent identifiés et libérés, bien que seulement un seul parmi eux ait été identifié comme recruté et utilisé par l'ANT. Les autres furent sortis des rangs de groupes armés récemment intégrés ou en cours d'intégration à l'ANT<sup>126</sup>.

L'accès est redevenu un problème en 2010. La possibilité d'un lien entre ces difficultés et l'éviction d'un officier de haut rang, dont le rôle avait été déterminant pour faciliter l'accès des Nations Unies aux installations militaires a été évoquée. En tout état de cause, les problèmes relatifs à la coopération du gouvernement au programme DDR ont encore été aggravés, parce qu'une grande partie de la capacité du bureau de l'Unicef a été réassignée aux préparatifs de la conférence régionale de juin 2010, destinée à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants. En conséquence, les activités de DDR ne tendaient déjà plus vers l'identification et la libération systématique d'enfants des rangs de l'ANT et des groupes armés qui s'y intégraient. Au contraire, les visites de vérification n'étaient menées que ponctuellement par les membres restant de la Coordination nationale, lors des processus d'intégration<sup>127</sup>. En décembre 2011, au moment de la clôture officielle du programme de DDR,

---

<sup>123</sup>Celui-ci comprend neuf ministères dirigé par le Ministère de l'Action Sociale, cinq agences onusiennes, quatre ONG tchadiennes, quatre ONG internationales et le CICR.

<sup>124</sup>Les enfants et les conflits armés, Rapport du Secrétaire général, UN Doc. A/63/785-S/2009/158, 26 mars 2009, page 40.

<sup>125</sup>Rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Tchad, UN Doc. S/2011/64, 9 février 2011, page 47.

<sup>126</sup>Rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Tchad, UN Doc. A/65/820-S/2011/250, 9 février 2011, paragraphe 48.

<sup>127</sup>Les principaux acteurs impliqués dans les activités de DDR sont les Ministères de l'Action Sociale et de la Défense, l'UNICEF et ses partenaires (CARE International et le Service jésuite de réfugiés/JRS) ainsi que le CICR; mais les Ministères de la Justice et des Droits de l'homme ont également un rôle à jouer, de même que l'UNFPA, le HCR et International Medical Corps.

aucune vérification complète de l'armée tchadienne n'avait encore eu lieu pour s'assurer qu'il ne restait plus d'enfants de moins de 18 ans dans ses rangs.

## **2- Le manque d'indépendance des processus de vérification**

L'imposition d'une notification préalable aux visites de vérification et la supervision de celles-ci par le gouvernement sont des facteurs qui ont encore miné l'efficacité et l'indépendance du programme de désarmement. En outre, alors que le cadre opérationnel du programme recommandait que l'identification des recrues supposées mineures soit menée conjointement par les autorités militaires et les agences de protection de l'enfant, dans la pratique elle était devenue la responsabilité unique des autorités militaires et du gouvernement<sup>128</sup>. Pour cette raison, l'Unicef a reconnu que la vérification de la présence d'enfants dans les rangs de l'ANT ne pouvait pas "*être garantie à 100 pour cent*"<sup>129</sup>.

Des ONG interrogées par Enfants Soldats International ont indiqué qu'elles craignaient que des enfants présents dans les rangs de l'ANT aient été cachés avant les visites de vérification. Ces craintes sont étayées par les statistiques indiquant qu'il n'y aurait eu depuis 2007 que 58 enfants sortis de l'Armée nationale tchadienne. Alors que le nombre relativement peu élevé d'enfants sortis de l'ANT semble suggérer qu'il restait encore des enfants dans ses rangs.

Des experts en matière de protection de l'enfant au Tchad pensent qu'un nombre non négligeable d'enfants auraient pu être libérés de manière informelle en dehors du programme DDR, dans une tentative de la part du gouvernement d'éviter la condamnation de la Communauté internationale. Si tel est le cas, les enfants concernés auront été privés du soutien psychosocial à la réinsertion disponible dans le cadre du programme DDR et auquel ils avaient droit en vertu du droit international.

Enfants Soldats International s'est inquiété de ce que ces enfants continuaient d'être associés à l'armée nationale ou aux groupes armés, et qu'ils se trouvaient dans des situations qui les rendaient vulnérables à davantage d'exploitations et notamment au re-recrutement, comme le montraient les deux cas récemment signalés par le HCR d'enfants re-recrutés dans les rangs de l'Armée nationale tchadienne.

Dans le cadre de cet accord avec l'Unicef, du programme DDR pour les enfants et du Plan d'action, le gouvernement s'est engagé à identifier et libérer immédiatement tout enfant qui

---

<sup>128</sup>Le cadre opérationnel recommande la présence d'agences de protection de l'enfant au cours de l'identification afin de promouvoir la formation des autorités militaires. Programme national de prévention, retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces ou groupes armés, Cadre opérationnel, octobre 2007, page 12.

<sup>129</sup> Entretien Younousmi, 52 ans, Directeur opérationnel du RET pour le Tchad, Koundoul, 27 septembre 2017.

se trouverait encore associé à l'ANT ou aux groupes armés de manière continue et en coopération avec l'ONU. De plus, s'est-il engagé à permettre aux Nations Unies un accès libre à des fins de surveillance et de vérification, y compris dans les zones conflictuelles, et à garantir que les visites auront lieu sans la présence de représentants du gouvernement. L'engagement pris pour garantir l'indépendance du processus, ainsi qu'un accès sans restriction et permanent à toutes les installations militaires, constituait une solution à certains des problèmes qui ont jusqu'ici mis en péril les processus de DDR pour les enfants.

Une coopération sans restriction du gouvernement et de l'ANT fut essentielle à la réalisation de ces engagements les plus récents. Toutefois, même si l'accès des Nations Unies et des ONG aux sites de l'ANT (à l'exception des casernes de la DGSSIE) semble être plus facile à obtenir du gouvernement, ni l'Unicef, ni les ONG partenaires n'avaient la capacité d'effectuer un contrôle exhaustif et continu de toutes les installations de l'ANT<sup>130</sup>, particulièrement dans le Nord et l'Est du pays.

Cependant, c'est bien dans ces zones frontalières isolées que le recrutement d'enfants était le plus probable. Les ONG nationales qui cherchaient à entreprendre des visites non annoncées, spécialement dans les zones frontalières, continuaient d'être entravées dans leur travail. C'est pourquoi l'ONU a dû renforcer ses capacités afin d'être en mesure de s'acquitter de son rôle de surveillance permanente et exhaustive des installations militaires pour y identifier la présence potentielle de recrues mineures et les en sortir.

## **B- La complexité de la matière à négociée**

Il existe effectivement une multiplicité de raisons valables pour lesquelles les parties en conflit au Tchad montraient tant de réticence à se démunir de tout ou partie de leurs arsenaux de guerre. Les motivations diffèrent très peu d'un groupe à l'autre, bien qu'elles prennent des formes diverses et étaient plus ou moins interpellative.

### **1- Des expériences de limitation unilatérale décevantes et la violation des accords de paix et de désarmement**

Depuis son indépendance le 11 août 1960, le Tchad est caractérisé par une longue période d'instabilité et de soubresauts politiques. Le pays a connu un long conflit entre le Nord et le Sud. L'occupation d'une partie du territoire par l'armée libyenne, plusieurs interventions de l'armée française, des régimes autoritaires, et une multitude de groupes armés qui fluctuaient entre lutte

---

<sup>130</sup>L'accès est le problème. De facto, l'UNICEF n'a accès qu'à un nombre réduit d'installations militaires. Celles-ci sont, Moussoro (centre de ralliement), Loumia et Koundoul (des centres d'entraînement militaire). Entretien avec le Représentant adjoint de l'UNICEF et un consultant en matière de DDR, Ndjamena, 21 mars 2016.

armée sporadique et négociation de paix<sup>131</sup>. Après une période dite d'ouverture démocratique, une nouvelle crise politique majeure entre 2004 et 2005<sup>132</sup> a marqué le retour des rébellions armées et des tensions sous régionales. Pourtant depuis la guerre civile de 1965<sup>133</sup>, des cessez-le-feu ont été établis entre le gouvernement central et les différents groupes rebelles. Seulement, les engagements pris par les différentes parties de ne plus recourir à la force armée n'ont jamais été respectés.

En plus de ces conflits, depuis 2005, le déclenchement du conflit au Darfour, a favorisé une présence des hommes armés, en mobilité entre la zone orientale du Tchad et l'Ouest du Soudan. D'autre part, plusieurs groupes rebelles tchadiens se sont successivement installés dans cette partie du Tchad. Du coup, les trois principales régions orientales, à savoir : le Ouaddaï, le Wadi Fira et le Sila, ont été affectées par les violences armées. Certes, le calme est revenu, mais les populations de ces régions continuaient de subir les effets néfastes des armes jusqu'aujourd'hui. En effet, la situation d'instabilité, ainsi que la porosité des frontières, ont favorisé le transfert et la circulation incontrôlée d'armes de tous les calibres. Des pistolets, des kalachnikovs, ainsi que diverses munitions ont été vendus à vil prix dans les marchés villageois<sup>134</sup>. Ce type de commerce informel et illégal a régulièrement été tenu par des civils. Le rapport de la mission de la société civile tchadienne de 2009, effectuée dans l'Est du pays, confirme bien ce fait. Il faut aussi noter que certains leaders de groupes rebelles, pour asseoir leurs politiques clientélistes, n'ont pas hésité à distribuer à leurs proches des armes pour combattre les ennemis.

---

<sup>131</sup>Lire à ce sujet l'article de Souleymane Abdoulaye Adoum, "Tchad: des guerres interminables aux conséquences incalculables" *Dans Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2012, n°248, pp.45-55.

<sup>132</sup>Le jeu politique étant complètement verrouillé, en l'absence de possibilité d'alternance démocratique, les acteurs politiques ont recours à la violence comme moyen de conquête et ou d'exercice du pouvoir. D'où la recrudescence des insurrections armées et la multiplication du nombre de mouvements politico-armés.

<sup>133</sup>La première guerre civile tchadienne débute à la fin de l'année 1965 par une révolte contre le régime de François Tombalbaye et de la domination politique des ethnies du Sud du Tchad sur celles du Nord et du centre. Elle se termine avec l'établissement en 1979 du Gouvernement d'union nationale et de transition (GUNT), formé par différents groupes rebelles nordistes et présidé par Goukouni Wedeye. La rivalité entre Goukouni Wedeye et Hissène Habré conduit à la reprise du conflit la même année.

<sup>134</sup>G, Maoundonodji, *Afrique centrale : cadres juridiques et pratiques du pluralisme radiophonique*, Paris, Khartala, 2005, P.210.

**Tableau 16: Les programmes DDR avec enfants soldats**

Some DDR programmes with child soldiers			
Country	Child soldiers	Demobilisation TOTAL	% Child soldiers / Total
Afghanistan	8,000	63,380	12.7
Angola	6,000	138,000	4.3
Burundi	3,500	78,000	4.5
Chad	1,000	9,000	
AUC, Colombia	2,200-5,000	31,761	6.9
Côte d'Ivoire	4,000	47,500	8.4
Liberia	11,780	119,000	9.9
Democratic Republic of the Congo	33,000	150,000	22.0
Republic of the Congo	1,800	30,000	6.2
Central African Republic	1,000	7,565	13.2
Rwanda	2,500	36,000	6.9
Sudan	10,000	100,500	9.9
Uganda	6,000	15,310	39.2
<b>TOTAL (13)</b>	<b>90,780</b>	<b>835,016</b>	<b>10.8</b>

**Source :** Escola de cultura de pau: "DDR 2008 Analysis of Disarmament, demobilization and réintégration programmes in the world during 2007", Aecid, 2008, p.23.

Au-delà des ex- guerriers juvéniles, la majorité des participants au DDR étaient âgés entre 15 à 24 ans. L'étude de l'environnement de ce conflit au Tchad, laisse voir que ces derniers fut recrutés en tant que mineurs et démobilisés en tant qu'adultes. Ils nécessitaient des attentions en raison de leur manque de socialisation familiale conventionnelle<sup>135</sup>.

En conséquence, les groupes rebelles en ont profité pour renforcer leurs capacités guerrières. De nombreux civils ont acquis des armes frauduleusement et les ont utilisées pour se faire justice eux-mêmes, ou bien pour se neutraliser dans une totale impunité. C'est ainsi que des affrontements armés se sont multipliés, provoquant une insécurité quasi-permanente. Par ailleurs, les antagonismes intercommunautaires ce sont exacerbés, particulièrement l'opposition entre paysans sédentaires et éleveurs nomades. Alors que jusqu'à une période récente, éleveurs et cultivateurs vivaient en harmonie dans le même terroir, l'apparition d'une nouvelle catégorie d'éleveurs constituée de chefs militaires, l'absence de couloirs de transhumance bien définis, l'abandon des mécanismes traditionnels de résolution des différends sont autant d'éléments qui aggravèrent le problème.

En plus, les accords de désarmement ont été régulièrement violés ou contournés, chaque fois que cela semblait politiquement attractif ou légalement possible. Le gouvernement de Ndjamena contourna l'accord de paix du 24 décembre 2006 en continuant à renforcer son armement au détriment des besoins sociaux auxquels est confrontée sa population. Les dépenses d'armement grevèrent les ressources du Tchad et notamment les sommes qui pouvaient être investies dans le domaine de la santé ou de l'éducation. À partir de 2005, le budget de la défense est devenu un des postes budgétaires les plus importants. C'est une

<sup>135</sup> Pour plus d'éclairage sur la question le rapport Inter-Agence du Groupe de travail sur le DDR en 2006.

évolution dont les partenaires au développement se sont d'ailleurs fait l'écho: "L'allocation des dépenses publiques n'est pas alignée sur les engagements de politique pris dans les SNRP (Stratégie nationale de réduction de la pauvreté). La mise au point du budget privilégie surtout les dépenses relatives à la sécurité et aux services généraux, au détriment des secteurs sociaux<sup>136</sup>".

## **2- L'absence d'une norme internationale coercitive sur les ALPC**

Les ALPC ont été abondamment utilisés dans les conflits internes au Tchad. Les caractéristiques propres à ce type d'armes qui rendaient facile leur accumulation, de même que l'absence d'instruments juridiques rigoureux au niveau international réglementant leur production et leur exportation, a contribué à freiner le désarmement amorcé des enfants engagés dans les crises tchadiennes. En plus, quand ils existent, ces instruments comportent beaucoup de vides juridiques sur certains aspects du problème, notamment le transfert et le transport des armes par les courtiers et autres intermédiaires lors des ventes de ces armes.

Enfin, il est aussi regrettable de constater qu'il n'existe pas un système de traçabilité et de marquage fiable permettant de maîtriser la mobilité des ALPC.

La conférence du désarmement est née en 1978 suite à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Elle a succédé à d'autres instances de négociation qui avaient eu leur siège à Genève, notamment le Comité des dix puissances sur le désarmement en 1960<sup>137</sup>. Cependant jusqu'en 1990, il n'existait pas un instrument juridique international réglementant la production et la commercialisation des armes conventionnelles. Il a fallu attendre 1991 pour voir les Nations Unies créer le registre des armes conventionnelles. Son but était de garantir la transparence sur les transferts d'armes. Le registre établit sept catégories d'armes devant être déclarées en cas de transfert ou de vente. Il s'agit de : chars d'assaut, véhicules blindés de combat, hélicoptères d'attaque, missiles, lance-missiles et bâtiments de guerre. On peut donc facilement remarquer que se trouvent exclues les armes légères et de petit calibre ainsi que les munitions. Les parties en conflit au Tchad vont profiter de ce vide juridique pour se livrer à toutes sortes de transfert, d'où la circulation excessive des ALPC à travers les principales zones de tensions de ce pays.

---

<sup>136</sup>UNICEF, "Les enfants, les DSRP et les budgets au Tchad", note de synthèse, février 2009.

<sup>137</sup>Le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement (qui a siégé de 1962 à 1968) et la Conférence du Comité du désarmement. Constituée en 1979 en tant qu'instance multilatérale unique de la communauté internationale pour les négociations dans le domaine du désarmement, son mandat recouvre pratiquement toutes les problématiques liées à la limitation des armements et au désarmement au niveau mondial. Ses travaux abordent essentiellement les questions suivantes: les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes; la prévention d'une course aux armements dans l'espace; les négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires; la transparence dans le domaine des armements.



À ce vide juridique qui favorise la militarisation des différents groupes armés au Tchad, signalons la réglementation mitigée sur certaines armes. Au rang de ces armes, nous avons L'AK-47<sup>138</sup>. Selon le rapport de la campagne "contrôlez les armes"<sup>139</sup>, la Kalachnikov n'a jamais été fabriquée dans autant de pays qu'à l'heure actuelle. L'estimation porte à 15 le nombre de pays producteurs de cette arme dans le monde. Les auteurs du rapport estiment d'ailleurs qu'il existe aujourd'hui environ 100 millions d'AK-47 et de modèles dérivés à travers le monde, dont une quantité considérable en Afrique Centrale. Cela permet de comprendre que les gosses tchadiens et soudanais, impliqués dans les opérations militaires au Tchad, ont facilement accès un stock important d'armes même après avoir préalablement déposé ceux qui étaient à leur disposition. En définitive, le Tchad est, depuis quelques années, fortement secoué par les guerres civiles sanglantes qui créent un grand besoin en ALPC. Elle est devenue par conséquent une sous-région où le commerce des armes est important et où ces armes circulent très facilement à cause de leurs caractéristiques.

### **C- Tchad : un acteur incontournable dans la prolifération des ALPC dans le bassin tchadien**

Depuis la décolonisation, l'histoire politique du Tchad s'est caractérisée par un factionnalisme violent. Depuis les années 2000, ces flambées persistantes du conflit armé se sont traduites par un recrutement et une utilisation généralisée de civils y compris d'enfants de la part de toutes les parties. Au moment du désarmement de ces enfants guerrier des différentes factions qui les engageaient, la multiplicité des enjeux que revêtaient les ALPC à complexifier la réalisation des objectifs assignés à cette phase du programme DDR.

#### **1- L'ALPC, un maillon de sécurité et de sécurisation**

Chaque partie en conflit au Tchad avait sa propre conception du désarmement et de la sécurité. Les racines de ces différentes conceptions se trouvaient dans la longue histoire des guerres qu'a connues ce pays. La localisation géographique du Tchad, son degré de cohésion interne et sa perception du monde sont autant de facteurs qui poussaient l'armée nationale, les différents groupes armés tchadiens et la rébellion soudanaise à avoir des visions différentes de la sécurité et des modalités de sa mise en pratique<sup>140</sup>.

---

<sup>138</sup> Avtomat Kalachnikova modèle 1947. Plus connu sous le nom de Kalachnikov, est un fusil d'assaut inventé en 1945 et fabriqué en 1947 par le général soviétique Mikhaïl Kalachnikov. Elle reste l'arme la plus utilisée dans les zones de conflits armés, surtout en Afrique, car faisant l'objet d'une piètre réglementation.

<sup>139</sup> Rapport de la campagne "contrôlez les armes" par Amnesty International, Oxfam International et le Réseau d'Action International sur les Armes Légères (RAIAL), New York, 2006.

<sup>140</sup> Toute communauté peut alléguer d'une longue liste de motifs valables ou non qui l'incitent à croire, à tort ou à raison, que sa sécurité est en danger et donc, qu'il doit s'armer. Cependant, il faut reconnaître que les

Aucune comparaison entre l'ANT et les groupes armés rebelles, encore moins une explication de leur compétition armée, ne peut faire abstraction des différences de leurs expériences historiques et des concepts de sécurité qui en ont été dérivés depuis l'indépendance du pays en 1960. Le parti unique a été institué dès 1962 en lieu et place du multipartisme. L'année suivante, en septembre 1963, des manifestations pacifiques ont été réprimées dans le sang. Plusieurs leaders politiques, en majorité ressortissants de la partie septentrionale du pays, furent arrêtés et mis en prison. Certains rescapés vont prendre le maquis afin de mener la lutte armée contre le régime.

C'est dans ce contexte que l'insurrection armée s'est développée et amplifiée avec la création, en juin 1966, du Front de Libération Nationale du Tchad. En août 1968, le Gouvernement de François Tombalbaye avait fait appel aux troupes françaises pour l'aider à combattre ce mouvement armé. Malgré l'aide de l'ancienne puissance coloniale et les scissions au sein du Frolinat, le régime ne put venir à bout de la résistance armée. Le 13 avril 1975, Tombalbaye fut assassiné à la suite d'un coup d'Etat militaire.

Depuis le coup d'État du 13 avril 1975 qui a porté le général Félix Malloum au pouvoir jusqu'à nos jours, la succession à la tête de l'État tchadien a été souvent réalisée au prix d'effusion de sang<sup>141</sup>. Ainsi, c'est après une lutte violente et meurtrière de près de deux ans que Goukouni Weddeye vainc son adversaire Hissène Habré et s'installe au pouvoir de 1980 à 1982.

Cependant, le vaincu d'hier ne désarme pas, il se prépare à partir du territoire soudanais et parvient à chasser du pouvoir le 7 juin 1982 le président Goukouni Weddeye. Après sa victoire sur les forces de ce dernier, Hissène Habré devient le maître absolu du Tchad durant huit ans. Son règne laisse aux Tchadiens le cauchemar d'une dictature sans précédent<sup>142</sup>.

Les conséquences de la terreur qu'il provoque sont les révoltes des *Hadjari* en 1986 et des *Zaghawa* en 1989, deux communautés alliées. C'est dans ce climat qu'Idriss Deby fait défection et rejoint Maldoum Bada Abbas au Soudan. Ces deux anciens fidèles d'Hissène Habré prennent les armes et renversent le régime sanguinaire du 7 juin 1982, le 1<sup>er</sup> décembre 1990. Alors, Idriss Deby s'installe au pouvoir, cependant la paix ne revient pas au pays<sup>143</sup>. Car,

---

erreurs managériales des différents chefs d'état qui ont tous pris le pouvoir par les armes, ont contraints les communautés adverses à recourir aux armes pour assurer leur sécurité.

<sup>141</sup>En effet, les guerres civiles du 12 février 1978 font installer le pays dans un cycle de violences infernales. Ce fut dans ce contexte que le FROLINAT parvient à la magistrature suprême du Tchad en 1979. Dès lors l'alternance au sommet de l'Etat n'est possible que par l'épreuve de force.

<sup>142</sup>En effet, le règne de Hissène Habré a introduit des pratiques nouvelles inédites au pays. C'est le concept de la responsabilité collective consacré depuis lors. Il s'agit, pour un acte politique posé par un individu, d'en rendre responsable toute sa famille, toute son ethnie. L'on a ainsi vu, pour de tels actes, des familles dépossédées de leurs biens, chassées de leurs domiciles, emprisonnées quand elles n'étaient tout simplement massacrées

<sup>143</sup>Anonyme., *Tchad?: Conflit Nord/Sud?: Mythe ou réalité?*, Ndjamena, Al-mouna, 2005, p.168.

l'exacerbation des discriminations entre les communautés et la tendance à recourir à la force des armes ne sont pas de nature à calmer les esprits et à restaurer la confiance entre les Tchadiens.

Les conflits au Tchad quelle que soit leur dénomination, ont eu tendance à grandir, et le besoin de sécurité des tchadiens croissaient en conséquence. Étant incapable de faire confiance au gouvernement central pour assurer leur sécurité, les différentes entités vont développer des mécanismes propres dans ce sens. Ces différents groupes ont déplacé si loin les bornes de leurs intérêts politiques et militaires que les affrontements restaient inévitables. Prisonnier d'une rivalité aux dimensions quasi nationale, le gouvernement de Ndjamena et les groupes rebelles devaient découvrir des motifs d'inquiétude toujours plus nombreux en matière de sécurité.

La tentation de montrer leur muscle militaire se fait donc de plus en plus pressante à mesure qu'augmentaient les signes d'instabilité, d'insécurité et de tension à travers le pays. Toutes les tendances en opposition préfèrent retenir l'hypothèse selon laquelle, à plus ou moins longue échéance, elles seront entraînées dans des crises et devront faire la preuve de leur disponibilité à livrer bataille. La sécurité est une notion indéfinissable, susceptible d'innombrables interprétations. Elle offre une couverture par laquelle tout genre de politique et toute mesure de renforcement des armements peuvent trouver prétexte et explication. En même temps, elle est assez vague à la fois pour stimuler l'intérêt au désarmement et lui dénier toute justification.

## **2- L'APLC un symbole de la violence et de la quiétude**

L'armement est également le principal moyen d'établir ou de rétablir un équilibre des forces acceptable avec un adversaire potentiel. En s'armant, les groupes antagonistes tchadiens ont agi ou ont réagi en vue de remédier à une situation qui apparaissait insatisfaisante ou dangereuse. L'équilibre des forces est l'objectif minimal que tendent à se fixer les groupes ou alliances en situation de rivalité dans les différentes régions au Tchad. Tel est le cas de l'accord signé entre le Conseil Supérieur Militaire et les Forces Armées du Nord, une faction dissidente du Frolinat.

À la faveur d'âpres négociations, le Conseil Supérieur Militaire signa un accord avec les Forces Armées du Nord, une faction dissidente du Frolinat et son leader, Hissène Habré, devint premier ministre. L'équilibre est considéré comme une condition préliminaire à l'accroissement de la stabilité et de la sécurité. Il peut également être un préalable à une réduction mutuelle des armements.

Mais on peut regretter que la compétition entre les groupes antagonistes au Tchad ait été réduite dès les origines à un rapport de force militaire. Elle va même s'étendre jusqu'au Soudan avec le principe de l'équilibre de la terreur<sup>144</sup>. En effet depuis maintes années, les

---

<sup>144</sup> Amnesty international : *un avenir compromis les enfants recrutés dans l'armée et les groupes armés au Tchad*, Londres, 2011, p.10.

gouvernements du Tchad et du Soudan soutiennent les opposants politiques armés du camp adverse. Le Tchad a fourni du matériel et une assistance aux groupes armés soudanais, y compris au MJE, tandis que le Soudan a abrité et aidé divers groupes d'opposition armés tchadiens. En janvier 2008, alors que les tensions entre les deux pays s'étaient intensifiées, la capitale tchadienne, Ndjamena, a été attaquée par plus de 2 000 combattants de trois groupes d'opposition armés tchadiens : l'Union des forces pour la démocratie et le développement, le Rassemblement des forces pour le changement, l'Union des forces pour la démocratie et le développement - Fondamentale (UFDD- Fondamentale)<sup>145</sup>.

Bien sûr, la comparaison est importante à maints égards, autant en ce qui concerne la crédibilité des politiques de dissuasion et de défense qu'en vue d'une réduction éventuelle des armements. Mais elle est trop étroite pour refléter toute l'ampleur de la rivalité entre le Tchad et le Soudan ou entre le Tchad et les entités internes qui s'opposent au gouvernement de Ndjamena. Le concept corrélation des forces serait ici plus approprié. Il désigne non seulement les éléments militaires, mais aussi les nombreux facteurs non militaires qui font la puissance d'un groupe armé. Malheureusement, le gouvernement tchadien, à travers l'armée nationale tchadienne plus que quiconque, a tendance à mettre l'accent sur le facteur militaire. On ne peut en effet que trouver regrettable le fait qu'elle n'ait pas réussi à devenir une puissance au sens du terme qui dépasse cette seule dimension, ce qui lui aurait permis de concentrer moins exclusivement ses énergies sur ses performances en matière de défense. Ainsi, on a abouti une nouvelle fois à une situation dans laquelle les groupes en opposition considèraient que le moyen le plus sûr de démontrer leur force et d'imposer leur volonté est d'opter en faveur des armes plutôt que de facteurs non militaires dont la définition demeure incertaine.

Si le désarmement ne repose principalement que sur ceux des jeunes soldats ayant porté les armes, la réinsertion quant à elle concerne toutes les couches de jeunes ayant été associées à une force armée gouvernementale ou à des groupes armés.

---

<sup>145</sup>Cette situation est évoquée dans plusieurs rapports d'Amnesty International. Voir par exemple: Amnesty International, "Il n'y a pas de place pour nous ici. Violences contre les réfugiées dans l'Est du Tchad" (AFR 20/008/2009), septembre 2009; voir aussi International Crisis Group, Tchad: "Au-delà de l'apaisement", rapport Afrique n°16, 17 août 2010.

## CHAPITRE VI: LA PROBLÉMATIQUE DE LA RÉINSERTION DES EX-ENFANTS SOLDATS AU TCHAD ET LEURS DÉFIS 2007-2015

L'objectif du programme PNRPT n'est évidemment pas seulement de démobiliser et de désarmer les enfants de la guerre qu'ils ont connue au Tchad. IL est davantage question de les reconstruire à la fin du conflit. À ce sujet, Sylvie Bodineau propose d'aller au-delà des divergences d'interprétation sémantique, qu'il s'agisse des "enfants qui viennent des groupes armés, ou qui en sont sortis, ou simplement à réinsérer"<sup>1</sup>. Elle rappelle aussi que "L'objectif de tous les travaux dirigés vers les enfants dits soldats ou EAFGA n'est pas d'appliquer une procédure ou de s'attacher à des terminologies, mais de faire en sorte que ces enfants retrouvent une vie civile normale, pour eux et les communautés qui les entourent"<sup>2</sup>.

Le vocable "réinsertion" couramment utilisé à leur propos prête à confusion en présupposant des enfants soldats socialement insérés avant leur enrôlement. Quel serait alors le sort réservé aux enfants socialement marginalisés, exploités, délinquants et en perte de repères identitaires avant les guerres civiles tchadiennes ? Telles n'est pas la question cette recherche. Seulement, nous pouvons dire à ce sujet que ceux-là ne seront pas à réinsérer, mais plutôt à insérer dans une société dont ils étaient précédemment les exclus ; ce qui a conduit, on l'a vu plus haut, beaucoup d'EAFGA vers les mouvements armés. De manière générale néanmoins la lettre R du sigle DDR renvoie aussi à la reconstruction, à la réintégration, la réhabilitation et à la réinsertion dans le cadre le programme national de prévention, retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés au Tchad.

Si en décembre 2013, le Tchad est sorti de la liste noire des pays ayant des enfants au sein de leur armée<sup>3</sup>, cela ne suppose pas fondamentalement que la réinsertion et la reconstruction de ces derniers s'en est suivi. Les conflits armés au Tchad ont détruit la confiance qui pouvait exister entre l'enfant et ses proches. De ce fait, il arrivait fréquemment qu'un enfant soldat, marqué par les atrocités qu'il a commises sur le champ de bataille, hésitait à renouer le contact avec les siens ; tout comme il n'était pas rare que son ancienne famille répugne à le réintégrer en

---

<sup>1</sup>S. Bodineau, Réunion de formation des relais de la Commission Enfants d'AIF, Paris, 27 et 28 janvier 2004, cité par Ngondzi, Jonas Remy, "Enfants-soldats, conflits armés, liens familiaux: Quels enjeux de prise en charge dans le cadre du processus de DDR? Approche comparative entre les deux Congo", Thèse de Doctorat /Ph.D. en Science Politique, Université de Montesquieu Bordeaux IV, 2013, p.306.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup>Depuis 2001, le Secrétariat général des Nations Unies publie chaque année un rapport sur les enfants dans les conflits armés, dont deux annexes, qualifiées de "liste de la honte", comportant entre autres les groupes armés qui embrigadent des mineurs. Cette dénonciation permet d'attirer l'attention sur d'éventuels criminels. Le Statut de Rome créant la Cour Pénale Internationale (CPI) considère le recrutement d'enfants de moins de 15 ans comme un crime de guerre. Néanmoins, le rapport de l'année en cours indique que dix-neuf forces armées (régulières ou non) sur cinquante-six ont été ainsi mises en cause plus de trois années d'affilée.

son sein. Devant la défiance, les incompréhensions, voire les rejets purs et simples quelles sont les dispositions qui ont été prises par le Tchad et ses partenaires à la réinsertion pour lever les obstacles à la reconstruction des enfants associés aux forces et groupes armés ? Ces enfants sont devenu de ce fait de nouveaux défis pour les familles et pour le gouvernement tchadien, car le but ultime des programmes de réinsertion est de permettre à l'ex-enfant soldat de se reconstruire une nouvelle identité sociale en dehors de la violence.

## **I- LE CAHIER DE CHARGE DE LA RÉINSERTION DES ENFANTS SOLDATS**

La réinsertion des ex-enfants soldats est particulièrement difficile à réaliser après un conflit, surtout que la guerre et la violence modifient grandement les capacités des individus et la perception des gens à leur égard. Le principal objectif des programmes de réinsertion est de soutenir les efforts d'intégration sociale et économique des ex- jeunes soldats à la société civile<sup>4</sup>. Le désarmement et la démobilisation servaient essentiellement à instaurer la confiance par le désarmement et l'enregistrement des combattants. On suppose que, grâce aux services offerts dans le cadre des programmes de réinsertion, les ex-enfants soldats quitteraient les différentes armées et souhaiteront réintégrer la vie civile.

### **A- Introduction et principe de la réinsertion**

Tel qu'énoncé dans les parties précédentes, il est important de miser sur une bonne gouvernance, pour assurer la sécurité humaine, les mécanismes de gestion pacifique des conflits et la réconciliation après le conflit, pour pouvoir garantir une paix durable<sup>5</sup>.

#### **1- La bonne gouvernance comme élément de base à la réinsertion**

La durée des programmes de réinsertion dépend de la volonté politique des législateurs et des donateurs bilatéraux et multilatéraux. Alors que les programmes de démobilisation comportaient des calendriers précis et qu'ils étaient surveillés par la communauté internationale, les programmes de réinsertion ne réussissaient qu'à obtenir le plus souvent que des engagements timides de la part des décideurs politiques, car on les considéraient comme étant trop onéreux<sup>6</sup>. Par conséquent, les institutions qui devaient l'implémenter manquaient de ressources humaines et financières et on ne leur accorda pas assez de responsabilités. Les donateurs avaient également un rôle important à jouer, non seulement dans le financement des programmes, mais aussi dans la promotion de la mise en place d'organismes capables de mettre en œuvre un mandat pour la réintégration à long terme des enfants soldats<sup>7</sup>.

---

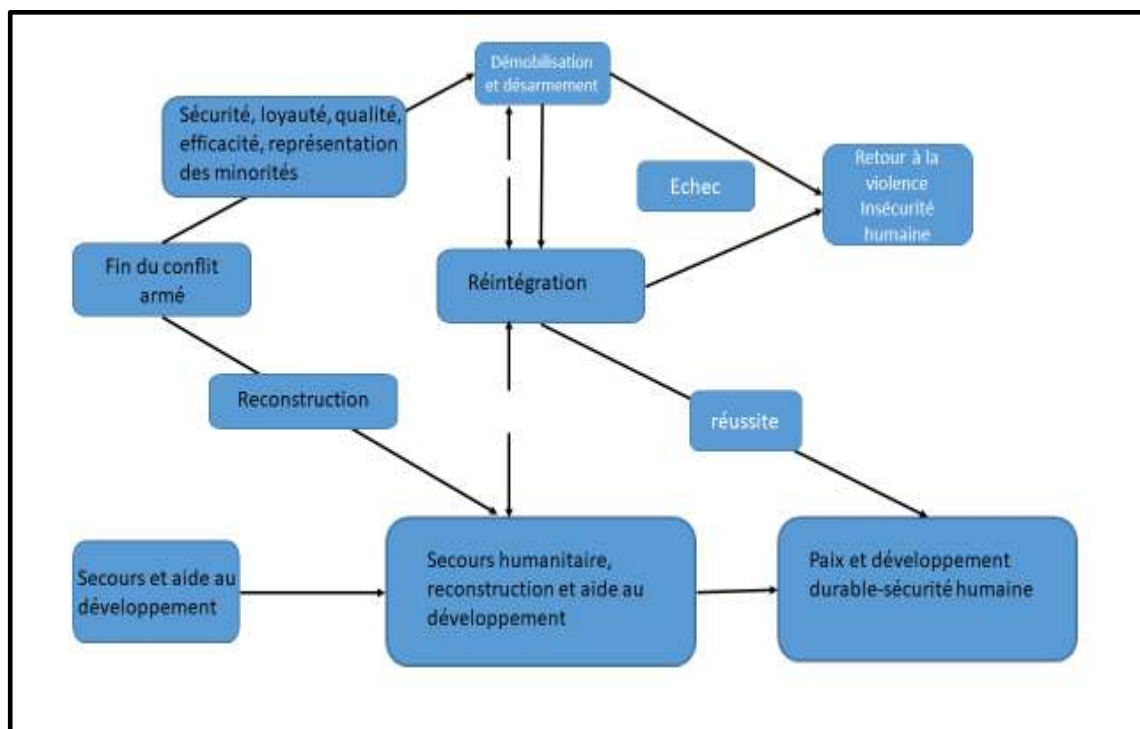
<sup>4</sup>Anonyme., "Des soldats redeviennent de simples enfants: la démobilisation et la réadaptation ne sont que deux premières étapes", *Afrique Relance*, vol. 15, n°3, 2001, p.10.

<sup>5</sup>Ibid.

<sup>6</sup>P. Nzekani Zena., "Leçons et limites du DDR en Afrique", *Bulletin de la sécurité africaine*, N°24, 2013, p.32.

<sup>7</sup>Sans un tel mandat, l'attention portée à la situation des ex-combattants est trop souvent tributaire de la capacité des ceux-ci à attirer l'attention au moyen de manifestations et de la violence.

**Figure 2: L'environnement indispensable à la réintégration de l'enfant soldat**



**Source:** El Ali Ibrahim et Chady Hage-Ali, "la réintégration des ex-enfants soldats, ou comment introduire un changement durable et productif. Consulté sur Internet (la-reintegration-des-ex-enfants-soldats-ou-comment-introduire-un-changement-durable-et-productif/) le 18 novembre 2019.

Cette figure présente l'environnement qui est nécessaire à la réinsertion de l'enfant soldat. Les principes directeurs qui orientent son action est que la question de la réinsertion doit être posée à toutes les étapes du processus de paix. La réinsertion des ex-enfants soldats a pour but, avant tout, leur retour à la vie civile<sup>8</sup>. C'est aussi une socialisation politique visant à réintégrer des enfants dans leur communauté d'origine, lorsqu'une réconciliation avec leur famille est possible. De l'avis de Prosper Nzekani Zena., la réinsertion vise à donner aux resocialisés la possibilité de jouer pleinement "un rôle actif en tant que membres de la société civile"<sup>9</sup>.

Pour qu'il y ait véritable état de droit, il faut que la paix s'installe progressivement dans le pays où elle n'existait pas jusque-là. La recherche de la paix durable ne peut pas être, dans la majorité des cas, l'émanation d'une seule partie, ni être imposée au peuple. La paix doit se construire dans une réelle prise de conscience de chaque partie, hier en conflit, qui s'engage désormais dans une dynamique de réconciliation nationale avec l'appui des partenaires

<sup>8</sup> Il s'agit de sortir et de libérer définitivement ces enfants de leur appartenance aux forces et groupes armés. Alors que la démobilisation est le point à partir duquel l'enfant rompt avec la vie militaire, la réinsertion représente le processus d'accompagnement à la vie civile. Pour faciliter la transition de l'enfant soldats vers la vie civile au Tchad, il est question de s'interroger sur l'aide fournir par ce programme afin de préparer son retour au sein de sa famille et de sa communauté.

<sup>9</sup> P. Nzekani Zena., "Leçons et limites du DDR en Afrique", *Bulletin de la sécurité africaine*, N°24, 2013, p.32.

multilatéraux<sup>10</sup>. La réconciliation et la paix s'inscrivent donc dans le cadre d'un processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des enfants soldats. Ce processus de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion les accompagne jusqu'à leur vie civile, dont la revalorisation est indispensable au cours de la phase de réinsertion.

L'analyse du processus de reconstruction inclut l'étude de l'environnement socioculturel d'origine, auquel les anciens enfants soldats vont se retrouver confrontés étant donné qu'ils feront face à d'autres enfants victimes des conflits, et surtout à leurs familles qui pourraient ou pas les réinsérer. On sait qu'une partie de ces anciens enfants soldats sont issus des régions où ont été commises des atrocités. Sur le plan pratique, comme l'affirme Specht Irma pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, la réinsertion doit intégrer dans le cadre du plan de paix une approche rationnelle et organisée qui vise:

à mettre en valeur la participation de la communauté, associer les enfants et les communautés qu'ils doivent retrouver, tirer parti des ressources existantes et tenir compte des droits et vœux des enfants, tout en respectant les valeurs de ces communautés<sup>11</sup>.

Le contexte d'après conflit offre la possibilité de renforcer le système politique et d'apporter des changements aux éléments qui ont probablement contribué au déclenchement du conflit au départ. Les mesures suivantes favorisant la bonne gouvernance, doivent être mises en application dans le but de soutenir un système de gouvernance qui se voudra participatif, responsable, transparent, réceptif, axé sur le consensus, équitable et où tout le monde aura sa place, efficace, et qui se conforme à la primauté du droit. Toutes les parties doivent sanctionner les changements politiques et, par-dessus tout, les mécanismes constitutionnels et financiers du gouvernement. Cela donnera lieu à des ententes sur le partage du pouvoir avec les groupes d'oppositions armés, sur l'autonomie de certaines régions et sur l'autonomie gouvernementale de certains groupes. Les États se relevant d'un conflit devront vraisemblablement compter sur l'aide extérieure pour réformer la fonction publique et pour renforcer leur capacité à gérer efficacement. Les parties devront s'entendre sur les réformes qui satisferont les intérêts des minorités et des groupes désavantagés.

Les principes de la réinsertion tirent leur origine des principes du désarmement et de la démobilisation. Elle doit donc être durable et nécessite par conséquent des ressources financières et humaines adéquates. Idéalement, les ex-enfants soldats qui réintègrent la vie civile, ne sont pas mobilisés à nouveau et n'ont plus recours à la violence. Quoi qu'il en soit, le programme de

---

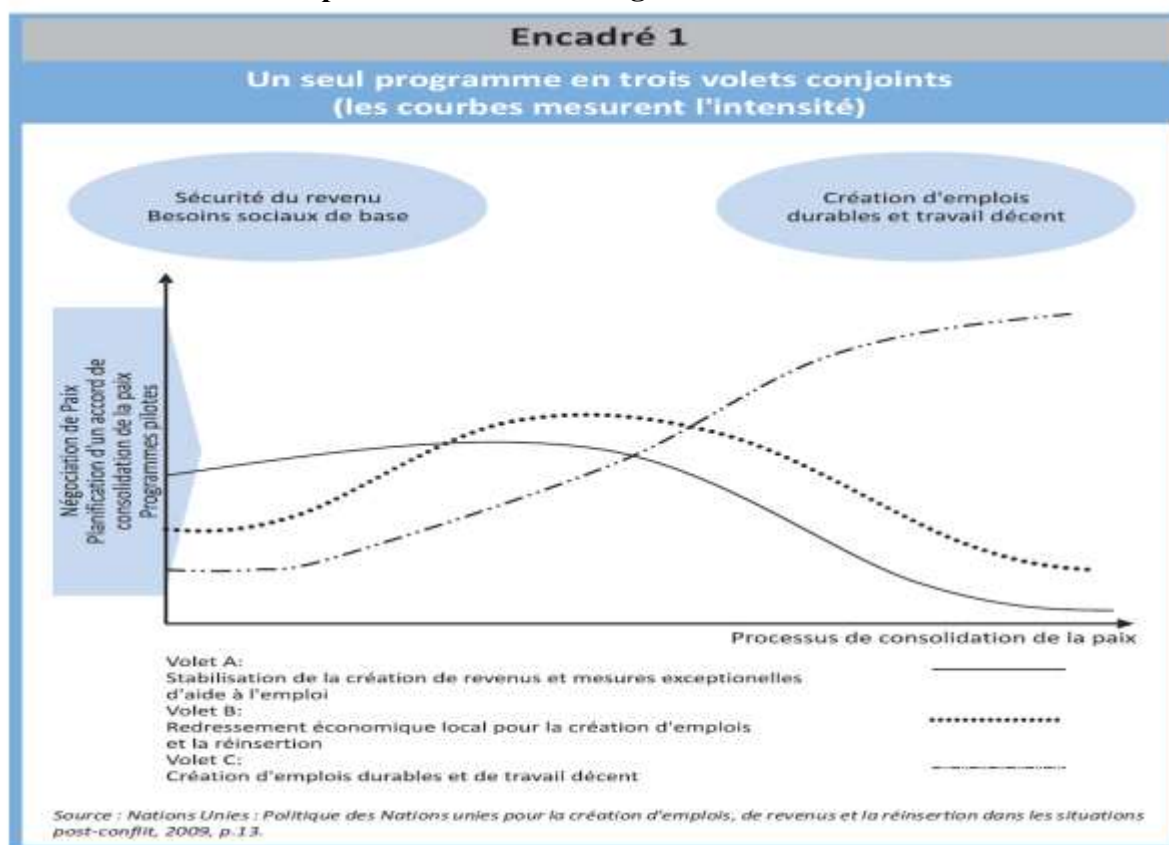
<sup>10</sup>Diomandé Aboubacar Sidiki., "Le principe de l'égalité souveraine des Etats confronté à la protection de l'enfant dans les conflits armés ", Actes de la journée d'étude du 14 octobre 2011 organisée par le CECOJI, pôle Droits de l'homme, Publications de la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers, 2012, p.170.

<sup>11</sup>Specht Irma., "Les jeunes dans les processus de DDR " *Désarmer, Démobiliser et Réintégrer. Défis humains, enjeux globaux*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, p.445.



réintégration doit tenir ses promesses. Il est essentiel que les perspectives d'avenir des ex-jeunes guerriers soient évaluées de manière réaliste dans le cadre du programme et que personne n'entretienne des attentes irréalistes. La réinsertion ne peut se réaliser que dans les communautés où les gens se sentent en sécurité. Les processus de désarmement et de démobilisation sont des mesures destinées à garantir la sécurité nécessaire pour que les ex- gosses de guerre tentent de se réinsérer. Par conséquent, si le désarmement et la démobilisation échouent, les mesures de réinsertion seront futiles<sup>12</sup>.

### Encadré 1: L'intervention post-conflit et la réintégration des enfants soldats



**Source :** Nations Unies: Politique des Nations Unies pour la création d'emplois, de revenus et la réinsertion des enfants soldats dans les situations post-conflit, 2009, p.13.

Cette figure d'orientation des Nations Unies s'articule autour du paradigme à trois volets qui reformule de manière plus élaborée tous les concepts clés du relèvement post-conflit lié à la présence des enfants soldats. Il s'agit de la distinction classique entre réinsertion à court terme et réintégration à moyen et long terme, tel qu'adoptée comme pratique standardisée dans

<sup>12</sup>Tout comme les processus de désarmement et de démobilisation, la réinsertion doit être bien planifiée, bien organisée et bien coordonnée. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les programmes humanitaires et de développement dans le pays visé. Bien que la réinsertion s'inscrive dans un processus de développement dont le calendrier est illimité, ce dernier doit être essentiellement déterminé par le contexte économique du pays et par l'ampleur de la collaboration avec les autres programmes de développement. La planification à long terme et la souplesse sont donc nécessaires. Cette perspective à long terme doit également se refléter dans le mandat des organismes participants.

les IDDRS et reconstruction totale à long terme<sup>13</sup>. Les concepts d'approche à base communautaire et approche groupe cible, en opposition, font références aux stratégies locales intégrées.

Les projets à impact rapide sont donc généralement mis en œuvre dès le début des programmes de démobilisation où ils sont offerts de concert avec les trousseaux de démobilisation que les combattants recevaient à leur libération<sup>14</sup>. La plupart des pays ne comptent que sur des organismes ou sur des programmes qui, malheureusement, prêtent seulement assistance aux ex-enfants soldats ayant réellement porté une arme de combat. La durée des programmes de réinsertion dépend essentiellement de deux facteurs : l'efficacité des programmes et la volonté politique. La participation active des ex-soldats enfants au processus de démobilisation est importante, car elle leur procurera un sentiment d'appartenance et augmentera leur confiance dans le processus. La participation active des groupes cibles à la planification et à la mise en œuvre du programme de DDR est essentielle.

Il faut coordonner adéquatement les mesures de réinsertion des ex-soldats juvéniles avec les autres programmes destinés aux autres groupes touchés par la guerre. La réinsertion fonctionne plus efficacement lorsqu'il existe une politique nationale qui s'applique à tous les groupes qui ont besoin d'assistance au cours de la réintégration. Cet aspect s'avère être tout aussi important dans les situations d'urgence lorsque les organismes donateurs élaborent des programmes en vue du rapatriement. Bien qu'il ne faille pas considérer les réfugiés rapatriés et les combattants démobilisés comme faisant partie d'un même groupe, car leurs allégeances politiques sont différentes et pourraient causer des tensions, une seule politique nationale doit servir à coordonner tous les projets dans ce domaine. Les programmes doivent être reliés et les avantages qu'ils procurent doivent être les mêmes pour tous si l'on veut éviter l'éclosion de nouveaux conflits susceptibles de devenir violents. Avec le temps, les programmes de réinsertion devront s'étendre aux autres groupes. L'établissement de liens entre les programmes humanitaires au développement et les programmes de réintégration sera facilité si ces derniers sont compris dans la politique à court et long terme du gouvernement et qu'ils sont offerts par un ministre à portefeuille unique.

## **2- L'intégration du démobilisé dans la société**

La réorientation de l'action du programme de l'individu à la communauté est essentielle à la réussite de la réinsertion. Au début du processus, il faut faire preuve d'égards envers les

---

<sup>13</sup>Aboubacar Sidiki Diomandé., "L'enfant soldat confronté au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)" *Études internationales*, Volume 44, N°4, 2013, p.585.

<sup>14</sup>B. Pouligny, *Les Anciens combattants d'aujourd'hui : désarmement, démobilisation et réinsertion*, Genève, Graduate Institute of International Studies, 2004.p.28.

individus lors de l'évaluation, basée sur les possibilités offertes et sur des perspectives d'avenir réalistes. Pour réaliser une évaluation réaliste de la situation d'un ex-enfant militaire, il faut mener une analyse du milieu de la situation du combattant, et comprendre ses besoins, y compris ceux de la communauté d'accueil choisie. Les organismes chargés de mener à bien le programme de réinsertion et les ex-jeunes guerriers qui y participent doivent connaître l'ordre de priorité des besoins de la communauté afin que l'intégration à la communauté ait une véritable chance de réussir. À cet effet, Hottinger Julian pense que le jumelage heureux des compétences et des besoins de l'individu à ceux de la communauté d'accueil peut faire la différence entre une personne qui deviendra un membre productif de la communauté, grâce à la réussite de son intégration, et une personne qui aura de la difficulté à gagner sa vie et qui pourrait recourir à nouveau à la violence et au crime pour survivre<sup>15</sup>.

Pour Mann Howard, l'orientation subséquente de l'action sur la communauté constitue une mesure importante de sensibilisation des communautés à l'accueil des enfants soldats. Cette mesure pourra permettre de réduire les préjugés non fondés et d'aider les gens à accepter leurs traumatismes<sup>16</sup>. Le lien entre les besoins de l'individu et ceux de la communauté crée des possibilités d'emploi à court terme, dans le cadre de projets touchant les infrastructures et construction, qui favorisent le développement de la communauté et qui, par conséquent, facilitent l'acceptation des ex enfants guerriers, car ils sont dorénavant perçus comme des personnes qui apportent une contribution positive à la communauté.

Comme décrit au chapitre portant sur la démobilisation<sup>17</sup>, il y a des différences énormes entre les profils des différents gosses de guerres. Ces différences deviennent évidentes lorsque les individus éprouvent, à divers degrés, des difficultés à se réintégrer. Il faut donc porter une attention particulière à ce facteur dans le cadre des programmes de réinsertion. À la démobilisation, il est possible d'établir une distinction au sein du groupe cible en fonction du sexe, de l'état matrimonial, de la formation reconnue de l'expérience de travail et des attentes. Ces renseignements personnels sont essentiels à la planification de programmes ciblés et à l'établissement de solutions individuelles. Malheureusement, peu de pays possèdent de données regroupées concernant le profil social des groupes cibles. Nombre d'autres indicateurs sont utiles lorsque vient le temps de brosser un tableau précis du profil social de l'ensemble du groupe cible: identité ethnique, durée de l'expérience de la guerre, nombre d'années en pourcentage de l'âge du jeune guerrier, identification politique et sociale, ampleur du

---

<sup>15</sup>J. T. Hottinger Julian., "Encourager la participation des groupes armés non étatiques dans le désarmement", Forum du désarmement, 2008, N°1: p.33.

<sup>16</sup>Mann Howard, "International Law and the Child Soldier", *The International and Comparative Law Quarterly*, vol. 36, n°1, 1987, p.43.

<sup>17</sup>Voir le chapitre IV de la présente thèse.

traumatisme causé par la guerre<sup>18</sup>, état de santé individualités, maladies permanentes, installation en région urbaine ou rurale, retour à la région d'origine ou réinstallation dans une autre région, liens avec la communauté d'accueil par la famille, le clan ou la communauté et ressources personnelles. À ce sujet, Rachel Stohl pense que l'établissement du profil social du groupe cible permet également de dresser un tableau clair des bénéficiaires des programmes de réinsertion<sup>19</sup>. Puisque les familles et les personnes à charge des ex-guerriers sont également touchées par la réinsertion, il est important d'avoir une idée précise de la taille et des besoins des ménages qui ont besoin du soutien des programmes de reconstruction.

Ces modèles fournissent déjà des critères servant à l'étude du groupe cible et aux systèmes de surveillance. De plus, il existe un ensemble de facteurs sociaux qui détermine la situation et les problèmes du groupe cible. Les programmes de réinsertion doivent également répondre aux besoins particuliers de groupes qui n'ont pas été officiellement démobilisés. Ce groupe comprend les adolescents qui ont été démobilisés dans les camps. Quelle que soit la catégorie dans laquelle s'inscrit le groupe cible, on ne doit pas oublier que c'est très difficile pour les adolescents sans éducation qui n'ont eu que peu de possibilités avant le conflit de trouver une perspective favorable après les conflits. Ils ont peu d'aptitudes sociales, peu ou pas de famille, et ils ont une plus forte propension à avoir recours aux agressions et à la violence pour résoudre leurs problèmes. Dans leur cas, les programmes de réinsertion doivent leur apporter soutien et assistance. Il est particulièrement important que les enfants et les adolescents, qui ont grandi dans la guerre ou qui ont participé directement aux brutalités de la guerre à titre d'enfants soldats, aient accès à des thérapies pour traumatismes<sup>20</sup>, sans cela est pratiquement impossible de parler de reconstruction.

La fin de la guerre procure un soulagement, mais elle entraîne également de nouvelles incertitudes quant à l'avenir. L'accès à l'éducation, la sécurité des biens de subsistance et la protection offerte par leur famille et par leur clan représentent un capital social inestimable pour ces guerriers juvéniles. Il faut considérer et traiter ces enfants et ces adolescents en gardant à l'esprit qu'ils formeront la prochaine génération de dirigeants et d'intervenants sociaux<sup>21</sup>.

## **B- Chronologie de la réinsertion des ex-enfants soldats**

La réinsertion des enfants soldats à l'issue des conflits peut se faire sur plusieurs palier. Il peut s'agir du volet économique et social.

---

<sup>18</sup>En portant une attention particulière aux victimes d'enlèvement et à la gravité tant physique que psychologique du traumatisme.

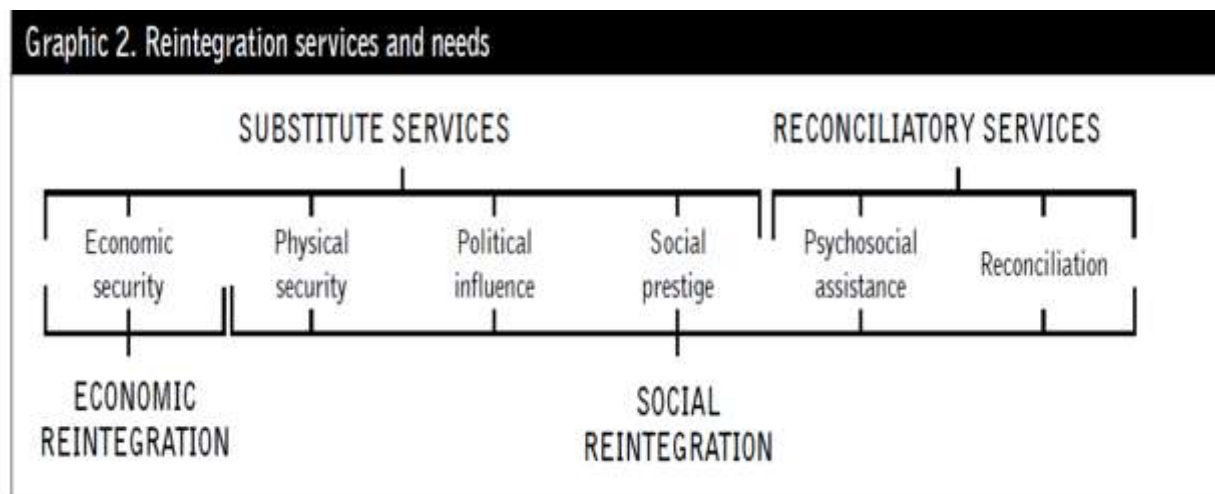
<sup>19</sup>Stohl Rachel., "Under the Gun: Children and Small Arms", *African Security Review*, vol.11, N°3, 2002, p.19.

<sup>20</sup>AJRSN, Suivi des enfants soldats démobilisé et soutien à deux centres de transit et d'orientation à Ndjamena, 12 février 2010.

<sup>21</sup>Verhey Beth., "Child Soldiers: Preventing, Demobilizing and Reintegrating", *Africa Region Working*, N°23, 2001, p.42.

### 1- Les principes de la réinsertion économique des enfants soldats

Le marché de l'emploi des sociétés qui se relèvent d'un conflit n'a généralement pas la capacité d'absorber un grand nombre d'ex-jeunes guerriers ou de personnes appartenant à d'autres groupes à l'instar des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Leur manque de formation et d'expérience aggrave le problème. La formation professionnelle pour les jeunes qui n'ont presque aucune expérience de travail pertinente et qui possèdent peu ou pas de scolarité est très difficile et très coûteuse. De nombreux pays ne disposent pas des ressources nécessaires pour offrir des programmes de formation à un grand nombre d'ex-enfants des conflits en même temps. C'est pour cette raison que les programmes de DDR offrent une gamme de cours de formation spéciaux, de la formation en emploi à la formation professionnelle. Lors de l'élaboration des cours de formation, il faut considérer les normes culturelles, les normes sociales et les normes fondées sur le sexe qui sont associées à l'éducation et aux programmes de formation du pays bénéficiaire.



**Figure 3: Les services et les besoins de réintégration**

**Source:** Singer Peter Warren, "Talk is Cheap. Getting Serious about Preventing Child Soldiers", *Cornell International Law Journal*, vol. 37, N° 3, 2004, p561

Ce graphique met en orbite les besoins nécessaires à la réinsertion. Il se dégage que les cours destinés à ces derniers doivent satisfaire aux exigences du secteur non structuré, car la plupart d'entre eux n'ont aucune chance de trouver de l'emploi dans un secteur structuré restreint et risquent par conséquent de se retrouver en marge de la société<sup>22</sup>. Si on leur donne une formation pour laquelle il n'y a pas de demande, les longues périodes de chômage et l'augmentation de la frustration seront inévitables. Une évaluation précise des besoins doit être

<sup>22</sup> Pour se lancer dans les petites affaires, une connaissance de base des structures du marché et de la comptabilité est donc essentielle, car la plupart n'ont pas participé à l'économie de marché pendant de nombreuses années. Les cours de formation sont des conditions préalables pour que la formation réponde réellement aux exigences du marché, il est essentiel d'évaluer les besoins du secteur structuré et du secteur non structuré au préalable

effectuée avant le début de tout programme de formation. Si les cours répondent aux besoins des employeurs du secteur privé et du secteur public, les ex-jeunes combattants auront de meilleures chances de trouver un emploi.

Les cours de formation peuvent être considérés comme une forme de soutien et de revenu lorsque les enfants militaires ont besoin d'argent, d'un emploi civil et de perspectives d'avenir<sup>23</sup>. Ces mesures permettent de gagner du temps en attendant la consolidation de la paix et la reconstruction des pays déchirés par la guerre. La formation n'est pas qu'une question de compétences professionnelles. Les conséquences sociales des cours de formation sont habituellement sous-estimées et difficiles à mesurer. Pour nombre d'ex jeunes soldats, les cours de formation offerts dans le cadre des programmes de réintégration représentent leur première chance de recevoir une formation professionnelle. L'apprentissage et la mise en application de nouvelles compétences s'avèrent positifs en soi. La réussite d'un cours de formation élève également.

Il est essentiel pour la durabilité du processus que ceux-ci se mêlent aux autres groupes sociaux lors de ces activités. Le remboursement des salaires et les subventions salariales accordées aux employeurs sont des mesures utilisées fréquemment pour ouvrir le marché de l'emploi aux ex-gosses de guerre<sup>24</sup>. Ces mesures sont particulièrement efficaces après leur formation. Elles représentent un premier pas dans le marché du travail pour nombre de jeunes ex-soldats, et elles constituent donc leur première référence pour leurs futurs employeurs. Ces mesures peuvent mener à la création de nouveaux emplois à l'avenir, tandis que les incitatifs financiers, destinés aux entreprises qui offrent une formation en emploi, leur permettent d'obtenir une formation concrète et ouvrent la porte à l'obtention d'emplois futurs.

## **2-Les fondements de la réinsertion sociale des enfants soldats**

La réinsertion sociale signifie, par-dessus tout, que les ex-enfants guerriers sont généralement acceptés par la population. Dans les sociétés qui se relèvent d'un conflit, l'égalité politique et légale de tous ceux-ci est une condition essentielle à leur réinsertion. Il est important de se rappeler que toutes les guerres provoquent leur lot de traumatismes et d'amertume auquel il faut s'attaquer en douceur. D'ailleurs, on ne peut plus considérer que les conséquences psychologiques sont les mêmes pour les hommes, pour les femmes et pour les enfants. Les

---

<sup>23</sup>J. Barreyre, C. Peintre., *Evaluer les besoins des personnes en action sociale. Enjeux, Méthodologie, Outils*, Paris, Collection: Action Sociale, Dunod, 2004.p.84.

<sup>24</sup>Les programmes de promotion de l'emploi pour l'ex enfance engagé peuvent être administrés par différents organismes comme les ONG, les banques commerciales, les entreprises privées ou les institutions gouvernementales. Il faut mettre en œuvre de programmes de structure des emplois. Il ne faut pas axer les mesures de promotion de l'emploi uniquement sur les régions urbaines, mais aussi sur les régions rurales où de nombreux ex guerriers juvéniles vivent avec leur famille.

femmes et les enfants ont à faire face à des traumatismes spécifiques<sup>25</sup>. Ils sont plus susceptibles que les hommes d'avoir été agressés sexuellement et d'avoir été violés.

Lors de l'élaboration du soutien pour la réinsertion sociale des ex jeunes soldats, il ne faut pas s'imaginer que les conséquences psychologiques de la guerre disparaîtront d'elles-mêmes. Il faut appuyer les processus de réconciliation sociale au niveau local. Les activités de réconciliation demandent la participation de la population et elles sont plus tangibles que les discours nationaux invitant les gens à travailler à la réconciliation. La réconciliation sur le plan local constitue la mesure la plus directe de reconstruction de la cohésion sociale, qui a été endommagée par les conflits armés et la violence.

La réconciliation est ni plus ni moins que la restauration des relations normales ou un état d'équilibre social entre les personnes, les groupes sociaux ou les entités politiques qui ont participé au conflit. Au sens éthique et religieux, la réconciliation est marquée par le pardon et par l'oubli des mauvaises actions qui ont été commises. Certaines formes de restitution, de pénitence et de pardon seront possiblement nécessaires au cours de la réconciliation. Ceux qui ont réussi à se réconcilier semblent avoir adopté un ensemble commun de valeurs civiques et politiques, qui comprend la tolérance, le pluralisme, le respect mutuel et la coexistence pacifique. La réconciliation des anciens antagonistes constitue la base de la résolution durable et pacifique des conflits.

Le processus de réconciliation exige l'identification des blessures de la société et le soutien au processus de guérison. Selon Poissonnier Ariane, la réconciliation encourage les membres de la communauté, qui étaient ennemis auparavant, à vivre ensemble<sup>26</sup>. Elle continue en observant que dans les sociétés qui se relèvent d'un conflit, où les différences communautaires étaient la cause directe du conflit, et où les différends ethniques ont été exacerbés par le conflit, l'ordre moral et social qui préalablement unissait une population mixte grâce à une culture partagée tend à disparaître<sup>27</sup>. Lorsque cela se produit, la société est privée de sa capacité à fonctionner efficacement. La violence, les déplacements et le chaos traumatisent les gens et détruisent ou détériorent gravement la confiance interpersonnelle qui soutient la cohésion sociale. Le fait de supprimer et d'oublier les horreurs de la guerre peut s'avérer défavorable à long terme. L'assimilation individuelle et collective de la guerre constitue l'un des

---

<sup>25</sup>Banque Mondiale., Enfants soldats. Leçons apprises sur la prévention, la démobilisation et la réinsertion. Consulté sur Internet ([www-wds.worldbank.org/external/default/](http://www-wds.worldbank.org/external/default/) le 17 octobre 2020).

<sup>26</sup>A. Poissonnier., "L'impossible démobilisation des enfants soldats", Consulté sur internet ([www.rfi.fr/fichiers/mfi/education/1378.asp](http://www.rfi.fr/fichiers/mfi/education/1378.asp)) le 14 janvier 2020. On peut également à ce sujet les travaux de Aboubacar Sidiki Diomandé, "L'enfant soldat confronté au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR).

<sup>27</sup>M. Daublain et P. Effebi., *Prévention, démobilisation et réinsertion communautaire des ex-enfants associés aux forces et aux groupes armés*, Paris l'Harmattan, 2013.

préalables à la réinsertion sociale. Les formes de réconciliation et la façon de faire face aux traumatismes collectifs varient d'une culture à l'autre, et en fonction de chaque personne. La période précédant la guerre fait généralement l'objet de nombreuses références au cours de la réconciliation<sup>28</sup>.

Il est très important de se rappeler que dans les sociétés déchirées par la guerre, la formation de l'identité et les changements ont lieu dans le but de s'adapter aux conditions postérieures à la guerre. Les changements sont liés au processus de réconciliation. Dans ce contexte, la réconciliation représente un processus individuel déclenché par les activités de groupe. Par conséquent, la compréhension du comportement du groupe par opposition au comportement individuel est essentielle au processus.

Pour Poissonnier Ariane, le retour aux rôles traditionnels est plus difficile pour les ex-enfants soldats filles bien que peu nombreuses que les garçons. Pour les femmes qui ont combattu au sein de mouvements de libération, qui ont suivi des cours de formation et qui ont assumé des responsabilités au sein de troupes de guérilleros, le retour à la vie civile n'offre que des possibilités très limitées<sup>29</sup>. Les attentes sociales limitent les filles à des rôles traditionnels qui ne répondent plus ni à leur réalité ni à leurs attentes actuelles. Les contradictions que cela suscite sont la source de préjugés, de calomnies et de rejet, et cela même de la part de leur propre famille<sup>30</sup>. Le problème réside dans le fait que leur participation à la guerre n'est pas officiellement reconnue. De plus, elles sont souvent confrontées à des obstacles comme un supérieur récalcitrant lorsqu'elles tentent de prouver leur admissibilité aux programmes de reconstruction.

La prestation des soins psychosociaux et de santé mentale pour la jeune enfance engagée semble particulièrement prioritaire, notamment après des décennies de violence et de guerre civile. Peu importe l'âge de la personne, mais particulièrement chez les jeunes, les expériences de nature violente laissent non seulement des blessures physiques, mais aussi psychologiques. De grands traumatismes se manifestent chez nombre d'ex-enfants soldats sous forme d'états anxieux récurrents et d'épisodes où la personne revit le traumatisme, de délires paranoïdes, de dépression

---

<sup>28</sup>Dans la plupart des cas, les gens doivent faire face à leur propre culpabilité avant de pouvoir accepter et pardonner celles des autres. Quelles qu'en soient les raisons, ils ont peut-être posé des gestes qui vont à l'encontre de leurs propres valeurs en matière de comportement. D'autre part, il faut également s'attaquer aux traumatismes émotionnels tant chez les victimes que chez les témoins directs de la violence

<sup>29</sup>I. Biruka., *La protection de la femme et de l'enfant dans les conflits armés en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2006, p.29.

<sup>30</sup>La communauté est susceptible d'émettre des hypothèses quant à leur rôle dans le conflit. Par exemple, les filles qui ont combattu aux côtés des garçons sont souvent considérées comme des prostituées. C'est le genre de situations qui entraînent des conflits personnels au sein de la famille. Les programmes de réinsertion sont à même de tenir compte de ce groupe cible en leur offrant des programmes d'emploi et de formation spécifiques qui dépassent le cadre des rôles traditionnels. Il est essentiel que les critères servant à identifier les ex-filles soldats soient abordés afin qu'elles puissent recevoir le soutien mentionné ci-dessus.



chronique, de consommation abusive d'alcool et de drogues, de maladies dues aux drogues comme les psychoses et de troubles psychosomatiques.

Parmi les conséquences des traumatismes, on compte les graves déficiences qui empêchent de fonctionner normalement, telles que les invalidités émotionnelles et professionnelles, l'incapacité à conserver des relations sociales, l'isolement social, l'agressivité, les sentiments de dépression et la faible estime de soi<sup>31</sup>. Elles créent un cercle vicieux de souffrance qui perpétue les troubles sous-jacents et qui renforce le cycle des traumatismes. Il faut absolument remettre en cause la division en vigueur dans le domaine des soins de santé qui veut que l'on sépare les services psychosociaux et les services de santé mentale, car ils constituent les deux faces d'une même monnaie.

Le passage du mauvais état de santé mentale à une bonne santé mentale s'inscrit dans une séquence de soins constitués d'abord et avant tout de mécanismes de soutien et d'adaptation psycho-sociale, tant individuels que collectifs. Cependant, une fois que la mince ligne entre dans la résistance et la guérison est franchie, des soins de santé mentale, tels que la psychothérapie, l'assistance psychosociologique et la médication, sont justifiés. Les groupes touchés, les ex-gosses de guerres et leur famille ont autant besoin des psychosociaux que des soins de santé mentale.

## **II- LA PRATIQUE DE LA RÉINSERTION DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD**

La réinsertion des enfants soldats au Tchad, que cela soit économique, sociale ou professionnelle fait référence au retour à la vie civile au moyen des programmes mis en place pour l'assistance et la formation. Elle vise à donner aux enfants la possibilité de jouer un rôle actif en tant que membre civil de la société intégré dans la communauté et lorsque cela est possible, les réconcilier avec leurs familles. Cette lourde et grande responsabilité est partagée au Tchad entre les ONG telles que Care, JRS, Unicef, les partenaires internationaux et le gouvernement. C'est un processus extrêmement complexe qui demande une chaîne de responsabilités impliquant les intervenants susmentionnés. La présente partie ne reprendra donc pas ce qui a déjà été présenté dans les sections précédentes sur les principes de la réinsertion. Son but est d'aller un peu plus loin et d'aborder la question de l'opérationnalisation, de la réinsertion des enfants sortis des guerres au Tchad afin d'aboutir à leur reconstruction.

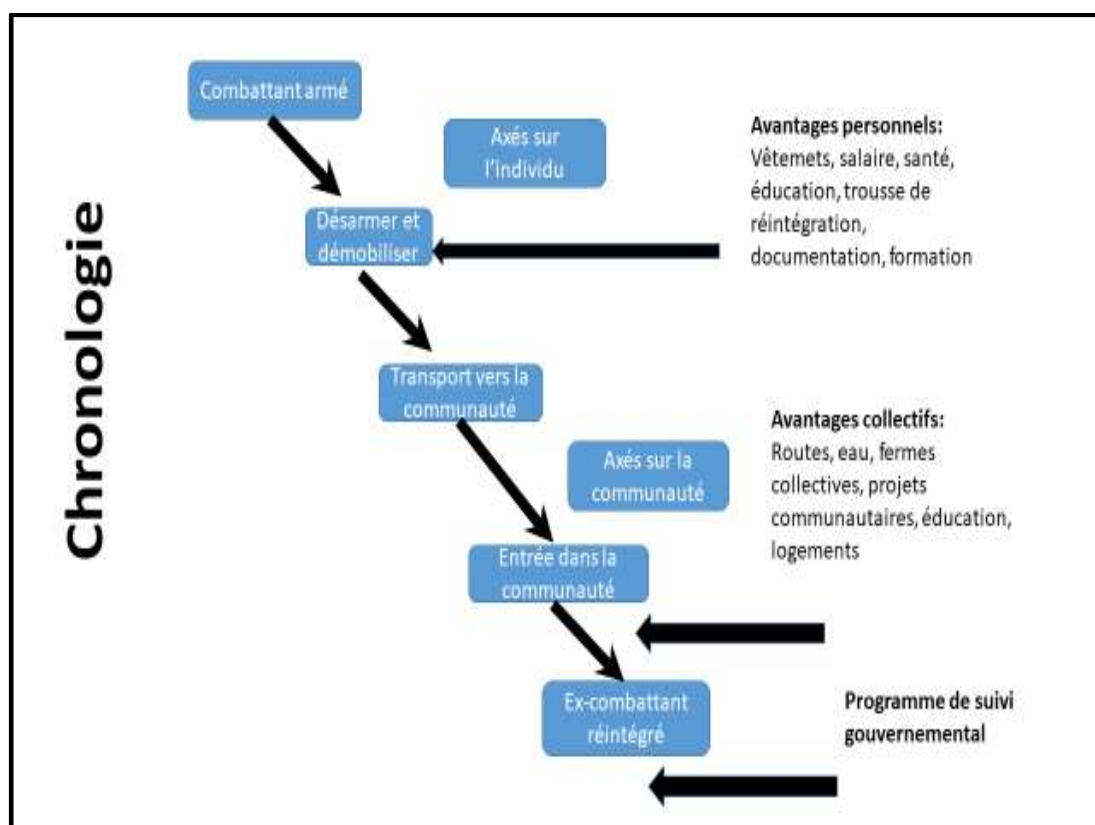
---

<sup>31</sup> R. Muggah., *Innovations in disarmament, demobilization and reintegration policy and research: Reflections on the last decade*, Oslo, Norwegian Institute of International Affairs, 2010, p.208.

## A- La réinsertion sociale des enfants soldats affectés par les guerres civiles au Tchad

Comme régulièrement indiqué dans ses travaux, l'adoption par le Tchad en octobre 2007 du programme national de retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces ou groupes armés est le cadre opérationnel de notre analyse<sup>32</sup>. La mise en œuvre de ce dispositif national a été soutenue par la communauté internationale via l'Unicef. Ce document stratégique envisage la réinsertion sociale de l'enfant soldat.

**Figure 4: La réintégration communautaire des ex jeunes combattants**



**Sources:** République du Tchad, Ministère de l'Action sociale, de la Solidarité nationale et de la Famille, Cadre opérationnel Programme national de retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces ou groupes armés p.12.

Cette figure présente les différentes étapes du processus qui conduit à la réinsertion sociale ou communautaire de l'ex-enfant soldat. À l'image des autres documents de procédure<sup>33</sup>, elle met l'accent sur le jeune enfant possédant une arme et imagine que le dépôt de l'arme de ce

<sup>32</sup>Programme national de retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces ou groupes armés, Cadre opérationnel adopté par la coordination nationale et approuvé par Madame le Ministre de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille, octobre 2007.

<sup>33</sup>Il s'agit des manuelles de procédures adoptées par l'UNICEF et le CICR, approche s'inscrivant dans la perspective d'une paix durable, et prenant en compte l'environnement immédiat des enfants à réinsérer. Cette approche est conforme aux Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration (IDDRS) de 2006, aux Engagements et aux Principes et lignes directrices sur les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés de Paris de 2007 ainsi qu'à la Politique des Nations Unies sur la création d'emplois, de revenus et la réintégration dans les situations post-conflit, adoptée en mai 2008.

dernier constitue le point de départ pour une réinsertion réussie. Nous pensons que les résultats mitigés de ce processus sont en grande partie causés par cette saisie approximative de la question. Pour notre part, la démobilisation devrait constituer le point de départ du programme, cela supposerait que les enfants quel que soit le rôle qui les incombaient dans les rebellions, bénéficieraient du programme.

### **1- La réinsertion sociale de l'enfant soldat tchadien à l'épreuve du programme national de prise en charge transitoire et de réinsertion**

La réinsertion sociale est le processus par lequel l'enfant retrouve une place dans la communauté. Cette place lui permet de jouer un rôle actif dans le rétablissement des liens essentiels à son développement. Dans ce cadre, elle doit impliquer le renforcement des structures sociales y afférentes, les enfants, les familles, les structures scolaires, les centres de formations, les entreprises, les ONG locales, et toute la communauté doit être sensibilisée sur l'importance de la réinsertion de l'enfant, avant, pendant et après son retour en communauté.

Les agences de protection de l'enfance doivent tenir compte des bénéficiaires liés au programme et au développement des mécanismes de protection à long terme pour assurer la durabilité et l'efficacité de la réinsertion sociale et communautaire<sup>34</sup>. Toutefois, un bilan et une évaluation de la situation et des compétences de l'enfant doivent être établis par la structure d'encadrement pour orienter vers l'option qui sera préférable à sa réinsertion. Les APE se doivent d'échanger au préalable de différentes informations déjà établies en structure d'encadrement transitoire. Ce processus de prise en charge ne doit pas faire taire le rôle et la responsabilité de l'État et de ses structures décentralisées, du fait que l'État est premier responsable de la réinsertion conformément aux dispositions de la convention relative aux droits de l'enfant. Le tableau ci-dessous représente l'échantillonnage de notre étude.

**Tableau 17: Répartition de l'échantillon d'étude**

N°	Catégorie des personnes interrogées	Effectifs	%
1	EAFGA	80	33.47
2	Familles d'accueils	86	35.99
3	Personnels d'organisation gouvernementale	25	10.46
4	Personnels d'organisation non gouvernementale	48	20.08
	<b>TOTAL</b>	<b>239</b>	<b>100</b>

Source : nos enquêtes de terrain de 2017 et 2018.

Ce tableau est le résultat d'un travail de terrain fait au Tchad, principalement dans les villes de Ndjamena, Linia, Gaoui, Koundoul, Dourbali, Massaguet et Massénya en septembre 2017 et octobre 2018. Ces enquêtes ont permis d'entrer en contact avec 80 ex- enfants soldats et

<sup>34</sup>J. T. Hottinger, "Encourager la participation des groupes armés non étatiques dans le désarmement", *Forum du désarmement*, N°1, 2008, p.29.

86 familles ayant accueilli ces enfants dans leurs domiciles. Le constat qui se dégage est l'existence d'une grande difficulté à retrouver ces enfants, pourtant l'enquête a été principalement faite dans des endroits où se trouvaient des CTO.

Au départ, on a été tenté de penser que la réinsertion de ces derniers dans leur communauté pouvait être remise en cause en raison du rôle qu'ils avaient joué au sein des différentes forces antagonistes. Cependant à l'issu des entretiens que nous avons mené avec les responsable de Care<sup>35</sup>, on peut retenir que la réunification dans la communauté d'origine était davantage faite dans le CTO d'Abéché. À la fin de nos causeries avec ces enfants, nous avons également reçu des informations complètement différentes des discours officiels en la matière, notamment en ce qui concerne la participation de la jeune fille dans les confits. La tranche d'âge de ces jeunes au moment où elles étaient dans les bandes armées se lit à travers le tableau qui va suivre.

**Tableau 18: Répartition de la population d'étude par sexe et par âge**

Variables		Famille d'accueil		EAFGA		Personnel gouvernemental		Personnel non gouvernemental	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Tranche d'âge	08 - 13	36	41,86	26	32,5	/	0	/	0
	14 – 17	42	48,83	48	60	/	0	/	0
	18 – 48	8	9,30	6	7,5	25	100	48	100
	<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>100</b>	<b>80</b>	<b>100</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>48</b>	<b>100</b>
Sexe	Masculins	81	94,18	76	95	18	72	29	60,41
	Féminins	5	5,81	4	5	7	28	19	39,58
	<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>100</b>	<b>80</b>	<b>100</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>48</b>	<b>100</b>

**Source** : dépouillement du questionnaire donc copie est jointe en annexe de ce travail de recherche.

La lecture de ce tableau montre les catégories des personnes interrogées. Il s'agit d'un total de 239<sup>36</sup> personnes réparties dans quatre catégories. Ce qui est particulièrement frappant à la lecture de ce tableau est l'âge relativement bas de ces jeunes enfants au moment où ils ont été recrutés dans les différentes bandes armées. Près de 90 % de ces jeunes combattants ont entre 8 et 17 ans pendant leur service dans les rebellions, et les filles<sup>37</sup> sont également représentées. On

<sup>35</sup> Entretien avec Maikoubou, 54 ans, travailleurs humanitaires à CARE International et opérationnalisant le DDR au Tchad, Koundoul, 21 septembre 2017

<sup>36</sup> Comme nous l'avons élevé dans notre introduction générale et citant l'universitaire Emamnel Pondi dans son cours sur "échantillonnage et estimation", cours dispensé à l'Université Yaoundé I, en 2016 pendant les séminaires doctorale, dans la détermination de l'échantillon, le nombre n'est pas une garantie absolue de représentativité. La détermination de la taille de l'échantillon dépend essentiellement de deux facteurs: la précision souhaitée: plus on souhaite des résultats précis, plus l'échantillon nécessaire et important; le budget disponible : plus on augmente la taille, plus le cout de l'enquête s'accroît.

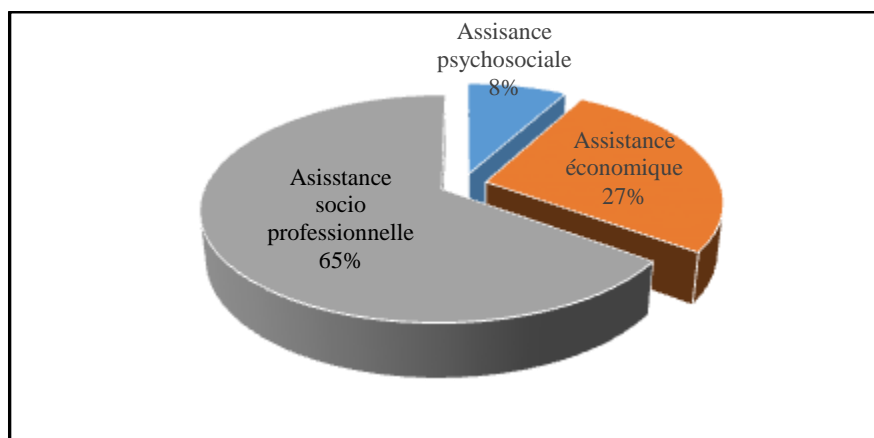
<sup>37</sup> La fille soldat au Tchad comme dans un grand nombre de pays ayant connu ce processus a été par ailleurs mis de côté. Elles sont mal perçues car on continue à croire qu'elles sont uniquement cantonnées aux tâches logistiques et aux mariages forcés ou tout simplement qu'elles servent à "calmer le cœur des garçons". Pourtant comme indiqué, la rébellion du FUC avait un régiment, le 53<sup>ème</sup> uniquement faite de jeune fille et de femme. A cet égard, il faut préciser que selon le rapport des Nations Unies établi pour 1996 et 1997, sur les 4306 enfants soldats seulement 2% sont des filles alors que d'autres sources en indiquaient plus de 27%. Ces filles ont entre 10 et 15 ans. D'une manière générale, plus de 90% de filles engagées, quelles que soient leurs activités dans la guerre, ont été

se retrouve par conséquent en face d'une violation par toutes les parties en guerres au Tchad de la logique qui sous-tend la réglementation de l'âge du recrutement et de la participation des enfants aux hostilités imposée par les instruments internationaux et de la vulnérabilité liée à la participation des enfants aux hostilités. Nous en déduisons que, la place de l'enfant n'est pas au sein de l'armée, mais dans sa famille et sa communauté<sup>38</sup>. Nous comprenons pourquoi le gouvernement du Tchad et les organismes concernés, outre la réglementation de son recrutement et de sa participation en tant que soldat, ont travaillé sur les mécanismes destinés à la préservation de la cellule familiale.

## 2- Présentation croisée des mécanismes de la réinsertion sociale des enfants soldats au Tchad

Un grand nombre d'années passées au sein de l'ANT ou des rebellions au Tchad a indubitablement affecté le développement normal de l'enfant soldat et par conséquent son identité. Cet état de fait est essentiellement dû à la rupture avec un environnement culturel normal, avec les valeurs morales et sociales véhiculées par la famille et la communauté. L'action du gouvernement tchadien et des organismes humanitaires chargés de la protection de l'enfance était de permettre au jeune de se réadapter pendant un certain temps dans des CTO. Pendant leur séjour dans les CTO, les anciens enfants soldats recevaient des services de base, des soins, une éducation et tout un encadrement psychologique. **Le graphique N°4** présente le type d'assistance qu'ont reçue les enfants soldats que nous avons rencontrés.

**Graphique 4: Types d'assistance bénéficiée par les enfants soldats dans les CTO**



**Source** : nos enquêtes de terrain de 2017 et 2018.

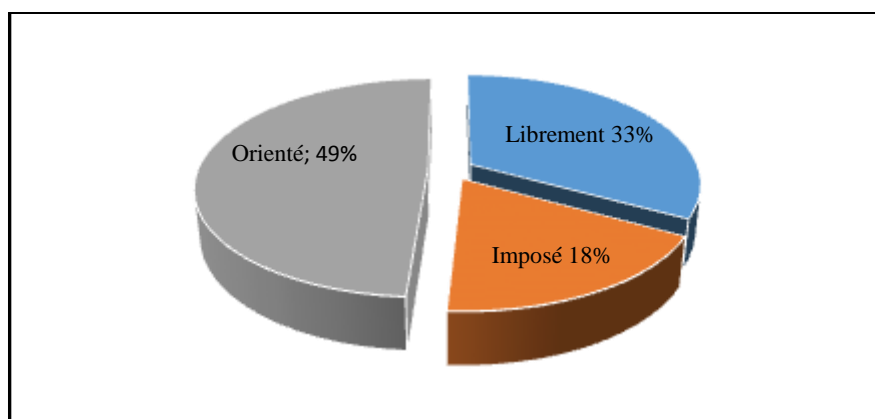
négligées et n'ont que la prostitution comme dernier rempart, nombreuses sont celles, du fait qu'elles n'avaient pas d'armes n'ont pas été prises en charge. La réintégration des enfants soldats filles est donc au cœur d'un complexe social, économique et militaire qui, pour réussir, doit s'articuler autour d'une construction de la paix sur le long terme.

<sup>38</sup>En conséquence, si la place de l'enfant se situe au sein de sa famille et de sa communauté, il faut l'aider à sortir des forces armées gouvernementales ou des groupes armés lorsqu'il s'y retrouve en dépit de l'existence des normes internationales en la matière.

Il découle de cette figure que seul 8% des enfants soldats que nous avons questionnés disent avoir d'une bénéficiée une assistance psycho-sociale de la part des CARE, JRS et des ONG œuvrant pour leur réinsertion sociale, 27% de nos enquêtés acceptent avoir reçu une assistance économique et 65% une assistance socioprofessionnelle. Ces résultats offrent donc une grille de lecture nouvelle sur la pratique de la reconstruction. En effet l'absence de soutien psychologique systématique à tous ces enfants soldats admis au sein des CTO constitue un manquement dans le processus de leurs reconstructions<sup>39</sup>, car le soutien psychologique est d'une importance capitale dans la phase de réhabilitation des enfants qui ont été socialisés pour une existence d'hostilité polarisée.

Pour leur reconstruction future, il est nécessaire, dans le cadre de cette étude, de comprendre le choix des filières de réinsertion de ces enfants soldats afin de savoir si ces deniers peuvent mieux s'assumer dans leurs futurs métiers. Sur les questions relatives au choix qui a été donné aux enfants soldats pour assumer pleinement et consciemment leur future insertion, la figure ci-dessous présente les résultats de l'étude.

**Graphique 5: Liberté ou l'imposition de la filière aux enfants dans les CTO**



**Source** : nos enquêtes de terrain de 2017 et 2018.

Sur un échantillon de 80 personnes, qui correspond à 100%, 35 personnes soit 49% de la population d'étude disent avoir choisi librement la filière, 16 personnes soit 18% d'enquêtés précisent n'avoir pas été consultés pour le choix de leur filière pour la réinsertion et 29 personnes soit 49% affirment avoir été orientés par le personnel des ONG. Ces résultats sont troublants. Le constat est que la reconstruction post-confit de ces ex-enfants soldats reste

<sup>39</sup>L'un des grands problèmes de la reconstruction des enfants soldats est la difficulté à faire reprendre un cours normal à la vie d'un enfant dès lorsqu'il a été enrôlé. Il s'agit de jeunes pour lesquels les idées de justice, du bien et du mal sont différentes. Il faut mentionner que les enfants démobilisés ne sont pas toujours ravis de réintégrer la vie civile. Ces enfants cassés, blessés par le conflit armé trouvent dans les centres de transit un encadrement non adéquat qui tente de panser leurs plaies invisibles et d'accompagner ceux qui souffrent. Il est bon de savoir que les psychologues ont décelé chez les enfants soldat au Tchad, des troubles psychologiques sérieux, surtout chez ceux qui ont participé aux hostilités.

lacunaire de la non prise en compte de leur choix dans leur futur domaine d'entrepreneuriat.

Cette situation est d'autant plus sérieuse qu'elle doit être une alternative implacable à la vie au sein des groupes armés gouvernementaux ou des rébellions.

À côté de ces résultats de terrain, il y a également ceux qui ont été tirés des rapports inter-agence<sup>40</sup> des Nations Unies et en relation avec les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille au Tchad. Ces différents documents présentent des informations capitales, mais sont en contradiction avec ceux résultant de nos investigations de terrain. Une analyse minutieuse de ces documents est indiquée. Pour s'en convaincre, le tableau ci-dessus donne les différents services qu'ont bénéficié les enfants soldats lors de leur séjour dans les CTO.

**Tableau 19: Enfants bénéficiaires des services lors de leur passage dans les CTO**

N°	Libelle	Effectif	Genre				Totaux	
			M	T1%	F	T2%	T= M+F	T=T1+T2(%)
1	Formation Professionnelle	471	467	99,15	4	0,85	471	100
2	Soutien éducatif	18	18	100	0	0	18	100
3	Soutien psychologique	33	32	96,96	1	3,04	33	100
<b>TOTAUX</b>		<b>522</b>	<b>517</b>	<b>99,04</b>	<b>5</b>	<b>0,95</b>	<b>522</b>	<b>100</b>

**Sources :** Base des données Inter-Agences de protection de l'enfance, octobre 2010.

Les informations qui débouchent de ce tableau sont partielles. En effet, elles datent de 2010, soit un an avant la fin du programme pour les enfants soldats au Tchad. Remarquons que le nombre des enfants qui ont bénéficié des services lors de leur passage dans les CTO est trop insignifiant. Sur les 522 enfants ayant reçu un soutien dans le CTO, seuls 33 ont eu une assistance psychologique. Cette carence dans le soutien psychologique pose énormément de problèmes<sup>41</sup>. Ce soutien psychologique s'avère d'autant plus nécessaire que l'adolescence est la période de l'affirmation de l'identité, et que l'enfant peut être réfractaire à l'idée de voir son identité militaire changer pour celle d'un civil<sup>42</sup>. Ces enfants cassés, blessés par le conflit armé auraient dû trouver dans les centres de transit un encadrement pour panser leurs plaies invisibles en les accompagnants durablement et profondément dans leurs souffrances.

<sup>40</sup>Préparée par un certain nombre d'organisations humanitaires jouant un rôle de premier plan. Cette publication se fonde à la fois sur leur expérience du terrain et sur les dispositions pertinentes du droit international. Il s'agit des organisations suivantes: Comité International de la Croix-Rouge (CICR) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) International Rescue Committee (IRC) Save the Children-Royaume-Uni (SCUK) World Vision International (WVI).

<sup>41</sup>Banque mondiale, *Enfants soldats. Leçons apprises sur la prévention, la démobilisation et la réinsertion*.P.3.

<sup>42</sup>ACIN, Note explicative, des enfants libérés de l'ANT et d'au moins 19 groupes armés CARE International, Ndjamena 18 avril 2011.

## **B- La réinsertion économique des gosses de guerres au Tchad**

Obtenir des opportunités d'emploi durables pour les enfants sortis des conflits est de plus en plus reconnu comme une stratégie clé pour la réinsertion et la prévention du recrutement d'enfants dans les forces et groupes armés.

### **1- La réinsertion économique des enfants soldats, vu par programme national de retrait de prise en charge transitoire et de réinsertion<sup>43</sup>**

Elle consiste à définir et à mettre en œuvre pour chaque enfant sorti d'une force ou groupe armé, un plan professionnel qui passe par les options suivantes: l'orientation professionnelle, la formation ou l'apprentissage professionnelle, les activités génératrices de revenus, en vue de son accès à l'emploi rémunérateur ou l'auto-emploi<sup>44</sup>. L'objet de la réinsertion économique est de favoriser le retour de l'enfant dans la famille et la communauté et d'assurer sa réinsertion dans un cadre de vie équilibrée<sup>45</sup>.

La réinsertion économique doit tenir compte des aptitudes et capacités de l'enfant et permettre son développement en tant que citoyen actif dans la société tchadienne. L'âge est un élément déterminant dans la réinsertion économique selon les réglementations nationales et internationales en matière de travail. L'orientation professionnelle est une étape obligatoire qui vise à connaître les aptitudes scolaires et professionnelles des enfants en vue de déterminer avec leur participation, le projet professionnel devant conduire à l'exercice d'un métier. La formation professionnelle est définie comme toute activité d'éducation débouchant sur des qualifications pour une profession, un métier ou un emploi. Elle peut être formelle, moyenne ou de longue durée.

De sa part, l'apprentissage professionnel est une formation sur le tas. Il est essentiellement pratiqué et suivi de manière informelle chez un maître artisan. Ce type de formation suppose que la personne n'a aucune expérience dans le domaine choisi et qu'il n'y a pas de formateurs dans la province de réinsertion. Semblablement, le stage professionnel est un test de niveau qui intervient à la fin de la formation professionnelle et qui permet d'acquérir et d'évaluer le savoir-faire technique spécifique nécessaire à l'exercice d'un métier. Une activité génératrice de revenus (AGR) est une activité à but lucratif créée et gérée pour augmenter des revenus dans le but d'assurer sa survie. Toutefois, les désirs, les aspirations et les capacités de l'enfant seront toujours pris en compte, surtout au moment de son orientation. En plus du standard prévu dans le cadre de

---

<sup>43</sup> Programme National de Retrait de Prise en charge Transitoire et de Réinsertion

<sup>44</sup>CARE, "Démobilisation et réintégration communautaires des anciens enfants soldats", Rapport trimestriel de Care International, Ndjamena 2009.p.6.

<sup>45</sup>AJRSN, lettre n°125 au Ministère de la défense notification préalable de visite de sites militaires, 10 janvier 2008.

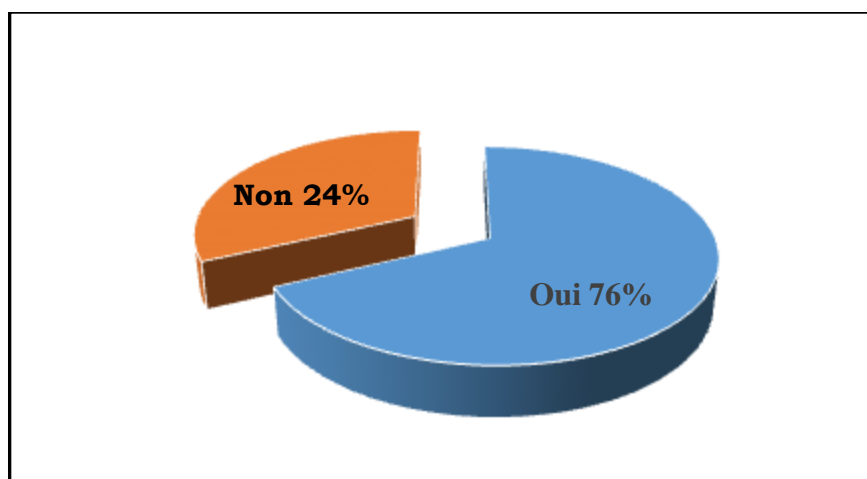


la réinsertion économique, le programme de national doit, à travers ses activités prend en compte certains besoins des enfants notamment la santé, l'alimentation, l'appui psycho-social et le transport pendant la formation en vue de garantir sa réussite<sup>46</sup>. Pour assurer une bonne réinsertion économique des enfants sortis des forces et groupes armés, l'approche intégrée qui respecte le principe de non stigmatisation et les cas spéciaux, fût nécessaire. C'est l'approche individuelle, elle vise l'enfant en tant que bénéficiaire direct des appuis à la réinsertion. Elle met l'accent sur la formation professionnelle ou un apprentissage selon le profil de l'enfant et en lien avec les opportunités de réinsertion identifiées localement, ses aspirations profondes et ses capacités<sup>47</sup>.

## **2- Résultats croisés des mécanismes de réinsertions économiques des enfants soldats au Tchad**

Si le processus de démobilisation permet la rupture entre l'enfant et le monde militaire, l'aspect réinsertion économique et professionnelle demeure la pierre angulaire du programme. C'est en effet cette dernière phase, la plus difficile, qui est la plus importante, car sa réussite favorise l'entrée de l'ex-enfant soldat dans le marché du travail. Cependant, certains facteurs demeurent déterminants quant à la réinsertion économique de l'ex-enfant soldat. Ces facteurs d'ordre économique sont le pivot de la réintégration. Il convient de souligner que les résultats de nos enquêtes sur cette question, sans particulièrement être différentes de ceux des inter-agences des Nations Unies, nous ont données des informations importantes et complémentaires qu'il est nécessaire d'analyser.

### **Graphique 6 : Les enfants ayant reçu un apprentissage des métiers dans les CTO**



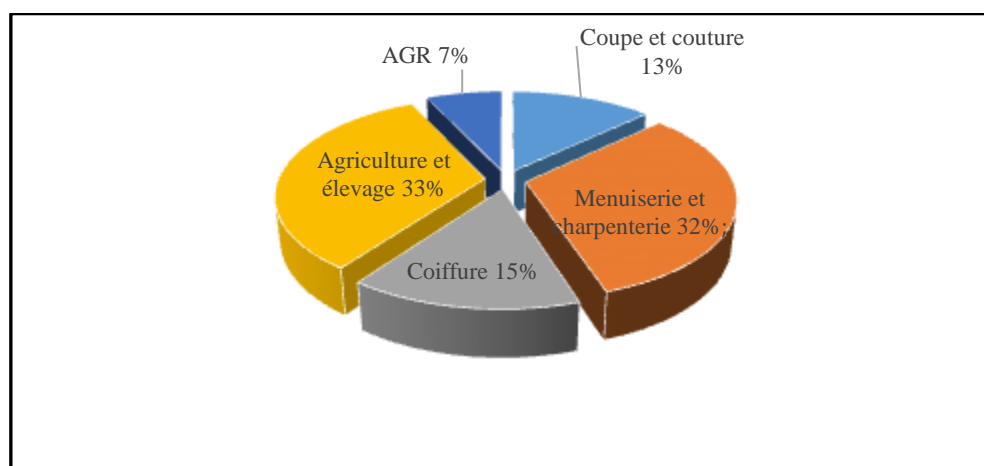
**Source** : nos enquêtes de terrain de 2017 et 2018.

<sup>46</sup>ACIN, Communication à l'UNICEF, la prise à la prime au dépôt des armes par l'ANT et la déconstruction de la réunification, 12 mai 2009.

<sup>47</sup>AMASSNF, Message fax Les Centres de Transit et Orientation de la ville de Goma et d'Abéché rénovés et transformés en un centre de formation professionnelle, 24 mars 2014.

Une observation de ce graphique laisse constater que sur 80 des enquêtés, 58 soit 76% disent avoir bénéficié d'un programme d'apprentissage des métiers. Quant aux 22 autres enquêtés soit 24% de l'échantillon d'étude, ils disent n'avoir pas bénéficié ce programme d'apprentissage des métiers. Cette situation, qui consiste à se rendre à l'évidence que des enfants soldats sont passés par les CTO et n'ont pas reçu de formation leur permettant de se réinsérer dans la société, est inadmissible et incompréhensible. Elle apporte la preuve de l'incapacité du programme à travers les CTO de donner une option à une pluralité de jeunes soldats après les conflits. Dans ces conditions, les soldats juvéniles démobilisés et sans formations courent le risque de se faire remobilisés. Pour ceux qui recevaient des formations, cette dernière est-elle apte à faciliter leur reconstruction ? Le tableau ci-dessous tente de répondre à cette interrogation.

### Graphique 7: La typologie des filières de formation proposées

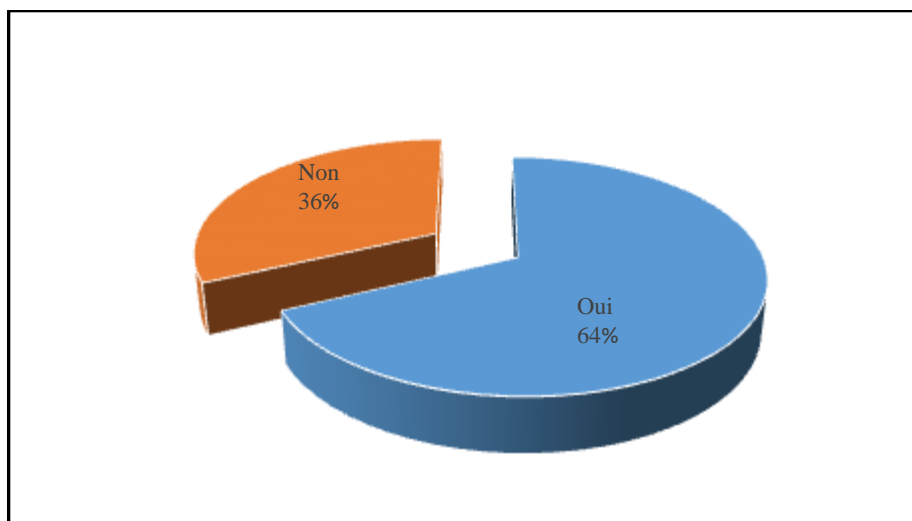


Source : Nos enquêtes de terrain de 2017 et 2018.

Ce graphique relatif aux offres de formations pour les ex-enfants soldats dans les CTO présente les résultats ci-après : 8 personnes soit 13% de l'échantillon disent de faire la coupe et la couture, 29 enquêtés soit 32% de la population d'étude parlent d'avoir pratiqués la menuiserie et la charpenterie, 12 personnes soit 13% de l'échantillon confirment la coiffure, 27 enquêtés soit 33 % affirment l'agriculture et l'élevage et enfin 6 personnes soit 7% les AGR. Le constat qui s'en dégage n'est pas du tout flatteur. Lorsque la formation existe, elle n'a pour but de former les ex-soldats que dans de activités qui sont proches du secteur informel, et le risque de faire faillite et de se retrouver à nouveau en villégiature est élevé. Aucune mise en réseau de ces derniers n'a été fait afin de connecter leurs activités les unes aux autres. Plus grave encore est la difficulté de la mise en installation de ces derniers lorsque les activités futures qu'ils choisissent ne leur ont pas été données dans les CTO<sup>48</sup>. Le paquet minimum ou kit de réinsertion devant faciliter l'installation de ces enfants à leurs propres comptes pose énormément de problèmes.

<sup>48</sup>Les entretiens fait sur le terrain renseigne qu'il y a eu changement considérable dans le chef des enfants sortis des forces et de groupes armés entre la formation suivie et la profession exercée après la réinsertion dans la

### Graphique 8 : De la réception ou non du kit de réinsertion après la formation



Source : nos enquêtes de terrain de 2017 et 2018.

Il convient de dire que 47, personnes soit 64% de nos enquêtés, affirment avoir reçu le kit de réinsertion de la part des ONG contre 33 enquêtés, soit 36% qui ont dit le contraire. En outre, 45 % de ces jeunes enfants disent n'avoir pas évolué dans les activités dans lesquelles ils ont été formés, et la mauvaise constitution des équipes de travail en est la cause. En effet, tout travail en équipe nécessite une cohésion pour la réalisation des objectifs assignés. Les organisations ayant réinsérés ex-les enfants guerriers dans la communauté, pour des raisons liées au suivi après la réinsertion, ont constitué des équipes de travail pour ces enfants. Ces derniers ont été répartis suivants les types de formations reçues. Ces équipes n'ont pas été homogènes dans leur constitution. On y trouvait des individus avec des objectifs diamétralement opposés<sup>49</sup>.

Aussi, la constitution des ateliers n'a pas nécessairement tenu compte des lieux de provenance des ex-enfants militaires. Certains, du fait qu'ils habitaient loin de leur lieu de travail ont purement et simplement abandonné. Sur demande des membres, certaines équipes ont dû vendre leurs kits pour se partager l'argent, quitte à chaque enfant de redémarrer sur sa propre base. Certains enfants nous ont affirmé qu'au lieu de constituer deux ateliers de douze personnes dans le quartier, l'organisation a préféré implanter un seul avec la pléthore d'individus, avec tous les problèmes de travail en équipe. Dans un entretien avec un enfant sorti des forces et groupes armés dans un atelier de travail à Ndjamena, il nous a déclaré ce qui suit: "j'ai été réinséré dans un atelier de travail avec des enfants de la rue déguisés. Contrairement à moi, le souci de mes amis était de vendre le kit pour partager le montant"<sup>50</sup>.

---

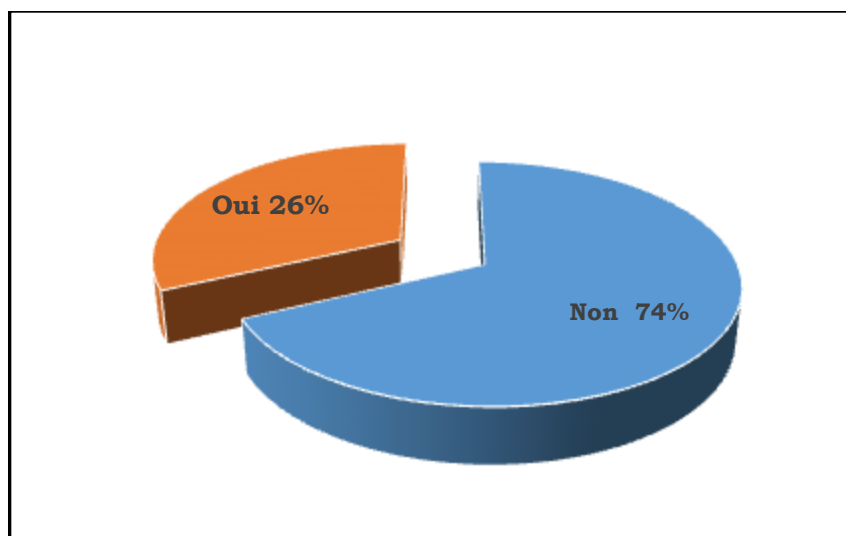
communauté. En outre le secteur de la briqueterie a intéressé les enfants sortis des forces combattantes. Aucune organisation n'a formé les enfants dans la briqueterie Cette activité prouve à suffisance le manque d'étude approfondie du milieu avant la réinsertion des enfants par les organisations en milieu rural.

<sup>49</sup>Younousmi, 52 ans, Directeur opérationnel du RET pour le Tchad, Koundoul, 27 septembre 2017.

<sup>50</sup>Entretien avec Abdelaziz Ibrahim 25 ans, ancien enfants soldats de l'ANT, Ndjamena, 31 octobre 201.

Lorsque les kits de réinsertion existaient, sa qualité et son impact dans la reconstruction des ex-enfants militaires a également été un sujet à caution.

**Graphique 9: De l'auto-prise en charge ou non des enfants avec le kit de réinsertion**



**Source** : enquêtes de terrain de 2017 et 2018.

À la lecture de ce graphique, il importe de noter que 20 personnes, soit 26% des enquêtés, ont dit que le kit reçu ne leur a pas permis de se prendre en charge, tant dis que 60 enquêtés, soit 74% ont soutenu l'idée contraire. De nos entretiens, il en ressort une insuffisance du kit de réinsertion. Certains enfants ont jugé insuffisant le nombre de kits de réinsertion mis à leur disposition par les organisations, obligées pour cette raison à les regrouper en équipe ne leur permettant pas de s'adapter à la vie ainsi qu'aux exigences du métier embrassé<sup>51</sup>. Ces enfants nous ont déclaré avoir été formés en élevage et leur kit avait été l'octroi de deux têtes de chèvres sans autres moyens de survie. Ils ont dû vendre ces chèvres pour s'orienter ailleurs. Pour les autres, les kits de réinsertion étaient de mauvaise qualité. Il s'agit des outils de mauvaise qualité qui avaient été remis aux enfants à réinsérer. Des rabots en panne le premier jour de son utilisation, pour le cas de la menuiserie, des meuleuses de soudure non appropriées, bref des outils qualifiés de pirates par les bénéficiaires<sup>52</sup>.

Ces différentes informations sont les résultats du dépouillement de nos enquêtes de terrain. À la lumière de toutes ces données, des interrogations importantes se dévoilent quant à la réinsertion économique des enfants soldats au Tchad. En effet, la création des possibilités de revenus pour ces enfants était vitale pour le succès de leur réintégration, car leur survie

<sup>51</sup>Moursal Abakar, 25 ans, Ancien soldat de l'Union des forces démocratiques (UFD), Koundoul, 26 septembre 2017.

<sup>52</sup>Ameed Hissein, 26 ans, Ancien pensionnat du CTO de koundoul, Koundoul, 22 septembre 2017.

quotidienne et leur dignité au sein de la société tchadienne en dépendaient. Il semble indiqué de présenter également les résultats de travaux effectués sur la réinsertion des enfants soldat au Tchad par le groupe inter-agence et d'en tirer les conséquences générales à l'aune de notre travail de terrain.

**Tableau 20: Formation professionnelle des enfants dans les CTO**

N°	Libelle	Nombre	Genre				Totaux	
			M	T1%	F	T2%	T= M+F	T=T1+T2(%)
1	Mécanique auto	139	139	100	0	00	139	100
2	Couture	28	25	89,28	3	10,71	28	100
3	Auto-école	56	56	100	0	00	56	100
4	Hôtellerie	104	99	95,19	5	00	104	100
5	Menuiserie	102	102	100	0	00	102	100
	Maçonnerie	51	51	100	0	00	51	100
6	Electricité	32	32	100	0	00	32	100
7	AGR	76	71	93,42	5	6,57	76	100
8	Coiffure	61	59	96,72	2	3,27	61	100
9	Préparation à la rescolarisation	18	15	83,33	3	16,66s	18	100
<b>TOTAL</b>		<b>565</b>	<b>547</b>	<b>96,81</b>	<b>18</b>	<b>3,18</b>	<b>565</b>	<b>100</b>

**Sources :** Base des données Inter-Agences de protection de l'enfance, octobre 2010

L'étude comparée de ces deux travaux de recherche laisse percevoir que sur les 1609 enfants soldats ayant transité par les différents CTO au Tchad, seul 565 (soit à moins 34% d'entre eux) ont bénéficié d'une formation pouvant leur générer des revenus. Ce constat est très proche de celui que nous avons fait et où il en ressort que 47 personnes (soit 64% de nos enquêtés) affirmaient avoir reçu le kit de réinsertion de la part des ONG contre 33 personnes (soit 36%) qui n'ont pas reçu de kit de réinsertion. En outre, sur les 80 de nos enquêtés, 58 soit 76% disent avoir bénéficié d'un programme d'apprentissage des métiers. Quant aux 22 autres personnes, (soit 24%) de l'échantillon d'étude, ils disaient n'avoir pas bénéficié de ce programme d'apprentissage des métiers.

Tout cela nous pose un problème, car le processus de réinsertion doit permettre à l'enfant et à sa famille de faire face aux problèmes économiques immédiats et à leur survie quotidienne, afin que l'enfant ne retombe pas dans la violence ou, encore, ne retourne pas au sein de l'armée. Il permet également à la communauté ainsi qu'à leur famille de voir en eux des personnes ayant effectivement rompu avec la violence et ayant la volonté de travailler. De même, les possibilités d'emploi après la formation professionnelle permettent, d'une part, d'éviter à ces jeunes de retourner dans les groupes et forces armés et empêchent, d'autre part, qu'ils ne deviennent des enfants de la rue qui se reconvertissent dans la criminalité urbaine ou qui sont condamnés à mendier. Le conflit armé étant une situation exceptionnelle, tout comme la participation de l'enfant, il s'avère impérieux de revenir à la situation de paix et à la vie

civile de l'enfant<sup>53</sup>. C'est à cette fin qu'est instituée la réinsertion qui opère le passage de la vie militaire à la vie civile, en passant par la réduction des armes au sein de la population.

### **C- La réinsertion familiale et communautaire des jeunes engagés tchadiens**

La réinsertion est le point d'achèvement du processus de retour à la vie civile des anciens enfants soldats. C'est en effet durant cette phase qu'ils rejoignent leur famille et leur communauté d'origine. Les relations familiales et communautaires sont les facteurs fondamentaux de sa réussite, la famille jouant le rôle principal dans le retour à la vie civile des jeunes combattants.

#### **1- La réinsertion familiale et communautaire des enfants soldats perçue par le programme national de prise en charge transitoire et de réinsertion**

La famille reste la base sur laquelle se construit le processus de réinsertion, et en tant que telle, elle se doit d'assurer ses responsabilités. La réinsertion familiale et communautaire vise non seulement à donner une nouvelle chance à l'enfant sorti des forces et groupes armés d'avoir ou de retrouver une vie normale dans sa famille et dans la communauté, mais aussi d'éviter qu'il soit rejeté par ces dernières. Cependant, dans le but d'assurer la durabilité de la réinsertion des enfants dans la famille et dans la communauté, il est important de favoriser l'appropriation par la famille et la communauté elles-mêmes du suivi et de la protection des enfants qu'elles ont accueillis.

Les activités de réinsertion doivent respecter les valeurs soutenues par la communauté du retour et doivent également respecter les droits de l'enfant. Par protection, on entend assurer la sécurité de l'enfant, ainsi que le respect des droits des enfants tels que garantis dans la législation internationale, régionale et nationale, notamment le droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et à la défense contre toutes formes de violence, d'exploitation et d'abus. Les Agences de Protection de l'Enfance (APE) ont la responsabilité du renforcement des capacités techniques des intervenants communautaires dans leur zone d'intervention<sup>54</sup>. À ce titre, elles peuvent déterminer au moins une personne dans la communauté ou dans la cellule qui a des connaissances minimales en matière de protection de l'enfant et en matière de suivi. Cette personne ou cette cellule devient le référent pour l'enfant pour discuter de ses problèmes durant sa réinsertion. En outre, les APE devront travailler pour assurer le suivi adapté aux besoins individuels de chaque enfant. Enfin, les APE en leur qualité de responsable de la

---

<sup>53</sup>M.D Rosen., *Armies of the Young, Child Soldiers in War and Terrorism*, New Brunswick, Rutgers University Press, 2005, p.28.

<sup>54</sup>Care, "Démobilisation et réintégration communautaires des anciens enfants soldats", Rapport trimestriel de Care International, Ndjama 2009.p.8.

documentation des problèmes de protection de l'enfant pendant leur processus de réinsertion dans les communautés, doivent s'assurer que l'information relative à leurs activités parvient aux autres institutions de protection des droits de l'enfant de leur ressort. Elles doivent en outre continuer de travailler sur les aspects de prévention durable contre les questions de violation des droits de l'enfant.

Les activités communautaires de réinsertion visant la création d'un environnement protecteur et accueillant devraient commencer dans la mesure du possible, avant la sortie des enfants dans une force et groupe armés<sup>55</sup>. Des zones identifiées comme étant susceptibles d'accueillir les enfants devraient être dès que possible l'objet de telles activités.

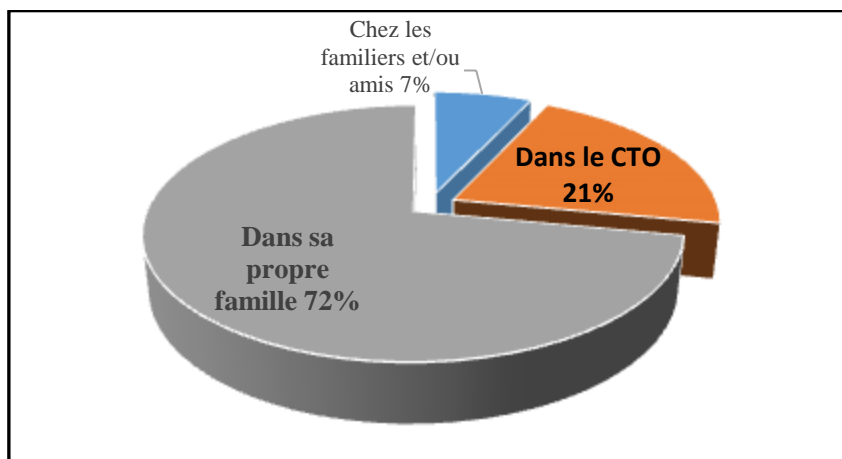
## **2- Comprendre les résultats croisés des mécanismes de réinsertion familiale et communautaire**

Parallèlement à l'aide psychologique, aux rites de purification et aux formations offertes aux ex-enfants soldats, l'Unicef, le Comité International de la Croix-Rouge et les ONG présentes au Tchad procédaient à la recherche de leurs parents, de leur famille afin de préparer leur retour. La réinsertion est le point d'achèvement du processus de retour à la vie civile des anciens enfants soldats. C'est en effet durant cette phase qu'ils rejoignaient leur famille et leur communauté d'origine. Les relations familiales et communautaires sont les facteurs fondamentaux de sa réussite, la famille jouant le rôle principal dans le retour à la vie civile des jeunes combattants. Les résultats de notre étude sont assez inquiétants quant au travail qui a été fait pour la réinsertion des anciens enfants soldats tchadien dans leur famille et leur communauté. Plus grave est la comparaison que l'on peut faire avec le rapport des inter-agences.

---

<sup>55</sup> S. Bodineau, *Figures d'enfants soldats. Puissance et vulnérabilité*, Québec, Presses de l'université Laval, Coll. Nord-Sud, 2012, p.101.

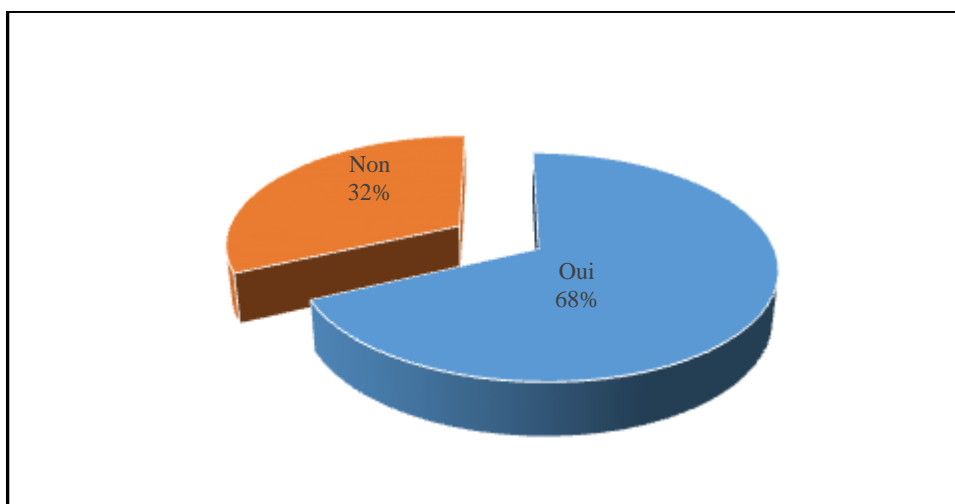
### Graphique 10 : Du milieu de vie de réintégration après être sortis des groupes armés



Source : enquêtes de terrain de 2017 et 2018

Le graphique ci-dessus révèle que 72% de l'échantillon d'étude, soit la proportion la plus importante, ont été réintégrés dans leur propre communauté, pendant 21% n'ont pas trouvé un environnement propice pour se réinsérer et sont par conséquent restés dans les alentours des CTO, enfin 7% de ces enfants ont été reçus dans les familles d'accueil. Le nombre important de ces enfants qui sont dans l'impossibilité de se reconstruire au sein de leurs propres familles ou d'une famille d'adoption les expose à se faire rapter ou à reprendre volontairement le terrain des bandes armées.

### Graphique 11: De la portée de l'apprentissage reçu dans les CTO



Source : enquêtes de terrain de 2017 et 2018

Il en découle que la formation que les ESFGA avaient reçue en plusieurs domaines n'était pas bénéfique, car cette formation n'a pas répondu aux exigences du marché<sup>56</sup>. Cela se constate

<sup>56</sup>Ce constat qui a été faites à la fin de cette étude est partagé partiellement par un travail antérieur au notre. Sur ce débat on consultera le Rapport de Save the Children, "Le retour au berceau: la démobilisation et la réintégration d'enfants soldats au Tchad", 2003.



clairement dans ce graphique où sur 80 personnes enquêtées, 60 soit 75% ont dit que cette formation n'était pas bénéfique et nous avons constaté sur terrain que la majorité des ESFGA vivaient chacun en se débrouillant d'une autre manière au lieu de vivre du fruit de la formation acquise. Cela ramène à soutenir que la formation doit répondre aux exigences du marché. On peut en déduire que le manque d'étude préalable du milieu est en cause. Il s'agit des études de faisabilité qui n'ont pas été faites dans le milieu où les enfants soldats sont appelés à exercer leurs activités. Les organisations n'ont pas tenu compte des potentialités du milieu et sont parties sur des suppositions. Des études prospectives ont fait défaut à la veille de la formation d'enfants soldats au Tchad.

En plus de cela, l'insuffisance de la formation a été perceptible, et lorsqu'elle existe, la formation pour certains enfants n'a pas été faite convenablement. Le défi pour les organisations de recourir à des expertises bien aguerries pour former les ex- jeunes combattants en métiers porteur de reconversion doit être de mise.

L'épineuse question, de la réinsertion des enfants, a été d'un intérêt certain pour toutes les organisations impliquées dans ce processus au Tchad. Le tableau qui va suivre présente l'économie de la réinsertion faite par les différentes ONG au Tchad.

**Tableau 21: Résumé des réunifications par organisme et selon le sexe des enfants**

Modalité	Féminin	Masculin	Total
TOTAL	26	660	686
CAR		197	197
CCF	0	62	62
CICR	0	77	77
IRD	0	1	1
JRS	0	230	230
MAS	26	91	117
UNI	0	2	2

Sources : Base des données Inter-Agences de protection de l'enfance, octobre 2013.

Ce tableau est assez intéressant. Sa lecture traversable laisse comprendre que sur les 1031<sup>57</sup> enfants soldats ayant bénéficié au programme DDR au Tchad, 686 d'entre-eux ont pu regagner leur environnement de départ. Cette situation est enthousiasmante car en dépit de ces changements, tout l'enjeu des programmes DDR réside essentiellement dans le retour des enfants dans leur famille et leur communauté, qui demeurent l'unique voie vers la réinsertion. Celle-ci passe donc par un accompagnement de la famille et de la communauté afin que ces dernières puissent accueillir et soutenir les ex -enfants militaires.

<sup>57</sup>Ce chiffre est celui qui fait le plus l'unanimité. Il est issu du rapport, Enfants Soldats International., "Mieux vaut prévenir: Empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants dans l'Armée nationale tchadienne" Londres Royaume-Uni Avril 2012, p.15.

**Tableau 22 : L'état de la réunification des enfants soldats au Tchad**

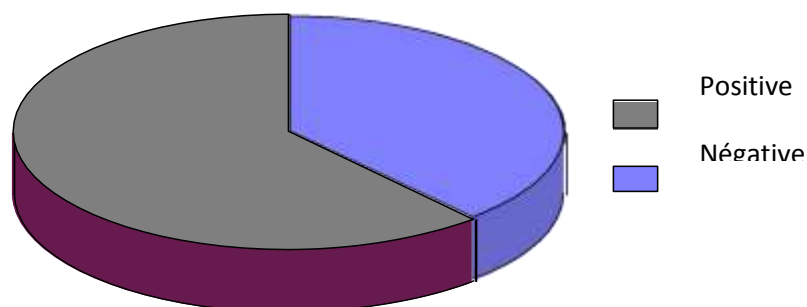
N°	Variable	Genre				Total		
		M	T1%	F	T2%	EFFECTIF	REU	% (REU)
1	CAR	544	53,91	06	19,35	550	328	35,81
2	CCF	62	6,14	1	3,22	63	102	98,41
3	CICR	71	7,03	6	19,35	77	96	100
4	IRD	01	0,099	0	00	01	38	100
5	JRS	230	2,27	0	00	230	79	100
6	MAS	99	9,81	18	58,06	117	109	100
7	UNI	02	0,19	0	00	02	53	100
<b>TOTAL</b>		<b>1 009</b>	<b>79,45</b>	<b>31</b>	<b>99,98</b>	<b>1 040</b>	<b>805</b>	<b>90,60</b>

Sources : Base des données Inter-Agences de protection de l'enfance, octobre 2013

Le rapport inter-agences évalue à 805 le nombre d'enfants qui, étant passé dans les différents CTO au Tchad, ont pu être réunis avec leur communauté. Ce résultat n'est pas très éloigné du notre qui constate que 72% de nos enquêtés disaient vivre près de leur communauté d'origine. Ces chiffres ne demeurent toutefois pas représentatifs et n'augurent pas un lendemain meilleur pour ces enfants tchadiens. 68% d'entre eux ne trouvaient pas bénéfique leur passage dans les CTO. En dépit de ces observations, tout l'enjeu de la réinsertion réside essentiellement dans le retour des enfants dans leur famille et leur communauté, qui demeurent l'unique voie vers la réinsertion. Celle-ci passe donc par un accompagnement de la famille et de la communauté afin que ces dernières puissent accueillir et soutenir les enfants.

Dans la pratique, un soutien est apporté aux proches de l'enfant. Un suivi psychologique ainsi qu'un service de médiation familiale leur sont proposés. Le retour des enfants est difficile par moments, dans la mesure où ces derniers ont souvent été les bourreaux de certains membres de leur famille ainsi que de membres de leur communauté<sup>58</sup>. Ils ont pu être impliqués dans des viols, des meurtres, des pillages, et leur acceptation par la communauté n'est pas toujours évidente. Aussi, un long processus de médiation est-il parfois nécessaire afin d'aboutir à la réconciliation communautaire.

<sup>58</sup>Un enfant soldat des FUC raconte que, lorsque les soldats de cette faction sont arrivés dans son village, ont rassemblé sa famille au centre du village, puis lui ont intimé l'ordre de tuer son père. En ordonnant à l'enfant de commettre ce geste devant les membres de sa famille, ses voisins et la communauté du village, la guérilla a détruit le lien entre ce jeune de 9 ans et sa famille et sa communauté.

**Graphique 15: Perception de l'ex-enfant soldat par la population**

Source : enquêtes de terrain de 2017 et 2018

La lecture de ce diagramme laisse entrevoir une forte perception négative des ex-enfants soldats par les communautés qui les accueillent. Il faut toutefois noter que cette opinion sur la perception des ex-jeunes soldats au sein de la population varie fortement selon qu'il s'agit des ex-gosses des groupes des rébellions ou de ceux associés aux forces armées gouvernementales. En effet, 42% des ex-jeunes combattants associés à l'ANT estimaient qu'ils sont étaient perçus négativement par la population, contre seulement 19,70% pour ceux issus des groupes des groupes rebelles. En l'impopulairité des ex-jeunes soldats par la population est largement fonction de leurs origines et de la frange de population qui les juge.

Ainsi, les ex-jeunes combattants issus des populations *Tama* semblaient être mieux acceptés par ces populations dans le Nord-Est du Tchad et dans l'Ouest du Darfour que les *janjawid* composés de Milices arabes soudanais et tchadiens et vice versa. Les ex-jeunes soldats démobilisés de l'ANT estimaient avoir un faible crédit de confiance auprès de la population autochtone en règle générale, même s'ils n'étaient pas systématiquement exclus des activités communautaires. Par ailleurs, des rivalités et le sentiment de méfiance subsistent toujours entre les deux catégories d'ex-guerrier juvénile en présence dans les zones d'étude. On observe une forte cohésion à l'intérieur de chacune des deux entités, mais beaucoup de tensions et de conflits larvés entre les membres des milices et ceux des démobilisés, chaque tendance reprochant au programme DDR de faire la part belle à l'autre camp.

### III- LES ENTRAVES À LA MISE EN PLACE EFFICACE DES PROGRAMMES DE RÉINSERTION

Au-delà de la mobilisation générale et permanente des acteurs gouvernementaux, non gouvernementaux et intergouvernementaux dans l'assistance et la prise en charge multiforme des enfants impliqués dans les guerres civiles au Tchad<sup>59</sup>, plusieurs difficultés ont semble-t-il

<sup>59</sup> Lire à ce sujet l'analyse S. Bodineau, *Figures d'enfants soldats. Puissance et vulnérabilité*, 2012.

entraver la réalisation efficace de la réinsertion et compromis la prise en charge optimale de ces enfants soldats victimes de la guerre et des résultats escomptés.

### **A- Les obstacles au plan politique et économique**

L'analyse de la dynamique environnementale au Tchad laisse percevoir que des pesanteurs politiques et judiciaires constituaient un frein à la réalisation des objectifs visés par la réinsertion.

#### **1- La léthargie du gouvernement tchadien**

Au Tchad, le manque de volonté politique est le premier obstacle à la réussite du processus de sortie de crise et à la réalisation de tous les projets d'après-conflit. En effet, la participation des enfants aux hostilités au Tchad ne date pas d'aujourd'hui et obéit à des enjeux politiques et stratégiques bien structurés. Par conséquent, leur retrait des troupes, et leur reconversion à la vie civile sont tributaires de la volonté politique des parties au conflit. À ce sujet, Vincent Ntuda Ebode affirme que ceux-ci jouent un rôle politique prépondérant à un rôle militaire qui serait marginal<sup>60</sup>. Il pense en effet qu'en retenant les enfants dans leur rang, les acteurs impliqués vont chercher à s'imposer politiquement sur la scène internationale. Un bon exemple est celui de l'instrumentalisation du crime pour s'imposer dans le champ politique est la nomination à des postes stratégiques de l'armée et dans le gouvernement des anciens recruteurs d'enfants soldats.

Il argure en outre que, les entrepreneurs de guerres civiles au Tchad ont constitués des réserves d'enfants soldats, visant la captation des aides humanitaires, en tant que ressources à détourner. Les enfants soldats représentaient de ce point de vue des otages aux mains des rebelles. Le but ultime que recherchaient les seigneurs de guerre fut de s'imposer dans le champ des négociations post-conflits en contre-partie de la démobilisation des enfants soldats. Il s'agissait également par le truchement des gouvernements d'union nationale, une sorte de pacte de non-agression et prélude aux élections, de garantir la survie de la rébellion. C'est à ce niveau qu'apparaît une autre dimension politique de cette question et peut-être aussi la plus originale: le contrôle de la population, futur corps électoral, qu'il faut enlever à ses concurrents, soit en l'envoyant dans des camps de déplacés ou de réfugiés, soit en tuant ou en l'incorporant par force dans l'armée.

On peut donc comprendre que la réinsertion des enfants, qui intervient à la suite d'un accord de paix signé entre les parties comme cela a été le cas au Tchad, fait face à un double jeu et à la mauvaise foi des hommes politiques des divers groupes. La volonté de ses différents signataires de respecter le programme mis en œuvre est au préalable biaisée par les différents intérêts mis en exergue précédemment. Ces attitudes ont amené régulièrement les parties à nier la

---

<sup>60</sup>J .V, Ntuda Ebode, "Les enfants soldats dans les crises africaines : entre logique militaire et stratégies politiques" p.117.

présence d'enfants soldats au sein de leurs troupes<sup>61</sup> de même que "par la décision de les maintenir comme réservoirs de combattants potentiels<sup>62</sup>". Dans cette optique, comment pourrait-on démobiliser des personnes qui n'ont jamais existé ?

Certains groupes de rebelles au Tchad, au Soudan et l'ANT percevaient les opérations de démobilisation comme un moyen d'améliorer leur image au niveau international<sup>63</sup>. Le constat est donc que les forces armées ainsi que les groupes armés sont souvent moins disposés à la démobilisation de leurs troupes. Ils usaient dans ce cas de subterfuges pour contourner le processus officiel. Dans une autre mesure, il faut signaler que pour ces différentes armées, la référence à l'utilisation des enfants peut donner une image négative de leur organisation. De plus, en démobilisant officiellement les enfants, les chefs ainsi que les recruteurs dans les armées gouvernementales couraient le risque d'être accusés de crimes de guerre. Par conséquent, ils préfèrent les libérer en marge du programme officiel afin d'éviter la publicité négative<sup>64</sup>.

Dans ce cas, la démobilisation se fit à la faveur des négociations entreprises par les organisations humanitaires, sans passer par une cérémonie officielle. Le risque est que l'on assista à des démobilisations effectuées au compte-goutte par les forces ou les groupes armés. La mauvaise foi des protagonistes se manifestait également par la démobilisation des enfants qu'ils ne voulaient plus, par exemple les indisciplinés, par celle des adultes qu'ils font passer pour des enfants ou encore par celle des prisonniers de guerre appartenant à une autre force armée ou des détenus appartenant à un autre groupe armé. De plus, il arrivait souvent que la démobilisation soit un leurre, car pendant qu'ils acceptaient une démobilisation officielle de certains enfants, des groupes armés procédaient officieusement à de nouveaux recrutements<sup>65</sup>.

## 2- La réinsertion des enfants soldats au Tchad, malade de son tissu économique

Du point de vue de la réinsertion économique, les enfants soldats associés aux forces armées au Tchad ont été confrontés à plusieurs obstacles. La brutalité des guerres a rendu les

---

<sup>61</sup>Rapport mondial 2008. Consulté le 19 janvier 2019 sur ([www.crin.org/docs/Full\\_French\\_GR08\\_FINAL\[1\].pdf](http://www.crin.org/docs/Full_French_GR08_FINAL[1].pdf)). ce rapport fait savoir, que certaines parties au Tchad ont toujours nié avoir enrôlé des enfants. De ce fait, aucune procédure de démobilisation n'est prévue pour des enfants dont le recrutement a toujours été nié.

<sup>62</sup> M. Schmitz., *La guerre, enfants admis*, Bruxelles, Éditions Complexe, 2001, p.122.

<sup>63</sup>R.Azar, *Les guerres d'enfants: causes, résolution et prévention : perspective socio-historique de la participation des enfants aux conflits armés*, Institut d'études politiques de Paris, 2007, p.271.

<sup>64</sup>P.Singer Warren., "Talk is Cheap. Getting Serious about Preventing Child Soldiers", *Cornell International Law Journal*, vol. 37, N°3, 2004, p.586.

<sup>65</sup>Ces diverses attitudes des parties au conflit sont de nature à constituer de véritables entraves au programme de DDR. En effet, on ne peut pas imposer aux belligérants la mise en œuvre de ce programme, pas plus qu'on ne peut décider à leur place des soldats à démobiliser et de leur nombre. Seuls les combattants qui se présentent au désarmement sont admissibles au programme; or, la présentation au désarmement se fait en général avec l'aval des commandants. C'est pourquoi, en l'absence de réelle acceptation de leur part, le processus est voué à l'échec.

enfants engagés plus vulnérables physiquement et psychiquement, en ce qu'elles les ont éloignés de leurs activités de soutien à la famille, mais aussi leur ont fait manquer des opportunités économiques. Paradoxalement, les programmes de relèvement économique proposés dans le cadre de la réinsertion n'ont pas permis de relever les défis d'un accroissement durable pour ces jeunes soldats en période de reconstruction.

En effet, certaines enquêtées ont stigmatisé le fait que ces activités les mettaient en situation de dépendance vis-à-vis de ces structures. Qu'advierait-il si les différents bailleurs de fonds arrêtaient leur financement, s'interrogeaient quelques-unes de nos enquêtées. Nous relevons en outre le fait que les activités génératrices de revenus initiées par ces structures le sont sans consultation préalable des bénéficiaires. Ce qui fait qu'elles ne rencontraient pas fréquemment l'adhésion du bénéficiaire.

La création à grande échelle d'opportunités de travail aux enfants soldats à la fin de leur passage dans les centres de transit et d'orientation constituait l'un des défis majeurs du Tchad et de ses partenaires dans le combat pour l'humanisation des enfants militaires<sup>66</sup>. Le constat que nous pouvons faire est que les perspectives de travail étaient en général très limitées et leur promotion devrait faire partie des programmes de reconstruction économique d'après conflit.

En réponse au nombre élevé d'enfants guerriers dans la période qui suit immédiatement l'arrêt des conflits et à la suite de leur passage dans les camps de transit et d'orientation, le gouvernement tchadien a mis sur pied des programmes pour créer rapidement des emplois salariés. Ces emplois étaient au bénéfice des domaines du développement de l'agriculture, de l'industrie de la transformation alimentaire, de la reconstruction des infrastructures, des industries publiques, de la subvention des entreprises privées rurales et urbaines ou du développement de la fonction publique. Toutefois, ce recours à l'emploi salarié formel est rarement en mesure de satisfaire aussi bien toutes les populations jeunes affligées par la guerre que celles qui ne le sont pas. En outre, les enfants soldats n'ont pas pour la grande majorité les *curricula* nécessaires pour postuler à ce type d'emploi. La plupart de ces enfants ont besoin d'une formation pratique leur permettant de satisfaire le besoin d'existence et d'avoir un revenu stable à long terme.

À l'issue des conflits à répétition que le Tchad a hérités, il en découle une économie aléatoire, d'un faible niveau de développement et d'un niveau élevé de pauvreté. L'une des caractéristiques de ce pays qui vit dans un environnement perpétuel de conflit c'est que l'effectif des jeunes associés ou pas à la guerre qui venaient sur le marché du travail à la recherche de leur premier emploi augmentaient rapidement, grossissant ainsi l'effectif des chômeurs et de

---

<sup>66</sup>N. Alusala., "Disarmament in Chad. Inability or incapability?" in *Armed Conflict and Disarmament*. Pretoria: ISS, 2007. p.57.

sous-employés déjà existant<sup>67</sup>. Certes ils constituent une main d'œuvre considérable et peut être un atout dans le cas d'une économie où les capitaux d'investissement sont également disponibles et en quantité suffisante, mais ils sont pour la plupart très peu qualifiés.

Pour un pays qui a connu la guerre comme le Tchad, le gouvernement a été incapable de mettre à la disposition des enfants soldats, à l'issue de leur formation dans les CTO, des projets de travaux publics à forte intensité de main d'œuvre pour reconstruire des infrastructures ravagées par la guerre. S'il est vrai que ceux-ci ne pouvaient offrir plus que des emplois temporaires à ces enfants associés aux forces et aux groupes armés, le constat est qu'ils ont rarement donné des emplois à long terme à cette frange de la population. Les solutions de l'équation de l'emploi des enfants issus de la guerre au Tchad doivent être recherchées dans le secteur privé, ce qui signifie que le gouvernement et ses partenaires auraient dû mettre sur pied des programmes d'éducation et de formation adaptés au profil du jeune soldat t dans les CTO.

Il est nécessaire de signaler que la période de conflit prolongé que nous avons eu au Tchad fait en général des dégâts énormes aux infrastructures sociales et économiques, ainsi qu'à l'agriculture et aux économies rurales de subsistance. L'absence de formation de l'enfance engagée dans ces différents domaines et les capacités limitées de l'administration sont flagrantes. Même s'il est irréaliste de s'attendre à un rapide changement de paradigme et à de nouvelles opportunités de formation pour de l'emploi dans les domaines touchés par les conflits, on peut et on doit, dès la fin d'un conflit, prendre dans les plus brefs délais certaines mesures pour promouvoir la formation et l'emploi.

Étant donné que la reconstruction et la réinsertion des anciens soldats après la guerre dépendaient dans une large mesure de l'existence d'opportunités de travail et de formation, le marché du travail n'a pas été analysé afin d'évaluer le type d'emploi et de formation qui pouvait efficacement contribuer à la création d'emplois durables.<sup>68</sup> L'objectif visé est de voir si l'environnement est favorable à la création d'emplois en faveur des gosses de guerre et au développement de la compétence existante. Il est par la suite question de voir, dans le cas contraire, comment promouvoir au mieux cet environnement professionnel, or le Tchad brille par une vacuité d'offre professionnelle en direction de cette cible.

Les stratégies de formation et les programmes de promotion de l'emploi pour les enfants soldats mis en œuvre au Tchad n'ont pas été conçus avec pour objectifs de renforcer les capacités

---

<sup>67</sup>KalongaLuse-Lua-Nzambi, Lutababibili, "Quelques considérations psychosociales sur les enfants sortis des forces et des groupes armés" in *Recherches Africaines*, n°21-22, janvier -juillet 2008, pp.106-116.

<sup>68</sup>S. Dingamadji., "Synthèse du Programme de Démobilisation et de Réinsertion en République du Tchad". Présenté au Séminaire sur les méthodes de suivi et d'utilisation de systèmes de gestion de l'information dans les programmes de DDR, Rwanda, 10-13 August 2004.

nationales. Il y a un manquement dans l'élaboration des méthodes souples pour la formation et l'éducation, de façon à pouvoir satisfaire les besoins de reconstruction et de développement d'après conflit à court et long terme, et contribuer au développement. En outre, l'emploi des enfants soldats n'a pas pris en compte deux aspects fondamentaux dont il faut tenir compte : les programmes de création directe d'emplois et les instruments macroéconomiques. Ces aspects sont fonction de l'ampleur et la nature du programme de réinsertion, mais aussi de la nature des interventions prévues ou offertes dans le domaine de la formation. La meilleure stratégie serait de réussir à rendre ces deux approches complémentaires.

## **B- Les limites dans la prise en charge médicale et psychosociale**

Cette section sera consacrée à l'analyse des actions qui, du point de vue psychique et social, ont obstrué la réinsertion des enfants sortis des forces et groupes armés.

### **1- Le déficit de prise en charge médicale des enfants soldats dans les CTO**

Le Tchad, comme les autres pays de l'Afrique Centrale, connaît un déficit remarquable des infrastructures sanitaires et hospitalières, de même que du personnel de santé qualifié dans toutes les différentes spécialités de médecine. Ainsi, ce pays se trouve confronté à un contraste entre un déficit d'offre de soins et une forte demande de soins de la population. Face à ce manquement, beaucoup de centres de santé ne sont pas couverts dans le cadre de l'assistance médico-sanitaire aux victimes des ravages de la guerre<sup>69</sup>. Pour le peu de formations hospitalières qui existent, la majorité d'entre elles ne sont ni équipés ni fournies en médicaments essentiels et ne peuvent par conséquent pas offrir une assistance adéquate aux victimes des conflits. On constate également un délabrement important des infrastructures existantes et leur éloignement des camps de réfugiés ou des centres de transit et d'orientation. Dans ce cas comme dans le précédent, seules les victimes directes sont reçues et les enfants soldats ne sont pas souvent pris en charge.

Il est opportun de savoir que ces infrastructures qui manquaient déjà cruellement de moyens avant la guerre, se sont complètement effondrées depuis que le conflit a éclaté dans de nombreuses régions du pays. Les installations ont été laissées à l'abandon, lorsqu'elles n'ont pas été détruites ou pillées par les différentes factions antagonistes. Lorsqu'elles existent encore, elles sont dans un état sanitaire déplorable, privées d'eau et d'électricité. Hors des grandes villes, l'immense majorité des victimes ne peut espérer bénéficier d'un soin d'urgence.

---

<sup>69</sup>Rahmat Noubarangar, "Approche psychanalytique et psychopathologique des troubles identitaires chez les enfants soldats centrafricains et tchadiens une fois désarmés intégrés au programme: DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion) au Tchad" Thèse de doctorat en Recherches en Psychanalyse et Psychopathologie, Université de Paris, 2019, p.146.



Plus de 70% des enfants soldats n'auraient accès à aucun service de santé. Les infrastructures médicales ayant été détruites dans l'Est du pays, la plupart des enfants blessés ou malades ne pouvaient pas recevoir les soins que leur état nécessitait. Cette situation peut dans certains cas avoir des conséquences fatales. Les lésions physiques souvent engendrées par le viol demandent un traitement long et complexe. Les enfants violées peuvent souffrir de toute une série de problèmes: contamination par le virus du sida ou par d'autres maladies sexuellement transmissibles, prolapsus de l'utérus<sup>70</sup>, fistules et autres lésions de l'appareil reproducteur ou du rectum, souvent accompagnées de saignements ou d'épanchements internes ou externes, incontinence urinaire ou fécale, fracture du bassin, stérilité, traumatisme psychologique, difficultés à reprendre une vie sexuelle normale, grossesses et accouchements à problèmes, règles prolongées et particulièrement douloureuses.

Aussi, le manque de confiance de la population dans les structures existantes et le manque d'intégration systématique et de dissémination dans toutes les structures de soin de la prise en charge des violences et basées sur le genre ont entraîné la stigmatisation des personnes qui se rendaient dans les centres de prise en charge identifiés. En effet, les victimes couraient le risque d'être stigmatisées, elles répugnaient à visiter le centre médical de leur région et elles craignaient que le personnel médical ne déroge au secret professionnel<sup>71</sup>.

Les enfants soldats qui étaient dépistés séropositives recevaient rarement des conseils appropriés et une infime proportion d'entre eux pouvaient espérer bénéficier d'un traitement. Le gouvernement a fait preuve d'une grande indifférence face au problème de la violence sexuelle et des viols commis en très grand nombre dans l'Est du pays. Hormis quelques condamnations publiques isolées, rien dans son attitude n'indiquait qu'il avait l'intention d'agir pour lutter contre la violence sexuelle ou d'inscrire la prise en charge et l'indemnisation des victimes au rang de ses priorités.

Enfin, le manque d'information et la difficulté d'accès des jeunes filles et des garçons aux moyens de protection contre les IST/SIDA et, le faible lien du secteur médical avec les structures de prise en charge pour les ARV constituaient des freins à la prise en charge des enfants soldats. La demande d'assistance a également été réduite à cause du manque d'information.

---

<sup>70</sup> Cette expression provient du jargon médical et fait référence à descente de l'utérus dans le vagin, voire au-delà un Le prolapsus utérin (hystéroptose) correspond à la descente de l'utérus dans la cavité vaginale pouvant à l'extrême être extériorisé hors de l'orifice vulvaire. Chez une patiente ayant été opérée d'une hystérectomie subtotale, le prolapsus du col utérin restant est appelé trachéloptose.

<sup>71</sup> Surtout en zone rurale où tous se connaissent ou redoutent d'être vues par des personnes du voisinage. Consulter un centre éloigné du domicile est généralement difficile.

## 2- Les carences de la prise en charge sociale

Les expériences diverses et violentes des conflits armés ont de profonds effets sur le développement et le bien-être des enfants. Le mot psychosocial souligne simplement le rapport dynamique qui existe entre les effets psychologiques et sociaux, chacun influençant continuellement l'autre. Les effets psychologiques sont ceux qui affectent l'émotion, le comportement, la pensée, la mémoire, les capacités d'apprentissage, la perception et la compréhension. Les effets sociaux se rapportant aux changements de rapports en raison de la mort, de la séparation, de l'éloignement et d'autres pertes, de la désintégration de la famille et de la communauté, des dégâts causés aux valeurs sociales et aux pratiques habituelles, et de la destruction des structures et des services sociaux<sup>72</sup>. Les effets sociaux s'étendent également à la dimension économique du fait que de nombreux individus et familles deviennent indigents à cause de la dévastation matérielle et économique des conflits armés, perdant ainsi leur statut.

L'assistance psychosociale, pour une meilleure réinsertion des enfants soldats au Tchad, reste confrontée à plusieurs problèmes. D'abord, la capacité limitée des centres de counseling, d'assistance ponctuelle donnée aux enfants soldats<sup>73</sup>. L'insuffisance d'assistance psycho-sociale orientée vers les familles et les communautés affectées et l'insuffisance d'assistance psychosociale et clinique orientées vers les présumés auteurs, éliminant ainsi la possibilité d'identifier ceux qui souffriraient de traumatismes ou qui présenteraient des signes de perturbation mentale. Ce type d'assistance serait pourtant particulièrement nécessaire pour ceux vivant en zones de conflit ou post-conflit. Ensuite, l'insuffisance d'assistance aux enfants nés de viols et souvent rejetés par leurs familles, venant ainsi grossir le nombre des enfants de la rue.

Le soutien psychologique approprié aux familles et surtout aux jeunes soldats ayant effectivement porté les armes est également absent des programmes par manque de ressources. Enfin, on peut également remarquer le fait que l'assistance psychosociale apportée se limite seulement à l'apprentissage et à l'exercice de quelques activités rémunératrices. Et là encore, ces activités sont entreprises dans la perspective communautaire alors que la plupart des bénéficiaires souhaiteraient exercer ces activités pour leur compte personnel.

En outre, il sied de noter que la prise en charge psychosociale des victimes des violences sexuelles à Ndjamena se limite aux aspects socioéconomiques, ignorant les dimensions sociales et

---

<sup>72</sup> P. Nzekani Zena., "Leçons et limites du DDR en Afrique" Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique, bulletin de la sécurité africaine N°24, 14 janvier 2013.

<sup>73</sup>Rahmat Noubarangar, "Approche psychanalytique et psychopathologique des troubles identitaires chez les enfants soldats centrafricains et tchadiens une fois désarmés intégrés au programme: DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion) au Tchad", p.311.

culturelles. Et pourtant, pour être efficace, cette prise en charge devrait être holistique ou intégrale, c'est-à-dire qu'elle devrait prendre en considération toutes les dimensions de la vie en société. C'est cet oubli des aspects socioculturels qui justifient le sentiment d'insatisfaction ressenti par la plupart des enquêtés.

De même, l'absence d'accompagnement des familles et de sensibilisation des communautés entraînent la marginalisation et l'exclusion des enfants, ce qui constitue un traumatisme encore plus grand. La plupart des enquêtées semblaient encore être préoccupées par leur sort et leur devenir social. Certaines enquêtées éprouvaient encore la honte, l'humiliation et l'indignité et ne se considéraient plus comme membres effectives de leur famille ou communauté.

Ils souhaitaient s'éloigner de leur milieu pour être à l'abri du regard critique de leur communauté. Nous voyons là que non seulement ces jeunes soldats juvénile n'acceptaient pas ou refusaient d'intérioriser leur condition, mais aussi leur communauté ne facilitait pas leur réinsertion sociale en continuant à les stigmatiser<sup>74</sup>. Dans ces conditions, la prise en charge psychosociale ne devait-elle pas être élargie à la communauté dans son ensemble (parce qu'elle a été aussi violée du fait de la transgression de certaines de ses valeurs) pour qu'elle accepte ces jeunes enfants, victimes et acteurs d'atrocités comme ses membres à part entière.

Cette inquiétude face à l'incertitude du lendemain transparaît davantage chez les jeunes filles qui ont été victime d'atrocités. Elles estimaient que leur situation ne peut s'améliorer que si elles entraient dans le mariage. En réalité, dans la vision du monde africaine, la femme ne trouve sa plus noble expression que dans le mariage. Il est donc légitime que certaines de nos enquêtées trouvent dans le mariage le symbole de leur réinsertion sociale.

Or, celle qui a été violée et violentée apparaît comme souillée aux yeux de la communauté, et donc indigne pour être épouse. Une fois de plus, il appartient à ces structures d'assistance psychosociale de conscientiser les différentes communautés afin que ces filles victimes des violences sexuelles ne soient pas également victimes de la discrimination matrimoniale. Aussi, pour la majorité des enquêtées, elles ne peuvent être réhabilitées dans leur dignité d'être humain sans que la société dans laquelle elles vivent reconnaisse qu'elles ont été agressées dans leur intimité et que ceux-là qui se sont rendus coupables des violences sexuelles ne soient sanctionnés par la société. C'est pourquoi nombreuses parmi ces filles pensaient que pour panser leur blessure, il faille que l'on reconnaisse officiellement leur souffrance, que tous

---

<sup>74</sup> Rahmat Noubarangar, "Approche psychanalytique et psychopathologique des troubles identitaires chez les enfants soldats centrafricains et tchadiens une fois désarmés intégrés au programme: DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion) au Tchad", p.268.

les coupables soient mis aux arrêts, jugés et condamnés et qu'elles obtiennent le dédommagement des violences sexuelles qu'elles ont subies.

De tout ce qui précède, il apparaît que l'assistance psychosociale apportée aux jeunes filles (louable en soi), n'est pas totalement efficace. Elle n'a pas réussi à extirper tous les traumatismes qu'enduraient ces garçons et jeunes filles qui continuaient à vivre sous l'emprise des frustrations dues aux atrocités de la guerre. C'est ainsi que certaines parmi eux ont cru bon d'intégrer les groupes armés pour se faire justice en organisant de représailles contre leurs bourreaux qu'ils voyaient circuler librement en toute impunité.

Par ailleurs, les jeunes victimes des violences sexuelles hésitaient ou refusaient de se rendre auprès des associations, des ONG ou autorités civiles et militaires pour des raisons diverses. D'abord, pour le rejet social et familial. Elles sont parfois stigmatisées et mises au ban de leur communauté et victimes d'un véritable "meurtre social"<sup>75</sup>. En effet, dans de nombreuses cultures au Tchad, la virginité et la chasteté des filles reflètent l'honneur de la famille. Dès lors, les agressions sexuelles sont perçues comme une honte et les victimes déshonorées, indignes de prétendre au mariage. Ensuite, pour une défense psychologique et la peur des représailles, ces femmes tentaient de gérer l'impact de l'agression en minimisant la gravité de ses conséquences. Elles refusaient donc d'évoquer les souvenirs douloureux et évitaient tout ce qui leur rappelle l'agression. Les victimes redoutent souvent des représailles par l'auteur des faits ou par sa famille<sup>76</sup>. Enfin, pour des sentiments d'humiliation et un contexte de violence généralisée, certaines victimes pouvaient se sentir gênées, honteuses, déshonorées, souillées, coupables par rapport à leur propre comportement. Il peut s'agir de la culpabilité de ne pas s'être défendue ou par rapport à autrui ; d'avoir infligé le déshonneur à la famille et donc refuser de parler de leurs difficultés. Dans les contextes de guerre, une agression sexuelle peut n'être qu'une des violences vécues parmi d'autres tels que l'assassinat du mari, la disparition d'un enfant, la perte des biens, l'exode, etc.

---

<sup>75</sup>L'annonce d'un viol engendre des effets négatifs sur les relations conjugales entravent souvent gravement la sexualité et les rapports affectifs. Dans les sociétés traditionnelles, la femme mariée est souvent rejetée ou abandonnée par son mari soit il la répudie soit il déserte le domicile conjugal pour des périodes de plus en plus longues. Lorsqu'il poursuit la vie commune, il néglige souvent son épouse violée, s'en distancie, voire la maltraite. Les jeunes femmes célibataires courent le risque d'être chassées du domicile familial et se trouvent dans l'impossibilité de se marier.

<sup>76</sup>C'est principalement le cas lorsqu'elles connaissent leur agresseur un partenaire sexuel, le conjoint, un membre de la famille, un voisin, le proxénète, etc. ou lorsqu'il s'agit d'une personne influente, un enseignant, un religieux, une autorité traditionnelle, un employeur, etc. ou une autorité un militaire, une autorité administrative, le responsable d'un camp, etc.

En définitive, nous disons que l'aide psychosociale tout en tenant compte du cas de chaque enfant, joue un rôle essentiel dans la guérison de ces victimes. Elle est également essentielle à leur croissance et à la poursuite de leur développement. Elle permet d'avoir des buts bien précis, une bonne estime de soi, une identité bien définie et un sentiment de sécurité<sup>77</sup>. Les programmes de réinsertion aident l'enfant à se sentir de nouveau normal, grâce à des activités quotidiennes comme aller à l'école, préparer les repas, laver ses vêtements et travailler. Des activités comme les jeux, les sports, le dessin et la natation aident au développement intellectuel et émotif de l'enfant. Il est également important que les enfants participent aux programmes de secours, de rétablissement et de reconstruction au niveau des collectivités. Ces activités non seulement augmentent la pertinence des programmes pour les enfants, mais contribuent aussi à rétablir leur confiance envers les adultes. Toutefois, des ombres continuent d'exister après la présentation de la prise en charge des enfants soldats par les différentes phases de ce programme. L'une des plus importantes de ces questions est celle de savoir si ce programme a favorisé la reconstruction de ces jeunes enfants après la guerre. Une évaluation rigoureuse de l'offre de ce programme aux enfants soldats est indiquée à cet effet.

---

<sup>77</sup> L'analyse que Rahmat Noubarangar fait dans sa thèse de Doctorat portant sur l'"Approche psychanalytique et psychopathologique des troubles identitaires chez les enfants soldats centrafricains et tchadiens une fois désarmés intégrés au programme: DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion) au Tchad" est assez évocatrice de cette situation.

## **CHAPITRE VII: ÉVALUATION CRITIQUE DES POLITIQUES DDR POUR ENFANTS SOLDATS AU TCHAD : DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES**

Le Programme national de retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces et groupes armés a été implémenté au Tchad en février 2007 comme une option majeure dans la construction d'une paix durable suite aux multiples guerres civiles que ce pays a connu et dans lesquelles la participation des enfants a été fortement documentée. Ce programme pour enfant soldat, du point de son cadre opératoire, visait trois objectifs, à savoir : socio-politiques, sécuritaires et économiques. Sur le plan socio-politique, ce programme devait contribuer au processus de paix, à la stabilité du Tchad et des pays voisins, au règlement des conflits et autres différends par voie pacifique, à la promotion de la solidarité nationale et à la reconstruction des enfants soldats victimes de la barbarie que constitue la guerre. Au plan sécuritaire, ce programme visait à réduire les crimes et la violence faites par et sur les enfants. Cela passait par la réduction des armes non contrôlées, le contrôle, le professionnalisme des forces armées et l'amélioration des relations civiles et militaires. L'ultime objectif assigné à ce programme<sup>1</sup> pour les gosses de guerre au Tchad est économiques. Il est question de reconstruire une vie économique à ces enfants que la guerre a aliénés afin de leur permettre d'avoir une nouvelle source de rémunération autre que celle liée aux armées. De façon précise, ce programme devait aider les jeunes soldats à retourner à une vie civile productive et contribuer à la reconstruction et au développement du Tchad.

Au regard de ces différents objectifs et tenant compte de l'effectivité du travail fait par le cadre de la mise en œuvre effective de ce programme, quelle évaluation peut-on faire de l'exécution du mandat de ce programme au moment de sa clôture en décembre 2011? Si ce processus transitoire est important pour donner une alternative positive aux enfants soldats ne faut-il pas consolider les programmes afin de rendre la reconstruction post-conflit de ces derniers plus efficace ? Il apparaît évident que des orientations et des outils pratiques sont nécessaires pour rendre les agences d'exécution capables d'incorporer de nouvelles composantes pour permettre l'efficacité de ce programme au Tchad.

---

<sup>1</sup>Toutefois, si ces politiques et orientations décrivent et standardisent en partie ce qui doit être fait en matière libération et de réinsertion des enfants, les informations qui nous proviennent du terrain indiquent que la manière de procéder restent encore insuffisants pour ces enfants confrontés aux programmes DDR.

## **I- POUR UNE NOUVELLE TCHADISATION DU PROGRAMME**

Même si cette thèse dénonce un ensemble de situations relatives à la faiblesse dans la mise en pratique du désarmement des jeunes engagés dans les guerres successives qu'a connu le Tchad, elle ne doit pas être considérée comme un simple réquisitoire. Elle vise avant tout à faire jaillir des propositions et à stimuler des réflexions plus approfondies sur le sujet. Nous pensons qu'il doit exister des moyens de ralentir la course aux armements, de réfléchir sur l'utilité et le risque des armes avant d'en mettre de nouvelles en service et de s'interroger sur le postulat apparemment irréfutable selon lequel la force armée est le moyen ultime et le plus sûr de résoudre les problèmes politiques et sociaux. Notons que les causes premières des conflits internes au Tchad ne sont pas les armes elles-mêmes. Aussi, en dehors de la limitation de l'emploi des armes, il nécessite de s'attaquer à ces causes, d'où l'urgence d'étudier des moyens préventifs au conflit avant d'aborder les mesures de contrôle pour un DDR efficace.

### **A- Les moyens préventifs liés au contenu du programme pour un désarmement efficace des enfants militaires au Tchad**

Le processus de désarmement des enfants impliqués dans les forces et groupes armés au Tchad reste incomplet, et le nombre officiel d'enfants qui en ont bénéficié est très restreint<sup>2</sup>. Pour une amélioration de ce processus, il faut notamment prendre des mesures sur les plans psychologique, idéologique, institutionnel et économique, d'une part et chercher, à privilégier le règlement pacifique des conflits qui sévissent dans le pays et imposer les mesures sur les plans éducationnel et matériel d'autre part. Si les causes de la guerre se résument essentiellement à l'inégalité sociale grandissante, la solution est la mise en place d'une politique du développement humain. Il faudra garantir aux ex-enfants soldats une éducation et une santé de qualité, leur permettant d'améliorer leur condition sociale. Cette absence de garantie d'autonomisation financière à long terme fragilise l'effectivité du processus de désarmement. En d'autres termes, il s'agit de mettre sur pied des mesures de contrôle efficaces des armes depuis la fabrication jusqu'à leur destination finale et procéder à la destruction des stocks d'armes excédentaires.

---

<sup>2</sup>Les différents rapports affirment qu'entre 7000 et 11 000 enfants soldats sont présents aussi bien dans l'armée nationale que dans les différentes forces rebelles. Le rapport Enfants Soldats International "Mieux vaut prévenir: Empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants dans l'Armée nationale tchadienne", Londres, Avril, 2012, P.24, évalue à 1 031 le nombre enfants qui ont bénéficié du programme DDR au Tchad.

## **1- Les mesures incitatives**

Le gouvernement du Tchad doit tout mettre en œuvre pour encourager la Commission Nationale de Désarmement en leur fournissant des moyens matériels nécessaires. En outre, il doit œuvrer et mettre en place des institutions et organisations non gouvernementales qui peuvent efficacement travailler pour un véritable désarmement des enfants de façon permanente. Il s'agit de façon pratique de permettre aux organisations non gouvernementales internationales, telles que OXFAM, Amnesty International d'œuvrer de façon libre, indépendante et impartiale. Il faut aussi renforcer les moyens de l'Unicef en personnel, en fonds et en matériels pour assurer le désarmement des enfants soldats afin de rassurer leur retour dans leurs familles d'origine.

Les mosquées, les associations, les partis politiques, les mouvements de solidarité et autres groupes religieux doivent être mis à contribution afin de sensibiliser les fidèles et les populations par rapport au désarmement. La sensibilisation est l'objectif premier qui revient dans la presque totalité des conférences qui ont été organisées au sujet des enfants dans les conflits armés. C'est ce qui ressort en tout cas des cinq rencontres suivantes : Londres en juin 1998, Tokyo en novembre 1998, Varsovie en mai 2000, Winnipeg en septembre 2000 et Ndjamena<sup>3</sup> en Novembre 2010. Cette sensibilisation a pour but, comme le résume la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, de faire prendre conscience aux milieux officiels comme au public du sort tragique des enfants touchés par la guerre<sup>4</sup>. Il est par ailleurs question de transformer les connaissances dont on dispose actuellement en une masse critique de données débouchant sur la répudiation pure et simple des horreurs commises contre les enfants lors des guerres. En définitive, il faut une synergie d'action afin que les mesures appliquées par tous les acteurs soient en parfaite cohérence.

## **2- Les mesures d'ordre technique et réglementaire**

Le Tchad et les institutions sous régionales travaillant dans le cadre de la promotion de la paix et du développement économique doivent tout mettre en œuvre pour collaborer avec les propriétaires des industries de production et de fabrication des armes. Celui-ci doit de ce fait

---

<sup>3</sup>A. Ndjamena au Tchad, le 11 juin 2010, lors d'une conférence régionale le Tchad et cinq autres pays d'Afrique centrale dont des représentants du Nigeria, du Soudan, du Niger et de la République Centrafricain ont signé une déclaration sur l'abolition de l'utilisation des enfants soldats. De l'avis de Marzio Babbile, représentant de l'Unicef au Tchad, la Déclaration de Ndjamena qu'ils ont signée engage leurs pays respectifs à mener "treize importantes actions" de nature à arrêter finalement le recrutement des enfants-soldats dans les groupes armés et favoriser, côté financier, des programmes pour la baisse de la pauvreté, et donc pour l'emploi et l'éducation de ces enfants.

<sup>4</sup>Rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé (A/74/249). New York, 2016.



veiller à ce que les autorisations délivrées aux populations pour les achats et la vente des armes soient limitées et contrôlées. Il devra aussi veiller à la limitation, au contrôle et à la réglementation des matériels militaires, singulièrement pour ce qui est des ALPC par tous les producteurs et fabricants. Aussi doit-il instaurer un dialogue avec les fabricants locaux, particulièrement ceux qui sont spécialisés dans la fabrication artisanale.

Il serait beaucoup profitable pour tout le processus de désarmement de voir désarmer, en premier, les chefs combattants loyalistes ou rebelles dans les centres dédiés à cet effet. Il est nécessaire que des stocks d'armes des jeunes démobilisés soient surveillés par des personnes ayant une bonne probité et une vie morale irréprochable afin d'éviter les éventuelles pertes ou des vols d'armes pouvant réarmer les camps.

### **B- Les moyens curatifs en relation avec les acteurs du programme pour un meilleur désarmement des enfants soldats**

La réussite d'un programme de désarmement présuppose qu'il soit enchâssé dans les accords de paix. Il faut qu'on définisse un calendrier précis du processus, qu'on préconise les méthodes à suivre pour l'élimination des armes et munitions, qu'on fixe les modalités de restructuration des forces de défense et de sécurité et qu'on désigne les institutions à qui incomberont la coordination et la supervision des activités. Pour favoriser les mesures de confiance, le désarmement requiert également la présence d'une autorité légitime qui procure des garanties de sécurité pour les individus désarmés. L'absence de ces modalités peut mener à des situations de désarmement partiel pouvant susciter une remobilisation des forces et un retour de la violence. Les acteurs nationaux et internationaux peuvent être mis à contribution dans ce sens.

#### **1- L'État du Tchad et la société civile<sup>5</sup>**

L'objectif du désarmement est de contribuer à la sécurité et à la stabilité du Tchad dans un contexte d'après-guerre, de sorte que puissent commencer la reconstruction et le développement. La remilitarisation des jeunes combattants dans les différentes forces antagonistes au Tchad est la preuve que le projet de désarmement des enfants soldats, qui a eu cours au Tchad de 2007 à 2011, n'a pas été une réussite. Il est urgent pour le Tchad de prendre en compte les aspects ci-

---

<sup>5</sup> La complexité de la notion de société civile, la nature souvent floue et vague de ses composantes sémantiques la rendent rebelle à toute conceptualisation. Néanmoins, elle peut se définir selon Larry DIAMOND comme le domaine de la vie sociale organisée qui est volontaire, largement autosuffisante, autonome de l'Etat, et régie par un ordre légal ou un ensemble de règles partagées. Cette vie sociale est distincte de la société en général parce qu'il s'agit de citoyens agissant collectivement dans le secteur public pour exprimer leurs intérêts, passions et idées, pour échanger de l'information, pour atteindre des buts mutuels, pour faire des demandes à l'Etat et pour exiger des comptes de la part des dirigeants de l'Etat; elle ne reconnaît pas les efforts politiques pour prendre le contrôle de l'Etat La société civile englobe une panoplie d'acteurs à divers visages dont les plus connus sont les syndicats, les organisations communautaires de base, les mutuelles, les fondations, le tiers secteur et tout récemment les OSI ou Organisation de la Solidarité Internationale.

après, afin d'améliorer le désarmement des enfants militaires. Le Gouvernement du Tchad doit promptement mettre fin à tout recrutement de personnes de moins de 18 ans<sup>6</sup> servant à titre de combattants, ou remplissant toute autre fonction militaire.

Il est également nécessaire pour le Tchad de coopérer avec l'Unicef et avec d'autres observateurs nationaux et internationaux, particulièrement la LTDH et la CICR, pour veiller au respect des engagements pris afin de mettre un terme au recrutement et au déploiement des enfants soldats. Par la même occasion, il doit fournir aux agences internationales, telles que : l'Unicef, l'OCHA et le HCDH un accès total et sans entraves à tous les camps et installations militaires afin que des vérifications y soient entreprises, surtout dans les bases et aux camps d'entraînement de Ndjamena, Koundoul, Moussouro, Aramkolle, Birak, Bali et Dakhalaka, Fada, Biltine et Am Timan ainsi que dans les troupes sur les lignes de front à Adré et dans ses environs et dans toute la région d'Ouaddai à l'Est, réputées avoir des enfants guerriers.

Il doit officialiser l'inclusion du FUC et des groupes paramilitaires comme les forces d'autodéfense dans l'ANT, et pour ce faire, s'associer avec des agences dont le CICR, l'Unicef, l'OCHA et le HCDH. Dans la même logique, le FUC doit mettre immédiatement un terme à tout recrutement de personnes de moins de dix-huit ans, dans le but de les utiliser. Parallèlement, il doit veiller à rappeler à toutes les forces FUC que le recrutement et le recours à des enfants en qualité de soldats est illégal et que le recrutement et le recours à des enfants de moins de quinze ans à titre de soldats est un crime de guerre qui fera l'objet de poursuites en justice. Par la suite, il devra établir des procédures appropriées pour dénoncer, à des fins d'enquête et de traduction en justice, tout commandant local ou régional qui recrute des enfants soldats ou qui ne relâche pas immédiatement ces derniers.

Le Tchad doit améliorer la gouvernance de ses institutions, car ces sont des phénomènes de frustration créés à l'intérieur du pays qui ont conduit à la prise des armes par les populations civiles. Il doit faire en sorte que les vertus de la démocratie soient respectées par les gouvernants et les gouvernés. Il faut de ce fait éviter les révisions constitutionnelles fantaisistes qui éternisent certains chefs d'États au pouvoir depuis les indépendances, veiller à la transparence des dépenses militaires, c'est-à-dire au commerce des armes. Créer si possible Secrétariat d'État en charge du désarmement des enfants soldats et de leur réinsertion ou une institution sous régionale du

---

<sup>6</sup>L'âge minimum de 18 ans apparaît également dans les instructions militaires données en 2006 par le Ministre de la Défense, en réponse à la pression internationale suite aux opérations de recrutement intensif de la fin 2006. Lors d'une visite effectuée à Am-Timan, Abéché et Adré (dans l'Est du Tchad) le Ministre de la Défense a ordonné aux commandants militaires «de ne plus recruter d'enfants, même dans les situations où ces enfants exprimeraient leur intention de s'engager dans l'ANT»; en novembre 2006, un mémorandum a également été publié spécifiant que le recrutement des moins de 18 ans était interdit et que des sanctions seraient prises à l'encontre de tous ceux qui contreviendraient à cette règle.

désarmement. Il faut décréter, si possible, une journée de désarmement des enfants soldats au Tchad.

## **2- Les partenaires internationaux du Tchad**

En dépit des multiples efforts qui ont été menés par les diverses institutions régionales, sous régionales et internationales, la tâche pour arriver au désarmement de l'enfance en guerre au Tchad est encore importante. La meilleure pratique devrait être la mutualisation des efforts pour combattre ce phénomène. Ainsi, les différents acteurs doivent jouer à présent le rôle de l'assureur précatif qui se prépare au changement prévisible et surtout celui de l'entrepreneur voire du conspirateur qui agit pour provoquer les changements souhaités.

L'Unicef doit établir une antenne de terrain à Guéréda et prendre en considération les besoins spécifiques des filles, des enfants soldats devenus majeurs et d'autres jeunes vulnérables que les processus actuels pourraient laisser de côté.

Les USA doivent apporter une assistance militaire et une coopération, spécialement dans le domaine de la vente d'armes au Tchad. Tributaires des progrès continus du Gouvernement tchadien en matière de désarmement des enfants et de prévention d'un nouveau recrutement, ceci en établissant un mécanisme d'observation pour suivre les progrès accomplis. Ils doivent également faire appliquer la loi de 2007<sup>7</sup>, intitulée "Acte relatif à la prévention des enfants soldats" qui en sa section 1175 rend impossible les formations militaires américaines, les financements américains et les transferts américains d'armes au profit de gouvernements impliqués dans le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats.

La communauté des bailleurs de fonds doit veiller à ce que les engagements financiers en faveur de programmes du désarmement des enfants soldats au Tchad soient adéquats et soutenus. De façon claire et consciente de la globalité des enjeux, il faut une convergence et une coalition de plusieurs actions. Ainsi, une coalition de forces internationales et le fonctionnement en synergie de la société civile restent aussi l'une des solutions à la question du désarmement des enfants soldats. Certes, nous ne voulons pas nous cacher derrière les théories alarmistes, celles-là qui pensent que tant que les hommes existent et tant qu'il y a des velléités hégémonistes, il serait difficile de penser à la paix. Nous ne sommes pas partisans d'un pessimisme inouï. Et de ce fait, nous demandons à tous les partisans du chaos des relations internationales de s'aligner un temps

---

<sup>7</sup>Cette loi, nommée Child Soldiers Accountability Act (loi sur l'obligation de rendre compte en matière d'enfants soldats), définit comme crime fédéral le recrutement en toute connaissance de cause ou l'utilisation de soldats âgés de moins de 15 ans. Elle autorise les États-Unis à poursuivre sur le sol américain tout individu soupçonné de ce crime, y compris dans le cas où un enfant a été recruté ou a servi en tant que soldat hors des États-Unis. La loi prévoit des peines d'emprisonnement pouvant atteindre 20 ans, voire la perpétuité si l'action de cet individu a entraîné la mort de l'enfant. Les États-Unis peuvent également expulser ou refuser l'entrée sur le territoire aux individus ayant recruté des enfants soldats en toute connaissance de cause.

soit peu derrière notre solution, en vue de mettre un terme à la question de l'armement d'enfants soldats au Tchad.

## **II- POUR UN NOUVEAU CHAPITRE DE LA DÉMOBILISATION AU TCHAD**

Comme le désarmement, la démobilisation des enfants au Tchad constitue une étape indispensable pour tout processus de paix qui se veut réussi et pérenne. Nous avons fait savoir dans les chapitres précédents que depuis 1992<sup>8</sup>, le Tchad a connu quatre programmes de démobilisation des anciens combattants et un programme spécifiquement destiné aux enfants soldats. Il semble important de relever que tous ces programmes n'ont pas apporté de solutions à l'implication des jeunes dans les forces armées. La démobilisation a été définie, dans le cadre de cette recherche semblablement étant le processus par lequel les forces ou les groupes armés réduisent leur effectif dans le cadre d'une transition vers la paix. Dans un contexte d'extrême pauvreté à l'exemple de celui du Tchad, cette phase peut être perçue identiquement à un moyen de se sortir de la misère. Dans ce pays, la démobilisation n'a pas détruit les structures sociales de la mobilisation des soldats et généralement des jeunes, puisqu'elles restent actives dans les factions de divers groupes armés et constitue même une proportion très importante. Au regard des insuffisances des programmes de démobilisation, il convient à ce niveau de préconiser des actions à mettre en œuvre pour équilibrer ce bilan mitigé.

### **A- La nécessité d'une approche globale dans la prise en charge de la démobilisation des enfants soldats au Tchad et dans les pays contigus**

Le chapitre portant sur le mode de recrutement des enfants soldats dans les armées qui écument ce pays nous a laissé percevoir de nombreux cas de recrutement volontaire d'enfants soldats. Partant de ce point de vue, la démobilisation doit prendre en compte le fait que certains enfants n'ont pas toujours envie de rentrer à la maison, d'autant plus qu'ils ont choisi de leur plein gré de devenir soldats, un métier identique à un autre. En outre, le passage des enfants dans le centre de transit et d'orientation nous a permis de déceler d'énormes lacunes qu'il est urgent de corriger.

---

<sup>8</sup>Le gouvernement tchadien a déjà une expérience du DDR. En 1993, la Commission nationale du désarmement a été créée. Cependant, il n'a pas rempli son rôle de ramasseur d'armes de petit calibre auprès de la population. Outre, les démobilisations effectuées de 1992 à 1997, le gouvernement a mené un projet pilote en 1999 impliquant 2 800 personnes démobilisées. En 2000, le Comité mixte de sécurité a été créé pour explorer les voies du désarmement.

### **1- La prise en compte de tous les acteurs de la guerre dans les programmes DDR**

Les programmes de démobilisation des enfants militaires mis sur pied au Tchad en février 2007 avaient, entre autres, pour mission de déterminer les critères d'admissibilité des personnes susceptibles d'en bénéficier. À cet effet, il a été constaté que le programme s'est prioritairement appesanti sur les personnes ayant pris part au conflit, c'est-à-dire celles qui sont allées au front.

S'il est clair que les enfants qui sont associés à des factions armées en tant que soldats entrent dans la catégorie des personnes ayant participé au conflit, leur participation ne se fait toutefois pas nécessairement par la prise d'armes. Or, le programme a tenté de limiter la sélection aux seuls jeunes ayant remis une arme ; ce qui a pour conséquence d'exclure de nombreux enfants, par exemple ceux qui ont été porteurs, cuisiniers ou qui ont joué tout autre rôle que celui de soldats. Même si ces derniers n'ont pas porté d'armes, ils doivent faire face aux mêmes difficultés économiques et sociales lorsqu'ils quittent l'armée. Il est donc préconisé d'inclure dans la démobilisation tous les enfants, aussi bien ceux qui ont été recrutés par l'ANT que ceux qui ont été associés à des rebellions diverses<sup>9</sup>.

Une autre difficulté réside dans le fait que ces enfants ont eu pour habitude et comme formation de ne faire confiance qu'à leurs armes. Il devient alors très difficile pour eux de s'en séparer. Conscients de ces difficultés, les autorités tchadiennes et les différents partenaires qui sont impliqués dans ce projet humanitaire doivent envisager de rendre les programmes attractifs en proposant aux enfants des solides projets de réinsertion et un suivi continu pour les inciter à se séparer de leurs armes. Il faut leur proposer un autre moyen de subsistance. De ce fait, les autorités ont cru bon de leur proposer une contrepartie financière en échange de leurs armes. Ainsi, au Tchad les programmes ont prévu, dans l'optique de la démobilisation des enfants, la remise préalable d'une arme. Chaque enfant qui se présentait avec une arme recevait une indemnité de 400 000 francs CFA<sup>10</sup>, somme qui était directement versée à leurs parents, à leur famille ou à leur représentant légal.

Toutefois, on a vite constaté les limites et les effets pervers de la promesse d'une allocation en espèces sur remise d'une arme. En somme, afin que les programmes produisent les résultats escomptés, c'est-à-dire la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats, il faudrait la bonne foi de tous les acteurs qui y sont impliqués ainsi qu'un élargissement de ces programmes. Cela permettrait d'y intégrer tous ceux qui ont participé directement et

---

<sup>9</sup>Il faut en permanence garder à l'esprit que de nombreux enfants refusent parfois d'entrer dans les programmes pour diverses raisons. Pour ceux qui se sont engagés "volontairement" dans une force ou un groupe armé, ils refusent de rejoindre les programmes. Pour eux, l'entité militaire est devenue une métier comme les autres.

<sup>10</sup>Entretien avec Robert Marel Kuibangui, environ 47 ans, ancien coordonnateur de CARE du programme DDR pour enfant soldat, Koundoul, 23 septembre 2017.

indirectement au conflit, notamment les filles, très souvent les laissées-pour-compte des programmes. En effet, dans les programmes de démobilisation pour les enfants soldats, on tend à focaliser l'attention sur les besoins des garçons et à ignorer complètement l'existence et les besoins des filles soldats. Pourtant, dans certains groupes armés, celles-ci représentent 8% de l'ensemble des enfants soldats<sup>11</sup>. Cette lacune vient en partie du fait que les programmes n'intègrent pas le facteur genre dans le processus de démobilisation. Conscients de ces obstacles, les acteurs doivent intégrer des pratiques optimales, dont la prise en compte des besoins spécifiques des filles et des enfants handicapés pour la réussite de ce programme.

Le processus de DDR au Tchad doit manifestement, si l'on veut qu'il soit efficace, incorporer une stratégie globale qui résolve un certain nombre de problèmes liés à la formulation du programme, notamment en ce qui concerne le recrutement et l'utilisation des filles. Le séjour d'un ex-enfant soldat dans les centres vise à l'aider à se couper de la guerre. Une fois cette coupure opérée, débute la délicate phase de son retour au sein de sa famille et de sa communauté par sa réhabilitation et sa réinsertion sociales. Pourtant, cette phase de réinsertion reste lacunaire au regard des manquements observés dans les CTO et que nous nous proposons de corriger.

## **2- La réorientation des contenus et protection des centres de transit et d'orientation**

Dans le contexte politique et social instable du Tchad, associé à la situation déstabilisante de l'autre côté de la frontière au Darfour, le risque est grand de ne pas pouvoir offrir une protection satisfaisante et des possibilités de démobilisation suffisantes aux anciens enfants soldats. Les facteurs qui avaient contribué à l'origine à leur recrutement par les forces et groupes armés tels que : la pauvreté, l'insécurité et le manque de perspectives en termes d'éducation et d'emploi sont toujours présents dans les CTO. Le récit d'Adoum<sup>12</sup> est assez éloquent à ce sujet. Il y a suivi une formation de mécanicien, ensuite, il a été renvoyé dans le camp de réfugiés de Kounoungou, où il est allé à l'école<sup>13</sup>. Il a déploré la mauvaise qualité des écoles dans les camps et a dit qu'il préférerait retourner dans le CTO de Ndjamena, où la vie était beaucoup plus facile. Pour rendre les CTO plus opérationnels, la formation des enfants doit principalement porter sur des mesures de prévention de conflits. Il s'agit d'inculquer aux ex-soldats, la notion de paix et de

---

<sup>11</sup>Enfants Soldats International; "mieux vaut prévenir: empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants dans l'armée nationale tchadienne" Londres, avril 2012.p.24.

<sup>12</sup>Entretien avec Adoum, ancien enfant soldat du FUC, Ndjamena 31 octobre 2018.

<sup>13</sup>Des accords de paix ont été signés entre les autorités tchadiennes et certains groupes d'opposition armés. Cependant, d'autres groupes armés sont toujours actifs dans la région et ne sont concernés par aucun processus de paix officiel. L'Est du Tchad reste une zone dangereuse et les risques pour les civils, notamment les enfants, y sont toujours élevés. Les pouvoirs publics tchadiens ont affirmé prendre des mesures pour améliorer la sécurité et la protection de l'enfant vivant dans les CTO, depuis de nombreuses années, ils ne se montrent pas capables ni désireux de le faire. Les CTO sont devenu alors un espace où des commandants militaires continuent de recruter des enfants pour renforcer leurs troupes.

non-violence. "Les guerres naissent dans l'esprit des hommes, c'est donc à ce niveau que doivent être élevées les défenses de la paix", déclare le préambule de la Convention créant l'Unesco<sup>14</sup>.

Ainsi, l'on doit cultiver dans les mentalités des enfants, les vertus de la non-violence, du dialogue avec l'ennemi, du pardon à ceux qui nous offensent, telles que prônées par Gandhi, Martin Luther King, NELSON Mandela et tous les autres apôtres de la non-violence.

Il s'agit donc de faire en sorte que les enfants puissent privilégier le règlement pacifique des conflits en instaurant un système d'arbitrage efficace. La formation civique et morale doit être considérée comme le carrefour de l'enseignement, de la culture et de la paix. L'enfance en guerre doit comprendre à sa sortie dans le CTO que c'est en désarmant l'esprit que l'on arrivera à désarmer les mains. L'on doit organiser des rencontres entre différents CTO. Mais, il faut surtout éviter d'offrir des jouets de guerre aux enfants.

En ce qui concerne les procédures formelles de démobilisation, l'utilisation de centres spéciaux de démobilisation et de réinsertion requiert une analyse approfondie. Il est de la plus haute importance que les enfants soldats soient effectivement séparés des autorités militaires et protégés durant la démobilisation. Dans un certain nombre d'expériences vécues, un manque de protection des enfants soldats a permis aux autorités militaires de manipuler le processus de démobilisation pour le transformer en recrutement. Au Tchad, 1031 enfants soldats ont été démobilisés, seulement 5%<sup>15</sup> proviennent de l'ANT.

Nous proposons aux CTO présents sur le territoire du Tchad de dispenser des enseignements psycho-sociaux aux ex-enfants soldats pendant toute la période où ces derniers passeront au centre de transit. À notre modeste avis, cette activité qui, est déjà minimalement faite, pourra davantage être réorganisée. Cette séance devrait par exemple consister en une série d'entretiens et d'écoutes des enfants sortis des forces et groupes armés enregistrés dans les CTO. L'entretien doit être dirigé par un encadreur social, suivi d'une sensibilisation thématique en petits groupes d'une dizaine d'enfants pour chaque encadreur social. Ces activités pourront porter sur des thèmes spécifiques, à l'exemple de l'intériorisation des normes régissant les

---

<sup>14</sup>Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Adoptée à Londres le 16 novembre 1945 et modifiée par la Conférence générale lors de ses 40<sup>ème</sup> sessions. Les gouvernements des États parties à la présente Convention, au nom de leurs peuples, déclarent: Que, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix, que l'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été, au cours de l'histoire, à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations, par où leurs désaccords ont trop souvent dégénéré en guerre.

<sup>15</sup>Cela souligne la prudence qu'il faut pourvoir établir des procédures pour séparer les enfants soldats et les cantonner dans des centres spéciaux lors des opérations de démobilisation. Comme nous l'avons signalé précédemment, des mesures doivent être prises dès le départ pour s'assurer que les enfants soldats restent dans ces centres le moins longtemps possible.

enfants sortis des forces et groupes armés au centre de transit et d'orientation, la lutte contre la toxicomanie, la propreté, la vie future et les conséquences de la guerre.

## **B- L'implication de la communauté nationale et internationale comme acteur incontournable des processus de démobilisation**

Le désengagement de la communauté internationale ou son action à vitesse variable suivant les différents contextes a créée des préjudices importants à l'atteinte des objectifs des programmes de démobilisation. Il est donc nécessaire de la repenser pour envisager une meilleure pratique.

### **1- L'engagement de la Communauté internationale**

Il est nécessaire de signaler que la mise en place de ces programmes nécessite la mobilisation de moyens financiers considérables. Or, ces moyens viennent principalement des dons faits par les États ou les institutions, qui s'engagent en ce sens en signant des accords bilatéraux ou multilatéraux avec les pays concernés. Se basant sur notre cas d'étude, des organismes internationaux, tels que l'Unicef, le PNUD, le CICR, la BM ont été des acteurs principaux de la démobilisation au Tchad. Il serait souhaitable que des actions plus fortes et des ressources adéquates soient mobiliser de manière à pouvoir soutenir la mise en œuvre du plan d'action sur les enfants associés aux forces et groupes armés au Tchad<sup>16</sup>. Il est en plus important de ce doter d'outils favorisant un contrôle sur le long terme de l'effectivité des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre dudit plan afin de réinsérer tous les jeunes soldats qui sont passés par les CTO.

Au-delà de cela, il paraît urgent que les capacités de tous les acteurs impliqués dans les mécanismes de surveillance et de communication soient renforcées pour qu'ils puissent être en mesure de surveiller et documenter tous les recrutements d'enfants, dans le but d'établir un bilan objectif et bien informé de la mise en œuvre du plan d'action. La communauté internationale peut également soutenir et conseiller le Gouvernement du Tchad dans son effort pour réviser et réformer les pratiques de recrutement ayant pour objectif d'empêcher l'utilisation d'enfants soldats. Il est également souhaitable de faire effectuer des visites régulières dans les sites de l'ANT, les centres de formation aux CTO, les camps des réfugiés et autres lieux susceptibles d'abriter des enfants associés aux forces ou groupes armés, dans un but à la fois d'identification et

---

<sup>16</sup>Le Plan d'action qui a été signé en juin 2011, constitue pour le gouvernement l'opportunité la plus significative à ce jour pour travailler de concert avec les Nations Unies et mettre définitivement un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants. Dans le cadre de ce plan, le gouvernement et les Nations Unies s'engagent à trouver une solution aux difficultés clés en termes de législation, de procédures et de pratiques de recrutement, de DDR, et de redevabilité.



de vérification. Nous pensons aussi qu'il est nécessaire d'engager un dialogue effectif et régulier avec le Gouvernement pour partager des informations issues du mécanisme de surveillance pour une bonne gestion des centres de transits et d'orientations ou soutenir le Gouvernement pour qu'il prenne des mesures appropriées pour agir en fonction de ces informations afin d'obtenir une meilleure réinsertion des ex-enfants soldats.

La Communauté internationale doit encourager et soutenir le Tchad pour qu'il réalise pleinement les engagements pris dans le plan d'action, qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour empêcher le recrutement d'enfants dans les rangs de l'ANT du Tchad et qu'il contribue sincèrement à la réintégration de tous ceux qui sont passés par les différentes forces armées. De même, elle peut garantir à tout le personnel humanitaire des ressources et du temps nécessaires pour les aider à mettre en œuvre des stratégies innovantes dans le but de donner aux enfants soldats une prise en charge psychologique leur permettant de faire face au choc traumatique que constitue le terrain de la conflictualité. Il est aussi important que la Communauté Internationale soutienne et appuie le travail des ONG de protection de l'enfant, des ONG de défense des droits humains et de la communauté locale impliqués dans la surveillance des droits de l'enfant au Tchad.

Par ailleurs, il faudra s'assurer que les programmes nationaux et internationaux destinés à l'assistance militaire et à la réforme du secteur de la sécurité au Tchad contribuent à empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants soldat. En somme, si pour la réussite des programmes en faveur des enfants soldats au Tchad l'effort technique et financier international est plus qu'indispensable, la volonté politique manifeste des parties en conflit est également un préalable incontournable au succès du processus.

## **2- Une réelle volonté politique des parties belligérantes**

Les leçons apprises sur la démobilisation font ressortir que les enfants soldats doivent être spécifiquement inclus dans les Conventions de paix et les processus de démobilisation. L'exclusion des enfants soldats est un obstacle à leur réinsertion. Une résolution formelle donnant la priorité aux enfants soldats en 2007 s'est avérée essentielle à la réalisation de la démobilisation de 10 31 d'entre eux. Le Tchad doit prendre toutes les dispositions pour appliquer sans délai, les mesures ayant fait l'objet d'un accord dans le cadre du plan d'action, et coopérer avec tous les partenaires impliqués dans ce processus. Le Tchad peut mettre en place un comité interministériel dont le mandat sera d'examiner toutes les violations documentées et rapportées par le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves des droits de l'enfant à partir des conflits armés<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup>Notamment les Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégal par des groupes ou des forces armées et les Principes directeurs relatifs aux enfants associés

La préparation à la démobilisation comprend la formation appropriée du personnel, l'établissement de partenariats, la mobilisation des ressources et de la cohérence dans la politique adoptée. Au Tchad, le recrutement tardif du personnel, l'interprétation incorrecte des dispositions et des débats au sujet de la politique ont retardé et entravé la démobilisation des enfants soldats pendant près de dix-huit mois après la signature de l'accord de paix donnant la priorité à leur démobilisation. Il est donc urgent que le Tchad améliore sa stratégie d'intervention sur ce point.

Les personnes soupçonnées de recruter et d'utiliser des mineurs en qualité de combattants ou dans d'autres fonctions associées aux activités militaires doivent être jugées par des juridictions nationales dans le respect des normes internationales relatives à l'équité des procès. Si le Tchad n'a pas la volonté ou la capacité de le faire, ces affaires peuvent être confiées à la cour pénale internationale ou à la cour africaine des droits de l'homme en vue d'enquêtes et d'éventuelles poursuites<sup>18</sup>. Dans la Déclaration de Ndjamena, adoptée le 9 juin 2010 par le Tchad et cinq autres pays africains, les États signataires se sont engagés à respecter les normes internationales relatives à la protection des enfants dans les conflits armés et à mettre fin à l'impunité pour le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats. Ils ont notamment pris l'engagement d'assurer que le crime que constitue le recrutement d'enfants par les forces et les groupes armés ne soit pas intégré aux lois d'amnistie.

La protection et le plaidoyer juridique doivent être assurés de manière à ce que dans de tels cas les enfants ne soient pas accusés d'être des déserteurs. Des partenaires et des organisations communautaires appropriés peuvent soutenir efficacement les enfants soldats non formellement démobilisés en accord avec les stratégies utilisées pour d'autres enfants affectés par les conflits armés. L'harmonisation de la programmation concernant les enfants soldats avec celle utilisée pour d'autres enfants affectés par les conflits armés est d'une importance capitale.

Un équilibre délicat doit être trouvé avec le potentiel de stigmatisation des enfants soldats et de préférence envers eux aux dépens des autres enfants également affectés par la guerre ou

---

aux forces armées ou aux groupes armés ont été adoptés lors de la Conférence internationale de Paris "Libérer les enfants de la guerre" en février 2007. Les Engagements de Paris et les Principes de Paris se fondent sur les Principes du Cap concernant la prévention du recrutement d'enfants dans les forces armées ainsi que la démobilisation et la réinsertion sociale des enfants soldats en Afrique (Principes du Cap) qui ont été adoptés en 1997.

<sup>18</sup>Les condamnations Le 14 mars 2012 du congolais Thomas Lubanga déclaré coupable des crimes de guerre consistant en l'enrôlement et la conscription d'enfants de moins de 15 ans et le fait de les faire participer activement à des hostilités. Le 10 juillet 2012, il a été condamné à une peine totale de 14 ans en est une illustration. De même celle de Dominic Ongwen, ancien enfant soldat devenu chef rebelle en Ouganda, à 25 ans de prison pour des crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Cet ancien enfant soldat était devenu un commandant de la brutale rébellion de l'Armée de résistance du Seigneur.

plus affligés. L'étude met en évidence des cas où des communautés n'ont pas apprécié l'attention de faveur et les avantages accordés aux enfants soldats. En effet, cela peut créer des incitations perverses aggravant le phénomène des enfants soldats.

La mobilisation des capacités au niveau communautaire est la base essentielle pour un soutien durable des enfants soldats démobilisés. Bien plus, les réseaux communautaires peuvent atteindre ceux qui sont exclus, le plus souvent les filles et les handicapés, de la mobilisation formelle.

### **III- LA NOUVELLE DONNE DE RÉINSERTION DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD**

Au-delà de la mobilisation générale et permanente des acteurs gouvernementaux, non gouvernementaux et intergouvernementaux dans l'assistance multiforme pour la prise en charge des enfants soldats au Tchad, le constat est que dans la pratique, plusieurs facteurs ont inhibé la réalisation de cet objectif. Cependant, les leçons tirées de la phase de réinsertion des enfants soldats, à partir du programme de réinsertion menés dans ce pays ont laissé percevoir que ces entraves peuvent être surmontées par la prise en compte de certains éléments nécessaires à la réussite et à la consolidation du processus.

#### **A- La socialisation des ex-enfants soldats**

L'un des moyens de parvenir à cette paix durable au Tchad est la prise en compte des manquements sociaux lors du processus de réinsertion des enfants associés aux forces armées gouvernementales et aux groupes armés. Une fois ces écueils décelés, certains facteurs doivent être pris en compte afin de consolider le processus de réinsertion sociale des ex-enfants soldats.

##### **1- Un rôle prioritaire à la famille et à la communauté**

Le processus de réinsertion des enfants soldats s'inscrit dans une dimension socioculturelle, il tient compte des représentations sociales des individus et vise les milieux, rural et urbain. Nous partageons à cet effet les conclusions de Philippe Chapleau, qui intègre tous les acteurs sociaux dans le processus de réinsertion des enfants soldats lorsqu'il affirme : "Il est vital d'intégrer dans le processus de réinsertion des EAFGA, des populations civiles promptes à victimiser les anciens enfants soldats et à faire appel aux guérisseurs traditionnels et à leurs rituels de purification pour libérer les enfants de tous leurs démons"<sup>19</sup>. Cet auteur défend l'idée d'une action multi-dimension et la conception selon laquelle la nécessité d'une réinsertion des enfants démobilisés au Tchad ne concerne pas seulement les ex-enfants soldats pris en compte par le processus de désarmement, mais toutes les communautés, qu'elles soient

---

<sup>19</sup> P. Chapleau., *Enfants-soldats. Victimes ou criminels de guerre ?*, Paris Editions du Rocher, 2007, p.216.

urbaines ou rurales. Il invite donc à une transformation d'attitude pour atteindre la reconstruction souhaitée.



## Schéma 7: Les transformations nécessaires pour la reconstruction par la promotion de la paix

**Source :** Inspiré de la "palette" présentée dans le rapport du groupe d'Uststein (Smith 2004 a, pp.27-28), modifié au cours d'un atelier des réseaux du Comité d'aide au développement à Oslo en 2006. Texte du bas International Alert: (2007 b p.6).

Ce schéma est tiré des rapports du groupe d'étude des ressources du comité d'aide au développement de l'OCDE<sup>20</sup>. Il résume d'une certaine manière les attitudes, les structures et les comportements qu'il faut transformer dans le but de prévenir des conflits. Parallèlement il présente les activités en liaison avec la reconstruction. Il importe de comprendre qu'il véhicule constamment une culture démocratique au sein des pays de la sous-région, compte tenu surtout du fait que la plupart des conflits ont des fondements politiques et des dénis de démocratie. Il dévoile donc les éléments qui, mis en commun sont porteurs de paix et favorisent de ce fait la reconstruction de ceux qui les intègrent.

<sup>20</sup>L'Organisation de coopération et de développement économiques est une organisation internationale d'études économiques, dont les pays membres des pays développés pour la plupart ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché. Elle joue essentiellement un rôle d'assemblée consultative. L'OCDE a succédé à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) issue du plan Marshall et de la Conférence des Seize (Conférence de coopération économique européenne) qui a existé de 1948 à 1960. Son but était l'établissement d'une organisation permanente chargée en premier lieu d'assurer la mise en œuvre du programme de relèvement commun (le plan Marshall), et, en particulier, d'en superviser la répartition.

Afin que le processus de réinsertion de l'ex- enfant soldat puisse être effectif au sein de sa famille, il est capital que l'on en retrouve les membres, souvent dispersés à la suite du conflit armé. Les ONG et certaines organisations internationales doivent procéder à la recherche des membres de la famille de chaque enfant démobilisé. On pourra par exemple s'appuyer sur les informations données par l'enfant soldat lui-même pour procéder à la reconstitution de sa famille. Il s'agit à ce stade de ne pas se limiter à la famille restreinte, c'est-à-dire les parents directs, tels que le père ou la mère. Il nous paraît important ici de rechercher les ascendants privilégiés de jeunes soldats qui pourraient l'accueillir.

Il faut admettre qu'en dépit des précédents avis le constat fait au Tchad est que la réunification familiale a été souvent difficile parce que les membres de la famille sont introuvables<sup>21</sup>. Dans cette perspective, les travailleurs humanitaires doivent trouver des voies alternatives à la réintégration de l'enfant dans son environnement culturel d'antan. Il est envisageable de proposer aux enfants des familles d'accueils, des adoptions temporaires ou définitive. À ce sujet, Sylvie Bodineau souligne, "lorsqu'on pense réunification familiale, on croit que les enfants vont retourner habiter chez leurs père et mère, mais la réalité est souvent autre. Ce qui est important dans la réunification familiale, c'est le rétablissement de liens familiaux<sup>22</sup>".

Il est indispensable que ces liens soient recréés au sein d'une famille d'accueil. Il est même possible d'envisager d'autres solutions telles que l'apprentissage, la colocation ou l'indépendance totale. Il s'agit ici de confier l'enfant à un artisan qui lui apprend un métier et devient par la même occasion son tuteur légal. L'enfant tchadien démobilisé peut par exemple être logé chez ce dernier. Dans cet atelier, le jeune est nourri et il perçoit un salaire forfaitaire, mais cette orientation ne doit être proposée qu'aux adolescents ou aux jeunes adultes qui n'ont plus besoin d'un cadre familial strict.

Il existe une multitude de limites à la réunification des enfants soldats tchadiens avec leur famille. En réalité, le fait que certains enfants ont été contraints de commettre des actes de violences contre les membres de leurs propres familles au moment de leur recrutement par les groupes armés les pousse à appréhender un éventuel retour de ceux-ci avec beaucoup d'inquiétude. Des entretiens que nous avons eu avec ces derniers et des travailleurs humanitaires, il en ressort que les jeunes se disent qu'ils ne pourront pas être acceptés par la famille, qui les considérera comme des criminels. À notre avis, une étude du milieu d'appartenance et un travail

---

<sup>21</sup>Entretien avec Magnus Ibrahim, 39 ans, travailleur social, koundoul, 26 septembre 2017.

<sup>22</sup>S. Bodineau, *Figures d'enfants soldats. Puissance et vulnérabilité*, Québec, Presses de l'Université Laval, Coll. Nord-Sud, 2012, p.102.

minutieux doit être mené en amont par les organismes humanitaires installés sur le territoire et impliqués dans le processus. Le but est de faire connaître le rôle qu'a pu éventuellement jouer chaque enfant démobilisé au sein de sa communauté et de sa famille durant la guerre pour mener une médiation à travers laquelle seront expliquées à la famille les contraintes qui pesaient sur l'enfant. Il s'agit d'un préalable pour leur faire agréer l'idée que la place de l'enfant ne se trouve pas au sein de l'armée, mais plutôt dans sa famille. C'est pourquoi celle-ci doit lui pardonner ses actes et faciliter son retour.

Il arrive également que des enfants rejoignent les rangs des groupes armés à cause des violences qu'ils subissaient chez eux. Dans ce sens, ils refusent de retourner dans leur famille d'origine. Il faut les convaincre du bien-fondé de la rupture d'avec le cycle de la violence et de la nécessité du retour en famille. Ils doivent de ce fait avoir les garanties d'une vie sans sévices à leur retour chez un tuteur auprès de qui il pourra s'épanouir.

À côté de l'importance de la famille dans la réinsertion de l'enfant, la communauté peut jouer un rôle crucial. La réinsertion est le point d'achèvement du processus de retour à la vie civile des anciens enfants soldats. Pour Faltas Sami, "les aidé à redevenir des civils sous toutes leurs formes<sup>23</sup>" doit être le but final du programme. C'est en effet durant cette phase qu'ils rejoignent leur communauté d'origine. À suite, Tutu Tumba va lui aussi insister sur le rôle central de la famille à l'effet de réussir une réinsertion, il affirme : "les relations communautaires sont les facteurs fondamentaux de sa réussite, la famille jouant le rôle principal dans le retour à la vie civile des jeunes combattants<sup>24</sup>". Or, les conflits armés au Tchad, comme nous l'avons mis en exergue dans la présente thèse, a entraîné des changements dans le contexte communautaire à cause de l'augmentation de la pauvreté, du décès des membres de la famille et des amis et du déplacement des membres de la communauté.

L'acceptation de l'ex-enfant soldat par sa communauté d'origine favorise également sa réintégration en plus de celle de sa famille, car s'il est accepté par sa famille, encore faut-il que la communauté en fasse autant, dans la mesure où il est contraint de vivre avec cette dernière. Néanmoins, l'image qu'a la communauté des enfants soldats peut être un obstacle à sa réinsertion. Cette image est justifiée par le fait que cette communauté est souvent détruite par des années de violences armées qui ont causé des déplacements de personnes à l'intérieur du pays ou des réfugiés dans un pays voisin, la destruction de leurs biens, la perte de proches.

---

<sup>23</sup>Faltas Sami, "Le DDR sans camps !", in *DDR: désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains, enjeux globaux*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2006, P.481.

<sup>24</sup>Tumba Tutu-De-Mukose., "Les enfants soldats, ces machines à tuer...", *La Conscience*. Consulté sur Internet ([www.laconscience.com/Les-enfants-soldats-Ces-machines-a-tuer.html](http://www.laconscience.com/Les-enfants-soldats-Ces-machines-a-tuer.html)), le 25 février 2016.

Cette image peut toutefois être fonction du groupe armé auquel les jeunes soldats ont appartenu. Ainsi, dans notre cas d'étude, les enfants soldats du Front populaire pour la renaissance nationale (FPRN) étaient perçus comme les bourreaux de la communauté et cette dernière les détestait et ne voulait pas les voir. À l'opposé, les enfants associés à l'ANT étaient perçus comme les défenseurs de la patrie et leur participation au conflit était qualifiée d'héroïque, ce qui pouvait faciliter leur réinsertion au sein de la communauté.

Afin de faciliter la réintégration des enfants combattants, notamment ceux du FPRN, un travail de sensibilisation devra être mené auprès de la communauté. Dans cette optique, les personnels des ONG devront prendre contact avec les chefs locaux et discuter avec eux de la situation de ces enfants. Nous partageons de ce fait l'argument avancé par Williamson qui affirme que dans la majorité des cas, ces jeunes ont été obligés par les adultes à participer au conflit et à commettre des atrocités<sup>25</sup>. Seulement, nous préconisons que les chefs et leurs différents conseillers autorisent les représentants des ONG et les travailleurs sociaux locaux à parler aux personnes clés de la communauté, notamment les autorités civiles, les leaders religieux, les enseignants, les responsables des divers rites initiatiques de la société, afin qu'elles influencent d'autres personnes de la communauté.

Nous pensons que cette médiation devra permettre la réintégration de nombreux enfants soldats au sein de leur communauté. En somme, outre le rôle joué par la famille dans la réintégration de l'ex-enfant soldat, l'implication de la communauté est essentielle pour faciliter son retour. C'est pourquoi des médiations doivent être menées afin de favoriser la réintégration sociale de ce jeune. Les leçons tirées de la réintégration de certains anciens enfants soldats dans d'autres pays africains qui ont eux aussi connu la triste expérience de l'utilisation des enfants militaires montrent que la médiation aboutit à une acceptation des enfants<sup>26</sup>.

La mobilisation communautaire peut jouer un rôle important dans la réinsertion de l'enfant soldat. Il est judicieux qu'un soutien psychologique soit apporté aux communautés, car les familles peuvent être traumatisées par les violences exercées à leur encontre par un enfant membre de la famille. Elles peuvent donc être animées par des sentiments de peur, de violence et de rejet à l'endroit de ce dernier. Si ce soutien psychologique et la médiation menés ont réussi, la communauté peut aider l'enfant à se réinsérer. Dans des communautés chrétiennes du Sud du

---

<sup>25</sup>J. Williamson John, "The Disarmament, Demobilization and Reintegration of Child Soldiers: Social and Psychological Transformation in Sierra Leone", *Intervention*, vol. 4, n°3, 2006, p.205.

<sup>26</sup>C'est le cas Angola et Salvador. En Angola, en 2002, les familles ont reconnu que la responsabilité des actes commis par les enfants incombait essentiellement aux adultes qui avaient recruté ces derniers. Au Salvador, 98,5% des anciens enfants soldats rapportaient que leur relation au sein de leur famille était bonne, contrairement à 6,6% qui indiquaient avoir été difficilement acceptés par la communauté.

Tchad, la mobilisation des églises peut être mise à contribution dans ce sens. En outre dans le Nord musulmans, les imams peuvent jouer ce rôle. Enfin dans les parties du pays où la religion traditionnelle est prépondérante, on pourra requérir l'aide des patriarches ou prêtres pour organiser les cérémonies traditionnelles de guérison.

Pour rendre pérenne, les actions entreprises pendant la démobilisation, les programmes d'éducation scolaire et professionnelle, amorcés dans les centres de transit, doivent être poursuivis lors du retour de l'enfant dans la communauté. Nul besoin pour nous de démontrer encore le rôle capital que revêt l'éducation, car non seulement elle contribue à normaliser la vie de l'enfant en permettant l'établissement de rapports nouveaux avec des jeunes, mais elle est aussi la voie qui mène à l'emploi. En raison du fait que les ex-enfants soldats aient passé leur jeunesse sur un champ de bataille, ils risquent d'être les plus âgés de leur classe, ce qui peut être un facteur de démotivation. À cet égard, à la suite de Graça Machel, nous suggérons l'adoption de mesures spécifiques visant à créer des classes spéciales pour cette catégorie d'enfants, afin qu'ils puissent rattraper leur retard et réintégrer peu à peu des classes normales<sup>27</sup>. La vérité ici est qu'il est envisageable que nombre d'enseignants et de parents s'opposent à ce que des enfants qui faisaient partie des combattants fréquentent l'école, de crainte qu'ils aient un effet perturbateur sur les autres enfants. Il est donc important que la nouvelle reformulation des programmes de réinsertion tienne compte de ces aspects et sensibilisent les communautés à la nécessité de la réinsertion pour faciliter la réintégration sociale des enfants. Il ne faut cependant pas oublier que l'enjeu de l'après-guerre et du processus de reconstruction se situe dans la réinsertion sociale de l'enfant pour la consolidation de la paix afin que la société ne plonge pas à nouveau dans la violence.

## **2- Une assistance psychologique au centre du processus**

L'assistance psycho-sociale est appelée également soin psychosocial. Elle constitue un élément clé permettant aux enfants militaires de comprendre et de sentir l'injustice liée à leur mauvaise utilisation dans les bandes armées, et de recommencer leur vie sans se sentir coupables de ce qu'ils ont vécu sur le champ des opérations militaires. De l'autre côté, ils doivent comprendre que les actes qu'ils ont commis sont inadmissibles dans la société où ils doivent continuer à vivre. À partir de là, on peut alors comprendre que la tâche des organisations locales est énorme et les enjeux gigantesques, puisque les conséquences psycho-sociales d'une participation d'enfants, tant active que passive, aux hostilités sont catastrophiques : agressivité

---

<sup>27</sup>Assemblée générale des Nations Unies, *L'impact des conflits armés sur les enfants (rapport Graça Machel)*, Doc.onu A/51/306 du 26 août, 1996, p.19.



accrue, absence d'éducation et d'apprentissage des mécanismes sociaux, les relations sociales endommagées, problèmes de l'identité, handicaps physiques, maladies sexuellement transmissibles, détresse spirituelle, stigmatisation, rejet par la famille ou la collectivité.

C'est le tableau des perspectives d'avenir peint d'éléments négatifs<sup>28</sup>. Ces éléments et tant d'autres qui ont été diagnostiqués sur ces derniers renseignent sur la nécessité d'une activité de prise en charge psychologique des enfants sortis des forces et groupes armés au Tchad. La célèbre peinture de ce jeune enfant soldat de 10 ans qui décrit son périple dans les voitures de la rébellion et l'utilisation d'AK 47 pour tirer sur les troupes rivales est l'exaltation glorieuse qu'il en fait en témoigne de l'existence d'un problème psychologique chez ce dernier, et questionne sur le bien-fondé de la théorie de victimisation de l'enfant.

**Photo 7: Peinture murale réalisée par un ancien enfant-soldat dans un centre de réinsertion à Ndjamena**



**Source :** Amnesty International "Un avenir compromis les enfants recrutés par l'armée et les groupes armés dans l'Est du Tchad", Londres, 2011.

Le fait que les jeunes guerriers aient passé un grand nombre d'année au sein des différentes forces armées au Tchad affectent indubitablement leur développement normal de même que leur identité. Cela est essentiellement dû à la rupture qu'ils ont été contraints de faire avec leur environnement. De cette séparation, il en découle une perte de valeurs de tous ordres véhiculées par la famille et la communauté dont ils sont originaires. L'action des organismes humanitaires au

<sup>28</sup>ASGPN, WAC 32533, Demande d'autorisation de visite du CTO de Ndjamena, 23 février 2009

sein de ce programme doit permettre à ces jeunes de se réadapter pendant un certain temps dans les centres de transit et d'orientation.

Pour ces enfants soldats au Tchad, le soutien psychologique est d'une importance capitale pour la réhabilitation de ces personnes qui ont été socialisées pour une existence d'hostilités polarisées. Ce soutien s'avère d'autant urgent que l'adolescence est la période de l'affirmation de l'identité, et que l'enfant peut être réfractaire à l'idée de voir son identité militaire changer pour celle d'un civil<sup>29</sup>. La prise en charge psychologique du jeune soldat au Tchad doit permettre au préalable d'identifier les principales causes qui sont à l'origine des traumatismes chez le jeunes démobilisés ayant participé aux conflits ou ayant été victimes. Par la suite, il est nécessaire d'avoir une idée sur le traumatisme dans le but de faire comprendre aux enfants, à la société et à tout le monde que ces derniers ne sont pas responsables de ce qui est arrivé. Ils ont été impliqués par force et ils restent des enfants pour la société. Il nous semble également approprié d'utiliser les techniques de bonne communication pour une meilleure réinsertion.

Des activités spécifiques devront être mises en relief par les conseillers psychologiques pour accompagner psycho-socialement les enfants soldats sortis des forces et groupes armés. Les meilleurs profils des volontaires devront surtout être ceux des pasteurs, enseignants, responsables des femmes et des jeunes et d'autres personnes influentes dans la communauté. Il s'agit des séances de détraumatisation des séquelles de la participation dans les forces combattantes. Les activités telles que la lecture, les promenades dans les rues, les danses et le sport pourront être privilégiées. Ces activités récréatives doivent toujours être encadrées par des animateurs sociaux dans le but d'éviter tout débordement. Les activités créatives consistent à aider l'enfant, à l'accompagner à réfléchir intensément dans le but de parvenir avec son propre raisonnement à dégager et conceptualiser un projet individuel de vie. Elles doivent s'effectuer en usant différents dessins qui illustrent les situations. La communication directe peut se faire sous forme d'interview pour amener l'enfant à s'exprimer d'abord dans le petit groupe au sein du CTO. Elle peut également rester ouverte à la communauté, étant donné que l'enfant renfermé sur lui-même ne peut pas être détraumatisé immédiatement.

Pour les ex-enfants soldats qui ne sont pas passés par CTO, une approche différente doit leur être réservée compte tenu du fait qu'ils ne bénéficient que rarement d'une prise en charge

---

<sup>29</sup>L'idée que nous voulons partagée ici est que l'un des grands problèmes de la réinsertion des enfants soldats au Tchad est la difficulté à faire reprendre un cours normal à la vie d'un enfant dès lorsqu'il a été enrôlé. Il s'agit de jeunes pour lesquels les idées de justice, du bien et du mal sont différentes. Le constat est que les enfants démobilisés ne sont pas toujours ravis de réintégrer la vie civile.

psychologique. Les séances des soins psychologiques doivent dans ce cas être organisées dans les communautés où vivent les enfants. Il est vital, comme nous l'avons relevé, que soit intégrées dans ce processus les populations civiles promptes à victimiser les anciens enfants soldats et à les considérer comme des "contaminés"<sup>30</sup>. Il semble impérieux que ces organisations prennent en compte l'expérience des enfants avant, pendant et après le recrutement, leur âge, par souci de comprendre le niveau d'atteinte d'un traumatisme, leur milieu familial, le niveau d'éducation. Les enfants se trouvant dans des forces et groupes armés sont séparés de leur famille et communauté depuis très longtemps. Pour eux, la démobilisation a constitué une période d'incertitude, voire d'angoisse. Ils laissent derrière eux ce qu'ils n'avaient jamais connu dans leur vie antérieure: une certaine indépendance, une mesure de pouvoir et un sentiment d'appartenance.

L'assistance psychologique en faveur des enfants démobilisés tchadiens sortis des forces et groupes armés devrait tenir compte de l'environnement dans lequel les démobilisés vont retourner, dans la mesure où, certains étaient déjà attachés par des liens conjugaux avant leur rapt par les armées. Pour cette catégorie, il faut des solutions particulières permettant une prise en charge de la famille, différente de celle de l'armée. D'autres enfants ont subi des sévices sexuels. Pour ces derniers, l'adaptation sera particulièrement difficile, en ce sens que le fardeau qu'ils ont à porter est considérable : les tabous autour des agressions sexuelles sur les garçons qui sont encore plus sensibles que ceux concernant les filles.

Les réactions des enfants à ces expériences sont les souvenirs persistants des sinistres événements : les pleurs, les troubles du sommeil, les cauchemars, les problèmes psychosomatiques, l'agressivité, le repli sur soi, la méfiance face aux offres d'aide, les inquiétudes à former des liens affectifs. Les organisations doivent songer à intégrer dans leurs approches. Le retour à l'attitude de normalité et tenir compte des problèmes particuliers qui nécessitent des solutions particulières. Les séances de counseling individuelles peuvent être renforcées, mais aussi y adjoindre des spécialistes des sciences de l'homme.

Il est également important d'intégrer dans ce processus la participation à des cérémonies traditionnelles de guérison, qui peuvent être organisées par les organisations dans le but de réconcilier les enfants avec les membres de la communauté pour annihiler le sentiment de réticence qui peut élire domicile dans l'un ou l'autre camp (enfants sortis de l'armée et membres

---

<sup>30</sup>Cet ostracisme peut être combattu si des programmes de réconciliation sont lancés ou l'on fait appel aux guérisseurs traditionnels et à leurs rituels de purification. L'enfant doit donc être au centre de toute thérapie. Les organisations doivent intégrer dans ces activités, des séances d'identification des besoins, connaître les vrais besoins des enfants et y apporter des solutions appropriées.

de ma communauté). Les organisations doivent tenir compte de la reconversion des mentalités des enfants sortis des forces et groupes armés et leur inculquer les valeurs civiques et patriotiques, le respect du bien d'autrui. Le fait que la famille et la communauté aient accepté l'enfant démobilisé est une condition nécessaire mais pas suffisante à la réinsertion de cet enfant. Il faut en outre que les facteurs économiques soient réunis.

### **B-L'urgence de la réorientation des déterminants économiques**

Les facteurs économiques ont une grande part de responsabilité et d'influence dans la réussite du processus de réinsertion des enfants soldats au Tchad. Ils constituent l'une des raisons majeures de l'entrée des enfants soldats sur le champ de la conflictualité au Tchad. De ce point de vue, la prise en compte de cette modalité économique est donc d'une importance capitale pour pouvoir juguler le phénomène de la guerre juvénile et envisager une plus grande productivité de la dynamique des DDR.

#### **1- Un plaidoyer pour une autonomie financière**

S'il y a une constance incontournable dans la réussite du programme de réinsertion c'est la dynamique multifonctionnelle qui doit être mise en œuvre pour favoriser une autonomisation financière<sup>31</sup> des enfants qui ont participé de quelque manière que ce soit à la guerre. Au Tchad, le retour de l'enfant dans sa famille et sa communauté n'est que le début dans le processus de sa réinsertion. Il est incontestable que le jeune soldat doit acquérir des moyens financiers afin de devenir autonome économiquement et socialement. A ce sujet, nous pensons qu'une refonte systématique de la pratique en la manière doit être faite au Tchad enfin de favoriser l'accroissement de la création de possibilités de revenus.

Cette création de revenus pour ces enfants nous semble vitale pour le succès de leur réinsertion, car leur survie quotidienne et leur dignité au sein de la société en dépendent. Cependant, dans notre cas d'étude, le pays a été secoué par un conflit armé, l'économie productive a été affectée, les biens économiques ont été endommagés, détruits ou pillés, tandis que les ressources humaines et le capital social souffrent en raison des morts, des blessures et des déplacements. Dans ce contexte, le processus de réinsertion doit permettre à l'enfant et à sa famille de faire face aux problèmes économiques immédiats et à leur survie quotidienne, afin que l'enfant ne retombe pas dans la violence ou encore ne retourne pas au sein de l'armée. Dans l'immédiat, les projets consistent à payer ceux ayant atteint l'âge de dix huit (18) ans pour qu'ils participent à des travaux de construction de maisons, de routes, d'écoles, etc. Ce dispositif

---

<sup>31</sup>Cependant du Tchad est celle d'un pays secoué par des conflits armés, il en découle que l'économie productive est affectée, les biens économiques sont endommagés, détruits ou pillés, tandis que les ressources humaines et le capital social souffrent en raison des morts, des blessures et des déplacements.

procure de l'argent qui alimente le circuit économique. Il favorise également son acceptation par la société et enfin contribue à la reconstruction des infrastructures. D'autres projets ont consisté à verser une indemnité financière à ceux de moins de dix-huit ans qui ne sont pas aptes au travail, ce qui a révélé des effets pervers<sup>32</sup>.

Les projets de travaux publics peuvent offrir des emplois temporaires, même s'ils ne débouchent que rarement sur des emplois à long terme. L'effort doit par conséquent porter sur le long terme, notamment sur la formation professionnelle. L'accent doit être mis sur l'agriculture, la micro-entreprise, les travaux professionnels de cuisiniers, de conducteurs, de menuisiers, etc. Cependant, le programme peut s'avérer inefficace si toutes les personnes démobilisées suivent la même formation professionnelle ou si cette dernière n'offre plus de possibilité de revenus. A cette fin, une étude doit être menée au préalable afin de déterminer les types d'emplois les plus porteurs et les plus utiles à créer pour contribuer au développement économique de la communauté. La logique du processus est que la place de l'enfant n'est pas au sein de l'armée et qu'il faut donc l'aider à en sortir. D'une part, c'est un processus souvent périlleux dans la pratique, car certains enfants sont laissés pour compte. C'est pourquoi le processus doit être inclusif, prenant en compte tous les enfants soldats. D'autre part, alors que les volets désarmement et démobilisation ne sont généralement pas problématiques, le plein succès du processus réside dans le volet réinsertion économique et sociale. La réinsertion demeure la composante la plus complexe et critique du processus, mais celle à laquelle est accordée néanmoins la priorité la plus basse. C'est pourquoi, pour atteindre le but fixé, les programmes doivent apporter à l'enfant soldat un soutien financier et psychologique pour sa transition vers la vie civile ainsi qu'une formation et des opportunités suffisantes pour subvenir à ses besoins.

En définitive, l'emploi dans l'immédiat des personnes qui étaient des enfants avant le processus de réinsertion, mais qui sont devenus des adultes au moment de la démobilisation<sup>33</sup>, ou encore la formation professionnelle pour ceux qui sont toujours enfants, dans l'optique de

---

<sup>32</sup>Ce genre d'indemnités peut également être jugé néfaste par la communauté, qui risque de le percevoir comme une récompense à la prise d'armes, alors même que la population a dans son ensemble souffert des conséquences de l'usage des armes. Les possibilités immédiates de gains d'argent ou le versement d'indemnités ne sont donc pas la panacée pour assurer l'indépendance financière de l'enfant. Ils peuvent même être dangereux pour sa réintégration.

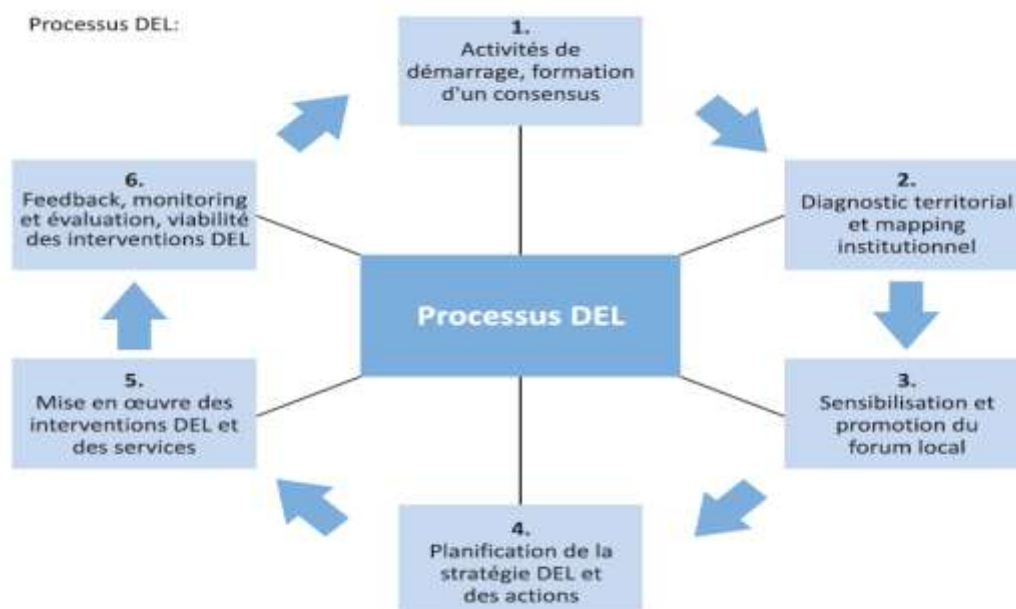
<sup>33</sup>L'élaboration de certains critères d'admissibilité au DDR permet de déterminer qui a droit à l'assistance. Etant donné qu'il n'existe pas d'âge universellement reconnu en ce qui concerne la définition d'un enfant soldat. Il faut s'entendre dans les accords de paix sur une limite d'âge qui permettra de considérer les jeunes comme des enfants soldats afin de les inclure dans le processus de démobilisation. En outre des enfants qui avaient moins de dix huit (18) ans au moment de leur passage dans les rebellions et plus de cet âge au moment de la mise en place du programme, n'ont pas été éligibles. On doit garder à l'esprit que le conflit armé étant une situation exceptionnelle, tout comme la participation de l'enfant, il s'avère impérieux de revenir à la situation de paix et à la vie civile de l'enfant. C'est à cette fin que sont institués les programmes de DDR qui opèrent le passage de la vie militaire à la vie civile, en passant par la réduction des armes au sein de la population.

participer à long terme à l'activité économique, leur permettent de se réinsérer plus facilement dans la société. Ils permettent également à la communauté ainsi qu'à leur famille de voir en eux des personnes ayant effectivement rompu avec la violence et ayant la volonté de travailler<sup>34</sup>. De même, les possibilités d'emploi après la formation professionnelle permettent, d'une part, d'éviter à ces jeunes de retourner dans les groupes ou forces armés et empêchent, d'autre part, qu'ils ne deviennent des enfants de la rue qui se reconvertissent dans la criminalité urbaine ou qui sont condamnés à mendier.

## 2-La promotion de l'emploi décent

Travailler avec des enfants soldats peut être extrêmement difficiles, car ils ont souvent des attentes fortement démesurées, une fierté exagérée de leur identité militaire, et ont appris à ne compter que sur l'agression pour satisfaire leurs besoins et résoudre leurs problèmes. Les enfants impliqués dans les conflits armés sont privés des valeurs culturelles, morales et de socialisation normale habituellement acquises auprès de la famille et de la communauté. Ils sont socialisés pour une existence d'hostilités polarisées qu'il faut déconstruire par la promotion de l'emploi comme point d'ancrage dans la transition d'une identité militaire à une identité civile. Il peut se faire par le développement économique local ci-dessous schématisé en six étapes.

### Schéma 8: Processus de développement économique local



Source : Bureau International du Travail, *Enfants sortis des forces et groupes armés-Guide pratique pour la réintégration économique*, Genève, BIT, 2010, p.23.

<sup>34</sup>ASGPN, Note du Gouverneur de la Province au Ministre de la Défense, relative à l'inspection des installations militaires de Moussoro (centre de ralliement), Loumia et Koundoul (des centres d'entraînement militaire) par l'Unicef, Ndjamena, 10 avril 2009.

Ce schéma est le produit d'une étude effectuée par le BIT au bénéfice de la réinsertion économique des enfants ayant participé aux hostilités. Il présente six composantes essentielles du développement qui, mises ensemble, participent au développement économique local tout en assurant l'intégration de l'enfant dans sa communauté en tant qu'acteur de développement et aboutissement de la reconstruction<sup>35</sup>. Le développement économique local doit être perçu en tant qu'un processus de développement participatif appartenant à la communauté locale et mis en œuvre dans un territoire ou une région administrative locale donné en collaboration avec les partenaires publics et privés. L'approche DEL utilise les ressources et les avantages local pour créer des emplois décents et obtenir une croissance économique durable. Cette d'approche semble suffisamment adaptée au contexte tchadien.

Bien qu'il soit avant tout une stratégie économique, le DEL poursuit parallèlement des objectifs sociaux de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale. Ses structures d'élaboration et de mise en œuvre créent un espace de dialogue entre différents groupes au sein de la communauté et leur permettent de participer activement au processus de prise de décisions. Il implique des groupes cibles à divers niveaux, notamment au niveau des autorités locales, des organisations d'employeurs, des syndicats, du milieu des affaires locales et d'autres partenaires tels que les associations des peuples indigènes ou celles des groupes représentant les femmes et les jeunes<sup>36</sup>. C'est pour cette raison que, immédiatement après une catastrophe ou une guerre, on recommande une approche qui permet un relèvement rapide des emplois en impliquant quelques acteurs clés au travers d'une version légère du processus de planification participatif utilisé dans les programmes DEL<sup>37</sup>.

Les programmes intégrés de développement local applicables au Tchad devraient se référer aux programmes et politiques locaux, régionaux et nationaux. En effet, les autorités locales et régionales ainsi que les représentants locaux des gouvernements nationaux en font toujours partie. Si de tels programmes acquièrent généralement une certaine autonomie institutionnelle et opérationnelle, c'est parce que les autorités politiques ressortent souvent

---

<sup>35</sup>Bureau International du Travail, *Enfants sortis des forces et groupes armés-Guide pratique pour la réintégration économique*, Genève, BIT, 2010, p.72.

<sup>36</sup>Le relèvement économique local s'applique à la phase initiale du relèvement. Il comble le fossé entre l'aide humanitaire immédiate et la phase de relèvement, en fournissant des emplois temporaires et des possibilités de survie pour ceux qui ont perdu leur moyens de subsistance et leur biens, en offrant une protection à ceux qui ne peuvent pas travailler et en supprimant les principaux goulots d'étranglements. L'approche du développement économique local prend du temps à démarrer et produire des résultats concrets, étant donné qu'elle implique le renforcement des capacités et des institutions à divers niveaux, à la fois dans le secteur privé et le secteur public.

<sup>37</sup>Bureau International du Travail: *Gender Equality and Gender Mainstreaming through Local Economic Development Strategies. Sensitization Module (Égalité entre les sexes et intégration du genre à travers les stratégies de développement économique local: Module de sensibilisation)*, Genève, 2008, p.148.

affaiblies des conflits et que les partenaires extérieurs jouent un rôle plus influent. De plus, les processus de prise de décision participatifs et inclusifs des programmes de relèvement/développement local confient un rôle plus important aux groupes de population qui n'étaient peut-être pas représentés ou qui étaient peut-être même réprimés par les autorités locales. Néanmoins, se joindre et participer à un programme intégré de développement local ne signifie nullement d'opérer en dehors des structures officielles, quand elles existent.

Par ailleurs, grâce à l'apprentissage d'un métier, l'enfant pourra s'engager peu à peu dans une autre voie que la guerre et éviter les risques d'un re-recrutement. L'accent doit donc être mis sur les actions qui lui permettent de trouver un emploi, ce qui l'aidera à survivre et favorisera son acceptation par la communauté. Cette reconversion est en effet la preuve de sa rupture avec le cycle de violence et de son désir de vivre avec sa communauté.

Du point de vue macroéconomique, ces instruments sont les réformes législatives visant à faciliter le développement des entreprises privées (c'est-à-dire, le droit des affaires, la réglementation fiscale et professionnelle), à simplifier la délivrance des autorisations et les autres procédures administratives qui lui sont associées, à subventionner les prix de l'énergie ou à abaisser les coûts de transport et les barrières tarifaires. Les méthodes de création directe d'emplois sont la réparation des infrastructures et les projets de travaux publics à forte intensité de main d'œuvre, l'élargissement de la fonction publique, la subvention ou à défaut l'appui à l'emploi salarié dans les entreprises privées, emploi formel dans l'armée ou subvention de certaines activités du secteur économique<sup>38</sup>.

En des termes très simplifiés, réinstaller les anciens enfants soldats et leur trouver un emploi requièrent une enquête dans les différentes régions du pays. Le but ultime de cet approfondissement est d'identifier le potentiel de développement économique et les activités propres à certaines zones grâce à des analyses du marché du travail et des évaluations des besoins. On peut également procéder à des études de faisabilité pour la formation au profit des activités porteuses de croissance, révélatrices d'une demande de la part du marché et d'un potentiel en matière d'emploi/d'esprit d'entreprise. L'élaboration d'un programme de formation et de promotion de l'emploi, en définissant les composantes, les intrants, les mécanismes d'appui et les produits et des études de suivi des indicateurs de réussite (revenus, ventes, remboursement des prêts, etc.) est aussi nécessaire.

---

<sup>38</sup>Il reste encore bien d'autres instruments que les Gouvernements et les institutions privées peuvent adopter pour promouvoir l'emploi, comme par exemple la formation des enfants soldats pour les programmes éducatifs et professionnels, en offrant ou en redistribuant la terre pour la production agricole, en baissant les coûts de l'éducation et des soins médicaux, etc.



Pour une réinsertion fonctionnelle, l'éducation et les opportunités économiques doivent être individuellement déterminées et comprendre les besoins de moyens d'existence de la famille. Les programmes d'apprentissage, la micro-entreprise et l'appui aux petites entreprises localement basées se sont avérés plus efficaces que les centres de formation professionnelle. Un équilibre doit être trouvé entre la nécessité de gagner des revenus et le besoin d'éducation et de formation à des aptitudes pratiques pour la vie. Les anciens enfants soldats sont confrontés à de nombreux obstacles à l'éducation formelle et plus d'attention au développement de programmes innovateurs dans ce domaine est nécessaire.

#### **IV- UNE MEILLEURE CONCEPTION DU PROGRAMME DDR POUR LES ENFANTS SORTIS DES CONFLITS**

Depuis le début des années 90, les programmes dits de désarmement, démobilisation et réintégration des anciens soldats sont devenus un instrument récurrent dans les stratégies de pacification conçues par les acteurs internationaux dans le but de contribuer à la sortie de conflits armés et à la reconstruction d'une paix durable<sup>39</sup>. La diffusion des programmes de reconstruction et leur réappropriation par la communauté internationale ainsi que par les parties récipiendaires ne doit cependant pas cacher des lacunes<sup>40</sup> majeures de cet outil en apparence consensuel. En réalité, il a été observé dans la formulation et dans la mise en pratique des programmes de reconstruction pour les jeunes démobilisés au Tchad des cas mettant en lumière de nombreux manquements. Les objectifs et leurs critères d'évaluation varient selon les situations et sont souvent flous. Pour pallier tous ces manquements, il paraît envisageable de penser à la mise sur pied d'une institution internationale à charge des enfants soldats et de leur réinsertion au niveau international et une nouvelle stratégie de coordination et d'implémentation au niveau national.

##### **A- La création d'un Haut-Commissariat des Nations Unies pour les enfants soldats et les programmes de reconstruction**

La problématique des enfants soldats est une question cruciale, car, elle concerne l'avenir de notre humanité. Elle touche par conséquent à la sécurité internationale, et c'est compte tenu de cela qu'une solution au plan international s'avère nécessaire vu la dimension

---

<sup>39</sup>Le DDR constitue aujourd'hui un domaine d'activité et de spécialisation pour un certain nombre d'organisations internationales et régionales, de donateurs bilatéraux et d'ONG engagées dans les situations de post-conflit. La terminologie du processus varie. S'il est d'usage de voir Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR), on rencontre également la réhabilitation dans d'autres programmes, ou rapatriement d'où le sigle DDRR.

<sup>40</sup>D'une part, le recours partagé à un même concept et à son acronyme masque à la fois un manque de précision dans la définition de l'approche et d'importantes divergences entre les acteurs qui l'emploient. D'autre part, la question du succès des programmes de DDR et donc, en dernière instance, de leur véritable utilité demeure sujette à débats. Le cas spécifique du Tchad nous a permis de comprendre que leurs effets sur le long-terme sont encore peu étudiés.

planétaire du phénomène. Pour le moment, la question des enfants soldats, au plan international, est prise en charge par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire Général pour les enfants et les conflits armés<sup>41</sup>. Ce Bureau est chargé globalement, comme le rapport qui est à l'origine de sa naissance, d'étudier l'impact des conflits sur les enfants. Bien que la mission du Représentant Spécial soit bien déterminée et qu'elle intéresse la problématique sur les enfants et les conflits armés, il semble qu'il soit un simple organe rattaché au Secrétaire des Nations Unies sans existence politique et institutionnelle réelle et sans personnalité juridique. Son efficacité de son action reste dès lors sérieusement relative. En plus de cela, malgré le fait que ce soit une personnalité ayant une autorité morale, le manque de moyens propres rend une fois de plus son action de recherche et d'investigation limitée. Enfin, le fait que son travail vise plus l'impact des conflits sur les enfants et moins leur reconstruction fait que les programmes de reconstruction soit gérés par plusieurs autres organismes distincts du Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire Général pour les enfants les conflits armés. Tous ces écueils rendent son initiative plus qu'aléatoire.

### **1- La composition du nouvel organe: ses moyens d'action et les parties prenante**

Le Haut-Commissariat pour les enfants soldats et le programme de reconstruction peut disposer d'un contingent militaire qui sera composé d'unités d'élites. Il s'inscrira dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU et dans son article 44 au chapitre sept<sup>42</sup>. Les États-Unis et l'Union Européenne peuvent agir de façon collective pour le soutenir, tant au niveau logistique que financier. Les USA sont signataires du Protocole additionnel relatif à l'utilisation des enfants comme soldats. Il suffit que chacun des membres signataires du protocole additionnel à la Convention des droits de l'enfant relatif à l'utilisation des enfants comme soldat mette des soldats à la disposition du haut-commissariat pour composer ce contingent militaire. Il doit également y retrouver des militaires à la retraite ayant travaillé dans le cadre des opérations de maintien de la paix et qui désirent mettre encore leur compétence au service de la paix et de la sécurité internationale. Un lobbying pour que l'Union Européenne, l'Union Africaine,

---

<sup>41</sup>Créé suite au Rapport Machel de 1996 sur "Impact des conflits armés sur les enfants". Le mandat actuel du Représentant Spécial se trouve inscrit dans son Plan stratégique et porte sur différents objectifs: Appuyer les initiatives mondiales visant à mettre fin aux abus graves. Promouvoir la protection des enfants touchés par un conflit en s'appuyant sur les droits de l'enfant. Faire des préoccupations que soulèvent les enfants et les conflits armés un aspect intégral du maintien et de la consolidation de la paix. Sensibiliser l'opinion à toutes les questions liées aux enfants et aux conflits.

<sup>42</sup>Le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies créé le cadre dans lequel le Conseil de sécurité peut prendre des mesures coercitives. Il permet au Conseil de constater l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression et de faire des recommandations ou de recourir à des mesures militaires ou non militaires pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

l'Organisation des Etats Américains et certaines puissances puissent en être membres doit être inscrit dans un agenda.

Ce Haut-Commissariat des Nations Unies pour les enfants soldats et les programmes reconstruction doit avoir un caractère spécifique. Il ne doit pas fonctionner comme le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ; sa particularité est qu'il soit doté d'une force armée permanente pour assurer des opérations de maintien de la paix et des interventions rapides que le Conseil de Sécurité juge importants. Cette force armée peut être constituée de contingents militaires capables de s'attaquer aux groupes armés qui utilisent de façon voilée les enfants dans leurs effectifs militaires opérationnels.

L'envoi de ces forces doit être décidé par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Ce Haut-Commissariat peut utiliser la force comme dernier recours après des échecs, des avertissements, des sommations, des médiations qui auraient visés à contraindre les parties de renoncer à leur opération d'enrôlement. Des garde-fous sont nécessaires pour éviter les dérapages autour du devoir d'agir et de la responsabilité de protéger<sup>43</sup>. On doit veiller aussi à ne pas tomber dans les revers du droit d'ingérence<sup>44</sup>. À ce niveau, une recommandation particulière consiste en l'inscription de la question des enfants soldats sur le registre de la responsabilité mondiale<sup>45</sup>. Puisque ce projet de création d'un Haut-Commissariat à charge de la question des enfants comme soldats et des programmes de reconstruction semble prendre corps autant prévoir une mission et un cadre d'existence et d'action propre à cette institution.

## **2- La mission et les moyens d'action du Haut-Commissariat à la reconstruction**

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les enfants soldats et les programmes de reconstruction doit apporter assistance aux enfants soldats pour leur reconstruction post-conflit. Cette assistance intègre de veiller sur la bonne marche des différents programmes. Il consiste aussi à évaluer le degré d'insécurité dans lequel se trouve l'enfant soldat. On peut multiplier les cas où l'enfant soldat se retrouve dans des situations d'insécurité. La mission du Haut-commissariat doit consister à rechercher des terres d'asile pour ces enfants. Des cas ont été observés d'enfants soldats en exil qui font bonne école<sup>46</sup>.

---

<sup>43</sup>La responsabilité de protéger est un concept érigé par l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit d'une responsabilité de protéger les populations civiles victimes de crimes de génocide, crimes contre l'humanité, nettoyage ethnique et crimes de guerre.

<sup>44</sup>Le droit d'ingérence désigne la possibilité pour des acteurs d'intervenir dans un État, même sans son consentement, en cas de violation massive des droits de l'homme. Il crée ainsi un lien entre assistance humanitaire et usage de la force, au nom d'une obligation morale.

<sup>45</sup>Car comme l'a souligné la coalition dans son dernier rapport en date de 2008, "Le Protocole facultatif intègre les valeurs relatives à la responsabilité mondiale pour la promotion de l'Universalité de Droits Humains".

<sup>46</sup>On peut citer les réinsertions hors de leur territoire d'origine des ex enfants soldats China Keitetsi au Danemark, Beah Ishmael aux Etats Unis, Sena Mehari en Allemagne etc.

La réalité est que très peu de pays acceptent d'accueillir ces enfants et de leur donner une autre chance de reconstruction. Il est important que le Haut-Commissariat mette l'accent sur la nécessité d'une coopération internationale dans le domaine. En s'appuyant sur d'autres traités relatifs aux droits humains, le Haut-Commissariat peut être plus productif. Le Protocole facultatif par exemple fait obligation aux membres signataires de consacrer ressources, temps et volonté politique pour favoriser en pratique la réadaptation physique et psychologique à la réinsertion des anciens enfants soldats. Ce protocole oblige également de veiller à ce que les responsables de recrutements et d'utilisation d'enfants rendent compte de leurs actes. Un tel programme d'action doit inclure la mise en place de procédures d'asile adaptées et responsables, la fourniture d'une assistance internationale aux pays où les enfants ont participé de manière active à un conflit armé. Une coopération avec ces pays ainsi que la mise en place de garanties juridiques solides protégeant les enfants contre le recrutement et l'utilisation dans des hostilités et leur offrant systématiquement une réinsertion<sup>47</sup> doit envisager.

Le financement du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les enfants soldats et les programme de reconstruction doit être fait par les Etats, les mécènes, les Firmes et les entreprises multinationales. Le Haut-Commissariat doit fonctionner en synergie avec les organisations internationales telles l'Unicef et les ONG en charge de la protection des enfants et des civils dans le cadre de la réinsertion et des démobilisations effectives des enfants déjà enrôlés. L'Union Européenne et certaines organisations régionales doivent fortement être mobilisées dans la mise en exergue du plan de Paris en date du 6 Février 2007<sup>48</sup>. On peut s'appuyer sur la volonté politique et l'engagement des États présents pour réussir le financement de cette institution. Mais au-delà de cette solution internationale, il faut envisager aussi une solution nationale qui passe par la réorientation stratégique du programme qui était en vigueur au Tchad de 2007 à 2011.

---

<sup>47</sup>Quand des anciens enfants soldats demandent l'asile, les valeurs relatives à une responsabilité mondiale sont mises à l'épreuve et de nombreux Etats dans le monde entier ne sont pas à la hauteur des exigences requises par le droit international. Les problèmes soulignés par le Comité des droits de l'enfant comprennent le fait de ne pas identifier les enfants qui ont pu avoir été recrutés ou utilisés dans le cadre d'hostilités, le fait de ne pas reconnaître que cette forme de persécution constitue un fondement pour l'octroi du statut de réfugié, l'absence de collecte systématique de statistiques, une formation insuffisante des fonctionnaires chargés des questions d'immigration et d'autres professionnels concernés par cette question ainsi que l'insuffisance de l'assistance fournie. Dans ces circonstances, des anciens enfants soldats peuvent se retrouver sans soutien dans un pays étranger.

<sup>48</sup>La conférence de Paris sur les enfants soldats se conclut sur un engagement à mettre fin au recrutement d'enfants. Paris 6 février 2007- Les représentants de 58 pays réunis à Paris aujourd'hui se sont engagés à mettre fin au recrutement et à l'utilisation illicites d'enfants dans les conflits armés.

## **B- La création d'une Coordination Nationale pour les enfants soldats et les DDR au Tchad**

Jusqu'à la fin de ce programme en décembre 2011, l'organe de coordination nationale établi pour superviser son exécution comprenait neuf ministères dirigés par le Ministère de l'Action Sociale de la Solidarité Nationale et de la Famille<sup>49</sup>. Son incapacité à faciliter la libération et la reconstruction post-conflit d'un nombre substantiel d'enfants soldats des rangs des différentes rebellions et de l'ANT a été observable. Pour un résultat plus prometteur, la mise en œuvre de certaines actions est nécessaire. Elles demandent la pleine collaboration des principaux acteurs et partenaires impliqués dans le processus et de promotion de la cohésion sociale.

### **1-Une réforme de la coordination nationale en charge du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion des enfants soldats au Tchad**

- **En matière de sensibilisation au processus DDR**

- Renforcer les séances d'information et de sensibilisation de proximité sur le processus DDR ;
- impliquer les autorités administratives locales, les chefs coutumiers et les leaders communautaires dans le processus DDR ;
- sensibiliser les ex-enfants soldats et les communautés d'accueil à cultiver la paix et à promouvoir la cohésion sociale ;
- mener un travail de sensibilisation et diffuser largement des documents en français, en arabe et dans les langues locales pour informer tous les membres de l'ANT, y compris les officiers supérieurs, des droits de l'enfant et de l'interdiction de recruter ou d'utiliser des enfants de moins de 18 ans dans leurs rangs.

- **En matière de Désarmement et de Démobilisation**

- Poser des actions visant à encourager le dépôt d'armes ;
- impliquer les autres structures engagées dans la collecte d'armes ;
- mettre en place un mécanisme visant à prendre en charge rapidement les ex-enfants soldats ayant déposés les armes ;
- mettre à la disposition des responsables des structures d'encadrement transitoires des ex-enfants soldats la liste des éléments ayant été désarmés en vue du contrôle de leurs effectifs.

- **En matière de réinsertion et reconstruction**

- Prendre en compte les ex-enfants soldats n'ayant pas encore été profilés, toute tendance confondue ;
- prendre en compte les jeunes ayant déposé les armes mais n'ayant pas été profilés ;

---

<sup>49</sup>Il comptait également cinq agences onusiennes, quatre ONG tchadiennes, quatre ONG internationales et le CICR.

- restructurer des centres de transits et d'orientation<sup>50</sup>, en y offrant des formations portant sur la culture de la paix, de la promotion de la cohésion sociale, les dangers de la toxicomanie et une prise en charge psychologique.
- associer les ex-enfants soldats dans le choix de leur projet ;
- assurer une formation, un encadrement de qualité aux ex-enfants soldats ;
- installer les ex-enfants soldats dans des projets durables ;
- mettre en place un mécanisme de contrôle rigoureux des fonds octroyés aux ex-enfants soldats pour leur réinsertion. Cela pourrait se faire en impliquant dès le départ les services techniques de l'État ;
- assurer un suivi de proximité des ex-enfants soldats une fois installés dans leur projet ;
- informer les responsables des structures d'encadrement transitoires des ex-enfants soldats des bénéficiaires déjà installés dans les projets.

- **En matière d'appui des communautés d'accueil des ex-enfants soldats**

- Associer dans le processus les réfugiés de retour au pays ;
- apporter une aide aux communautés d'accueil des ex-enfants soldats en matière de renforcement des capacités organisationnelles pour parer à la perception selon laquelle les ex-enfants soldats sont des privilégiés.
- porter un soutien aux communautés d'accueil des ex-enfants soldats en matière de renforcement des capacités de productions ;
- donner un appui aux communautés d'accueil des ex-combattants en matière de réhabilitation d'infrastructures détruites du fait de la crise.

## **2- Une meilleure implication des partenaires et des donateurs intervenants dans le domaine de la reconstruction post-conflit d'enfants soldats au Tchad**

- Aider le gouvernement tchadien à mettre en place et à appliquer une stratégie efficace et exhaustive de libération, démobilisation et réinsertion des enfants des forces et groupes armés, s'appuyant sur le Programme National de Retraite, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces ou groupes armés et son cadre opérationnel, et venant renforcer ce programme ;
- consulter les réfugiés et les ONG locales et internationales travaillant dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées de l'Est du Tchad pour élaborer une stratégie et des mécanismes de surveillance destinés à remédier aux causes et aux circonstances du recrutement d'enfants soldats dans les camps, ainsi qu'à combattre l'enrôlement volontaire des enfants dans les groupes armés ;
  - mettre en place, dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées, une procédure confidentielle et sûre permettant aux enfants et à leurs familles de signaler les cas ou les tentatives d'enrôlement ;

---

<sup>50</sup> Lire cette orientation stratégique dans les fonds d'archives de Care International, **ACIN, Note explicative**, des enfants libérés de l'ANT et d'au moins 19 groupes armés CARE International, Ndjamenas 18 avril 2011

- soutenir, par une aide financière ou autre, les efforts menés par le gouvernement tchadien pour établir et mettre en œuvre une stratégie efficace et exhaustive qui s'appuie sur le programme ;
- renforcer ce programme et, tout particulièrement, applique la Déclaration de Ndjamena ;
- apporter un soutien financier et autres aux activités de réinsertion destinées aux enfants ayant été impliqués dans les forces ou les groupes armés, tels que : l'enseignement, la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus.

### **3-Une franche implication du gouvernement du Tchad dans le programme**

- Ordonner clairement à tous les commandants de l'ANT déployés dans l'Est du Tchad de ne pas enrôler ni employer d'enfants, y compris des enfants soudanais réfugiés et des enfants tchadiens déplacés, et veiller à ce que cet ordre soit appliqué immédiatement ;
- veiller à ce que tous les commandants de l'ANT déployés dans l'Est du Tchad collaborent pleinement avec toutes les entités impliquées dans les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion , telles que l'Unicef et les organisations internationales et locales.

Ces commandants doivent prendre des mesures immédiates pour démobiliser les enfants qui servent dans les rangs de l'ANT dans l'Est du Tchad et ailleurs dans le pays et les remettre à l'Unicef<sup>51</sup> et faciliter leur réinsertion ;

- permettre à l'ONU et ses partenaires d'entrer en contact et de discuter avec les groupes armés tchadiens et soudanais présents dans l'Est du Tchad à propos du recrutement d'enfants soldats et de la démobilisation des enfants servant dans leurs rangs ;
- faire en sorte que les camps de réfugiés et de personnes déplacées ne soient pas utilisés comme bases de recrutement par les membres de l'ANT ni par les groupes d'opposition armés tchadiens et soudanais, en renforçant la sécurité à l'intérieur et autour de ces camps ;
- élaborer et financer une stratégie transparente, responsable, efficace et exhaustive qui s'appuie sur le Programme national de retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces ou groupes armés et qui renforce ce programme pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des enfants impliqués dans les forces et groupes armés dans l'Est du Tchad ;
- mener des campagnes de sensibilisation au sein des populations de l'Est du Tchad, notamment des personnes réfugiées et déplacées, afin de combattre l'idée culturellement admise que les jeunes garçons ont leur place dans les forces et les groupes armés. Ces campagnes doivent impliquer les enseignants, les chefs religieux, les sultans, les ONG locales et les autorités locales;
- mettre fin à l'impunité pour le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et les autres violations graves des droits de l'enfant.

---

<sup>51</sup> ACIN, Unicef, exposé documenté les cas de 924 enfants qui ont bénéficié de ce programme depuis 2007, Ndjamena, 2015.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Que conclure sur les enfants soldats dans les guerres civiles et les programmes de reconstructions post-conflit au Tchad ? La réponse à la problématique principale relative aux mesures mises en place au Tchad à travers les programmes DDR en vue de mettre un terme aux conflits et garantir la reconstruction efficace des enfants soldats démobilisés est claire.

L'un des avantages de la présente étude est d'avoir favorisé un déplacement de notre condition personnelle d'adulte vers celle d'enfant. Ce transfert qui s'est fait à l'aune de l'environnement conflictogène que représentent les guerres civiles a été un prétexte pour le souhait pacifié d'un Tchad post-conflit. Mais la réalité est là ; le Tchad est le tout premier pays africain qu'il nous a été possible de découvrir dans un contexte de guerre. Les séjours passés nous ont permis de parcourir partiellement les régions de ce pays. En concédant cette limite, il est question de renouveler l'interminable soif du chercheur qui veut toujours expérimenter de nouvelles choses, mais qui doit rester honnête et avouer ses manquements.

Une première conclusion concerne l'effectif d'environ 10 000 enfants marqués par l'histoire de politique chaotique due aux guerres civiles tchadiennes alors que les enfants devraient évoluer dans un contexte de paix. L'analyse repose sur la présentation d'une situation d'instabilité politique récurrente au Tchad et par conséquent sur l'examen des origines des conflits, des fourberies des différents dirigeants politiques tchadiens, le rôle controversé des acteurs extérieurs et la particularité du conflit tchadien. L'hypothèse n°4, relative au climat d'insécurité permanent au Tchad et défavorable au déploiement efficace des programmes de reconstruction post-conflit, est ainsi confirmée.

Ne peut-on pas conclure que l'enrôlement des enfants soldats a été un élément déstabilisateur pour les familles et l'État du Tchad ? Le portrait de ces enfants soldats a permis de mieux comprendre d'où ils viennent, car nous avons examiné les raisons économiques, idéologiques, ethniques et militaires qui incitent les chefs de guerre à enrégimenter les mineurs, garçons comme filles, en vue d'en faire d'impitoyables combattants. En outre, il a été mis en évidence la cartographie des recruteurs d'enfants au Tchad, les différents modes de ces recrutements, le type de formation et rôle assignés à ces mineurs dans le champ des opérations par les différentes bandes armées qui ont eu l'habitude de les employer.

Ne faut-il pas conclure que les mécanismes et pratiques de la démobilisation des enfants soldats des bandes armées au Tchad restent inachevés ? Il a été mis en relief le



processus de démobilisation des jeunes soldats impliqués dans les conflits internes au Tchad. Un examen de cette pratique par Care international, l'Unicef, le Gouvernement du Tchad et les familles pour faire sortir ces jeunes soldats de l'ANT et des groupes d'opposition armés a été fait. Il en découle que depuis l'enregistrement dans le programme jusqu'à la suivie dans les CTO dans le but d'entreprendre le long processus de reconstruction, le parcours de jeune soldat démobilisé a été analysé. L'exploitation des résultats de l'étude montre que les instruments préalables de démobilisation tels que l'accord de paix, la prise en main des enfants dans les centres de transits et d'orientations et leur suivi pour les débarrasser des attitudes violentes sont inappropriés et rendent difficiles la mise en place des programmes de reconstruction post-conflit. Cela permet de confirmer l'hypothèse secondaire n°5.

L'état des lieux sur le désarmement des enfants soldats au Tchad nous a laissé comprendre que l'inscription dans le programme était exclusivement au bénéfice de ceux ayant porté une armée dans les guerres civiles tchadiennes entre 1997 à 2011. Ce constat nous a donné plusieurs enseignements. Il met en relief les tentatives de désarmement des enfants soldats impliqués dans les guerres civiles au Tchad. Ce faisant, il laisse percevoir un environnement de circulation massive des ALPC. Une analyse est faite sur les mécanismes mis en place au Tchad par l'Unicef, le gouvernement et les associations intervenants dans ce domaine pour pousser les enfants à se débarrasser d'armes afin de bénéficier de leur inscription dans le programme et entrer dans le processus de la reconstruction. À ce sujet, il a été observé que le déclin économique du Tchad va favoriser la prolifération illicite des ALPC, devenues un moyen de subsistance pour certains dans un climat d'insécurité et de paupérisation. Cette activité constitue un obstacle au désarmement.

Parallèlement, la réinsertion des enfants soldats dans la vie sociale au Tchad fait face à de nombreux défis, au rang desquels le manque d'une réelle volonté politique, les obstacles économiques, les limites de la prise en charge médicales et psychosociales. Il met en exergue les projets de réinsertion proposés aux enfants associés au conflit interne au Tchad afin de leur garantir une reconstruction ; les plus récurrents étant la couture, la coiffure, la menuiserie, l'agriculture, l'élevage et les autres activités génératrices de revenus. Il revisite de façon pratique toutes les assistances professionnelles, éducatives et sociales reçues par ces derniers dans les CTO afin de leur garantir un retour réussi dans leur communauté, dans la vie sociale, et une indépendance vis-à-vis du métier des armes.

Nous retenons aussi que la militarisation des enfants par les groupes militaires antagonistes ne constitue pas pour eux un objectif en soi, ce n'est que l'une des manœuvres

politiques et militaires pour conquérir le pouvoir, le conserver et accroître le pouvoir des entités en oppositions. Vue sur cet angle, la reconstruction post-conflit des enfants soldats est peu enviable. L'hypocrisie des groupes antagonistes est perceptible par le fait qu'ils refusent souvent de reconnaître l'existence des enfants au sein de leur troupe ou qu'ils n'accordent que peu de crédit à la démilitarisation des gosses de guerre, l'hypothèse secondaire N°3 étant ainsi vérifiée.

L'objectif stratégique de tous ces groupes armés ou mouvements politico-militarisés est la conquête et l'exercice par l'outil militaire du pouvoir politique, économique, social, et de ses attributs ou accessoires non négligeables et non négligés (la gloire, les honneurs, l'enrichissement personnel, familial et communautaire). Même si elles sont inavouées, l'instrumentalisation des enfants dans ces guerres par des groupes armés vise à conquérir les populations, alors que les effectifs adultes sont insuffisants. La perspective d'une reconstruction post-conflit de ces enfants est par conséquent biaisée tant que les objectifs politiques et militaires des acteurs antagonistes n'ont pas changé.

Si la guerre a déjà été identifiée comme cause principale de l'enrôlement des enfants soldats dans ce pays, elle s'explique sans doute par une longue pratique de mauvaise gouvernance au Tchad depuis son indépendance le 11 août 1960. Le phénomène d'enfants soldats est la conséquence d'un climat permanent de délabrement de la vie politique. C'est donc la pauvreté causée par cette mauvaise gouvernance et aggravée par le conflit qui a poussé les enfants à considérer l'enrôlement comme un moyen de survie. Les guerres civiles sont comme un véritable bouillon de culture pour le développement de l'entrée des jeunes dans la guerre. Le caractère endémique de la violence politique et l'incapacité de ses dirigeants successifs, ont beaucoup desservi ce pays. La dimension ethnique et idéologique, instrumentalisée à outrance aura servi d'incitateur par les recruteurs. Les motivations personnelles qui poussent ces enfants à rejoindre les bandes armées, de même que la pauvreté qui s'impose à et les pesanteurs familiales font restreindre la reconstruction. Cette conclusion partielle permet de vérifier l'hypothèse secondaire N°2.

Puisque la guerre est le principal élément explicatif du choix des enfants, à rejoindre les groupes armés, le retour à une paix durable est la condition sine qua non de s'assurer que cette situation ne se reproduira pas. C'est un aspect incontournable du processus de reconstruction des enfants soldats, ce qui explique l'existence du programme DDR. Une analyse du programme DDR des enfants soldats au Tchad montre que des défis majeurs ont été relevés à chaque étape du processus d'élaboration du programme et de sa mise en application. Il s'agit spécifiquement

des mesures incitatives au dépôt d'armes et de mesures d'ordre technique pour règlementer l'utilisation des armes et la participation aux hostilités. Des points forts peuvent être mentionnés et des points faibles également.

Au titre des succès perceptibles depuis 2007, l'on retient la reconnaissance officielle par le gouvernement tchadien de l'existence de la présence des enfants soldats au sein de l'ANT<sup>1</sup>. La promesse de résoudre ce problème a été prise à travers l'acceptation, de l'Engagement de Paris relatif aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés et l'accueil en 2010 d'une conférence régionale dans le but de mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats. Cette conférence a abouti à la Déclaration de Ndjamena, à travers laquelle les six gouvernements participants, dont le Tchad, se sont engagés à mettre fin à cette pratique<sup>2</sup>.

Plus concrètement, le gouvernement tchadien a également pris certaines mesures spécifiques pour apporter une solution à ce problème ; la libération de nombreux enfants qui se seraient retrouvés dans les rangs de l'ANT et une amélioration des niveaux de coopération entre le gouvernement et les Nations Unies, concrétisée en juin 2011 par un accord sur un plan d'action pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats<sup>3</sup>. Dans le cadre de ce plan, le gouvernement s'est engagé à adopter différentes mesures touchant à la législation, aux procédures de recrutement, au DDR des enfants et à la redevabilité. En tant que tel, le plan d'action constitue à la fois un cadre de travail et une opportunité pour le gouvernement et les Nations Unies de prendre des mesures qui pourraient mettre un terme aux pratiques actuelles et futures d'association d'enfants à l'ANT.

L'explication de la tiédeur de la reconstruction des enfants soldats à partir de DDR réside en partie dans le fait que les Accords de paix signés en Libye entre le gouvernement tchadien et le FUC en 2006, et le protocole d'accords signés avec l'Unicef en 2007 pour démobiliser les enfants soldats dans les rangs des différentes forces armées sont plus une injonction extérieure<sup>4</sup> qu'une nécessité interne. Peut-on penser que le Tchad ne s'en est pas

---

<sup>1</sup>Dans sa déclaration à la Conférence de Paris sur les principes et les engagements, tenue en février 2007, la délégation tchadienne a déclaré qu'au plus fort du conflit qui frappe le pays depuis 1990, des enfants ont été associés aux forces et groupes armés. La délégation a aussi ajouté qu'il était possible que des éléments de l'armée nationale tchadienne aient recruté et employé des enfants. Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Tchad, UN Doc. S/2007/400, 3 juillet 2007, paragraphe 23.

<sup>2</sup>La conférence régionale, à laquelle Enfants Soldats International a participé, s'intitulait "Mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants par les forces et groupes armés; Contribution à la paix, à la justice et au développement", Ndjamena, 7-9 juin 2010. 59

<sup>3</sup>Plan d'action sur les enfants associés aux forces et groupes armés au Tchad, entre le gouvernement du Tchad et l'Equipe spéciale des Nations Unies chargée du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves des droits de l'enfant dans les conflits armés, 14 juin 2011.

<sup>4</sup>International Crisis Group est allé plus loin et a parlé de diktat extérieur lorsque les Accords ont été signés en arguant que les protagonistes avaient cédé à la pression de la France.

totale­ment approprié, malgré le fait que les nombreuses réserves<sup>5</sup> émises aient été progressivement levées? Cette vision confirme bien l'hypothèse principale de cette recherche qui présageait des insuffisances importantes dans la conception et dans leur mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion qui ont été proposés aux enfants soldats impliqués dans les guerres civiles au Tchad. Sur les 10 000 enfants soldats potentiellement présents dans les diverses forces armées du pays, seuls 1031 ont bénéficié du programme. Le processus était entièrement financé par la Communauté internationale.

Bien que doté de mécanismes de surveillance et de sécurisation, les acteurs politiques tchadiens ont subi certains aspects à l'instar de l'objet politique enfant soldat. Il a été créé à New York le 11 mai 2007 par l'Unicef et davantage imposé par la Communauté internationale que pensé sur le plan interne. Dans ces conditions, l'enfant qui a d'abord été défini ne correspondait pas à l'enfant que l'on retrouvait sur le terrain. S'il cadre bien à la définition de l'enfant au moment de leur enrôlement, ce n'était plus le cas à la fin de la guerre. La problématique est énorme sur le plan théorique, et la situation a engendré un sérieux problème de définition du contenu des projets. De ce fait, la définition des actions et des contenus des projets aurait dû tenir compte de la cible au moment de la fin des conflits d'autant plus que la limite d'âge de 18 ans avait déjà dépassée.

Cette situation s'explique par le fait qu'avant 2007, le gouvernement tchadien n'avait jamais reconnu l'existence des enfants au sein des forces gouvernementales. Ceci n'annule pour autant pas les tergiversations autour des questions liées à la définition de l'enfant soldat et des mécanismes de réinsertion au mandat de la coordination du DDR. L'éclatement et la juxtaposition des responsabilités entre plusieurs institutions distinctes ont fragilisé l'efficacité de la coordination nationale et dilué les possibilités de reconstruction de ces jeunes soldats après les conflits. En plus l'absence au sein de la coordination nationale et de ses membres, des représentants des forces antagonistes, n'a pas crédibilisé le programme aux yeux des forces rebelles.

Tantôt logé au Ministère de l'Action Sociale de la solidarité Nationale et de la Famille, l'organe essentiel de ce programme qui porte sur la surveillance du recrutement des enfants soldats s'est trouvé logé au Ministère de la Défense, plus précisément à l'Inspection Militaire.

Son inefficacité vient du fait qu'elle n'a pas été véritablement accompagnée politiquement. Voilà pourquoi le gouvernement s'est contenté de légiférer sur la création des

---

<sup>5</sup> De nombreuses réserves avaient été émises par les différentes parties antagonistes qui avaient du mal à céder suffisamment de terrain pour parvenir à un consensus.

commissions et procéder à la nomination des membres sans leur donner les moyens d'agir indépendamment plus tard.

Au plus fort de ces contradictions, le gouvernement tchadien a eu l'audace de récompenser des personnes impliquées dans ce recrutement illégal d'enfants en concédant toutes sortes de faveurs. Ces grâces présidentielles qui sont accordées pendant l'implémentation du programme DDR, est dissonante et constitue une entrave sérieuse à la reconstruction des enfants soldats. C'est ainsi aller à l'encontre de tout effort de lutte contre l'impunité pour crime de guerre. Les jeunes démobilisés paient ainsi le tribut de ces pratiques cyniques alors qu'aucune action n'est entreprise en leur faveur.

Les rétrospectifs historiques soulignent que l'échec de la gouvernance au Tchad explique ipso facto l'échec de la reconstruction des ex-enfants soldats démobilisés. Les tensions croissantes dues aux frustrations des familles fragilisent également la paix instaurée grâce aux Accords de Tripoli signés entre le gouvernement du Tchad et le FUC du 24 décembre 2006. L'échec de la réinsertion socio-économique des ex-enfants soldats renvoie ces derniers à une situation de pauvreté et d'incapacité à se prendre en charge. Si rien n'est entrepris pour redresser la situation, elle risque d'aboutir aux mêmes conditions qui ont favorisé la guerre civile et qui ont incité les enfants à se faire enrôler par les recruteurs de tous bords. C'est le système de gouvernance qui est en cause et qu'il faudrait revisiter afin d'y apporter les changements nécessaires. Il est de ce point de vue primordial de miser sur la prévention en leur offrant des alternatives plus alléchantes que leur adhésion au sein des milices ou autres groupes armés. En cas d'échec de la réinsertion et de la prévention, ils restent vulnérables à un éventuel re-recrutement. Au Tchad, le risque est accru par la situation d'instabilité et les tensions extrêmes toujours croissantes entre le gouvernement et l'opposition. Le résultat mitigé de la reconstruction risque nous amener à voir les enfants démobilisés regagner les champs de bataille.

Dans ces conditions, ne conviendrait-il pas de redresser les torts à travers la reformulation et la mise en œuvre d'un programme DDR plus soucieux de la reconstruction du jeune soldat?

A ce sujet, l'ONU, par son personnel militaire, doit garantir la stabilité, car les opérations de désarmement et de démobilisation ne peuvent s'accomplir qu'en situation de grande stabilité, qu'elle soit nationale ou régionale. Les autorités gouvernementales du Tchad, territoire sur lequel ce fait la reconstruction, doit avoir pour préalable incontournable une cessation complète des hostilités. En plus, on doit y déceler une volonté politique

manifeste de la part des parties concernées de s'engager dans un processus de paix. Cette volonté des différents acteurs politiques impliqués reste nécessaire pour la bonne conduite d'une opération de cette envergure. L'absence de volonté politique imprime une limite récurrente aux programmes de DDR et cause un préjudice énorme à la reconstruction.

L'Union Africaine doit prendre les dispositions nécessaires pour que ces programmes soient enchâssés dans les accords de paix. Il faut qu'on définisse un calendrier précis du processus, qu'on préconise les méthodes à suivre pour l'élimination des armes et munitions, qu'on fixe les modalités de restructuration des forces de défense et de sécurité et qu'on désigne les institutions à qui incomberont la coordination et la supervision des activités de DDR. Le Tchad doit également sévir sur les cas de recrutement d'enfants âgés de moins de 18 ans et les autres violations graves des droits de l'enfant. Sur la base des enquêtes dûment menées, les personnes soupçonnées d'être responsables de tels actes doivent être poursuivies en justice. Les enfants qui ont été impliqués dans les forces et groupes armés doivent être reconnus et considérés comme des victimes, et leurs droits à la justice et à la réparation, notamment à une réadaptation et à une indemnisation, doivent être respectés. Il faut combler le fossé qui sépare les promesses de la réalité, en ce qui concerne les enfants soldats.

Les autres organes régionaux et gouvernements ayant assisté à l'élaboration de la Déclaration de Ndjamena (la France et les Etats-Unis), doivent activement aider à son application. Les groupes d'opposition armés tchadiens et soudanais doivent être impliqués dans la mise en œuvre de tout plan d'action issu de la Conférence de Ndjamena. Les organisations de la société civile tchadienne qui travaillent avec des enfants, ainsi que les agences spécialisées de l'ONU, comme l'Unicef et le HCR, doivent également être associées à tous les stades du processus. Toutes les parties impliquées dans les conflits armés qui déchirent Tchad et le Darfour, notamment les groupes armés tchadiens et soudanais, ainsi que les forces armées tchadiennes et soudanaises doivent se conformer à leurs obligations juridiques internationales et régionales, respecter, les engagements qu'elles ont déjà pris et mettre un terme au recrutement persistant d'enfants soldats.

Le soutien des partenaires bilatéraux du Tchad est une exigence qui doit inscrire son action dans la longue durée, pour garantir le succès des activités du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des jeunes enfants. Il est donc important que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats au Tchad montrent clairement que les mesures prises pour assurer la réussite du programme de DDR doivent être axées sur la vie civile, plutôt que sur la vie militaire, car le but ultime de la réinsertion consiste

à préparer les anciens jeunes soldats à la vie civile. D'autre part, les nombreuses tâches variées doivent être assumées par la CEEAC, la CEMAC et les organismes humanitaires et d'aide au développement, d'où l'importance de la coopération civilo-militaire de concert avec des mesures à court et à long terme de soutien au programme de DDR. Il est essentiel que le personnel militaire accepte la démobilisation des forces militaires ou paramilitaires. Elles partageront éventuellement un mode de pensée similaire et seront susceptibles de mieux se comprendre et de mieux communiquer. Il est fort possible que les anciens combattants respectent davantage d'autres soldats et leur fassent davantage confiance qu'aux civils avec qui ils ne partagent que peu d'expériences communes. Bien que les anciens jeunes soldats doivent jeter les bases des mesures de confiance, les civils doivent s'appliquer à améliorer la sécurité et à favoriser la bonne gouvernance.

Au niveau interne, les structures choisies pour la reconstruction des enfants soldats, comme Care international et JRS, doivent significativement changer les mécanismes de prise en main des enfants soldats. Des médecins et psychologues doivent être mis à contribution pour apporter des réponses aux chocs traumatiques que ces derniers ont reçus suite à l'environnement qui était le leur dans les armées. La non prise en compte de façon systématique de ces traumatismes dans la réinsertion de l'enfant soldat au Tchad à partir des centres de transit et d'orientation est l'une des causes d'échec de la reconstruction. Cette situation qui est assez grave chez tout soldat en général et qui a été observé et documenté chez tout enfant soldat tchadien en particulier peut être réglé sur le plan individuel et social par la prise en charge individuelle des victimes.

Cette prise en charge est le moyen principal de réinsertion pour une meilleure intégration ou resocialisation de l'enfant soldat au Tchad. Il faut aussi apporter un soutien aux programmes prenant en charge les conséquences physiques et psychologiques des conflits armés pour les enfants du Tchad, notamment pour les enfants impliqués dans les forces et groupes armés.

Une attention particulière doit être accordée au Programme national de retrait, prise en charge transitoire et réinsertion des enfants associés aux forces ou groupes armés et au cadre opérationnel y afférent mis en place par les autorités tchadiennes avec l'aide de l'Unicef. Il faut améliorer sa mise en œuvre, sa composition et son mandat. Une stratégie exhaustive est nécessaire pour mieux prévenir le ré-enrôlement des enfants qui ont déjà été libérés des forces ou groupes armés et pour offrir aux enfants démobilisés des perspectives en termes d'éducation, de formation et d'emploi qui correspondent à leurs besoins. Il existe une

corrélation claire entre l'absence de perspectives éducatives, économiques et sociales et l'enrôlement ou le ré-enrôlement et l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés. Toutefois, une telle stratégie ne peut aboutir que si la sécurité règne dans les villages que regagnent les anciens enfants soldats, s'il existe des infrastructures de base, à l'instar des écoles et des centres de santé, et s'il est mis fin à l'impunité pour l'enrôlement de mineurs.

En se référant à la théorie de la sécurité humaine, qui définit la paix et la sécurité en s'appuyant sur les facteurs tels que les institutions, l'économie et surtout les valeurs démocratiques, il est envisageable de procéder à une meilleure structuration des programmes de reconstruction. On peut également aboutir et à un essai d'éradication du phénomène d'enfants soldats à travers deux propositions principales : la consolidation de la démocratie avec comme pilier la bonne gouvernance, la lutte contre les inégalités et l'établissement d'une alliance internationale ou précisément d'une véritable organisation internationale en charge de cette question. Ainsi, la création une organisation internationale, haut-commissariat pour les enfants soldats et les programmes DDR, basés sur l'établissement de réseaux et des mécanismes multilatéraux pouvant assurer à long terme la pérennité d'un système international, ou d'un système interétatique qui garantisse les droits des enfants pendant et après les conflits armés.

Le Tchad a grand besoin de leaders éclairés, ayant à cœur les intérêts de la population, capables d'élaborer une vision susceptible de rassembler la population, toutes ethnies, régions et tendances confondues. Ces leaders, doivent être déterminés à mettre en place des pratiques de bonne gouvernance et de doter le pays d'institutions solides de telle manière que tout changement de gouvernement ne mène pas systématiquement à de violents affrontements. C'est à ce prix que le pays sortira ses enfants du marasme dans lequel il est embourbé depuis bien trop longtemps.



## ANNEXES

- I- Convention du 06 mars 1976 fixant les règles et conditions du concours au soutien logistique des forces armées françaises aux forces armées tchadienne.
- II- Loi de 1991 sur la réorganisation des forces armées.
- III- La constitution du Tchad. Article 54 sur l'obligation du service militaire.
- IV- Loi n°06-012/PR du 10 mars 2006 portant réorganisation des forces armées et de sécurité.
- V- Le protocole d'accord entre le mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et l'organisation des Nations Unies concernant la protection des enfants au Darfour 21 Juillet 2010.
- VI- La Déclaration de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples au sujet des enfants soldats.
- VII- L'Accord des Dakar entre le Tchad et le Soudan.
- VIII- Le protocole d'accords sur la protection des enfants victimes des conflits armes et leur réinsertion durable au Tchad.
- IX- La Déclaration de Ndjamena adoptée à l'issue de la conférence régionale visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés afin de contribuer à la paix, à la justice et au développement, juin 2010.
- X- L'accord de paix Entre le gouvernement de la République du Tchad et le Front Uni pour le Changement Démocratique (FUC), 24 décembre 2006.
- XI- L'accord de paix entre le gouvernement de la république du Tchad et les mouvements ci-après: Union des Forces pour le Développement et la Démocratie (UFDD), Rassemblement des Forces pour le Changement (RFC), Concorde Nationale Tchadienne (CNT), Union des Forces pour la Démocratie et le Développement Fondamentale (UFDDF), 25 octobre 2007.
- XII- Les groupes et coalitions de la rébellion tchadienne.
- XIII- Questionnaire à l'intention des enfants solidats démobilisés.
- XIV- Guide d'entretien semi-structuré.

**Annexe 1: Convention du 06 mars 1976 fixant les règles et conditions du concours au soutien logistique des forces armées françaises aux forces armées tchadienne.**

N° 411

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 juin 1977.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation de l'Accord de coopération militaire technique, ensemble une Annexe, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad, signés à N'Djaména les 6 mars et 19 juin 1976, et de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Tchad fixant les règles et conditions du concours de la République française au soutien logistique des forces armées de la République du Tchad, signée à N'Djaména le 6 mars 1976,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

*(Envoyé à la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.)*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 2880, 2961 et in-8° 703.

traités et Conventions. — République du Tchad - Coopération internationale - Coopération militaire - Coopération technique.

## Annexe 2 : Loi de 1991 sur la réorganisation des forces armées.

### **TCHAD**

*DÉFENSE NATIONALE - Armée - Organisation générale de l'armée*

#### **Ordonnance 91-001 1991-01-16 PCE/CEDNACYG**

*Ordonnance portant réorganisation des forces armées.*

Date : 1991-01-16

Vu le programme politique du Congrès Constitutif du Mouvement Patriotique du Salut tenu du 08 au 11 mars 1990;

Vu le Statut du Mouvement Patriotique du Salut;

Vu la décision n°092/PCE/MPS/90 du 4/12/90, portant création du Conseil d'Etat;

Vu le décret n°001/PCE/90 du 04/12/90, portant nomination des membres du Conseil d'Etat;

Sur proposition du Commissaire à la Défense;

Ordonne : **IDRISS DEBY**, Président de la République, Chef de l'Etat.

**1**

Les forces armées sont réorganisées en une armée de la République dénommée Armée Nationale Tchadienne, en abrégé ANT.

**2**

La base de cette armée sera constituée des éléments se trouvant sous l'autorité de l'Etat Tchadien.

**3**

L'Armée Nationale Tchadienne "côtoie" à pour mission de défendre l'indépendance et l'Unité Nationale, la Souveraineté, l'Intégrité Territoriale, la Sécurité du Pays et de préserver de la subversion et de toute agression.

Elle participe au développement économique et social du pays.

**4**

L'Armée Nationale Tchadienne comprend :

**5**

L'Armée de Terre comprend :

- L'Infanterie, - L'Artillerie, - La Cavalerie (Unités Blindées) - Le Train (Transports terrestres).

**6**

L'Armée de l'Air comprend :

- L'Aviation de combat - L'Aviation de transport (Lourd, Liaison, Hélicoptère).

- Les Escadrons de l'Air, - Les Services Spécialisés de l'Armée de l'Air.

Elle a pour mission d'assurer :

- La Défense Aérienne du Territoire, - Le Soutien tactique et logistique des autres armées, - Le Transport Aérien Militaire.

**7**

La Gendarmerie Nationale comprend :

- Les Unités Mobiles, - Les Unités territoriales, - Les Unités spécialisées.

Elle a pour mission :

- de veiller à la sécurité publique, - d'assurer la maintien de l'ordre et l'exécution des lois.

**8**

Les Services Inter-Armées comprennent :

**9**

Les statuts des différents corps seront fixés par décrets d'application.

**10**

Le Chef de l'Etat est Chef Suprême des Armées. Sous l'autorité du Chef de l'Etat, le Ministre de la Défense Nationale, des Armées Combattantes et Victimes de Guerre, est responsable de l'exécution de la politique militaire, en particulier de l'organisation, de la gestion et de l'emploi des Forces Armées.

**11**

Le service militaire est obligatoire pour tout citoyen Tchadien, excepté le cas d'invalidité physique dûment établie.

L'armée se recrute :

- par appel du contingent annuel

- par enrôlement à l'issue du service militaire légal,

- exceptionnellement par engagement pour les spécialistes à qualification technique élevée.

- Le service militaire légal "est" pour tous les hommes. En sont exclus les individus ayant été condamnés à une peine criminelle ou à des circonstances graves.

Les sexes font l'objet des dispositions particulières fixées par arrêté.

**12**

Durée légale du service militaire. La durée légale du service militaire actif est de 18 mois. Les militaires libérés du service actif sont classés dans la disponibilité jusqu'à l'âge de cinquante ans. Ils peuvent être rappelés sans délai.

**13**

Les effectifs des Forces Armées et du contingent à recruter sont fixés chaque année par décrets pris en conseil des ministres.

**14**

L'Age légal d'incorporation est fixé à vingt ans révolus pour les militaires du contingent et à dix huit ans minimum et même pour les engagés.

Les jeunes gens du contingent après au service sont classés en deux fractions :

1a) Seule la première fraction dont l'importance est fixée chaque année par décret est effectivement incorporée et astreinte au service actif.

2a) La deuxième fraction reste à la disposition de l'autorité militaire au titre de l'Armée active pendant deux ans. Elle peut également être appelée à effectuer les travaux d'intérêt général par ordre du Gouvernement de la République.

**15**

Le statut des officiers et sous-officiers est fixé par la loi. Les jeunes gens du contingent et les personnels de réserve peuvent avoir accès au grade de la hiérarchie militaire dans les conditions fixées par des textes particuliers.

**16**

L'Armée Nationale Tchadienne est apolitique.

**17**

Les grades, Ancienneté et les titres de service légalement acquis dans les anciennes armées sont pris en considération dans l'Armée Nationale Tchadienne (ANT) pour la détermination des droits à la solde d'activité et de retraite.

**18**

Des décrets fixeront les modalités d'application de la présente ordonnance.

**19**

La présente ordonnance abroge toutes dispositions antérieures contraires.

**20**

La présente ordonnance sera publiée au Journal Officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

## Annexe 3 : Le Protocole d'accord entre le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et l'Organisation des Nations unies concernant la protection des enfants au Darfour.

Through this Memorandum of Understanding, JEM confirms its intention to meet its obligations to protect children from violations in compliance with the provisions of the international and national instruments mentioned above, and to seek support from the United Nations as needed. In particular, JEM confirms its intention to fully implement the specific commitments detailed in the Articles of this Memorandum of Understanding.

### Article 1 – Commitments

**1.1. By signing this Memorandum of Understanding, JEM has committed itself to continued respect to human rights and fundamental freedoms for the people in Darfur as well as fully and effectively implementing the following:**

Actively support UNICEF work on the protection and wellbeing of children affected by the conflict in Darfur.

Prevent and work to end the association, recruitment and use of children under the age of 18, including those in non-combatant or supportive roles.

Prevent and work to end the killing and maiming of children and acts of sexual violence against children.

Provide special protection to girls among the affected targeted children.

Release and handover to UNICEF all boys and girls under the age of 18 associated with the JEM if any and facilitate their reintegration.

Release and handover to UNICEF all boys and girls under the age of 18 not directly associated with JEM if any who might have been recruited or used by other parties to the conflict.

Ensure that children who have crossed an international border are treated in accordance with international human rights and humanitarian law, those applicable to refugees and the commitments made in the present Memorandum of Understanding.

Adhere to the principle that the release of all children will be ensured unconditionally at all times.

**1.2. JEM has committed itself to take action, including:**

Conduct assessments to determine if children are at risk of violations listed under 1.1 above.

Identify actions to prevent and end violations against children; issue appropriate orders to this effect; and ensure implementation of such orders.

Investigate allegations and ensure accountability for violations that have occurred.

Ensure that child victims of violations receive the best possible support.

Conduct regular monitoring and issue periodic reports on the implementation of this Memorandum of Understanding.

**1.3. JEM has committed itself to independent verification of implementation of this Memorandum of Understanding, including:**

Guarantee unimpeded and regular access to all relevant JEM places, persons and relevant documents for the UNICEF and UN monitoring and reporting staff to monitor and verify compliance.

Establish an emergency procedure for independent verification of incidents.

Guarantee full security and access to UNICEF staff.

**1.4. JEM has committed itself to designate personnel and allocate the necessary resources to implement the specific actions listed in 1.2. above:**

Designate a senior official to be responsible for oversight of the Memorandum of Understanding's implementation.

Designate an official to serve as liaison with the UN and other external actors regarding day-to-day implementation of this Memorandum.

Designate a sufficient number of officials to serve as emergency contacts for the UN and other external actors; and consider assigning focal points for specific issues.

**1.5. UNICEF in collaboration with UN and NGO partners commits to providing support for the identification, verification, release, rehabilitation, reunification and reintegration of children associated with armed forces and armed groups and for the protection and prevention of children from abuse, exploitation and violence. Such support will be provided within the context of a wider programme for enhancing the protective environment for children affected by the armed conflict in Darfur, including children who are associated with armed groups, displaced, abducted, raped, detained or otherwise separated from their families, as well as other basic humanitarian assistance to conflict affected areas in Darfur.**

### Article 2 – Principles of Humanitarian Assistance

**2.1. UNICEF mandate and actions are guided by the principles of international humanitarian law. The basic elements of these principles are drawn from UN General Assembly Resolution 46/182 and other instruments, including the 1949 Geneva Conventions and the 1977 Additional Protocols relating to the protection of victims of war, the protection of victims of international and non-international armed conflicts, the Convention on the Rights of the Child and the two Optional Protocols, the Guiding Principles on Internal Displacement and other international human rights instruments.**

**2.2. UNICEF commits to ensure the provision of assistance to children covered by this Memorandum and to facilitate its implementation guided by the humanitarian principles of humanity, neutrality and impartiality. Upholding these principles means that such assistance is provided on the basis of need, independently from political, cultural, social, religious or racial considerations.**

**2.3. The principles of the best interest of the child, participation and respect for the views of the child, non-discrimination, accountability and transparency and confidentiality as enshrined in the Convention on the Rights of the Child will guide the implementation of this Memorandum.**

**2.4. Any humanitarian assistance provided in the context of this Memorandum of Understanding is for the protection of children in Darfur.**

### Article 3 - Code of Conduct

**3.1. All UNICEF and the UN staff, as well as partners identified to support the implementation of the present Memorandum must commit themselves to the Code of Conduct for humanitarian staff, which includes upholding the Minimum Standards for the protection of women and children against sexual abuse and exploitation.**

### Article 4 – Scope and Duration

**4.1. This Memorandum of Understanding applies to JEM, including any officially designated personnel acting on behalf of or in the name of JEM and to all of the Party's actions that have an impact on the**

4.1. This Memorandum of Understanding applies to JEM, including any officially designated personnel acting on behalf of or in the name of JEM and to all of the Party's actions that have an impact on the protection of children.

4.2. This Memorandum of Understanding applies to all children affected by the armed conflict in Darfur without distinction.

4.3. Commitments made under the Memorandum of Understanding do not in any way change or negate separate commitments to international actors.

4.5. This Memorandum of Understanding shall not affect the legal status of any party to the armed conflict.

4.6. This Memorandum of Understanding will be complemented by a time-bound Action Plan describing the main activities to implement this Memorandum of Understanding.

4.7. This Memorandum of Understanding takes effect on the date of signature.

In witness whereof, the duly authorized representatives of the parties sign this Memorandum of Understanding on 21 July 2010, in Geneva, Switzerland.

For and on behalf of

Justice and Equality Movement	The United Nations
Mr Sulieman Mohammed Jamous	Mr Georg Charpentier
Secretary for Humanitarian Affairs	UN Deputy SRSG - Resident and Humanitarian Coordinator in Sudan
Signature 	Signature 

**Witnessed by**

Mr Nils Kastberg

Representative, UNICEF - Sudan

Signature: 



## Annexe 4: La Déclaration de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples au sujet des enfants soldats.



Institut des Droits de l'Homme Lyo

*Institute of Human Rights Lyo*

**DECLARATION A L'OCCASION DE LA 31<sup>ème</sup> COMMISSION  
AFRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES  
AU SUJET DES ENFANTS-SOLDATS**

La promotion et la protection des droits de l'enfant sont aujourd'hui au cœur de tous les travaux et de toutes les actions relatives au respect des droits humains fondamentaux.

Chaque enfant portant en lui la promesse et l'avenir de son peuple et de la communauté humaine, la protection de sa vie et les conditions de sa croissance physique, morale et intellectuelle constituent la base de notre avenir commun.

Il importe donc de dénoncer avec la plus grande énergie l'instrumentalisation des enfants dont certains pouvoirs et certains groupes militaires, paramilitaires ou maffieux, font des soldats. Ils exploitent de façon honteuse la pauvreté, la fragilité et l'ignorance de ces enfants et adolescents qu'ils réduisent à n'être que des porteurs d'armes et des esclaves de la violence guerrière la plus abjecte.

Il est temps que se lève et que s'exprime une conscience mondiale courageuse et libre, dans tous les pays et dans toutes les cultures pour refuser et condamner sans l'ombre d'une réserve l'exploitation des enfants-soldats.

Si les enfants, qui devraient apprendre à connaître et à protéger la vie, sont condamnés à ne connaître que la mort et à donner la mort, nous sommes tous responsables d'une histoire qui nous conduit à la mort.

La promotion du droit et de la paix passe par la condamnation des recruteurs, promoteurs et entraîneurs des enfants-soldats par des tribunaux internationaux car il s'agit d'un crime qui touche à notre humanité.

Nous proposons que toutes les personnes qui entendront cette déclaration s'engagent, dans leur pays et s'engagent ensemble en se soutenant dans ce combat de la paix, grâce à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et de Peuples, à établir et à faire établir des demandes et des recours systématiques, auprès de cette Commission pour dénoncer et enrayer le recrutement des enfants-soldats. La copie de ces réquisitions sera envoyée de manière systématique au Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme et à deux ONG de protection des droits de l'enfant.

## Annexe 5 : L'Accord des Dakar entre le Tchad et le Soudan.

①

**ACCORD DE DAKAR  
ENTRE LE TCHAD ET LE SOUDAN**

signé à Dakar, Sénégal, le 13 mars 2008  
sous les auspices de Son Excellence Maître Abdoulaye WADE,  
Président de la République du Sénégal  
Médiateur sollicité par les deux parties

**Nous,**

**Idriss Déby Itno**

Président de la République du Tchad,

**Omar Hassan El Béchir**

Président de la République du Soudan

Pour mettre définitivement fin aux différends qui opposent nos deux pays, rétablir la paix et la sécurité dans la sous région, nous convenons de ce qui suit :

- 1°) décidons solennellement devant nos Pairs et les représentants de la Communauté Internationale
- de nous réconcilier,
  - de normaliser les relations entre nos deux pays, et
  - de nous donner les moyens de contribuer à la paix et à la stabilité dans nos deux pays et dans la région.

2°) réitérons le respect de nos engagements pris antérieurement notamment l'Accord de Tripoli du 8 février 2006, l'Accord cadre de Khartoum et ses protocoles additionnels du 28 août 2006, la déclaration de Cannes du 15 février 2007 et l'accord de Riyad du 3 mai 2007. En vue de mettre en œuvre de façon effective ces accords, nous demandons à la Communauté Internationale en général, et en particulier à la Libye, au Congo, au Sénégal, au Gabon, en Erythrée, à la CEN-SAD, à la CEEAC et à l'Union Africaine de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la mise sur pied de la force de paix et sécurité afin de garantir et d'observer les opérations mixtes de sécurisation de la frontière commune ;

3°) convenons à cet égard de mettre sur pied un **Groupe de Contact** qui se réunit une fois par mois dans une des capitales des pays membres du groupe. Il est composé des Ministres des Affaires Etrangères des pays énumérés au paragraphe 2 ou de tout représentant désigné à cet effet. Ce groupe de contact est chargé du suivi, de la mise en œuvre de bonne foi du présent accord et du monitoring de ses violations éventuelles. Il est co-présidé par la Libye et le Congo;

4°) nous engageons solennellement à interdire toute activité de groupes armés et à empêcher l'utilisation de nos territoires respectifs pour la déstabilisation de l'un ou l'autre de nos Etats ;

5°) exprimons nos sincères remerciements et notre grande appréciation à Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, Président en exercice de la 11<sup>ème</sup> Session Islamique au Sommet pour les efforts louables qu'il ne cesse de déployer afin que règnent la paix, la sécurité, la stabilité et la coopération entre les deux pays, dans la sous région et dans le Contient Africain tout entier ;

1608 823 1221 (221)

UNDP

4 MAR 2008 01:33

14 Mar 2008 01:33

UNDP

(221) 823 1608

P-1

②

6°) exprimons aussi notre profonde gratitude à Son Excellence le Président El Hadj Omar Bongo Ondimba pour son action inlassable pour la concorde et la paix dans la sous région ;

6°) remercions enfin pour leur présence et leur contribution le groupe des observateurs, en particulier le Secrétaire Général des Nations Unies.

**ONT SIGNÉ ET PARAPHE**

à Dakar, Sénégal, le 13 mars 2008

**LES PARTIES ET LES FACILITATEURS**

Son Excellence Idriss Déby Itno  
Président de la République du Tchad,

Son Excellence Omar Hassan El Béchir  
Président de la République du Soudan,

Son Excellence Abdoulaye Wade  
Président de la République du Sénégal  
Facilitateur

Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba  
Président de la République Gabonaise  
Facilitateur

Pour le Président en exercice de l'Union Africaine  
Son Excellence Jakaya KIKWETE  
Son Excellence M. Alpha Oumar KONARE  
Président de la Commission de l'Union Africaine



## Annexe 6 : Le Protocole d'accords sur la protection des enfants victimes des conflits armes et leur réinsertion durable au Tchad.





**Annexe 7 : La Déclaration de Ndjamena adoptée à l'issue de la conférence régionale visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés afin de contribuer à la paix, à la justice et au développement, juin 2010.**



Conférence Régionale  
**Mettre fin au Recrutement et à l'Utilisation des Enfants par les Forces et  
 Groupes Armés**  
**Contribution à la Paix, à la Justice et au Développement**  
 Cameroun – Niger - Nigeria - République Centrafricaine – Soudan - Tchad  
 N'Djamena, 7-9 Juin 2010

**DECLARATION DE N'DJAMENA**  
 \*\*\*\*\*

Nous,

Ministres et représentants des Etats participant à la Conférence régionale de N'Djamena (Tchad) sur le thème : « **Mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants par les forces et groupes armés : Contribution à la paix, à la justice et au développement** », tenue du 7 au 9 juin 2010 ;

*Réaffirmant* notre préoccupation face à la situation des enfants affectés par les conflits dans notre région et la présence persistante des enfants dans les forces et les groupes armés ;

*Notant* avec inquiétude la situation précaire de nombreux enfants due aux conflits armés, aux facteurs socio-économiques, culturels, traditionnels, aux catastrophes naturelles et aux poids démographiques, donnant fréquemment lieu à des déplacements forcés ;

*Rappelant* les Protocoles facultatifs aux Conventions de Genève de 1949, interdisant le recrutement et la participation directe des enfants de moins de 15 ans dans les conflits armés ;

*Rappelant* la Convention relative aux Droits de l'Enfant de 1989 interdisant le recrutement et la participation active aux hostilités des enfants de moins de 15 ans, son Protocole facultatif concernant l'implication des enfants dans les conflits armés limitant l'âge de recrutement obligatoire et la participation directe aux hostilités des enfants à 18 ans, ainsi que le Protocole facultatif relatif à la vente d'enfants, la prostitution des enfants, et la pornographie mettant en scène des enfants ;

*Signature*  
*Signature*  
*Signature*

*Signature*  
*Signature*  
*Signature*



*Rappelant* également la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant garantissant à tout enfant le droit imprescriptible à la vie (article 4), à l'éducation (article 11), aux loisirs et à la culture (article 12), à la protection contre l'exploitation et les mauvais traitements (articles 15, 26, 27, 29) et à la santé (article 14), interdisant leur enrôlement dans les forces et groupes armés et leur participation directe aux hostilités (article 22) et les protégeant s'ils sont réfugiés (article 23) ;

*Rappelant* le Protocole à la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants de 2000 ;

*Rappelant* l'Accord multilatéral de coopération régionale de lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre ;

*Rappelant* les résolutions 1261 (1999), 1314 (2000), 1379 (2001), 1460 (2003), 1539 (2004), 1612 (2005), 1820 (2008) et 1882 (2009) du Conseil de Sécurité des Nations Unies et du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine qui ont toutes condamné le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés, et appelé à y mettre fin, notamment en mettant en place des mécanismes de surveillance et de communication de l'information ainsi que des groupes de travail chargés des questions de violations des droits des enfants commises en période de conflit ;

*Rappelant* la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les violences sexuelles dans les situations de conflits armés ;

*Rappelant* les Principes du Cap de 1997 relatifs aux meilleures pratiques concernant la prévention du recrutement d'enfants dans les forces armées, la démobilisation et la réinsertion sociale des enfants soldats en Afrique ;

*Rappelant* les Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés et les Principes Directeurs de Paris relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés de 2007, ainsi que les forums annuels qui ont suivi dans le but d'évaluer leur mise en œuvre et d'échanger des informations sur les enseignements tirés et les prochaines étapes ;

*Signature*  
*Signature*  
*Signature*

*Signature*  
*Signature*  
*Signature*



4



- d) Adhérer aux Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre l'utilisation ou le recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés;
2. Harmoniser les textes nationaux avec les Conventions régionales et internationales interdisant le recrutement des enfants et permettant de poursuivre les auteurs devant les juridictions compétentes ;
  3. Assurer que les enfants anciennement associés à des forces et des groupes armés sont traités comme des victimes et non des criminels, et sont soutenus par un ensemble de mesures appropriées ;
  4. Assurer que le crime que constitue le recrutement d'enfants par les forces et les groupes armés ne soit pas intégré aux lois d'amnistie ;
  5. Faciliter l'accès des organisations humanitaires de protection des enfants aux lieux rassemblant éventuellement des enfants impliqués dans les conflits armés, ainsi que leur travail d'identification, de libération et de retrait sans condition des filles et des garçons associés avec des forces et des groupes armés, conformément aux normes nationales, régionales et internationales ;
  6. Mettre en place des programmes de réhabilitation psychosociale et de réinsertion socio-éducative et économique, conformément aux normes régionales et internationales, de même que promouvoir une culture de la paix, de la tolérance, de dialogue et d'union nationale ;
  7. Faciliter la réunification familiale, au sein et au-delà des frontières, à chaque fois que cela est conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant ;
  8. Prendre en compte et répondre aux besoins fondamentaux et spécifiques des enfants dans le cadre des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, de protection sociale et de réforme du secteur de la sécurité ;
  9. Mettre en place une stratégie communautaire, nationale et transfrontalière de lutte contre la prolifération et la détention d'armes légères par des personnes non autorisées, surtout les enfants ;
  10. Renforcer les dimensions transfrontalières du Mécanisme de Surveillance et de Communication de l'Information sur les Graves Violations des Droits de l'Enfant dans le recrutement et l'utilisation des enfants par des forces et

CPH  
Cameroun

A

B

C

D



6



Nigeria

Dr Macjohn Nwaobiata  
Directeur du Développement de l'Enfant  
Ministère Fédéral des Affaires Féminines  
et du Développement Social

République Centrafricaine

S.E. Lazare Yagao-Ngama  
Ambassadeur de la RCA au Tchad

Soudan

S.E. Mme Gamer Habbani  
Secrétaire Générale  
Conseil National pour le Bien-Etre  
de l'Enfant

Tchad

S.E. Ngarmbatina Odjimbeye  
Soukate  
Ministre de l'Action Sociale, de la  
Solidarité Nationale et  
de la Famille

## **Annexe 8 : L'Accord de paix entre la République du Tchad et le Front Uni pour le Changement Démocratique (FUC).**

Par Valery Gottingar, mardi, le 26 décembre 2006

Nous publions ci-après, le texte intégral de l'Accord de paix signé le dimanche 24 décembre 2006 à Tripoli entre le Gouvernement tchadien et le Front Uni Pour le Changement Démocratique.

### **PREAMBULE**

En référence aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et des Traités de l'Union Africaine, de la CEN-SAD relatives au règlement des conflits par la voie pacifique ;

Conscient de la nécessité du dialogue pour l'nstauraton d'une paix juste et durable sur l'ensemble du territoire national, conditions essentielles à la reconstruction du pays et à l'édification de la démocratie ;

Considérant la volonté manifeste du Gouvernement de la République du TCHAD et le Front Uni pour le Changement Démocratique (FUC) de privilégier le dialogue pour résoudre les problèmes du pays ;

Résolus à consolider l'Etat de droit, la bonne gouvernance, ayant pour corollaire le progrès social, le plein exercice des libertés fondamentales sur la base de l'égalité des citoyens;

Répondant à la médiation du frère Guide de la Révolution d'El Fath, Haut Médiateur de l'espace CEN SAD et en présence des représentants des Nations Unies, de l'Union Africaine, de l'Union Européenne ;

Considérant la disponibilité permanente du FUC de résoudre les problèmes Tchadiens par un dialogue franc et sincère ;

Convaincus par la détermination de son Excellence Monsieur IDRIS DEBY ITNO, Président de la République du TCHAD de parachever l'œuvre de paix prônée par le Gouvernement;

Le Gouvernement de la République du TCHAD et le Front Uni pour le Changement Démocratique (FUC), conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1: L'abstention de tout acte militaire ou toute autre forme de violence directe ou indirecte et l'arrêt de toutes campagnes médiatiques entre les deux (2) parties.

ARTICLE 2 : La libération des prisonniers des deux (2) parties et la proclamation de l'Amnistie générale à l'endroit des militaires et sympathisants du Front Uni pour le Changement Démocratique (FUC).

ARTICLE 3 : Le stationnement des forces du Front Uni pour le Changement Démocratique (FUC) dans un endroit à convenir entre les deux parties en attendant leur intégration dans les rangs des forces de défenses et de sécurité.

ARTICLE 4 : La participation du Front Uni pour le Changement Démocratique (FUC) à la gestion des affaires de l'Etat dans un esprit de concertation et conformément aux dispositions de la Constitution.

ARTICLE 5 : La mise en place d'un programme urgent et prioritaire de :

1-Réinsertion, intégration et réhabilitation des combattants du Front Uni pour le Changement Démocratique (FUC) dans les rangs des forces de défenses et de sécurité et des formations paramilitaires conformément au statut militaire;

2-Aide du gouvernement et de la communauté internationale au retour, à la réinstallation et à la réinsertion des populations déplacées à cause du conflit;

3-Création des conditions pour l'intégration des combattants du Front Uni pour le Changement Démocratique ( FUC) dans les rangs des forces de défenses et de sécurité dans un délai n'excédant pas trois (3) mois à compter de la date de prise d'effet du présent accord;

4 -Réhabilitation dans leurs droits des militaires radiés et des fonctionnaires civils du Front Uni pour le Changement Démocratique (FUC) dans leur cadre d'origine.

ARTICLE 6 : La mise en place d'une Commission paritaire (Gouvernement, FUC) de concertation et de suivi de l'application du présent accord. Cette Commission peut faire appel à toute personne qu'elle juge nécessaire dans l'accomplissement de sa mission.

ARTICLE 7 : Le présent accord reste ouvert pendant une durée d'un (1) mois à Mouvement Politico-Militaire allié du Front Uni pour le changement Démocratique (FUC) encore en opposition.

ARTICLE 8 : Le Front Uni pour le Changement Démocratique (FUC) renonce à la lutte armée comme forme d'expression.

ARTICLE 9 : En cas de divergence dans l'application du présent accord l'une ou l'autre des parties peut faire recours à la médiation.

ARTICLE 10 : Le présent accord de paix signé en présence des représentants de l'Union Africaine, de la CEN-SAD, de la République du Congo, de la République Centrafricaine, de l'Egypte, du Soudan, de l'Erythrée, du Burkina Faso entre en vigueur dès la date de sa signature. Fait à Tripoli, le 24 Décembre 2006  
Pour la République du Tchad

ADOUM YOUNOUSMI Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures

Pour le Front Uni pour le Changement Démocratique

MAHAMAT NOUR ABDELKERIM, Président du FUC

Pour la Grande Jamahirya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste

CHALGAM ABDERAHMAN"



## Annexe 9: Accord de paix entre le gouvernement de la République du Tchad et certains mouvements rebelles.



Article 7

Le stationnement des Forces des Mouvements dans leur position actuelle en attendant de les intégrer dans l'armée tchadienne. La Grande Jamahiriya, le Tchad et le Soudan collaboreront afin de subvenir aux dépenses nécessaires jusqu'à leur réinsertion dans les Forces Tchadiennes, ou leur démobilisation et leur désarmement dans une période de trois mois à compter de la date de la signature de cet accord.

Article 8

La réhabilitation dans leurs droits des militaires radiés et des fonctionnaires civils occis dans leur cadre d'origine, et ouvrir la porte à l'insertion des autres cadres suivant leurs compétences.

Article 9

La mise en place d'un Comité de concertation entre le Gouvernement du Tchad et les Mouvements signataires du présent accord pour déterminer la participation de ces Mouvements à tous les niveaux du pouvoir exécutif.

Article 10

Les médiateurs sont garants de l'application de cet accord.

Article 11

Un Comité présidé par la Grande Jamahiriya et constitué par le Soudan, des représentants du Gouvernement du Tchad et les Mouvements signataires de l'accord sous l'auspice du Guide Mouammar Al Ghaddafi pour superviser et assurer le suivi de l'exécution de cet accord.

Article 12

Une Réunion nationale Tchadienne se tiendra à Tripoli (Grande Jamahiriya) en présence des représentants du gouvernement Tchadien et les Mouvements signataires de l'accord, et tous les parties politiques et les institutions de la société civile dans le but d'apporter leur soutien à cet accord sous les auspices du guide de la Révolution, le Président de la République du Tchad et le Président de la République du Soudan.

Fait à Syrie le 28/10/2007

Les signatures

Pour la République du Tchad

Pour L'Union des Forces pour le Développement et la Démocratie (UFDL)

A. C. P. [Signature]

Pour le Rassemblement des Forces pour le Changement (RFC)

Pour le Concorde National Tchadien (CNT)

[Signature]

[Signature]

Pour L'Union des Forces pour le Développement et la Démocratie Fondamentale (UFDFF)

[Signature]

Pour La Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialistes

Pour la République du Soudan  
ELSAMANI ELWALI ELAMANI  
LOATAE MINISTRE DES AFFAIRES ARABES

Pour la Communauté des Etats du Cen-Sud

[Signature]

## Annexe 10: Accord de paix entre le gouvernement de la République du Tchad et le mouvement national.

- Considérant que le Tchad depuis son indépendance connaît une évolution institutionnelle et politique mouvementée et que seul le respect des valeurs démocratiques constitue une source de stabilité.

- Conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, des Traités de l'Union Africaine et de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens relatives à la paix et aux règlements des conflits par la voie pacifique :

- Soucieux de la nécessité de l'instauration d'une paix juste et durable sur l'ensemble du territoire national tchadien et convaincus de la volonté manifeste du Gouvernement de la République du Tchad et du Mouvement National (FSR, FFDI-R et MNR) pour privilégier le dialogue dans la résolution des problèmes du pays :

- Résolus à consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance, la réalisation du développement économique et le progrès social, le plein exercice des libertés fondamentales sur la base de l'égalité des citoyens :

- Répondant aux sollicitations de paix des dirigeants des pays frères et amis notamment à l'appel du frère Guide MOAMMAR AL-GHADDAFI, Guide de la Grande Révolution Libyenne d'El-Fateh, Haut Médiateur de la paix dans l'espace CEN-SAD, Président en exercice de l'Union Africaine :

- Vu l'Accord de paix signé le 25 octobre 2007 à Syrte en Grande Jamahiriya ; Ont honoré de leur présence à l'ouverture et à la clôture les représentants de l'Union Africaine, de la CEN-SAD, de la Ligue Arabe, de l'Union Européenne, des pays voisins du Tchad et des pays frères et amis, Le Gouvernement de la République du Tchad et le Mouvement National (MN) conviennent de ce qui suit :

Article 2 : Le cessez-le-feu immédiat et la cessation des hostilités médiatiques à compter de la date de la signature du présent Accord.

Article 3 : L'amnistie générale à l'endroit des membres civils et militaires du Mouvement National (MN) signataire du présent Accord et la libération des prisonniers de guerre de deux parties. Une amnistie relative aux condamnés sera prise en procédure d'urgence. Cette amnistie ne concerne pas les personnes ayant commis des infractions relevant du droit commun.

Article 4 : La participation du Mouvement National (MN) signataire du présent Accord à la gestion des Affaires de l'Etat. Il sera représenté à tous les niveaux du pouvoir exécutif. A cet effet, une commission politique Gouvernement et Mouvement National (MN) sera mise sur pied.

Article 5 : Le Mouvement National (MN) signataire du présent Accord, peut s'il le désire, se constituer en parti politique conformément aux statuts et textes régissant la vie politique en République du Tchad.

Article 6 : Les Forces du Mouvement National (MN) seront stationnées dans des lieux retenus de commun accord en attendant leur intégration dans les rangs des Forces de Défense et de Sécurité. La Grande Jamahiriya et le Tchad collaboreront afin de subvenir aux dépenses nécessaires jusqu'à leur insertion et/ou leur démobilisation pour ceux qui le souhaitent, dans une période n'excédant pas trois mois (03) à compter de la date de signature du présent Accord. Pendant cette période, le Mouvement National (MN) doit déposer l'ordre de bataille de ses militaires.

Article 7 : L'intégration et la promotion des officiers et combattants du Mouvement National (MN) dans les rangs des Forces de Défense et de Sécurité et des formations paramilitaires se feront conformément aux statuts et règlements en vigueur par une Commission Mixte (Gouvernement et Mouvement Nationale) mise sur pied à cet effet.



Article 8 : La réhabilitation dans leurs droits des militaires et des fonctionnaires civils radiés ou écartés du fait de leur adhésion à l'opposition armée dans leur cadre d'origine. L'intégration des cadres du Mouvement National(MN) dans la fonction publique selon leurs formations et leurs qualifications.

Article 9 : La mise en place d'un Comité constitué de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste, du Gouvernement du Tchad, et du Mouvement National (MN) en coordination avec le Haut Commissariat Chargé des Réfugiés (HCR) organisera le retour volontaire des réfugiés et déplacés dans leurs régions d'origine ainsi que leur insertion dans la vie active.

Article 10 : Le Gouvernement du Tchad doit respecter les principes de transparence, de justice et d'équité pour une meilleure répartition des richesses nationales en vue d'un développement équilibré et maîtrisé.

Article 11 : Un Comité présidé par la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste et constitué des représentants du Gouvernement du Tchad et du Mouvement National (MN) sous les auspices du Guide MOUAMMAR AL-QADDAFI pour superviser, assurer, suivre et évaluer tous les trois mois l'exécution du présent Accord.

Article 12 : Les deux parties remercient le Guide de la Révolution d'Al-Fateh pour tous les efforts déployés et lui demandent de peser de tout son poids pour amener les autres frères, à se joindre à l'esprit du présent Accord.

Article 13 : Les deux parties s'engagent à respecter scrupuleusement les clauses du présent Accord.

Article 14 : En cas de conflit dans l'application du présent Accord, chacune des parties signataires, fera recours à l'arbitrage du Haut Médiateur de la Paix.

Article 15 : La Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste est garante de l'application du présent Accord.

Fait à Tripoli le 25 juillet 2009

Pour la République du Tchad Pour le Mouvement National (MN)

Pour la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD)

Pour la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste

## Annexe 11 : Groupes et coalitions de la rébellion tchadienne.

Nom	Leaders	Force	Localisations dans le passé	Relations avec les autres groupes
<b>Union des Forces de la Résistance/Union of Resistance Forces (UFR)</b>	<b>Timan Erdimi</b> , un Beri issu du sous-groupe des Bideyat Bilia, et proche cousin du président Idriss Déby. Depuis juillet 2010, <b>Abdelwahid Aboud Makave</b> (voir	A l'apogée du mouvement en mai 2009, on estimait le nombre de combattants à 6 000, pour 600 véhicules. Ces chiffres ont été réduits de moitié en septembre 2010 et de 80 % en octobre 2010.	Darfour Ouest jusqu'en mai 2009, puis région de Kutum au Darfour Nord. Fin 2010, les forces ayant refusé le désarmement trouvèrent refuge dans les zones situées aux frontières de la RCA, du Darfour Sud et du Tchad.	Coalition soutenue par Khartoum composée des huit principaux groupes rebelles tchadiens.
<b>Alliance nationale pour le changement démocratique/National Alliance for Democratic Change (ANCD)</b>	<b>Mahamat Nouri</b> , un Gorane du sous-groupe Anakazza.	Voir UFDD.	Zone de Mellit–Sayah au nord d'El Fasher, Darfour Nord. Fin 2010, les forces ayant refusé le désarmement trouvèrent refuge dans les zones situées aux frontières de la RCA, du Darfour Sud et du Tchad.	Fondée en mai 2010, l'ANCD a marqué le départ officiel de Nouri de l'UFR. Elle se présente comme une coalition rivale de l'UFR, mais est en réalité beaucoup moins importante, et composée en majorité du noyau gorane (le groupe ethnique de Nouri) de l'UFDD (lire plus haut), et de dissidents arabes issus de groupes qui sont en partie restés au sein de l'UFR, comme le CDR (voir ci-dessous) et l'UFDD-F (voir ci-dessous), ou qui ont en grande partie rejoint le gouvernement, comme le FSR (voir plus bas) et la CNT. Un certain nombre de dissidents ouaddaïens de l'UFCD (voir plus bas) ont aussi rejoint l'ANCD.
<b>Rassemblement des forces pour le changement/Rally of the Forces for Change (RFC)</b>	<b>Timan Erdimi</b> (voir UFR).	Lorsqu'il a été fondé en février 2007, le RFC comptait environ 800 hommes, un chiffre tombé à près de 400 début 2009.	Darfour Ouest, au nord d'El Geneina (montagne d'Hadjer Morfaïn), jusqu'en mai 2009 (voir UFR).	Une composante de l'UFR et la faction de son président (voir UFR), le RFC était en lui-même une coalition de groupes de déserteurs beri de l'armée tchadienne (le principal en étant le Socle pour le changement, l'unité et la démocratie/ <i>Platform for Change, Unity, and Democracy</i> , établi en octobre 2005), et de dissidents ouaddaïens du FUC.
<b>Union des forces pour la démocratie et le développement/Union of Forces for Democracy and Development (UFDD)</b>	<b>Mahamat Nouri</b> (voir ANCD).	Début 2009, Nouri disposait environ de 200 véhicules et de 2 000 hommes. Deux ans plus tard, il n'avait plus sous ses ordres qu'une poignée d'hommes et de véhicules.	Darfour Ouest jusqu'en mai 2009, puis Darfour Nord, tout d'abord la zone de Kutum jusqu'à fin 2009, puis la zone de Mellit–Sayah.	Fondée en octobre 2006, l'UFDD était en elle-même une coalition majeure, mais après quelques scissions, elle fut réduite au groupe de Nouri, l'Union des forces pour le progrès et la démocratie. Elle devint alors une composante de trois coalitions successives : d'abord de l'AN, dirigée par Nouri, entre février 2008 et janvier 2009 ; puis de l'UFR jusqu'en mai 2010 ; et enfin de l'ANCD.
<b>Union des forces pour le changement et la démocratie/Union of Forces for Change and Democracy (UFCD)</b>	<b>Adouma Hassaballah Djadareb</b> , mi-arabe, mi-ouaddaïen.	Avant d'être largement désarmée en 2010, cette faction comprenait environ 1 500 combattants, en majorité ouaddaïens, ce qui en faisait la principale force de l'UFR (et donc de l'opposition tchadienne dans son ensemble).	Voir UFR.	Anciennement vice-président de l'UFDD, Adouma Hassaballah quitta ce mouvement pour fonder l'UFCD en mars 2008. Il re-joignit l'UFR et en devint son premier vice-président. Quelques groupes dissidents rejoignirent l'ANCD.



Nom	Leaders	Force	Localisations dans le passé	Relations avec les autres groupes
UFDD-Fondamen- tale (UFDD-F)	Abdelwahid Aboud Makaye, un Arabe Missiriya. Au départ, l'UFDD-F était diri- gée une présidence tournante entre Makaye, Acheikh Ibn-Omar Saïd (voir ci-dessous), et Amin Baraka (ce dernier est retourné au Tchad où il est devenu conseiller du Premier Ministre).	1 000 combattants en mai 2009.	Voir UFR.	L'UFDD-F se sépara de l'UFDD en mai 2007. Le mouvement rejoignit Mahamat Nouri au sein de l'AN entre février 2008 et janvier 2009, puis l'UFR, dont Makaye devint le second vice-président, et plus tard, après l'expulsion de Timan Erdimi et d'Adouma Hassaballah au Qatar en juillet 2010, le président par intérim. Des groupes dissidents ont rejoint l'ANCD.
Conseil démocratique révolutionnaire/ Revolutionary Democratic Council (CDR)	Acyl Ahmat Aghbach, un Arabe Awlad Rashid, jusqu'à sa mort en 1982, puis Acheikh Ibn-Omar Saïd, un Arabe Awlad Rashid égale- ment, qui fit renaître son vieux mouvement lorsqu'il rejoignit l'opposition armée tchadienne au Soudan en 2006. Lorsque l'UFR fut fondée en janvier 2009, il laissa la direction et le nom du CDR à Al Badur Acyl Ahmat Aghbach, le fils du défunt pre- mier dirigeant du mouvement.	Quelques centaines.	Voir UFR.	Une composante de plusieurs coalitions successives : l'UFDD entre octobre 2006 et mai 2007, puis l'UFDD-F, dont Acheikh quitta rapidement la présidence tournante pour retourner en France en tant que réfugié politique et devenir le représentant en Europe de l'UFR lorsque la coalition vit le jour (voir plus haut). Le CDR rejoignit à l'UFR, dont Al Badur Acyl Ahmat devint commissaire aux Affaires externes, avant de rallier l'ANCD, sans être suivi par l'ensemble de ses hommes.
Front our le salut de la république/ Front for the Salvation of the Republic (FSR)	Ahmat Hassaballah Soubiane, un Arabe de la branche des Rizeigat Mahamid.	1 000 combattants en 2008-09.	Darfour Ouest et frontière Soudan-Tchad-RCA.	Fondé après les autres mouvements, en 2007, le FSR s'est d'abord allié au mar- ginal FPRN (voir ci-dessous) avant de rejoindre l'AN de Mahamat Nouri, puis l'UFR pour une très courte période. Une semaine après la fondation de la coalition en janvier 2009, Soubiane contesta la présidence de Timan Erdimi et ouvrit des négociations directes avec N'Djaména par l'entremise de la Libye, ce qui l'amena à revenir au gouvernement en juillet 2009. Les forces restantes rejoignirent l'ANCD.
Front populaire pour la renaissance nationale/Popular Front for National Rebirth (FPRN)	Adoum Yacoub 'Kougou', un Ouaddaïen d'origine gorane et un vétéran de l'opposition armée tchadienne.	A son apogée entre mai 2009 et avril 2010, le FPRN ne comptait que quelques centaines de combattants, néanmoins dotés d'une solide expéri- ence mil itaire.	Frontière Soudan-Tchad-RCA.	Fondé en 2001, le FPRN rassemblait des groupes issus des premiers mouvements d'opposition armés au gouvernement d'Idriss Déby dans les années 90, en par- ticulier l'ANR. Outre des forces ouaddaïennes, il comprenait des combattants masalit qui décidèrent de diriger leur mouvement contre le gouvernement du Soudan afin de soutenir leurs parents dar- fouriens de la SLA. Cela empêcha le FPRN d'obtenir une quelconque aide du Soudan jusqu'à ce qu'il rejoigne l'UFR entre anvier et mai 2009. Entre 2005 et 2009, le FPRN tenta de se rapprocher d'autres groupes rebelles actifs à la frontière entre le sud du Tchad et la RCA, en particulier le MPRD, l'un des mouvements actifs au sud du Tchad, dirigé par Djibrine Dassert.

Jérôme Tubiana, *Laisser tomber les rebelles: Dimensions locales et régionales du rapprochement Tchad-Soudan*, Genève, Small Arms Survey, 2011, pp.76-79.

**Annexe 12 : Résumé des principales normes internationales à l'égard des enfants soldats.**

	Age		Initiatives de démobilisation	Initiatives de réhabilitation et réintégration sociale
	Recrutement Obligatoire	Recrutement Volontaire		
<b>Traités pertinents (avec âge minimum de recrutement)</b>				
Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux Droits de la Femme en Afrique (2003)	18	18		
Protocole Facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000)	18	16*	X	X
Convention n.182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux Pires Formes de Travail des Enfants (1999)	18	n/a	X	X
Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (1990)	18	18		
Convention relative aux Droits de l'Enfant (1989)	15	15		X
Protocoles Additionnels I et II aux Conventions de Genève du 12 août 1949 (1977)	15	15		
<b>Statuts des Tribunaux Pénaux Internationaux (en dessous d'un tel âge, le recrutement devient un crime de guerre)</b>				
Statut de la Cour Spéciale de Sierra Leone (2002)	15	15		
Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (1998)	15	15		

**Source:** Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, Enfants soldats, Genève: DCAF, Backgrounder, n°10, 2006, p. 4

## Annexe 13 : Questionnaire à l'intervention des anciens enfants soldats tchadiens.

QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES ANCIENS ENFANTS  
SOLDATS TCHADIENS

1. Votre nom Ameel Hussein.....
2. Votre prénom..... Sali.....
3. Sexe (M)..... ou F.....
4. Quelle est votre religion..... musulmane.....
5. Quel âge aviez-vous au moment du recrutement ?..... 11 ans.....
6. Quel âge avez-vous maintenant ? (Ecrivez le nombre)..... 24.....ans
7. Vos parents sont-ils encore en vie ? (Oui) ou Non
8. Vos parents travaillent-ils ? (Oui) ou Non
9. Si oui quel est le travail de vos parents ?..... agriculture.....
10. Quelles sont les raisons pour lesquelles vous êtes entrée dans les forces et groupes armées (une seule réponse) ?
  - a- Recrutement forcé ;
  - b- Raisons économiques ;
  - c- Patriotisme ;
  - d- Haine, vengeance ;
  - e- Protection de soi et sa famille ;
  - f- Goût de l'aventure, influence des autres ;
  - g- Autres (veuillez préciser) changer les chose dans mon village
11. Précisez nous dans quelles forces ou groupes armés vous avez été associé ?..... front uni pour le changement.....
12. Principale activité quand vous étiez dans les forces ou groupes armées (une seule réponse)
  - a-combattant (élément portant une arme)
  - b- logistique (porteur d'armes, transport du butin, minutions)

c- Domestique (cuisinier, lessive, vaisselle, bois d'allumage)

d- autres, veuillez préciser. *transmission d'information, renseignement*

13. Date et lieu de séparation avec les forces ou groupes armés... *27 décembre 2007 dans le partama*

14. Êtes-vous passé par un processus de démobilisation formelle ?  Oui ou Non

Si oui comment êtes-vous arrivé au Centre de Transit et d'Orientation ou aux Structures d'Encadrement Transitoires? *par les membres de l'Unité*

15. Si non, comment êtes-vous quittés dans les forces ou groupes armés ?..... / .....

16. Localisation dudit centre (ville/province)... *transit* .....

17. Durée du séjour dans le centre ..... *7 mois* .....

18. Lieu de réinsertion. *Sabangali à Djamena* .....

19. Avez-vous été réinsérés dans votre communauté d'origine ? *Non* .....

20. Si non avec qui souhaiteriez -être réunié ? *Ours* .....

21. Quelle prise en charge avez-vous reçu au CTO ?

- Psychosociale
- Désintoxication
- Soins médicaux

- autres, veuillez préciser. *Aucune prise en charge*

22. Votre avis va-t-il été pris en compte dans le choix de votre filière de formation ? Oui ou  Non

23. Quelles formations professionnelles avez-vous bénéficié ? *agriculture*

24. Quelles formations professionnelles auriez -vous souhaité recevoir ? *informatique*

25. Avez-vous reçu un kit de réinsertion ? *Oui* .....

26. Ce kit de réinsertion permet-il votre auto prise en charge ? *Non* .....

27. Quelles sont les perceptions des populations à vos égards ? *agressive*

28. Quels sont les types de reproches que les populations vous font ? *nos actions passées  
notre violence*

29. Vous sentez vous à l'aise avec les populations ? si non, que les reprochez-vous ? *leur non  
assistance et leur méfiance à notre égard*

30. Quel est votre rêve pour l'avenir ? *inventeur de logiciels*

Merci d'avoir répondu à nos questions

**Annexe 14 : Guide d'entretien semi-structuré appliqué aux enfants soldats, aux autorités locales, aux familles d'accueils et aux associations de protection de l'enfance.**

RENCONTRE AVEC:		FONCTIONS :
DATE :	Lieu :	PLAGE HORAIRE:
TYPE : INTERVIEW		ENTRETIEN
QUESTIONS		
1	Que pensez-vous de la présence des ex enfants au sein de la population ?	
2	Pensez-vous que les ex enfants sont des personnes fréquentables?	
3	Seriez-vous prêt à travailler avec des ex enfants soldats ?	
4	Que reprochez-vous aux ex enfants soldats?	
5	Pensez-vous que l'insécurité dans la localité est due aux ex enfants soldats?	
6	Pensez-vous que tous les ex enfants soient disposés à reprendre une vie	
7	Que faut-il faire pour que les ex enfant soldats acceptent de rentre les armes ?	
8	Que faut-il faire pour que les ex enfants soldats retrouvent une vie normale dans la communauté ?	
9	Connaissez-vous des centres de transits et d'orientations ?	
10	Que pensez-vous de ces centres ?	
11	Connaissez-vous des ex enfants soldats qui sont passés par ces centres de transits et d'orientations ?	
12	Si oui que pensent-ils de la formation et du matériel de réinsertion reçu ?	
13	Pourquoi la fréquentation des Centres de transits et d'orientations est-elle timide relativement aux nombres d'enfants dans les rebellions ?	
14	Connaissez-vous des enfants soldats qui sont passés par ces centres et qui ont réussi à se reconstruire une bonne vie ?	
15	Quelle analyse faites- vous des soutiens multiformes offerts aux ex enfants soldats pour faciliter leur reconstruction ?	
16	Quelle contribution pouvez-vous apporter pour la reconstruction des ex enfants ?	
17	Connaissez-vous des ex enfants soldats qui ont échoués leurs reconstructions ?	
18	Connaissez-vous des enfants soldats qui ont réussis leurs réintégrations ?	
19	Quelles précautions selon vous faudra-t-il prendre pour que les ex enfants soldats une fois installés ne retournent plus dans la violence ?	
20	Y-a-t-il d'autres (s) point(s) que vous souhaitez soulever non traité(s) par les questions ci-dessus ?	

## SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### I-LES SOURCES

#### A- Les Archives

##### - Dépôt National d'Archives du Tchad (DNAT)

DNAT, A.E.F., Projet de budget général exercice, rapport de présentation et exposé des motifs, fides, carton numéro 324, 1959.

DNAT, Beaufre., Les travaux de la commission scientifique du Logone et du Tchad, industrie et travaux d'outre-mer, numéro 207-229, pp.539-544, 1958.

DNAT, Cabot Jean, "Au Tchad, le problème des *koros*, département du Logone, Annales de géographie, t 7, numéro 382, pp.627-633, décembre 1968.

DNAT, Carac'h, La culture vivrière du mil et le problème de l'alimentation dans le delta du Chari (Tchad), médecine tropicale, numéro 3, pp.278-288, 1971.

DNAT, Cabot Jean "La culture du coton au Tchad", Annale de géographie, volume 66, numéro 358, pp.499-508, CAOM, côte 194, novembre-décembre 1967.

DNAT, Chef du territoire du Tchad, agriculture, enseignement, fonds communs et actions rurales dans les territoires d'Outre-mer, lettre au haut-commissaire de la République en A.E.F, Fort-lamy, CEFOD- Tchad, 31 décembre 1959.

DNAT, Colonel Lacomme, "Tchad, l'expansion française", tropique numéro 328, 120 pages ; janvier 1967.

DNAT, Dalgarrando suggier, la mise en valeur du Tchad, école française d'étude agricole, cote CF 00 474 CEFOD –Tchad, 1975.

DNAT, Djonouma Abdoulaye, perspective économique de la République du Tchad, mémoires originaux, école coloniale de la France d'outre-mer, FM, 3écol, 1979.

DNAT, Gild Jean Paul, mobilité pastorale au Tchad Occidentale, cahier d'étude africaine vol.3 numéro 12 pp.491-519, 1988.

DNAT, Boisson Jacques, l'histoire du Tchad et de Fort-Archambault, document renseignement, commentaire, pris, vécus et concours de 1940 à 1976, éditions du scorpion, BDIC, côte O123558 juin 1976.

DNAT, Lecornec Jacques, Histoire politique du Tchad de 1900 à 1965, librairie générale du droit de la jurisprudence, côte 0 pièce 4011, 1965.

DNAT, Roelsperger Gustave, opération militaires dans le territoire du Tchad, Gallica côte Q100 100CEFAD-Tchad, 20 mars 1980

DNAT, L'œuvre des sociétés françaises d'outre-mer, l'exemple de la cotonfran au Tchad, CAOM, br 9788, 1965.

**- Archives Service du Gouverneur de la Provinciale de Ndjamena (ASGPN)**

**ASGPN**, Note du Gouverneur de la Province au Ministre de la Défense, relative à l'inspection des installations militaires de Moussoro (centre de ralliement), Loumia et Koundoul (des centres d'entraînement militaire) par l'Unicef, Ndjamena, 10 avril 2009.

**ASGPN**, Copie Note du Gouverneur de la province de d'Ennedi Est au Président de la République sur l'état des affrontements à la frontières avec le soudan, Amdjarass, 25 avril 2004.

**ASGPN**, WAC 32533, Demande d'autorisation de visite du CTO de Ndjamena, 23 février 2009.

**ASGPN**, Note n°06 du Gouverneur de la Province augmentant les capacités d'accueil de CTO de Ndjamena, Ndjamena le 3 Novembre 2008.

**ASGPN**, lettre n°2375, portant réquisition administrative des camps de réfugiés de Ndjamena, le 18 octobre 2007.

**ASGPN**, 68 BC366 (2), Rapports quotidiens de la sûreté. Rapport quotidien n°344, 2006.

**ASGPN** 17AB 664 (9), Sécurité Instruction ministérielle sur l'organisation des autodéfenses,

**- Archive du Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille du Tchad. (AMASSNF)**

**AMASSNF**, A. Pahimi Padacké, Premier Ministre, Arrêté N°3912/PR/PM/MDHLF/2011, Portant mise en place d'un Comité de Suivi des Instruments Internationaux en matière des Droits de l'Homme, Ndjamena 12 décembre 2011.

**AMASSNF**, Dotations annuelles en matérielles et en numéraires dans les centres de transits et d'orientations du Tchad des armes et munitions, lettre confidentiel, 23 juin 2006.

**AMASSNF**, Présidence de la république, Décret n°55/PR/PM-MTJS-DTMOPS relatif au travail des enfants, du 8 février 1969.

**AMASSNF**, Coordination nationale, rapport des visites de vérification dans 15 sites militaires, 17 juin 2009.

**AMASSNF**, Message fax Les Centres de Transit et Orientation de la ville de Goma, et d'Abéché rénovés et transformés en un centre de formation professionnelle, 24 mars 2014.

**- Archive de l'Inspection Militaire du Ministère de la Défense (AIMMD)**

**AIMMD**, Asngar Latoi Lydie, Communication sur les sanctions administratives à l'encontre deux membres de l'ANT accusés de recrutement et d'utilisation d'enfants soldats, Ndjamena, 29 mars 2011.

**AIMMD**, Deby Idris, Président de la République du Tchad, Ordonnance N°001/PR/2011, accordant amnistie aux prisonniers de guerre, Ndjamena, 10 janvier 2011.

**AIMMD**, Message circulaire du Ministre de la défense; "Guéréda est attaquée, prendre disposition urgente" Ndjamena, Le 7 décembre 2005.

**AIMMD**, Deby Idris, Président de la République du Tchad, ordonnance

**AIMMD**, Note présidentielle, Loi de prévention concernant les enfants soldats, du 25 octobre 2010.

- **Archive de Care international Ndjamena (ACIN)**

**ACIN**, Unicef, exposé documenté les cas de 924 enfants qui ont bénéficié de ce programme depuis 2007, Ndjamena, 2015.

**ACIN, Note explicative**, des enfants libérés de l'ANT et d'au moins 19 groupes armés CARE International, Ndjamena 18 avril 2011.

**ACIN**, Communication à l'UNICEF, les sort des enfants dans les centres de transit et d'orientation au Tchad, 03 février 2012.

**ACIN**, Communication à l'UNICEF, la prise à la prime au dépôt des armes par l'ANT et la déconstruction de la réunification, 12 mai 2009.

- **Archive de Jésuite Réfugiés Service Ndjamena (AJRSN)**

**AJRSN**, Lettre n°125 au Ministère de la défense notification préalable de visite de sites militaires, 10 janvier 2008.

**AJRSN**, Suivi des enfants soldats démobilisé et soutien à deux centres de transit et d'orientation à Ndjamena, 12 février 2010.

**B- Les décrets et lois**

- Décret N°1650/PR/PM/MJ/2009 du 9 septembre 2009 reconnaissant Ahmat Hassaballah Soubiane "d'atteinte à l'ordre constitutionnel, à l'intégrité du territoire et à la sécurité de l'Etat ;
- Décret N°013/PR/MJ/2011 du 10 janvier 2011 accordant grâce présidentielle à six condamnés ;
- Décret N°55/PR/PM-MTJS-DTMOPS du 8 février 1969 relatif au travail des enfants ;
- Loi de prévention concernant les enfants soldats, adoptée en 2008 ;
- Loi n°16/PR/06 du 13 mars 2006 portant orientation du système éducatif au Tchad ;
- Loi 06-012 2006-03-10 PR du 10 mars 2006 portant réorganisation des Forces Armées et de Sécurité ;
- Ordonnance N°001/PR/2011 du 10 janvier 2011 accordant amnistie aux prisonniers de guerre ;
- Ordonnance N°001/PCE/CEDNACVG/91 du 16 janvier 1991, portant organisation des forces armées ;
- Ordonnance N°006/PR/92 du 28 avril 1992, portant statut général des militaires ;
- Projet de Décret portant institution, organisation et fonctionnement du Plan National de Réinsertion réalisé le CNR.

**C- Les sources numériques**

- Amnesty International., "Tchad, les promesses de la paix pour 11 000 enfants soldats", Londres ([www.amnesty.org/fr/library/asset/AFR34/006/2004/fr/3327a12b-d5f2-11dd-bb24-1fb85fe8fa05/afr340062004fr.pdf](http://www.amnesty.org/fr/library/asset/AFR34/006/2004/fr/3327a12b-d5f2-11dd-bb24-1fb85fe8fa05/afr340062004fr.pdf)) consulté le 5 mars 2019 de 12h03min à 13h10 min



- Banque mondiale. "Enfants soldats. Leçons apprises sur la prévention, la réinsertion", ([wwwds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2004/04/07/PDF](http://wwwds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2004/04/07/PDF)) Consulté le 14 février 2018 de 17h 45 min à 19h17min.
- Bennett Allison., The Reintegration of Child Ex-Combatants in Sierra Leone with Particular Focus on the Needs of Females, Consulté sur Internet ([www.essex.ac.uk/armedcon/story\\_id/000025.doc](http://www.essex.ac.uk/armedcon/story_id/000025.doc)), le 20 juin, 2019 de 18 h 18 min à 19h 12 min.
- BIT., Création d'emplois au profit des ex-combattants. Consulté sur Internet. ([www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed\\_emp/@emp\\_ent/@ifp\\_crisis/documents/instructional\\_material/wcms116730.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_emp/@emp_ent/@ifp_crisis/documents/instructional_material/wcms116730.pdf)) le 2 juillet 2016 de 19h22 à 19h50min
- Blattman C et Annan J., The Consequences of Child Soldiering, consulté sur internet ([www.chrisblattman.com/documents/research/2010.Consequences.RESTAT.pdf](http://www.chrisblattman.com/documents/research/2010.Consequences.RESTAT.pdf)), le 28 juin 2017 de 4h05 min à 6h12 min.
- Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats. Enfants soldats, Quelques avancées, mais encore trop peu, Extraits du Rapport mondial 2008, consulté sur internet ([www.crin.org/docs/Full\\_French\\_GR08\\_FINAL\[1\].pdf](http://www.crin.org/docs/Full_French_GR08_FINAL[1].pdf)), le 17 mars 2016 de 8h05min à 9h45min.
- Coalition to Stop the Use of Child Soldiers, Child Soldiers and Disarmament, Demobilization, Rehabilitation and Reintegration in West Africa. consulté sur internet ([reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/8E9E650371871EBCC125722F0049E478-csucs-gen-23nov.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/8E9E650371871EBCC125722F0049E478-csucs-gen-23nov.pdf)), le 4 octobre 2017 de 1h39min à 2h14min.
- Cordaid, "The Struggle after Combat. The Role of NGOs in DDR Processes: Synthesis Study." Consulté Sur internet ([www.cordaid.org/en/publications/struggle-after-combat-role-ngos-ddr-processes-synthesis-study](http://www.cordaid.org/en/publications/struggle-after-combat-role-ngos-ddr-processes-synthesis-study)) le 7 mars 2017 de 14h12min à 15h45min
- Croidieu F., Construire la paix en protégeant les enfants. Leçons apprises sur la prévention, la démobilisation et la réintégration des enfants soldats. Consulté sur Internet ([www.irenees.net/bdf\\_fiche-analyse-2\\_fr.html](http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-2_fr.html)) le 7 mars 2016 de 12h 14 min à 14 h10 min.
- Diagne Montagna., Désarmement, démobilisation et réinsertion, Réseau de recherche sur les opérations de paix, Université de Montréal. Consulté sur Internet ([www.operationspaix.net/40-lexique-desarmement-demobilisation-et-reinsertion-ddr-et-ddrrr-.html](http://www.operationspaix.net/40-lexique-desarmement-demobilisation-et-reinsertion-ddr-et-ddrrr-.html)) le 2 juin 2017 de 19h20min à 20h15min.
- El Ali Ibrahim et Chady Hage-Ali., la réintégration des ex-enfants soldats, ou comment introduire un changement durable et productif. Consulté sur Internet ([associationeci.wordpress.com/2009/10/18/iii-eci-et-la-reintegration-des-ex-enfants-soldats-ou-comment-introduire-un-changement-durable-et-productif/](http://associationeci.wordpress.com/2009/10/18/iii-eci-et-la-reintegration-des-ex-enfants-soldats-ou-comment-introduire-un-changement-durable-et-productif/)) le 18 novembre 2017 de 9h14min à 10h12min.

- France Diplomatie., une situation critique pour les enfants ougandais pris dans les conflits armés, Consulté sur internet ([www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/ouganda/colonne-droite-2189/documents-de-referance-2190/article/les-enfants-ougandais-dans-les](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/ouganda/colonne-droite-2189/documents-de-referance-2190/article/les-enfants-ougandais-dans-les)),le 29 septembre 2016 de 2h54 min à 3h14min.
- <http://www.un.org/children/conflict/french/reports.html>, Consulté le 15 mars 2016 de 17h20min.
- [http://www.radiofranceinternationale.fr/actufr/articles/089/article\\_51733.asp](http://www.radiofranceinternationale.fr/actufr/articles/089/article_51733.asp) ,consulté le 29 juin 2017 à 12h10.
- <http://www.state.gov/documents/organization/135981>. Consulté le 21 juin 2015 de 22h32min à 23h 50 min.
- <http://www.state.gov/documents/organization/142982>, Consulté le 23 juin 2015 de 14h12min à 15h 20 min.
- <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2010/10/25/presidential-memorandum-child-soldiers-prevention-act>, Consulté le 21 juin 2015 de 12h22 min à 13h40min.
- <http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/africa/6640351.stm>, consulté le 14 mai 2016 de 14h05 à 18h40 min.
- <http://allafrica.com/stories/200610301207.html>, consulté le 25 juin 2017de 10h à 14h15min.
- <http://www.state.gov/documents/organization/135981>. Consulté le 21 juin 2015 de 22h32min à 23h 50 min.
- <http://www.state.gov/documents/organization/142982>, Consulté le 23 juin 2015 de 14h12 min à 15h 20 min.
- <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2010/10/25/presidential-memorandum-child-soldiers-prevention-act>, Consulté le 21 juin 2015 de 12h22min à 13h40min.
- <http://www.smallarmssurveysudan.org/facts-figures-armed-groups-darfurchad>, consulté le 10mai 2016, de 7h38 min à 9h54min.
- <http://www2.reliefweb.int/rw/RWFiles2010.nsf/FilesByRWDocUnidFilename/EGU>, consulté le 24 mars 2015 de 18 h 45 min à 19h 55 min.
- 87KPY9\_full\_report.pdf/\$File/full\_report.pdf consulté le 28 novembre 2015 de 15h29 min à 18h35 min.
- site officiel de l'UNICEF, disponible sur <https://www.unicef.org/fr> consulté la dernière fois le 23 décembre 2020 à 21h45min.
- [https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/03\\_enfants\\_soldats](https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/03_enfants_soldats), consulté la dernier foi le 23 juin 2020 de 9h 24min à 10h10 ;
- [http://www.nato.int/nato-welcome/index\\_fr.html](http://www.nato.int/nato-welcome/index_fr.html), consulté le 12avril 2020 de 23h10 min à 1h10 min;
- <http://www.smallarmssurveysudan.org/facts-figures-armed-groups-darfur.php>, consulté le 28 février 2015 de 21h12 min à 23h10 ;

- <http://www.smallarmssurveysudan.org/facts-figures-armed-groups-darfur-chad.php>, consulté le 18 avril 2017 de 17h15 min à 18h35min;
- <https://www.tchadpages.com/qui-va-faire-cesser-lenrolement-des-enfants-soldats-dans-les-forces-armees-nationales-tchadiennes/>, consulté le 30 décembre 2020 de 23h21min à 00h17min ;
- IRIN (Integrated Regional Information Networks)., Analyse. Un difficile retour à la vie civile pour les enfants soldats au Tchad, consulté sur Internet ([www.irinnews.org/fr/report/97468/](http://www.irinnews.org/fr/report/97468/)), le 25 juin 2018 de 15h10 mi à 16h21min.
- Leblanc H., 2004, Situation «Enfants soldats», Unicef France. Consulté sur Internet ([www.unicef.fr/sites/default/files/documents/admin/unicef/2075-4.pdf](http://www.unicef.fr/sites/default/files/documents/admin/unicef/2075-4.pdf)) le 2 juin 2019 de 6h 10 min à 7h 45 min.
- Michel Arseneault "Comment démobiliser les enfants soldats ?" Le Monde Diplomatiques, <https://www.monde-diplomatique.fr/2009/10/ARSENEAULT/18234> consulté le 29 novembre 2018 à 10 h 43min.
- Organisation des Nations Unies, disponible sur <http://www.un.org/fr/index.html>, consulté pour la dernière fois le 24 janvier 2020 de 22 h10 min à 23h45min.
- Otunu Olara., Translating International Instruments into Practice Key in Addressing the Plight of Children in Armed Conflict, third committee told, Communiqué de presse des Nations unies GA/SHC/3479 du 20 octobre 1998, consulté sur internet ([childrenandarmedconflict.un.org/press-release/20Oct98/](http://childrenandarmedconflict.un.org/press-release/20Oct98/)) le 10 mars 2016 de 16h38min à 17h48min.
- Poissonnier A., L'impossible démobilisation des enfants soldats, consulté sur internet ([www.rfi.fr/fichiers/mfi/education/1378.asp](http://www.rfi.fr/fichiers/mfi/education/1378.asp)), le 2 juin 2018 de 16h10 à 18h21min.
- Save the Children, When Children Affected by War Go Home, Lessons Learned from Liberia, consulté sur internet ([www.savethechildren.org.uk/resources/online-library/when-children-affected-war-go-home-lessons-learned-liberia](http://www.savethechildren.org.uk/resources/online-library/when-children-affected-war-go-home-lessons-learned-liberia)) le 18 novembre 2016 de 3h14min à 4h58min.
- Tumba Tutu-De-Mukose., "Les enfants soldats, ces machines à tuer", La Conscience, consulté sur internet ([www.laconscience.com/Les-enfants-soldats-Ces-machines-a-tuer.html](http://www.laconscience.com/Les-enfants-soldats-Ces-machines-a-tuer.html)) le 26 février 2018 de 16 h17min à 18h10min.
- UNICEF., 84 enfants soldats libérés, encore des milliers enrôlés, consulté sur internet ([www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/84-enfants-soldats-liberes-encore-des-milliers-enroles-2009-06-22](http://www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/84-enfants-soldats-liberes-encore-des-milliers-enroles-2009-06-22)), le 26 février 2018 de 8h19 à 9h24min.
- UNICEF, Birth Registration and Armed Conflict. Consulté sur Internet ([www.unicef.org/protection/birth\\_registration\\_and\\_armed\\_conflict\(1\).pdf](http://www.unicef.org/protection/birth_registration_and_armed_conflict(1).pdf)) le 21 mars 2019 de 4h26min à 5h45min.
- UNICEF., Des enfants enrôlés de force dans le Nord-Est du Sri Lanka, consulté sur Internet ([www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/des-enfants-enroles-de-force-dans-le-nord-est-du-sri-lanka-2004-07-19](http://www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/des-enfants-enroles-de-force-dans-le-nord-est-du-sri-lanka-2004-07-19)), le 25 février 2020 de 14h13 à 15h18min.

- United Nations Disarmement., Demobilization and Reintegration Resource Centre, Qu'est-ce que le DDR? ONU, [http://www.unddr.org/what-is-ddr/introduction\\_1.aspx](http://www.unddr.org/what-is-ddr/introduction_1.aspx), dernière consultation le 26 mars 2017 de 22h45min à 23h17min.

#### D- Sources audio visuelles

- Laurent. Correau, "Goukouni Weddeye : Témoignage pour l'histoire du Tchad" film documentaire produit par RFI en 2006.
- Valentine Oberti, "Enfants soldats au Tchad: le difficile retour à la vie civile" documentaire produit par RFI dans Grand Reportage en 2010.

#### E- Les sources orales

Noms et prénoms	Age	statut	Lieu	Date de l'entretien
Anonymes	64 ans	Chefs déplacés de l'ethnie <i>Tamas</i> à <i>Ndjamena</i>	Ndjamena	16 Septembre 2017
Anonyme	43 ans	Agent décisionnaire au Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille.	Linia	4 Septembre 2017
Gueye Amadou	38 ans	personnel humanitaire ayant participé au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans l'Est du Tchad	Gaoui	13 Septembre 2017
<b>Mahamat</b>	24 ans	Ancien enfant du FUC	Ndjamena	17 septembre 2017
Ahmat	26 ans	ancien enfant soldat du FUC,	Ndjamena	17 septembre 2017
Adoum	22 ans	ancien enfant soldat du FUC	Ndjamena	17 septembre 2017
Moussa	27 ans	coiffeur et ancien enfant soldat de l'ANT	Ndjamena	5 septembre 2017
Mbaïtogoum Alioum,	48 ans	travailleurs humanitaires spécialisés dans les questions d'éducation	Ndjamena	10 Septembre 2017
Abdelrahman Babelbassit,	68 ans	Chefs déplacés de l'ethnie <i>Tamas</i> à <i>Ndjamena</i>	Linia	5 septembre 2017
Alamine Ouédraogo	47 ans	en service au Ministère de la Défense au Tchad	Ndjamena	18 septembre 2017
Abdoulah Karen	27 ans	enfant soldat de l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement	Massaguet	25 octobre 2018.
Sebergue kimitene	32 ans	ancien enfant soldat l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement	Massaguet	25 octobre 2018
Maikoubou	54 ans	travailleurs humanitaires à CARE International et opérationnalisant le DDR au Tchad	Koundoul,	21 septembre 2017
Abakar Dodo Lorou	59 ans	Chef d'une communauté	Linia	4 septembre 2017
Abakar lamine	49 ans	Ancien membre du Conseil démocratique révolutionnaire (CDR)	Gaoui	11 Septembre 2017
Abakar,	49 ans	ancien membre du Conseil démocratique révolutionnaire	Linia	10septembre 2017
Abdekerim Mamadou	56 ans	Famille d'accueil d'enfant à réinsérer	Ndjamena	16 Septembre 2017
Abdel Brahamat	environs 60 ans	chef de communautés dans des camps de personnes déplacées	Dourbali	18 octobre 2018
Abdelaziz Ibrahim	23 ans	Ancien enfant soldat du Front populaire pour la renaissance nationale (FPRN)	Koundoul	21 Septembre 2017
Abdelaziz Ibrahim	20 ans	Ancien enfants soldats	Ndjamena	4 Septembre 2017
Abdérmane,	37 ans	Journaliste tchadien	Dourbali	15 Octobre 2018
Abdi Abdourama	21 ans	Ancien enfant soldat du FUC	Ndjamena	31 octobre 2018
Abdi Ouédraogo	21 ans	Ancien enfant soldat du FUC	Massaguet	20 Octobre 2018
Abdoulah Karen	27 ans	Enfant soldat de l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement	Massaguet	25 octobre 2018
Abdoulah Karen,	27 ans	Ancien enfant soldat de l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement	Massaguet	25 octobre 2018.
Abouna Paul	50 ans	Professeur au Département d'Anthropologie UYI	Yaoundé	22 janvier 2020

Abdoulaye	57 ans	Chefs de communautés dans un camp de personnes déplacées à Koundoul	Massénya	25 Octobre 2018
Abdoulaye Souleymane	40 ans	Nationalité tchadienne doctorant en histoire	Yaoundé	23 décembre 2016
Abdoulaye,	66 ans	Chefs de communautés dans un camp de personnes déplacées	Goui	12 septembre 2017
Abraham Saddick	57 ans	Officier de l'armée tchadien	Ndjamena	17 Septembre 2017
Adama Tindane	43 ans	Commerçant des œuvres Artisanales	Gaoui	12 Septembre 2017
Adama Tindane	environ 48 ans	Travailleurs sociale spécialisé dans les questions d'éducation des enfants de la Rue au Tchad	Gaoui	13 Septembre 2017
Adoum Oumar	32ans	Ancien enfant soldats de l'ANT	Ndjamena	17 Septembre 2017
Ahmed peng	24 ans	Ancien enfant soldat du Socle pour le Changement, l'Unité et la Démocratie (SCUD)	Massénya,	20octobre 2018.
Ahmed Peng	24 ans	Ancien enfant soldat du Front pour le salut de la République (FSR)	Massénya	20octobre 2018.
Ahmed peng,	25 ans	Enfant soldat du Socle pour le Changement, l'Unité et la Démocratie (SCUD)	Massénya,	20octobre 2018.
Ahmed Taibou	46 ans	Consultant en gestion des organisations	Ndjamena	17 septembre 2017
Ahmed Hissein	26 ans	Ancien pensionnat du CTO de koundoul	Koundoul	22 septembre 2017
Aïssatou	27 ans	ancienne fille soldats de la 53 <sup>eme</sup> division du FUC	Ndjamena	19 septembre 2017.
Alamane Ouédraogo	45 ans	Capitaine de l'armée, en service au Ministère de la Défense au Tchad	Ndjamena	31 octobre 2018
Alamine Ouédraogo	47 ans	En service au Ministère de la Défense au Tchad	Koundoul	22 Septembre 2017
Albertine Fati Ndikert	43 ans	Travailleur humanitaire a care international	Dourbali	15 octobre 2018
Albertine Fati Ndikert	43 ans	Travailleur humanitaire	Dourbali	15 octobre 2018
Albertine Fati Ndikert	43 ans	Travailleur humanitaire	Dourbali	15 octobre 2018
Ali Taheranousek	65 ans	Chef d'une famille réunifiée	Ndjamena	31 octobre 2018
Amara idriss	38 ans	Membre du personnel du Secrétariat permanent à la réinsertion	Koundoul	21 Septembre 2017
Amina fatimatou	33 ans	Travailleur humanitaire à JRS	Dourbali	16 Octobre 2018
Amina Fatimatou	49 ans	Travailleur humanitaire	Massénya	26 octobre 2018
Anonyme	environ 70 ans	Ancien Général de l'armée de terre tchadienne et ex-conseiller du ministère de la Défense	Ndjamena	19 septembre 2017.
Anonyme	50	En service à l'ONG Droits humains sans frontières	Dourbali	13 septembre 2017
Anonyme	29 ans	Ancien élève du lycée de la concorde à Ndjamena	Massénya,	27 octobre 2018.
Ashia	27 ans	Ancienne fille soldate du FUC	Massaguet	22 octobre 2018.
Azoumana Hassane Houa	55 ans	Famille d'accueil d'enfant à réinsérer	Linia	8 Septembre 2017
Badéle aïssatou	31 ans	Travailleur humanitaire à JRS	Dourbali	17 Octobre 2018
Badéle Aïssatou	33 ans	Travailleurs humanitaire	Massaguet	8 septembre 2017
Baguepeng,	31 ans	Ancien enfant soldat du Rassemblement des Forces Démocratiques (RAFD)	Dourbali	16 octobre 2018
Baguepeng,	31 ans	Ancien enfant soldat du Rassemblement des Forces Démocratiques (RAFD)	Dourbali	16 octobre 2018
Baguira Djeneba Epse Konate	43 ans	Travailleuse humanitaire à CARE international	Massaguet	22 Octobre 2018
Baguira Djeneba Epse Konate	41 ans	Personnel l'humanitaire ayant participé au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans l'Est du Tchad,	Dourbali	18 octobre 2018
Bahe Blaka	48 ans,	Educateurs et réfugiés "darfouriens" à Ndjamena.	Koundoul	23 Septembre 2017

Ballo Ousmane Haroun	31 ans	Ancien d'un camp de personnes déplacées dans l'Est du Tchad	Ndjamena	19 Septembre 2017
Bamba Bakary amadou	45 ans environ	Ancien travailleur à la coordination Nationale pour la Réinsertion des Enfants Soldats	Massénya	27 Octobre 2018
Barkoutou	24 ans	Ex soldat de l'Union des forces pour le changement et la démocratie	Koundoul,	23 septembre 2017
Béchir Ahmed	24 ans	Anciens enfant soldat du MJE	Massénya	27 octobre 2018.
Beka Monblehon Romaric	41 ans	Personnel humanitaire participant au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion	Ndjamena	31 Octobre 218
Belem Oumarou	48 ans	Éducateur des réfugiés dans le camp de Bredjing	Gaoui	11 Septembre 2017
Blagnon Jean	52 ans	Personnel en service au Ministère de la justice	Massénya	29 Octobre 2018
Bogro Isaac	45 ans	Pasteur surintendant à l'église	Linia	10 septembre 2017
Bouady Joseph	28 ans	Ancien enfants soldats de l'Union des forces démocratiques	Massaguet	24 Octobre 2018
Capitaine Bamba Bakary	48 ans environ	Ancien travailleur à la coordination Nationale pour la réinsertion des enfants soldats	Linia	9 septembre 2017
Christophe Sehi	36 ans	Membre d'une ONG de défense des droits de l'homme	Linia	6 septembre 2017
Coulibaly Adama	38 ans	Travailleur humanitaire à l'Unicef Tchad	Ndjamena	19 Septembre 2017
Coulibaly Adama	48 ans	Travailleur humanitaire à Bongor	Massaguet	21 octobre 2018
Daniel Passalet Duezoumbe	59 ans	Directeur de l'organisation non-gouvernementale tchadienne Droits humains sans frontières	Ndjamena,	31 octobre 2018
Deguan Antoinette	26 ans	Ancien enfant soldat du Front uni pour le changement	Dourbali	16 Octobre 2018
Dékanou Madeleine	39 ans	Membre du personnel Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme	Koundoul	22 Septembre 2017
Delphine Djiraibe	61 ans	avocate tchadienne et co-fondatrice de l'association tchadienne pour la promotion et la défense des droits de l'homme	Ndjamena	20 septembre 2017
Diarrassouba Hamid	47 ans	Chef d'une famille réunifiée	Gaoui	13 Septembre 2017
Diarrassouba Seydou	40 ans	Membre du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés	Koundoul	23 Septembre 2017
Diop Aruna	62 ans	Gendarme à la retraite	Linia	7 Septembre 2017
Diop Aruna	62 ans	Gendarme à la retraite	Koundoul	25 septembre 2017
Djawa Gnadou Alfred	39 ans	Personnel en service au Ministère de l'Education Nationale	Massénya	28 Octobre 2018
Djérétou Gaspard	50 ans	Personnel en service au Ministère Communication	Massénya	25 Octobre 2018
Djibrine Sylla Ismael	68 ans	Chef de communauté	Ndjamena	17 Septembre 2017
Djimanedwige Basile	53 ans	Famille d'accueil d'enfant à réinsérer	Linia	6 Septembre 2017
Dobian Assingar	environ 65 ans	Membre de la fédération internationale des droits de l'homme (FIDH)	Ndjamena	31 octobre 2018
Dosso Mourlaye Abdoulaye	51 ans	Membre d'organisations de la société civile tchadienne	Massénya	27 Octobre 2018
Doumbia Abba ousmane	57 ans	Famille d'accueil d'enfant à réinsérer	Linia	10 Septembre 2017
Doumbia Donald	29 ans	Ancien enfant soldat du Front pour le salut de la République	Koundoul	21 Septembre 2017
Estelle Diabaté	46 ans	Commerçante habitante de la région du Kanem I	Massaguet	28 octobre 2018.
Fakir Elisathe	22 ans	Enfants soldats dans les centres d'orientation et de transit de Ndjamena	Gaoui	14 Septembre 2017
Fakir Hazim	26 ans	Ancien enfant soldat du Mouvement national pour le redressement (MNR)	Koundoul	25 Septembre 2017

Fangayeba, Judith	30 ans	Ancien enfant soldat du Mouvement national pour le redressement	Dourbali	19 Octobre 2018
Fatoumata Zanaba	43 ans	Membre du personnel de l'UNICEF	Koundoul	27 Septembre 2017
Gadouhoue soukou	45 ans	Famille d'accueil d'enfant à réinsérer	Linia	7 Septembre 2017
Gana Adoum	58 ans	Chef de communauté du Dar Sila,	Linia	7 Septembre 2017.
Ganda Abdourahamane	45 ans environ	Personnel du ministère de l'Action sociale, de la Solidarité nationale et de la Famille	Massaguet	21 Octobre 2018
Gbatta Welson	49 ans	Membre de la société civile tchadienne LTDH	Dourbali	18 Octobre 2018
Gnampo Hiné Ines	58 ans	Responsable politiques à Ndjamena,	Massaguet	21 Octobre 2018
Guepa emile	42 ans	Entretien avec un responsable local et membre de la société civile	Massaguet	22 Octobre 2018
Habiba salimane	50 ans environ	habitante du Tama et qui a encouragé ces combattre aux côtés des milices arabes notamment le RDL	Gaoui	12 septembre 2017
Habraham Saddick	69 ans			
Hadoum Yaoudjali, Moussa	54 ans	Officier démissionnaire de l'Armée de terre	Massaguet	22 octobre 2018.
Hamdem Djibrine	24 ans	Ancien enfant soldat SCUD	Massaguet	24 Octobre 2018
Hamdem Djibrine	26 ans	Enfant soldat de l'Union des Forces Démocratiques et Révolutionnaire (UFDR) et du Mouvement National pour le Redressement (MNR)	Massénya	20 octobre 2018.
Hameed idriss idriss	26 ans	Ex soldat de l'Union des forces pour le changement et la démocratie (UFCD)	Massénya	29 Octobre 2018
Hammand ismaella	22 ans	Ancien enfant soldat du Front pour le salut de la République (FSR)	Ndjamena	20 Septembre 2017
Hamsi Ouédraogo	23 ans	Ancien enfants soldat du FUC	Massénya	29 octobre 2018
Hassan Berk, 25	25 ans	Ancien enfant soldat du MJE,	Massaguet	21 octobre 2018
Hazam, ibrahim	23 ans	Enfants qui avaient été associés au MJE	Linia	8 Septembre 2017
Hissein Hassan	39 ans	Travailleurs humanitaires au PNUD Tchad	Gaoui	15 Septembre 2017
Ibrahim boubakary	46 ans	Fonctionnaire du corps de la justice	Koundoul	25 Septembre 2017
Ibrahima Barka	67 ans	Famille d'accueil d'enfant à réinsérer	Gaoui	14 Septembre 2017
Idriss	28 ans	Anciens enfant soldats du Mouvement National pour le Redressement (MNR)	Ndjamena	6 septembre 2017
Jacqueline Moudeïna	64 ans	Avocate Présidente de l'Association tchadienne pour la Promotion des Droits de l'Homme	Ndjamena	20 septembre 2017
Kaar Kaas	48 ans	Chef traditionnels	Dourbali	19 Octobre 2018
Kaba Fatime	32 ans	Membre d'une ONG internationale œuvrant dans le domaine de l'éducation dans les camps de personnes déplacées de l'Est du Tchad	Gaoui	14 Septembre 2017
Karamoko Erick	25 ans	Ancien enfant soldat Union pour le changement démocratique	Dourbali	17 Octobre 2018
Khamis nerbe	35 ans	Doctorant tchadien travaillant sur la protection de l'enfant tchadien pendant les guerres civiles	Yaoundé	14 Avril 2016
Kla Nemlin	27 ans	Président central de la jeunesse	Linia	8 septembre 2017
Kodindo	55 ans	chefs de communautés	Massaguet	24 Octobre 2018
Kohou Charles	31 ans	Ancien enfant soldat du Rassemblement des forces pour le changement	Dourbali	18 Octobre 2018
Lamanda Yaya	60	chef de famille Dajo	Linia	5 Septembre 2017
Lawal Khadidja	37ans	Membre du personnel de l'inspection militaire	Dourbali	19 Octobre 218
Magnus Ibrahim	39 ans	Travailleur social	koundoul	26 septembre 2017
Mahamane Ali	25 ans	Ancien enfant soldat du Mouvement national pour le redressement	Massénya	29 Octobre 2018
Mahamane hussein	65 ans	Membre de la société civile au Tchad.	Ndjamena	16 Septembre 2017
Mahamane hussein	65 ans	Membre de la société civile au Tchad	Koundoul	24 septembre 2017
Mahamane Ali,	29 ans	Ancien enfant soldat de l'Alliance National	Dourbali	16 septembre 2017
Mahamat ousmane		Chef d'une famille d'accueille	Linia	4 Septembre 2017

Mahane Youssouf	25 ans	Ancien enfant soldat MDJT Mouvement pour la Démocratie et la Justice	Ndjamena	19 septembre 2017.
Mallam Allioum	39 ans	Cultivateur de céréalière	Gaoui	13 septembre 2017
Mallam Allioum,	39 ans	Chef d'une famille réunifiée	Gaoui	11 Septembre 2017
Mallam Allioum,	39 ans	Cultivateur à Fare, dans l'Est du Tchad	Ndjamena	31 octobre 2018
Mamadou issa	41 ans	Membre du personnel de l'ONU à Ndjamena	Gaoui	12 Septembre 2017
Maoundoé	27 ans	Ancien pensionnat d'un camp de personnes déplacées dans l'Est du Tchad	Koundoul	21 Septembre 2017
Maoundoé,	27 ans	Ancien pensionnat d'un camp de personnes déplacées dans l'Est du Tchad	Koundoul,	21 septembre 2017
Mariam nour	66 ans	Fonctionnaire du ministère Santé Publique	Dourbali	15 Octobre 2018
Maurizio Verrina	46 ans	Directeur opérationnel du RET pour le Tchad,	Massaguet	24 Octobre 218
Mbaïtogoum Alioum	48 ans	En service au Ministères de la Jeunesse et Sports	Massaguet	20 Octobre 2018
Mbaïtogoum Alioum	48 ans	travailleurs humanitaires spécialisés dans les questions d'éducation de déplacés	Koundoul	23 septembre 2017
Méfouladou Dohoulou	8 ans	Chef d'une famille réunifiée	Gaoui	12 Septembre 2017
Meite n'godjigui	56 ans	Famille d'accueil d'enfant à réinsérer	Linia	9 Septembre 2017
Mémavaya baptiste	52 ans	Famille d'accueil d'enfant à réinsérer	Linia	5 Septembre 2017
Minamanou Massaban.	41 ans	Membre du personnel de PAM	Koundoul	26 Septembre 2017
Mohammed Sali	24 ans	Ancien enfant soldat des Forces pour la Démocratie et le Développement (FDD),	Ndjamena,	18septembre 2017
Montouho jean claude	46 ans	Personnel en service au Ministère Jeunesse et Sports	Massénya	27 Octobre 2018
Mory Bertrant	27 ans	Ancien enfant soldat du Conseil démocratique révolutionnaire	Koundoul	23 Septembre 2017
Mouchilli Saleh	23 ans	Ancien enfant soldat du Rassemblement des forces pour le changement (RFC).	Massénya	25 Octobre 2018
Mouchilli Saleh	24 ans	Enfant soldat de l'ANT	Linia	7 septembre 2017
Moudjitaba Rabokintalba	50 ans	Famille d'accueil d'enfant à réinsérer	Linia	5 Septembre 2017
Mourlay Abdoulaye	54 ans	Personnel en service au Ministère de la santé publique	Massénya	30 Octobre 2018
Mourlaye Abdoulaye	45 ans	Journaliste à l'hebdomadaire <i>Alwihda Actualité</i>	Ndjamena	20 septembre 2017
Moursal Abakar,	25 ans	Ancien soldat de l'Union des forces démocratiques (UFD)	Ndjamena	17 Septembre 2017
Moursal Abakar,	25 ans	Ancien soldat de l'Union des forces démocratiques (UFD)	Koundoul	26 septembre 2017.
Moussa	31	Couturier, ancien enfant soldat du FUC	Ndjamena	4 septembre 2017
Moussa Ibrahim	28 ans	ancien enfant soldat de l'ANT	Ndjamena	20 septembre 2017
Moustapha Ibrahim	45 ans	Travailleur humanitaire à CARE International et opérationnalisant le DDR au Tchad	Linia	7 Septembre 2017
Moustapha Ibrahim	48 ans	Chef d'une famille réunifiée	Linia	5 Septembre 2017
Moustapha Moussa	48 ans	Travailleur humanitaire au Service jésuite des réfugiés	Gaoui	15 septembre 2017
Muhamed Abdou	55 ans	Syndicaliste et éducateur	Gaoui	12 Septembre 2017
Mustafa Ben	45 ans	En service au Ministère Droits de l'Homme	Ndjamena	31 octobre 2018
Mustafa Ben	55 ans	Représentant de la communauté Tamas à Ndjamena	Gaoui	13 septembre 2017.
Mustapha Dramane	50 ans	Enseignant et travailleur social	Koundoul	22 Septembre 2017
Mustapha Dramane	50 ans	Personnel de la santé à Guéréda et travailleur social	Ndjamena	31 octobre 2018.
Ndiker	29 ans	ancien enfant soldat du Rassemblement des Forces Démocratiques (RAFD)	Dourbali	16 octobre 2018
Ndikert,	29 ans	Ancien enfant soldat du Rassemblement des Forces Démocratiques (RAFD)	Dourbali	16 octobre 2018
Nenne Gueye	65 ans	Ancien officier de l'armée tchadienne en	Linia	5 Septembre 2017



		retraite		
Ngadjadoum, Emanuel	66 ans	Officier retraité de la Gendarmerie	Massaguet	23 octobre 2018
nobe, Ndjikouloum et idriss, mahamat Tou	39 ans et 47 ans	Ancien travailleurs humanitaire dans les camps pour personnes déplacés au Tchad	Linia,	6 septembre 2017
Nour stephanie	23 ans	Ancien enfants soldats dans les centres d'orientation et de transit de Ndjamen	Dourbali	16 Octobre 2018
Ntuda Ebode Joseph Vincent	65 ans	Enseignants d'Université et auteurs de plusieurs articles sur le Tchad et sur les enfants soldats.	Yaoundé	10 Janvier 2016
Ouahe Lambert	35 ans	Entretien avec un travailleur humanitaire	Massaguet	23 Octobre 2018
Ourega Allan	49 ans	Personnel civil en service au Ministère défense	Massaguet	20 Octobre 2018
Ousmanou Saïd	58 ans	Ancien travailleur humanitaire de JRS.	Massaguet	21 Octobre 2018
Ousmanou Saïd	58 ans	Ancien travailleur humanitaire de JRS	Gaoui	13 septembre 2017
Ramathou	26 ans	Ancienne pensionnat du centre d'orientation et de transit de Ndjamen	Massénya	26 Octobre 2018
Remadji Ndikert,	24 ans	Anciens enfant soldat du Rassemblement des Forces Démocratiques (RAFD) et du Mouvement pour la Justice et l'égalité.	Dourbali	16 octobre 2018
Robert Marel Kuibangui	47 ans	Ancien coordonnateur de CARE du programme DDR pour enfant soldat	koundoul	23 septembre 2017
Sah Léonard	62 ans	Enseignant des Universités et aussi spécialiste de l'histoire militaire.	Yaoundé	17 décembre 2015
Saïd Ibrahim,	24 ans	Ancien enfant soldat du RPJ Rassemblement Populaire pour la Justice	, Massénya,	27 octobre 2018
Salam	26 ans	Jeune garçon d'un camp pour personnes déplacées au Tchad	Ndjamen	17 septembre 2017.
Salam salem	25 ans	Jeune d'un camp pour personnes déplacées au Tchad.	Ndjamen	18 Septembre 2017
Salama boubakar	39 ans	Travailleurs humanitaire à la croix rouge Tau Tchad.	Linia	6 Septembre 2017
Sali	28 ans	Ancien enfant soldat du FUC	Ndjamen	17 septembre 2017
Salma	46 ans	Che d'une famille d'Accueille	Gaoui	13 Septembre 2017
Sanogo Idriss Youssouf	44 ans	Dirigeant d'un camp de personnes déplacées dans l'Est du Tchad,	Ndjamen	18 Septembre 2017
Sebergue kimitene	32 ans	Ancien enfant soldat de l'Union des Forces pour la Démocratie et le Développement	Massaguet	25 octobre 2018
Seikarao Moussa	42 ans	Membre du personnel de programme national de retrait et prise en charge des enfants soldat	Massénya	30 Octobre 218
senoussi, fakir	29 ans	ancien enfant soldat du Socle pour le Changement, l'Unité et la Démocratie (SCUD)	Massénya,	20octobre 2018.
senoussi, fakir	29 ans	Ancien enfant soldat du Socle pour le Changement, l'Unité et la Démocratie (SCUD)	Massénya	20octobre 2018.
senoussi, fakir,	29 ans	ancien enfant soldat du Socle pour le Changement, l'Unité et la Démocratie (SCUD),	Massénya	20octobre 2018.
Seydou Mahamat	33 ans	Membre de l'ONG dans le domaine de la réinsertion des anciens enfants soldat au Tchad	Linia	5 septembre 2017
Souleimane ben	41 ans	Travailleurs humanitaires au PAM du Tchad	Koundoul	23 Septembre 2017
Souleymane Guengueng	72 ans	Ecrivain et militant des droits de l'homme tchadien	Ndjamen	31 octobre 2018
Soumahoro Abdoulaye	59 ans	Chef d'une famille réunifiée	Gaoui	11 Septembre 2017
Tabra Trésor	47 ans	Personnel en service au Ministère Droits de l'Homme	Massénya	26 Octobre 2018
Taki Adoum	53 ans	Chef de canton	Linia	4 septembre 2017
Tamini Victor	53 ans	Éducateur des réfugiés dans le camp de Kounoungou	Koundoul	27 Septembre 2017
Tarik,	25 ans	Ancien enfant soldat du MJE et de l'ethnie	Linia	7 septembre 2017

		Dajo		
Thomas Merkelbach	49 ans	représentant du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au Tchad	Ndjamena	19 septembre 2017.
Toua Célestin	47 ans	Éducateur des réfugiés dans le camp de Djabal,	Koundoul	26 Septembre 2017
Toukonongo Allamine	42 ans	Membre du personnel du Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires	Koundoul	25 Septembre 2017
Vazoumana Zougrana	56 ans	Famille d'accueil d'enfant à réinsérer	Gaoui	15 Septembre 2017
Wahikapété Vincent	27 ans	Ancien enfant soldat du Front Uni pour le changement	Dourbali	15 Octobre 2018
Wanyaka Bonguen Virginie	50 ans environ	Professeur des Université et enseignante d'Histoire Militaire à l'Université de Yaoundé.	Yaoundé	17 mai 2017
Wea Sawet Saleh	environ 40 ans	Personnel en service au Ministère de la solidarité national	Ndjamena	20 Septembre 2017
Yacouba oumar	28 ans	Ancien enfant soldats du Front populaire pour la renaissance nationale	Koundoul	22 Septembre 2017
Yakeusseu Elisabethe	61 ans	Responsable des camps de personnes déplacées	Koundoul	25 Septembre 2017
Yeo Nadjata	45 ans environs	Fonctionnaire en service au ministère de la défense	Ndjamena	18 Septembre 17
Yobouet Massoueu	41 ans	Membre du personnel du Comité International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge	Koundoul	24 Septembre 2017
Younousmi	52 ans	Directeur opérationnel du RET pour le Tchad	Dourbali	17 Octobre 2018
Younousmi,	52 ans	Directeur opérationnel du RET pour le Tchad	Koundoul	27 septembre 2017
Youssef Goubay	27 ans	ancien enfant soldat du FUC	Dourbali	14 septembre 2017
Zady Gbohory	55 ans	Commerçant et Chef d'une famille réunifiée	Massaguet	23 Octobre 2018
Zady Gbohory	55 ans	Commerçant et Chef d'une famille réunifiée	Koundoul	21 septembre 2017
Zekpe Alphonsine	26 ans	Ancien enfants soldats du Front uni pour le changement	Koundoul	24 Septembre 2017
Zoumana Ahmat	49 ans	Chef de Bureau au Ministère des droits de l'homme	Linia	9septembre 2017

#### F-Dictionnaires et grandes collections

- Badie B et Hermet G., *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 6e éd, Paris, Armand Colin, 2005.
- Bouchet-Saulnier F., *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, 2<sup>ème</sup> édition, Paris, La Découverte, 2000.
- Braucourt, C et Loric L., *Dictionnaire Universel*, 2<sup>ème</sup> édition Paris, Agence Universitaire de la Francophonie, Hachette/Edicef, 1995.
- Bremond J et Geledan A., *Dictionnaire économique et social*, Paris, Hatier, 1990.
- Calaverie. R et Fontaine. M., *Dictionnaire de droit*, 2<sup>ème</sup> édition, Foucher, Paris, 2000.
- Corvisier A., (Dir), *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, Paris, PUF, 1988.
- Dortier Jean F., (Dir), *Le Dictionnaire des Sciences Humaines*, Auxerre, Editions sciences humaines, 2004.
- Echaudemaison, C-D., *Dictionnaire d'économie et des sciences sociales*, Paris, Ed.Nathan, 1986.
- Gere F., *Dictionnaire de la pensée stratégique*, Paris, Larousse, 2000.
- Labaki T- G., *Les conflits communautaires et ethniques dans le monde contemporain*, Paris, Universalia, 1993.

- Mesure S et Savidan P., *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, P.U.F, 2006.
- Mokhtar Lakehal, *Dictionnaire de science politique*, Paris, l'Harmattan, 2005.

### **G. Ouvrages de méthodologie**

- Anonyme., *Guide méthodologique pour la rédaction des thèses, mémoires, ouvrages et articles*, Yaoundé, CEPER, 2006.
- Anonyme., Commission Scientifique consultative FALSH, *Normes de présentation et d'évaluation des Mémoires et des Thèses*, Université de Yaoundé I, Octobre 2008.
- Al-hamali Amir, *La Méthode de la recherche sociale et ses techniques*, Benghazi, Université de Gar Younès, 1988.
- Aron R., *Les étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1971.
- Badur Ahamad, *Origines de la recherche scientifique et ses méthodes*, Koweït, Wakalt Almatobouat, 1986.
- Beaud M., *L'art de la thèse. Comment préparer un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, Paris, Edition la Découverte 2006.
- Birou A., *Vocabulaire pratique des sciences sociales (2éd)*, Paris, Ed. Ouvrières, 1966.
- Bloch M., *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Edition le Goff, Librairie Armand Colin, 1993.
- Chita Assaid, *Les Théories des sciences sociales*, le Caire, L'Association des Chababe de l'université, 1993.
- Dépelteau F., *La démarche d'une recherche en science humaine. De la question de départ à la communication des résultats*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000.
- Dreyfus S et Vullierme N., *La thèse de doctorat et le mémoire : étude méthodologique*. 3<sup>ème</sup> édition, Paris, Cujas, 2000.
- Durkheim E., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Minuit, 20<sup>e</sup> Edition, 1981.
- Durkheim E., *Lexique des sciences sociales*, 8<sup>e</sup> édition, Paris, Dalloz, 2004.
- Grawitz M., *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 11<sup>ème</sup> Édition, collection Précis de Droit et de Science Politique, 2000.
- Harsin p., *Comment on écrit l'histoire*, Liège, septième édition, Georges Thones, 1964.
- Lucien F., *Combats pour l'Histoire*, Paris, Pocket, 1995.
- Quivy R et Compenhoudt V., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Bordas, 1988.
- Rouveyran J-C., *Mémoire et thèse: l'art et les méthodes*, Paris, Maison Neuve, 1999.

### **H-Les mémoires et thèses**

#### **1- Les mémoires**

- Alhaji M., "Le travail des enfants au Cameroun: le cas de la ville de Yaoundé (1952-2005): approche historique", Mémoire de Master II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2009.

- Ali kore Aboubakar, "La Socialisation politique au Tchad, 1960-1997", Mémoire de Maitrise en sociologie, Faculté des sciences sociales appliquées, Université du Fatah, Tripoli, Libye, 1998.
- Alima Owona K-M., "La prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique Centrale: Etude du phénomène et analyse critique des mécanismes de contrôle de ces armes", Mémoire de Master en Stratégie, défense, sécurité et gestion des conflits et catastrophes, Université de Yaoundé II, 2008.
- Batacoka S., "La problématique sociopolitique de la démobilisation des combattants au Sud-Kivu: cas des démobilisés de la CONADER", Université de Kinshasa, Mémoire de DEA en Droit et administration, 2006.
- Dabsou Guidaoussou, "Relations de genre en matière de scolarisation au Tchad", Mémoire de DESS en Démographie, IFORD, Yaoundé, 2001.
- Dujardin V., "La lutte contre l'utilisation des enfants-soldats", Mémoire de Master en Droit, Faculté de Droit et de criminologie, Université Catholique de Louvain, 2017.
- Essomba P-B., "Les relations bilatérales entre le Tchad et la France depuis 1978" mémoire de DEA en Histoire du XX<sup>ème</sup> siècle (Histoire des Relations Internationales), Université de Strasbourg III, Institut de Hautes Etudes Européennes, 1982.
- Gokam Djiminguem, " L'Union Européenne dans le dialogue politique au Tchad de 2000 à 2013", Mémoire de Master en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2016.
- Idrissou Soule Chabi, "Les défis de sécurité dans les processus de reconstruction post- conflits en Afrique occidentale: une analyse de leur prise en charge" Mémoire de Master en Stratégie, défense, gestion des conflits et des catastrophe et du Brevet d'étude militaire supérieure de second degré. CREPS, Université de Yaoundé II, 2013.
- Keneng A- A., "Le droit international face au phénomène de l'enfant soldat", Université Nationale du Bénin, Ecole Nationale d'Administration, Mémoire de fin de formation en diplomatie et relation internationale, 1999.
- La Rosa A., "La protection de l'enfant en droit international pénal: état des lieux" Mémoire de Master recherche mention droit international, Université de Lille 2, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, 2004.
- Leubnoudji Tah N., "La présence militaire française et les différentes crises armées au Tchad (1900-1990)", Mémoire de Master en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2019.
- Mangamba C., "Jeu et résilience chez les enfants polytraumatisés de la guerre: cas des enfants du programme de santé mentale du camp de réfugiés d'Oure Cassoni au Tchad" Mémoire de Master II en psychologie, Université de Yaoundé 1, 2010.

- Mbaidoh E., "Les déterminants socio-économiques et démographiques de la scolarisation au Tchad", Mémoire de DESS en Démographie, IFORD, Yaoundé, 1997,
- Mei Lien Pratley E., "Youth": victim, troublemaker or peacebuilder? Constructions of Youth-in-conflict In United Nations and World Bank youth Policies", Mémoire de Master en Relations Internationales, Victoria Univerisity of Wellington, 2011.
- Nerbe Khamis, "La protection des enfants des femmes dans les conflits armés au Tchad: 1979-2008", Mémoire de Master en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2014.
- Reynaud O., "Les droits de l'enfant soldat: contribution de l'Union Européenne aux efforts de la communauté internationale", Mémoire de Master II en étude politique, Université de Lyon, Juillet 2009.
- Saibou Issa, "L'impact de la crise Tchadienne sur le Nord-Cameroun" Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1994.
- Sheri A Nfundiko J., "Réinsertion sociale des enfants sortis des forces et groupes armés et construction de la paix: Analyses des approches organisationnelles" Mémoire de Master en Sociologie, Université Officielle de Bukavu, 2009.
- Souleymane Abdoulaye Adoum, "Les crises politiques tchadiennes de 1966 à 1990", Mémoire de Master en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2010.
- Souleymane, "Les crises politiques tchadiennes de 1966 à 1990" Université de Yaoundé I, Mémoire de master II en Histoire, 2010.
- Tchokonte Kameni D., "Les enfants soldats et les guerres civiles au Tchad de 1965 à 2010", Mémoire de Master en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2013.
- Todjimbe R., "La colonie tchadienne au Cameroun: le cas de Yaoundé, (1975-2007)" Mémoire de Master en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2012.
- Théodore Chigblo, "Vers l'émergence d'un régime juridique des armes légères et de petits calibre en droit international public", Mémoire de DEA en Droit International Public, Université Montpellier I, Faculté de droit et sciences politiques, année académique 2001-2002.

## **2-Les Thèses**

- Abakar Abdoulaye, "La situation économique et politique du Tchad de 1900 à 1960", Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Strasbourg, 2010.
- Amnesty International., "Un avenir compromis: les enfants recrutés par l'armée et les Groupes armés dans l'Est du Tchad" Londres, Amnesty International, Février 2011l.
- Ancelinla J., "Lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en droit international", Thèse de Doctorat en Droit Public, Université de Bordeaux, 2014.

- Azar R., "Les guerres d'enfants: causes, résolution et prévention: perspective socio-historique de la participation des enfants aux conflits armés" Thèse de Doctorat en Science Politique, Institut d'études politiques, de Paris, 2007.
- Danga J- M., "Contrôle des armes légères de petit calibre (ALPC) au Cameroun de 1950 à 2016" Thèse Doctorat en Histoire des Relations internationales, Université de Yaoundé I, 2021.
- Fofack E-W., "L'organisation des Nations Unies et la résolution des conflits armes de l'après-guerre froide en Afrique Centrale: 1900-2004", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé, 2008.
- Gngangi J., "Statut et dynamique du personnage de l'orphelin dans le roman francophone d'Afrique subsaharienne", Thèse de Doctorat en Littérature, Université-Paris 3, 2013.
- Jacquier C., "La protection des enfants soldats par le droit international", Thèse de Doctorat en Droit, Université Paul-Cézanne, 2006.
- Kingue Mbang Bang J., "L'Algérie et le Cameroun dans les guerres de libération nationale de 1954 à 1971: circulation des hommes, des idées et soutiens logistique" Thèse de Doctorat/Ph.D, en Histoire des Relations Internationales, Université de Yaoundé I, 2014.
- Mahamat Adoum Doutoum, "La colonisation française et la question musulmane au Tchad. Exemple du sultanat du Ouaddaï (1895-1946)" Thèse de Doctorat 3<sup>e</sup> cycle, Université de Paris-Sorbonne, 1983.
- Maoundonodji G., "Enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad" Thèse de Doctorat en Sciences politiques, Université Catholique de Louvain, 2009.
- Marielle D., "Des combattants entre deux guerres : sociologie politique du métier des armes au Tchad" Thèse Doctorat en Science Politique, Institut d'études politiques de Paris, 2009.
- Maystre Magali, "Les enfants soldats en Droit International: problématiques contemporaines au regard du Droit International Humanitaire et du Droit International Pénal" Thèse de Doctorat en Droit, Université de Genève, 2007.
- Meledje Djedjro, "La contribution des ONG à la sauvegarde des droits de l'homme", Thèse de Doctorat en Droit public, Université d'Amiens, octobre 1987.
- Mouctar Bah T., "Guerre pouvoir et société dans l'Afrique précoloniale entre le Lac Tchad et la Côte du Cameroun", Thèse Doctorat d'Etat en Lettres, Université Paris I, Sorbonne, volume II, 1985.
- Moukhtar. Bachar, "De 1909 à 1960 aux confins des Etats: Des peuples du Tchad oriental et leur évolution dans un Ouaddaï statique", Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle d'Histoire, Université de Paris VII, Jussieu, 1982.
- Naibakoleo Deloa, "Les Changements sociaux et la culture du coton au Tchad", Thèse de Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle de Sociologie, Université de Lyon, 1982.

- Ngarassem N., "La rébellion Codos au Tchad. Une guerre Nord-Sud sans fin", Thèse de Doctorat en Sciences politiques, Université Jean Moulin, école doctorale de Lyon, 2012.
- Ngondzi J- R., "Enfants-soldats, conflits armés, liens familiaux: Quels enjeux de prise en charge dans le cadre du processus de DDR? Approche comparative entre les deux Congo", Thèse de Doctorat /Ph.D en Science Politique, Université Montesquieu de Bordeaux IV, 2013.
- Pouligny B., "L'humanitaire non gouvernemental face à la guerre: évolutions et enjeux\_" Thèse de Doctorat en Science politique, Université Paris Centre d'Etudes et de Recherches Internationales, février 2001.
- Rahmat Noubarangar, "Approche psychanalytique et psychopathologique des troubles identitaires chez les enfants soldats centrafricains et tchadiens une fois désarmés intégrés au programme: DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion) au Tchad", Thèse de Doctorat en Recherches Psychanalyse et Psychopathologie, Université de Paris, 2019.
- Saibou Issa, "Conflits et problèmes de sécurité aux abords Sud du lac Tchad: dimension historique XVI<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2000.
- Seydina Ousmane Zina, "Analyse critique de l'économie politique de l'utilisation des enfants-soldats: Etude de cas des pays du fleuve Mano (Libéria, Sierra Léone, Côte d'Ivoire)" Thèse de Doctorat en Sciences Politiques et Sociales, Université de Liège, 2014.
- Toliton Dikpo T., "La question des enfants soldats: quels problèmes pour la défense du droit, le maintien, la garantie et la promotion de la sécurité internationale?" Thèse de Doctorat en science politique, Université Jean Moulin Lyon, 2008.
- Yacoub Saleh., "Les populations musulmanes du Tchad et le pouvoir politique (1946-1975). Contribution à l'étude des problèmes de la construction de l'Etat au Tchad", Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle (Histoire contemporaine), Université de Paris V, 1988.

#### **F- Les rapports**

- Anonyme "Dix ans après le Sommet mondial pour les enfants: quel bilan et quelles perspectives pour les enfants tchadiens" CEFOD, Ndjamena, novembre 2001.
- Banque Mondiale, "Breaking the conflict trap. Civil war and development policy", Washington, The World Bank, 2003.
- "Conclusions du Groupe de travail concernant le Tchad" (S/AC.51/2011/4), 3 mai 2011.
- "Conclusions du Groupe de travail sur la situation des enfants soldats au Tchad" (S/AC.51/2008/15), 5 décembre 2008.
- "Document de Cadrage Macroéconomique et Stratégique de Démobilisation et de réinsertion en République du Tchad" réalisé en février 2004.
- Enfants Soldats International., "Mieux vaut prévenir: Empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants dans l'Armée nationale tchadienne" Londres Royaume-Uni Avril 2012.

- "Groupe de travail du Conseil de sécurité de l'ONU sur les enfants et les conflits armés, Conclusions concernant les enfants et les conflits armés au Tchad", S/AC.51/2007/16, 24 septembre 2007.
- ICG., *Tchad : vers le retour de la guerre*, Rapport Afrique n°111, 1<sup>er</sup> juin 2006, p.21-22.
- L'ONU sur les enfants et les conflits armés au Tchad" s /400 du 03 juillet 2007.
- Programme de Renforcement des Capacités du Comité National de Réinsertion" réalisé en novembre 2004,
- Rapport Afrique d'International Crisis Group, "Boko Haram au Tchad: au-delà de la réponse sécuritaire", n°246, Brussels, 2017.
- Rapport Afrique d'International Crisis Group "Tchad vers le retour de la guerre ?" n°111, Nairobi/Bruxelles, 2006.1 juin 2006.
- Rapport Amnesty international sur la situation d'insécurité au Tchad, "Tchad: Sommes-nous citoyens de ce pays? les civils tchadiens laissés sans protection face aux attaques des Janjawids", 29 janvier, 2007.
- Rapport annuel de Human Rights Watch, "Trop jeunes pour la guerre: Les enfants soldats dans le conflit tchadien", Volume 19, No.9 (A), juillet 2006.
- Rapport annuel de la Coalition internationale pour mettre fin à l'utilisation d'enfants-soldats" Child Soldiers: 1379, 2002.
- Rapport annuel de la représentante spéciale du secrétaire général pour les enfants et les conflits armés", A/HRC/15/58, 3 septembre 2010.
- Rapport annuel du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés pour la période 1<sup>er</sup> juillet 2007-30 juin 2008, (S/2008/455).
- Rapport annuel du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés pour la période 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011, (S/2011/610).
- Rapport d'Amnesty International, "Il n'y a pas de place pour nous ici" Violences contre les réfugiées dans l'Est du Tchad (AFR 20/008/2009), septembre 2009.
- Rapport d'Amnesty International, "Un avenir compromis les enfants recrutés par l'armée et les groupes armés dans l'Est du Tchad", Londres ,2011.
- Rapport d'enquête relative aux démobilisés du Tchad" réalisé pour le compte de la République du Tchad et la Banque Mondiale en mai 2004.
- Rapport d'enquête sur les facteurs socioéconomiques et facteurs internes au système éducatif ayant une incidence sur la scolarisation des filles au Tchad, Ndjamena, UNICEF, 1995.
- Rapport d'évaluation des capacités du CNR et d'autres agences nationales à mettre en œuvre le plan national de réintégration", décembre 2004.



- Rapport Garça Machel, Expert du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, sur les "conséquences des conflits armés sur les enfants: quelques points saillants", New York, Nations Unies, 1996.
- Rapport de Human Rights Watch, "They came here to kill us: militia attacks and ethnic targeting of civilians in eastern Chad", janvier, 2007.
- Rapport de la Banque Mondiale sur le développement dans le monde", Paris, Eska, 2001.
- Rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (A/63/227), 6 août 2008
- Rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, 17 août 2006.
- Rapport de Save the Children, "Le retour au bercail: la démobilisation et la réintégration d'enfants soldats au Tchad", 2003.
- Rapport du bureau international du travail, "Enfance blessée, les enfants dans les conflits armés: une pire forme du travail des enfants", 13 avril 2009.
- Rapport du Groupe d'Experts Gouvernementaux de l'ONU sur les armes légères A/52/298, du 27 août 1997.
- Rapport du secrétaire général de l'ONU sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)", S/2010/217, 29 avril 2010.
- Rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur les enfants et le conflit armé au Tchad, S/2008/532, 7 août 2008.
- Rapport du Secrétaire général des Nations Unies, au Conseil de sécurité sur le Tchad et la République centrafricaine, S/2008/444, 8 juillet 2008.
- Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies Kofi Anan au conseil de sécurité sur la situation de violation des droit humains au Tchad" (A/61/529-S/2006/826) publié 26 octobre 2006'Rapport d'évaluation du Projet Pilote de Réinsertion des Militaires Démobilisés", réalisée pour le Comité National de Réinsertion sur le crédit IDA n°2819 du 16/02/96 et finalisé en novembre 2001.
- Rapport Mondial de la Coalition pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats, Enfants soldats, 2004.
- Rapport mondial sur le développement humain 2005, Paris, PNUD, 2005.
- Rapport sur la campagne contrôlez les armes", Amnesty International, Oxfam International et le Réseau d'Action International sur les Armes Légères New York, 2006.
- Rapport sur la situation socio-économique des ex-combattants démobilisés, réalisé pour le Comité National de Réinsertion par le CERDO en août 2004.
- Rapport sur l'enquête relative aux démobilisés du Tchad réalisé pour le compte de la République du Tchad et la Banque Mondiale en mai 2004.

- Rapport sur les enfants dans les conflits armés BIT, 13 avril 2009.
- Rapport sur les Enjeux Politiques et Institutionnels au Tchad réalisée pour le compte de la République du Tchad, par le Consultants CONSIA en mai 2004.
- Rapport sur les travaux de la Conférence d'experts gouvernementaux sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés, Genève, 1972, vol. I
- République du Tchad., Manuel de vulgarisation et d'éducation en matière de population, Ndjamenas,/FNUAP/DPRH, 1999.
- République du Tchad, *Mémoire sur les menées subversives du Soudan contre le Tchad*, Ndjamenas, 26 décembre 2005.
- République du Tchad, Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1993, rapport d'analyse, vol. III, tome 6, Alphabétisation- Scolarisation-instruction, Ndjamenas, 1995.
- UNAIDS, HIV/AIDS and Conflict, Bureau sur le sida, la sécurité et la réponse humanitaire, Copenhague, 2003, cité in PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2005.

## **II-LA BIBLIOGRAPHIE**

### **A- Les périodiques, les articles et les revues**

#### **1- Les périodiques**

- *Jeune Afrique économique*: dix clés pour comprendre l'imbricatio, n°374 du 16 décembre 2002 au 19 janvier 2003, p8.
- La Lettre du Continent, n°554, du 11 décembre 2008
- *Le Courrier*, Magazine de la coopération au développement ACP-UE, n°191, mars-avril 2002.
- *Politique africaine*, Enfants, jeunes et politique, édition Karthala, n°80, décembre 2000, trimestriel, p14.
- Réseau foi justice Afrique-Europe, *Enfants soldats en Afrique* (AEFJN- RFJAE), Action plan, 2000.

#### **2- Les articles et les revues**

- Aboubacar Sidiki Diomandé, "L'enfant soldat confronté au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion" *Revue Études internationales*, Volume 44, n°4, décembre 2013, pp.525-670.
- Alcinda Honwana., "Negotiating Post-war Identities: Child Soldiers in Mozambique and Angola", *Codorsia Bulletin* 1 and 2, 1999, pp.4-13.
- ----- "Innocents et coupables: les enfants-soldats comme acteurs tactiques" *Politique Africaine*, décembre, 2000, n°80, pp.58 -78.
- Alusala N., "Disarmament in Chad. Inability or incapability?" *Armed Conflict and Disarmament*, Pretoria: ISS, 2007. pp.57-69.

- Amougou L-B., "Tragédies africaines postcoloniales et poétique de la défaillance des mots" *Fundatia Culturala Echinox*, 2016, pp.93-107.
- Arditi C., "Les conséquences du refus de l'école chez les populations musulmanes du Tchad au XX<sup>ème</sup> siècle", *Journal des Africanistes*, Vol. 73, n°1, 2003, pp.7-22.
- Aron R., "Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales?", *Revue Française de Science Politique*, 17, octobre 1967, pp.837-861.
- Arzoumanian N et Pizzutelli F., "Victimes et bourreaux: questions de responsabilité liées à la problématique des enfants-soldats en Afrique", *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol 85, n°852, 31 décembre 2003, pp.827-855.
- Audouin-Rouzea S., "Quand les enfants font la guerre", *Revue l'Histoire*, n°169, Paris septembre 1993, pp.14-18.
- Ayissi A et Maia C., "Les filles soldats. Grandes oubliées des conflits en Afrique", *Études*, Tome 401, 2004, pp19-29.
- Azar Mia-R., "Les enfants soldats dans le monde arabe", *Les Cahiers de l'Orient*, n°105, 2012 pp.41-52.
- Bamba Kassimi, "Le drame des enfants soldats en Afrique" *Débats, Courrier de l'Afrique de l'Ouest*, n°22, 2005, pp.21-24.
- Basty F., "La sécurité humaine: Un renversement conceptuel pour les relations internationales" dans *Raisons politiques*, N°32, 2008, pp.35-57.
- Bazenguissa-Ganga R., "Milices politiques et bandes armées à Brazzaville. Enquêtes sur la violence politique des jeunes déclassés", *Politique Africaine*, n°64, 1996, pp.73-88.
- Bessis S., "Le Tchad mal remis de ses années de Feu", *Le Monde Diplomatique*, septembre 1990, pp.26-32.
- Bigo D., "Guerres, conflits transnationaux et territoires", *Cultures et conflits*, vol. XXI-XXII, printemps-été 1996, pp.21-22-3.
- Bouthoul G., "Fonctions sociologiques des guerres", *Revue Française de sociologie*, vol.2, n°2, 1961. pp. 15-21.
- Boutwell J et Klare M., "Small arms and light weapons: controlling the real instrument of War" *Arms Control Today*, vol. 28, n°6, août-septembre 1998, pp.15-23.
- Charlton R. et May R., "Warlords and militarism in Chad", *Review of African Political Economy*, n° 45- 6, 1989, pp12-25.
- Chelpi-den Hamer Magali, "Le mythe du jeune désœuvré: Analyse des interventions DDR en Côte d'Ivoire", *Afrique contemporaine*, n°232, 2009, pp.39-55.
- Conesa P., "Le Tchad des Crises à répétitions", *Le Monde Diplomatique*, mai 2001, pp.23-47.
- Crozier M., "L'acteur et le système: Les contraintes de l'action collective", *Sociologie politique*, n°1, 1981.

- De Waal A., "Mission without end? Peacekeeping in the African political marketplace", *International Affairs*, n°85-1, 2009, pp.9-11.
- Debos M., "Fluid loyalties in a regional crisis: Chadian combatants in the Central African Republic", *African Affairs* n°107-427, 2008, pp.225-41.
- ----- "Les limites de l'accumulation par les armes: itinéraires d'ex-combattants au Tchad", *Politique Africaine* N°109, 2008, pp.167-81.
- Dingamadji S., "Synthèse du Programme de Démobilisation et de Réinsertion en République du Tchad" présenté au Séminaire sur les méthodes de suivi et d'utilisation de systèmes de gestion de l'information dans les programmes de DDR, 2004, pp.10-13.
- Diomandé Aboubacar Sidiki, "Le principe de l'égalité souveraine des Etats confronté à la protection de l'enfant dans les conflits armés: Entre théorie et pratique", Actes de la journée d'étude du 14 octobre 2011 organisée par le pôle Droits de l'homme, Publications de la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers, 2012 pp.159-170.
- ----- "L'enfant soldat confronté au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion", *Etudes internationales*, Volume 44, Décembre, 2013, p.567-595.
- Douville O., "De la honte à l'indifférence. Situations d'enfants et d'adolescents...sous la guerre, en Afrique", *La clinique lacanienne* n°27, 2016, pp.149-164.
- Dumont G-F., "Géopolitique et populations au Tchad", *Revue française de géopolitique, Académie européenne de géopolitique*, Paris, Outre-Terre n°20, 2008, pp263-288.
- Faltas Sami, "Le DDR sans camps" dans Conoir Yvan et Verna. Gérard (dir.), *DDR: désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains, enjeux globaux*, Québec, Les Presses de l'Université Laval: 2006, 475-489.
- Fontrier M., "Des armées africaines: comment et pourquoi faire?", *Outre-Terre*, n°11, 2005, pp.347-374.
- Genesio Ugo., "L'implication des enfants dans les conflits armés", *Les Petites Affiches*, n°237, 29 novembre 1999, pp.50-56.
- Harsch E., "En finir avec l'enrôlement d'enfants", *Afrique Renouveau*, n°1, avril, 2007, pp.4-5.
- Hoffman D., "Violence, just in time: war and work in Contemporary West Africa", *Cultural Anthropology* N° 26, 2011, pp. 34-57.
- Honwana I., "Innocents et coupables. Les enfants-soldats comme acteurs tactiques", *Politique Africaine*, n°80, décembre 2000, pp.58-78.
- Hottinger J.T., "Encourager la participation des groupes armés non étatiques dans le désarmement", *Forum du Désarmement*, n°1, 2008, pp.27-36.
- Hugon P., "Les Conflits armés en Afrique: Apports, Mythes et Limites de l'analyse économique", *Revue Tiers Monde*, Tome 44, n°176, 2003, pp.955-959.

- Jezequel J-H., "Les enfants soldats d'Afrique, un phénomène singulier ? Sur la nécessité du retard historique", *La Revue Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n°89, janvier-mars 2006, pp.99-108.
- KalongaLuse-Lua-Nzambi, Lutababibili, "Quelques considérations psychosociales sur les enfants sortis des forces et des groupes armés: cas de la ville de Bukavu" in *Recherches Africaines*, n°21-22, janvier juillet 2008.pp.106-116.
- Kassimi Bamba., "La guerre c'est l'enfer, je n'ai rien à y faire", *Planète Jeunes*, Paris, novembre 2000, pp.21-24.
- Keohane R et Nye J., "Transnational Relations and World Politics", *International Organization*, numéro spécial, 1971.
- Knudsen Christine., "Demobilization and Reintegration During Ongoing and Conflict", *Cornell International Law Journal*, vol. 37, n°3, 2004, pp.497-504.
- Kuyu C., "L'enfant-soldat et son univers en Afrique", *Revue de la gendarmerie nationale*, n°212, septembre 2004, pp.98-105.
- Lanne B., "Les conflits et violences au Tchad" *Afrique Contemporaine*, 4<sup>e</sup> trimestre, numéro spécial, 1996, pp.481-499.
- Lemarchand R., "Chad: the misadventures of the North-South dialectic" *African Studies Review*, N°29-3, 1986, pp.27-41.
- Leymarie P., "Espoirs de renaissance, dérive d'un continent: ces guerres qui usent l'Afrique" *Le Monde Diplomatique*, avril 1999, pp.16-18.
- Loungou S., "Économies parallèles et pérennisation des conflits armés en Afrique subsaharienne", *Stratégique*, n°80, 2000.
- Lysiane.A., "Les enfants soldats, une bombe à retardement" *Altermondes*, n°11 septembre 2007, pp.17-18.
- Maia C., "La lutte contre le drame des enfants soldats ou le Conseil de sécurité contre le terrorisme à venir", *Revue Trimestrielle des Droits de l'Homme*, n°58, 2004, pp.341-352.
- Mamou J., "Guerre aux enfants", *Le Monde Diplomatique*, septembre 2001.
- Marchal R., "Tchad/Darfour: Vers un système de conflits", *Politique Africaine*, n°102, 2006, pp.135-154.
- Mari J.P., "Ces enfants qu'on oblige à tuer", *Le Nouvel Observateur*, n°1855 du 25-31 mai 2000, pp.8-17.
- Michalon T et Moyrand A., "Trente ans de conflits de rébellions exploitées par l'étranger. Le Tchad malade de L'Etat-nation", *Le Monde Diplomatique*, janvier 1991.
- Arseneault M., "Comment démobiliser les enfants soldats ?" *Le Monde Diplomatiques*, 2009, pp.1-3.

- Miles W., "Democracy and security in Chad", *The Journal of Modern African studies*, vol.33, 1995, pp.233-258.
- Minvielle S et Clervoy P., "Syndrome de répétition du traumatisme psychique masquages et répétition". *Revue du Praticien* 2003, Toulon, Naval, pp.849-860.
- Mann H., "International law and the child Soldier", *The International and Comparative Law Quarterly*, vol. 36, n°1, 1987, pp.32-57.
- Marchal R., "The roots of the Darfur conflict and the Chadian civil war" *Public Culture*, N°20-3, 2008, pp.429-436.
- Moravcsik, A., "Taking Preferences Seriously: A Liberal Theory of International Politics", *International Organization*, Vol. 51, No. 4, Autumn, 1997, pp.13-53.
- Morelli A., "Les bons et les mauvais enfants-soldats", *la revue Lava*, 2019, pp.94-109.
- Mouric N., "La politique tchadienne de la France sous Valéry Giscard d'Estaing: vers la prise en compte de la rébellion», *Politique Africaine*, n°16, 2005, pp.12-25.
- Nga Essomba S., "Quelle complémentarité entre la justice transitionnelle et la justice pénale internationale?", *Revue internationale de droit pénal*, Vol. 84,2013, pp.605-62.
- Nolet S., "Les enfants soldats, armes légères et conflits en Afrique", *Revue du GRIP*, Bruxelles, n°3, 2003, pp.19-26.
- Ntuda Ebode J-V., "Le Tchad dans la tourmente", *Enjeux Méditerranée*, n°2, juillet-septembre 2006, pp.181-186.
- -----, "Les enfants soldats dans les crises africaines: entre logique militaire et stratégies politiques», *Guerres et Conflits Contemporains*, n°222, 2006, pp.111-119.
- Nzekani Zena P., "Leçons et limites du DDR en Afrique", *Bulletin de la Sécurité Africaine*, n°24, 2013, pp.1-8.
- ONU., "Des soldats redeviennent de simples enfants : la démobilisation et la réadaptation ne sont que deux premières étapes", *Afrique Relance*, vol. 15, n°3, 2001, pp.10-13.
- Ossebi H., "De la galère à la guerre: jeunes et «cobras» dans les quartiers Nord de Brazzaville", *Politique Africaine*, n°72, 1998, pp.17-33.
- Otayeh R., "La Libye face à la France au Tchad: qui perd gagne?", *Politique Africaine*, n°16, 1984, pp.66-85.
- Philippe B et Zecchni. L., "Paris ne défendrait pas le régime tchadien en cas de coup d'Etat", *Le Monde*, 31 mars 2006.
- Porteous T., "L'évolution des conflits en Afrique subsaharienne", *Politique étrangère*, n°2, 68<sup>e</sup> année, 2003, pp.307-320.
- Pouligny B., "Les anciens combattants d'aujourd'hui: désarmement, démobilisation et réinsertion", *Centre d'études et de recherches internationales*, 2004, pp.40-48.

- Quantin P., "L'Afrique centrale dans la guerre: les Etats fantômes ne meurent jamais", *Revue Africaine de Science Politique*, Vol. 4, n°2, 1999, pp.106-125.
- Ramasy J., "La protection juridique et politique des enfants dans les conflits armés en Afrique, inventaire des dispositions légales et politiques", *Enfants-soldats*, 2013, pp.263-264.
- Richards P., "Rambo and war in Africa", in *Crosslines*. 1998, pp.17-19.
- Sene N., "Tuer n'est pas jouer quand l'enfance est violée...", *Le nouvel Afrique, Asie*, n°171, décembre 2003, pp.52-58.
- Singer Warren P., "Talk is cheap. Getting serious about preventing child soldiers", *Cornell International Law Journal*, vol. 37, n°3, 2004, pp.561-586.
- Souleymane Abdoulaye Adoum, "Tchad: des guerres interminables aux conséquences incalculables", *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2012, n°248, pp.5-55.
- Stavraki, "La protection internationale des enfants en conflit armé", *Revue Hellénique de Droit International*, n°49, 1996, pp.127-159.
- Stohl R., "Under the Gun: Children and Small Arms", *African Security Review*, vol. 11, N°3, 2002, pp.17-25.
- Taman Ahmed Jama, "Rape of Innocence", *News Africa*, 30 novembre 2003, p.20-22.
- Toole M et Waldman R., "The public health aspects of complex emergencies and refugee situations", in *Annual Review of Public Health*, 18, 1997, pp.283-312.
- Tubiana J., "The Chad-Sudan proxy war and the Darfurisation of Chad: myths and reality", *Working Paper*, Small Arms Survey, 2008.
- Verhey Beth, "Child Soldiers: Preventing, Demobilizing and Reintegrating", *Africa Region Working Paper Series*, novembre, n°23, 2001, pp.1-44.
- Vieux M., "Le drame des enfants-soldats en Afrique", *Syrte*, n°6 février-mars 2003, pp.56-60.
- Vladimir Petrovsky, "Les nouvelles technologies et la quête de la sécurité: perspective après la guerre froide", *Le Monde Diplomatique* ; volume 13; n°4 1990 pp.55-56.
- Walt S., "International Relations: One World, Many Theories", *Foreign Policy*, n°110, Spring 1998, pp.29-46.
- Wendt A., "Anarchy is what states make of it: the social construction of power politics", *International Organization*, n°46, 1992, pp.391-425.
- Williamson J., "The Disarmament, Demobilization and Reintegration of Child Soldiers: Social and Psychological Transformation in Sierra Leone", *Intervention*, vol. 4, N°3, 2006, pp.185-205.
- Zecchini. L., "Un élément important mais non essentiel du dispositif français en Afrique", *Le Monde*, 15 avril 2006.

## **B- Les ouvrages**

### 1- Les ouvrages généraux

- Abebderahman Dadi, *Tchad, l'Etat retrouvé*, Paris, L'Harmattan, 1987.
- Ahmadou Kourouma, *Quand on refuse on dit non*, Paris, Editions du Seuil, 2004.
- Al Mouna, *Tchad: conflit Nord-Sud: mythe ou réalité ?* Paris, Sepia, 1996.
- Allmahi Oumar, *Tchad : De la colonisation à l'indépendance (1894-1960)*, Le Caire, Organisation générale du livre, 1982.
- Aron R, *Penser la guerre : Clausewitz*, Paris, Gallimard, 1976.
- Aron R., *Etudes politiques*, Paris, Gallimard, 1972.
- Aron R., *Les Guerres en chaîne*, Paris, Gallimard, Edition de 1989.
- Aron R., *Paix et Guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1984, (1ère éd. 1962).
- Aroneanu E., *Les crimes contre l'humanité*, Paris, Dalloz, 1961.
- Audoin-Rouzeau S., *La Guerre des enfants 1914-1918. Essai d'histoire culturelle*, Armand Colin, Paris, 1993.
- Ayissi A.; *Lutte contre la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest, Manuel de formation des forces armées et de sécurité*, Nations Unies, Edition Ibrahima Sall, 2003.
- Azevedo M- J., *Roots of Violence: A history of war in Chad*, London, Routledge. 1998.
- Bangoura M-T., *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, L'Harmattan, Paris, 2005.
- Bangui-Rombaye A., *Tchad : Elections sous contrôle (1996-1997)*, Paris, l'Harmattan, 1999.
- Barrois C., *Psychanalyse du guerrier*, Paris, Hachette, 1993.
- Battistella D., *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Science Po, septembre 2003.
- Bayart, J.-F., *The State in Africa: the politics of the belly*. London, Longman, 1993. Beachler J., *Le Pouvoir Pur*, Paris, Calmann-Levy, 1978.
- Beachler J., *Qu'est-ce que l'idéologie ?* Paris, Gallimard, 1976.
- Bercault O., *La Plaine des Morts: Le Tchad de Hissène Habré 1982-1990*, Barcelone Sant Andrieu, 2013.
- Boas Met Dunn K-C., *African Guerrillas: raging against the machine*, London, Lynne Rienner, 2007.
- Boeton B., "Les enfants soldats et la justice pour mineurs", Paris, L'Harmattan, 2013.
- Bouthoul G., *Traité de polémologie, Sociologie des guerres*, Paris, Payot, 1991.
- Bradol J-H., *A l'ombre des guerres justes*, Paris, Flammarion, 2004.
- Bradol J-H., *L'ordre international cannibale et l'action humanitaire. A l'ombre des guerres justes*, Paris, Flammarion, 2003.
- Braillard, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 1977.



- Braudel F., *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1949.
- Buijtenhuijs R., *La conférence nationale souveraine du Tchad. Un essai d'histoire immédiate*, Paris, Karthala, 1993.
- Buijtenhuijs R., *Le Frolinat et les révoltes populaires au Tchad*, La Haye, Mouton, 1978.
- Buijtenhuijs R., *Tchad: une conférence nationale et des massacres*, Afrique Politique, 1994.
- Caplow T et Vennesson P., *Sociologie militaire*, Paris, Armand Colin, 2000.
- Carrier H et Pin E., *Essai de sociologie religieuse*, Paris, Spes, 1967.
- Chapleau P., *Enfants-soldats. Victimes ou criminels de guerre ?*, Paris Editions du Rocher, 2007.
- Clapham C., (Dir.), *African Guerrillas*, Londres, James Currey, 1998.
- Collier P., *Economic Causes of Civil Conflict and their Implications for Policy*, Banque mondiale, 15 juin 2000.
- Collier P. et Hoeffler A., *On the Incidence of Civil War in Africa*, Banque mondiale, 16 août 2000.
- Collins R-O.,(Dir), *The Long Road to Disaster in Darfur*, Princeton, Markus Wiener. 2006.
- Commission de l'Union Africaine, *Afrique notre destin commun*, Addis-Abeba, mai 2004.
- Commission sur la sécurité humaine, *La sécurité humaine maintenant*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.
- Constant, *Mémoires intimes de Napoléon I*, Paris, Mercure de France, 2005.
- Corvisier A., *La guerre. Essais historiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995.
- Croix-Rouge de Belgique, *La guerre-Enfants admis*, Bruxelles, Ed GRIP/Ed Complexe, 2000.
- Crummey D., (Dir), *Banditry, Rebellion and Social Protest in Africa*, Londres, James Currey, Portsmouth, Heinemann, 1986.
- Suret-Canale J., *Afrique noire occidentale et centrale. L'ère coloniale (1900-1945)*, Paris, Editions sociales, 1964.
- Cyrulnik B et Seron C., *La Résilience ou comment renaître de ses souffrances*, Paris, Fabert, 2004.
- Dadi Abderrahmane, *Tchad : l'Etat retrouvé*, paris harmattan, 1988.
- Daublain M et Effebe P., *Prévention, démobilisation et réinsertion communautaire des ex-enfants associés aux forces et aux groupes armés* Paris l'Harmattan, 2013.
- David Charles Philipe, *La Guerre et la paix, approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- De Certeau M., *The Practice of Everyday Life*. Berkeley, University of California Press, 1984.
- Delacroix C., (Dir), *les courants historiques en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Edition revue et augmentée, Gallimard, 2007.

- Devin G., *Faire la paix: La part des institutions internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- Durand C., *Fiscalité et politique : Les redevances coutumières au Tchad 1900-1956*, Paris, L'Harmattan. 1995.
- Erny P., *L'enfant et son milieu en Afrique noire*, Paris, Fayot, 1972.
- Essimbe V., *Les armes légères et la violence politique et armée en Afrique subsaharienne: Effets perniciox sur le développement économique et social*, Paris, l'Harmattan, 2014.
- Ezémbé, *L'enfant africain et ses univers*, Paris, Karthala, 2009.
- Fukuyama F., *The End of History and the Last Man*, New York, The Free Press, 1992.
- Bertrand Maurice, *La fin de l'ordre militaire*, Paris, Coll. La bibliothèque du citoyen, Presse de Sciences Po, 1996.
- Gali Ngothe Gatta, *Tchad: guerre civile et désagrégation de l'Etat*, Paris, Présence africaine, 1985.
- Georges Duby, *la Féodalité*, Paris, Editions Gallimard, 1996.
- Giovanni Levy et Schmitt J-C., *Histoire des jeunes en occident*, Paris, Le Seuil, 1994.
- Glick Schiller N.,(Dir), *Towards a Transnational Perspective on Migration. Race, Class and Ethnicity Reconsidered*, New York, New York Academy of Sciences, 1992.
- Green L., *Fear as a Way of Life: Mayan widow in rural Guatemala*. New York: Columbia University Press, 1999.
- Hobbes T., *Léviathan*, Paris, Edition Philippe, Grignon, Trad de l'anglais par François Tricaud, 2017.
- Houballah Mouzayan Osseiran, *Le Devenir des adolescents combattants?* Toulouse, Erès, 2001.
- Jean François et Rufin J- C, (Dir), *Economie des guerres civiles*, Paris Hachette, 1996.
- Kaldor M., *New Wars*, London, Pinter, 1997.
- Keegan John, *Histoire de la guerre, du néolithique à nos jours*, Paris, l'Esprit frappeur, 2000.
- Kenneth Waltz, *Theory of International Politics*, Reading, Mass., Addison-Wesley, 1979.
- Khayar Issa Hassan, *Le refus de l'école. Contribution à l'étude des problèmes de l'éducation chez les musulmans de l'Ouaddaï (Tchad)*, Paris Librairie d'Amérique et d'Orient, Maisonneuve, 1976.
- Klein M., *La problématique tchadienne*, Marches Tropicaux et Méditerranéens, 1966.
- Klein M., *Le Tchad face à son destin, défense nationale*, 1996.
- Konava Varsia, *Précis des guerres et conflit au Tchad*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Labama Lokwa, *La Prévention des crises et l'instauration d'une paix durable en R.D.C.*, Kinshasa, S.E, 2002.
- Lagroye J et Sawicki F., *Sociologie politique*, Paris, Presses de sciences Po. et Dalloz, 2006.

- Larcen A., *De Gaulle: le soldat écrivain*, Paris, Textuel, coll. Passion, 2005.
- Lebeuf A., *Les Populations du Tchad (Nord du 10° parallèle)*, Paris, PUF, 1971.
- Lebeuf J-P et Detourbet Masson., *La Civilisation du Tchad*, Paris, Payot, 1971.
- Lemoine T., *Tchad 1960-1990. Trente années "indépendance"*, Paris, Lettres du monde, 1997.
- Lévy E., *Sparte. Histoire politique et Sociale jusqu'à la conquête romaine*, Paris, du seuil, 2003.
- Liebich, A., *Le libéralisme classique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1985.
- Limane AllahouTaher, *L'évolution constitutionnelle du Tchad de l'indépendance à nos jours*, Paris, Aresae, 1996.
- Machiavel N., *Le prince*, Paris, Gallimard, Trad. de l'italien par Jacques Gohory, collection follio classique, 2007.
- Mahamat Saleh Yacoub, *Tchad. Des rebelles aux seigneurs de la guerre*, Ndjamen, Editions Al-Mouna, 2005.
- Mamadou Sékouba Kante, *De la Fabrication Locale D'armes au Mali: et à travers la prolifération des armes légères* ed. FOSDA 2004.
- Manning P., *The African Diaspora. A History through Culture*, New York, Columbia University Press, 2010.
- Maoundonodji G., *Afrique centrale: cadres juridiques et pratiques du pluralisme radiophonique*, Paris, Khartala, 2005.
- Maquet J., *Pouvoir et société en Afrique*, Paris, Hachette, 1970.
- Marrou H-I., *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1954.
- Martha Finnemore, *National Interests in International Society*, Ithaca, Cornell University Press, 1996.
- Mascré D., *Le Tchad entre jeux pétroliers et jeux guerriers*, Working Papers, Série Géopolitique africaine, avril 2007.
- Mbaïosso Adoum, *L'Éducation au Tchad. Bilan, problèmes et perspectives*, Paris, Karthala, 1990.
- Miklos Molnar, *Marx, Engels et la politique internationale*, Paris, Gallimard, 1975.
- Monestier M., *Les enfants esclaves*, Paris, Le cherche Midi, 1996.
- Nanassoum Goual, *300 dates de l'histoire du Tchad*, Ndjamen, CEFOD, 1995.
- Onuf N., *World of our Making: Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, Columbia, University of South Carolina Press, 1989.
- Organisation internationale des migrations, *World Migration: Managing Labour Mobility in the Evolving Global Economy*, IOM , Genève .2008,
- Otayeh R., *La politique africaine de la Libye*, Paris, Karthala, 1987.
- Platon, *La République*, Trad. Georges Ledoux, Paris, GF Flammarion, 2002.

- Pouligny B., *Ils nous avaient promis la paix : opérations de l'ONU et populations locales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.
- Ralph Pettman, *Commonsense Constructivism*, New York, M. E. Sharpe, 2000.
- Reyna S., *Wars Without End: the political economy of a precolonial African state*. Hanover, New England University Press. 1990.
- Roitman J., *Fiscal Disobedience: an anthropology of economic regulation in Central Africa*. Princeton, Princeton University Press, 2005.
- Rosenau J., *Turbulence in world politics: a theory of change and continuity*, Princeton, N. Princeton University Press, 1990.
- Rummel R-J., *Death by Government: Genocide and Mass Murder since 1900*, New Brunswick, Transactions Publications, 1994.
- Richards P.,(Dir.), *No Peace, no War. An Anthropology of Contemporary Armed Conflicts*, Oxford, James Currey, Athens, Ohio University Press, 2005.
- Roche J-J., *Théorie des relations internationales*, Paris, Montchrestien, Clefs/Politique, 3e édition 1999.
- Sémelin J., *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Le Seuil, 2005.
- Sironi. F., *Bourreaux et Victimes: Psychologie de la torture*, Paris, Odile Jacob, 1999.
- Toura Gaba P., *Non à Tombalbaye !: fragments autobiographiques*, L'Harmattan, Paris, 1998.
- Vemhes. M et Bloch. J, *Guerre coloniale au Tchad*, Lausanne, La Cité, 1972.
- Viotti Paul R. et Kouppi Mark. V., *International relations theory*, Boston, Longman, 2012.
- Ward J et Mendy Marsh., *La Violence sexuelle à l'égard des femmes et filles pendant la guerre et ses lendemains: Réalités, interventions et ressources requises*, New York, UNICEF, 2006.
- Wessells M., *Child Soldiers: From Violence to Protection*, Cambridge, University Press, 2006.
- Zani Mamound, *La convention internationale des droits de l'enfant: portée et limite*, Paris, Publisud, 1996.
- Zobel Behalal et Solene Margrit, *Le développement piégé : les transferts d'armes et le développement au Tchad (2005-2010)*, paris, CCFD-Terre Solidaire 2012.

## 2- Les ouvrages spécialisés

- Amnesty International, *Double Misfortune: deepening of human rights crisis in Chad*, London, AI., 2008.
- Audouin-Rouzea. S., *L'enfant de l'ennemi, 1914-1918*, Paris, Aubier, 1995.
- Audouin-Rouzea. S., *La guerre des enfants essai d'étude culturelle*, Paris, Armand Colin, 1993.

- Azar R., *Les guerres d'enfants: causes, résolution et prévention: perspective socio-historique de la participation des enfants aux conflits armés*, Paris, Institut d'études politiques 2007,
- Azevedo M-J., *Roots of Violence. A History of War in Chad: War and Society*, Londres, Gordon and Breach Publishers, 1998.
- Badiane Sacoura, *Les enfants aux deux bouts du fusil*, PUD, Dakar, 2002.
- Balancie. J-M et De la Grange A., (Dir), *Mondes rebelles. Guérillas, milices, groupes terroristes*, Paris, Michalon, 2001.
  - Bangoura Mohamed Tétémedi, *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, L'Harmattan, 2005.
- Baud J., *La guerre asymétrique ou la défaite du vainqueur*, Monaco, Editions du Rocher, 2003.
- Biana J, Arditi C et Pairault C., *L'Identité tchadienne: l'héritage des peuples et les apports extérieurs*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Biruka I., *La protection de la femme et de l'enfant dans les conflits armés en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Bodineau S., "Figures d'enfants soldats. Puissance et vulnérabilité". Québec, Presses de l'université Laval, Coll. Nord-Sud, 2012.
- Boshoff, H et Very W., *A technical analysis of disarmament, demobilization and reintegration. A case study from Burundi*, ISS Monograph Series, 2006.
- Bouquet C., *Tchad: genèse d'un conflit*, Paris, L'Harmattan, 1982
- Bouthoul G., *Traité de Polémologie, Sociologie des guerres*, Paris, Payot, 1991.
- Brachet J., (Dir), *The Value of Disorder: Autonomy, Prosperity, and Plunder in the Chadian Sahara*, Cambridge University Press, 2019.
- Bradol J-H., *A l'ombre des guerres justes*, Paris, Flammarion, 2004.
- Brett R et McCallin M., *Children : The Invisible Soldiers*, Stockholm, Suède, Rädda Barnen. 1996,
- Buijtenhuijs R., *Le Frolinat et les Guerres Civiles du Tchad, 1977–1984: la révolution introuvable*, Paris, Karthala, 1987.
- Centre Al Mouna, *Tchad. Pages d'histoire : Les évènements*, Ndjamen, Ndjamen Editions Al Mouna, 2005.
- Chapelle J., *Le peuple tchadien, ses racines, ses combats et sa vie quotidienne*, Paris, L'Harmattan, 1980.
- Chapleau P., *Enfant soldats, victimes ou criminels*, Monaco, Rocher, 2007.
- Collet A. *Les Industries d'armement*, Paris, PUF, 1988.
- Böås Morten et Dunn Kevin C. (Dir.), *African Guerrillas. Raging Against the Machine*, Boulder, Lynne Rienner, 2007.

- Conoir Yvan et Verna G., (Dir), *Désarmer, démobiliser et réintégrer. Défis humains, enjeux*, Québec, Les Presses de l'Université de Laval, 2006.
- David Rosen M, *Armies of the Young, Child Soldiers in War and Terrorism*, New Brunswick, Rutgers University Press, 2005.
- De Montigny Chentale, *DDR, enfants et conflits armés : une protection inadéquate* in Conoir Yvan, Verna Gérard (sous la direction de), *DDR: Désarmer, démobiliser et réintégrer*, Québec: Les Presses de l'Université Laval, 2006.
- Douglas I et Gleichmann C., (Dir), A., *Disarmament, Demobilization and Reintegration. A practical field and classroom guide*, Canada, Lithonic GTZ, 2004
- Finnemore M., *National Interests in International Society*, Ithaca, Cornell University Press, 1996.
- Furley O, *Child soldiers in Africa, conflict in Africa*, Londres, Tauris, 1995.
- Gérard D'Hôtel, *Les enfants dans la guerre*, Paris, Les essentiels de Milan, 1999.
- Goodwin G et Ilene C., *Enfants soldats: le rôle des enfants dans les armées*, Montréal, Editions du Méridien, 1995.
- Goodwin-Gill G. et Cohen Ilene, *Enfants soldats, Le rôle des enfants dans les conflits armés*, Montréal, Editions du Méridien, 1995.
- Kalonga A., *Désarmement, démobilisation et réintégration des enfants-soldats. Echec au Sud-Kivu ?* Paris, L'Harmattan, 2016.
- Lévis E., *Sparte: histoire politique et sociale jusqu'à la conquête romaine*, Paris, Seuil, 2003.
- Louyot A., *Gosses de guerre*, Paris, Robert Lafont, 1989.
- Louyot A., *Les enfants soldats*, Collection Tempus, Paris, Éditions Perrin, 2007.
- Lucain, *La guerre civile (Pharsale)*, I, V,1 et 2, p1, 48 B-C.
- Mahamat Saleh Yacoub et Ahmat Gali *Tchad: des rebelles aux seigneurs de guerre: la désagrégation de l'armée nationale*, Ndjaména, Editions Al-Mouna, 2005.
- Manon Pignot, *L'enfant-soldat: XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, collection Génération Grande Guerre, 2012.
- Marielle D., *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerre*, Paris, Karthala, Les Afriques. 2013.
- Marielle D. *Living by the Gun in Chad: Combatants, Impunity, and State Formation*, London, Zed Books, 2016.
- Mbaïssou Adoum, *L'éducation au Tchad, problèmes et perspectives*, Paris, Edition Khartala, 1990.
- Miller. J, et Lewis. P., *La lutte pour empêcher les enfants de combattre*, Paris, Payot, 1999.
- Monestier M., *Les enfants esclaves*, Paris, Le cherche Midi, 1996.

- Muggah R., *Innovations in disarmament, demobilization and reintegration policy and research: Reflections on the last decade*, Oslo, Norwegian Institute of International Affairs, 2010.
- N'gangbet. M., *Peut-on encore Sauver le Tchad ?* Paris, Karthala, 1984.
- Ngothé Gali, *Tchad guerre civile et désagrégation de l'Etat*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Nolet S., (Dir), *Les Enfants soldats, armes légères et conflits en Afrique*, Bruxelles, Grip, 2003.
- Nolutshungu S., *Limits of Anarchy: intervention and state formation in Chad*. Charlottesville, University Press of Virginia, 1996.
- Pettman R., *Commonsense Constructivism*, New York, M. E. Sharpe, 2000.
- Pouligny B., *Ils nous avaient promis la paix: opérations de l'ONU et populations locales* Paris, Presses de Sciences Po, Collection Académique, 2004.
- Pouligny B., *Les Anciens combattants d'aujourd'hui: désarmement, démobilisation et réinsertion*, Genève, Graduate Institute of International Studies, 2004.
- Pouligny Beatrice, *Les anciens combattants d'aujourd'hui : Désarmement, Démobilisation et Réinsertion*, Genève, Institut de hautes études internationales et du développement, 2004
- Roitman J., *Fiscal Disobedience. An Anthropology of Economic Regulation in Central Africa*, Princeton, Princeton University Press, 2005.
- Schmitz .M., (Dir.), *La guerre: enfants admis*, Bruxelles, Editions Complexe, 2001.
- Singer P.W., *Children at war* New York, Panthéon Books, 2005.
- Singer Peter warren, *Children at War*, New York, Pantheon Books, 2005.
- Sun ZI, *l'Art de la guerre*, Paris, Economica, 1999.
- Tubiana J., *La guerre par procuration entre le Tchad et le Soudan et la « darfourisation » du Tchad: Mythes et réalité*, Genève, Small Arms Survey, Institut de hautes études internationales, 2008.
- Von Clausewitz. Carl, *Les principes fondamentaux de stratégie militaire*, Paris, Mille et une Nuits, 2006.

## INDEX

- accord de paix, 78, 90, 178, 225, 231, 233, 234, 235, 236, 240, 244, 277, 278, 279, 285, 294, 299, 333, 354, 376, 393
- Afrique Centrale, viii, 28, 32, 53, 118, 121, 122, 125, 300, 337, 416, 418
- Alusala, 222, 282, 284, 335, 423
- ancien enfant soldat, 131, 132, 137, 143, 153, 167, 176, 178, 182, 183, 187, 190, 191, 202, 206, 207, 208, 254, 286, 354, 409, 410, 412, 413, 414, 415
- Arditi, 28, 106, 124, 133, 423, 433
- armée régulière, 1, 3, 69, 154, 177, 442
- Armes Légères et de Petits Calibres, 118
- Ayissi, 122, 208, 266, 423, 428
- Azar, 27, 161, 208, 274, 334, 418, 423, 433
- Azevedo, 124, 199, 270, 284, 428, 433
- bande d'Aozou, 63, 84, 90, 97
- ### B
- Bangoura, 157, 261, 429, 433
- Bernhardi, 165
- Bichon, 247, 248
- Bouthoul, 156, 162, 163, 424, 429, 433
- Buijtenhuijs, 19, 56, 60, 74, 81, 112, 261, 429, 434
- ### C
- camp de réfugiés, 183, 184, 185, 236, 238, 246, 256, 351, 417
- Care international, 53, 287, 376, 381
- Collier, 42, 43, 429
- conflit du Darfour, xii, 40, 56, 92, 95, 227
- conflits armés, 1, 2, 4, 8, 10, 11, 12, 13, 17, 27, 30, 34, 35, 41, 42, 43, 55, 98, 107, 111, 112, 114, 118, 119, 120, 122, 125, 126, 127, 132, 144, 145, 146, 149, 150, 151, 152, 156, 157, 158, 161, 166, 167, 173, 174, 175, 176, 177, 179, 180, 183, 195, 201, 202, 204, 206, 224, 226, 227, 228, 231, 233, 236, 241, 249, 252, 255, 257, 269, 290, 291, 293, 295, 300, 304, 306, 313, 315, 334, 339, 345, 354, 355, 358, 360, 363, 365, 368, 369, 371, 377, 378, 380, 381, 382, 407, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 424, 425, 426, 427, 433, 434
- conflits ethniques, 21
- consolidation de la paix, 15, 43, 238, 278, 312, 360, 369
- constructivisme, 46, 47, 48, 248, 439
- Coopération, x, 58, 99, 217, 219, 220, 259, 269
- Corvisier, 11, 163, 199, 209, 415, 430
- crises tchadiennes, 1, 83, 86, 97, 106, 151, 180, 208, 273, 299, 442
- ### D
- Danga, iv, 29, 418
- DDR**, iii, v, vi, ix, xii, xiii, 2, 4, 5, 14, 15, 16, 17, 21, 27, 30, 32, 33, 34, 35, 53, 57, 113, 153, 173, 212, 215, 216, 217, 218, 219, 221, 222, 225, 226, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 237, 238, 239, 242, 243, 244, 246, 247, 249, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 259, 277, 278, 279, 280, 282, 285, 287, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 312, 314, 315, 318, 323, 331, 332, 334, 336, 337, 339, 340, 343, 344, 348, 349, 350, 352, 353, 355, 358, 360, 363, 365, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 406, 409, 413, 414, 419, 424, 425, 427, 434, 439, 447, 448
- Debos Marielle, 150, 265
- Deby, 18, 35, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 84, 93, 152, 153, 289, 294, 302, 404, 440
- Désarmement, ix, x, xi, 15, 30, 217, 226, 273, 283, 299, 307, 337, 339, 340, 344, 347, 356, 368, 372, 406, 419, 425, 434, 435, 448
- Dingamadji, 215, 217, 218, 241, 336, 424
- enfance en guerre, 3, 13, 35, 48, 310, 347, 351
- ### E
- enfant soldat, vi, vii, xii, 2, 3, 4, 8, 11, 12, 13, 16, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 30, 31, 32, 33, 44, 126, 132, 154, 155, 156, 157, 169, 172, 174,



- 177, 184, 189, 192, 193, 198, 200, 202, 203, 204, 205, 207, 209, 210, 214, 225, 226, 228, 238, 242, 249, 254, 286, 287, 292, 304, 306, 308, 314, 316, 317, 319, 323, 332, 343, 350, 351, 354, 357, 358, 359, 361, 365, 370, 378, 381, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 417, 423, 424, 443, 446
- enfants soldats Tchadiens, vii, 2, 34, 177
- enrôlement, 2, 5, 10, 19, 22, 31, 122, 131, 132, 138, 144, 145, 146, 147, 148, 150, 152, 156, 161, 162, 171, 175, 176, 177, 182, 186, 187, 188, 191, 194, 195, 196, 197, 200, 201, 204, 214, 272, 277, 304, 354, 370, 373, 375, 377, 379, 382, 425, 441, 442, 443
- Essimbe, 265, 283, 430
- ESSOMBA, i
- ethnique, 7, 10, 14, 56, 57, 62, 63, 68, 70, 74, 92, 100, 107, 116, 124, 153, 155, 156, 182, 187, 191, 198, 239, 310, 370, 377, 398, 440
- F
- fusils automatiques, 29, 125, 171
- Gaba, 58, 59, 60, 71, 433
- G
- groupes rebelles, 1, 39, 75, 77, 79, 92, 94, 95, 125, 136, 154, 167, 171, 176, 177, 181, 185, 187, 215, 225, 261, 267, 276, 287, 294, 297, 298, 299, 302, 332, 398, 399
- guerres, vii, xii, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 31, 32, 34, 35, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 48, 50, 52, 53, 55, 56, 57, 56, 61, 64, 67, 68, 69, 81, 89, 91, 95, 96, 100, 101, 107, 108, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 122, 123, 125, 126, 127, 133, 139, 147, 150, 151, 152, 154, 156, 158, 159, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 170, 173, 176, 185, 186, 188, 193, 195, 197, 198, 204, 205, 206, 207, 209, 212, 214, 230, 241, 244, 250, 259, 260, 261, 266, 285, 291, 297, 300, 301, 304, 310, 313, 315, 316, 319, 322, 333, 334, 335, 343, 344, 345, 351, 375, 376, 377, 378, 412, 418, 419, 424, 426, 427, 429, 431, 433, 434, 441, 446
- G
- guerres tchadiennes, 186
- H
- Habré, 18, 19, 39, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 82, 87, 88, 90, 91, 92, 93, 97, 102, 103, 109, 125, 152, 153, 170, 213, 214, 215, 289, 297, 301, 302, 429, 440
- H
- Honwana, 5, 25, 197, 423, 425
- Hottinger, 278, 279, 309, 310, 317, 425
- Hugon, 41, 42, 181, 425
- implication guerrière, 21, 116, 211
- ingérence étrangère, 18, 21
- insécurité, 8, 17, 21, 28, 36, 45, 52, 61, 63, 75, 100, 103, 126, 127, 130, 131, 132, 135, 136, 137, 138, 144, 155, 169, 171, 178, 187, 215, 217, 219, 242, 246, 253, 256, 265, 268, 269, 271, 272, 275, 289, 299, 302, 351, 370, 375, 376, 402, 420, 440, 441, 442
- I
- instabilité, 3, 21, 35, 40, 57, 61, 67, 79, 95, 99, 112, 136, 138, 171, 225, 261, 297, 302, 375, 380
- J
- jeune combattant, 13, 287, 336
- K
- Kalachnikov AK-47, 29
- Klein, 18, 56, 431
- Konava, 17, 56, 431
- Kounou, 93, 125, 126
- L
- Lagroye, 145, 146, 147, 431
- Lanne, 19, 57, 62, 70, 71, 75, 425
- Lemarchand, 111, 178, 189, 269, 425
- Lemoine, 18, 56, 57, 70, 431
- Libye, 7, 39, 56, 60, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 80, 82, 83, 84, 88, 89, 90, 91, 92, 97, 99, 103, 105, 109, 118, 136, 137, 152, 216, 225, 233, 237, 252, 261, 378, 399, 416, 427, 432, 441
- M
- Malloum, 61, 62, 63, 64, 65, 81, 85, 102, 109, 125, 152, 301, 440
- Maoundonodji, 80, 99, 134, 264, 298, 419, 432
- Marchal, 43, 92, 95, 116, 275, 426

- Mbembe, 194
- mouvements rebelles, 28, 90, 91, 92, 182, 185, 213, 225
- N
- N'gangbet, 19, 435
- Nationale, iv, vii, viii, ix, x, xi, 18, 54, 58, 60, 65, 69, 72, 74, 79, 86, 103, 111, 130, 139, 160, 168, 181, 192, 198, 202, 214, 217, 219, 220, 225, 227, 229, 261, 264, 271, 301, 344, 371, 379, 383, 404, 409, 410, 411, 417, 448
- Ndjamena, vii, 7, 30, 35, 39, 40, 52, 53, 54, 55, 59, 61, 62, 63, 65, 66, 67, 68, 70, 72, 73, 77, 78, 79, 82, 85, 87, 88, 91, 92, 94, 96, 97, 99, 102, 103, 110, 111, 130, 131, 132, 133, 134, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 144, 146, 152, 153, 160, 161, 167, 168, 170, 173, 174, 175, 178, 179, 180, 181, 183, 187, 190, 191, 196, 207, 208, 209, 211, 215, 220, 225, 226, 233, 234, 235, 236, 238, 239, 241, 242, 243, 244, 246, 252, 253, 254, 255, 260, 261, 271, 275, 286, 287, 289, 290, 295, 297, 299, 302, 303, 311, 318, 322, 326, 328, 339, 345, 351, 354, 360, 361, 365, 377, 378, 380, 383, 391, 404, 405, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 420, 421, 422, 431, 432, 434
- Nolet, 22, 120, 280, 426, 435
- Noubarangar, 30, 337, 339, 340, 419
- Ntuda Ebode, 5, 20, 24, 69, 96, 112, 115, 152, 153, 333, 413, 427
- Nzekani, 282, 305, 306, 339, 427
- O
- ONG, x, 3, 12, 17, 33, 46, 48, 53, 54, 55, 113, 127, 128, 141, 160, 165, 166, 185, 196, 220, 227, 228, 229, 234, 236, 237, 238, 245, 246, 255, 268, 285, 286, 287, 294, 296, 297, 313, 316, 317, 320, 321, 325, 327, 329, 330, 341, 353, 357, 359, 368, 371, 373, 374, 410, 411, 412, 414, 419
- opération militaires, 66, 403
- oppositions armées, 79, 97, 116, 133, 158, 218
- P
- Pignot, 23, 435
- politique française, 81, 83
- population tchadienne, 7, 56, 70, 107, 140
- Pouligny, 231, 237, 238, 273, 276, 283, 308, 419, 427, 432, 435
- processus de paix, 33, 215, 238, 256, 257, 260, 306, 343, 348, 351, 380
- programme DDR, 2, 27, 216, 254, 291, 296, 377, 379
- prolifération des enfants, 24, 112, 154
- promotion de la paix, vii, 4, 5, 345, 356, 448
- protection de l'enfance, 11, 55, 147, 186, 234, 244, 285, 317, 319, 321, 327, 328, 331, 402
- R
- rationalité économique, xii, 41, 42, 43, 48, 127, 163, 439
- rébellion armée, 3, 125
- reconstruction des enfants soldats, 224, 320, 343, 377, 378, 379, 381
- reconstruction économique, 33, 335
- reconstruction post-conflit, 2, 4, 8, 14, 17, 20, 23, 24, 28, 31, 34, 35, 39, 50, 52, 56, 212, 213, 225, 373, 448
- RECRUTEMENT D'ENFANT, ii, 112, 441
- recrutement d'enfants, 1, 23, 144, 147, 152, 171, 174, 184, 186, 188, 237, 246, 255, 256, 291, 293, 297, 304, 322, 353, 355, 380
- refugiés, 39, 353
- réinsertion, v, vi, vii, xi, xii, 2, 3, 4, 6, 8, 16, 22, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 48, 52, 53, 54, 57, 83, 113, 138, 183, 184, 186, 192, 194, 213, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 228, 229, 230, 231, 237, 238, 241, 245, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 272, 285, 286, 292, 296, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 333, 335, 336, 337, 339, 340, 341, 343, 350, 351, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 368, 371, 372, 373, 374, 376, 378, 379, 381, 382, 383, 390, 393, 402, 406, 409, 410, 411, 414, 420, 423, 424, 427, 430, 435, 446, 447, 448
- réintégration, vi, 15, 16, 26, 43, 153, 171, 173, 214, 215, 216, 218, 219, 220, 222, 223, 224, 225, 228, 237, 238, 239, 240, 241, 243, 244,

- 278, 280, 288, 289, 294, 298, 304, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 316, 317, 319, 322, 323, 326, 328, 329, 330, 333, 353, 357, 358, 359, 360, 364, 366, 368, 406, 421, 434
- retour à la vie civile, 2, 4, 22, 27, 33, 158, 214, 215, 226, 231, 232, 242, 257, 282, 306, 315, 316, 328, 329, 330, 358, 408, 409
- Rosen, 25, 327, 434
- S**
- Saibou, 20, 39, 61, 69, 70, 72, 89, 92, 417, 419
- Saleh, 28, 71, 73, 173, 175, 179, 189, 290, 413, 414, 420, 431, 435
- sécurité humaine, xii, 44, 45, 46, 48, 96, 167, 179, 190, 305, 382, 423, 430, 439
- sécurité internationale, 2, 24, 44, 45, 53, 147, 149, 369, 370, 420
- Sidiki, 4, 33, 225, 238, 306, 308, 314, 423, 424
- société tchadienne, 57, 59, 101, 123, 227, 230, 322, 326
- soudan, 40, 72, 88, 91, 96, 180, 188, 404
- tchad, 134, 197
- T**
- TCHOKONTE, i
- Toliton Dikpo, 2, 24, 147, 149, 420
- traumatisme de l'enfant, 30, 228
- Y**
- Yacoub, 28, 73, 173, 179, 189, 290, 399, 420, 431, 435
- Z**
- Zaghawa, 56, 74, 99, 109, 110, 124, 136, 170, 171, 179, 181, 247, 289, 293, 302

## TABLE DE MATIÈRES

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>ii</b>
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>iv</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>v</b>
<b>LISTE DES CARTES, FIGURES, GRAPHIQUES, PHOTOS ET SCHÉMAS .....</b>	<b>vi</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES.....</b>	<b>viii</b>
<b>RESUMÉ .....</b>	<b>xii</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>xiii</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>1</b>
1-CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE.....	1
2- MOTIVATIONS DU CHOIX DU SUJET .....	2
3-INTERET DU SUJET.....	4
4- CADRE SPATIALE ET TEMPOREL .....	5
4.1- Cadre spatial .....	5
4.2-Cadre temporel .....	7
5- CLARIFICATIONS DES CONCEPTS .....	8
5.1- Enfant.....	8
5.2- Soldat.....	10
5.3- Enfant Soldat .....	10
5.4- Guerre civile .....	13
5.5- Reconstruction post-conflit ou DDR .....	13
6-REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE .....	16
7-PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE .....	33
7-1 La Problématique Centrale .....	33
7-2 Les hypothèses de recherche .....	34
8-CONSIDÉRATIONS THEORIQUES ET COURANTS HISTORIQUES .....	35
8.1 Les considérations théoriques .....	35
a. La théorie du transnationalisme .....	35
b. La théorie de la rationalité économique.....	37
c. La théorie de la sécurité humaine .....	40
d. La théorie du constructivisme.....	42
8.2 Les courants historiques convoqués.....	44
a-L'histoire des temps présents.....	44
b. L'approche globale de l'histoire .....	46

9-MÉTHODOLOGIE.....	47
9.1 Méthode de collecte des données.....	47
9.2- Techniques de traitement des données .....	50
10-DIFFICULTÉS RENCONTRÉES .....	50
11- PLAN DU TRAVAIL .....	52
<b>CHAPITRE I : HISTOIRE POLITIQUE CHAOTIQUE ET LES GUERRES CIVILES</b>	
<b>TCHADIENNES : 1965-2010 .....</b>	<b>52</b>
I- LES ERREURS DES DIFFÉRENTS CHEFS D'ÉTAT SUDISTES .....	53
A- François Tombalbaye : précurseur du militarisme tchadien.....	53
1- L'épuration ethnique comme marque de fabrique de Tombalbaye.....	53
2- Le coton tchadien : un carburant pour l'économie de la guerre.....	55
B-Félix Malloum : digne héritier de la répression militaire de Tombalbaye.....	57
1- L'échec de la politique de réconciliation nationale.....	57
2- Le Tchad : un laboratoire d'une insécurité politico-militaire.....	58
II- DE GOUKOUNI À DEBY: LES FAILLES DE LA GOUVERNANCE MILITAIRE	
NORDISTE AU TCHAD.....	60
A- Goukouni Weddeye précurseur du gouvernement d'Union nationale de 1979.....	60
1-L'impossible compromis avec les auteurs acteurs .....	60
2- Du Gouvernement d'Union Nationale de transition à la guerre.....	61
B- Hissène Habré : l'extrême répression au service de la dictature .....	63
1-La répression et les crimes dans le Sud du Tchad.....	63
2-La Direction de la documentation et de la sécurité de Habré, instrument de torture et	
d'épuration ethnique.....	65
C- Idriss Deby: le Ministre de la Défense tombeur d'Habré .....	68
1- Déby officialise une démocratie au bout du canon .....	68
2-Les conflits interminables : la face cachée de deby depuis 1990.....	70
III-LES ACTEURS EXTÉRIEURS DES GUERRES CIVILES TCHADIENNES .....	76
A-La France : un acteur colonial aux missions troubles dans la région .....	76
1- Se maintenir par opportunisme.....	76
2-Une base militaire contre un soutien politique .....	79
B- L'incontournable Libye et le Soudan s'invitent dans le conflit tchadien .....	83
1-La Libye de Kadhafi : de l'occupation militaire de la bande d'Aouzou au Tchad à une	
neutralité bienveillante.....	83
2-Le Soudan : un voisin fondamental dans la déstabilisation du Tchad ?.....	87
C- La Chine et les USA : deux acteurs incontestables de la déflagration au Tchad.....	91
1-La Chine : un acteur et un partenaire géostratégique .....	91

2- Les États Unis d'Amérique : un allié discret ou stratégique ?.....	92
IV- HISTORISATION ET SPÉCIFICITÉS DES GUERRES CIVILES TCHADIENNES..	95
A-La violence sur la longue durée au Tchad : les racines des antagonismes cycliques .....	96
1- Le legs colonial : une épée à double tranchant.....	96
2- Le Tchad : un État né des centres des guerres civiles .....	97
B- Le Tchad : une économie de rente au service des régimes militaires.....	99
1- Le Tchad : un État contiguë aux conflits séculaires .....	100
2- La distribution inégale des ressources : un carburant à la déstabilisation tchadienne.	100
C-Les disparités socio-culturelles au Tchad : engrenage à une déflagration perpétuelle ....	101
1- Un État au cahier coûteux mais à la gâchette facile .....	101
2- Les rivalités ethniques et religieuses au service des régimes militaires.....	102

## **CHAPITRE II : ENRÔLEMENT ET DESTABILISATION DU TCHAD PAR LES**

### **ENFANTS SOLDATS : 1979-2015 .....106**

#### I- LES RAISONS MILITAIRES ET TECHNOLOGIQUES DU RECRUTEMENT

##### D'ENFANT SOLDAT AU TCHAD.....107

A- Les frontières incertaines de la guerre et de la paix: les enfants soldat et l'apparition d'un conflit d'un genre nouveau.....107

    1-Des guerres civiles tchadiennes aux motivations particulières et pléthoriques.....108

    2- La multiplication des enjeux des guerres civiles à répétition au Tchad.....111

B- Les armes légères et de petit calibre, engins de déstabilisation du Tchad.....113

    1-Les armes légères et de petit calibre, un concept polysemique.....113

    2- Le bassin tchadien : terreau favorable à l'enrôlement des enfants soldats.....117

#### II- LE TISSU SOCIO-ÉCONOMIQUES TCHADIEN,FACTEUR DE SA

##### DESTABILISATION.....122

A- L'extrême pauvreté et l'insécurité : moteur de la levée des enfants soldats .....122

    1- La précarité et la paupérisation du Tchad : deux concepts d'inégalité.....123

    2- Les différentes poches d'insécurité dans les contrées tchadiennes .....130

B- L'absence de planification en termes d'éducation et les pratiques culturelles .....133

    1-Un système éducatif : un parcours semé d'embûches.....134

    2-Les perceptions communautaires des enfants soldats au Tchad.....138

#### III- LES FONDEMENTS ADMINISTRATIFS ET POLITIQUES DE LA LEVÉE DES

##### ENFANTS SOLDATS AU TCHAD.....140

A- Les contraintes administratives ,comme variables à l'enrôlement des enfants soldats au Tchad.....140

    1- Les facteurs administratifs, comme élément de ruse.....141

    2- La mal gouvernance administrative comme blocage à l'action publique .....144

B- Les enfants soldats à la solde des politiques .....	145
1- Les enfants soldats : la garantie de l'impunité et des crimes contre l'humanité .....	146
2- Avoir des enfants soldats pour s'assurer une survie politique .....	148
<b>IV- LES CARACTÉRISTIQUES PROPRES AUX ENFANTS</b> .....	<b>149</b>
A- Au plan sociologique et psychologique .....	149
1- L'environnement sociologique des hordes militaires .....	150
2- Comprendre la psychologie des enfants soldats .....	151
B- Les déterminants économiques favorables aux enfants soldats .....	154
1- Le coût des campagnes militaires contemporaines .....	154
2- Les enfants , comme solution providentielle de gratuité face au manque de moyens financiers au Tchad .....	156

### **CHAPITRE III: DU RECRUTEMENT À L'UTILISATION DES ENFANTS SOLDATS DANS LES GUERRES CIVILES TCHADIENNES 1979-2010 .....160**

<b>I- LES SEIGNEURS DE GUERRE ET MARCHANDISATION DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD.....</b>	<b>161</b>
A- Le recours de l'armée nationale tchadienne aux enfants soldats .....	161
1- Le volte-face des responsables de l'armée concernant les enfants soldats .....	161
2- La forte coloration de l'armée tchadienne par les enfants soldats.....	165
B- Les bandes armées en conflit avec l'armée régulière au Tchad.....	172
1- La réalité de l'implication des enfants au sein des rebellions tchadiennes .....	172
2- Les filles soldats au Tchad : objets sexuels ou sujets domestiques? .....	174
C- Les rebelles soudanais s'invitent dans les crises tchadiennes.....	176
1- Rappel historique sur la situation à la frontière est du Tchad .....	176
2- Les groupes d'oppositions soudanais et l'enrôlement d'enfants soldats au Tchad .....	177
<b>II- LES STRATÉGIES DE RECRUTEMENT DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD</b>	<b>181</b>
A- L'enrôlement forcé des enfants au Tchad.....	181
1- Conditions générales sur le recrutement forcé des enfants soldats au Tchad.....	182
2- Les réalités propres au recrutement forcé des enfants soldats au Tchad .....	184
B- Le recrutement volontaire des jeunes au Tchad.....	186
1- Considérations générales sur le recrutement volontaire .....	186
2- Le film du recrutement volontaire au Tchad .....	186
C- La conscription des jeunes enfants au Tchad.....	190
1- Observations générales sur la conscription .....	190
2- La conscription des enfants au Tchad .....	191
<b>III- LA FORMATION MILITAIRE DES ENFANTS SOLDATS.....</b>	<b>193</b>
A- L'instruction militaire de base .....	193

1-Le code de conduite militaire .....	193
2- Formation physique et psychique .....	195
B- Le conditionnement .....	196
1- Le lavage de cerveau .....	196
2- L'embrigadement idéologique.....	197
IV- LA PRÉSENCE DES ENFANTS DANS LES GUERRES CIVILES TCHADIENNES	199
A- L'enfant soldat en tant que combattant au Tchad .....	199
1-L'enfant dans les missions de soutien stratégique.....	199
2-L'enfant comme acteur des premières lignes dans les offensives.....	202
B- Un éventail varié et évolutif de rôles des enfants soldats .....	203
1-Les enfants dans les activités de logistiques.....	204
2-Les enfants soldats dans les activités domestiques.....	205

#### **CHAPITRE IV: MECANISMES ET PRATIQUES DE LA DÉMOBILISATION DES ENFANTS SOLDATS DANS LES BANDES ARMES AU TCHAD: 1992–2011 .....208**

I- LES EXPÉRIENCES ANTÉRIEURES DES PROGRAMMES DE DÉMOBILISATION AU TCHAD.....	209
A- Les programmes pilotes de démobilisation au Tchad.....	209
1- La première expérience du programme de démobilisation au Tchad.....	210
2-Le Comité National de Réintégration.....	214
B- Les autres programmes tchadiens de démobilisation.....	217
1- Programme National de Démobilisation et de Réintégration des Forces Armées Tchadiennes.....	217
2- Les activités de la CODERIM.....	218
II- LE PROGRAMME NATIONAL DE RETRAIT, PRISE EN CHARGE TRANSITOIRE ET RÉINSERTION DES ENFANTS ASSOCIÉS AUX FORCES ET GROUPES ARMÉS (PNRPT).....	219
A-Cadre Opérationnel et les Objectifs .....	219
1-Cadre opérationnel du programme .....	220
2-Les objectifs du programme .....	221
B-Cadre institutionnel du Programme .....	221
1-Les institutions nationales .....	222
2-Les agences formelles.....	224
III- LA DÉMOBILISATION DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD : UNE TÂCHE NON AISÉE .....	225
A- Chronologie de la prise en charge des ex-enfants soldats par les partenaires tchadiens ...	226
1-Accords de paix fragile entres l'armée et les bandes armées : cas du FUC .....	227



2- Les Centres de Transit et d'Orientation: laboratoire de la démobilisation des ex-enfants soldats.....	234
B- Débarrasser les attitudes violentes, psychologiques des ex enfants soldats .....	242
1- Faire appel aux psychologues pour un retour dans le tissu social .....	243
2- La dimension agressive : une violence à se libérer .....	245
<b>IV- BILAN DES DIFFÉRENTS PROCESSUS DE DÉMOBILISATION DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD.....</b>	<b>247</b>
A- L'absence de domestication de la démobilisation .....	247
1- Les lacunes liées à la conception des programmes gouvernementaux.....	247
2- Les centres de transit et d'orientation : un caillou dans le processus de démobilisation.....	249
B- Les acteurs de la démobilisation : un facteur gênant ou une source pour l'atteinte des objectifs ?.....	250
1- Les politiciens tchadiens et leur inefficacité .....	250
2- Les enfants soldats, source de leur propre échec à la démobilisation .....	252
<b>CHAPITRE V: LE DÉSARMEMENT DES ENFANTS SOLDATS DANS LES GUERRES CIVILES TCHADIENNES : ETATS DES LIEUX 1997-2011 .....</b>	<b>255</b>
<b>I –LES ARMES AU TCHAD : UN FACTEUR DE DESTABILISATION POLITIQUE ET SÉCURITAIRE .....</b>	<b>256</b>
A- Porosité des frontières, circulation illicite des ALPC au Tchad.....	256
1- Le bassin tchadien, une zone de circulation des ALPC .....	257
2- Les facteurs historiques de la prolifération des ALPC dans le bassin du Lac Tchad...	261
B- Les ALPC et leurs effets dans le bassin du lac Tchad .....	264
1- Le déclin économique du Tchad par la prolifération illicite des ALPC.....	265
2- Les mobilités forcées dues à la circulation non contrôlée des ALPC .....	268
<b>II-LES PRINCIPES DE BASE DU DÉSARMEMENT DES ENFANTS SOLDATS ASSOCIÉS AUX CONFLITS AU TCHAD .....</b>	<b>272</b>
A- Les conditions préalables du désarmement .....	273
1- L'intégration du désarmement dans l'accord de cessez-le-feu.....	273
2- Les principes essentiels du désarmement .....	276
B- La question spécifique des armes .....	279
1- Les programmes incitatifs au dépôt des armes .....	279
2- De la collecte à la destruction des armes.....	280
<b>III-LES FAIBLESSES DU DÉSARMEMENT DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD</b>	<b>282</b>
A- Le désarmement des enfants soldats associés aux guérillas .....	282
1- La question de l'éligibilité du jeune soldat au programme de désarmement .....	282

2- Orientation et résultats du désarmement des guérillas Tchad .....	283
B- Le désarmement des enfants soldats associés aux troupes gouvernementales .....	285
1- La problématique de la professionnalisation de l'armée tchadienne.....	285
2- Les lacunes du désarmement des enfants soldats au sein de l'ANT .....	286
<b>IV- LES RAISONS D'UN BILAN MITIGÉ DU DÉSARMEMENT DES ENFANTS</b>	
<b>ASSOCIÉS AUX GUERRES CIVILES TCHADIENNES .....</b>	
A- Le refus de coopération des responsables du Ministère de la Défense du Tchad.....	291
1- Le difficile accès des agences de protection de l'enfant aux installations de l'ANT..	291
2- Le manque d'indépendance des processus de vérification.....	293
B- La complexité de la matière à négociée .....	294
1- Des expériences de limitation unilatérale décevantes et la violation des accords de paix et de désarmement.....	294
2- L'absence d'une norme internationale coercitive sur les ALPC .....	297
C- Tchad : un acteur incontournable dans la prolifération des ALPC dans le bassin tchadien	298
1- L'ALP, un maillon de sécurité et de sécurisation.....	298
2- L'APLC un symbole de la violence et de la quiétude .....	300

## **CHAPITRE VI: LA PROBLÉMATIQUE DE LA RÉINSERTION DES EX ENFANTS**

<b>SOLDATS AU TCHAD ET LEURS DEFIS 2007-2015.....</b>	<b>302</b>
I- LE CAHIER DE CHARGE DE LA RÉINSERTION DES ENFANTS SOLDATS.....	303
A- Introduction et principe de la réinsertion .....	303
1- La bonne gouvernance comme élément de base à la réinsertion.....	303
2- L'intégration du démobilisé dans la société .....	307
B- Chronologie de la réinsertion des ex-enfants soldats.....	309
1- Les principes de la réinsertion économique des enfants soldats .....	310
Figure 3: Les services et les besoins de réintégration.....	310
2- Les fondements de la réinsertion sociale des enfants soldats.....	311
II- LA PRATIQUE DE LA RÉINSERTION DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD ...	314
A- La réinsertion sociale des enfants soldats affectés par les guerres civiles au Tchad .....	315
1- La réinsertion sociale de l'enfant soldat tchadien à l'épreuve du programme national de prise en charge transitoire et de réinsertion.....	316
2- Présentation croisée des mécanismes de la réinsertion sociale des enfants soldats au Tchad.....	318
B- La réinsertion économique des gosses de guerres au Tchad.....	321
1- La réinsertion économique des enfants soldats vu par Programme National de Retrait de Prise en charge Transitoire et de Réinsertion.....	321

2- Résultats croisés des mécanismes de réinsertions économiques des enfants soldats au Tchad.....	322
C- La réinsertion familiale et communautaire des jeunes engagés tchadiens.....	327
1- La réinsertion familiale et communautaire des enfants soldats perçue par le programme national de prise en charge transitoire et de réinsertion.....	327
2- Comprendre les résultats croisés des mécanismes de réinsertion familiale et communautaire.....	328
III- LES ENTRAVES À LA MISE EN PLACE EFFICACE DES PROGRAMMES DE RÉINSERTION.....	332
A- Les obstacles au plan politique et économique.....	333
1- La léthargie du gouvernement tchadien .....	333
2- La réinsertion des enfants soldats au Tchad, malade de son tissu économique .....	334
B- Les limites dans la prise en charge médicale et psychosociale.....	337
1- Le déficit de prise en charge médicale des enfants soldats dans les CTO .....	337
2- Les carences de la prise en charge sociale.....	339
<b>CHAPITRE VII: ÉVALUATION CRITIQUE DES POLITIQUES DDR POUR ENFANTS SOLDATS AU TCHAD : DIFFICULTÉS ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>343</b>
I- POUR UNE NOUVELLE TCHADISATION DU PROGRAMME.....	344
A- Les moyens préventifs liés au contenu du programme pour un désarmement efficace des enfants militaires au Tchad.....	344
1- Les mesures incitatives.....	345
2- Les mesures d'ordre technique et réglementaire .....	345
B- Les moyens curatifs en relation avec les acteurs du programme pour un meilleur désarmement des ex-enfants soldats.....	346
1- L'État du Tchad et la société civile .....	346
2- Les partenaires internationaux du Tchad.....	348
II- POUR UN NOUVEAU CHAPITRE DE LA DÉMOBILISATION AU TCHAD .....	349
A- La nécessité d'une approche globale dans la prise en charge de la démobilisation des enfants soldats au Tchad et dans les pays contigus.....	349
1- La prise en compte de tous les acteurs de la guerre dans les programmes DDR .....	350
2- La réorientation des contenus et protection des centres de transit et d'orientation.....	351
B- L'implication de la communauté nationale et internationale comme acteur incontournable des processus de démobilisation.....	353
1- L'engagement de la Communauté internationale.....	353
2- Une réelle volonté politique des parties belligérantes.....	354

III- LA NOUVELLE DONNE DE RÉINSERTION DES ENFANTS SOLDATS AU TCHAD .....	356
A- La socialisation des ex-enfants soldats .....	356
1- Un rôle prioritaire à la famille et à la communauté.....	356
2- Une assistance psychologique au centre du processus .....	361
B-L'urgence de la réorientation des déterminants économiques.....	365
1- Un plaidoyer pour une autonomie financière .....	365
2-La promotion de l'emploi décent .....	367
IV- UNE MEILLEURE CONCEPTION DU PROGRAMME DDR POUR LES ENFANTS SORTIS DES CONFLITS.....	370
A- La création d'un Haut-Commissariat des Nations Unies pour les enfants soldats et les programmes de reconstruction.....	370
1- La composition du nouvel organe: ses moyens d'action et les parties prenante .....	371
2- La mission et les moyens d'action du Haut-Commissariat à la reconstruction.....	372
B- La création d'une Coordination Nationale pour les enfants soldats et les DDR au Tchad.....	374
1-Une réforme de la coordination nationale en charge des Programmes de Désarmement, la Démobilisation et réinsertion des enfants soldats au Tchad.....	374
2-Une meilleure implication des partenaires et des donateurs intervenants dans le domaine de la reconstruction post-conflit d'enfants soldats au Tchad.....	375
3-Une franche implication du gouvernement du Tchad dans le programme DDR .....	376
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>377</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>386</b>
<b>SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>407</b>
I-LES SOURCES .....	407
II-LA BIBLIOGRAPHIE .....	427
<b>INDEX .....</b>	<b>441</b>
<b>TABLE DE MATIERES.....</b>	<b>445</b>